REVUE AFRICAINE

VOLUME 101 ANNÉE 1957

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET
D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1957

Tome CI 1er et 2e Trimestres 1957

REVUE AFRICAINE

BULLETIN TRIMESTRIEL

publié par la

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

ALGER

au Siège de la Société : FACULTÉ DES LETTRES

REVUE AFRICAINE — T. CI — Nos 450-451 (1er ET 2e TRIMESTRES 1957)

REVUE AFRICAINE

(N° 450-451 — 1er et 2e Trimestre 1957)

REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

REVUE AFRICAINE



AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
FACULTÉ DES LETTRES. — ALGER

1957

Le triomphe de Cornelius Balbus
(19 av. J.-C)

Les Fastes capitolins relatent que le proconsul L. Cornelius Balbus minor triompha *ex Africa* le sixième jour des calendes d'Avril 735 (ou 734 suivant l'ère capitoline), soit le 27 mars de l'an 19 av. J.-C. (1).

Il succède sur les actes triomphaux à L. Sempronius Atratinus qui avait également triomphé *ex Africa* en 732-733 *anno p.u.c.* (22-21 av. J.-C.) (2).

Nous ne connaissons rien des campagnes de L. Sempronius Atratinus (3). Nous sommes plus heureux en ce qui concerne le triomphe de Cornelius Balbus. S'il n'y a rien à tirer des allusions de Strabon et de Velleius Paterculus (4), nous pouvons lire dans l'*Histoire Naturelle* de Pline l'Ancien la liste des villes, des peuples, des monts et des fleuves dont les simulacres défilèrent à l'occasion du triomphe de Cornelius Balbus (5).

Les éditions modernes de l'*Histoire Naturelle*, fondées sur le dépouillement, la collation et le classement des manuscrits de Pline sont au nombre de 6 (6) :

---

(1) *CIL* II, p. 50 (2e éd.) : *L(ucius) Cornelius P(ublii) f(ilius) Balbus pro co(n)s(ule) a(nno) DCCXXXIV ex Africa VI k(alendas) April(is).*

(2) *Ibid.*

(3) Peut-être était-il comme les généraux qui, nous dit Tacite, *Ann.*, IV, 33, croyant avoir par leurs campagnes suffisamment mérité les ornements du triomphe, laissaient de côté l'ennemi.

(4) Strabon, III, 169 ; Vell. Pat., II, 51, 3.

(5) Pline l'Ancien, *H.N.*, V, 35-38.

(6) Cf. la préface de A. Ernout, p. 34, à son édition de Pline l'Ancien, *H.N.*, livre I, les Belles-Lettres, 1950.

1° L'édition de J. Sillig (6 volumes, Hambourg et Gotha, Andreas Perthes, 1851-1855).

2° Celle de L. v. Jan (6 volumes dont un de tables, Leipzig, Teubner, 1854-1865; 2e éd., tome I, 1870, continuée par C. Mayhoff).

3° Celle de D. Detlefsen (5 volumes, Berlin, Weidmann, 1866-1873 ; plus un volume d'index, 1882).

4° Celle de C. Mayhoff (5 volumes, Leipzig, Teubner, 1892-1906 ; pas d'index).

5° Celle de H. Rackham (Londres, Loeb 1938 sq.).

6° Celle que dirige M. A. Ernout et qui est en cours de publication (Paris, les Belles-Lettres). Elle est encore très incomplète et ne comprend pas encore le livre V.

Le texte latin donné dans la collection Nisard et traduit par Littré (Paris, 1840) ne présente aucune garantie scientifique. Il est d'ailleurs démuni de tout apparat critique.

Les manuscrits de l'*Histoire Naturelle* sont très nombreux : on en compte en effet plus de 200. Néanmoins le texte que nous étudions (V, 35-38) repose essentiellement sur quelques manuscrits (7) qui sont :

o : excerpta réunis vers la fin du XIIe siècle par Robert de Crikelade et dédiés par lui au roi Henri II Plantagenet sous le titre de *Defloratio naturalis historiae Plinii Secundi,* publiés par C. Rück (*Sitzungsber.* de l'Ac. de Munich, 1902, t. II, p. 195-285 ; programmes de Munich 1902, de Neuburg 1905) d'après un ms. Londinensis du British Museum et un Guelferbytanus. Cette *defloratio* est appelée Rob. par L. v. Jan.

D : Vaticanus latinus 3861, corrigé en plusieurs endroits par une deuxième main : D_2. L'écriture de ce manuscrit daterait selon les uns du IXe siècle, selon les autres du XIe siècle.

F : codex Leidensis Lipsii 7, écriture du commencement du Xe siècle ; très étroitement apparenté au manuscrit précédent et provenant sans doute d'une même source. F a été corrigé au XIIe siècle par une deuxième main F_2.

(7) A. Ernout, *op. cit.,* pp. 25-32.

R : codex Florentinus Riccardianus 488, d'une écriture du Xe-XIe siècle, corrigé par une deuxième main R_2. Ce manuscrit est étroitement uni à D et à F.

E : codex Parisinus Latinus 6795 de la Bibliothèque Nationale de Paris, d'une écriture du IXe ou du Xe siècle. Une seconde main E_2 a corrigé le texte. Ce manuscrit est désigné par Jan sous le sigle a, et la deuxième main sous le sigle a_2.

De ce manuscrit existe à la Bibliothèque Nationale, sous le n° 6796 une copie du XIIIe siècle qui bénéficie des corrections de E_2. Elle est désignée par e dans l'édition C. Mayhoff et par b dans l'édition D. Detlefsen.

a : codex Vindobonensis 234, provenant du monastère de Saint-Blaise en Forêt Noire, en écriture du XIIe ou XIIIe siècle. Très fautif, il est désigné par a chez D. Detlefsen (ne pas confondre avec a de Jan = E de Detlefsen).

d : codex Parisinus latinus 6797, écriture du XIIIe siècle. Il existe une seconde main d_2. Ce manuscrit est très proche de D et de F, mais souvent contaminé.

D'autres manuscrits nombreux et en général plus récents sont d'une valeur médiocre. Néanmoins leur témoignage peut n'être pas indifférent quand il s'agit d'essayer de restituer l'orthographe correcte des noms géographiques.

Nous avons étudié le passage de Pline relatif au triomphe de Cornelius Balbus dans la deuxième édition donnée par L. v. Jan (1870), dans l'édition D. Detlefsen et dans l'édition C. Mayhoff.

D'autre part, grâce à l'obligeance de Mlle J. Vieillard, Directrice de l'Institut de Recherches et d'Histoire des Textes, nous avons pu consulter longuement les reproductions photographiques du même passage dans les manuscrits E, R, D et d. M. Lieftinck, Conservateur

des manuscrits de la Bibliothèque de Leyde a bien voulu, malgré certaines difficultés techniques, nous envoyer une reproduction photographique du manuscrit Lipsius 7 (F). Enfin nous avons tenu compte de la publication par C. Rück (*Sitzungsber.* de l'Ac. de Munich, 1906) de notes sur les excerpta de Crikelade (o).

Voici le texte de Pline tel qu'on le lit dans l'édition C. Mayhoff (*Hist. Nat.*, V, 35-38).

Intervenit[8] *ad solitudines Africae super Minorem Syrtim dictas versa Phazania, ubi gentem Phazaniorum urbesque Alelen et Cillibam subegimus, item Cidamum e regione Sabratae. Ab iis mons longo spatio in occasum ab ortu tendit, Ater nostris dictus a natura, adusto similis aut solis repercussu accenso. Ultra eum deserta, mox Thelgae oppidum Garamantum itemque Debris adfuso fonte a medio die ad mediam noctem aquis ferventibus totidemque horis ad medium diem rigentibus, clarissimumque Garama, caput Garamantum, omnia armis Romanis superata et a Cornelio Balbo triumphata, unius* (sic) *omnium curru externo et Quiritum jure donato ; quippe Gadibus genito civitas Romana cum majore Balbo patruo data est. Et hoc mirum, supra dicta oppida ab eo capta auctores nostros prodidisse, ipsum in triumpho praeter Cidamum et Garamam omnium aliarum gentium urbiumque nomina ac simulacra duxisse quae iere hoc ordine : Tabudium oppidum, Niteris natio, Miglis Gemella oppidum, Bubeium natio vel oppidum, Enipi natio, Thuben oppidum, mons nomine Niger, Nitibrum, Rapsa oppida, Viscera natio, Decri oppidum, flumen Nathabur, Thapsagum oppidum, Tamiagi natio, Boin oppidum, Pege oppidum, flumen Dasibari, mox oppida continua Baracum, Buluba, Alasit, Galsa, Balla, Maxalla, Cizania, Mons Gyri, in quo gemmas nasci titulus praecessit. Ad Garamantas iter inexplicabile*

(8) Entre les Amantes à onze jours de marche de la grande Syrte vers l'Occident et les Troglodytes situés eux-mêmes à sept jours de marche des Amantes, du côté de l'Occident, et s'adonnant au commerce des escarboucles importées d'Ethiopie (cf. *H.N.*, V, 34).

adhuc fuit, latronibus gentis ejus puteos — qui sunt non alte fodiendi, si locorum notitia adsit — harenis operientibus. Proximo bello, quod cum Œensibus gessere initiis Vespasiani Imperatoris, compendium viae quadridui deprehensum est. Hoc iter vocatur Praeter Caput Saxi...

On peut traduire ce passage ainsi :

[Entre le domaine des Amantes et celui des Troglodytes] s'interpose la Phazanie tournée vers les déserts de l'Afrique que j'ai situés « au-dessus » de la petite Syrte[9]. Là nous avons soumis la nation des Phazaniens, les villes d'Alele et de Cilliba, de même Cidamus en venant (ou en face) de la région de Sabrata. A partir de ces villes une montagne s'étend sur un long espace du levant au couchant. Les nôtres la nomment le mont Ater d'après sa nature, car elle a l'apparence de ce qui est brûlé ou incendié par la réflexion du soleil. Au delà de ce mont, des déserts, puis Thelgae, ville des Garamantes, Debris également, avec sa source jaillissante d'eau chaude du milieu du jour au milieu de la nuit, et d'eau froide autant d'heures jusqu'à midi ; la très célèbre Garama, capitale des Garamantes, toutes villes conquises par les armes romaines et sur lesquelles Cornelius Balbus a obtenu le triomphe. Il est le seul étranger à qui l'on ait accordé à la fois le char triomphal et le droit de cité ; en effet, né à Gadès, il a obtenu le titre de citoyen romain avec Balbus l'Ancien, son oncle. Et voici qui est étonnant : nos auteurs ont rapporté que les villes susdites ont été prises par lui, [mais] lui-même a mené en triomphe les noms et les images[10] de nations et de

(9) Pline nous a appris (V, 26) que la région de la petite Syrte est un désert de sables plein de serpents et qu'on ne peut s'y guider que sur les étoiles. Des bois remplis de bêtes féroces « font immédiatement suite » à cette région et dans l'intérieur il y a des solitudes livrées aux éléphants, puis de vastes déserts et, au delà, les Garamantes. Toute une partie du Sud Tunisien était d'ailleurs considérée par les Romains comme un désert. C'est ainsi que Tacite (*Ann.*, II, 52), nous dit que les Musulames habitaient les « *propinqua solitudinibus Africae* ».

(10) Au sujet de *nomina, simulacra* et plus bas *titulus*, cf. R. Cagnat, dans Ch. Daremberg et E. Saglio, *Dict. des Antiquités grecques et romaines*, V, art. *triumphus*, pp. 488-490.

villes qui toutes sont autres [que celles qui précèdent] excepté Cidamus et Garama [11]. L'ordre du triomphe était celui-ci : Tabudium ville, Niteris peuple, Miglis Gemella ville, Bubeium peuple ou bien ville, Enipi peuple, Thuben ville, un mont nommé Niger, Nitibrum, Rapsa villes, Viscera peuple, Decri ville, le fleuve Nathabur, Thapsagum ville, Tamiagi peuple, Boin ville, Pege ville, le fleuve Dasibari, puis une série de villes Baracum, Buluba, Alasit, Galsa, Balla, Maxalla, Cizania, le mont Gyri précédé d'un écriteau disant qu'il produit des pierres précieuses. Il fut impossible de débrouiller le chemin menant chez les Garamantes jusqu'à l'époque actuelle, les brigands de cette nation recouvrant de sable leurs puits, que l'on trouve sans avoir à creuser beaucoup, si l'on a la connaissance des lieux. Au cours de la toute récente guerre [12] menée contre les habitants d'Oea dans les débuts du règne de Vespasien, on s'est assuré, à l'improviste, d'un raccourci de quatre journées. C'est le chemin qu'on appelle « Par delà la tête du rocher ».

Le texte comprenant un certain nombre de noms propres, il convient d'en examiner tout d'abord les variantes :

Alelen se trouve par suite d'une corruption du texte soudé à Phazani ou Phazini (orum) dans R, D, d, E, (« Phazanialelen ») E_2 a procédé au rétablissement du texte correct (celui que donne F) en insérant urbesque et a corrigé Phazini en Phazaniorum.

— Cillibam R, D, d, E, cyllybam F_1, cullubam F_2 (la partie inférieure des « y » a été grattée).

— Ater E_2, d_2, aeter D, E_1, aetae F, eter d_1. R illisible.

(11) On n'a peut-être pas assez remarqué l'importance du mot *aliarum* et le rapport qui unit *omnium* avec *praeter*. En escamotant *aliarum* et en traduisant *praeter* par « outre », la traduction de Littré fausse le sens.

(12) Pline l'Ancien étant mort en 79 après J.-C. parle d'événements récents. Les habitants d'*Oea* avaient fait appel aux Garamantes contre *Leptis*. Le légat Valerius Festus dégagea *Leptis* et mit en fuite les Garamantes (Tacite, *Hist.*, IV, 50).

— Mathelge E_2, matelge o, mox thelie a, mox helge E_1, mox talgae f (codex chiffletianius), mox thegle d, mox thelge D. R. mox thelgae F.

— Dedris E_2, dedris F, R, D, E, o, dederis d.

— Tabudium R, D, d, F, tabidium E.

— Niteris R, D, d, F, nitiebres E_1, niciebres R_2.

— Miglis R_2, E_2, milgis F_2, nationis glir R, nationis glis d, D, F (nationi interprété nationis ?).

— Gemale d, gemela D, gemella rel.

— Bubeium F_2, E_2, Nuptium rel., y compris F.

— Tuben : tous les manuscrits, y compris E, contrairement à ce que dit C. Mayhoff.

— Viscera rel., Discera R.

— Decri rel., debris E_2.

— Tamiagi D, E, d, taminagi R_1, tamgaci ou tamyaci R_1, namiagi E_2, damiagi F.

— Pege rel., paegae F.

— Dasibari rel., desibari R.

— Buluba R (le 2e u est peut-être une correction de R_2, R_1 ayant écrit bulba), bulba D, F, d, a, bulla E_1, bulluba E_2.

— Alasit R (peu lisible), Halasit D, F, a, E. Il semble que E_1 ait d'abord écrit bullubalasit ou bulluhalasit, puis qu'il ait lui-même (?) corrigé en bulla halasit. Le « t » final est presque effacé, mais perceptible.

— Galsa F_2, galia D, R, d, F ; E_1 a écrit gal-la (à la ligne).

Une correction « sa » a été insérée par E_2 (?) au bout de la ligne, sans que « la » ait été effacé pour autant ; d'autre part un « b » a été superposé au « g ».

— Maxalla R, D, d, F, maxilla E_1, maxila a, mazalla E_2.

— Cizania E, F, cizaniam D, R, d, zizaniam a. Remarquer que cizania (m) est suivie de *m*ons.

— Giri R, gyrin F, a, girim D, d, garim o. D écrit giri quo, escamotant « in ». d semble avoir gratté giri et l'avoir transformé en girim, en omettant également « in ». C'est visiblement « in » qui a été interprété comme un « m ». E présente giri in ou girim (?), F gyrin quo.

Si l'on s'en tient maintenant à un examen de la structure du texte étudié, on entrevoit très nettement trois parties. Tout d'abord Pline nous fait part de ses connaissances concernant la Phazanie et les villes des Garamantes. Ce n'est qu'incidemment qu'il nous signale que toutes ces villes ont été conquises par Cornelius Balbus. Amateur de détails singuliers, il insiste — en s'écartant de son sujet — sur le destin unique d'un homme qui reçut à la fois le char triomphal et le droit de cité. On peut considérer dès ce moment que Pline s'est lancé dans une de ces digressions dont il est coutumier. C'est alors que notre auteur nous fait part d'une circonstance qui n'est plus seulement singulière, mais étonnante (*Et hoc mirum...*) en opposant fortement par « asyndète » la relation traditionnelle du triomphe à la réalité historique (*supra dicta oppida ab eo capta* auctores nostros *prodidisse.....* ipsum *in triumpho praeter Cidamum et Garamam omnium aliarum gentium urbiumque nomina ac simulacra duxisse*). Le ton net et affirmatif de la phrase ainsi que la précision *quae iere hoc ordine* donnent à penser que Pline oppose les documents officiels qu'il a eus sous les yeux à la tradition historico-littéraire. Or le contraste est en effet « étonnant ». Des villes de Phazanie et du pays des Garamantes énumérées précédemment par Pline, la liste officielle du triomphe de Cornelius Balbus ne retient que les deux plus importantes : Cidamus et Garama (« capitale des Garamantes »), en y ajoutant en revanche une série de noms de peuples et de villes qui n'ont rien à voir avec la tradition habituelle « praeter *Cidamum et Garamam* omnium aliarum »...). Enfin après nous avoir livré telle quelle la liste, sans commentaire et semble-t-il par souci d'érudition, Pline revient explicitement aux Garamantes (*Ad Garamantas iter inexplicabile...*) en faisant allusion au raid de Valerius Festus en 69, raid sur lequel nous renseigne par ailleurs Tacite [13].

Ce rapide examen donne déjà à penser qu'aucun lien n'unit nécessairement la liste rapportée par Pline, au

(13) Tacite, *Hist.*, IV, 50.

pays des Garamantes ou à la Phazanie. Il nous semble bien au contraire que les divergences soulignées par Pline nous invitent en quelque sorte à ne point borner aux régions garamantiques nos efforts pour identifier les toponymes ou les ethniques de la liste officielle. Est-il d'ailleurs raisonnable, quand la liste officielle du triomphe écarte des villes notables pour ne retenir que *Cidamus* et la « très célèbre » *Garama*, de s'exposer à rechercher dans les sables libyques des agglomérations toujours plus modestes et des oueds au débit avare et intermittent, alors que la relative rareté des inscriptions et des ruines nous incite à penser que la Tripolitaine, excepté la région côtière, n'a jamais été un pays de colonisation romaine intensive [14] ? Peut-on attribuer aux Garamantes à la fin du Ier siècle après J.-C. toute une série de villes (*oppida*) sans doute de quelque importance — à moins que Cornelius Balbus n'ait été un imposteur — quand on sait que Tacite nous dit des Musulames au temps de Tibère qu'ils n'ont pas de villes (*urbes*) [15] et des Garamantes eux-mêmes, en 69, qu'ils se réfugient dans leurs « *mapalia* » inaccessibles ? [16]. Et pourtant l'on s'est longtemps acharné à identifier les toponymes de notre passage avec les agglomérations actuelles de la Libye intérieure, même si celles-ci ne révèlent pas l'apparence d'une ruine romaine [17].

Un récent article de M. H. Lhote dans la « Revue Africaine » [18] propose une hypothèse révolutionnaire :

(14) Consulter à ce propos J.-B. Ward-Perkins et J.-M. Reynolds, *The Inscriptions of Roman Tripolitania*, pp. 203-204 et Chr. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, pp. 70-79.

(15) Tacite, *Ann.*, II, 52 : « *Valida ea gens et solitudinibus Africae propinqua, nullo etiam tum urbium cultu, cepit arma* ». Les Musulames paraissent s'être stabilisés du vivant de Tacite, cf. à ce sujet R. Symes, *Tacfarinas, Thubursicu, Musulami*, in *Studies in Roman economic and social history in honor of Allan Chester Johnson*, Princeton, 1951.

(16) « *Garamantes... vagi per inaccessa mapalium* » (Tacite, *Hist.*, IV, 50). Quant à la distinction qu'on est tenté d'établir entre *urbs* et *oppidum*, notons que Pline n'use guère que de ce dernier mot dans sa description de l'Afrique. D'ailleurs Cornelius Népos qualifie Athènes d'*oppidum* (Miltiade, IV, 2).

(17) Cf. B. Pace, Scavi Sahariani, *Monumenti Antichi*, Roma, vol. XLI, 1951, pp. 151-199.

(18) H. Lhote, L'expédition de Cornelius Balbus au Sahara, *Revue Africaine*, t. XCVIII, 1er et 2e trimestre 1954, pp. 41-83.

Cornelius Balbus après avoir traversé le Tassili-n-Ajjer, l'Ahaggar et l'Adrar des Iforas aurait atteint le Niger en 21 ou 20 avant J.-C. A l'appui de cette hypothèse, M. Lhote propose trois identifications : *Alasi* serait Ilezi à l'entrée du Tassili-n-Ajjer, *Balsa* serait Abalessa à la sortie de l'Ahaggar, enfin le *Dasibari flumen* serait le Niger.

Or il ne nous semble pas que ces identifications soient incontestables. En ce qui concerne le premier toponyme, la forme *Alasi* n'apparaît pas dans les manuscrits sur lesquels nous avons travaillé. La forme *Alasit* n'est attestée que par *R* d'ailleurs peu lisible. La bonne forme semble être *Halasit.* A supposer même d'autre part qu'Ilezi soit une transcription phonétiquement correcte, l'identification *Halasit*-Ilezi ne repose que sur une ressemblance phonétique, puisque, comme le signale M. Lhote, aucune ruine n'a été découverte en ce lieu (19). Fait plus grave, le nom de *Balsa* n'apparaît dans le texte de Pline que comme une correction douteuse de *Galla* dans le manuscrit *E* (cf. supra), la forme *Balla* étant attestée dans tous les manuscrits. On peut lire à la rigueur dans le manuscrit *E* : *Balsa* ||*.la, Balla.* Mais il est très possible que l'existence d'une *Balsa* en Lusitanie (20) ait favorisé une confusion dans l'esprit de E_2. De toute façon, la forme *Balsa,* déjà difficile à dégager du manuscrit *E*, apparaît encore plus sujette à caution si l'on considère la séquence *Balsa, Balla.* Si d'autre part on veut bien considérer que le centre d'Abalessa ne récèle en fait de « traces d'occupation romaine » que quelques objets trouvés dans le tombeau de Tin-Hinan (21), on admettra que l'identification *Balsa* (?) — Abalessa nous semble encore plus douteuse que l'identification *Alasi* (?) — Ilezi.

(19) H. Lhote, *op. cit.*, p. 53.

(20) Cf. Pline, *H.N.*, IV, 35, 4.

(21) La Kasba dite de Tin-Hinan, quoi qu'en dise M. H. Lhote (*op. cit.*, p. 79), ne semble présenter aucun caractère romain. Quant à l'empreinte de monnaie romaine, M. J. Schwartz, *Libyca*, III, 1er semestre 1955, pp. 179-180, remarque qu'il n'y a pas de rapprochement décisif possible avec l'avers d'un exemplaire monétaire connu et propose comme dates limites 308 et 324 après J.-C.

Reste l'identification du *Dasibari flumen* au Niger, « la première rivière vivante à proximité du pays touareg et vers le Sud », comme nous le rappelle à juste titre M. H. Lhote (22) indiquant ainsi qu'il entend borner à cette direction la recherche de ce fleuve. Pour étayer cette hypothèse, M. H. Lhote croit pouvoir proposer une étymologie sonrhaï du mot Dasibari. Il s'agirait du Da — isa — bari, soit « le grand fleuve des Da », isa (ou issa) signifiant fleuve, bari (ou ber) signifiant grand et le nom de Da désignant les anciennes populations du Niger.

Une première objection, avancée par M. H. Lhote lui-même, se présente tout d'abord à l'esprit : il n'est nullement établi qu'on ait parlé le sonrhaï ou un dialecte apparenté au sonrhaï sur les bords du Niger au temps de Cornelius Balbus. Il est encore moins certain que des mots aussi usuels que ceux qui signifient « fleuve » et « grand » n'aient pas évolué phonétiquement en vingt siècles dans une langue à laquelle l'élément stabilisateur qu'est l'écriture fait défaut. D'autre part, M. H. Lhote assimilant au surplus le *Dasibari* au *Nigris,* il faut admettre que Pline ait ignoré cette identité, ce qui n'est d'ailleurs nullement impossible. Mais surtout les noms terminés en *-bari ou *-barri semblent avoir eu dans l'Afrique antique une vaste aire d'extension, qui ne saurait coïncider avec celle du sonrhaï. En Ethiopie, sur les rives du Nil, Pline cite les peuples *Megabarri* (VI, 30, 189) ; *Simbarri* (VI, 30, 191), *Tonobari* (VI, 30, 192). Au Fezzan existe une agglomération nommée Oubari que B. Pace a rapprochée arbitrairement du *Dasibari flumen.* Sur le limes de Tripolitaine s'élevait dans l'antiquité la ville de *Tillibari* (Remada ?), nommée dans l'Itinéraire d'Antonin et dans la Notitia Dignitatum (23). Le nom même de *Tisavar* (El-Haguef) n'est pas sans ressemblance avec celui de *Dasibari.* Sur la route Béja-Teboursouk en Tunisie, on peut voir les ruines de *Thi-*

(22) H. Lhote, *op. cit.*, p. 55.

(23) *Itinéraire d'Antonin*, 73-77, éd. O. Cuntz (dans *Itineraria romana*, t. I, pp. 10-11) ; *Notitia Dignitatum*, *occ.*, XXXI, 21, 31, éd. O. Seeck, pp. 186-187.

bari (Saint-Joseph de Thibar), cependant que celles d'*Aunobari* se trouvent non loin du Krib. Il y avait en Byzacène un *episcopus abaritanus* (24) et nous trouvons l'adjectif *abaritanus* dans Pline (XVI, 172). Le *Vabar* est un fleuve de Numidie d'après Pomponius Mela (25). Dans la *Notitia provinciarum et civitatum Africae* (26) le 23e nom des évêques de la Maurétanie Césarienne est celui de *Donatus subbaritanus*, cependant que *Zucchabar* (Miliana) est désigné par Ammien Marcellin sous le nom de *Municipium sugabarritanum* (27). Faut-il encore citer des noms comme ceux de *dabaris* (*vir*) (28), *Dabar* (prince numide de la suite de Bocchus) (29), le nom du fleuve *Nabar* que l'on considère parfois comme l'actuel oued Hamiz ? Il n'est pas jusqu'au nom de *Sybaris*, la célèbre colonie grecque du golfe de Tarente qui ne nous montre à quel point l'aire d'extension des toponymes en - *bari, ou - *baris est large (30).

A vrai dire il nous semble d'une façon plus générale que M. H. Lhote dans sa démonstration se soit laissé déporter vers le Sud, pour avoir méconnu la relative lenteur de la pénétration romaine. Cette tendance se révèle notamment en deux occasions importantes. Premièrement lorsque M. Lhote considère *Theveste* (Tébessa) comme l'une des bases de départ des colonnes de Cornelius Balbus (31), alors que l'on a de bonnes raisons de penser que la *legio III Augusta* ne s'établit à *Ammaedara* (Haïdra) qu'après la guerre menée par Cossus Cornelius Lentulus contre les Gétules (triomphe en 6 après J.-C.) et que toute une série de considérations fondées sur l'étude des bornes milliaires, des particularités de l'épigraphie militaire du Ier siècle et plus précisément de l'onomastique, ont conduit F. de Pachtère (32) à affirmer que la 3e légion ne s'établit à *Theveste* qu'à l'époque de Vespasien (vers 74 ou 76). Même si l'on admet que des détachements précurseurs aient pu s'arrêter plus anciennement à *Theveste* (33), c'est une hypothèse toute gratuite que d'y voir une base romaine de départ en 19 avant J.-C. Quoi qu'il en soit, Tacite nous apprend (34) que Blaesus en 22 après J.-C. est le premier général romain qui n'ait pas fait hiverner ses troupes en Africa Vetus.

La seconde manifestation de cette tendance est l'identification de l'*iter praeter caput saxi*, auquel Pline fait allusion à la fin du passage étudié, avec une piste traversant le Tassili. Rien dans le texte de Tacite (35) ne nous permet de supposer que le légat Valerius Festus se soit aventuré si loin. Au contraire, l'historien nous indique expressément que les déserts inaccessibles où les Garamantes ont établi leurs *mapalia* n'ont pas été atteints. Le raid n'a vraisemblablement visé que quelques agglomérations importantes comme *Garama*. Le contexte historique montre au surplus que Festus ne pouvait absolument pas s'engager dans une expédition lointaine. Inquiet de sa parenté avec Vitellius (36), Valerius Festus qui venait de faire assassiner Pison ne pouvait chercher qu'à rétablir très rapidement l'ordre troublé par la rivalité d'*Oea* (Tripoli) et de *Leptis Magna* (Lebda), avant d'opter pour Vespasien ou pour les Vitelliens qui contrôlaient encore la Gaule et la Germanie. Loin de penser comme M. H. Lhote que la route la plus

(24) J. Mesnage, *L'Afrique chrétienne*, p. 174.

(25) *De Chorographia*, 1, 6 (éd. Frick, 1880).

(26) M.G.H.a.a., III/2, p. 69.

(27) Ammien Marcellin, XXIX, 5, éd. Gardthausen.

(28) *CIL* VIII 6.704 (Tiddis).

(29) Salluste, *Bell. Iug.*, 108, 1 ; 109, 4 ; 112, 1.

(30) Dans le *Journal of Near Eastern Studies*, janvier 1954, Chicago, pp. 52-55, M. Prescott W. Towsend voit dans les formes « bur », « bure », « baris » l'équivalent « africain » du mot latin « *castellum* » Il semble en tout cas difficile de dissocier la finale * - bari(s) de la finale * - bar qu'on trouve dans des noms de fleuve comme le Vabar et le Nabar.

(31) H. Lhote, *op. cit.*, p. 67.

(32) F. de Pachtère, Les camps de la 3e légion en Afrique au Ier siècle de l'empire, dans *CRAI*, 1916, pp. 273 sq.

(33) Dès 76 on a des témoignages de présence militaire romaine à Mascula (Khenchela) et l'on sait qu'un camp de Titus datant de 81 après J.-C. a été découvert dans cette même ville ; cf. L. Leschi, Inscriptions latines de Lambèse et de Zana (*Diana veteranorum*), *Libyca* Arch., I, 1953, pp. 189-197.

(34) Tac., *Ann.*, III, 74.

(35) Tac., *Hist.*, IV, 50.

(36) Tac., *Hist.*, IV, 49-50. Cf. R. Cagnat, *L'armée Romaine d'Afrique*, Paris, 1912, I, 37-38.

directe vers *Garama* fût bien connue en 69 après J.-C., nous croyons que les Romains ne se sont rendus jusqu'alors qu'exceptionnellement dans cette agglomération et en contournant la Hammada el-Hamra, que Pline semble nous décrire, sous le nom de *Mons Ater*, comme une vraie barrière. Notons en effet que *Cydamus* (Ghâdamès), ville beaucoup plus facilement accessible que *Garama* (Djerma) ne reçut qu'au IIIe siècle une garnison permanente, probablement sous Septime Sévère (37).

Tout comme l'étude structurelle du texte de Pline, la fragilité des hypothèses « libyenne » ou « transsaharienne » nous engage donc à diriger ailleurs nos recherches, dans la mesure où les indications mêmes de Pline ne les bornent pas au Fezzan ou au pays des Garamantes. Mais alors une question préliminaire doit être posée. Comment Pline peut-il sans sourciller citer, à l'occasion d'une description de la Phazanie et du pays des Garamantes, toute une série d'oppida, de nations et de fleuves n'ayant pas un rapport direct avec ces régions ?

Nous avons déjà rappelé à ce propos le goût de Pline pour la digression et l'érudition brute. Il faut considérer de plus que notre auteur ne semble avoir qu'une connaissance vague et livresque de l'Afrique. Il ne sait, par exemple, où placer le marais et le fleuve *Triton* (V, 4, 28). Sa documentation n'est même pas à jour. Il ne souffle mot d'*Ammaedara* ni de *Theveste*. Si dans sa description des côtes de la Maurétanie Césarienne il fait allusion à Claude et à Vespasien (V, 20), il ne paraît guère mentionner à l'intérieur de la province d'Afrique que des villes bien connues au temps d'Auguste. On peut d'ailleurs dater approximativement le document administratif qui a servi de base au travail de Pline. Si l'on considère par exemple que dans le cas de *Simitthu* (Chemtou), Pline ne fait aucune allusion à une *colonia Julia Augusta*, que son nom même désigne comme une création d'Auguste, et qu'il connaît seulement un *oppidum civium*

(37) H.G. Pflaum et G. Ch. Picard, Notes d'épigraphie latine, *Karthago*, t. II, 1951, p. 105 et sq.

Romanorum (V, 4, 29), on est amené à penser que le document de base consulté par Pline a été rédigé avant la fin du principat d'Auguste. Quoi qu'il en soit, ces quelques remarques montrent assez le caractère composite et artificiel de la description de l'Afrique à laquelle se livre Pline et il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que l'auteur de l'*Histoire Naturelle* citât sans aucune gêne un document mettant en cause des villes ou des peuples gétules à propos d'une description de la Phazanie et du pays des Garamantes.

La première partie du passage que nous étudions ne laisse en tout cas qu'une faible latitude d'interprétation. Le dernier commentaire proposé, celui de M. H. Lhote, nous semble à ce sujet pertinent. Nous savons par Pline que la Phazanie s'étend depuis le Sud de la petite Syrte (et du chott Djerid), jusqu'à la chaîne de montagne qui la sépare des Garamantes. Elle ne correspond donc pas exactement à l'actuel Fezzan. *Cydamus* étant dûment identifiée avec Ghâdamès, et *Garama*, la capitale des Garamantes avec Djerma, il est nécessaire que le *Mons Ater* s'étende entre ces deux villes « sur un large espace du levant au couchant ». Il paraît donc que ce *Mons Ater* est plutôt la Hammada el-Hamra que le Djebel es-Soda, malgré le fait que « djebel es-Soda » signifie « la montagne noire » (38). Il faut donc rechercher *Alele* et *Cilliba* au Nord-Ouest de la Hammada el-Hamra et sans doute, si nous considérons que Pline suit un ordre orienté d'Ouest en Est, sensiblement à l'Ouest d'une ligne Sabrata-Cydamus. On a proposé d'identifier *Alele* à Hone, à 230 km au Sud de Syrte, et *Cilliba* à Zouilah, à 200 km au S.E. de Djerma, ou à Zeila, à 250 km au Sud de Marsa ; mais le texte de Pline nous paraît s'opposer à de telles identifications. Signalons que *Cilliba* ou *Culluba* (F_2) rappelle d'un point de vue purement toponymique *Cilibia* (Kelbia), *Culubis* (Djeloula ?) (39), *Cillium*

(38) Le qualificatif « el-Hamra » convient fort bien à un « mont » *solis repercussu accenso*.

(39) Procope, *De Aed.*, VI, 6, 18, éd. J. Haury, t. III/2, p. 183, signale cette ville après *Mammes* et *Thélepte* et avant *Ammaedara*.

(Kasserine), *Cilma* (Djilma) [40]. Mentionnons aussi un *vir Culluba* [41] (H. bou Djelida, vallée de la Siliana). Quant au nom d'*Alele* [42], il peut avoir été particulièrement corrompu puisqu'on lit dans presque tous les manuscrits *Phazanialelen*. E_2 a corrigé *Phazini* en *Phazaniorum* et *F* donne le texte reproduit par les éditions modernes.

Nous quittons dès lors la Phazanie qui s'étend au Sud de la petite Syrte jusqu'à la Hammada el-Hamra, pour pénétrer dans le pays des Garamantes, au delà de cette dernière montagne et de la Hammada de Tinrhert. La première ville des Garamantes que Pline nous signale s'appelle vraisemblablement *Thelgae* ou *Mathelge*. Cette dernière forme n'est attestée que comme une correction de E_2 (mis à part le témoignage de Robert de Crickelade). Aussi convient-il peut-être de l'éliminer, malgré le rapprochement possible avec le nom de personne *Mathlich* révélé par une inscription de Ghirsa [43], d'autant plus que M. B. Pace propose d'identifier *Theglae* ou *Thelgae* avec Taglelt à 15 km au Sud-Ouest de Djerma [44]. Djerma étant à vol d'oiseau relativement près des contreforts de la Hammada de Tinrhert, il n'y a de déserts précédant ces villes à partir de *Cydamus* que pour des cavaliers contournant la Hammada par le Sud-Ouest. Ces déserts sont probablement les sables de l'Edeyene.

La seconde ville citée est celle de *Dedris* (forme

(40) L'évolution phonétique *Cilliba* > Zouilah ou Zeila semble peu probable.

(41) *CIL* VIII, 23.926. Il faut noter aussi le cognomen Kallibi, attesté dans une inscription de Syrte (cf. J.M. Reynolds et J.B. Ward-Perkins, *I.R.T.*, 855, p. 202, d'après R. Bartoccini, *Afr. It.*, t. II (1928-9), pp. 187-200). Il a existé d'autre part un évêché non identifié de *Chullabi, Sententiae episcoporum de haeret. baptiz.*, 81.

(42) D'après G. Mercier, *La langue libyenne et la toponymie antique de l'Afrique du Nord*, Paris 1924, pp. 289-290, « Alili » signifierait en Chaouïa de l'Aurès : « laurier-rose », et la racine « LL » serait usitée en ce sens dans presque tous les dialectes. *Talalati* serait la forme féminine transposée par les Romains et signifierait : « l'endroit où croissent les lauriers-roses ». On ne peut pour autant aller jusqu'à proposer une identification entre *Alele* et *Talalati*.

(43) J.M. Reynolds et J.B. Ward-Perkins, *I.R.T.*, 899, p. 222.

(44) B. Pace, *Scavi Sahariani*, 1951, p. 184. Taglelt n'est pas porté sur la carte au 1/2.000.000ᵉ du Fezzan.

donnée par tous les manuscrits sauf E_2 : *Debris* et *d* : *Dederis*) avec ses sources chaudes signalées aussi par Priscien de Césarée [45] qui semble s'inspirer du texte de Pline et adopte la forme *Debris*. B. Pace propose après Vivien de St Martin d'identifier cette ville à l'actuelle Edri ou Ederi située à une centaine de kilomètres à l'Ouest de Brak et au Nord de Djerma, sur les contreforts Sud-Est de la Hammada de Tinrhert. La Βέδειρον de Ptolémée [46] est bien voisine phonétiquement de la leçon *Debris*, à moins qu'on veuille y voir l'actuelle el-Bder, à 20 km à l'Ouest de Zouila.

En tout état de cause, la suite du texte nous convie à considérer qu'*Alele*, *Cilliba*, *Thelgae* et *Debris* étaient des villes sensiblement moins importantes que *Cydamus* et *Garama*, puisque seules ces deux dernières villes, comme nous l'avons déjà observé, ont été retenues sur la liste officielle du triomphe dont il convient maintenant d'examiner les indications bien différentes (« praeter *Cydamum* et *Garamam omnium* aliarum *gentium urbiumque nomina ac simulacra* »).

Tabidium oppidum est de l'avis de M. J. Carcopino [47] l'antique *Thabudeos*, actuellement Thouda près de Sidi Okba à 25 km au Sud-Est de Biskra. Il ne semble pas que cette identification puisse être mise en doute.

Le second nom de la liste (le 4ᵉ si l'on compte *Cydamus* et *Garama*) est un ethnique. Il s'agit de la *Niteris natio*, que *E* écrit *nitiebres* et R_2, auteur de mainte bonne correction, *niciebres*. Il semble donc qu'une ancienne tradition attribue un « b » à ce mot. Si l'on considère à quel point le « c » et le « t » sont parfois difficiles à distinguer, on est tenter d'admettre que *niteris* recouvre *nicives* qu'évoque la correction *niciebres*. Certains manuscrits anciens devaient présenter la forme *nicives*, qui apparait d'ailleurs dans Pline (V, 4, 30), d'autres la

(45) Priscien de Césarée, *Periegesis*, 202, in *Poet. lat. min.*, éd. Baehrens, t. V.

(46) Ptolémée, IV, 6, 12, éd. C. Müller.

(47) J. Carcopino, Le limes de Numidie et sa garde syrienne, *Syria*, t. VI, 1925, pp. 37-38

forme *nicibes* (48). Les *Nicives* ou *Nicibes* sont un peuple gétule important ayant pour capitale *Nicivibus* (N'gaous) à quelques kilomètres à l'Est de l'oued Barika à la hauteur de Lambèse. Une inscription récemment découverte par M. S. Lancel à *Tigisis* (49) laisse supposer qu'ils avaient d'étroites relations avec les *Suburbures* appelés par Pline *Sabarbares* (V, 4, 30).

Faut-il rapprocher de la *Niteris natio, Nitibrum oppidum* qui apparaît en huitième position sur la liste ? Il est évidemment impossible de se prononcer (50). Notons seulement à titre purement indicatif que *nitibrum* a le même nombre de lettres que le génitif *nicibium* et que paléographiquement la confusion entre les groupes -*brum et -*bium n'est pas impossible.

En troisième position sur la liste vient une ville : *Miglis Gemella*. C'est, comme son nom l'indique une ville « jumelée », ou encore double. Plusieurs villes furent qualifiées de « *Gemellae* » dans l'Afrique romaine. Une *Gemellae* s'élevait à la place de l'actuelle Sidi Aïch dans le Sud-Tunisien entre *Thelepte* (Medinet el-Kedima) et *Capsa* (Gafsa). Une *Gemellas* a existé à l'embranchement des routes *Sitifis-Thamugadi* et *Sitifis-Lambaesis*. La table de Peutinger indique un *Gemelli praesidium* à l'Ouest de *Thamallula* (Tocqueville). Il semble néanmoins que M. J. Carcopino ait proposé dans son étude sur le Limes de Numidie la bonne identification. Il s'agirait de l'oasis de Mlili à 38 km au Sud-Ouest de Biskra, sur la ligne ferroviaire Biskra-Tolga. Les deux oasis de Mlili et d'Ourellal qui ont vraisemblablement connu de

(48) On lit dans Ptolémée, IV, 3, 6 : νισιβες. En 411 au concile de Carthage il y eut un *episcopus nicibensis* (P. L., t. XI, p. 1338). Sur la confusion totale du *v et du *b à Rome à partir du 1er siècle après J.-C., cf. Niedermann, *Phonétique historique du latin*, Paris, Klincksieck, 1945, pp. 117-119.

(49) S. Lancel, une inscription de *Tigisis*, *Libyca*, t. III/2, pp. 289.298.

(50) Il est possible au contraire que la présence de *Nitibrum* ait entraîné la substitution de *Niteris* à *Nicives*. Notons aussi que la cosmographia dite d'Aethicus (A. Riese, *Geographi latini minores*, p. 89) cite sous la forme *Nitiobres* les habitants de la province de *Nitria* en Egypte au Nord de Memphis (= les *Nitriotes* de la cosm. de Julius Honorius, Riese, p. 47).

très anciennes agglomérations humaines (51) — même si l'on fait des réserves sur la nature de certains vestiges romains empruntés sans doute à une époque relativement récente au camp de *Gemellae* (El-Kasbat) fondé en 126 (52) — peuvent être considérées comme « *Gemellae* », Mlili prise à part étant « *Gemella* ».

Le nom que nous trouvons ensuite se présente dans *E, D, d, R* et *F*, sous la forme « *nuptium natio vel oppidum* ». *Vel* n'impliquant pas un choix comme *aut*, on peut admettre qu'il s'agisse à la fois d'un nom de peuple et d'un nom de ville. Mais le texte est peut-être corrompu. F_2 souligne, en effet, *niteris nationis glis gemella*, et ajoute au-dessus : *milgis bubeiû oppida*, tandis que E_2 souligne *nuptium natio vel oppidû enipi natio*, et ajoute au-dessus : *bubeium natio ul oppidû enipi natio*. Il ne semble pas qu'on puisse réduire *Bubeium* à n'être qu'une variante de *Nuptium* ou vice versa. Sans prétendre proposer une identification, remarquons que *Nuptium* fait quelque peu penser à *Nepta* (Nefta) (53). Un flottement e/u existe en effet dans l'antiquité même : nous admettons que la *Thuben* de Pline (cf. *infra*) équivaut à *Tubunae* (Tobna) ; et d'autre part dans l'évolution phonétique : *Tubernuc* est aujourd'hui Aïn Tebornok, *Thuburbo Minus* est Tebourba et *Thubursicu Bure*, Teboursouk. Il faut remarquer aussi que chez Ptolémée (IV, 3, 6, éd. Müller), les Νύκπιοι ou Νύκτιοι sont placés au Sud des Νυγβηνοί. Or nous savons que le territoire des *Nybgenii*, tel qu'il fut délimité par L. Minucius Natalis en 104-105, s'étendait sur la bordure Nord du chott el-Fedjedj (54). La métathèse Νυγβηνοί-*Nybgenii* nous

(51) Cf. St. Gsell, *Atlas archéologique*, 48,35 et 48,39.

(52) J. Baradez, *Vue aérienne de l'organisation romaine dans le Sud. Fossatum Africae* (1949), p. 103. Cf. aussi du même auteur : Gemellae. Un camp d'Hadrien et une ville des confins sahariens aujourd'hui ensevelis sous les sables, dans *Revue Africaine*, t. XCIII, 1949, pp. 5-24.

(53) Quant à la finale *-ium, observons que *Thabudium* chez Pline correspond à *Thabudeos* (Thouda), qui est la Tehouda des auteurs arabes. Peut-être faut-il rattacher à la *Nuptium natio*, les *Nuntii* ou *Nunti* de la *Vita Fulgentii*, XIII, p. 67, éd. G.-G. Lapeyre, Paris, 1929. Sur la confusion entre *n et *p dans l'écriture cursive, cf. J. Mallon, Pierres fautives, in *Libyca*, arch. III/2, p. 315.

(54) Cf. *CIL*, VIII, 22.787 - 22.788, et R. Cagnat, les Νυγβηνοί de Ptolémée, *CRAI*, 1909, pp. 568-579.

autorise à supposer une métathèse Νύκπιοι-*Nuptii* qui peut recouvrir *Nupcii* ou en être l'équivalent. Notons d'ailleurs que le passage de *Turris Tamalleni* à Telmine révèle aussi une métathèse.

En ce qui concerne *Bubeium*, on en est réduit à des hypothèses fragiles. Peut-être s'agit-il d'un génitif pluriel en -·ium. Observons qu'à une époque très postérieure, parmi les dignitaires du limes de Tripolitaine, on relève un *praepositus limitis Bubensis* (55).

Il nous semble que l'identification des deux noms suivants ne présente pas de difficultés insurmontables. Le sixième nom de la liste : *Tuben* (oppidum) a été rapporté par A.C. Pallu de Lessert et par J. Carcopino (56) à *Tubunae* (Tobna) au Sud de l'oued Barika et à une vingtaine de kilomètres de l'extrémité orientale du Chott el-Hodna. Or Victor Tonnenensis (57) signale parmi les lieux où le roi des Vandales Huneric relégua 4.000 catholiques en 479 « *Tubunis, Macri* et *Nippis* ». Ainsi pouvons-nous identifier la *natio Enipi*. Il s'agit, pensons-nous, d'un peuple *e Nippi* vivant au Nord du Chott el-Hodna (58). Cette hypothèse fondée sur un texte qui rassemble les noms de *Tubunae* et de *Nippis*, nous semble beaucoup plus vraisemblable que celle qui consiste à reconnaître dans les *Enipi* de Pline les Νύκπιοι de Ptolémée dont nous avons parlé plus haut (59).

Pour le *mons nomine Niger* (60), il nous est impossible de proposer une solution. Peut-être cependant convient-il de se demander si le nom de ce mont peut être mis en

(55) *Notitia Dignitatum*, *occ.*, XXX, p. 88, éd. O. Seeck.

(56) A.C. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, Paris, 1896, t. I, p. 74, et J. Carcopino, Le Limes de Numidie et sa garde syrienne, dans *Syria*, 1925, p. 37.

(57) Vict. Ton., *Chron.*, a, 479/1, dans M.G.H.a.a., t. XI, p. 189.

(58) C'est M. P. Salama qui a formulé cette hypothèse à laquelle nous nous rallions. On ne peut objecter la règle de grammaire classique interdisant devant un nom de ville l'emploi de la préposition. A la question unde, particulièrement, « le maintien de la forme casuelle devenait une élégance littéraire ». Cf. A. Ernout et F. Thomas, *Syntaxe latine*, § 131 (Klincksieck, 1951).

(59) Signalons dans Corippus, *Johan.*, VIII, 606, éd. Partsch, un Maure du nom d'Enipten (à rapprocher de *nuptium* ?).

(60) La présence de deux monts au triomphe de Cornelius Balbus nous semble corroborer les considérations de M. Chr. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, pp. 118-130, sur le peuplement des montagnes en Afrique et le danger qu'il a représenté pour les Romains.

rapport avec le nom du *Nigris* (61), ce fleuve mystérieux cité par Pline (V, 4, 30 et V, 8, 44). Mais cette hypothèse doit être abandonnée si l'on accepte d'identifier le Nigris à l'oued Djedi, car ce dernier coule très vite en plaine. Nous dirons brièvement à la fin de notre étude pourquoi cette identification ne nous semble pas déraisonnable malgré la récente et brillante démonstration de M. G.-Ch. Picard dans son *Castellum Dimmidi*.

Nous avons déjà exposé à propos de *Niteris* le problème que pose l'*oppidum Nitibrum* dans lequel on peut voir à la rigueur en face d'une *nicives* ou *nicibes natio* un *nicibium oppidum*.

Le nom de *Rapsa* ne peut non plus, en l'état actuel des connaissances, être identifié avec certitude. Selon B. Pace, il s'agit de Ghat dans l'actuel Fezzan (62). Mais cette hypothèse n'est soutenue par aucun argument sérieux. Il n'est pas impossible à notre avis que *Rapsa* représente *Capsa* (Gafsa) détruite par Marius lors de la guerre contre Jugurtha et dont nous savons bien peu de choses, sinon qu'elle devint municipe sous Trajan (63). Pline l'Ancien mentionne, il est vrai, le peuple des *Capsitani* (64) qui habitait à l'Ouest des *Cinithi* et venait sans doute border les chotts. Mais nous pouvons constater par ailleurs que Pline ne s'embarrasse point de réduire les différences de graphie (65).

(61) On pourrait aussi rapprocher de la *plebs Nigrensium majorum* (*Gesta coll. Carth.*, I, 133, dans *P.L.*, t. XI, col. 1302), que l'on attribue généralement à *Ad Majores* (Hr. Besseriani). En tout cas le *Nigrensis* (*flumen*) du géographe de Ravenne (éd. Pinder et Parthey, pp. 157-158) est un fleuve de l'Ouest de la Maurétanie Césarienne.

(62) B. Pace, *op. cit.*, p. 180.

(63) Parmi les évêques ayant assisté au Concile de Carthage en 348, on note Fortunatianus *Raptanus* ou *Capsitanus*, la première leçon étant une altération de la seconde, cf. P. Monceaux, *Hist. litt. de l'Afr. chrétienne*, 1905, t. III, p. 223.

(64) *H.N.*, V, 4, 30.

(65) Voici quelques divergences concernant les noms de villes d'Ethiopie (*H.N.*, VI, 178 et 179, éd. Mayhoff, pp. 504-505). Il s'agit d'une liste citée d'après Bion et d'une autre liste issue de Juba II : *Aramam, Eruniam* ou *Aramasos* (Bion), *Aramum* (Juba) ; *Sesamos* ou *Psesamos* (Bion), *Sesamum* (Juba) ; *Megadale* (Bion), *Magadalen, Magadagalen* (Juba) ; *Aremni, Arem* ou *Arenni* (Bion) = *Premni* (?), *Paroaprummu* ou *Proaprimii* (Juba) = *parvam Primin* (?) ; *Direa* ou *Diraea* (Bion) *Dercelin, Dicelin, Derelin*, etc. (Juba). *Pattiga* (Bion), *Patingan* (Juba). Pline se garde de toute identification entre les deux listes.

La *Viscera natio,* que R_2 a corrigée en *Discera,* peut-être sous l'influence d'une leçon *Biscera,* a été rapprochée par M. Carcopino — et déjà A. C. Pallu de Lessert considérait cette identification comme vraisemblable — de l'antique *Vescera,* aujourd'hui Biskra. On a parfois objecté qu'il s'agit, selon la liste du triomphe, d'un peuple. Mais l'expression *Bubeium* (ou *Nuptium*) *natio vel oppidum* nous montre bien que cette distinction n'est pas essentielle. D'ailleurs, quand en nous parlant des peuples de l'intérieur Pline nous dit (V, 30) « *non civitates tantum sed plerique etiam nationes jure dici possunt* », il semble bien qu'il implique que les ethniques fournissent souvent des noms de ville. *Nicivibus* (N'gaous) par exemple n'est que l'ablatif-locatif de *Nicives* et la capitale des *Nattabutes* s'appelait tout simplement *Civitas Nattabutum* (Renier).

Le nom de l'*oppidum Decri* rappelle assez celui de l'antique *Idicra,* que l'Itinéraire situe entre *Milev* (Mila) et *Cuicul* (Djemila). On ne peut prétendre les identifier l'un et l'autre avec certitude, mais il convient de noter que l'on trouve aujourd'hui encore près d'*Idicra* un oued Dekri, affluent du Rhummel, le nom de cet oued ne paraissant pas s'expliquer par une étymologie arabe (66). Il nous semble possible de placer l'*oppidum Decri* entre *Cirta* (Constantine) et *Sitifis* (Sétif), sur l'oued Dekri.

Le *flumen Nathabur* évoque quelque peu le peuple des *Nattabudes* (*D*) ou *Natthabudes* (*R, d*) (Pline, V, 30) qui habitait au Sud de Calama (Guelma) sur les rives de l'oued Cherf, affluent de l'oued Seybouse. La forme *Nathabur* peut recouvrir *Nathabut,* qui est précisément, d'après une inscription, le nom d'un ressortissant de ce peuple (67). Mais il faut de toute façon tenir compte du fait que les peuples gétules ont pu se déplacer considérablement (68). On peut aussi, il est vrai, penser à rapprocher ce nom de celui des Gétules *Nathabres* qu'Orose place à l'Ouest des Garamantes (69) et qui apparaissent sous la forme *Natauros* dans la cosmographie dite d'Aethicus.

(66) On trouvera une étude de la racine DKR dans A. Pellegrin, *Essai sur les noms de lieux d'Algérie et de Tunisie,* p. 72 et G. Mercier, La langue libyenne et la toponymie antique de l'Afrique du Nord, dans *Bulletin de la société asiatique,* oct.-déc. 1924, p. 262.

(67) *ILA,* I, 2.857.

L'*oppidum Thapsagum* ne se laisse pas identifier. Toutefois ce nom paraît sémitique (70). Il existait une *Thapsacum* sur l'Euphrate (Pline, V, 87). On peut évidemment rapprocher du point de vue de l'onomastique la célèbre *Thapsus* d'Afrique (Ras Dimass). Entre le *Cynips* et *Leptis Magna,* Pline cite *Taphra* (V, 27) qui apparaît en F_2 sous la forme *Thaphsa.* Il a existé également dans le voisinage de *Rusicade* (Philippeville) une antique *Thapsus.* Le périple de Scylax nous signale en effet une Θάψα (71), qui est sans doute le *Thapsus* de Tite Live (72), sur le Safsaf que Vibius Sequester (73) appelle « *Thapsus Africae juxta Rusiccade* ». Sans prétendre identifier *Thapsagum* avec cette *Thapsus* notons que nous ne trouvons de *Thapsus* et de *Thaphsa* que sur le littoral. Le fait même que ce mot semble en rapport avec le terme hébreu *tiphsah* : le gué, ne nous incite guère à rechercher *Thapsagum* dans une région plus ou moins désertique.

Le nom de peuple qui fait suite à *Thapsagum oppidum* se présente dans les manuscrits sous les formes suivantes : *Tamiagi* (*D, d,* E_1), *Namiagi* (?) (E_2), *Damiagi*

(68) Il n'est pas prouvé que les *Musunii* que l'épigraphie situe au Sud de *Théveste* (Tébessa) n'aient rien de commun avec les *Musunorum* situés sur la table de Peutinger dans la région de *Zarai* (Zraïa), le terme de *Musunii regii* pouvant indiquer un fractionnement. En tout cas, les *Musulames* — dont le nom est peut-être en rapport avec celui du *Muthul* (oued Mellègue) — sont situés sur la même table dans la région de *Tadutti* au Nord de Lambèse, alors que les témoignages historiques et l'épigraphie les situent à l'Ouest de Théveste.

(69) Orose, *adv. pag.,* in A. Riese, *op. cit.,* p. 67. Il n'est même pas impossible de tenter un rapprochement avec la ville de Νοβιβουρον située par Ptolémée, éd. Müller, p. 611, entre Ζάραθα (*Zarai*) et Θούβουνα (*Tubunae*), la confusion entre le β et le θ ne surprenant pas (cf. *id.,* p. 626, Ζίβα ou Ζίθα).

(70) Cf. A. Pellegrin, *op. cit.,* p. 120.

(71) *Geogr. graec. min.,* éd. C. Müller, I, p. 90, § 111.

(72) Tite-Live, XXIX, 30.

(73) *Geogr. lat. min.,* éd. A. Riese, p. 151.

(*F*), *Taminagi* (R_1), *Tamgaci* (R_2) ; si nous ne considérons que les consonnes, nous pouvons noter ainsi ces variantes : *TMG, NMG, DMG, TMNG, TMGC.* Mais peut-être serait-il plus exact de considérer les groupes *TMYG, NMYG, DMYG, TMNG* et *TMGC.* Seule la forme *Taminagi* (*TMNG*) nous paraît dès lors différer nettement des autres. Elle a d'ailleurs été l'objet d'une correction nette.

D'après Tite Live, les Rhodiens auraient eu recours, pendant la seconde guerre de Macédoine (200-196), aux offices des mercenaires (africains ?) de la nation des *Tamiani* (74), mais il se peut qu'on doive y voir un peuple de Carie : les *Tarmiani*, si « *ex Africa* » ne porte que sur le dernier terme de l'énumération (75).

Peut-être faut-il rattacher ces diverses formes à la racine sur laquelle est formé notamment le mot berbère *tamaziġt* qui désigne la langue berbère (en Tamahaḳ : *tamahaḳ*). « D'après Ibn Khaldoun, les deux grandes tribus historiques, les Beranès et les Botr, descendaient, les premiers de Mazigh, héros légendaire, et les seconds entre autres héros, d'une femme appelée Tamzight » (76). Le « ta » initial et le « t » final étant des marques de féminin (77), il reste que *MYG* ou *MGC* de *Tamiagi/Tamgaci* s'opposent à *MZG* de Tamzight. Mais il faut remarquer tout d'abord que le « z » représente le « d » spirant libyco-berbère qui se transforme facilement en *dj ou *di (78). S'il est vrai que, comme le pensent Gsell et G. Mercier (79), on doit rapprocher de Tamzight, les *Mazaces* ou *Mazices* des auteurs latins et les Μάζικες de Ptolémée, l'emploi du *ʒ en grec indique bien cette valeur (*ʒ représentant *dy ou *gy) : d'ailleurs une inscription de *Zucchabar* (Miliana) mentionne un *prae-*

(74) Tite-Live, XXXIII, 18 : « *Galli et Pisuetae et Nisuetae et Tamiani et Arei ex Africa* ».

(75) Ruge dans *RE*, IV, Ar, 1932, art. Tarmianoi, col. 2.326.

(76) Ibn Khaldoun, *Hist.*, tr. de Slane, I, 181, cité par A. Pellegrin, « *Essai sur les noms de lieux d'Algérie et de Tunisie* », Tunis, 1949, p. 39.

(77) Cf. J. Mesnage, *L'Afrique chrétienne*, Paris, 1912, p. 503 : *Tamazuca.*

(78) G. Mercier, *op. cit.*, p. 243.

(79) G. Mercier, *op. cit.*, pp. 296-297 Gsell, *H.A.A.N.*, V, pp. 115-120.

fectus gentis madicum (80). Le flottement entre yod et *g nous permet de supposer une affriquée *dj notée *g en latin et *z en berbère (cf. *Gergis* > Zarzis). D'autre part, le *g grasseyé libyco-berbère est rendu en latin par *g, *c, *r, ou *gh (81) (cf. *Bagaï*/Ksar Baghai et *Cydamus*/Ghâdamès). Il nous paraît donc tout à fait possible que la *Tamiagi* ou *Tamgaci natio* soit une tribu Tamaziġt ou Tamziġt. Cette désignation vague, qui signifie peut-être « la nation noble », ne nous permet pas de préciser l'habitat de ladite natio.

Vivien de St-Martin, puis B. Pace ont proposé d'identifier *Boin oppidum* à Bou-Ndjem à 120 km au S.W. de Syrte, sans apporter de raison valable. Sur un fragment de sarcophage à Carthage, on peut lire : « *Boinus fidelis in pace vixit*. . » (82). Sur la liste des prélats censés avoir assisté au concile de Carthage en 484, figure à la 73e place, parmi les prélats de Byzacène, un « *Donatus boanensis* » (83). Il nous semble plausible que *Boin* soit à identifier avec *Boan.* L'alternance i/a est en effet constante dans la toponymie nord-africaine (*Thamugadi*/Timgad ; *Cydamus*/Ghâdamès). En tout cas, tout ce que nous savons de *Boan*, c'est qu'elle est située en Byzacène.

L'*oppidum Pege* (ou *Paegae R*) peut être une transcription de **Bege* (84) et correspondre à *Bagai* aujourd'hui Ksar Baghai à 12 km au Nord de Khenchela. On peut rapprocher du point de vue onomastique les *Casae Beguenses* sur le territoire des Musulames, qui du temps de Tacfarinas n'avaient pas de villes (86), et le *Saltus Bagatensis* à l'Est de *Cirta* (87). Peut-être aussi le fleuve *Pagyda* (88) que Ch. Tissot place dans la région de Lambèse.

(80) *CIL*, VIII, 9613.
(81) G. Mercier, *op. cit.*, p. 242.
(82) *CIL*, VIII, 25.203.
(83) Victor de Vita, *Notitia provinciarum et civitatum Africae*, éd. Halm, p. 67. Mon. Germ. III/2.
(84) Noter que *Bagada* en Ethiopie (Pline, VI, 178) apparaît dans certains manuscrits sous la forme *pagada.*
(86) Tac., *Ann.*, II, 52.
(87) Cf. aussi Baga, roi des Maures (Tite-Live, XXIX, 30).
(88) Tac., *Ann.*, III, 20.

Le *Dasibari* ou *Desibari flumen* nous paraît garder son mystère et si nous n'avons pas été convaincus par la récente démonstration de M. H. Lhote, dont nous avons rappelé plus haut l'essentiel, nous n'avons aucune hypothèse à formuler.

On a proposé d'identifier *Baracum oppidum* à Brak au Fezzan, en plein pays des Garamantes. Cette hypothèse était fortifiée par la conviction que les campagnes de Cornelius Balbus se bornaient à la Phazanie et au pays des Garamantes. Or si l'on admet que le proconsul a promené ses armes à *Tubunae*, chez les gens de *Nippis* et chez les *Nicives*, on devient sensible à la ressemblance qui existe entre le nom de *Baracum* et celui de l'oued Barika qui se jette dans le Chott el-Hodna (les *salinae Tubunenses*). Si l'actuelle Barika semble relativement récente, les ruines sont nombreuses sur l'oued Barika, et nous sommes amené à penser qu'il a existé dans la région une ville antique de ce nom (89), puisqu'un manuscrit arabe du Vatican (cod. 150), rapportant le canon 16e du 11e concile de Carthage, appelle la Maurétanie sitifienne Maurétanie de *Baricis* et que Saint Grégoire le Grand cite l'évêque Petrus de *Baricis* (90).

Buluba se présente aussi sous les formes *Bulluba, Bulba* et *Bulla. Bulla* a été corrigée en *Bulluba* (*E*) et c'est la forme *Bulba* qui est la plus répandue. La liste des 61 évêques présents ou représentés au concile de Carthage en 525 nous révèle qu'il y avait peut-être deux *Bulla*. En effet sont mentionnés *Quodvultdeus Bullamensis* (à rapprocher de la Βουλλαμήνσα que Ptolémée

(89) La racine BRK est étudiée par G. Mercier, *La langue libyenne et la toponymie antique d'Afrique du Nord*, Paris, 1924, pp. 258-259 et A. Pellegrin, *Essai sur les noms de lieux d'Algérie et de Tunisie*, Tunis, 1949, p. 84. Des témoignages épigraphiques nombreux attestent des Baric, Baricas, Barici, Barichio, Barag, Barachon, mais leur nombre même nous interdit tout rapprochement trop exclusif.

(90) Cf. J. Mesnage, *L'Afrique chrétienne*, Paris, 1912, p. 405 ; Lettres de Grégoire le Grand, lib. III, epist. 16, *M.G.H. epist.*, t. I.

situe par 34°20' de longitude et 30° de latitude) et Porphyrius *Eullensis*, c'est-à-dire sans doute *Bullensis* (91). On ne saurait prétendre identifier *Buluba, Bulba* ou *Bulla*, avec l'une des deux *Bulla* (*Bulla Regia* ou *Bulla Mensa*). Notons cependant que le document administratif utilisé par Pline signale *Bulla Regia* comme une ville libre (92). Quant au nom lui-même, qu'il ait la forme *Buluba, Bulba* ou *Bulla*, il semble qu'on puisse y reconnaître une racine punique (93).

Alasit doit être probablement orthographié *Halasit*. (Telle est la leçon de tous les manuscrits sauf *R*). Comme *Buluba, Halasit* résiste jusqu'ici à toute tentative d'identification (94).

Galia ou *Galsa* ne se laisse pas non plus identifier. Il faut évidemment noter la ressemblance que présente ce nom avec celui de l'antique *Gales* (Henchir el-Kharrouba), à 90 km de Carthage et non loin du cours supérieur de l'oued el-Kebir (95). Mais on ne peut tirer argument de cette ressemblance. Encore que la situation administrative de la province romaine ait été au temps d'Auguste fort complexe et que sa romanisation soit demeurée toute relative, rien ne nous autorise à supposer que *Galia* ou *Galsa* soit *Gales*. Mentionnons d'autre part qu'en 517, le primat de Byzacène était Bonifatius de *Bana Galliana* et que cette dénomination reste mystérieuse (96).

(91) Mansi : *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, VIII, pp. 647-648, cité dans Chr. Courtois, *op. cit.*, p. 306.

(92) Pline l'Ancien, *H.N.*, V, 22.

(93) A. Pellegrin, *op. cit.*, p. 121. L'auteur signale aussi de nombreux oueds Boul. En ce qui concerne les divergences possibles de graphie, remarquons que *Volubilis* apparaît parfois sous la forme *Bulubilis*. Selon Prescott W. Towsend, *op. cit.*, Bulla doit être rapproché de *Bur, *Bure. Il s'agirait d'un « *castellum* » « royal ».

(94) Il semble que hala soit une forme de tala, vieux nom qui désigne « la source » en berbère. (Cf. G. Mercier, *op. cit.*, p. 253). Il existe encore en Algérie des toponymes tels que Aïn Talazit.

(95) *CIL*, VIII, 757-758 et *I.L.T.*, p. 112, 631-635.

(96) Mansi, *op. cit.*, VIII, col. 654-655 cité par Chr. Courtois, *op. cit.*, p. 304. Signalons encore la *Gallica* de Corippus, *Iohan.*, II, 77 et VI, 485, qui vit la défaite de Jean et qu'il faut sans doute situer dans le voisinage de *Marta* (Mareth), cf. *Iohan.*, II, 80-84.

Le nom de *Balla*, qui suit immédiatement ne présente pas de variantes. Dans la *Notitia dignitatum*, parmi les dignitaires de Tripolitaine, on trouve un *praepositus limitis Balensis* (97). Mais nous ne savons rien au sujet de ce limes. Si l'on veut bien se souvenir que nous avons été amené à comparer *Buebium natio vel oppidum* au *praepositus limitis Bubensis* que la même notice mentionne également dans la liste des dignitaires de Tripolitaine, on conviendra que ces deux rapprochements se fortifient quelque peu mutuellement.

Maxalla, Maxilla ou *Mazalla* ne peut évidemment être identifié à *Maxula* (Radès) en bordure du golfe de Tunis (98). En revanche on peut penser à *Mascula* (Khenchela), à mi-distance entre *Théveste* (Tébessa) et *Lambaese*, d'autant plus que *Pege* et *Paegae* a quelques chances d'être *Bagai* (Ksar Baghai) à 12 km au Nord de Khenchela. Phonétiquement cette identification, proposée par M. H. Lhote, semble tout à fait possible (99).

Le dernier nom de ville, *Cizania*, ressemble étrangement à celui que nous pouvons lire dans une lettre de Saint Augustin : *Apud Cizan* (100). La forme *zizaniam* n'apparaît que dans le codex Vindobonensis 234 qui ne fait pas autorité. De plus on sait que ce mot usité en latin ecclésiastique signifie : jalousie, zizanie. C'est néanmoins en partant de cette forme que certains ont voulu identifier *Cizania* à la *Zizam* de la table de Peutinger (101). Malgré la ressemblance indéniable qui lie *Cizania* et *Cizan*, il est pour deux raisons difficile d'identifier ces villes. D'abord, parce que *Cizan* devait être un lieu bien modeste à l'époque de Saint Augustin ; elle est, en effet, visiblement rattachée au diocèse d'*Hippone*, à une époque où de modestes bourgades sont le siège d'un évêché ; ensuite, parce qu'il faudrait supposer que Cornelius Balbus a franchi la barrière des *Alpes Numidicae*. Il faut cependant observer, en ce qui concerne ce second point, que L. Sempronius Atratinus, le prédécesseur de Cornelius Balbus, ayant triomphé sans doute en octobre 21 et Cornelius Balbus en mars 19, ce dernier a eu le temps de faire une, sinon deux campagnes d'hiver et une campagne d'été.

(97) *Notitia Dignitatum, Occ.*, XXXI, 27, 31, éd. O. Seeck, pp. 186-187.

(98) Cette ville est désignée déjà comme *colonia* par le document administratif dont se sert Pline (V, 24).

(99) H. Lhote, *op. cit.*, p. 66.

(100) Saint Augustin, *epist.*, 63, 4 : « *homo qui in ecclesia meae dispensationi credita jam legere coeperat et non semel, sed iterum et tertio apud Subsana et presbytero Subsanensis ecclesiae comitatus et apud Turres et apud Cizan* ».

(101) Cf. *CIL*, VIII, suppl. I, 2, p. 1145.

L'ordre du triomphe était fermé par le « *mons Gyri in quo gemmas nasci titulus praecessit* ». Deux toponymes antiques présentent peut-être la même racine : le *Castellum Gurolense* au Sud de *Sitifis* et la petite agglomération de *Guruzi* à l'Est du chott el-Beida, soit à une trentaine de kilomètres au Nord de *Zarai* (Zraïa). Dans la *Notitia provinciarum et civitatum Africae*, le 9e nom sur la liste des évêques de Numidie est celui de Martialis *Girensis* ou *Guirensis*. Mais surtout l'on peut lire dans la même notice, cette fois à la 9e place de la liste des évêques de Maurétanie Césarienne, le nom de Reparatus *Girumontensis* (102). Ce nom présente une ressemblance étonnante avec le *mons Gyri* de Pline. Si l'on prend en considération cette identification, il faut admettre que Cornelius Balbus a pénétré, si peu que ce soit, en Césarienne (103). Quant aux pierres précieuses, ce pourraient être par exemple des hématites. « Les plus belles hématites, nous dit Pline, viennent de l'Ethiopie, mais on en trouve aussi en Arabie et en Afrique. Cette pierre est de la couleur du sang (104) ». Or on trouve des mines de fer dans la région d'Aumale. Pline cite encore parmi les pierres précieuses produites par l'Afrique l'escarboucle, le trichrus noir, sang et ocre et l'héliothrope de couleur porracée, veiné de rouge (105). Ch. Tissot remarque que

(102) C'est M. P. Salama qui a attiré notre attention sur cette similitude.

(103) Sans vouloir nous immiscer dans un problème tout autre, observons que l'on admet mieux dès lors que l'*Auzea* où se réfugiera 45 ans après Tacfarinas puisse être *Auzia* (Aumale).

(104) Pline l'Ancien, *H.N.*, XXXVII, 60.

(105) Pline l'Ancien, *H.N.*, XXXVII, 92, 163 et 165.

les grenats sont de nos jours assez communs dans tout le Nord du Maghreb [106].

Il ne nous semble pas déplacé de formuler maintenant quelques observations rapides sur le problème des limites de l'Afrique et de l'Ethiopie et, du même coup, sur la question du fleuve *Nigris*, non que l'on ait besoin de prendre fermement parti dans cette controverse pour élucider plus pleinement la signification du triomphe de Cornelius Balbus, mais parce qu'à notre avis, la récente démonstration de M. G.-Ch. Picard dans son *Castellum Dimmidi* [107] a contribué à créer — sans que l'auteur l'ait cherché — un certain climat de romantisme transsaharien qui pèse sur la question que nous étudions.

Remarquons tout d'abord que Pline parle par deux fois du *Nigris flumen* (V, 4, 30 et V, 8, 44) et par deux fois d'un *fons Niger* ou *Nigris* (V, 10, 52 et VIII, 77). Or il n'est nullement certain que le *flumen Nigris* ait un rapport quelconque avec le *fons Niger* [108]. Il n'est absolument pas dit que le fleuve issu du *fons Niger* s'appelle le *Nigris* avant de devenir l'*Astapus* et on ne peut pas affirmer l'identité des deux fleuves du seul fait que le *Nigris* « *Africam ab Aethiopia dirimit* » [109], alors que le fleuve issu du *fons Niger* coule « *Africam et Aethiopiam dispescens* ». Les deux textes n'ont pas la même origine, le premier semble issu de documents administratifs, le second est l'écho d'une théorie aventureuse du roi Juba,

(106) Cf. Tissot, *Géographie comparée de la province romaine*, Paris, 1884, I, p. 271. Pas d'indices à tirer de St. Gsell, Vieilles exploitations minières de l'Afrique du Nord, *Hespéris*, 1928, pp. 1-21.

(107) C.-Ch. Picard, *Castellum Dimmidi*, Paris-Alger, 1947, pp. 22-31.

(108) Tous les manuscrits sauf *E* (*nigrü*) donnent la forme *nigri* ou *nigry* en V, 30. La forme *nigri* est la seule attestée en V, 44. Au contraire seul d donne la forme *nigrim* en V, 52 contre *nigrum*. Il est vrai que, d'après l'édition Jan, la forme *nigris* apparaît seule en VIII, 77. Noter que rien ne prouve non plus que le *mons Niger* ait un rapport avec le *Nigris* et qu'il a existé en Oranie un *flumen Nigrensis* (Géogr. de Ravenne, éd. Pinder, p. 158).

(109) Nous verrons plus bas qu'il convient selon nous de prendre *Africa* ici au sens administratif, alors qu'il n'en va sans doute pas de même en V, 52. Cf la description du Nil, *H.N.*, VI, 192 : *Insula in Nilo Semberritarum reginae paret. Ab ea Nubei* Aethiopes... *At in* Africae *parte*...

et Pline ne s'exprime pas du tout de la même façon dans les deux passages. Autant en effet il est affirmatif quand il parle du *Nigris* (V, 30 et V, 44), autant il s'entoure de précaution quand il parle du *fons Niger* et de la théorie de Juba (*Nilus incertis ortus fontibus... ut Juba rex potuit inquirere... ut verisimile est*). Si le *Nigris* se rattachait directement au Nil nubien, Pline prendrait-il la peine de comparer la faune et le régime du *Nigris* à ceux du Nil ? [110]. Le *Nigris* est bordé de roseaux et de papyrus, le fleuve issu du *fons Niger* est « *silvarum opifex* », ce qui semble indiquer une flore plus riche. Enfin quand Pline parle d'un grand fleuve coulant au Sud de la grande Syrte, c'est encore le nom de Nil qu'il emploie (VI, 194).

Restent donc à notre avis, dans l'*Histoire Naturelle*, deux passages, et deux seulement qui concernent le *Nigris*. Le premier (V, 30) termine les paragraphes 2 et 3 du livre V consacré à l'Africa administrative (Numidie + « *Africa quae proprie vocetur* ») et précède le paragraphe 5 consacré à la Cyrénaïque. Après nous avoir donné la « longueur » de cette province, de l'*Ampsaga* à *Sabrata*, et sa « largeur », après avoir cité le nombre de ses « peuples » et quelques-unes de ses villes, Pline ajoute : « *Ex reliquo numero* (c'est-à-dire dans le reste des 516 peuples) *non civitates tantum sed plerique etiam nationes jure dici possunt, ut Natabudes, Capsitani, Musulami, Sabarbares, Massyli, Nicives, Vamacures, Cinithi, Musuni, Marchubii, et tota Gaetulia ad flumen Nigrim, qui Africam ab Aethiopia dirimit* ». M. G.-Ch. Picard considère que la Gétulie est pour Pline un tout, qu'il additionne aux territoires des peuples énumérés (ces peuples étant vraisemblablement choisis pour leur importance particulière en tant que « *nationes* »). Mais le fait que Pline ait dit « *tota Gaetulia* » au lieu de « *omnis Gaetulia* » ne prouve rien. On peut déjà trouver dans César *totus* et *omnis* employés indifféremment [111] et à l'époque de

(110) Pline l'Ancien, *H.N.*, V, 8, 44.

(111) César, *B.G.*, III, 8, 1 (*Omnis orae maritimae*) et III, 16, 1 (*totius orae maritimae*). Cf. aussi Cic., *De Nat. Deorum*, II, 105 (*totis noctibus cernimus* : nous apercevons chaque nuit).

Pline, *totus* a largement supplanté *omnis* (112) « *Tota Gaetulia* » peut fort bien indiquer une amplification plutôt qu'une addition.

Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que nous savons par ailleurs que la Gétulie s'étend très loin vers le Nord. Au milieu du IIe siècle après J.-C., Apulée nous dit que *Madaure*, sa ville natale, est mi-gétule, ni-numide (113). Pendant la guerre de Jugurtha, les envoyés de Bocchus se rendant auprès de Sylla furent attaqués, très vraisemblablement dans la région de *Cirta*, par des brigands gétules (114). Presque tous les peuples cités par Pline risquent fort d'être gétules. Nous savons par Tacite que Tacfarinas a mené au combat Musulames et *Cinithi* (115) (ces derniers habitant sur les bords de la petite Syrte). Or comme le rappelle M. Ronald Syme dans une étude déjà citée, Aurelius Victor dit des campagnes de Tacfarinas « *Gaetulorum latrocinia quae Tacfarinate duce passim proruperant* » (116). Junius Blaesus Junior célèbre les exploits de son père contre les « *Gaetulas gentes* » (117) et *Leptis Magna* rappelle avec gratitude la fin du *Bellum gaetulicum* (118). L. Calpurnius Fabatus, le grand-père de la femme de Pline le Jeune, fut « *praef. cohortis VII Lusitan. (et) nation. Gaetulicar. sex quae sunt in Numidia* » (119). Tous ces peuples, en tout cas,

(112) Cf. A. Ernout et E. Thomas, *Syntaxe latine*, p. 170.

(113) Apulée, *Apol.*, 24.

(114) Salluste, *Jug.*, 103. César, *Bell. Afr.*, 25, 2, semble indiquer la présence de villes gétules non loin de *Cirta*.

(115) Tacite, *Ann.*, II, 52. Les *Cinithi* sont peut-être une des tribus riveraines qui fournirent des marins gétules à P. Attius Varus (César, *Bell. Afr.*, 62, 1). Cf. aussi Virgile, *Aen.*, V, 192 : in *gaetulis Syrtibus*.

(116) Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 2-3.

(117) *I.L.S.*, I, 939, 12.

(118) *Année épigraphique*, 1940, 68.

(119) *I.L.S.*, I, 2721. Il s'agit peut-être des *Natabudes*, *Sabarbares*, *Nicives*, *Vamacures* (cf. Episc. *Vamaccorensis* dans la Notitia de 484, 14e nom sur la liste de Numidie). *Marchubii* et *Massyli*, pour autant que ce dernier nom ait un sens précis (cf. à ce sujet Chr. Courtois, *op. cit.*, p. 344). Dans la *Pharsale*, IV, 682, les Massyles ne sont ni gétules ni numides.

vivent nettement au Nord de l'Oued Djedi (120) et quant aux limites Sud de la Gétulie, nous savons par Pline que les Gétules habitent au Nord des « déserts » : « *superque Gaetulos, intervenientibus desertis* » (V, 43). Or il n'est point besoin d'aller très au Sud pour trouver des « régions désertiques ».

Restent les Ethiopiens (121). Il nous semble tout d'abord risqué de faire de ce terme le synonyme exclusif de nègre. Le mot, comme chacun sait, signifie étymologiquement « visage brûlé ». Il est curieux de noter qu'Hésiode appelle le peuple où le soleil se réfugie l'hiver et qui, nous le savons par Homère, est le peuple des Ethiopiens, « peuple des hommes bleu sombre » (Κυανέων ἀνδρῶν δῆμον) (122), employant ainsi un terme qui convient d'habitude aux métaux et non aux hommes. Quand Lucain (123) parle du Garamante tout brûlé (« *Garamante perusto* ») il use en somme d'une expression tout aussi énergique que le terme « Ethiopien ».

Si l'on ne peut accorder un crédit absolu à Virgile quand celui-ci place les Ethiopiens dans la région de l'Atlas vers le soleil couchant (124), l'on doit tenir, à notre avis, le plus grand compte d'une précieuse indication de Salluste : « *Super Numidiam Gaetulos accepimus partim in tuguriis, alios incultius vagos agitare ; post eos Aethiopas esse, dehinc loca exusta solis ardoribus* » (125). On ne peut dire plus nettement que les Ethiopiens habitent la bordure Nord du désert. Cinq siècles après, Orose signale des Ethiopiens immédiatement au

(120) Le peu que l'on sait des déplacements des *Suburbures* et des *Nicives* par exemple, incite à penser que sous Auguste leur habitat était sensiblement au Nord-Est des régions qui leur furent assignées au début du 2e siècle ap. J.-C.

(121) Cf. Gsell, *H.A.A.N.*, I, pp. 293-298.

(122) Hésiode, *Tr. et J.*, 527.

(123) Lucain, *Pharsale*, IV, 678. Pline nous dit d'ailleurs des Ethiopiens qu'ils sont « *exusti* » (*H.N.*, VI, 22, 7).

(124) Virgile, *En.*, IV, 481.

(125) Salluste, *Jug.*, XIX : « On sait qu'au-dessus de la Numidie, il y a des Gétules dont les uns habitent des cabanes et les autres, moins policés, sont toujours errants, que plus loin on trouve les Ethiopiens et ensuite des régions brûlées par le soleil ».

Sud de la Numidie (126). R. Mauny nous rappelle que le périple de Scylax évoque des Ethiopiens à l'ample barbe et aux beaux cheveux, bons cavaliers, buvant du lait et faisant beaucoup de vin de leurs vignes (127). Cette description n'est pas particulièrement tropicale.

M. G.-Ch. Picard cite un autre texte de Pline énumérant vers le midi les Gétules, puis après des déserts les *Libyes-Aegyptii,* les *Leucoe-Aethiopes,* puis les *Nigritae* qui ont donné leur nom au fleuve (128), les Gymnètes Pharusiens et les Perorses en Maurétanie. Nous sommes entièrement d'accord avec lui pour localiser tous ces peuples à l'Ouest du pays des Garamantes. Mais nous croyons qu'il est légitime de substituer la direction du Sud-Ouest à la direction du Sud. Quand Pline en effet estime la « longueur » de l'Afrique, il l'évalue de l'embouchure de l'*Ampsaga* à *Sabrata.* Pour qui vient d'Italie et prend contact avec l'Afrique en Tunisie, la façon la plus logique d'affronter les profondeurs africaines est de se diriger vers le Sud-Ouest et l'on comprend que « *Cydamum e regione Sabratae* » (129), puisse signifier Cydamus dans le prolongement de la région de Sabrata. Quand Pline nous parle des Ethiopiens, il nous dit après Homère qu'ils sont *ad orientem occasumque versos* (130). Il semble bien enfin que la frontière numido-mauritanienne ait été orientée N.E.-S.W.

(126) A. Riese, *Geographi latini minores*, p. 67. Selon Ammien Marcellin (XXIX, 5, 37) Firmus opposa à Théodose des Ethiopiens habitant la région des monts *Caprarienses.* M. Chr. Courtois (*op. cit.*, p. 120) est enclin à placer ces monts non identifiés dans la région du Hodna. D'autre part Claudien, *IVe Consulat d'Honorius*, 34-35, nous dit que le comte Théodose parcourut les déserts (*vasta*) de l'Ethiopie et cerna l'Atlas pour la première fois.

(127) R. Mauny, Autour d'un texte bien controversé : le « périple » de Polybe (146 av. J.-C.), *Hespéris*, t. XXXVI, 1949, pp. 56-58. Cf. aussi pour la Maurétanie Tingitane : Périple d'Hannon, 7, et Pausanias, I, 33, 5-6.

(128) Pline l'Ancien, *H.N.*, V, 43.

(129) *H.N.*, V, 35.

(130) *H.N.*, V, 43. Cf. la carte de Ptolémée dressée par R. Mauny, Dakar, 1945. La direction S.W. se substitue à la direction S.

Dans le second passage concernant directement le Nigris, Pline écrit : « *Nigri fluvio eadem natura quae Nilo. Calamum ac papyrum et easdem gignit animantes iisdemque temporibus augescit. Oritur inter Tarraelios Aethiopas et Oechalicas* » (131). Ces Tarraeliens et ces Oechalices paraissent donc être les tribus Nigrites dont il nous a été parlé. Ils prennent place au milieu de la série : Gétules, Liby-Egyptiens, Ethiopiens blancs, Nigrites, Pharusiens et Perorses. Or M. R. Mauny a récemment avancé des arguments très sérieux tendant à localiser, malgré A. Berthelot, les Perorses — qui seraient des Berbères — au Nord du Sous, dans le Draa (132). Si les Pharusiens d'autre part habitent directement au Sud du grand Atlas, on comprend à merveille qu'ils empruntent la route des chotts, comme nous le dit Strabon, pour se rendre à *Cirta* (133), d'autant que le texte ne nous dit nullement qu'ils se rendent d'abord chez les Maures et ensuite à *Cirta.*

Bref il ne nous semble nullement impossible d'admettre que se succèdent des peuples gétules comme les Musulames, puis des déserts (la région des grands chotts), les Liby-Egyptiens (ethnique artificiel comme le fait observer M. G.-Ch. Picard (134)) qui sont peut-être les descendants des Libyens de Salluste peu à peu refoulés du Maghreb (135), des Ethiopiens clairs, métissés de Berbère, sur la rive Sud du Djedi jusqu'à Laghouat, des Ethiopiens Nigrites dans le Djebel Amour, les Pharusiens (136) et enfin les Perorses.

(131) *H.N.*, V, 44. Remarquons que le roseau est abondamment représenté dans les ruines de *Gemellae.*

(132) R. Mauny, *Hespéris*, XXXVI, 1949, *op. cit.*, cf. aussi P. Pédech, Le voyage de Polybe en Afrique, dans *REL*, XXXIII, p. 330.

(133) Strabon, XVII, 3, 7, cité et commenté par G.-Ch. Picard, dans *Castellum Dimmidi*, p. 62. La mention de pluies d'été et de sécheresses hivernales est sans doute embarrassante. Toutefois les pluies d'été ne sont pas rares dans l'intérieur où la formation de maxima barométriques restreint considérablement les pluies d'hiver.

(134) G.-Ch. Picard, *Castellum Dimmidi*, p. 29.

(135) Salluste, *Jug.*, 18. Il est difficile de les situer puisque Pline lui-même admet que l'Ethiopie succède directement à la Gétulie.

(136) Au sujet de l'habitat des Pharusiens qui ont même dû remonter à certaines époques plus au nord, cf. P. Pédech, *op. cit.*, dans *REL*, XXXIII, p. 330, note 3.

Ces quelques considérations auront montré, nous l'espérons, que le problème du *Nigris* n'est nullement tranché. De l'avis des géographes, l'oued Djedi fut et reste un fleuve important, véritable limite naturelle du Maghreb pour qui l'aborde en venant du Sud. Si l'on ajoute que ses crues fort impressionnantes et limoneuses se produisent parfois en été (137) et qu'il a certainement connu sur ses bords il y a vingt siècles une faune et une végétation plus abondantes que de nos jours, on admettra qu'il demeure un candidat très acceptable à la succession du *Nigris* et qu'il ait pu borner les perspectives administratives de Rome peu de temps avant que, dans un raid audacieux, Cornelius Balbus n'allât planter les aigles de la 3e légion sur ses bords (138).

Il fallait de l'audace en effet en 21-20 avant J.-C. pour livrer bataille en un bref espace de temps (139) dans le Constantinois, sur les abords du Hodna et devant la capitale des Garamantes (140). Même si l'on renonce à le lancer à travers le Sahara jusqu'au Niger, Cornelius Balbus n'a point abusé la république en obtenant le triomphe. L'homme avait eu une vie mouvementée. Blessé devant *Dyrrachium* (48 avant J.-C.) (141), puis cinq ans plus tard questeur en Espagne, il dut s'enfuir avec le fruit de ses rapines dans le royaume de Bogud. Vers 40 il fut propréteur d'une province d'Espagne et sans doute connut-il une longue disgrâce que seule la nécessité de tirer l'Afrique d'une situation particulièrement difficile dut interrompre (142). Un faisceau de présomptions et les quelques identifications sûres que nous croyons avoir proposées ou

(137) Cf. J. Dubief, *Essai sur l'hydrologie superficielle au Sahara*, Birmandreïs, 1953, pp. 219-238.

(138) Si le nom de Nigris ne figure pas dans la liste triomphale, c'est sans doute que Cornelius Balbus n'a pas traversé ce fleuve.

(139) Nous savons par les fastes que L. Sempronius Atratinus triompha *ex Africa* en 21 av. J.-C.

(140) Les considérations d'un géographe comme M. J. Despois, La bordure saharienne de l'Algérie orientale, dans *Revue Africaine*, LXXXVI, 3e et 4e trimestre 1942, pp. 197-219, expliquent bien que les Romains aient pu poursuivre des adversaires, du Hodna aux grands chotts et même au-delà.

(141) César, *B.C.*, III, 19.

(142) Mommsen, *Hist. Rom.*, XI, p. 265, trad. Cagnat.

reprises nous permettent de considérer que Cornelius Balbus fut proconsul d'Afrique et que la région des Syrtes dépendait de lui (143), bien qu'on ne puisse prouver qu'il ait jamais été consul (144).

Des problèmes particuliers ont dû d'ailleurs se poser alors à l'administration romaine, car seule des provinces sénatoriales, depuis l'acte de 27 avant J.-C., l'Afrique n'est pas « inermis ».

Nous pensons que le proconsul eut à faire face à une révolte générale dont la raison essentielle fut la création par Auguste du royaume donné à Juba II. C'est sans doute, de l'avis de Gsell, dans l'automne de l'année 25 que ce protégé des Romains obtint le titre de roi (145). Auguste espéra peut-être ainsi économiser des forces pour d'autres secteurs opérationnels. Les états de Juba limités par l'*Ampsaga* devaient s'étendre fort au Sud. Gsell rappelle que la carte d'Agrippa groupait ensemble *Mauretania* et *Gaetulia*, c'est-à-dire les Etats que Juba possédait au moment de l'exécution de cette carte. Qualifié de roi de Libye et de Maurousie par Suidas (146), Juba dut, toujours selon Gsell, recevoir de l'empereur « les populations qui menaient une existence nomade au Sud de l'Afrique romaine, dans l'Est de l'Algérie et dans la Tunisie méridionale » (147). L. Sempronius Atratinus, puis, avec un succès un peu plus durable, L. Cornelius Balbus se sont efforcés de consolider par leurs armes l'autorité chancelante de Juba et de mettre un terme à des désordres qui durent gravement affecter la province romaine elle-même.

Il nous semble qu'un rapide examen de la situation stratégique difficile dans laquelle Tacfarinas quarante ans plus tard plaça les Romains (14-21) jette rétrospectivement une vive lueur sur les difficultés qu'affronta Cornelius Balbus. Le proconsul Junius Blaesus dut alors tout

(143) Cf. les hésitations de Gsell, *H.A.A.N.*, VIII, 165.

(144) Peut-être a-t-il été *consul suffectus*. Peut-être aussi reçut-il la dignité de consulaire à titre personnel.

(145) *Cassius Dio*, LIII, 26, 2.

(146) Gsell, *H.A.A.N.*, VIII, 213.

(147) Gsell, *H.A.A.N.*, VIII, 213, cf. Strabon, VI, 3, 4 et XVII, 3, 7.

à la fois couvrir Cirta, envoyer un légat couper les lignes de retraite vers le pays des Garamantes et battre toutes les étendues intermédiaires (148). Tacfarinas avait en effet réuni une redoutable coalition. Les *Cinithii,* peuple que le géographe Ptolémée place au bord de la petite Syrte et qui devaient souvent couper les communications romaines (149), les Musulames dont l'habitat était alors sans doute fort étendu et, « comme recéleur de son butin et associé de ses pillages, le roi des Garamantes qui, sans marcher avec une armée, lançait des troupes légères, dont la renommée grossissait l'effectif, à cause de l'éloignement » (150). Mais ce n'était pas la première fois que ces peuples turbulents s'alliaient. Cornelius Balbus avait déjà affronté leur coalition et Juba, avant Ptolémée son fils (151), leurs incursions et leurs révoltes. Sous le règne même de Juba, en deux autres occasions, Rome dut combattre ces peuples. En 2 après J.-C., Cornelius Quirinius vainquit les Garamantes (152), alors que Passienus Rufus obtenait le triomphe *ex Africa* en 3 après J.-C. (153) pour avoir mis fin à des troubles dont nous savons par une inscription qu'ils n'épargnèrent pas *Assuras* (Zanfour) (154). En 5 ou 6 après J.-C., Cossus Cn. Cornelius Lentulus mata un grave soulèvement des Gétules contre Juba. Ceux-ci, nous dit Dion Cassius, ravagèrent les pays voisins et tuèrent un grand nombre de Romains (155). Florus (156) nous apprend que Cossus Lentulus combattit les Gétules voisins des Syrtes, qui ne peuvent être que les *Cinithi,* et les Musulames qui, nous l'avons vu, doivent être considérés comme Gétules.

---

(148) Tacite, *Ann.*, III, 74.

(149) Tac., *Ann.*, II, 52. On ne sait si la *Leptis* dont parle Tacite est *Leptis Minor* ou *Leptis Magna* (*Ann.*, III, 74).

(150) Tac., *Ann.*, IV, 23, trad. Goelzer, coll. « Les Belles-Lettres ».

(151) Tac., *Ann.*, IV, 23, nous dit que les Maures, négligeant Ptolémée leur roi, sont venus au secours de Tacfarinas. Ceci se passe dans la dernière phase du conflit : Juba II meurt à la fin de 23 ap. J.-C.

(152) Florus, II, 31.

(153) Vell. Paterc., II, 116.

(154) *I.L.S.*, I, 120.

(155) Cassius Dio, LV, 28, 4.

(156) Florus, II, 31.

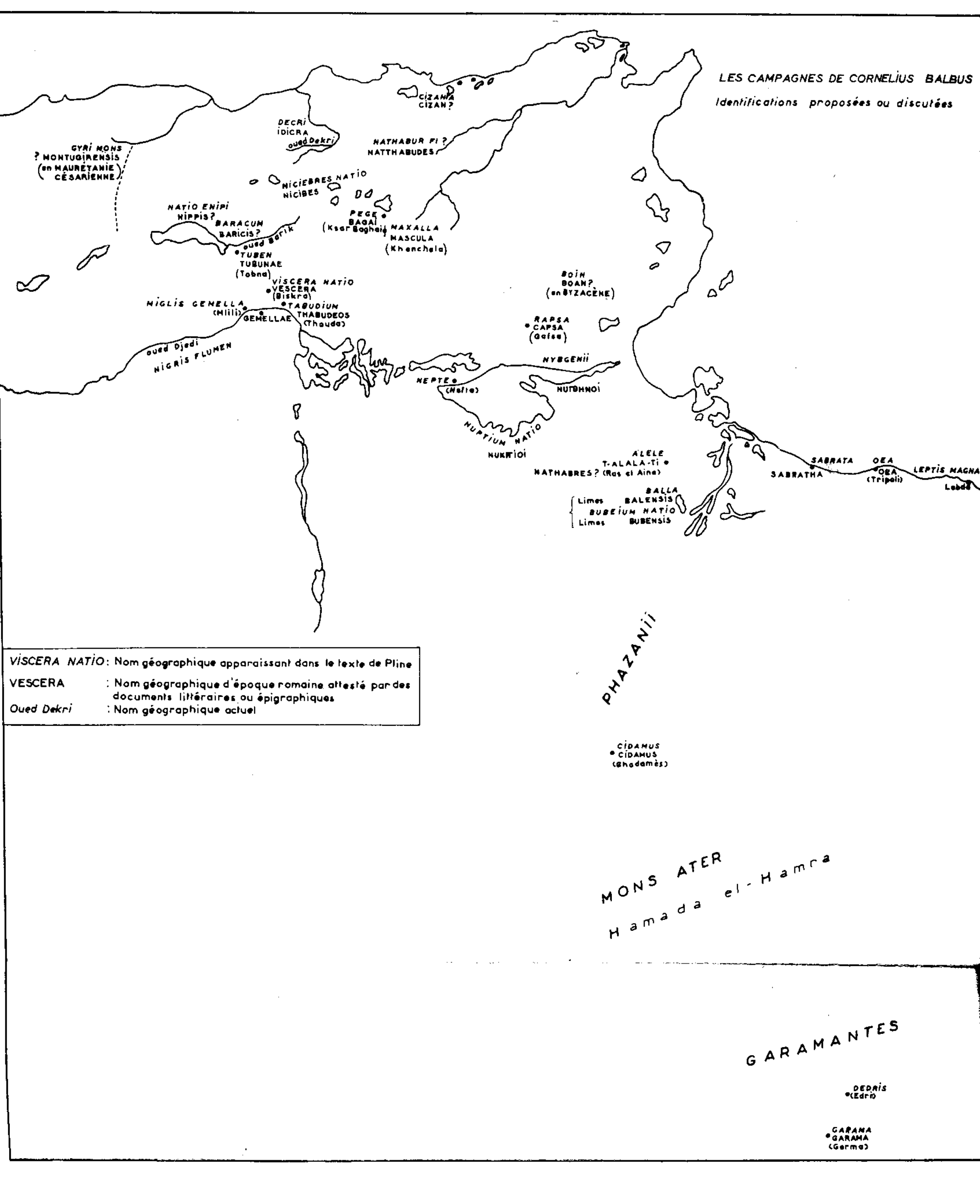
Le triomphe de Cornelius Balbus résulte donc, selon nous, d'opérations militaires qui ne sont qu'un épisode de la lutte des tribus gétules, aidées par les Garamantes, contre Juba et son fils Ptolémée. Il s'insère dans une série historique et si les historiens précédant Pline, en contradiction avec le témoignage officiel produit par ce dernier, n'ont retenu des mérites de Cornelius Balbus que sa victoire sur les Phazaniens et les Garamantes, plusieurs explications peuvent en être données : souci de cacher aux Romains la perméabilité de la province romaine, désir de ménager la susceptibilité de Juba puis celle de Ptolémée et, surtout, attrait romantique du nom des Garamantes dont la renommée était fonction de l'éloignement et dont les ambassadeurs, à ce que nous laisse entendre Tacite, arrivèrent à Rome en 24 après J.-C. parés de cette poésie des lointains qui transfigure tout ce qu'on ne connaît que par ouï-dire (157).

Avril 1956. J. DESANGES.

---

(157) Tac., *Ann.*, IV, 26 : « *sequebantur et Garamantum legati, raro in urbe visi* ».

Qu'il nous soit permis, au terme de cet article, de remercier trop brièvement MM. L. Balout qui nous a incité à entreprendre l'étude du triomphe de Cornelius Balbus, M. Leglay et P. Merlat qui ont bien voulu nous faire bénéficier de toute une série d'observations et surtout Chr. Courtois dont l'esprit critique et l'érudition dispensés avec une inlassable patience nous ont été d'un très grand secours.


LES CAMPAGNES DE CORNELIUS BALBUS
Identifications proposées ou discutées
CIZANIA
CIZAN?
DECRI
IDICRA
oued Dekri
NATHABUR FI?
NATTHABUDES
GYRI MONS
? MONTUGIRENSIS
(en MAURÉTANIE CÉSARIENNE)
NICIEBRES NATIO
NICIBES
NATIO ENIPI
NIPPIS?
BARACUM
BARICIS?
oued Barik
PEGE
BAGAI
(Ksar Baghai)
MAXALLA
MASCULA
(Khenchela)
TUBEN
TUBUNAE
(Tobna)
VISCERA NATIO
VESCERA
(Biskra)
MIGLIS GEMELLA
(Mlili)
GEMELLAE
TABUDIUM
THABUDEOS
(Thouda)
BOIN
BOAN?
(en BYZACÈNE)
RAPSA
CAPSA
(Gafsa)
oued Djedi
NIGRIS FLUMEN
NYBGENII
NEPTE
(Nefta)
NUΓBHNOI
NUPTIUM NATIO
NUKΠIOI
ALELE
T-ALALA-Ti
NATHABRES? (Ras el Aine)
BALLA
Limes BALENSIS
BUBEIUM NATIO
Limes BUBENSIS
SABRATA
SABRATHA
OEA
OEA
(Tripoli)
LEPTIS MAGNA
Lebda
VISCERA NATIO : Nom géographique apparaissant dans le texte de Pline
VESCERA : Nom géographique d'époque romaine attesté par des documents littéraires ou épigraphiques
Oued Dekri : Nom géographique actuel
PHAZANII
CIDAMUS
CIDAMUS
(Ghadamès)
MONS ATER
Hamada el-Hamra
GARAMANTES
DEDRIS
(Edri)
GARAMA
GARAMA
(Germa)

Ibn ʻAbd al-Barr al-Qurtʼubî

(368-463 = 978-1071)

Al-Qaçd wa'l-'amam fî't-ta'rîf bi-'uçûl ansâb al-ʻArab wa'l-ʻAjam : «Le dessein et le projet de faire connaître les origines des races arabes et étrangères».

Traduction française
par
Abderrahman MAHDJOUB
Professeur au Collège de Slane à Tlemcen

(Suite et fin) (*)

III

[*Cham maudit, enfants et peuples issus de lui*]

Quant à Cham, fils de Noé — sur lui le salut ! —, les traditionnistes disent à son sujet qu'une malédiction de Noé — sur lui le salut ! — le condamna à procréer des enfants laids, noirs et destinés à être des esclaves pour les enfants de Sem [156].

Cham engendra son fils Kan'ân (Chanaan) (v. n. 7) et Kan'ân engendra des enfants parmi lesquels on compte Kûch (Chus) [157] qui était noir. Kan'ân songea à tuer sa femme, mais Sem l'en empêcha et évoqua devant lui Dieu. Kan'ân se fâcha et Satan suscita entre eux la discorde, comme il le fit avec les enfants d'Adam : Qâbîl (Caïn), Hâbîl (Abel), Chîth (Seth) et leur famille [158].

Le généalogiste 'Alî ibn Kîsân et d'autres parmi les gens versés dans l'histoire des êtres humains et les généalogies disent :

« Cham, fils de Noé, engendra Qût', fils de Cham [159], Qibt', fils de Cham [160], Kûch, fils de Cham, Kan'ân, fils de

(*) La première partie de cette traduction a paru dans les n[os] 442-443 des 1[er] et 2[e] trimestres 1955.

Cham et Miçr ([161]), fils de Cham. L'on dit aussi que Qût', fils de Cham n'est autre que Qibt', fils de Cham et que Kan'ân eut un fils appelé Kûch ».

'Alî ibn Kîsân ajoute : « Qût' ou Qibt', fils de Cham, engendra Barbar ([162]) et Chûqar (?) ; de Barbar, descendent les Berbères (*al-Barâbira*) et les peuples qui leur sont apparentés. Entre les enfants de Cham, aussi, se produisirent diverses guerres et combats ; finalement il en résulta que Cham s'enfuit en direction du territoire de Miçr (Egypte) et que ses enfants se dispersèrent. Cham s'en alla sans faire attention à rien, se dirigeant vers l'Occident (al-Maghrib). Finalement il atteignit le Sûs al-Aqçâ ([163]) qui est le dernier lieu auquel parviennent les navires venant d'Espagne et d'ailleurs, et il n'y a au delà de cette mer que la Mer Noire (l'Océan Atlantique) ([164]). Quand Cham parvint à ce pays, il y séjourna dans le territoire qu'il lui plût de choisir. Ses enfants, dit-on, affligés d'être séparés de lui et de se trouver éloignés de son lieu de séjour, regrettèrent de l'avoir abandonné et allèrent sur ses traces, le cherchant dans la région vers laquelle il s'était dirigé. Certains groupes parmi eux, dit-on, le retrouvèrent et restèrent avec lui jusqu'à sa mort ; ils choisirent [même] ce pays pour lieu de séjour et y demeurèrent ; les autres allèrent ailleurs.

Parmi les descendants de Cham, on compte les Berbères (*al-Barbar*), les Zanjs ([165]), les Abyssins (*al-H'abach*), les Nubiens (*an-Nûba*) ([166]), les Bedja (*al-Buja*) ([167]), les Sind ([168]) et d'autres races que Seul le Créateur peut énumérer, les unes issues de Kan'ân (Chanaan), fils de Cham, les autres de Kûch (Chus), fils de Cham. Les Nubiens sont de la postérité de Nûbâ, fils de Qût', fils de Miçr, fils de Cham. Les Kurdes ([169]) descendent de Kurd, fils de Kan'ân (Chanaan), fils de Cham ; les Abyssins, de H'abach, fils de Kûch ; c'est parmi eux que sont choisis la plupart des rois du Soudan (*as-Sûdân*) et tous les royaumes soudanais leur sont soumis ; ils suivent la religion chrétienne jusqu'à ce jour.

Tous les autres descendants de Cham ont des religions différentes. Les Bedja (v. n. 167) comprennent plusieurs espèces (*açnâf*) malgré la parenté des uns avec les autres ; de même les Zanjs (v. n. 165) se divisent en plusieurs races (*ajnâs*) dont

la plupart adorent les idoles, les pièces de bois, les bêtes et les oiseaux rares.

On dit [aussi] que Cham engendra trois personnes : Kûch (Chus) fils de Cham, Qibt' fils de Cham et Kan'ân (Chanaan) fils de Cham. Kûch fils de Cham engendra les Abyssins, les Sind (v. n. 168) et les Hindous (al-Hind). Qibt' fils de Cham engendra les Nègres (al-Asâwid), les Zanjs, les Nubiens, les Ghazzân (?), les Zaghâwa ([170]) et toutes les races nègres.

[*Les Berbères*]

Quant aux Berbères ([171]), il existe, à leur sujet, une grande diversité d'opinions et le plus solide de ce que l'on affirme sur eux, c'est qu'ils descendent de Qibt', fils de Cham. Certains Berbères se disent issus de H'imyar ([172]), mais la plupart des gens nient cela.

Lorsque Qibt', fils de Cham, se fut installé en Egypte, Barbar (v. n. 162), fils de Qibt' et ses enfants se dirigèrent vers le Maghreb (al-Maghrib) ([173]) ; ils habitèrent le territoire qui s'étend depuis la frontière de l'Egypte, c'est-à-dire des alentours de Barqa (Barka) ([174]), jusqu'à la Mer Verte (l'Océan Atlantique) ([175]) et la Mer de l'Espagne, et jusqu'à la limite du désert, dans le voisinage immédiat des peuples nègres.

Parmi les Berbères, on compte les Luwâta ([176]) dans le territoire d'Ajdâbiya ([177]) et de Sabrata (Çabra) ([178]), les Muzâta ([179]) qui s'installèrent dans le territoire de Waddân (Ouedden) ([180]), les Hawwâna ([181]) qui se fixèrent dans la région d'At'râbulus (Tripoli) ([182]) ; un [autre] groupe, celui des Nafûsa ([183]), s'établit à l'Ouest de Tripoli ; par la suite, ces Nafûsa prirent des routes différentes pour aller à al-Qayrawân (Kairouan) et aux pays qui sont au delà de cette ville ; parmi eux, [on cite] les Qarqachâna (?) et autres tribus ; ils se rendirent à Tâhart ([184]), à T'anja (Tanger) et à Sijilmâsa ([185]).

On compte [aussi] parmi la postérité de Barbar, les Kutâma ([186]) et les Çanhâja ([187]). Les Kutâma et les Çanhâja, dit-on, descendent d'Ifrîqîs ([188]) ibn Çayfî, le H'imyarite.

Un groupe de Berbères qui englobe les Kaznâya (ou les Zanâta) ([189]), disent qu'ils sont issus des Lakhm ([190]). Les Zawîla (ou Zuwayla) ([191]) prétendent qu'ils descendent de Jurhum (v. n. 30) et les Hawwâra (v. n. 181) des 'Amila ([192]) ; les

Hawwâra [ajoutent] qu'ils ont émigré de Syrie. D'autres affirment que les Berbères sont de la postérité de Fâriq, fils de Miçr, fils de Cham (193).

Certains groupements de Berbères prétendent qu'ils descendent de Qays, fils de 'Aylân, fils de Mud'ar (194) ; le poète qui chante cette tribu dit : [t'awîl]

« *Ce sont des tribus issues de Barr, fils de Qays* (195), *de Khindif* (196) *et de Dhû Yamar* (197), *et elles sont toujours puissantes* ».

Tumâd'ir (198), sœur de Barr, fils de Qays, aux dires de certains de ces [mêmes] Berbères, aurait composé sur [la vie] de son frère loin de ses parents, des siens et de son pays une élégie [dont voici quelques vers] : [wâfir] (199)

« 1. *Certainement toute femme qui pleure la perte d'un frère est comme moi qui pleure Barr, fils de Qays.*

« 2. *Il mit entre lui et les siens une distance telle que les chameaux au poil gris seraient exténués avant de l'atteindre.* »

Tumâd'ir, à ce que l'on prétend, aurait également dit à propos de son frère Barr, fils de Qays : [t'awîl] (200)

« 1. *Barr s'est choisi une demeure loin de notre pays ; il s'en est allé là où il le voulait.*

« 2. *Un jargon étranger l'a déconsidéré, et pourtant il n'était pas, dans le H'ijâz, un fils d'étranger.*

« 3. *[C'est à présent] comme si Barr et moi n'avions jamais lancé nos coursiers dans le Najd, comme si nous n'avions jamais partagé la proie et le butin.*

« 4. *[Cependant] Barr n'est pas loin malgré l'éloignement de sa demeure et si je le rencontre, cela est possible* ».

La plupart des savants généalogistes et des personnes versées dans la connaissance des « Journées [célèbres] des Arabes » (v. n. 51) nient le fait que Qays, fils de 'Aylân ait eu un fils dénommé Barr. Tous les Berbères, disent-ils, descendent de Jâlût (Goliath) (201) que tua le prophète Dâwud (David) qu'Allâh le bénisse et le sauve ! Jâlût, selon eux, est un des enfants de Barbar, fils de Qibt', fils de Cham, fils de Noé, sur lui le salut ! (202).

'Alî ibn 'Abd al-'Azîz al-Jurjânî (203), le généalogiste, dit :

« Je ne connais aucune opinion au sujet des Berbères qui se rapproche davantage de la vérité que celle qui affirme que les Berbères sont les enfants de Jâlût, qu'ils sont des descendants de Qût' ou Qibt', fils de Cham » (204).

L'on dit [aussi] que Jâlût est plutôt un des enfants de Kaslûjîm, fils de Miçraym, fils de Cham, fils de Noé.

Les généalogistes ajoutent : Tous les Zanâta (205) sont de la famille de Jâlût.

Parmi les dires des traditionnistes, — c'est-à-dire des savants de l'Islâm —, qui arguent que les Berbères sont de la famille de Cham, non de celle des Arabes et de Sem, fils de Noé, [il faut citer] ceux de Sa'îd ibn al-Musayyab (v. n. 17) et ceux de Wahb ibn al-Munabbih (v. n. 19) ; ceci a été vu précédemment dans ce livre.



Abû 'Umar dit : Nous parlerons des Rûm et des Perses dans l'endroit qui leur est destiné dans ce livre, s'il plaît à Dieu, le Très-Haut.

[*Les Abyssins*]

Les Abyssins qui se trouvent au pays du Négus (an-Najâchî), prétendent qu'ils descendent de T'ayy, fils d''Udad (206), qu'ils se rendirent maîtres du Yémen (207) et qu'ils y restèrent pendant quarante ans, épousant les femmes du Yémen et donnant leurs filles en mariage aux gens de ce pays. De nombreux enfants issus d'eux naquirent ainsi là-bas.

Certains parmi les Abyssins prétendent se rattacher à Ru'ayn (208) et d'autres à Kulâ' (209) et ces gens ont laissé une postérité. On a dit [aussi] que les Abyssins descendent de H'abach, fils de Sa'd, fils de T'ayy (210).

[*Les Chrétiens d'al-H'îra*]

Quant aux Chrétiens d'al-H'îra (s. ce mot, v. n. 148), certains parmi eux prétendent qu'ils sont du nombre des enfants d'al-H'ârith, fils de Ka'b, fils de Madhh'ij (211) ; ils racontent

que, lorsque les Chrétiens parmi les enfants d'al-H'ârith, fils de Ka'b, se furent transportés de Najrân [212] au Yémen, ils s'installèrent à al-H'îra [213].

D'autres prétendent qu'ils appartiennent aux Lakhm [214] et qu'ils sont de la famille (*raht'*) [215] d'an-Nu'mân, fils d'al-Mundhir [216] ; an-Nu'mân et sa famille suivaient la religion chrétienne.

D'autres encore prétendent qu'ils font partie des Tamîm [217] et qu'ils sont de la famille du poète nestorien (*'ibâdî*) 'Adî, fils de Zayd [218] laquelle famille était chrétienne.

D'aucuns parmi les habitants d'al-H'îra prétendent descendre de Qays (v. n. 194) par [la branche des] Banû Sulaym [219] et ce sont des chrétiens aussi.

Certains auteurs qui ont composé des ouvrages sur l'histoire de Baghdâd affirment qu'une des tribus, de la région (*sawâd*) [220] d'al-Kûfa, tribus qui, autrefois, étaient de religion chrétienne mais qui depuis se sont converties à l'islamisme, déclarent qu'elle fait partie des Banû'l-H'ârith ibn Ka'b (v. n. 211) et qu'elle n'a jamais suivi la religion des mages ; à cette tribu appartient al-H'asan, fils de Wahb, fils de Sa'îd [221]. On faisait l'éloge de ce dernier en [rappelant] cette filiation dans des poésies et lui ne désapprouvait pas. Sulaymân, son frère [par contre] était saisi et rougissait quand on évoquait cette parenté.

***

Un groupe important de Perses prétend qu'il est du nombre des Arabes par les Azd [222], les T'ayy (v. n. 206), les Qays (v. n. 194), ainsi que nous l'avons exposé plus haut.

Un groupe de Rûm (v. n. 11) prétend qu'il appartient aux 'Iyâd [223] et qu'il entra [en territoire byzantin] avec Hiraql (Héraclius) lorsque les Musulmans les mirent en déroute [224]. Soixante-dix mille personnes environ des 'Iyâd, dit-on, partirent avec Héraclius et s'installèrent à Anqira [225]. Ceci a été indiqué par al-Aswad ibn Ya'fur [226] dans une poésie lorsqu'il parla d'Anqira. Voici ce qu'il dit : [*Kâmil*]

« *Ils sont descendus à Anqira, où l'eau de l'Euphrate* [227] *coule près d'eux après avoir traversé des montagnes* » [228].

[*Rois d'Egypte*]

Parmi les enfants de Cham au sujet desquels il n'y a pas de divergence d'opinions, on compte les rois et les pharaons d'Egypte [229], les monarques proviennent de quatre ancêtres fils de Cham, fils de Noé : Qibt (v. n. 159 et n. 160), fils de Miçr, fils de Bayçar, fils de Cham ; Achmun, fils de Miçr ; Atrîb, fils de Miçr et Çâ, fils de Miçr [230].

Les rois d'Egypte descendent de ces personnes, le pays [231] était divisé entre eux quatre : le territoire (*h'ayyiz*) [232] de Qibt', fils de Miçr s'étendait de Qift' [233] à la frontière de Nubie ; celui d'Achmun comprenait le second quart jusqu'à Dahchûr [234], celui de Çâ englobait le territoire d'al- Buh'ayra (Béhéra) [235] jusqu'à Alexandrie et la frontière égyptienne ; et celui d'Atrîb allait d'Atrîb [236] à ach-Chajaratân [237] et à 'Ayla [238] dans le H'ijâz.

Chacun de ces quatre frères avait construit une ville à laquelle il donna son nom. La Basse Egypte (*Asfal al-Ard'*) [239] fut divisée en quatre-vingt-cinq cantons (*kûra*) et ces cantons furent répartis entre quatre provinces (*'amal*). Dans chaque canton siégeait, sur un trône en or, un prêtre (*kâhin*) et dans chaque canton [aussi], se dressait un temple (*barbâ*) [240] ou demeure de la Sagesse (*bayt al-H'ikma*). L'histoire de ces frères ainsi que celle de l'Egypte et de ses merveilles seraient trop longues à raconter dans ce livre.

IV

Récit relatif a Japhet, fils de Noé et a ses enfants

[*Multitude des descendants de Japhet*]

Quant à Japhet, fils de Noé, il fut, affirme-t-on, celui, parmi les fils de Noé, qui a laissé la postérité la plus nombreuse, la descendance la plus importante et le plus grand nombre de personnes.

Les étrangers (*'ajam*) [241] et les Arabes qui se sont occupés de chronique et d'histoire disent que les différentes langues

sont au nombre de soixante-douze, trente-sept pour les enfants de Japhet, vingt-trois pour ceux de Cham et douze pour ceux de Sem [242].

Les mêmes historiens mentionnent que les enfants issus de Japhet lui-même étaient au nombre de trente-sept [243] et chacun de ces enfants avait une langue qu'il parlait lui et sa tribu. Le territoire échu à Japhet comprenait l'Est de la terre.

On prétend que la partie habitée de la Terre [nécessite pour son parcours] cent vingt ans de marche (*sana*) [244] et la portion occupée par Japhet soixante-dix ans de marche [245].

Parmi les enfants de Japhet [on cite], 'Amûr, fils de Japhet [246] qui partit, accompagné de ses enfants, vers la Chine (*aç-Çîn*) et les régions (*nâh'iya*) qui en dépendent ; la Chine est le pays le plus vaste [si on englobe] avec lui ses îles.

Parmi les enfants de Japhet [on compte aussi], à ce que disent certains historiens, les Achbân (Espagnols) [247], ainsi que al-Burjân [248], fils de Yûnân (ou Yuwân), fils de Japhet, les Daylam (les Daylamites) [249], enfants d'al-Burjân, les Turcs, les Slaves (Çaqâliba), les Francs (Ifranj) et les Gog et Magog (Yâjûj wa-Mâjûj) [250].

[*Les Anqaburda*]

Parmi les enfants de 'Amûr, fils de Japhet, il y a les Anqaburda (les Lombards) [251] qui s'établirent entre les Rûm (v. n. 11) et les Francs ; leur royaume est vaste et leur roi jouit de beaucoup de considération ; ils ont de nombreuses villes. La plupart d'entre eux sont de nos jours [252] chrétiens ; certains parmi eux n'ont pas de religion. Ils font la guerre aux Francs et aux Slaves qui sont leurs voisins.

[*Les Francs*]

Quant aux Ifranja (les Francs) [253], ils font partie de la postérité de Japhet ; ils ont le même aspect que les Rûm et sont groupés [sous l'autorité] d'un seul roi dont le pouvoir s'exerce sur quatre-vingt-dix villes [254]. Leur empire est vaste et florissant. Ils font la guerre aux Rûm et aux Anqaburda (les Lombards). Ils pratiquent de la sorcellerie (*sih'r*). Certains d'entre eux sont chrétiens, ou adorateurs du feu (*Majûs*), ou manichéens (*Zanâdiqa*) ; d'autres se font brûler.

Récit relatif aux Grecs

c'est-à-dire aux premiers Rûm (v. n. 11)

Hichâm ibn Muh'ammad ibn as-Sâ'ib al-Kalbî (v. n. 35) dit :

« Parmi les enfants de Japhet, fils de Noé — sur lui le salut ! — [on compte] Yûnân, fils de Japhet, fils de Noé [255] ; de ce Yûnân, descend Rûmî, fils de Lant'î (ou Layt'î ou Labt'î), fils de Yûnân, fils de Japhet, fils de Noé ; et de ce Rûmî, descend Dhû'l-Qarnayn (Alexandre le Grand) qui n'est autre que Harmas dit Hardas, fils de Rûmî, fils de Lant'î, fils de Yûnân, fils de Japhet, fils de Noé » [256].

Yah'yâ ibn Ibrâhîm [257] raconte dans sa *Chronique* d'après d'[autres] chroniqueurs, que les Grecs descendent de Yûnân, fils de Japhet, fils de Noé, sur lui le salut ! [258].

Ce sont les Sages parmi les nations ; ils cultivent l'astrologie judiciaire (*nijâma*) [259], le calcul (*h'isâb*), la géométrie (*handasa*), la médecine, la logique, l'industrie (*çinâ'a*) admirable et fine.

L'Espagne, les Anqaburda (Lombards) [260] et les peuples voisins leur étaient soumis et ceci jusqu'au moment où leur pays fut subjugué par Rûmî, fils de Dalît'a [261] qui est un des enfants de 'Içû (Esaü), fils d'Isaac, fils d'Abraham, sur eux deux le salut, car lorsque Esaü eut quitté son frère Jacob [262], il se dirigea vers les régions occidentales, c'est-à-dire les régions habitées de nos jours par les Romains (Rûm), et s'en empara.

Ce sont les Grecs qui fondèrent Rûmîya (Rome) [263] et c'est d'eux que cette ville tire son nom [264]. Ils constituent les Banû'l-Açfar (les descendants d'al-Açfar ou Esaü) [265]. Parmi les rois [qui ont régné sur] eux, après Alexandre [on compte] la reine Qulûbat'ra (Cléopâtre), fille de Bat'almiyûs (Ptolémée) [266] lequel possédait la Sagesse et est l'auteur des talismans (*t'ilsamât*) [267] et du *Livre sur la parure* (*Kitâb az-Zîna*) [268].

Parmi les Grecs, il y a le premier Buqrât' (Hippocrate) [269], le second Buqrât' [270], Harmas (Hermès) [271], Suqrât' (Socrate),

Aflât'ûn (Platon), Arist'ât'âlîs (Aristote), 'Uqlîdus (Euclide), But'limûs (ou Bat'almiyûs = Ptolémée) l'Astronome [272] et autres personnages qu'il serait trop long d'énumérer.

[*Les seconds Rûm*]

Quant aux seconds Rûm (les Romains, v. n. 11) auxquels revint le pouvoir, ce sont, selon notre propre récit, des descendants de 'Içû (Esaü), fils d'Isaac ; ils vainquirent les Grecs ; on cessa alors de parler de ces Rûm grecs (ar-Rûm al-Yûnânîyûn) et les Romains s'emparèrent à la fois du pouvoir et du nom [de Rûm] ; le mot « Rûm » est un surnom d'al-Açfar [273].

Quand les Romains investirent du pouvoir Qust'ant'în (Constantin), ce dernier embrassa le christianisme, réunit les évêques et se fit baptiser. Puis les chrétiens se divisèrent, après [le règne de ce] souverain, en sectes.

Huchaym [274] et d'autres rapportent, d'après 'Abd al-H'amîd ibn Ja'far, d'après le père de ce dernier, le récit suivant relatif à la journée de Dâthin [275] :

Quand les troupes adverses furent en présence l'une de l'autre, le général des Rûm dit : « Envoyez-moi un homme parmi vous pour me parler ! » Les Musulmans s'adressèrent à 'Amr ibn al-'Açî [276] qui alla trouver le général. « Soyez les bienvenus ! lui dit le Byzantin ; vous êtes les gens les plus près de nous par la généalogie : nous sommes les descendants de 'Içû (Esaü), fils d'Isaac, fils d'Abraham, et vous êtes les descendants d'Ismaël, fils d'Abraham. — Tu dis vrai, répondit 'Amr ».

Un groupe parmi les Rûm prétend qu'il est issu de Qud'â'a [277] [par l'intermédiaire], de Tanûkh [278], de Bahrâ' [279] et de Salîh' [280]. La plupart des membres de Tanûkh étaient de religion chrétienne. Toutes ces tribus partirent avec l'empereur byzantin Hiraql (Héraclius) quand ce dernier quitta la Syrie [281], puis elles se dispersèrent dans le pays des Rûm.

Parmi les Rûm aussi, certains prétendent qu'ils descendent d'Iyâd (v. n. 223) ; d'autres disent qu'ils sont issus de Ghassân [282], [c'est-à-dire] de la famille de Jafna [283] et qu'ils sont de la postérité des gens qui pénétrèrent en territoire byzantin avec Jabala, fils d'al-'Ayham, le Ghassânide [284].

[*Les Perses*]

Quant aux Perses, nous avons déjà rapporté plus haut [285] les dires de ceux qui affirment qu'ils descendent de Sem ; cependant le désaccord est grand au sujet de ce peuple.

Le généalogiste 'Alî ibn Kîsân déclare que les Perses sont des descendants de Fâris, fils de H'âmir, fils de Japhet, fils de Noé, sur lui le salut ! [286]. D'autres généalogistes rapportent ce même fait et c'est là, de tout ce qui a été dit sur les Perses, ce qui est le plus près de la vérité ; mais Dieu sait mieux la vérité. Les Perses, pour leur part, nient cette assertion et la rejettent ; ils prétendent ne connaître ni Noé, ni ses enfants, ni le Déluge [287] ; ils font partir la série de leurs rois, de Kayûmarth premier [288] qui ne serait autre qu'Adam, qu'Allâh le bénisse et le sauve !

Des gens prétendent que le premier roi, dans le monde, après le Déluge, fut 'Uchhank (Houcheng) [289], fils d'Abrah', fils de 'Amûr, fils de Japhet, fils de Noé, sur lui le salut ! ; que le règne de cet 'Uchhank fut de mille ans et que ce roi fut le premier à mettre une couronne sur la tête [290] et à s'asseoir sur un trône en or. Son successeur fut T'ahmûrath (Tahomers) [291] ; puis le pouvoir passa à Jamchîd qui régna aussi pendant mille ans [292] et qui, selon ces mêmes gens, monta au ciel [293], puis à Biyûrâsab (Biourasp) [294], à Afrîdûn. Certains affirment que tous les Perses descendent du roi Afrîdûn. Après Afrîdûn, régna Minûjihr (ou Minûchihr = Mînôtchihr) [295].

Cette première époque [296] [s'est prolongée] jusqu'à ce qu'Alexandre eût vaincu Dârâ (Darius III) [297] et qu'il eût installé les *Mulûk at'-T'awâ'if* (les chefs des Satrapies) [298]. Puis montèrent sur le trône les Chosroès (les Sâsânides) ; le premier de ces rois fut Ardachîr (Ardéchir), fils de Bâbak (Bâbek) ; [d'autres le suivirent] jusqu'à la disparition de la monarchie perse [299].

Un groupe de savants musulmans, versés dans la connaissance des traditions, rattachent les Perses aux enfants de Sem (v. n. 285).

Les Perses étaient adeptes du sabéisme (*çâbi'a*) [300], puis ils se convertirent au magisme (*tamajjasû*) [301] et édifièrent des pyrées (*buyût an-nîrân*) [302].

C'étaient des gens habiles dans l'exercice du pouvoir et la politique, qui savaient gouverner, mener à bien les guerres et donner aux choses leur juste valeur. Ils étaient passés maîtres dans l'art d'écrire les lettres officielles (*tarassul*) [303] et celui de l'éloquence, dans l'hygiène (*nadh'âfa*), la préparation des mets et des parfums, et [la confection des] vêtements. C'est dans leurs livres que les gens vont chercher des leçons sur les usages de la cour (*rusûm al-mulk*) [304].

[*Les Kurdes*]

Quant aux Kurdes (Akrâd), ils descendent, dit-on, de 'Amr, fils de 'Amir-Muzayqiya [305], le hasard les conduisit en territoire persan ; ils y firent souche et leurs enfants s'y multiplièrent. On les appela Kurdes [306].

[*al-Burjân* (*Burgondes ? Bulgares ?*)]

Ce sont, à ce que l'on rapporte, des descendants de Yûnân, fils de Japhet (v. n. 248) ; leur empire est grand et vaste, à ce que l'on dit. Ils font la guerre aux Rûm, aux Slaves, aux Khazars [307] et aux Turcs ; mais leurs adversaires de guerre les plus connus sont les Rûm (v. n. 11) [et ceci] à cause du voisinage de ces derniers avec eux ; il n'y a, en effet, entre Constantinople et les Burjân qu'une distance de quinze jours de marche (v. n. 244) et l'empire des Burjân est parcouru en vingt jours de marche environ.

al-Burjân [308] est le père d'ad-Daylam, mais sur ce point, il y a grand désaccord ; il en sera question plus loin, s'il plaît à Dieu le Très-Haut.

Récit relatif aux Daylamites (Daylam) (v. n. 249)

ach-Charqî, fils d'al-Qut'âmî (v. n. 43) rapporte qu'ad-Daylam n'est autre qu'ad-Daylam, fils de Bâsil, fils de D'ubba, fils d'Ad (ou Udad) [309].

On prétend que Bâsil fit une incursion en territoire perse : il y fit des massacres puis mourut. Son fils, ad-Daylam, alla, accompagné de membres de sa tribu, vers le lieu où périt son père Bâsil ; mais, à son arrivée, les Perses avaient déjà rétabli la situation ; il craignit un mauvais parti et se retira dans les montagnes où habitent de nos jours les Daylamites. Il y resta lui et ses enfants.

Comme preuve à l'appui de cela, on avance la similitude de comportement des Daylamites et des Arabes dans l'habillement, dans [la façon de mener] les expéditions militaires et les incursions, dans le désir de se venger et d'accomplir des actions d'éclat ; [de même l'on fait valoir] que les Daylamites constituent le peuple qui ressemble le plus aux Arabes.

D'autres affirment plutôt que Bâsil quitta [son pays] après s'être brouillé avec son père et finalement arriva en Perse.

Le secrétaire Ah'mad, fils de Ya'qûb [310] et d'autres aussi rapportent qu'ad-Daylam appartient à la famille de D'ubba, fils d'Ad, fils de T'âbikha, fils d'Ilyâs, fils de Mud'ar ; ils prétendent à l'appui de cela que Bâsil, fils de D'ubba se sépara de ses frères, arriva au pays du Daylam, s'y fixa et fit souche. Ah'mad, fils de Ya'qûb ajoute : Cette fraction de Daylamites produit les preuves [311] de cette parenté et est distincte de tous les éléments de la population des Daylam.

Abû-'Umar dit : Ceci montre que la plupart des Daylamites ont une origine qui n'est pas arabe ; ce sont — mais Dieu sait mieux la vérité ! — des descendants d'al-Burjân (v. n. 248), fils de Yûnân, fils de Japhet, fils de Noé — sur lui le salut ! —, ainsi que cela a été dit.

Fîrûz, le Daylamite [312] a rapporté des traditions d'après l'Envoyé d'Allâh, qu'Allâh le bénisse et le sauve ! C'est un de ceux auxquels l'Envoyé de Dieu — que Dieu le bénisse et le sauve ! — a écrit pour mettre à mort al-Aswad al-'Ansî [313], le faux prophète. Il a composé des vers dont voici un [*t'awîl*] :

« *Les enfants du courageux Daylam sont de la famille de Bâsil Abu-'l-Khafd' qui a préféré le sol raboteux à la plaine* ».

[*Les Turcs*]

Quant aux Turcs (at-Turk), ce sont, dit-on, des descendants de Japhet [314] ; on trouve chez eux de nombreuses lignées (*ajnâs*) [315]. Certains parmi eux habitent les villes et les citadelles ; d'autres demeurent sur les sommets des montagnes, les plaines (*barârî*) [316] et les défilés (*chi'âb*) [317], et n'ont d'autre occupation que la chasse ; celui qui ne prend aucun gibier coupe la veine jugulaire (*wadaj*) à sa monture, fait rôtir le sang dans les intestins et le mange. Ils mangent les orfraies (*rukham*) [318], les corbeaux et autres [oiseaux].

Ils n'ont pas de religion. Certains parmi eux suivent la religion des Mages (v. n. 301) ; d'autres ont embrassé le judaïsme (*tahawwadû*) [319]. Leur roi qui porte le titre de *khâqân* met des habits de soie et une couronne en or ; il se dérobe souvent aux regards [de ses sujets]. Ils sont d'un grand courage ; ils pratiquent la sorcellerie (*sih'r*) ; la plupart d'entre eux sont adeptes du Magisme.

Wahb ibn Munabbih (v. n. 119) dit : « Les Turcs sont des cousins pour les Gog et Magog (v. n. 250) » ; il veut dire que ce sont tous des descendants de Japhet.

On a dit [aussi] que les Turcs ou [du moins] certains d'entre eux sont originaires du Yémen, de H'imyar [320]. On dit [également] sur eux qu'ils constituent les restes du peuple d'un Tubba' (v. n. 112) et qu'à cause de cela, ils donnaient à leurs enfants les noms [usités chez] les Arabes aborigènes (v. n. 24). Ces Turcs et ceux qui sont dans leur cas prétendent qu'ils sont arabes, mais que leur langue et leur pays ne le sont pas ; ils ont pénétré en territoire étranger et ont adopté une langue étrangère.

al-Andalus (*l'Espagne musulmane*) [321]

Elle fut habitée par des gens qui appartenaient aux premiers Rûm [ou] Grecs [322] et comprenait vingt-quatre villes [323] que gouvernait un seul homme. L'unique religion de ces gens était le sabéisme des Perses (v. n. 300) ; dans leurs temples (*haykal*, pl. : *hayâkil*), il y avait des idoles (*açnâm*) représentant les astres. Par la suite, lorsque les Rûm, descendants d'Esaü, fils d'Isaac (les Romains) [324] établirent

leur domination et se firent chrétiens, les premiers habitants de la Péninsule embrassèrent la religion chrétienne.

Ils avaient de la sagesse et du savoir. Il y avait dans leur royaume une maison [325] à laquelle chaque roi, au moment de son accession au trône, mettait une serrure. On arriva ainsi au règne de Rudharîq (ou Ludharîq = Roderic) [326]. Ce dernier demanda que l'on ouvrît les serrures ; ses compagnons [327] s'opposèrent à son désir et lui offrirent des richesses pour qu'il renonçât à son projet ; mais ce fut en vain. Ils augurèrent mal de cela et le laissèrent. Le roi ouvrit les serrures, elles étaient au nombre de vingt-quatre ; il trouva dans la maison des représentations figurées des Arabes avec des turbans rouges et montés sur des chevaux gris [328].

Ce fut en cette année même que l'Espagne fut conquise. T'âriq ibn Ziyâd [329], client de Mûsâ ibn Nuçayr [330] fut chargé de cette conquête, en l'année 92 (711), à l'époque d'al-Walîd ibn 'Abd al-Malik [331]. Les Musulmans étaient déjà venus de la mer et avaient envahi l'Espagne, à l'époque de 'Uthmân ibn 'Affân [332], qu'Allâh l'agrée dans son sein. Ils firent des captifs et des massacres, mais le pays ne fut pas alors conquis ; il le fut sous le règne d'al-Walîd. Ce fut T'âriq qui le conquit et qui tua son roi, Rudharîq.

Les musulmans trouvèrent dans cette maison la Table de Sulaymân (Salomon) [333] — sur lui le salut ! — qui était d'or et qui était garnie (*mut'awwaqa*) [334] de pierreries ; ils y trouvèrent [aussi] le Miroir Merveilleux qui permettait de percevoir les sept divisions territoriales (*aqâlîm*) [335] [du monde habité]. Ce miroir était fabriqué de diverses substances (*akhlât'*) [336] provenant des vases de Salomon — sur lui le salut ! — et il était orné d'or et de chrysolithes ; il portait une inscription en gros caractères grecs et [était disposé] dans un cadre d'or incrusté de pierreries.

Ils trouvèrent [également] en Espagne vingt-deux livres, dont la Bible, tous ornés, et un autre ouvrage orné d'argent qui traitait des vertus des pierres, des plantes et des animaux, ainsi que des talismans merveilleux. Tout cela fut porté à al-Walîd. Parmi les livres figurait [aussi] un livre qui traitait de la préparation de la pierre philosophale (*aç-Çan'a*) [337] et de la manière de colorer les hyacinthes. Ils trouvèrent avec

ces livres un grand vase (*fuqqâ'a*) (338) en pierre verte, empli de grand œuvre (*iksîr*) alchimique et scellé avec de l'or.

Lorsque l'Espagne fut conquise et que les Musulmans s'y furent installés, les conquérants se dispersèrent dans les villes de ce pays et cette situation dura jusqu'à l'arrivée de 'Abd ar-Rah'mân ibn Mu'âwiya ibn Hichâm ibn 'Abd al-Malik ibn Marwân (339), en l'année 138 (756). Ce dernier s'empara de l'Espagne, ses descendants furent les rois de ce pays et gardèrent le pouvoir jusqu'au moment où se produisit la révolte des Berbères au début du cinquième siècle de l'hégire (= début du XIe s. de J.-C.) (340) ; cette révolte amena la fin de la dynastie et des jours des rois umayyades : le pouvoir de ces princes cessa peu d'années après le quatrième siècle. Désormais, quiconque s'emparait d'un territoire d'Espagne, en devenait le roi et en réduisait les habitants à l'esclavage. Les souverains se multiplièrent dans le pays et, de ce fait, s'affaiblirent et se transformèrent en intendants au service des chrétiens, payant, dès lors, à ces derniers le double de ce que les Musulmans leur prenaient.

Les Çaqâliba (Slaves) (341)

Ils constituent, à ce que l'on rapporte, de nombreuses communautés : certains sont adeptes du Magisme (v. n. 301); d'autres sont chrétiens (342). Parmi les mages, certains adorent le soleil.

Ils possèdent une mer (343) aux [eaux] douces, où les navires circulent du Nord au Sud. Ils ont aussi une mer (344) qui coule de l'Ouest vers l'Est et qui finit par rejoindre une autre mer du côté des Bulghar (Bulgares). Ils ont de nombreuses rivières, toutes dans le territoire du Nord. Ils n'ont pas de mer salée parce que leur pays est éloigné du soleil. Les eaux des mers sont douces ; cependant les eaux qui sont proches du soleil sont salées. La contrée de leur pays qui se trouve au Nord n'est pas habitée à cause du froid intense et des nombreux tremblements de terre.

La plupart des tribus slaves suivent la religion des Mages et se font brûler (345). Les Slaves possèdent de nombreuses villes et des citadelles ; ils ont des églises où l'on trouve des cloches (*ajrâs*) suspendues dont ils tirent des sons comme des simandres (*nawâqîs*).

A cette race appartient un peuple qui est entre les [autres] Slaves et les Francs ; il est adepte du sabéisme et croit aux astres. On trouve chez lui des intelligences, ainsi que des industries délicates de toutes sortes. Il fait la guerre aux Slaves, aux Burjân (v. n. 248) et aux Turcs. Il célèbre sept fêtes chaque année en l'honneur des astres ; la plus importante est celle du soleil.

[Autres enfants de Japhet]

Parmi les enfants de Japhet, [il faut citer] aussi les rois du Khurâsân (346), de même que [les habitants] d'aç Çughd (347), de Farghâna (348), de l'au delà du Jabal (349), d'Usrûsana (350), [de même que] les Burjân (v. n. 248), — mot qui est l'appellation du père de Daylam, malgré le désaccord qui existe à ce sujet, désaccord que nous avons déjà indiqué ; mais c'est bien là l'origine [des Burjân] s'il plaît à Dieu le Très-Haut —, les Akrâd (Kurdes), [les habitants] d'ach-Châch (351) et de Mâ warâ' an-Nahr (Transoxiane). Il y avait dans ces pays de nombreux rois ainsi que diverses croyances et religions mais la plupart de leurs habitants adoraient le feu et suivaient la religion des mages.

Le magisme, dit-on, est né de la manière suivante : Ardachîr (352), ayant reçu la visite de son démon, demanda à ce dernier de lui apprendre une science qui lui serait profitable. « A condition que tu épouses ta mère et que tu en fasses ta femme », répondit l'autre. Ardachîr accepta et fut la source du magisme (353). Les Perses prétendent que le fait d'épouser ses sœurs tient son origine de l'époque d'Adam ; puis certains manichéens (*Zanâdiqa*) (354) autorisèrent les Perses à épouser leurs mères, ce qu'ils firent. L'informateur ajoute : C'est là une pratique plus innocente que celle d'épouser la sœur (355).

Récit relatif aux rois de Chine (356)

La Chine, dit-on, est un pays vaste, renfermant — à ce que l'on assure — plus de trois cents villes, toutes prospères, sans compter les bourgs et les villages. Celui qui s'y rend

doit traverser sept mers et chacune de ces mers a une couleur, des vents et des poissons que l'on ne retrouve pas dans les autres. La première de ces mers est le Bah'r Fâris (Mer de Perse=Golfe Persique). La Chine a de nombreuses merveilles.

Voici quelle fut l'origine de cela : Un groupe d'enfants de 'Amûr (v. n. 246), fils de Japhet, se rendit en territoire chinois. 'Amûr avait construit un navire pareil à l'arche de son grand-père, Noé, qu'Allâh le bénisse et le sauve ! Il s'y embarqua avec sa femme et ses enfants et traversa la mer pour atteindre la Chine. Lui et ses enfants construisirent des villes, promulguèrent des lois, créèrent de délicates et charmantes industries, exploitèrent des mines d'or et produisirent des merveilles.

'Amûr [357] régna sur eux durant trois cents ans. Après lui, son fils Çâyin, régna pendant deux cents ans. C'est ce dernier qui donna son nom à la Chine (*aç-Çîn*). Il mit le corps de son père dans une statue d'or [qu'il plaça] sur un trône en or et l'on se mit à marcher en procession autour de ce trône. Cette cérémonie servit de règle par la suite pour tout souverain qui régna sur les Chinois et des statues représentant les rois furent ainsi érigées dans les temples.

Les Chinois suivaient la religion des Sabéens ; puis ils adorèrent les bouddhas (*bidada*) [358], imitant ainsi les pratiques des Hindous. Mais auparavant, ils avaient adoré leurs souverains dont les corps étaient enfermés dans des statues d'or devant lesquelles ils se prosternaient [359].

Parmi les Chinois, il y a des sages qui ont disserté sur les astres, la médecine, les arts et un grand nombre de sciences relatives à la géométrie. Leur capitale qui porte le nom d'Ançû [360] est située à trente journées de marche de Khanfû [361] où viennent aborder les navires marchands.

Les habitants de la Chine ont le teint blanc tirant sur le jaune et le nez épaté. Ils permettent l'adultère et ne le réprouvent en aucune manière. Dans la répartition des héritages, les femmes sont avantagées au détriment des hommes. Ils célèbrent, lorsque le soleil entre dans le signe du Bélier, une grande fête à l'occasion de laquelle ils se livrent à des excès de nourriture et de boisson durant sept jours. Les parures les plus estimées chez eux sont faites de corne de rhinocéros

(*karkaddan*) [362], ceci parce que lorsque l'on coupe les cornes de cet animal, elles présentent à l'œil des figures singulières et variées. Les Chinois en font des ceintures qui atteignent le prix de 4.000 mithqâls d'or [363] l'unité. L'or, chez eux, a si peu de valeur qu'ils en font des mors pour leurs chevaux et des chaînes pour leurs chiens. Ils possèdent des vêtements de soie brodée d'or.

Au delà de la Chine, [vivent] des peuplades [364] nues : une de ces peuplades s'enveloppe le corps des cheveux comme d'un voile ; d'autres peuplades sont glabres et n'ont pas de cheveux ; quelques-unes ont le visage rouge et les cheveux roux ; d'autres s'enfuient vers les cavernes lorsque le soleil se lève et s'y réfugient par crainte de la chaleur solaire : elles n'en sortent que lorsque l'astre disparaît vers l'Occident, La nourriture que ces gens prennent le plus souvent consiste en un végétal ressemblant à la truffe ; en poissons de mer et en insectes de terre. Ces gens ont pour voisins du côté du Nord des peuples au teint blanc, aux cheveux roux et [qui vivent] en état de nudité, s'accouplant comme le font les animaux ; une meute d'hommes se forme autour d'une seule femme et aucun de ceux qui désirent la posséder n'en est empêché.

Récit relatif aux Gog (Yâjûj) et Magog (Mâjûj) (v. n. 250)

Ils appartiennent à la descendance de Japhet. Il n'existe pas de désaccord chez les gens qui s'occupent d'histoire et de chroniques et ceux qui sont versés dans la connaissance des journées [célèbres] (v. n. 51) des hommes, sur le fait que la part de territoire revenant à Japhet, fils de Noé, allait d'Armîniya (Arménie) et des régions qui avoisinent les montagnes de ce pays, à la contrée se trouvant au delà de Bâb al-Abwâb (Derbent) [365].

Parmi les enfants de Japhet, [on compte] les Achbân (v. n. 247), les Rûnîyûn (?) et les Rûs (Russes) ; parmi eux, dit-on aussi, sont les Arîsîyûn (?), les Burjân (v. n. 248), les Khazar (v. n. 307), les Turcs, les Kurdes, les Slaves, les Gog et Magog, Fâris (les Perses) [366] bien qu'il y ait un désaccord tout particulier là-dessus, Yûnân (les Grecs), les habitants des

Iles des Mers (Jazâ'ir al-Bah'r), les Chinois, les Bulghar (Bulgares) et des peuples innombrables.

Quant aux Gog et Magog, ils constituent des peuplades si nombreuses que personne ne peut épuiser le récit qui les concerne. Selon l'opinion de certaines personnes, l'étendue du quart habité de la terre (367) est telle qu'il faut 120 ans [pour le parcourir] et sur les 120 années, prétendent ces personnes, 70 sont nécessaires pour [le territoire des] Gog et Magog, 12 pour le Soudan, 8 pour les Rûm, 3 pour les Arabes et 7 pour les peuples restants (368).

Les historiens étrangers et autres disent que les Gog et Magog comprennent quarante peuplades d'aspect et de taille différents. Chaque peuplade a son roi et sa langue. Certains d'entre eux sont très grands : de la hauteur des palmiers à une taille moindre ; d'autres ont une stature [allant] d'une coudée et un empan à davantage. Quelques-uns sont difformes; certains s'étendent sur une de leurs oreilles et se recouvrent de l'autre oreille (369) ; d'autres ont une queue, une corne et des canines saillantes ; d'autres marchent en faisant des sauts. Ils mangent de la viande crue, dévorent les serpents, les scorpions, les insectes et tous les oiseaux y compris les vautours et les orfraies. Ils font des incursions les uns chez les autres. Certains ne parlent qu'en bégayant. Ils sont vigoureux et courageux. Leur nourriture consiste essentiellement en produits de la chasse.

Ils faisaient des incursions chez les peuples voisins et ravageaient leurs pays ; [cela dura] jusqu'à ce que Dhu'l-Qarnayn (Alexandre) (v. n. 256) eût construit la digue (*sadd*) (370) qui les empêcha de sortir [de leur pays] ; mais ils devront le quitter lors des Derniers Jours du monde comme Allâh — que Sa puissance et Sa majesté soient proclamées ! — l'a dit (371) :

« *Ils viendront en hâte de chaque crête...* ».

Souvent ils se dévorent les uns les autres. Les tremblements de terre sont fréquents chez eux. Il existe, dit-on, parmi eux des peuples connus sous le nom de Mansak et Nâsik (372) et qui n'ont pour tout vêtement que les feuilles des arbres dont les fruits servent à leur nourriture.

On demanda au Prophète — qu'Allâh le bénisse et le sauve ! — si sa prédication était parvenue aux Gog et Magog. « Je suis passé chez eux, répondit-il, au cours de mon Voyage Nocturne (373) ; je les ai appelés [au culte d'Allâh] ; ils n'ont pas répondu à mon appel... ».

Dieu, gloire à Lui, le Très-Haut, fait ce qu'Il veut ; personne ne revise Ses arrêts (374). Louange à Lui, Maître des mondes ! que Ses bénédictions soient répandues sur notre seigneur, Muh'ammad, le dernier des prophètes, sur sa famille et sur tous ses compagnons ! (375).

Notes

(156) *Cham maudit* : Cham fut maudit pour son irrévérence envers son père qui s'était étendu dans une posture indécente après avoir bu du vin ; v. *Prairies*, I, 76 ; *Genèse*, IX, 20 sq.

(157) *Kûch* (Chus) : Certaines traditions sont d'accord avec la *Bible* (*Genèse*, X, 6) et le considèrent comme fils de Cham ; d'autres disent, au contraire, qu'il est fils de Chanaan, fils de Cham ; v. *Qaçd*, passim.

(158) Allusion à la querelle de Caïn et Abel, relatée par le *Coran* (V, 30 sq) et la *Bible* (*Genèse*, IV, 3 sq) : les deux frères offrent un sacrifice à Dieu ; jaloux de ce que son sacrifice soit refusé, Caïn tue Abel ; v. *E.I.* art. *Hâbil et Qâbil* ; sur Seth,, v. n. 105.

(159) *Qût'* : Les traditions ne sont guère d'accord sur la généalogie à lui donner. Il est soit identifié avec Qibt' (v. *Qaçd* et n. 160), soit présenté comme fils de Miçr, fils de Cham (v. *Qaçd* aussi n. 160). La *Bible* (*Genèse*, X, 6 sq) n'attribue que 4 enfants à Cham : Chus, Miçraïm (Miçr), Puth (Qût' ?) et Chanaan.

(160) *Qibt'* : Nom d'un roi de l'ancienne Egypte, ancêtre des Coptes et des Berbères. L'*E.I.* voit en ce mot une corruption d'Aiguptios. Certains traditionnistes font descendre Qibt' non pas directement de Cham, mais de Miçr, fils de Bayçar, fils de Cham ; v. Yâqût, *Mu'jam al-Buldân*, IV, 152 ; *Prairies*, II, 394 sq.

(161) *Miçr* : C'est l'ancêtre des Berbères et des Coptes ; il a donné son nom à l'Egypte. Yâqût (*Mu'jam al-Buldân*, IV, 152) indique que le nom de Miçr était prononcé, à l'origine, Miçraym. Certains traditionnistes lui donnent la généalogie suivante : Miçr < Bayçar < Cham ; v. *Prairies*, II, 394 ; *Mu'jam al-Buldân*, IV, 152 ; *E.I.* s.v.

(162) *Barbar* : Les traditionnistes ne sont pas d'accord sur la généalogie à lui donner. Yah'yâ ibn Khaldûn (*Banû 'Abd al-Wâd*, texte ar. 89 sq, trad. 118) lui attribue les généalogies suivantes : 1) Barbar < Kan'ân < Cham ; 2) Barbar < Nafsân < Abraham ; 3) Barbar < as-Salâh'im < Barbar < Miçrâ'îm < Cham ; 4) Barbar < Tamla < Mâzîgh < Chanaan < Sem ; 5) Barbar < Tamla < Mâzîr < Fârîs < 'Umar < Amalec < Loud < Iram < Sem ; v. aussi Yâqût, *Mu'jam al-Buldân*, I, 540 sq ; T'abarî, *Annales*, I, 217, l. 18 sq ; 219, l. 8 sq ; 223, l. 7 ; 516, l. 6 sq.

(163) *Sûs al-Aqçâ* : Région du Sud du Maroc. Les géographes arabes distinguent *as-Sûs al-Aqça* (le Sûs extrême) qui englobait tout le massif des deux Atlas, du *Sûs al-Adnâ* (le Sûs citérieur) qui comprenait le Nord du Maroc avec Tanger comme capitale ; v. *E.I.* art. *Sûs* ; Hadj-Sadok, 96, n. 114 ; Pellat, 110.

(164) *Bah'r al-Aswad* : Sur cette appellation de l'Océan Atlantique, v. *E.I.* s.v. *Bah'r al-Maghrib* ; *Prolégomènes*, I, 91 ; v. aussi *Qaçd*, n. 175.

(165) *Zanj* : Nom de tribus nègres de la côte orientale de l'Afrique ; v. *E.I.* s.v. ; Çâ'id al-Andalusî, *T'abaqât al-Umam*, 34, n. 1.

(166) *an-Nûba* : Nubie et Nubiens, au Sud de l'Egypte ; v. *E.I.* s.v., III, 1008 sq ; Pellat, 86, n. 153.

(167) *al-Buja* : Bedja, groupe de tribus hamitiques vivant entre le Nil et la Mer Rouge ; v. *E.I.* s.v. *Bedja* (I, 705) ; Çâ'id al-Andalusî, *T'abaqât al-Umam*, 38, n. 4 ; Pellat, 86, n. 154.

(168) *as-Sind* : Basse vallée et delta de l'Indus, et peuple habitant ce pays ; dans le texte, le mot désigne évidemment le peuple ; v. *E.I.* s.v. ; Çâ'id al-Andalusî, *T'abaqât al-Umam*, 34.

(169) *Kurd* pl. *Akrâd* : Tribus habitant en Perse, en Transcaucasie, en Turquie et dans l'Irâq. Les traditionnistes les font descendre soit des Perses échappés au tyran ad'-D'ah'h'âk (v. n. 9), soit de Sem par l'intermédiaire de Rabî'a ou Mud'ar fils de Nizâr (v. *E.I.* s.v. *Kurd* ; *Prairies*, III, 249 sq), soit enfin de Sem par l'intermédiaire de tribus Yéménites (v. n. 305 et *Qaçd*, passim).

(170) *Zaghâwa* : Race (jins) de Nègres ; c'est aussi le nom d'une tribu nègre habitant le Sud du Maghreb ; v. Yâqût, *Mu'jam al-Buldân*, II, 932.

(171) *Les Berbères* : Ibn Khaldûn (*Histoire des Berbères*, Slane, I, 181 sq) rapporte un extrait du *Kitâb at-Tamhîd* (*Classification des généalogies*) qui se rapproche du passage du *Qaçd* relatif aux Berbères. D'autre part on cite le même passage du *Qaçd* relatif aux Berbères, in *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi*, II, 153, à propos d'extraits du *Kitâb al-Jumân min mukhtaçar akhbâr az-Zamân* (le *Livre des perles recueillies de l'abrégé de l'histoire des siècles* ou *Abrégé de l'histoire universelle*) par Chihâb ad-Dîn Ah'mad al-Mukrî al-Fâsî.

(172) *H'imyar* : Descendant de Qah't'ân et ancêtre d'une fraction importante de la confédération des tribus du Sud de l'Arabie ; v. Bustanî, *'Udabâ' al-'Arab*, tableau généalogique ; *E.I.* s.v.

(173) *al-Maghrib* : Ce mot englobe tous les pays musulmans se trouvant à l'Ouest de l'Egypte ; v. *E.I.* s.v. ; Hadj-Sadok, 92, n. 65, avec bibliographie.

(174) *Barqa* : Province de l'ancienne Cyrénaïque, dont la capitale actuelle est Benghazi ; v. *E.I.* s.v. *Barka* ; Hadj-Sadok, 88, n. 30 avec bibliographie ; Pellat, 95, s.v.

(175) *Mer verte* : Conformément à la tradition des géographes grecs, les Arabes ont conçu l'Océan comme une sorte de vaste fleuve entourant la terre habitable. Ils l'ont appelé pour cette raison la *Mer qui entoure*, *al-Bah'r al-Muh'it'* ; mais ils lui donnent aussi les noms de *Mer Extérieure*, *Mer des Ténèbres* ou *Mer Verte* ; v. *E.I.* s.v. *Bah'r al-Maghrib* ; v. aussi n. 164 du *Qaçd*.

(176) *Luwâta* : Tribu berbère appartenant au groupe des Butr (sur les liens de parenté entre les tribus berbères, v. Gautier, *Le passé de l'Afrique du Nord*, 215 sq). Les Luwâta sont d'abord signalés à Barqa ; mais on les retrouve plus tard aux environs de Gabès, à Sfax, dans l'Aurès et enfin au Sud de Tiaret et même dans le Nord-Ouest du Maroc ; v. *E.I.* s.v. *Lawâta* ; Hadj-Sadok, 102, n. 155 avec bibliographie.

(177) *Ajdâbiya* : Localité de Cyrénaïque ; v. Yâqût, *Mu'jam al-Buldân*, I, 131 sq ; Pellat, 91 s.v. ; Hadj-Sadok, 90, n. 37.

(178) *Sabrata : Çabra* ; auj. Sabratha Vulpia, localité de Tripolitaine ; v. Pellat, 96 s.v. ; Hadj-Sadok, 91, n. 52.

(179) *Muzâta* : Tribu appartenant à la famille des Butr ; elle campait tout d'abord en Libye ; par la suite elle est signalée à Gabès, à Belezma, au Nord de Batna, à Baghâya dans l'Aurès ; v. Ibn Khaldûn, *Berbères*, Slane, I, 9, 40, 171, 232, 311 ; Hadj-Sadok, 102, n. 156.
L'édition du *Qaçd* du Caire donne « Muzâna » à la place de Muzâta ; il s'agit là sans doute d'une erreur de graphie.

(180) *Waddâh* (Ouedden) : Ville située dans l'oasis d'el-Djofra, dans le désert de la Syrte, à mi-chemin environ entre la mer et Zawîla (Zouila) ; Yâqût dit : à dix jours de marche de Zawîla ; v. Yâqût, *Mu'jam al-Buldân*, IV, 910 sq ; Gautier, *Afrique blanche*, carte, p. 140 ; Hadj-Sadok, 93, n. 79.

(181) *Hawwâra* ou *Huwâra* : Tribu appartenant à la famille des Barânis, mais certaines légendes lui attribuent une origine yéménite. Elle a, semble-t-il, occupé d'abord la région se trouvant au Sud de Tripoli, mais ne tarda pas à se répandre partout au Maghrib ; v. *E. I.* s. v. ; Hadj-Sadok, 100, n. 143.

(182) *At'râbulus* ou *T'arâbulus* ou même *T'arbulit'a :* Ce nom a désigné d'abord le groupe des trois villes : Leptis Magna (ou Labda), Sabrata (ou Sabra et Oea (ou Ayâs), puis la plus importante des trois villes Oea : Tripoli ; v. Hadj-Sadok, 104, n. 177.

(183) *Nafûsa* ou *Nufûsa* : Tribu appartenant à la famille des Butr, bien que composée de pasteurs et agriculteurs de montagne ; elle habite le Sud-Ouest de Tripoli ; al-Bakrî en signale une fraction à Awdaghast, au Maroc. Ibn Khaldûn affirme que cette tribu pratiquait le judaïsme avant l'islam ; v. *E. I.* s. v. ; Gautier, *Passé de l'Afrique du Nord*, 225 ; Hadj-Sadok, 103, n. 158.

(184) *Tâhart* ou *Tihart* : Les géographes parlent de deux cités séparées l'une de l'autre de 9 km. environ : d'une part *Tâhart al-Qadîma* (l'Ancienne) ou *al-'Ulyâ* (la Haute) qui n'est autre que l'ancienne capitale des Rustamides, et d'autre part *Tâhart al-H'adîtha* ou *al-Jadîda* (la Nouvelle) ou *as-Suflâ* (la Basse) qui est devenue aujourd'hui Tiaret ; v. *E. I.* s. v. ; Hadj-Sadok, 94, n. 91 ; Bel, *Benou Ghânya*, 192, n. 2.

(185) *Sijilmâsa* : ancienne capitale du Tâfîlâlat à 315 km. environ au S.S.E. de Fès, à la lisière du Sahara, aujourd'hui ruinée ; v. *E. I.* s. v. ; Pellat, 109, s. v.

L'emploi réitéré des pronoms personnels, dans ce passage relatif aux Nafûsa, rend le texte assez obscur. Un extrait du *Manâhij al-Fikar wa-mabâhij al-'ibar* de Muh'ammad ibn Ibrâhîm, mort en 718 (1318), rapporté par Fagnan (in *Extraits inédits relatifs au Maghreb*, pp. 41 sq) et très proche du *Qaçd*, éclaire la narration d'Ibn 'Abd al-Barr et permet de la comprendre dans le sens indiqué dans la traduction.

(186) *Kutâma* ou *Katâma* : Tribu de la famille des Barânis ; son domaine, c'est surtout la Petite Kabylie, mais sa présence est aussi signalée dans le Nord du Maroc, en Espagne et jusque sur les bords du Nil. Une légende la fait descendre des H'imyarites (sur ce mot v. n. 172) amenés par Ifrîqus (sur ce mot v. n. 188) ; v. *E. I.* s. v. ; Hadj-Sadok, 102, n. 154, Ibn Khaldûn, *Berbères*, Slane, I, 291 ; II, 2 ; *Prolégomènes*, I, 19 ; Gautier, *Passé de l'Afrique du Nord*, 142 sq.

(187) *Çanhâja* ou *Zanâga* : Importante tribu de la famille des Barânis ; son domaine s'étendait au Moyen Age sur tout le Maghreb, sur le Sahara et même sur l'Espagne ; on lui donne une origine h'imyarite (v. n. 188) ; v. *E. I.* s. v. ; Gautier, *Passé de l'Afrique du Nord*, passim ; Hadj-Sadok, 101, n. 152. La bonne prononciation serait *Çinhâja*.

(188) *Ifrîqis* ou *Ifriquch*, fils de Qays, fils de Çayfî, selon certaines sources (v. T'abarî, *Annales*, I, 516, l. 8 ; *Proleg.*, I, 19) ou fils d'Abraham ar-Râ'ich, selon d'autres (v. *Prairies*, III, 224 ; Hadj-Sadok, 31) fait partie des rois h'imyarites dits *tabâbi'a* (sur ce mot v. n. 112) ; il aurait vécu à l'époque de Moïse ou peu auparavant. La tradition rapporte que ce roi qui donna son nom à l'Ifrîqîya, ainsi qu'à la capitale de cette

contrée, capitale tombée en ruines au moment de la fondation de Kairouan par les musulmans avait conduit dans le Maghreb une expédition et s'était rendu maître de ce pays. Mais après y avoir laissé les tribus h'imyarites de Kutâma et Çanhâja, il s'en alla. Ces deux tribus devinrent graduellement berbères (v. T'abarî, *Annales*, I, 516, l. 6 sq ; Ibn Khaldûn, *Berbères*, Slane, I, 28 ; Prolég., I, 19 ; Yah'yâ Ibn Khaldûn, *Banû 'Abd al-Wâd*, 121, n. 1 ; Yâqût, *Mu'jam al-Buldân*, I, 325 ; *E. I.* s. v. *Ifrîqiya* ; Hadj-Sadok, 31, 108, notes 5 et 6).

Ibn Khaldûn lui-même s'élève contre l'assertion qui fait des Berbères les descendants de H'imyar (v. Ibn Khaldûn, *Berbères*, I, 183 ; Gautier, *Passé de l'Afr. du N.*, 142 sq).

(189) *Kaznâya* : L'édition du Caire donne *Kaznâna* ; je n'ai trouvé nulle part trace de ce mot. Il y a eu peut-être là une erreur de graphie. On peut lire *Kaznâya*. Les Kaznâya ne sont autres que les Kzennâya de nos jours ; ils constituent une branche des Maçmûda de la famille des Barânis ; ils occupaient la région du Rif avec les But't'ûya (v. Ibn al-Ah'mar, *Rawd'at an-Nisrîn*, trad. p. 48, n. 6).

On peut aussi lire *Zanâta*. En effet Muh'ammad ibn Ibrâhîm dans son *Manâhij al-Fikar* (v. n. 185) indique que ce sont les Zanâta, importante tribu du groupe Butr dont le domaine est surtout le Maghreb central (v. Hadj-Sadok, 100, n. 144 ; Gautier, *Passé de l'Afr. du Nord*, passim) qui proviennent des Lakhm. Si l'on enlève la première lettre arabe du mot Kaznâye, seuls des points diacritiques différencient Zanâta du mot du texte.

(190) *Lakhm :* Tribu faisant partie du groupe yéménite. Les Lakhm fondèrent, sur l'Euphrate, le royaume de H'îra ; v. *E. I.*, s. v. Arabie.

(191) *Zawîla* : Nous n'avons que peu de renseignements sur cette tribu. Muh'ammad ibn Ibrâhîm (v. Fagnan, *Extraits relatifs au Maghreb*, 42 ; v. aussi *Qaçd*, n. 185) rapporte que les Zuwayla (Fagnan lit Zuwayla et non Zawîla) proviennent de Jurhum (sur ce nom v. n. 30) et qu'à la suite des épreuves par où La Mecque les fit passer, ils s'enfuirent à la localité de même nom. Yâqût (*Mu'jam al-Buldân*, I, 960 sq) n'attribue ce nom qu'à des localités ; la plus importante est *Zawîlat ibn Khat't'âb* ou *Zawîlat as-Sûdân* (actuellement Zouila) à environ dix jours de marche de Waddân (Ouedden) ; c'est la capitale du Fezzân ; al-Idrîsî (trad. de Gœje, 44) affirme qu'elle fut fondée par 'Abd Allâh ibn Khat't'âb al-Hawwârî en 306 (918) ; v. *E. I.*, s. v. Zawîla ; Gautier, *Afrique blanche*, 140, la carte.

(192) *'Amila* : Tribu se rattachant à la fraction yéménite. Les Banû 'Amila auraient fait partie des tribus établies à H'îra et furent les sujets de la légendaire Zabbâ' (Zénobie). Au moment de l'invasion arabe, ils étaient fixés au S.E. de la Mer Morte. Peu après, on les voit établis dans la Haute Galilée ; v. *E. I.*, s. v.

(193) *Fâriq* : Selon Mas'ûdî (*Prairies*, II, 394), Fâriq est « frère » et non « fils » de Miçr ; il serait fils de Bayçar, fils de Cham, fils de Noé ; v. sur *Miçr*, n. 161.

(194) *Qays ibn 'Aylân ibn Mud'ar* (ou *Qays-'Aylân ibn Mud'ar*, et dans ce dernier cas, 'Aylân ne serait pas le nom du père de Qays) : c'est l'ancêtre éponyme d'une des plus importantes tribus de la confédération des tribus du Nord de l'Arabie ; v. Wüstenfeld, *généalogische Tabellen*, 372 ; *E. I.*, s. v. *Qays-'Aylân*. Ibn Khaldûn (*Berbères*, Slane, I, 183) trouve l'hypothèse de l'origine mud'arite des Berbères insoutenable ; v. aussi sur cette question, n. 188.

(195) *Barr, fils de Qays* : il s'agit du fils de Qays-'Aylân vu dans la note précédente.

(196) *Khindif* : C'est la femme d'Ilyâs, frère de Qays-'Aylân et ancêtre de la deuxième branche des tribus mud'arites, la première ayant pour chef de file Qays-'Aylân ; les Mud'arites, comme l'on sait, constituent la partie la plus importante des tribus du Nord de l'Arabie ; v. Yah'yâ ibn Khaldûn, *Banû 'Abd al-Wâd*, trad. 52, n. 1 ; al-Bustanî, *Udabâ' al-'Arab*, le tableau des tribus, p. 10.

(197) *Dhû Yaman* : Je n'ai trouvé aucun renseignement sur ce personnage ; le mot *dhû* placé en tête, laisse entendre que c'est un roi h'imyarite du Yémen ; v. n. 113 ; sur les H'imyarites, v. n. 172.

(198) *Tumâd'ir* : Sœur de Barr et non son frère, comme le dit de Slane (*Berbères*, tr. I, 178) ; v. Yah'yâ ibn Khaldûn, *Banû 'Abd al-Wâd*, I, 122, n. 3.
Les traducteurs de la *Rawd'at an-Nisrîn* d'Ibn al-Ah'mar (46, n. 1) font remarquer que « l'on est naturellement tenté de rapprocher cette poétesse qui pleure son frère et qui appartient davantage à la légende qu'à l'histoire, de la très authentique poétesse Tumâd'ir al-Khansa », morte en 24 (646), qui consacra son génie poétique à déplorer la mort de ses frères Çakhr et Mu'âwiya ; v. Huart, *Lit. ar.*, 27 ; Bustânî, *Udabâ' al-'Arab*, I, 184 sq ; Zaydân, *Ta'rikh âdâb*, I, 145 sq.

(199) On retrouve ces deux vers chez : 1) Ibn Khaldûn, *Berbères*, tex. ar., I, 113 ; trad., I, 177 ; 2) Yah'yâ ibn Khaldûn, *Banû 'Abd al-Wâd*, tex. ar. 93 ; trad. 122 ; Ibn al-Ah'mar, *Rawd'at an-Nisrîn*, tex. ar. 4, trad. 46.

(200) On retrouve les deux premiers vers de cette poésie in Y. ibn Khaldûn, *Banû 'Abd al-Wâd*, tex. ar., I, 93 ; trad., I, 122, et Ibn Abî Zar', *Qirt'âs*, I, 86, trad. 243 ; les trois premiers vers in Ibn Khaldûn, *Berbères*, tex. ar., I, 113 ; trad., I, 177 ; la poésie en entier in Ibn al-Ah'mar, *Rawd'at an-Nisrîn*, texte ar., 4 ; trad., 47.

(201) *Jâlût* : C'est le Goliath de la *Bible* ; v. *E.I.*, s. v. ; selon Mas'ûdî (*Prairies*, III, 241), Jâlût était le titre de tous les rois berbères de Palestine jusqu'à celui qui fut tué par David.
Les chroniqueurs arabes (v. Ibn 'Abd al-H'akam, *Conquête de l'Afr. du N.*, 31 et 143, n. 1 ; Y. ibn Khaldûn, *Banû 'Abd al-Wâd*, tex. ar., I, 90 sq ; trad., 119 ; Hadj-Sadok, 13) expliquent que les Berbères habitaient la Palestine ; quand David tua leur roi, Jâlût, ils émigrèrent vers le Maghreb ; sur l'origine orientale des Berbères, v. aussi Ibn Khaldûn, *Berbères*, trad., I, 184 ; Gautier, *Passé de l'Afr. du N.*, passim ; sur l'origine de Jâlût, v. n. sq.

(202) *Généalogie de Jâlût* : Voici d'autres généalogies que l'on attribue à Jâlût et que le *Qaçd* n'indique pas : 1) Jâlût = Zannûr < Harmal < Jadîlân < Jâlûd < Dîlân < H'ut't'î < Bâdîn < Rajîh' < Madghîs al-Abtar < Qays-'Aylân < Mud'ar ; 2) Jâlût < Jâlûd < Diyâl < Qah't'ân < Fâris ; 3) Jâlût < Hiryâl < Jâlûd < Diyâl < Barnûs < Safak ; 4) Jâlût < Mâlûd < Dibâl < H'at't'ân < Fâris ; v. Y. ibn Khaldûn, *Banû 'Abd al-Wâd*, tex. ar., I, 90 sq ; trad., I, 119 ; *Prairies*, I, 105 ; Ibn Khaldûn, *Berbères*, tex. ar., I, 111 ; trad., I, 175.

(203) *'Alî Abu 'l-H'asan ibn 'Abd al-'Azîz al-Jurjânî* : cadi, docteur du rite châfi'ite, profondément versé dans toutes les sciences cultivées chez les Musulmans. Il mourut âgé de 76 ans en 366 (967) à Naïçapour. Il laissa un traité sur les généalogies ; v. Ibn Khallikân, *Wafayât*, I, 324 sq ; Ibn Khaldûn, *Berbères*, trad., I, 26, n. 2.

(204) Cette tradition est rapportée en partie par Ibn Khaldûn (*Berbères*, tex. ar., I, 110 ; trad., I, 175).

(205) *Zanâta* : Importante tribu berbère du groupe Butr ; son domaine était surtout le Maghreb central ; v. Hadj-Sadok, 100, n. 144 et les références qui y sont indiquées ; *E.I.*, s. v. ; Gautier, *Passé de l'Afr. du N.*, passim.

(206) *T'ayy ibn 'Udad*, en réalité Julhuma ibn 'Udad surnommé T'ayy ; c'est l'ancêtre éponyme de la tribu yéménite de même nom. La tribu de T'ayy a habité tout d'abord l'Arabie méridionale ; mais après la rupture de la digue de Ma'rib, elle s'installa dans le Nord de la Péninsule ; v. *E.I.*, s. v.

(207) *Abyssins maîtres du Yémen* : Il s'agit de l'expédition entreprise par les Abyssins sur l'invitation de l'Empereur de Byzance pour venger le meurtre des chrétiens de Najrân. Le roi du Yémen, Dhû Nuwâs, avait, en effet, fait brûler vifs tous les chrétiens qui refusaient d'embrasser sa religion, le judaïsme. L'occupation du Yémen par les Abyssins dura 72 ans selon Mas'ûdî ; v. *Prairies*, III, 156 sq ; I, 129.

(208) *Ru'ayn* : Ce mot n'a sans doute pas, dans le *Qaçd*, le sens que lui donne al-Fîrûzâbâdî (*Qâmûs*, IV, 228, s. v.) : « montagne du Yémen flanquée d'une forteresse » ; il semble ici désigner plutôt une tribu, peut-être une tribu qui a donné son nom à la forteresse. On peut encore songer à Dhû Ru'ayn, roi h'imyarite du Yémen ; v. Fîrûzâbâdhî, *loc. cit.* ; *Prairies*, IV, 240.

(209) *Kulâ'* : Il semble qu'il faille lire *Kulâ'* et non *Kalâ'*, car Kalâ' désigne une localité d'Espagne, sens qui ne convient pas au texte (v. Fîrûzâbâdhî, *Qâmûs*, III, 79, s. v.). Kulâ' est le nom d'une tribu arabe (v. Ben Cheneb, *Savants de l'Ifrîqiya*, 350) sur laquelle nous n'avons trouvé aucun renseignement. On peut aussi penser à Dhu 'l-Kalâ', roi h'imyarite du Yémen ; v. Fîrûzâbâdî, *loc. cit.* ; *Prairies*, IV, 178 sq.

(210) *Abyssins descendant de H'abach, fils de Sa'd, fils de T'ayy* : Ce seraient donc des Arabes yéménites car T'ayy est l'ancêtre éponyme de la tribu yéménite de même nom (v. n. 206).

(211) *al-H'ârith* : Ancêtre éponyme de la tribu arabe yéménite de même nom. La généalogie d'al-H'ârith est la suivante : al-H'ârith < Ka'b < 'Amr < 'Ulâ < Jald < Madhh'ij. La tribu d'al-H'ârith habitait le territoire de Najrân (sur ce mot v. n. 212) ;

(212) *Najrân* : Nom d'une vallée (wâdî) et d'une ville dans le Yémen septentrional, ou, d'après une autre délimitation, dans le Najd méridional, ou encore dans le H'ijâz ; v. *E.I.*, s. v.

(213) *al-H'îra*, sur cette ville, v. n. 148. Les Chrétiens ne pouvaient s'installer à al-H'îra qui se trouve dans l''Irâq en allant au Yémen, c'est-à-dire au sud de l'Arabie. Il faut peut-être entendre par l'expression « ila 'l-Yaman » : « dans le Yémen » ; ils quittèrent Najrân dans le Yémen et s'installèrent à al-H'îra.

(214) *Lakhm* : sur cette tribu, v. n. 190. Voir aussi dans les *Prairies* (III, 183 sq) une anecdote qui explique pourquoi certains habitants de H'îra se rattachent aux Lakhm.

(215) *Raht'*, v. sur le sens de « famille, tribu » donné à ce mot, Fîrûzâbâdî, *Qâmûs*, II, 361, s. v.

(216) *an-Nu'mân fils d'al-Mundhir* : Il y a deux Nu'mân, fils d'al-Mundhir, tous deux lakhmides. Le premier, Fâris H'alîma (le cavalier de H'alîma), est le constructeur du palais de Khawarnaq ; le second est le dernier roi de la dynastie lakhmide à al-H'îra ; il a régné vers 580 à 602 après J.-C., peut-être un peu plus tard. Les Nu'mân descendent d'un prince appelé 'Amr (v. sur ce dernier *Prairies*, III, 183 sq). Les rois d'al-H'îra étaient vassaux des grands rois de Perse ; v. *Prairies*, 200 sq ; *E.I.*, s. v.

(217) *Tamim* : Importante tribu mud'arite, c'est-à-dire de la confédération des tribus du Nord de l'Arabie ; elle occupait une grande partie du côté oriental de l'Arabie, autrement dit une partie du Najd, du Bah'rayn et de la Yamâma ; v. *E. I.*, s. v.

(218) *'Adî fils de Zayd* : Poète bachique chrétien antéislamique ; il appartenait à une ancienne et importante famille de H'îra ; lui-même fut gouverneur et ambassadeur ; il contribua à faire monter sur le trône le dernier an-Nu'mân ibn Mundhir (v. n. 216). Il mourut vers 604 ; v. Caussin de Perceval, *Hist. des Ar.*, II, 148 sq ; *Prairies*, III, 205 sq ; *E. I.*, s. v. ; Huart, *lit. ar.*, 29 sq.

(219) *Banû Sulaym* : Puissante et remuante tribu du groupe Qays-'Aylân (v. n. 194). Son territoire était à cheval sur les frontières du Najd et du H'ijâz ; au Nord, il confinait à la région de Médéa et vers le Sud, il rejoignait celle de La Mecque ; v. *E. I.*, s. v.

(220) *Sawâd* : Ce mot prend devant un nom de ville le sens de « plaine irriguée et cultivée qui entoure cette ville » ; v. *E. I.*, s. v.

(221) *al-H'asan, fils de Wahb, fils de Sa'îd* : Secrétaire du Directeur de la Chancellerie et poète. Son frère, Sulaymân, fut vizir des 'Abbâsides et mourut en 272 (885) ou en 271 ; v. T'abarî, *Annales*, passim ; *Prairies*, VII, 149 ; 167 sq ; 368 ; Huart, *Lit. ar.*, 90 ; sur Sulaymân, v. *E. I.*, s. v.

(222) *Azd* ou *Asd* : Tribu yéménite qui habitait le 'Umân et la Sarât dans le Yémen. L'ancêtre éponyme a, dit-on, pour véritable nom : Darrâ' et sa généalogie est la suivante : al- Azd $<$ Ghawth $<$ Qarn $<$ Mâlik $<$ Zayd $<$ Kahlân $<$ Sabâ' ; v. *E. I.*, s. v.

(223) *'Iyâd*, importante tribu du groupe du Nord de l'Arabie. Elle a habité d'abord dans la Tihâma, puis a émigré en masse dans l''Irâq oriental et ensuite en Mésopotamie. Une partie de cette tribu professait le christianisme. L'ancêtre éponyme a pour généalogie Iyâd $<$ Nizâr $<$ Ma'add $<$ 'Adnân ; v. *E. I.*, s. v.

(224) *Défaite d'Héraclius* : Selon Mas'ûdî (*Prairies*, II, 334), Héraclius fut attaqué et chassé de la Syrie par les généraux musulmans qui firent la conquête de ce pays sous le règne de 'Umar. Selon Yâqût (*Mu'jam al-Buldân*, I, 390 sq) les Iyâd allèrent s'installer en pays des Rûm, à Anqira (sur cette ville v. n. 225) parce que chassés par le roi des Perses.

(225) *Anqira* : C'est vraisemblablement Ankara, la capitale actuelle de la Turquie ; Zambaur semble la désigner par l'appellation Ankûriya ; v. Zambaur, *Manuel de généalogie*, carte d'Asie Mineure ; Yâqût, *Mu'jam al-Buldân*, I, 390 sq.

(226) *al-Aswad ibn Ya'fur an-Nahchali*, poète antéislamique de la tribu de Tamim (sur cette tribu v. n. 217) ; v. Zaydân, *Ta'rîkh âdâb*, I, 160 et les références indiquées par lui.

(227) *Anqira près de l'Euphrate* : Le poète semble confondre la ville d'Anqira qui se trouve en Asie Mineure avec une autre localité qui porterait le même nom et qui se trouverait près d'al-H'îra en 'Irâq, non loin de l'Euphrate ; v. Yâqût, *Mu'jam al-Buldân*, I, 390 sq.

(228) Ce vers se trouve cité avec tout le poème in Yâqût, *Ma'jam al-Buldân*, I, 391.

(229) *Mulûk wa-farâ'ina* : L'emploi simultané des mots *mulûk* et *farâ'ina* semble être une simple redondance ; Mas'ûdî, du moins (*Prairies*, II, 396 sq) emploie l'un pour l'autre.

(230) *Enfants de Bayçar fils de Cham* : Selon Mas'ûdî (*Prairies*, II, 394 sq), Bayçar, fils de Cham, après avoir quitté le pays de Bâbil entra en Egypte avec ses enfants Miçr, Fâriq, Mah' et Yâh'. Devenu âgé, Bayçar désigna pour successeur Miçr, l'aîné de ses fils. Miçr engendra Qibt', Achmûn, Atrib et Çâ.

(231) *Egypte à l'époque de Miçr* : Elle était délimitée, selon Mas'ûdî (*Prairies*, II, 395) à l'Est soit par Rafah' (ancienne Raplira) en Palestine, soit par al-'Arîch, soit enfin par ach-Chajara ou ach-Chajaratâni, au Sud par 'Uswân dans la Haute Egypte ; à l'Ouest par Barqa.

(232) *H'ayyiz* : Contrée, district, territoire ; v. Dozy, *Suppl.*, I, 335.

(233) *Qift'* : Ville de la Haute Egypte, sur la rive Est du Nil, à quelque distance du fleuve, là où celui-ci s'approche le plus de la côte de la Mer Rouge. Importante dans l'antiquité, elle est aujourd'hui insignifiante ; v. *E. I.*, s. v.

(234) *Dahchûr* : Localité de la province égyptienne de Jîza, sur la rive occidentale du Nil, au S.O. du Caire ; elle est célèbre depuis l'antiquité par ses pyramides ; v. *E. I.*, s. v.

(235) *al-Buh'ayra* (Béhéra) ; c'est le nom de la province qui se trouve au Nord-Ouest de l'Egypte. Elle comprend tout le territoire à l'Ouest du bras de Rosette (Nil) ; v. *E. I.*, s. v.

(236) *Atrib* : Province qui englobait la région orientale de l'Egypte. La citadelle de cette province, 'Ayn ach-Chams, qui, à l'époque de Yâqût (13e siècle), était déjà en ruines, se trouve entre Héliopolis et Bilbeïs ; v. Yâqût, *Mu'jam al-Buldân*, I, 111 sq ; Muh'ammad T'aha, *Ta'rîkh*, II, 57, la carte.

(237) *ach-Chajaratâni* (les deux arbres), localité située sur la frontière égypto-syrienne, entre al-'Arîch et Rafah' ; Mas'ûdî la dénomme ach-Chajara ; il est question chez Yâqût d'une localité de ce nom, mais ce n'est pas celle qui nous intéresse ; v. *Prairies*, II, 395 ; 457, note 1 ; IX, 130, index s. v. ; Yâqût, *Mu'jam al-Buldân*, III, 260.

(238) *Ayla* : Ville maritime, à l'extrémité du N.E. du Golfe de 'Aqaba, au Nord d'un contrefort assez escarpé du Jebel Umm Nçéle ; elle est à la frontière syro-h'ijâzienne ; v. *E. I.*, s. v. ; Yâqût, *Mu'jam al-Buldân* I, 422.

(239) *Asfal al-Ard'* ou *ar-Rif*, c'est la Basse Egypte. Cette région se divise à son tour en trois territoires : 1) *Bat'n ar-Rif*, le pays situé entre les deux bras du Nil ; 2) *al-H'awf al-Gharbi*, le pays du Delta situé à l'Ouest du bras de Rosette ; 3) *al-H'awf ach-Charqi*, pays du Delta situé à l'Est du bras de Damiette ; v. *E. I.*, art. sur l'Egypte : Miçr.

(240) *Barba* pl. *barâbi*, ancien temple des Egyptiens ; v. Dozy, *Suppl.*, I, 63. Aux dires de Mas'ûdî (*Prairies*, II, 400 sq), les *Barâbî* existaient non seulement dans la Basse Egypte, mais aussi dans le Ça'îd ou Haute Egypte. Les Egyptiens y avaient déposé pour la postérité, dans des images (*çuwar*), statues (*tamâthil*) et inscriptions (*kitâba*), toutes leurs connaissances ; v. *Prairies*, II, 399 sq.

(241) *'Ajam* : sur sens « barbare, étranger » de ce mot, v. Yah'yâ b. Khaldûn, *Banû 'Abd el-Wâd*, I, 122, n. 4.

(242) *Répartition des langues*, v. sur cette question supra et n. 54 : *E. I.*, art. *Yâfith*.

(243) *Enfants de Japhet* : La *Bible* (*Genèse*, X, 2) n'en mentionne que sept : Gomer, Magog, Madaï, Javan, Tubal, Meschec et Tiras. T'abarî (*Annales*, I, 217, l. 20 sq), d'après une tradition d'Ibn Ish'âq (sur ce dernier, v. n. 96) cite, lui aussi, sept enfants : Jâmir (ou Jâmar), Muwa'il (?), Mûdây), Yuwân, Thûbâl, Mâchij (ou Mâchaj) et Tirach.

(244) *Sana* : année de marche. Sur les mesures de temps appliquées aux distances, v. Hadj-Sadok, 87 sq, n. 3.

(245) *Etendue de la Terre* : Selon Mas'ûdî (*Prairies*, I, 368), on ne peut mettre moins de cinq cents ans de marche pour parcourir toute la terre dont un tiers est habité, un tiers désert et un tiers couvert par les eaux.

(246) *'Amûr* : Il est considéré par Mas'ûdî tantôt comme fils de Sûbil, fils de Japhet (*Prairies*, 286 sq), tantôt comme fils de Japhet (*Prairies*, I, 290). C'est aux yeux du même chroniqueur l'ancêtre non seulement des Chinois, mais aussi de tous les peuples ayant habité le Nord et le Nord-Est de la Perse : Turcs et autres groupements ethniques (*Prairies*, I, 286 sq).

(247) *Achbân* ou *Ichbân*, mais aussi selon Ibn Khurradâdhbih (Hadj-Sadok, II) : *Isbân* ou *Asbân*, et selon Ibn al-Faqîh (Hadj-Sadok, 39) : *açbân*. Les chroniqueurs musulmans emploient ce mot pour désigner « les habitants de Cordoue » et en général les Espagnols. Certains d'entre eux (v. *Prairies*, I, 370 ; II, 326 ; Hadj-Sadok, 11 et 39) affirment que ce sont des anciens Persans venus d'Içbahân (Ispahan) et que leur nom vient de l'appellation de cette ville ; les rois d'Espagne, les *ladhâriqa* (sing. *ludhariq*) en descendraient. Cependant l'opinion générale (v. *Prairies*, II, 327 ; III, 66 ; T'abarî, *Annales*, I, 218, l. 2 sq) veut que les Achbân appartiennent à la postérité de Japhet.

Ce peuple aurait, dans le passé, étendu sa dénomination sur la Syrie, l'Egypte, le Maghreb et l'Espagne (*Prairies*, II, 326). Une curieuse assertion d'un chroniqueur veut que la secte des Khârijites soit constituée par les restes des *Achbân* (*Prairies*, I, 369).

(248) *Burjân fils de Yûnân* (ou *Yuwân*, v. variantes) *fils de Japhet* : sur cette chaîne de filiation, v. aussi *Prairies*, III, 66 ; T'abarî, *Annales*, I, 218, l. 4 ; selon une autre narration du *Qaçd* (v. supra), Burjân descendrait de Lâwadh (Loud) fils de Sem. C'est l'ancêtre du peuple de même nom.

Certains auteurs arabes font résider ce peuple au Nord de l'Espagne. Ainsi on trouve chez Ibn al-Faqîh (Hadj-Sadok, 39) la phrase suivante : « Burjân, le pays des Çaqâlib et le pays des Abars sont au Nord de l'Espagne » ; voir aussi, sur ce sujet, *Prairies*, II, 16 ; III, 78. Ces passages laissent entendre que les Burjân sont à identifier avec les Burgondes ; Barbier de Meynard, d'ailleurs, traduit « Burjân », dans certains des passages des *Prairies* que nous avons cités plus haut, par « Bourguignons ».

D'autres narrations laissent au contraire supposer que le pays des Burjân n'est autre que celui arrosé par le Danube. Ainsi Ibn Khaldûn dit : « Au Nord de la Mer Noire, dans la partie occidentale de cette section est le pays des Burjân... » (*Prolégomènes*, I, 161) ; voir aussi sur cette question *Prairies*, VII, 134 ; Çâ'id, *T'abaqât al-Umam*, 33 sq ; Hadj-Sadok, 105, n. 180 où il est dit que de Gœje identifie les Burjân avec les Bulgares ; *ibid.*, 73 ; *E. I.*, articles *Bulghar* et *Çîn* (Chine) ; ces citations montrent que les Burjân ne sont autres que les Bulgares ou du moins une branche de Bulgares.

La contradiction entre les deux sens (« Burgondes » et « Bulgares ») n'est peut-être qu'apparente. « Les Burgondes, dit le *Quillet* (s. v.), avant de s'installer dans le Bassin du Rhône, étaient installés dans le centre de l'Allemagne ». Peut-être venaient-ils de plus loin, de la vallée du Danube et qu'à l'origine, ils ne faisaient qu'un seul peuple avec les Bulgares.

(249) *Daylam* : Nom du peuple qui occupe le pays de même nom situé au Sud-Ouest de la Mer Caspienne ; v. *E. I.*, s. v.

(250) *Yâjûj wa-Mâjûj* : Peuples que l'eschatologie biblique et musulmane fait demeurer dans le Nord-Est du monde antique ; ils doivent, selon les mêmes sources, se précipiter hors de leur isolement, aux Derniers Jours, en dévastant le monde vers le Sud jusqu'à ce qu'ils soient détruits dans la terre d'Israël ; v. *E. I.*, s. v.

(251) *Anqaburda*, mais selon les *Prairies* (II, 246 ; III, 64, 66, 76 sq) : Nûkubard, et selon Yâqût (*Mu'jam al-Buldân*, I, 392) : Ankaburda ; la leçon du *Qaçd*, éd. du Caire : *Anqîrada*, ne semble être qu'une erreur de copiste (*yâ'* à la place d'un *bâ'*). Il s'agit des Lombards.

Le pays occupé par eux ne comprenait pas seulement la Lombardie actuelle. Yâqût (*loc. cit.*) affirme que leur territoire était vaste, qu'il s'étendait entre Constantinople et l'Espagne et arrivait au Sud jusqu'à la frontière de la Calabre (Qalawra) ; v. aussi à ce sujet *Prolégomènes*, I, 141 et 152. Mas'ûdî ajoute qu'outre le territoire continental, cette peuplade possédait de nombreuses îles ; v. *Prairies*, III, 76.

(252) *De nos jours* : c'est-à-dire « au XIe s. = Ve siècle de l'hégire ».

(253) *Ifranja* : Plus haut, l'auteur a employé le mot *Ifranj* ; on trouve aussi *Firanja* (Hadj-Sadok, passim). Ce nom désignait non seulement les Francs, mais en général aussi les Européens ; Ibn Çâ'id (*T'abaqât al-Umam*, 122) affirme que « la France n'est qu'une partie de l'immense territoire occupé par le grand empire des Francs » ; Mas'ûdî soutient que les Jalâliqa (Galiciens) sont une des nations franques (*Prairies*, I, 360) ; plus loin il ajoute : « avant l'apparition de l'Islâm, les premiers pays occupés par les Francs étaient la Méditerranée, l'île de Rhodes, puis l'île de Crète. Les Francs possédaient aussi les contrées de l'Ifrîqiya et la Sicile (*Prairies*, III, 67 ; IV, 57).

(254) Selon Mas'ûdî (*Prairies*, III, 67), 150 villes environ, sans compter les chefs-lieux de districts et les établissements agricoles.

(255) *Yûnân* : T'abarî (*Annales*, I, 217, l. 20 sq ; v. aussi n. 243) ne cite pas ce nom parmi les enfants de Japhet ; mais il parle d'un Juwân. Mas'ûdî (*Prairies*, II, 242) le désigne comme fils de Japhet, fils de Noé. D'autres traditions présentent Yûnân comme sémite ; v. T'abarî, *Annales*, I, 700, l. 12 sq et note 256 ; *Prairies*, II, 243 sq.

(256) *al-Iskandar dhû 'l-Qarnayn* : Alexandre le Grand. T'abarî (*Annales*, I, 700 sq, l. 13 sq) lui attribue la généalogie suivante (les points diacritiques qui manquent chez T'abarî ont été rétablis par comparaison avec le texte des *Prairies*, II, 248, 293 sq) : al-Iskandar < Bilibûs (ou Filibus) < Mat'riyus (ou Miçraym) < Harmas < Hardas < Mandh'ûr < Rûmî < Lant'î (ou Labt') < Yûnân < Yâfith < Thûba < Sarh'ûn < Rûmiya < Barbat' < Tawfîl < Rûmî < al-Açfar < al-Yafaz < al-'Içû < Isaac < Abraham.

Mas'ûdî (*Prairies*, II, 248) lui donne deux généalogies ; mais en réalité, ces deux généalogies ne semblent être que la généalogie donnée par T'abarî divisée en deux. Si en effet on supprime le dernier nom de la première généalogie et le premier nom de la seconde, les deux généalogies mises l'une à la suite de l'autre donnent celle de T'abarî. La généalogie indiquée par le *Qaçd* n'est pas tout à fait celle de T'abarî. Sur le surnom de *Dhû 'l-Qarnayn* « l'homme aux deux cornes » donné à Alexandre, v. *E. I.*, s. v. *al-Iskandar*, I, 988.

(257) *Yah'yâ ibn Ibrâhim :* Il est question, dans le *Ta'rikh 'ulamâ' al-Andalus* (II, 59, n° 1.599 et 46, n° 1.556) d'Ibn al-Faradî, de deux personnages de ce nom. Le premier, mort en 389 (998) n'a pas laissé d'ouvrage et ne semble pas être celui qui nous intéresse. Le second, *Yah'yâ ibn Ibrâhim ibn Muzayn Abû Zakariyyâ*, mort en 259 (867) fit ses études en Espagne et en Orient, et a laissé plusieurs ouvrages dont quelques-uns de droit ; Ibn al-Faradî ne dit pas s'il a écrit une chronique.

(258) *Origine des Grecs* : v. sur cette question la note 255.

(259) *Nijâma* : astrologie judiciaire ; sur ce sens v. Dozy, *Suppl.*, s. v.

(260) *Anqaburda :* Lombards ; v. sur ce mot la note 251.

(261) *Rûmi, fils de Dalit'a* : Je n'ai trouvé aucun renseignement sur ce personnage. Çâ'id al-Andalusî (*T'abaqât al-Umam*, 78) rapporte qu'« Auguste, premier des Césars, vainquit les princes grecs, annexa leurs possessions aux siennes et le tout forma un empire romain unique ». Mas'ûdî (*Prairies*, II, 296) rapporte des faits analogues.

(262) *Esaü quitte Jacob* : Selon T'abarî (*Annales*, I, 357, l. 7 sq ; 358, l. 2, sq), Esaü et ses enfants firent la guerre aux Chananéens et s'emparèrent de leur pays, la Syrie. Mais quand Jacob, qui se trouvait à Babel, vint rejoindre son frère Esaü, ce dernier lui abandonna la Syrie et se dirigea vers le pays des Rûm.

(263) *Rûmiya* : Rome. Mas'ûdî (*Prairies*, II, 295 sq) ajoute quelques précisions sur l'époque de la fondation de Rome. « D'après un manuscrit, dit-il, le premier roi des Romains qui régna à Rome après les Grecs fut Tûlis (Tullus Hostilius ?)... ; or, Rome comptait déjà quatre cents ans d'existence ».

(264) *Origine du nom de Rome* : Ibn 'Abd al-Barr pense sans doute que « *Rûmiya* » : Rome, vient de Rûmî, fils de Lant'î, ancêtre des Grecs.

(265) *Banu'l-Açfar* : v. sur ce nom notes 11 et 273.

(266) *But'limûs* ou *Bat'almiyûs* : Ptolémée. Le mot *But'limus* pl. : *Bat'âlisa* désigne « tous les princes qui régnèrent sur les Grecs après Alexandre » (v. *Prairies*, II, 292 ; Çâ'id, *T'abaqât al-Umam*, 57). Mais ici il désigne Ptolémée XI, dit Aulète (le joueur de flûte) et non Ptolémée al-Ḥ'adîth (l'Enfant) comme l'affirme Mas'ûdî (*Prairies*, II, 285) ; ce dernier est le frère et époux de Cléopâtre. Aulète mourut en 52 av. J.-C. et ne se fit remarquer ni par ses connaissances, ni par des ouvrages ; v. *Dictionnaire Universel* de Larousse s. v. ; v. aussi n. 268.

(267) *T'ilsam* : sur les talismans, v. *E. I.*, s. v., III, 572, b.

(268) *Ptolémée auteur d'ouvrages* : C'est Cléopâtre qui était versée dans les sciences et qui, dit-on, a écrit plusieurs ouvrages et non son père Ptolémée. On cite parmi les livres de Cléopâtre le *De medicamine faciei* (*Cosmétique de beauté*) qui rappelle *le Livre sur la parure* dont parle le *Qaçd* ; v. *Prairies*, II, 285 ; Larousse, *Dictionnaire Universel* s. v. *Cléopâtre*.

(269) *Buqrât' al-Awwal* : Hippocrate, le grand médecin de l'antiquité ; il a eu des descendants qui portèrent le même nom et exercèrent le même art ; aussi les Arabes les ont classés et ont compté jusqu'à quatre Hippocrate (v. n. 270) ; v. *E. I.*, art. *Buqrât'*.

(270) *Buqrât' ath-Thâni* : C'est le fils d'Héraclide, descendant du grand médecin. Entre le premier Buqrât', c'est-à-dire le grand médecin et le second, neuf générations auraient passé. Le second Hippocrate qui exerça le même art que le premier laissa trois enfants, T'âsilus, Dârqan et une fille ; les deux garçons eurent chacun un fils appelé Hippocrate ; v. *E. I.*, art. *Buqrât'*.

(271) *Harmas* : Hermès. La tradition arabe parle de trois Hermès : 1° Hermès l'Ancien « qui a vécu en Egypte avant le Déluge et qui, selon les Hébreux, est le prophète Hénoch, c'est-à-dire Idrîs » ; 2° Hermès d'Egypte, disciple de Pythagore et auteur d'un livre sur l'Alchimie et d'un autre sur les animaux venimeux ; 3° Hermès de Babylone, contemporain de Socrate ; v. Çâ'id, *T'abaqât al-Umam*, passim et p. 55, n. 2 ; *Prairies*, III, 348 et I, 73 ; *E. I.*, art. *aç-Çâbi'a*.

Ibn 'Abd al-Barr semble avoir donné à l'un de ces Hermès une origine grecque, à moins qu'il n'ait pensé à Hermès, le dieu grec équivalent au Mercure des Romains.

(272) *But'limus* ou *Bat'almiyûs* : Claudius Ptolémée, l'astronome, auteur de l'*Almageste* ou *Composition mathématique* ; v. Çâ'id, *T'abaqât al-Umam*, 72 sq ; sur vocalisation Bat'almiyûs, v. *Majâni*, II, 293.

(273) *Rûm* : sur al-Açfar, v. n. 11. Ce n'est pas la seule explication que l'on donne au mot *Rûm*. Certains le font dériver de Rûmiya = Rome. On le considère aussi comme le nom d'un ancêtre éponyme : Rûm < Samah'lîq < Haryân < 'Alqâ < al-'Içû < Isaac < Abraham. Mas'ûdî (*Prairies*, II, 293 sq) lui attribue aussi une autre généalogie ; mais cette généalogie n'est en réalité qu'une partie de celle que T'abarî donne à Alexandre le Grand (v. n. 256).

(274) *Huchaym ibn Bachîr ibn Abû-Khâzim al-Qâsim Abû-Mu'âwiya al-Wâsit'î*, grand traditionniste de Baghdâd considéré comme digne de confiance quoique certains auteurs l'aient accusé de beaucoup de fraude, surtout dans les *isnâd*-s; né en 104 (722), il est mort en 183 (799); v. Ben Cheneb, *Savants de l'Ifriqiya*, 28, n. 2.

(275) *Dâthin* : Localité au Sud-Ouest de la Palestine, près de Ghazza. C'est là qu'eut lieu la première rencontre entre Byzantins et Musulmans en l'an 12 (= 633), sous le règne d'Abû-Bakr. La relation de cette journée de bataille mémorable porte le nom de *dhikr yawm Dâthin* ; v. Yâqût, *Mu'jam al-Buldân*, II, 514 sq ; sur sens particulier de *yawm*, v. n. 51.

(276) *'Amr ibn al-'Açi* : général musulman bien connu, contemporain du Prophète ; il prit part à la conquête de la Palestine, de la Syrie et de l'Egypte ; il mourut en 43 (= 633), âgé, dit-on, de plus de 90 ans ; v. *E. I.*, s. v.

(277) *Qud'â'a* : ancêtre d'un groupe de tribus yéménites qui, établies dans le H'ijâz septentrional, nomadisaient entre l'Arabie, l''Irâq, la Syrie et l'Egypte. Ce groupe qui était allié aux Byzantins, comprenait, entre autres tribus, les *Tanûkh*, les *Bahrâ'* et les *Salih'* ; les *Qud'â'a* étaient chrétiens et les Byzantins les avaient investis de l'autorité sur toutes les tribus domiciliées en Syrie ; v. *E. I.*, s. v. ; *Prairies*, III, 215.

(278) *Tanûkh*, selon le père Lammens (*Umayyades*, 17 sq), cette tribu arabe chrétienne était établie dans la région située à l'Est de H'imç et d'Alep ; sur l'origine de cette tribu, v. n. 277 ; sur ses rois, *Prairies*, III, 215.

(279) *Bahrâ'* : Cette tribu était installée dans la plaine de H'imç, v. *E. I.*, s. v. et n. 277.

(280) *Salih'* : On rattache tantôt cette tribu chrétienne à Qud'â'a, tantôt à Ghassân du groupe yéménite qui remonte à Kahlân. Mas'ûdî précise qu'une fois entrée en Syrie, cette tribu assujettit les Tanûkhites, adopta le christianisme et reçut des Byzantins le gouvernement des Arabes de Syrie ; v. *E. I.*, s. v. ; *Qaçd*, n. 277 ; *Prairies*, III, 216.

(281) *Héraclius quitte la Syrie* : il est vaincu par les troupes arabes ; v. n. 224.

(282) *Ghassân* : Tribu issue des Azd, de la confédération des tribus du Sud de l'Arabie. Après la rupture de la digue de Ma'rib, dans le Yémen, des Ghassânides arrivèrent en Syrie, assujettirent les Arabes qui s'y trouvaient et les gouvernèrent par délégation des Byzantins. Leurs rois résidaient surtout à al-Yarmûk et al-Jawlân ; v. *E. I.*, s. v. ; *Prairies*, III, 216 sq ; 220.

(283) *Jafna :* Ce personnage passe pour être l'ancêtre de la famille Ghassânide qui émigra en Syrie ; v. n. 282 ; *E. I.*, art. *Ghassân ; Prairies*, III, 217 sq ; les Ghassânides sont aussi appelés *Banû Jafna* ; v. Lammens, *Arabie avant l'hégire*, passim.

(284) *Jabala, fils d'al-'Ayham* : Dernier roi de la tribu Ghassân en Syrie. Voici, selon Mas'ûdî, sa généalogie : Jabala < al-Ayham < Jabala < al-H'ârith < Tha'laba < Jafna < 'Amr < 'Amir < H'âritha < Imru' al-Qays < Tha'laba < Mâzin = Ghassân ; v. *Prairies*, III, 220 ; al-Bustanî, *Udabâ' al-'Arab*, I, 6.

(285) V. chap. I du *Qaçd* ; sur les différentes généalogies que l'on invoque pour rattacher les Perses à Sem, v. *Prairies*, II, 138 sq.

(286) *Fâris, fils de H'âmir, fils de Japhet, fils de Noé* : Parallèlement à cette généalogie qui rattache Fâris à Japhet, il y a une autre qui le rattache à Sem : Fâris < Yâsûr < Sem < Noé ; v. *Prairies*, II, 138. D'autres généalogies font des Perses des descendants de Sem ; v. n. 285.

(287) Ceci a déjà été dit plus haut, v. chap. I du *Qaçd*.

(288) *Kayûmarth* = Gâyûmarth ; c'est le fondateur de la dynastie fabuleuse des Pichdadiens ; les Perses le considèrent comme leur ancêtre et voient en lui soit Adam lui-même, soit le fils aîné d'Adam, soit Umaym, fils de Lâwadh (Loud), fils de Sem ; v. Çâ'id, *T'abaqât al-Umam*, 49 et n. 3 ; *Prairies*, II, 105 sq.

(289) *'Uchhank* ou *'Uchhanj* (Houcheng) : Mas'ûdî le présente comme le frère de Kayûmarth, fils d'Adam, ou comme fils de Kayûmarth ou enfin comme fils de Farwâl, fils de Siyâmak, fils de Yarnîq, fils de Kayûmarth : il aurait été, selon la même source, le successeur de Kayûmarth et aurait régné durant 40 ans ; v. *Prairies*, II, 110 sq.

(290) *Couronne* : cet usage remonte, selon les *Prairies* (II, 107), à Kayûmarth.

(291) *T'ahmûrath* : sur ce roi légendaire, v. *E. I.*, IV, 647.

(292) *Jamchid* : son règne aurait été, selon Mas'ûdî (*Prairies*, II, 112 sq) « de six cents ans ou de sept cents ans et six mois ».

(293) *Jamchid monta au ciel* : Ce roi se faisait passer pour un dieu ; v. *Prairies*, II, 113.

(294) *Biyurâsab* (Biourasp) : Ce roi est appelé aussi *ad-Dahhâk*, mot qui a été déformé par les Arabes en *ad'-D'ah'h'âk* ; v. *Prairies*, II, 113 ; sur *ad'-D'ah'h'âk*, v. n. 9.

(295) *Minûjihr* ou *Minûchihr* (Mînôtchihr) ; sur vocalisation de ce nom et variantes, v. *Prairies*, II, 117 ; Çâ'id, *T'abaqât al-Umam*, 49.

(296) *Epoques de l'histoire des Perses* : Les chroniqueurs arabes divisent l'histoire des Perses en trois époques : la première est celle des *Pichdadiens* (*al-Furs al-Ulâ*) et va du règne de Kayûmarth à l'époque où Alexandre fit périr Darius III ; la seconde est celle des *Dynastes* (*Mulûk at'-T'awâ'if* ou encore *Achkhâniya*) ; la troisième est celle d'*al-Furs ath-Thâniya* dont les rois sont appelés *Sâsânides* (*as-Sâsânîya* ou *Akâsira*, les Chosroès). La période des Pichdadiens comprend trois dynasties de rois (Ibn 'Abd al-Barr s'est arrêté, dans son énumération de rois pichdadiens, au premier roi de la deuxième dynastie) ; la période des Dynastes comprend la quatrième dynastie des rois perses et celle des Sâsânides la cinquième ; v. Çâ'id, *T'abaqât al-Umam*, 49 sq ; *Prairies*, II, 105 sq et 132 sq ; *Majânî*, II, 289 sq.

(297) *Dâra* (Darius) : il s'agit de Dârâ, fils de Dârâ, c'est-à-dire de Darius III ; v. *Prairies*, II, 129 ; Çâ'id, *T'abaqât al-Umam*, 50 ; *E. I.*, s. v.

(298) *Mulûk at'-T'awâ'if* (Chefs des Satrapies ou Dynastes) : c'est le nom sous lequel les chroniques arabes désignent les dynasties qui s'établirent sur les ruines de l'empire d'Alexandre ; v. n. 295 ; Çâ'id, *T'abaqât al-Umam*, 50, n. 1 ; *Prairies*, II, 132 sq.

(299) *Disparition de la monarchie perse* : elle se produisit sous le califat de 'Uthmân ibn 'Affân en 32 de l'hégire (653) ; v. Çâ'id, *T'abaqât al-Umam*, 10 ; sur Ardéchir que les Arabes comptent parmi les sages, v. *Prairies*, II, 148 sq ; Ibn at'-T'iqt'aqa, *al-Fakhri*, trad. Amar, 38, n. 1, avec bibliographie.

(300) *aç-Çâbi'a* ou *aç-Çabiya* = sabéisme ; v. Dozy, *Suppl.*, I, 817. Sur ce culte des astres, v. *E. I.*, art. *aç-Çâbi'a ; Prairies*, II, 111 sq ; Çâ'id, *T'abaqât al-Umam*, 34, n. 6.

(301) *Magisme* : voir sur cette conversion, Çâ'id, *T'abaqât al-Umam*, 52 ; sur magisme, v. *E. I.*, art. *majûs*.

(302) *Buyût an-Nirân* : littéralement « maisons des feux » ; l'expression désigne les autels de pierres, édifiés sur les hauteurs où les Perses entretenaient le feu sacré.

(303) *Tarassala* : « écrire des lettres officielles en prose libre ou rimée » sur ce sens, v. Dozy, *Suppl.*, I, 525.

(304) *Rusûm al-mulk* : usages de la cour ; sur ce sens, v. Dozy, *Suppl.*, I, 527.

(305) *'Amr ibn 'Amir-Muzayqiya* : Ancien roi de Ma'rib, dans le Yémen. Averti par sa femme, une devineresse, de la prochaine rupture de la digue de Ma'rib, il vendit ses biens et quitta son pays pour aller s'installer aux bords de l'étang de Ghassân, dans le désert de Syrie (sur cet étang, v. *E. I.*, art. *Ghassân*). La légende le fait vivre pendant huit cents ans dont quatre cents comme roi ; v. *Prairies*, III, 217, 378 sq.

(306) *Origine des Kurdes et sens de leur nom* : Selon Mas'ûdî (*Prairies*, III, 250 sq), le démon Jasad assaillit quelques filles esclaves de Salomon et les rendit mères. Salomon ayant appris que ces esclaves avaient mis au monde des enfants provenant de cet accouplement avec le démon, les fit expulser (*karada-hunna*) dans les montagnes et les vallées. Leur famille s'accrût et devint la souche de la race kurde.

(307) *Khazar* : Peuplade habitant les régions situées au Nord-Ouest de la Mer Caspienne. Au septième siècle, les Khazar étendaient leur domination jusqu'à la Mer Noire. Çâ'id les qualifie de « tribu turque » ; v. *E. I.*, II, 990 sq ; Sacy, *Chrestomathie*, II, 16 ; Çâ'id, *T'abaqât al-Umam*, 34.

(308) *al-Burjân* désigne évidemment dans cette phrase l'ancêtre éponyme et non la peuplade de même nom, v. n. 248.

(309) *ad-Daylam, fils de Bâsil, fils de D'ubba, fils d'Ad* : Mas'ûdî (*Prairies*, VIII, 280) rapporte une tradition analogue, mais il donne « Udad » au lieu d'Ad. Le personnage en question serait, selon cette filiation, d'origine arabe.

(310) *Ah'mad ibn Ya'qûb* : Il s'agit vraisemblablement d'*Ah'mad ibn Ya'qûb ibn Nâçih' Abû Bakr al-Içbahânî*, homme de lettres et grammairien mort à Naisâbûr entre 340 et 350 (951 et 961) ; v. Yâqût, *Mu'jam al-Udabâ'*, V, 152 sq.

(311) *Aqâma 'alâ* : Produire des preuves de ... ; sur ce sens, v. Dozy, *Suppl.*, II, 424.

(312) *Firûz Abû 'Abd Allâh ou Abû 'Abd ar-Rah'mân ou encore Abû'd-D'ah'h'âk le Daylamite* : Compagnon du Prophète et un des envoyés du roi de Perse, Anûchirwân, à Sayf ibn Yazan, prince yéménite. C'est lui qui tua, sur l'ordre du Prophète, le faux prophète al-Aswad al-'Ansî. Il mourut sous le règne de 'Uthmân. Mas'ûdî le compte parmi les Abnâ' (Persans arabisés) ; v. Nawawî, *Tahdhib al-Asmâ'*, 504 sq ; *Prairies*, 187 sq.

(313) *al-Aswad al-'Ansî 'Ayhala* : Sur ce faux prophète, v. *E. I.*, s. v. et *Prairies*, IV, 187 sq.

(314) *Turcs descendants de Japhet* : Mas'ûdî (*Prairies*, III, 66) rapporte le même avis.

(315) *Lignées (ajnâs) turques* : L'auteur, fait-il allusion aux nombreuses tribus turques ? Sur ces tribus, v. *Prairies*, passim et Çâ'id, *T'abaqât al-Umam*, 34 et notes du traducteur.

(316) *Barriya* pl. *barârî* : plaine ; sur ce sens, v. Dozy, *Suppl.*, I, 61.

(317) *Chu'ba* pl. *chi'âb* : défilé ; sur ce sens, v. Dozy, *Suppl.*, I, 761.

(318) *Rukham* : orfraie ; sur ce sens, v. Dozy, *Suppl.*, I, 519.

(319) *Tahawwada* : embrasser le judaïsme ; sur ce sens, v. al-Fîrûzâbâdhî, I, 349.

(320) *Turcs descendants de H'imyar* : Mas'ûdî (*Prairies*, III, 253) précise que c'est la tribu turque qui habite le Tibet, qui descend de H'imyar. Sur Himyar, v. n. 172.

(321) *al-Andalus* : Nom donné par les Arabes à la partie de l'Espagne placée sous la domination musulmane ; v. *E. I.*, s. v. (I, 354 sq) ; Pellat, 92.

(322) *Premiers habitants de l'Espagne* : L'ancêtre grec qui a, le premier, habité la Péninsule Ibérique et qui a donné son nom à ce pays est, selon al-Maqqarî (*Nafh' at'-T'ib*, II, 157), Andalus ibn Yâfith ibn Nûh' (Noé). Al-Bustânî (*Udabâ' al-Andalus*, 2) fait dériver le mot *Andalus* de « Vandales ». Sur les premiers Rûm, v. n. 11.

(323) *Les 24 villes d'Espagne* : Selon Ibn Khurradâdhbih (Hadj-Sadok, 11) et Ibn al-Faqîh (Hadj-Sadok, 37), auteurs du IXe siècle de J.-C., l'Espagne comprenait 40 villes. Hadj-Sadok (p. 99, n. 132) fait remarquer qu'il « faut sans doute entendre par l'expression, les quarante chefs-lieux de divisions territoriales ou *kûra* ». Ah'mad ibn 'Alî Mah'allî, auteur du Xe siècle (Fagnan, *Extraits*, 126) parle de quarante grandes villes et plus de quatre-vingts petites villes.

(324) *Les Romains* : v. n. 11 et paragraphes du *Qaçd* relatifs aux Rûm.

(325) *Maison fermée de Tolède* : al-Maqqarî (*Nafh'*, II, 164 ; v. aussi Fagnan, *Extraits*, 132) raconte que les rois grecs, qui régnaient en Espagne, avaient déposé, dans un reliquaire (*tâbût*, sur le sens de ce mot, v. Dozy, *Suppl.*, s. v.) placé dans une maison de Tolède, un talisman destiné à conjurer une conquête possible de leur pays par les Berbères et les Arabes, puis avaient fermé la maison. Chaque prince qui montait sur le trône devait ajouter une serrure à cette maison ; la protection opérée par le talisman sur le pays devait cesser le jour où la maison serait ouverte. Sur la Maison de Tolède, v. Hadj-Sadok, 27 sq ; 37 sq ; 65 ; 107, n. 218 où le traducteur donne une bibliographie ; al-Maqqarî, *Nafh'*, II, 165 à 167 ; 220 à 222 ; 260 à 262 ; Fagnan, *Extraits*, 131 sq.

(326) *Rudhariq*, mais chez la plupart des autres auteurs arabes *Ludhariq* ; c'est Roderic ou Rodrigue, dernier roi wisigoth d'Espagne ; v. Hadj-Sadok, 107, n. 219. Mas'ûdî (*Prairies*, I, 359) affirme que *Ludhariq* était le nom de tous les rois d'Espagne.

(327) *Les compagnons de Rhudharîq* : Selon Ibn Khurradâdhbih, Ibn al-Faqîh et Ibn Rustih, il s'agit des « évêques et des diacres » ; v. Hadj-Sadok, 27, 39, 69. Selon al-Maqqarî et Mah'allî, ce sont les ministres et grands familiers de Roderic ; v. Maqqarî, *Nafh'*, II, 165 ; Fagnan, *Extraits*, 132.

(328) *Tableaux représentant les Arabes* : Ces tableaux, selon al-Maqqarî (*Nafh'*, II, 166 ; v. aussi Fagnan, *Extraits*, 132 et Ibn 'Abd al-H'akam - Gat., 89) se trouvaient dans un reliquaire (*tâbût*, v. n. 325) qui contenait en outre un parchemin (*raqq*) avec l'inscription suivante : « Quand cette maison et ce reliquaire fermés suivant des procédés magiques (*bi-l-h'ikma*) seront ouverts, le peuple représenté dans les tableaux qui sont dans le reliquaire, envahira la Péninsule de l'Andalus, le pouvoir échappera des mains de ses habitants et la sagesse de ces derniers disparaîtra ».

(329) *T'âriq ibn Ziyâd ibn 'Abd Allâh*, chef berbère et général des forces musulmanes au moment de la conquête de l'Espagne ; v. *E. I.*, IV, 699, s. v. ; Hadj-Sadok, 110, n. 52.

(330) *Mûsâ ibn Nuçayr ibn 'Abd ar-Rah'mân ibn Zayd al-Lakhmî*, général musulman né en 29 (640) ; v. *E. I.*, s. v. III, 790 ; Ibn 'Abd al-H'akam - Gat., 101, n. 135 ; Hadj-Sadok, 110, n. 53.

(331) *al-Walîd ibn 'Abd al-Malik*, calife umayyade, a régné de 86 (705) à 96 (715) ; v. *E. I.*

(332) *'Uthmân ibn 'Affân*, troisième calife orthodoxe ; a régné de 23 (644) à 35 (656) ; v. *E. I.*, s. v.

(333) *La Table de Salomon* : On n'est pas d'accord sur le lieu où se trouvait cette table. Al-Maqqarî, lui-même, après avoir affirmé que les Musulmans la prirent dans la Maison fermée de Tolède (v. *Nafh'*, II, 166), déclare, un peu plus loin (II, 220 et 260 sq) qu'elle devait se trouver sur l'autel de l'église de Tolède et formule des doutes sur la possibilité qu'elle ait appartenu à Salomon ; ce serait, selon lui, plutôt une œuvre réalisée grâce aux dons des gens fortunés et des rois, aux églises. V. la description détaillée de cette Table in al-Maqqarî, *Nafh'*, II, 221 sq ; 261 sq.

(334) *Mut'awwaqa* : garnie ; sur ce sens, v. Dozy, *Suppl.*, II, 69 sq.

(335) *Les sept climats (aqâlîm)* : Ibn 'Abd al-Barr, comme d'autres auteurs arabes (v. par ex. Ibn Khaldûn, *Prolég.*, I, 92 sq ; *Prairies*, I, 181 sq) divise le monde habité en sept portions ou *iqlîm*. Sur le mot *iqlîm* pl. *aqâlîm*, v. *E. I.*, s. v. (II, 488 sq) ; Pellat, 75, n. 1.

(336) *Akhlât'* : différentes substances ; sur ce sens, v. Dozy, *Suppl.*, I, 394.

(337) *aç-Çan'a* : Il semble que l'auteur ait employé ce mot pour *aç-Çan'a al-Kubrâ*, le grand œuvre, la pierre philosophale ; v. sur ce sens, Dozy, *Suppl.*, I, 848. Le mot *'amal*, lui-même, dans le jargon des alchimistes, désigne parfois le grand œuvre ; v. Dozy, *Suppl.*, II, 175.

(338) *fuqqâ'a* : vase, cruche ; v. Dozy, *Suppl.*, II. 274.

(339) *'Abd ar-Rah'mân ibn Mu'âwiya ibn Hichâm*, surnommé *ad-Dâkhil*, *l'Immigré* ; c'est le prince umayyade qui échappa à la persécution des 'Abbâsides et qui vint restaurer la maison umayyade dans la Péninsule Ibérique ; il a régné de 138 (756) à 172 (788) ; v. Lévi-Provençal, *L'Espagne*, 15 ; Huart, *Histoire*, II, 159.

(340) *Révolte des Berbères* : v. sur cette révolte (*fitna*) qui aboutit au règne des *Mulûk at'-T'awâ'if*, Huart, *Histoire*, II, 165 sq.

(341) *Çaqâliba* (Slaves ou Esclavons) : le mot désigne, chez les auteurs Arabes du Moyen Age, les peuplades qui habitaient les territoires du Nord et du Nord-Ouest de la Mer Noire ; v. *E.I.*, s.v. *Çaqâliba* (IV, 79 sq) ; H. Pérès, *Poésie A.*, 256 avec bibliographie ; Pellat, 87, n. 158. Les Russes eux-mêmes sont qualifiés comme « branche des Slaves » (*jins min aç-Çaqâliba*) ; v. *E.I.*, art. *Rûs*.

(342) *Slaves chrétiens* : Ils sont, précise Mas'ûdî (*Prairies*, III, 62), de la secte des Jacobites.

(343) *Mer aux eaux douces* : Il semble que ce soit la Mer d'Azow (Bah'r Mâyutis = Palus Méotide) dont les eaux, comme d'ailleurs celles de la Mer Noire, sont peu salées. On peut penser aussi, à cause de l'orientation Nord-Sud, à la Mer Adriatique (Bah'r Adras). Sur les appellations arabes de ces mers, v. *Prairies*, passim ; Çâ'id, *T'abaqât al-Umam*, 33, n. 10.

(344) *Mer qui coule de l'Ouest vers l'Est* : C'est évidemment ici la Mer Noire appelée par les auteurs musulmans Bah'r Nît'as (Puntus) ; sur appellation de cette mer, v. *Prairies*, passim ; Çâ'id, *T'abaqât al-Umam*, 35, n. 9.

(345) *Slaves qui se font brûler* : Mas'ûdî (*Prairies*, II, 9 ; cf. aussi, III, 63) rapporte, à propos de certains Slaves, que lorsqu'un homme vient de mourir, sa femme est brûlée vive avec lui, ainsi que ses bêtes, ses armes et ses parures.

(346) *Khurâsân* : Sous cette appellation, on englobait au Moyen Age, tous les territoires se trouvant à l'Est de l'Iran, y compris les pays situés au Sud de l'*Amû-Darya* (Oxus) et au Nord de l'Hindû-Kuch ; même les provinces de *Mâ-warâ' an-Nahr* (Transoxiane) et du Sijistân en dépendaient ; v. *E.I.*, s.v. (II, 1023 sq), art. de Cl. Huart.

(347) *aç-Çughd* ou *as-Sughd* : A l'époque islamique, ce pays comprenait les contrées à l'Est de Bukhârâ, de Dabûsiya à Samarqand. Le même mot désigne aussi le peuple qui occupait ce pays ; v. *E.I.*, s.v.

(348) *Farghâna* : Région du Turkestan russe, dans le bassin de Syr-Darya (Iaxarte) ; v. *E.I.*, s.v. (II, 66 sq), art. de Barthold.

(349) *Jabal* : Nom donné par les Arabes à l'ancienne Médie. On appelle aussi cette province *al-'Irâq al-'Ajami* ou *al-Jibâl* ; v. Yâqût, *Mu'jam al-Buldân*, II, 22 sq ; *E.I.*, s.v. *Jibâl*.

(350) *Uchrûsana* ou *Asrûchana* : Pays montagneux au Nord de l'Amû Daryâ = Jayh'ûn = Oxus ; v. Yâqût, *Mu'jam al-Buldân*, I, 278 sq.

(351) *ach-Châch* (Tachkent) : C'est la forme arabe de Châch = pays de la Transoxiane, arrosé par le Chirchik, un des affluents de droite du Syr-Darya ; v. Fîrûzâbâdhî, *Qâmûs*, s.v. (II, 276) ; *E.I.*, art. *Tashkent*.

(352) *Ardachir* (Ardéchir) : Sur ce roi, v. supra, n. 299.

(353) *Ardéchir, source du magisme* : Mas'ûdî (*Prairies*, II, 123 sq) fait remonter la naissance du magisme au roi Yustâsaf (Gustasp) de la dynastie des Pichdadiens (sur ce mot, v. n. 296) ; le démon qui vint rendre visite à Yustâsaf n'est autre, selon la même source, que Zarâdacht (Zoroastre).

(354) *Zanâdiqa* : v. dans *Prairies* (II, 167 sq), l'explication que Mas'ûdî donne à ce mot.

(355) *Mariage entre frères et sœurs, mères et fils* : v. la doctrine des mages relative à ce sujet dans *Prairies*, I, 63.

(356) *aç-Çin* : Le mot ne désigne proprement que « les Chinois » ; mais il apparait aussi sans *bilâd* dans le sens de « Chine » ; v. *E.I.*, s.v. Le passage relatif aux rois de Chine a été publié et traduit par Ch. Schefer in *Centenaire de l'Ecole des Langues Orientales Vivantes*, pp. 9 à 11.

(357) *Premiers rois chinois* : La liste des premiers rois chinois est donnée par Mas'ûdî ; v. *Prairies*, I, 290 sq. Mas'ûdî n'est pas d'accord avec Ibn 'Abd al-Barr sur les noms des premiers rois chinois.

(358) *Bidada* : bouddhas ; sur ce sens, v. Dozy, *Suppl.*, I, 56 ; Sauvaget, *Relation de la Chine*, 64 sq, parag. 59, n. 2.

(359) *Rites funéraires de rois chinois* : Les coutumes relatives aux funérailles des souverains ainsi que celles des temples des ancêtres sont données aussi par Mas'ûdî ; v. *Prairies*, I, 290 sq.

(360) *Ançû* : Nous ne sommes pas arrivé à trouver le nom correspondant à la transcription arabe Ançu. Selon Mas'ûdî (*Prairies*, I, 290, 297, 304, 309 ; II, 131), la capitale en question serait Anmû.

(361) *Khanfû* : Ibn 'Abd al-Barr donne Jalqû ; mais il vaut mieux lire Khanfû, comme l'a fait Schefer, v. n. 356. *Khanfû* est le nom arabe du plus grand port de Chine, port que l'on a identifié à Canton ; v. *E.I.*, art. *Khanfû* ; Schefer, *Centenaire de l'Ecole*, pp. 5 (n. 3), 9, 10 ; Sauvaget, *Relation de la Chine*, 40, parag. 11, n. 1.

(362) *Karkaddan* (rhinocéros) ; le nom arabe transcrirait le sanscrit khad'gadanta « qui a pour dent un sabre » ; v. Sauvaget, *Relation de la Chine*, 53, parag. 28, n. 8.

(363) *Mithqâl d'or* : unité de poids d'or de 4 gr. 25, soit un dinar lors de la réforme monétaire de 'Abd al-Malik en 77 (= 696) ; v. *E.I.*, s.v. (III, 599), art. de Allan.

(364) *Peuplades d'au-delà de la Chine* : L'auteur fait allusion aux Aïnos. Sur cette peuplade, v. références indiquées par Schefer in *Centenaire de l'Ecole....* p. 10, n. 1.

(365) *Bâb-al-Abwâb* (La porte des portes) : C'est la ville du Caucase, Serbent ; v. *Prolégomènes*, I, 156 ; *E.I.*, s.v. (I, 964 à 70).

(366) *Fâris* : Le mot désigne ici les Perses ; mais c'est en réalité le nom de l'ancêtre des Perses ; v. supra, n. 286.

(367) *Quart habité de la terre :* Selon les géographes musulmans du Moyen Age, seul le quart de la terre est habité et ce quart se divise en sept climats ; v. *Prolégomènes*, I, 92.

(368) *Répartition des 120 années de marche :* En additionnant les nombres d'années réservées par Ibn 'Abd al-Barr pour parcourir le territoire de chaque peuple, on trouve un nombre inférieur à 120.

(369) *Taille et aspect des Gog et Magog :* T'abarî (*Tafsir*, XVI, 16) attribue aussi ces particularités aux Gog et Magog ; v. *E.I.*, art. *Yâjûj wa-Mâjûj.*

(370) *Rempart (sadd) construit par Alexandre le Grand :* v. à ce sujet *E.I.*, s.v. *Yâdjûdj wa-Mâdjûdj* (IV, 1204-5 : art. de Wensinck).

(371) *Coran*, XXI, 96.

(372) *Mansak* ou *Munsak* : Peuple habitant au-delà des Gog et Magog et au-delà des villes légendaires de Jâbalq peuplée des restes de la tribu de 'Ad, et de Jâbars peuplée des restes de la tribu de Thamûd ; v. T'abarî, *Annales*, I, 68. Je n'ai trouvé aucun renseignement sur les Nâsik.

(373) *Voyage Nocturne* : Allusion au voyage nocturne au cours duquel Muh'ammad fut miraculeusement transporté de La Mecque à Jérusalem, sur une monture fantastique, la fameuse al-Burâq ; v. *Coran*, Sourat XVII.

(374) *Personne ne revise Ses arrêts* : expression coranique, Sourat XIII, verset 41.

(375) Dans le manuscrit de la Bibliothèque at-Tikkîya al-Ikhlâçîya d'Alep, figure le passage suivant à la suite de ce que nous venons de traduire :

« Ici prend fin, avec l'aide d'Allâh, qu'Il soit loué, le *Livre du dessein et du projet relatif aux origines des Arabes et des étrangers*, ouvrage du *h'âfidh'* (savant conservateur par la mémoire des textes sacrés), Abû 'Umar Yûsuf ibn 'Abd Allâh ibn 'Abd al-Barr an-Namarî qu'Allâh lui accorde sa pleine miséricorde et puisse-t-Il être satisfait de ses efforts.

« A relevé [le contenu de] ce livre pour lui-même, celui qui est avide du pardon de son Seigneur, 'Abd Allâh ibn Muh'ammad al-Bakhchî, puisse Allâh lui pardonner ses manquements, et clore sous de bons auspices ce travail, par l'effet de Sa grâce et de Sa générosité ; ceci a été fait vers la fin du sacré [mois] de dhu 'l-h'ijja, le dernier de l'année 1121 (= 1709).

« Al-Bakhchî s'écrit avec un fath'a sur le bâ' et djazm sur le khâ'. Les Bakhchî constituent une famille [remarquable par] la science, le mérite et la vertu. On trouve [cités] chez al-Muh'ibbî (a) et al-Murâdî (b), de nombreuses personnes qui appartiennent à cette famille ; le *chaykh* H'asan al-Bakhchî qui légua à [la bibliothèque] at-Tikkîya al-Içlâh'îya d'Alep de précieux ouvrages, en fait partie. Ainsi s'achève le livre copié par le professeur (ustâdh) at'-T'abbâkh ».

a) al-Muh'ibbî né en 1061 (= 1651) et mort en 1111 (1699), s'est occupé de lettres et d'histoire ; son ouvrage principal, *Khulâçat al-Athar fi a'yân al-Qarn al-h'âdî 'achar* est un recueil de biographies ; v. Zaydân, *T'arikh âdâb...*, III, 295 sq. ; Huart, *Litt.*, 379 sq. ; Brock., G. II, 293 ; S. II, 403.

(b) al-Murâdî est connu surtout par son recueil de biographies : *Silk ad-durar* ; il est mort en 1206 (= 1791) ; v. Zaydân, *T'arikh Adâb*, III, 296 sq. ; Brock., G. II, 294 ; S. II, 404.

THOMAS HEES
Journal d'un voyage à Alger
(1675-1676)

traduit par

G.-H. Bousquet et G. W. Bousquet-Mirandolle

En 1950, M. H. Hardenberg, aujourd'hui Archiviste en Chef des Pays-Bas, a publié (chez Stenfert Kroese, La Haye), un intéressant volume sous le titre, Tussen Zeerovers en Christen Slaven, *contenant trois récits relatifs à l'Afrique du Nord. Le premier est celui dont nous publions la traduction ; nous avons ainsi achevé de traduire cet ouvrage* (1).

Thomas Hees, né à Weesp, près d'Amsterdam, en 1634, docteur en médecine de l'Université d'Angers, fut chargé, par les Pays-Bas de négocier un traité de paix et d'amitié avec Alger. Il est mort en 1693 à Amsterdam.

Le Journal de son long voyage n'est entré aux Archives des Pays-Bas qu'en 1915 ; la publication qu'en fit M. Hardenberg, 35 ans plus tard, est donc la première de ce texte. Mais, à la vérité, elle n'est que très partielle.

En effet, la mission dura fort longtemps : l'auteur résida à Alger d'octobre 1675 à mai 1680, le traité ayant été conclu le 29 avril 1679. Le Journal commence le 27 juil-

(1) Le second, qui est le récit de captivité d'une Néerlandaise à Meknès, au XVIIIe siècle, a été publié, en traduction, par l'Institut de Rabat ; le dernier, récit de captivité d'un capitaine hollandais à Alger en 1814-16, l'a été dans les *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales*, Alger, 1954.

let 1675 et finit brusquement au 29 février 1680. M. Hardenberg n'a publié que le début, en s'arrêtant au 5 février 1676, date à laquelle l'Envoyé, d'abord plein d'espoir, énumère les difficultés qui s'opposeront à une rapide conclusion de la paix. On verra en effet, dans les pages qui suivent, les prétextes variés qu'invoquent les Turcs pour la retarder tout en prodiguant de bonnes paroles à van Hees.

On ne trouvera pas ici une description systématique d'Alger, on relèvera cependant des renseignements intéressants, sur diverses choses comme les réjouissances à l'occasion de l'Aïd eç-Çeghîr, etc.

L'auteur a rédigé quelques rares passages en langue suédoise ; ils sont imprimés ici en italiques, et ceci fera ressortir ce qu'il avait, au contraire, cru devoir noter discrètement.

Je dois réclamer l'indulgence du lecteur en faveur des traducteurs : il s'agit d'un texte, non destiné à la publication et dans une langue qui, à bien des points de vue, est archaïque, avec parfois des termes de marine, ou autres, fort peu usuels. Nous n'avons pas essayé d'améliorer le style (2)*, souvent confus, de van Hees, qui comprenait, bien entendu, ce qu'il voulait dire beaucoup mieux que nous, trois siècles plus tard.*

Nous avons indiqué par (H.) et (B.), respectivement, les notes empruntées à l'édition Hardenberg et celles qui sont de moi.

En son seizième lustre, ma Mère a bien voulu me prêter son concours, une fois de plus, pour achever la traduction de la publication de M. Hardenberg, et je tiens à dire que ses trois parties n'auraient jamais vu le jour sans elle ; j'aurais, sans doute, été capable de faire seul la traduction, mais, absorbé par mes autres travaux, je ne m'y serais pas résolu, si elle ne s'était pas chargée chaque fois, d'en accomplir une grande partie.

G.-H. B.

(2) On remarquera aussi que même l'orthographe des noms propres varie.

[Le Journal commence au 27 juillet 1675, mais il nous suffira de résumer en quelques mots, le début qui n'intéresse pas l'Afrique du Nord.

L'auteur, à bord du *Stadt en Lande*, quitte le Helder le 2 août, avec son secrétaire Capito, son page Cousart, et deux domestiques. Après une escale, ils partent de Portsmouth, le 14 septembre seulement, pour arriver en rade de Cadix, le 26, qu'ils quittent, le 2 octobre 1675].

Le Jeudi 3 octobre [1675], vers le soir, la côte de Barbarie se présenta à notre vue. Pendant la nuit, le vent tourna vers le Nord. A la fin de la nuit, il y eut un brouillard tellement épais, que, malgré la pleine lune, les bateaux, pour éviter de se heurter, furent obligés de tirer des coups de feu, de battre le tambour et de sonner de la trompette.

Le Vendredi 4, nous nous trouvâmes, le matin, aux environs du Cap Spartel. Le vent contraire nous empêcha de passer le détroit en louvoyant. A cinq heures du soir, à peu près, nous gagnâmes la mer, l'un après l'autre, non loin de la rade de Tanger, pas très loin de la terre. Le même soir, nous prîmes encore tous les capitaines à bord du navire du commandant. Nous autres retournâmes à 11 h. 1/2 environ. A neuf heures, arriva une barque espagnole de Gibraltar qui avait mené à Tanger, un certain commerçant anglais, pour 24 pièces de 8 (3). Ils avaient attendu 6 jours par crainte de trois corsaires algérois qui se trouvaient dans la rade : Ceci afin que nous le prenions à notre bord pour lui donner une protection jusqu'à ce que, à la faveur de la lune, du vent, etc..., nous puissions faire la traversée vers Gibraltar. Ces gens nous racontèrent que le Dimanche 29 du mois précédent, environ trois cents anglais avec vingt-cinq cavaliers, devaient chercher des bêtes, sur le conseil d'un certain Maure, qui devait les mener. Celui-ci demeurait à Tanger ; il était marié en Angleterre où habitait sa femme. Les Maures, ayant appris cela, dressèrent une embuscade et, quand les Anglais sor-

(3) Nous pensons qu'il s'agit de Réaux (voir aussi plus loin) (B.).

tirent, ils furent assaillis ; ils comprirent que ce Maure les avait trahis et vilainement trompés. La plupart des Anglais furent massacrés et un seul des cavaliers avait pu échapper à ce massacre. Ces trois algérois avaient passé à l'île de Tercera (une des Açores), d'où ils avaient emmené quarante femmes en esclavage, qu'ils avaient encore à leur bord.

Samedi 5, un vent d'est, très frais. Nous restâmes encore sur la rade susnommée. A neuf heures, Berckhout fit tirer un signal et flotter le pavillon. Là-dessus, Andringa vint à son bord comme cela avait été convenu la veille. Peu après, le capitaine envoya une chaloupe pour faire chercher le Capitaine Witsen et moi-même. Arrivés aux environs de dix heures, nous y trouvâmes les quatre capitaines, réunis avec les autres ; ils consentirent à ne pas se rendre encore à terre, à cause d'un violent vent et, à la requête de Berckhout, nous fûmes invités à y prendre le repas de midi, ce que nous acceptâmes avec plaisir. Après le repas, à peu près à trois heures et demie, le vent s'étant calmé, nous décidâmes de naviguer ensemble vers Tanger, et d'y faire une promenade à pied. Nous nous y rendîmes en quatre chaloupes, une pour les trompettes, trois pour les autorités, parmi lesquelles se trouvaient les deux frères Gerrit et Abraham Renst [4] et le peintre si bouffon Gerdijn [5]. Nous passâmes entre les deux grands Turcs qui se trouvaient là, et nous sonnâmes fortement de la trompette. Il y avait une foule de gens, qui se montrèrent pour la plupart sur le pont. Ceci nous donna un avant-goût des amis vers lesquels nous nous rendions. Un des bateaux s'appelait « Le Soleil », l'autre « La Rose ». Nos chaloupes avaient à peine dépassé ces vaisseaux, que nous vîmes un esclave chrétien sauter du bord en criant : « Au secours, au secours ». Ce que voyant, les Maures sortirent immédiatement leurs fusils en criant « Pierro, Caen » [6] et encore d'autres choses. Là-dessus, un maure agile sauta

(4) Les frères Gerrit et Abraham Rents, fils de marchand et collectionneur d'objets d'art d'Amsterdam, Gerrit Neynst Seigneur de Niel (H.).

(5) Le peintre amsterdamois Karel du Jardin (Gardyn), mort à Venise en 1678 (H.).

(6) En espagnol : « Perro, can », chien, chien (H.).

hors du bord, il le rattrapa de suite à la nage ; il était encore suivi de deux autres qui tenaient fermement ce pauvre homme, jusqu'au moment où arriva leur chaloupe ; ils le ramenèrent à bord, où, sans doute, il n'a pas peu souffert dans sa vie si désespérément misérable. Nous avions le cœur gros de n'avoir pu venir en aide à ce malheureux nageur. Arrivés à terre, près du môle, nous montâmes en ville, où nous rencontrâmes un officier qui parla avec nous en haut allemand. Il nous conduisit à la maison du Major, où nous fûmes accueillis par lui avec un petit verre de vin de Bordeaux. Pendant ce temps, le major arriva et nous le priâmes de nous donner l'autorisation de monter pour saluer son Excellence, Monsieur le Gouverneur. Il nous dit être venu à cette fin. Là-dessus nous grimpâmes vers là-haut où nous trouvâmes dans une certaine pièce, le Gouverneur en compagnie de quelques officiers. Après l'avoir salué, sans nous asseoir et sans avoir accepté à boire, nous prîmes congé de lui et partîmes vers nos chaloupes conduits par le Major susnommé, à cause de la nuit qui tombait. Le nom du Gouverneur était Insequin [7]. Nous croyions qu'il devait être un comte irlandais : il n'a qu'un œil. Cette ville n'est pas grande, ni remplie de bâtiments. Elle est située au flanc d'une montagne rocheuse, entourée d'une muraille de pierre, moitié pierres carrées, moitié cailloux, et avec plusieurs tours. Autour se trouve un fossé à sec. A l'intérieur peu de maisons, construites comme les villages italiens, couvertes de tuiles rondes, les murs faits de morceaux de pierres rocheuses. Les rues sont étroites, excepté celles qui se trouvent près du marché, qui est assez important. Les rues sont pavées. Le château est situé tout en haut avec un puits devant l'habitation du Gouverneur. Ce château avec ses forteresses est, à la façon du pays, assez solide. Beaucoup de canons se trouvaient près du môle. Autour dans la campagne, se trouvent quelques petits châteaux carrés pour protéger la ville. Nous vîmes des Jésuites, qui possédaient là un couvent et encore quelques religieux papistes.

(7) William O'Brien, Comte d'Inchiquin. Tanger fut de 1661 à 1684 aux mains des Anglais (H.).

Avant d'arriver à bord de la chaloupe, nous rencontrâmes un renégat, qui disait être de Lübeck ; il était porteur d'une lettre portant l'adresse d'un esclave, qui, à l'aller, nous avait appelés. Il y priait le commandant de le racheter. Passant, en ramant devant lui, nous parlâmes avec lui et le renégat, dont nous avons parlé, ainsi qu'avec son maître et nous demandâmes pour combien il pourrait obtenir sa liberté. Il exigeait 300 pièces de 8 ; nous lui en offrîmes 200 ; finalement, on s'entendit pour 250, et là-dessus nous nous éloignâmes. Le commandant devant nos propositions consentit alors à le délivrer le lendemain pour cette somme et on fit une collecte sur les bateaux pour recueillir cet argent, Berckhout, Witsen, G. Rest, avaient accepté de donner chacun 20 pièces de 8. Le soir, chacun rentra à son bord. Après le repas du soir, nous vîmes 3 bateaux de la rade de Tanger faire voile ; Ils passèrent près de nous dans l'obscurité. Pensant que c'étaient les trois Turcs dont nous avons déjà parlé, le commandant fit tirer 2 signaux par les canons, après quoi nous mîmes tous à la voile, le vent soufflant du Sud-Sud-Ouest et du Sud-Ouest. Sur les bateaux, tout fut préparé pour livrer une bataille. Cette alarme ne dura pas longtemps, car, ayant rattrapé ces bateaux, nous constatâmes que c'étaient des Anglais voulant aller à Malaga où ils arrivèrent le lendemain en rade. Pendant ce temps, nous nous mîmes vivement en route vers le Détroit : nous passâmes le Dimanche 6 octobre très tôt par le détroit de Gibraltar, ou baie de Jupiter.

Dimanche 6, nour arrivâmes ainsi, par très beau temps et bon vent, dans la mer Méditerranée. Nous longeâmes la côte espagnole, où se trouvent de hautes montagnes, en particulier la Sierra Nevada, le pays montagneux de Grenade, qu'on voit déjà de très loin. En général, nous avons eu jusqu'à maintenant très beau temps et peu, ou guère, de pluie. Vers midi, nous fûmes de nouveau visités par Berckhout et nous fûmes de nouveau au complet au repas. Vers le soir, nous passâmes Malaga où se déclara un orage, descendant si vite de la montagne à la terre, que nous eûmes des difficultés pour passer de bord à bord. Le Capitaine Witsen perdit son chapeau en passant de bord à bord. *Il avait trop bu comme il le fit souvent et parla mal de notre vieux Uijtterwijk.* Nous fûmes très heureux de nous retrouver à notre bord. Pourtant le temps se calma rapidement. Lundi 7, bon vent avec beau temps. Quittâmes la côte espagnole pour gagner la mer. Vers le soir, nous revîmes la côte barbaresque. Mardi 8, beau temps. Aperçûmes, vers le soir, le cap Ténès ; vent du Nord.

Jeudi 10. Nous nous trouvâmes dans les environs de la montagne du Sahel, à l'ouest d'Alger sur la côte barbaresque.

Vendredi 11. Le matin, le vent souffla du Sud-Ouest à Sud et de l'Ouest vers le soir. A environ 3 heures de l'après-midi, le premier lieutenant du Capitaine Jacob Tijding van Berkhout (commandant à présent), un nommé Nordighs natif d'Edam, arriva à notre bord pour chercher le drapeau blanc, suivi du Capitaine Andringa ; ils ne m'en avaient pas soufflé mot, mais expliquèrent qu'ils en avaient délibéré ensemble et conclu que de la sorte Andringa serait libéré de tout souci et que Berkhout devrait maintenant traiter. Je répondis seulement que je trouvais cette façon d'agir fort étrange, qu'ils pourraient pourtant agir comme ils voulaient, mais auraient dû demander, en principe mon avis. Cet Andringa non seulement a fait preuve de petitesse cette fois-là, mais aussi chaque fois qu'il en eût l'occasion. Quand nous étions arrêtés devant Tanger, quittant le bord de van Berkhout des coups de canons furent tirés, il déclara que ce n'était pas pour moi, mais pour un autre, puisque nous quittions le bord en chaloupes. Nous désirions nous entendre pour le prix de pension, il exigea par jour plus de 7 florins, pour moi, 3 florins, pour Capito et Congart 3 florins, pour les deux domestiques 30 sous. Je m'étonnai de cette insolente exigence et je dis ne pas bien comprendre pourquoi j'avais à payer 3 florins ainsi que Capito, etc., etc..., étant donné que nous nous trouvions à la même table que les autres qui ne consommaient guère que pour 9 sous [8].

(8) Nous supprimons les autres annotations de ce jour : l'auteur continue à se plaindre longuement, entre autre du dit Andringa et de Witsen (B.).

Samedi 12 octobre ; nous arrivâmes le soir aux environs de 5 heures devant la baie d'Alger. Un moment après nous jetâmes l'ancre dans la rade, nous tenant hors de la portée des canons de la ville, à environ 46 brasses. Le commissaire fit hisser le drapeau blanc ; les autres, celui du Prince.

Berkhout tira 7 coups de canon.
Uijtterwijk 5 coups de canon.
Andringa 5 coups de canon.
Noirot 5 coups de canon.

Le Dimanche 13, je montai avec mon secrétaire et en compagnie d'Andringa dans sa chaloupe pour nous rendre à bord du Commandant Berkhout. Ayant parlementé avec lui, j'envoyai le secrétaire en question en avance à Alger, avec la chaloupe de Berkhout pour parler avec le Sieur de Pas [9] et nous faire renseigner par lui. Cet après-midi là, Berkhout voulait nous régaler moi et les autres capitaines. Quand la chaloupe s'éloigna, nos navires tirèrent quelques coups de canon ; de la ville et de tous les châteaux et forts, on nous répondit par trois coups, ce qui n'avait jamais eu lieu auparavant pour les ambassadeurs de n'importe quel état, ou prince, avant une conclusion de paix ; Andringa et les autres crurent cela de bonne augure et pensèrent que j'y serais le bienvenu. Les nôtres y répondirent encore poliment pour les remercier. Je naviguai de nouveau vers notre bord pour me préparer à la réception et pour conduire le capitaine Witsen à bord, chez Berkhout. Non loin de la ville, Capito rencontra une barque d'Alger, dans laquelle se trouvaient deux officiers supérieurs de la Maison royale, ainsi qu'un interprète français, né à Paris, envoyés spécialement par le gouvernement pour me chercher, et m'introduire, auprès du Dey, en audience. L'interprète nous interpella en français pour nous dire qu'il avait une lettre du seigneur Jacob de Pas pour moi et qu'il nous priait de retourner à bord avec lui, ce que nous fîmes. Arrivés près du vaisseau de Berkhout, ils furent honorés et salués par lui, d'une salve de

(9) Jacob de Pas, commissaire des Etats Généraux à Alger (H.).

coups de canon. Capito vint tout de suite à ma rencontre, pour me prier de me rendre immédiatement à bord, ce que je fis sans retard ; j'y fus reçu de suite. On nous régala tous avec des confitures ; les autres avec une pipe de tabac. Nous bûmes ensemble à la santé de plusieurs d'entre-nous, en tirant des coups de canon. Les Turcs répondirent avec de l'eau [10]. Ils visitèrent également le vaisseau. Avec raison, nous leur fîmes tout voir comme par un verre grossissant. Après cela, je naviguai avec 3 Turcs dans notre chaloupe, vers la terre, portant petit pavillon blanc ; une chaloupe avec des trompettes nous précédait, et un bateau avec mes hommes nous suivait. Nous trouvant près de la ville, tous les bateaux tirèrent des coups de canon en mon honneur, et en particulier pour l'Etat.

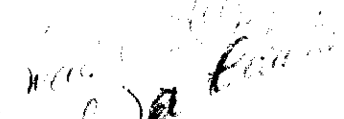
Arrivés à terre, Jacob de Pas, assisté de quelques compatriotes nous reçut aimablement. Nous fûmes conduits tous deux par les Turcs susnommés à l'audience devant le Dey Hadji Mohammed Treki [11], dans le Palais royal. Il était assis sur un banc dans un coin près de la chancellerie, où plusieurs personnes étaient en train d'écrire et regardaient ce qui se passait. A son autre côté, loin de lui, plusieurs officiers turcs étaient assis ; parmi eux, les deux qui nous avaient conduits. L'interprète parla d'abord de moi, à quoi il répondit que j'étais le bienvenu et il me fit beaucoup de compliments. Après cela, j'ai pris la parole, je lui ai communiqué brièvement, selon la coutume du pays, les instructions dont j'étais chargé et lui transmis les remerciements des Hautes Puissances [12] l'assurant de leur dévouement complet à son égard, je lui communiquai également leurs bonnes intentions de conclure le plus vite possible un traité de paix avec ce Gouvernement. Jacob de Pas a dit en substance la même chose en langue portugaise. Ayant pris congé, nous fûmes conduits par ce même interprète dans le Palais, auprès du Bascha [13]. Nous le

(10) En d'autres termes ils ne buvaient que de l'eau et pas de vin (B.).

(11) Texte : « Mahamed Trig » (H.).

(12) Les Provinces Unies (B.).

(13) Le Pacha (H.).



trouvâmes, assis à la turque, sur un coussin de velours posé sur un tapis, en compagnie d'un autre seigneur turc ; ils se trouvaient dans un salon carré sans toit, dans lequel il y avait une fontaine dans une auge carrée, entouré de quelques jolies petites arches et sur les côtés des orangers, citronniers et lauriers, ce qui prouvait que cet homme avait bon goût ; il avait une grande barbe. Me trouvant devant le salon, on me pria d'entrer avec Jacob de Pas, à la condition de nous laisser enlever nos chaussures selon la mode du pays. Nous nous assîmes dans deux fauteuils de velours, l'interprète, à côté de nous, assis sur le tapis. Après beaucoup de protestations de politesse de part et d'autre, mieux exprimées que chez le Dey, moi parlant le Français et de Pas parlant la langue franque [14], un Turc se présenta devant le Bascha et à chacun de nous, il offrit, sur un plateau de porcelaine, de petites tasses de café, que nous bûmes ; quelque temps après, ce fut une certaine boisson agréable, assez semblable à de la limonade, offerte dans un bol en argent, dans lequel nous bûmes tous à tour de rôle. Après cela, on nous fit sortir avec beaucoup de marques de politesse et on me conduisit vers une certaine maison, louée par de Pas et où nous allâmes demeurer tous les deux. Tout de suite après, arrive le Consul anglais, désireux de me faire une visite ; je m'excusai, étant fort fatigué. Une autre fois, il répéta la même cérémonie et, moi, je m'excusai encore de la même façon. Après, je me fis annoncer poliment chez lui, par mes hommes. Ce nonobstant, ou peut-être par ce qu'il n'avait pas bien compris, il revint et me trouva au lit. Je lui offris un verre de vin rouge florentin et, après quelques compliments et offres de service mutuels, il prit congé.

Lundi 14 octobre, j'envoyai Capito à Andringa avec de l'argent pour le payer et pour transporter mes bagages à terre dans une barque turque. La veille, le Capitaine avait dit à table qu'il aimerait bien être payé par moi, à quoi Witsen répondit qu'il n'y avait aucun doute qu'il ne serait payé. Il proposa de se porter caution pour moi, à quoi le capitaine répondit : « C'est bien ». Tous ceux se trouvant

(14) Mélange d'arabe, de turc, espagnol, italien et français (H.).

à table l'avaient entendu. Quelques malles descendirent dans le bateau turc, le reste dans notre bateau. Le capitaine reçut l'argent avec avidité et régala les Maures d'eau-de-vie et de pain, en guise de remerciements. Ce jour-là, on nous accorda audience auprès du Dey ; nous le priâmes de recevoir nos lettres de créance.

Nous ne l'avions pas fait la veille, pour ne pas susciter la jalousie du Bascha, auquel nous n'avions pas été recommandés. J'avais chargé Capito de prier les Sieurs G. Witsen, Rentsen et compagnie de bien vouloir venir à terre pour m'accompagner dans la visite de la ville et être nos hôtes ; mais nous voulions auparavant être complètement rassurés par Jacob de Pas sur ce qu'ils pourraient venir librement à terre et qu'il ne leur arriverait pas le moindre mal, mais au contraire qu'ils seraient reçus avec honneur et amitié.

Dans l'après-midi, Cornelis Witsen, Gerrit Reynst, Abraham Reynst, Gardijn, le peintre, et le lieutenant Nordinghs m'ont rejoint, malgré la défense absolue à qui que ce soit, formulée par l'Amiral De Ruijter, de venir à terre. Peu de temps après, l'interprète français vint nous chercher pour aller à l'audience du Dey, où nous nous rendîmes, suivis de toutes les susdites personnes. En peu de mots, nous lui livrâmes nos deux lettres de créance, au nom des Hautes Puissances et de son Altesse, que de Pas leur remit en mains propres; les secrétaires les avaient apportées là-bas. Nous le priâmes de vouloir bien prendre possession et faire apporter par un exprès celles, destinées à Baba Hazen, son gendre, qui se trouvait en campagne avec une armée, dans les environs de Tlemcen, au Sud-Ouest d'Oran. Tlemcen s'était rebellée et était à présent soumise après une défaite de 4.000 rebelles. Il accepta. Il était assis sur un banc couvert de nattes à la même place qu'auparavant ; il avait à côté de lui un éventail en feuilles pour chasser les mouches. Nous restâmes debout et ne nous assîmes pas. Nous demandâmes un reçu de nos lettres, qu'on nous promit pour le lendemain. Pendant ce temps, il ferait traduire les autres. Son Eminence et Excellence, comme je l'appelais en général, nous

dit également que les seigneurs se trouvant là étaient autorisés à acheter et exporter tout ce dont ils avaient besoin, ainsi que pour les bateaux, charger de l'eau, etc...

Rentrés à la maison, nous prîmes notre repas ensemble et bûmes un verre à notre bonne amitié et à titre de loyal adieu. A l'heure de la fermeture de la porte, ils eurent l'air satisfaits et partirent avec un baiser d'adieu pour se rendre à bord. En reconnaissance de leur bonne amitié et des honneurs reçus, j'ai offert à ces jeunes gens des provisions fraîches consistant en moutons, poules, perdrix, œufs, melons, grenades, raisins, citrons, dattes, pain, etc., qu'ils acceptèrent avec reconnaissance. Aux Capitaines Uijtterwijk et Noirot, la même part à chacun, mais moins qu'aux deux premiers. J'avais mes raisons d'offrir cela à Witsen, sans rien offrir à Andringa. De Pas avait offert, par considération pour Nicolas Witsen, au susnommé une large ceinture à la turque.

Mardi 15, j'expédiai Cousart ainsi qu'un Portugais avec les cadeaux dans un bateau turc, à bord des vaisseaux. Dans l'après-midi, ils revinrent en m'apportant les salutations de ces messieurs et des remerciements du commandant Berkhout, sous la forme de morue, de douze fromages, de gruau et harengs, de la part de Uijtterwijk, ainsi que 4 épées et une trompette, que De Pas avait réclamées pour les offrir au gendre naturel (*sic*) du Dey, Capitaine d'un vaisseau. Avec cela, il m'apporta des lettres de ce même commandant, dans lesquelles il me priait de le renseigner relativement à ce qu'il fallait faire dorénavant vis-à-vis des bâtiments algériens ; il dit aussi que les 2 pièces de canon pouvaient être cherchées ; on ne lui avait pas encore donné de réponse là-dessus. Pendant cette journée, De Pas a insisté pour obtenir un reçu des lettres ; il voulut savoir également, s'il ne serait pas possible de conclure un armistice pendant quelques mois, jusqu'à la conclusion de la paix. Mais nous n'avons pu y réussir.

Mercredi 16 octobre, dans la matinée, nous reçûmes la réponse concernant l'une et l'autre affaire. L'interprète, dont nous avons déjà parlé se présenta au nom du Gouvernement, et nous communiqua qu'il ne serait pas

question d'armistice avant d'avoir conclu l'accord, sur les rencontres de nos bateaux avec les leurs, comme eux l'entendaient. J'ai communiqué cette réponse à Berkhout le jour même et qu'en plus on laisserait deux pièces de canon dans le bateau, pour la raison que j'avais communiquée à de Ruijter auparavant ; j'ai demandé la même chose à Andringa.

De Pas s'était entretenu du même sujet avec le Dey et il avait appris de celui-ci qu'il était préférable de ne pas laisser débarquer ceux-ci, sous prétexte qu'il ne serait pas aisé de les faire [15] venir à terre, aussi secrètement que les autres affaires et de les cacher et que, une fois arrivés, puisqu'il ne s'agissait pas de commerce, on ne pourrait plus les transporter. Les regards de la population aussi tomberaient sur eux trop facilement, ce qu'il craignait. Il était très irrésolu et n'osait rien entreprendre, ni mener à bien quoi que soit, sans Baba Hazen, qui était un grand ami de De Pas. Ils ne seraient ainsi satisfaits que s'ils y trouvaient leurs intérêts particuliers [16]. En plus, on pourrait toujours faire revenir les mêmes pièces, ou d'autres. Porto, un juif, nous avait fait savoir que le Bascha s'était entretenu avec le Dey et qu'il avait demandé pourquoi on ne désirait pas faire du commerce avec nous et qu'il ne fallait pas attendre plus longtemps. Après le repas de midi, arriva enfin le rescrit tant désiré, avec sa traduction en français, traduit par un traducteur français, de la maison royale, en même temps apothicaire. Ceux-ci se trouvaient (*sic*) dans de petits sacs en damas rouge, liés par des rubans blancs. Ils furent, avec les miens, adressés à l'Etat et à son Altesse, dépêchés au seigneur Louis d'Azevedo [17] à Amsterdam et remis entre les mains du lieutenant Nordings pour être confiés ensuite au Commandant Berkhout, en le priant de les faire parvenir le plus vite possible à l'Amiral de Ruijter, pour les expédier ensuite vers la Hollande. Vers le soir, les quatre bateaux

(15) Au lieu de « koste » je lis : « konde » (B.).

(16) Tout le passage qui précède est particulièrement obscur et mal rédigé (B.).

(17) Louis d'Azevedo, Résident d'Alger aux Pays-Bas (H.).

de guerre de l'Etat firent de nouveau voile vers l'endroit désigné en Espagne pour trouver de Ruijter, ou d'autres personnes sous ses ordres. Ils tirèrent quelques coups de canon auxquels répondirent trois autres coups de canon tirés de tous les forts de la ville ; le temps était beau et tranquille.

Jeudi 17, un interprète allemand du Bascha vint me complimenter et me prier de vouloir bien le prendre dorénavant comme interprète.

Vendredi 18, un sommelier du Bascha m'apporta un panier de raisin pour m'honorer. Celui-ci me parut être un homme plein de courtoisie. L'après-midi, nous fîmes une contre-visite de courtoisie au Consul anglais, nous n'avions pas pu sortir plus tôt pour lui parler et avoir ses lettres, empêchés par le travail des paperasses et le va-et-vient des esclaves. Il nous régala, De Pas et moi, de plusieurs vins, de mour (une sorte de bière) et d'une collation.

Samedi 19, le Consul susdit m'envoya un panier contenant 25 bouteilles de bon vin du Rhin que j'acceptai avec remerciements, car il était le bienvenu. L'après-midi, un des Turcs nous ayant rattrapés, vint nous complimenter, ainsi que le Capitaine Buffon, renégat d'Amsterdam et encore un renégat Danois, Hadji Ali, un homme courageux et que je régalai avec du vin.

Dimanche 20 octobre, j'allai, avec de Pas et le Consul, me promener le long de la mer par le cimetière. Revenus par les hauteurs où nous prîmes une collation près d'une fontaine, nous arrivâmes de nouveau à la maison du Consul, qui voulut alors me conduire chez moi.

Mardi 22, il commença à pleuvoir fortement. Toute la maison était en agitation, à cause de l'eau, tombant à l'intérieur. Jusqu'ici, il avait fait beau temps. Les hommes qui avaient porté les bagages à la maison exigèrent pour ce travail, 17 pièces de 8 et se contentèrent avec beaucoup de palabres bruyants de 7. Ils croyaient que le coffre en fer était plein d'or et c'était pour cette raison qu'ils en exigeaient tant. Ces porteurs sont obligés de verser tous les ans, une certaine somme à la maison royale et ce n'est qu'à cette condition qu'ils ont le privilège de transporter

vers la ville des marchandises venant de la mer. Sinon, les prix n'auraient pas été si élevés, car on peut obtenir pour peu d'argent des travailleurs en ville pour transporter les colis d'un endroit à l'autre. On avait communiqué à la Maison Royale que la caisse dont on a parlé plus haut, était si lourde parce que, sur le conseil de de Pas, elle contenait des étains et d'autres ustensiles de cuisine pour que cela passât en franchise de douane. S'il avait fallu payer, il aurait été exigé 3 % pour l'argent et 12 1/2 % sur les autres marchandises.

Vendredi 25 octobre, je fis offrir, par un Juif, du varinas (sorte de tabac), du tabac et des pipes. Ce qui fut fort apprécié à la Cour, en particulier par le Dey, et je demandai au Juif de vouloir bien s'intéresser à nos affaires. Le soir, un petit bateau de la ville de Marseille apporta la nouvelle que les Français avaient évacué Messine [18]. La nuit, il a si affreusement tonné avec des éclairs et des trombes d'eau qui tombèrent, que nous pensâmes que tout éclaterait, casserait, brûlerait, ou serait inondé par un deuxième déluge. Tout le monde était en état d'alarme chez nous et nous ne savions pas comment sauver notre vie et notre bien.

Samedi 26, un chirurgien espagnol m'a saigné ; j'avais avalé deux jours auparavant, une médecine pour me purger, ce qui ne m'avait pas bien réussi. L'après-midi, le consul anglais vint me visiter en compagnie d'un nombre important de ses compatriotes ; j'aurais volontiers voulu m'excuser cette fois-là ; il arriva, sans avoir été invité, ou sans me l'avoir fait savoir, selon ses habitudes, si différentes de ce qui se fait ailleurs. Il a donc fallu bon gré, mal gré, régaler ces hôtes. Ils ne refusèrent pas du vieux vin du Rhin, ni de l'eau-de-vie de Strasbourg, tous les deux mélangés de sucre. Le plus ennuyeux fut qu'il a fallu servir du « vieux chien » [19].

Dimanche 27, l'aumônier [mot à mot : « le visiteur des malades »] Joannes Capel, qui avait été capturé avec le

(18) En 1674, une révolution contre la puissance espagnole éclata, et on appela les Français au secours (H.).

(19) Nom donné à du vieux vin, longtemps conservé (H.).

bateau, le « Stermeer » des Indes Orientales, célébra pour la première fois dans ma maison le service religieux. Dorénavant, il continuera à le faire le Dimanche et le Mercredi. Kretser [20] prit le repas de midi avec moi. Après le repas, je suis allé me promener, avec De Pas, vers le môle, où nous trouvâmes le fils du Dey, à qui nous présentâmes nos respects, ce qui lui plût. Il nous dit qu'il ferait tout pour nous faciliter la tâche qu'il en avait déjà parlé à son père et lui avait recommandé d'agir, etc. Il voulait aussi me pourvoir de chevaux quand le Baba Hazen serait rentré avec son armée et beaucoup d'autres politesses. Un autre personnage important qui se tenait à ses côtés en fit autant. Ce fils-là était capitaine d'un beau et important bateau qu'on préparait pour prendre la mer. Il avait été esclave chez les Maltais et libéré peu de temps auparavant contre 10.000 écus. Nous vîmes là, un vaisseau de plus de 50 canons qu'on avait pris aux Vénitiens, que l'on s'apprêtait à faire naviguer vers Alexandrie, en Egypte. Plus de 300 passagers partiront avec ce bateau pour se rendre à la Mekke. Chacun devait payer 10 écus pour son transport, sans compter les autres cargaisons. Ces gens-là, outre leur religion, savent très bien aussi faire des bénéfices, car, pendant tout leur voyage, ils font du négoce et rentrent avec de beaux gains. Un bateau du même type, appartenant au Bascha, fut également préparé. Nous allâmes aussi visiter l'hôpital des esclaves, où nous fûmes aimablement reçus par les religieux et régalés de bon café. Nous vîmes aussi une habitation de soldats. La nuit, je me sentis très malade de coliques. A minuit, je pris des médicaments qui ne commencèrent à agir que vers le matin et me soulagèrent considérablement, de sorte que, Dieu merci, je me sentis bien mieux.

Lundi 28. Ce jour-là et les précédents, nous nous sommes occupés continuellement des esclaves, à leur donner audience à prendre leurs noms pour pouvoir établir une liste permanente et l'envoyer à l'Etat. Le soir, je me suis diverti avec de Pas et compagnie, en jouant aux cartes,

(20) Un marchand au service de la Compagnie des Indes Orientales et qui avait été capturé et réduit en esclavage (H.).

le jeu appelé « lanterelu » [21], contre une mise de cinq, ou dix, aspers. Mon installation non plus n'était pas encore arrangée à mon goût.

Mardi 29, le consul anglais est venu manger chez moi de la morue. Après le repas, avons passé le temps à jouer au lanterelu.

Mercredi 30 octobre, à l'ouverture de la porte, je suis allé me promener avec de Pas hors de la ville, à travers les cimetières, le long de la mer. Nous vîmes alors à différents endroits faire des offrandes au Diable sous la forme de moutons, poules, pain, cerises et parfums par les Maures, offrandes faites pour la plupart par des femmes [22]. A notre retour nous vîmes des gens pêcher des poissons dans la mer et nous achetâmes des rougets. Assez occupé avec les esclaves et la correspondance.

Vendredi 1er novembre, il fit un temps très agréable. M. Samuel Martin, Consul d'Angleterre m'a rendu visite en compagnie de quatre à cinq de ses compatriotes ; je leur offris une collation. Pour la première fois, service religieux dans ma maison [23].

Dimanche 3, j'ai été en compagnie du sieur de Pas à la maison du Consul où nous avons été régalés. Avons été occupés à dresser une liste des esclaves, ce qui nous a donné beaucoup de mal et a duré une bonne quinzaine de jours.

Pendant ce temps, écrivîmes nos lettres à notre Patrie.

Mercredi 6, nous reçûmes des lettres de notre Patrie.

Dimanche 10, les deux Pères espagnols sont venus me rendre ma visite.

Mardi 12, rendu visite au Consul anglais.

Mercredi 13, Joannes Capel, ex-aumônier sur le bateau des Indes Orientales « de Sterremeer » est venu loger chez moi ; vendu de nouveau, il n'osait rester dans la maison

(21) « Lanterelu », ou jeu de la bête. Le valet de trèfle y a la plus forte valeur (B.).

(22) Peut-être s'agit-il du sacrifice aux Seba' 'Aïoûn, le long de la mer à Saint-Eugène ? (B.).

(23) Sic ; voir dimanche 27 octobre (B.).

de son maître, ayant été traité cruellement ; et subi des tortures et reçu des coups à l'occasion d'un échange avec des Maures en Espagne. Auparavant, il avait passé six mois dans la maison du Consul, qui sans cet incident, l'aurait renvoyé et aurait fait dire que moi, étant ici, il ne convenait pas qu'il reste là. Il était du reste papiste.

Vendredi 15, le Consul, avec ses hôtes, m'a rendu visite. Ce jour-là avons achevé les listes, travail auquel le sieur Cornelis Cretser, Chef du bateau marchand « de Sterremeer », comme deuxième à partir vers le Cap de Bonne-Espérance, nous a aidés. Nos lettres ont alors été fermées.

Samedi 16 novembre, avons été nous promener, de Pas, mon collègue, et moi, à la campagne ainsi que quelques Portugais de Livourne.

Dimanche 17, avons célébré notre service religieux, comme nous le faisons également le mercredi, et le vendredi. Dans l'après-midi, le Consul arriva en compagnie de quelques autres, ainsi que le capitaine à qui, après une légère collation, nous remîmes nos lettres pour qu'il les remette à Malaga, à Jan Elckhoff, marchand, installé là-bas et correspondant de MM. Rombouts, d'Amsterdam, lettres adressées à Louis de Assevedo.

Lundi 18. Presque constamment beau temps. A la campagne, les prés et les arbres étaient comme ceux de chez nous en été. Le soir, dès que les Mahométans virent la nouvelle lune et ils avaient grimpé sur les toits pour observer cette nouvelle lune, on entendit crier à gorge déployée dans toute la ville, car ce fût le début de leur jeûne, appelé Ramadan. Ce jeûne dure un mois, jusqu'à ce qu'ils voient de nouveau une autre nouvelle lune. Pendant ce temps, ils n'ont pas le droit de manger, sauf durant la nuit et, durant toute cette période, il leur est interdit de boire du vin, ou du tabac (24). Dans les tavernes, on a imposé la même chose récemment. Pendant la nuit, le bruit d'un roulement de tambour vous réveille plusieurs fois ;

(24) L'auteur emploie fort souvent l'expression arabe « boire la fumée » pour fumer. On voit que, comme aujourd'hui les buveurs s'efforçaient, en Ramadhân, de s'abstenir de cette boisson (toujours interdite au surplus) (B.).

aussi des coups qu'on frappe aux portes (25). Egalement ne ferme-t-on pas la porte dans la ville et on peut alors se promener librement dans les rues.

Vendredi 22, avec le Consul d'Angleterre et sa compagnie avons été à cheval à une ferme. Après cela, nous allâmes à la chasse. Avons dormi là-bas. Y avons vu deux autruches. Nous nous sommes bien amusés.

Samedi 23, nous rentrâmes vers l'après-midi en ville. Un petit trois mâts chargé d'orge avait été capturé.

Dimanche 24, j'ai été me promener à la campagne. Visite du consul et de sa compagnie. Le soir discuté avec Jacob de Pas sur les affaires. Le Dey est aimablement disposé à notre égard. Dîner chez De Pas de Lopez.

Lundi 25, un esclave d'Amsterdam faisant partie des galériens chez l'amiral m'offrit du raisin, des melons, des pastèques, 2 rossignols, un canari; il me pria de me rendre auprès de son maître. Ai eu la visite du Consul et compagnie, et joué aux cartes.

Jeudi 28, ai passé la soirée à la maison de mon collègue et pendant plus de trois heures nous avons discuté de plusieurs affaires. J'y fis la connaissance d'un homme très modeste ; c'était le frère d'un beau-frère du Dey Trik.

Lundi 2 décembre, je suis allé à la campagne, accompagné de ma suite, me distraire dans la ferme d'Ibrahim Colory, amiral des galères. Cet homme passe pour être un des personnages les plus fortunés d'Alger. Il a déjà 280 esclaves, qui, pendant l'été, sont employés sur les galères, deux mascrids (26), contenant 300 pièces de bétail, 10 chameaux, beaucoup de mules, moutons, etc... Il a aussi de nombreux et beaux chevaux, un magnifique jardin avec des vignes fertiles, des prés ; en ville, il possède plusieurs maisons, boutiques et magasins, une banjaart (27) qu'il loue, une grande quantité d'espèces et de joyaux. Un jour qu'il était malade, Claas Claaz Schuijtges, d'Amsterdam, qui allait et venait chez lui, a en trois nuits, en com-

(25) Pour annoncer les heures jusqu'auxquelles on peut manger (B.).

(26) De l'espagnol « maseria » : ferme (H.).

(27) De l'espagnol « banadera » : prison d'esclaves (H.).

pagnie de 3 esclaves, compté 180.000 pièces de 8 d'argent ou d'or, sans compter les aspers [28]. Il est né d'un père turc et d'une mère noire, c'est donc un demi-sang et on l'appelle Clary, ou bien Care Bran, c'est-à-dire Abraham noir, et aussi Bran Bena Reepla, c'est-à-dire : Abraham Eau-de-vie, parce que, pendant sa jeunesse il en but beaucoup et fréquenta aussi les petites femmes. A présent, il a plus de 90 ans mais on ne les lui donnerait pas. Il a depuis le début, conquis lui-même tous ces trésors. Il a un petit garçon et deux filles. Claas Claasen susdit nous a fait faire connaissance et, à la demande du patron Jack, il nous a emmenés là-bas avec ses chevaux et mules pour y être régalés. Avons trouvé ici du vin rouge fin et du vin blanc bouilli, ce qui est fort bon. Bran Colory s'en régale souvent. Il y eut de la viande de mouton et des poulets en abondance. Le batelier Willem Mane, de Schiedam, en esclavage depuis plus de 9 ans, nous y tint compagnie. C'est un très joli jardin, une grande maison, mais pas encore terminée. Le gardien en est Mahemet, un sicilien de Catane, renégat, ancien esclave de B. Clary, grand ami de notre Claas, qui nous accompagna, il a les clefs de partout. Si ce n'eût été l'époque du Ramadan, B. Colory serait venu nous faire une visite. C'est une très jolie plantation, avec beaucoup de citronniers, orangers, dont le tronc et le haut sont très beaux ; des amandiers, des jujubiers, grenadiers, figuiers, pommiers, pêchers, cerisiers, muriers blancs et rouges, cyprès, pruniers, jasmins, *ruta arborescens*, des plantes à absinthes, des rosiers. Beaucoup étaient en fleurs. Cet endroit est situé de l'autre côté de la montagne et on y a une très belle vue sur une jolie plaine.

Mardi 3, après le repas de midi, nous sommes allés nous promener à cheval par des routes plaisantes vers un endroit, habité par un secrétaire de la maison royale, où nous trouvâmes un renégat, qui nous régala de bonne eau. Dans la propriété de B. Colory, se trouve une très belle fontaine qui a conservé le nom de Aïn-Sultan, puisqu'un Roi a bu de l'eau de cette fontaine et y a pris son repas.

(28) Petite monnaie d'argent (H.).

Mercredi 4, avons pris tôt notre repas de midi, nous allâmes à cheval à la petite ferme dans la plaine et nous nous y amusâmes à regarder les Maures et leurs travaux. Nous vîmes là battre le riz à l'aide de mules ; il pousse bien dans ces endroits humides. Le soir, en rentrant nous apprîmes qu'environ 60 esclaves avaient été capturés dans une barque de Gênes, allant à Barcelone pour se joindre aux Espagnols.

Jeudi 5, Claas se rend avec quelques mules en ville pour aller chercher le sieur de Pas, et ses compagnons. Durant le repas seulement arrivèrent de Pas, son cuisinier et son valet. Le soir vint inopinément le consul anglais avec son Stéphano, le méchant qui gâtait notre plaisir et nos jeux. Enfin, il était là et il fallut faire contre mauvaise fortune bon cœur. Ce même soir, nous allâmes encore tirer des perdrix, visitâmes un jardin en état d'abandon, mais, des vestiges, il ressortait clairement qu'autrefois il avait été bien soigné et cultivé. « De Kits » ayant Grover comme capitaine et deux autres bateaux anglais partirent seulement maintenant, « De Kits » emportant nos lettres. Le Consul fatigué par tous ses excès de boisson, etc., ne tarda pas à être couché par terre. Nous bûmes de bon matin, et nous trouvâmes en état de demi-ivresse pour la première fois à Alger, au petit matin.

Vendredi 6, Claas vint nous dire que son patron l'avait envoyé chercher des chevaux et des mules. Il voulait se rendre à la ferme. Ceci était seulement une invention de Claas et Mahemet ; ils ne voulaient rien savoir de Stéphano, qui faisait partout du scandale. Là-dessus, tout fut préparé pour notre départ. Entre-temps, arriva un courrier avec la nouvelle que deux bateaux de guerre anglais naviguaient vers nous, de sorte que le Consul dut se hâter. Comme nous avions déjà mangé, tout le monde partit ensemble. Nous arrivâmes en ville durant l'après-midi. Apprîmes que ces deux bateaux, de 40 à 50 canons, venaient pour obtenir satisfaction du pillage de bateaux dans la Manche. Ils se plaignirent également d'un certain corsaire qui avait pris un petit bateau anglais, chargé de beurre et dont le capitaine était à bord. On l'avait dirigé

sur Tunis et tout l'équipage s'était enfui. J'appris également que douze esclaves, capturés à bord d'une caravelle portugaise détruite en haute mer par un autre corsaire, avaient été pris à bord de ceux-ci. Ces deux bateaux de guerre venant de Tanger et se dirigeant vers Tripoli, s'étaient arrêtés-là. De ces vaisseaux, un matelot, esclave auparavant, s'était enfui. Dès que la chaloupe fut à quai, on le recueillit.

Samedi 7, également, un Espagnol. Les deux vaisseaux dont on a parlé ci-dessus, apportèrent la nouvelle qu'une révolte s'était déclarée à La Rochelle en France. Une autre nouvelle arriva de Tunis, où un grand soulèvement s'était déclaré, causé par les deux fils du défunt Bey, roi de Tunis et leur oncle. Un parti, en ville, était pour l'oncle, l'autre était à la campagne, formé par une misérable population. Tous les deux désiraient devenir Beys. Arriva la nouvelle que dans deux jours Baba Hazen serait en ville.

Dimanche 8, Cornelis Cretser et le capitaine Pieter Claasen, alias Elephant, de Hoorn, invités au repas de midi et, comme tous les jours où on célèbre le culte, deux à trois tables restèrent à la disposition des esclaves néerlandais, à tour de rôle, il fallait éviter toute jalousie parmi les esclaves. Après le repas, reçu la visite de toute une synagogue de Juifs. Ensuite, j'ai été me promener en dehors de Bab Azoun. Pendant ce temps, Monsieur le Consul Martijn était venu à deux reprises chez moi en compagnie de douze enseignes anglais des bateaux de guerre ; parmi eux, se trouvait le frère du comte Icherquin, gouverneur de Tanger. Ils ne me trouvèrent point chez moi ; tant mieux. Le soir, fait un petit tour à Puerto, fait un lanterelu en compagnie de de Paz et Jacuto. La nuit, compté un des sacs d'argent de l'Etat.

Lundi 9, à peu près à 8 heures, mon collègue De Pas vint me dire que Baba Hazen se trouvait devant la ville et qu'il fallait se dépêcher de s'habiller. Peu après, nous sommes allés avec tous les serviteurs à l'hôpital où nous fûmes très aimablement reçus, par les deux religieux. On nous conduisit sur le toit du côté de la rue et on nous plaça sur des chaises et bancs espagnols. La rue et les toits

des maisons, où il devait passer étaient remplis de gens. Aux environs de 10 heures, il est entré dans la ville par Bab el Oued au bruit du tir des canons et reçu par le Bascha, le Dey et autres importants personnages. Devant venaient quelques cavaliers qui ne marchaient pas en rang ; la cavalerie par rang de deux avec deux officiers, un général, des janissaires et deux satellites à pied, quelques mulets chargés de ses bagages, 28 mulets chargés d'argent, représentant la somme d'environ 100.000 pièces, du butin pris aux Maures, vaincus de Tlemcen, ensuite des hommes à pied, armés, un officier, un marabout, c'est-à-dire un prêtre, deux fanions verts et rouges attachés à des hampes solides garnis de boutons dorés, quatre hampes sans fanions, le tout porté par des chevaux, quatre trompettes à cheval, un timbalier, le Dey du côté droit, le Bascha à gauche, Baba Hazen un peu en arrière au milieu beaucoup d'hommes, tout autour ; derrière lui, son petit garçon à cheval et, derrière celui-ci, quelques amis et parents de Baba, aussi à cheval ; en queue, quelques cavaliers et valets à pied, 24 Turcs, deux par deux, sur le côté de la rue, les huit premiers portant des plumages très hauts sur la tête, huit autres portant des bonnets dorés garnis de plumes d'autruches blanches, les huit derniers avec des bonnets blancs, garnis d'une autre sorte de plumes, chacun des groupes de huit hommes armés différemment. Dans cet ordre, ils se dirigèrent vers le Palais royal, où on l'a habillé d'un vêtement en drap d'or, dans lequel il est rentré chez lui. Le Bascha et le Dey sont allés à sa rencontre à cheval hors de la ville, près de la fontaine. Ce jour-là, il a fait très beau. Le pernassis, Chef des juifs, l'arrosait d'eau parfumée contenue dans des vases d'argent quand il passait devant lui aux cris enthousiastes des femmes juives. On raconta que, dans cette campagne, plus de vingt mille Maures furent abattus. Les particuliers ont sans doute dû faire de bonnes affaires.

J'étais à peine rentré que l'interprète français vint me communiquer que Baba s'était rendu chez lui pour se changer, se nettoyer. Je l'avais chargé de solliciter une audience pour moi, il accepta et devait me prévenir. Pen-

dant ce temps, Jacob de Pas alla voir s'il pourrait trouver une occasion de s'entretenir avec lui ; ceci réussit en passant. De Pas lui souhaita la bienvenue, il remercia deux à trois fois. Peu après le repas, De Pas et l'interprète vinrent me dire qu'il se trouvait maintenant au Palais royal où je pouvais être reçu en audience. Je m'y suis immédiatement rendu avec De Pas et l'interprète susdit, ainsi que ma suite. Je les trouvai tous les deux assis devant la chancellerie, le Dey sur le banc, Baba à la turque. Sur la table, des secrétaires qui s'y trouvaient au nombre de quatre ; à droite beaucoup de juifs et de turcs par terre pour compter de l'argent destiné à la solde des soldats, qui venaient d'arriver. J'adressai un court compliment au Dey, lui demandant des nouvelles de sa santé, disant que j'étais venu pour présenter mes devoirs à Son Excellence le Seigneur Baba Hazen, son gendre ici présent ; il lui plut de me remercier. Ensuite, me tournant vers Baba, lui souhaitai poliment la bienvenue, le félicitai de sa victoire sur les ennemis de cet Etat ; je lui dis que je ne doutais pas que les lettres des Hautes Puissances et du Prince lui avaient été remises et que son Altesse avait sûrement bien voulu avoir la bonté de les accepter. Que, par ces lettres, son Excellence avait pu se rendre compte de la grande estime et amitié que tous les deux éprouvaient envers son excellente personne et combien ils désiraient ardemment conclure une alliance et une bonne paix ; en plus, les Seigneuries et maitres m'avaient chargé personnellement de l'assurer ainsi que son Altesse son père, qu'à l'avenir tout serait fait de leur côté pour leur montrer qu'il ne s'agissait pas seulement de paroles, mais aussi d'actes, que ces Seigneuries apprendraient également avec plaisir que leurs santés étaient excellentes, que l'arrivée avait été heureuse et que les ennemis avaient été vaincus. Ensuite, je demandai une réponse à mes lettres avec sa permission. Ils me remercia, se disant parfaitement satisfait de ces hommages, me demanda également des nouvelles de ma santé. Dans quelques jours, je recevrais la réponse. Je remerciai de nouveau et répétai mon compliment. Ensuite, je félicitai le Dey de l'arrivée de son gendre, ainsi que de

la victoire, et il me remercia également. Tout cela se passa laconiquement, car plusieurs personnes venaient leur baiser les mains. En plus, les Turcs n'aiment pas beaucoup les longs discours, préparés d'avance, ni les harangues en public. Il arriva une fois qu'un anglais, de Mortaigne [29], pendant la séance du Conseil du Divan avait voulu prononcer son discours, ce qui fut mal reçu, on lui demanda s'il était venu pour y faire un sermon, ce que l'ambassadeur ne comprit pas, car il pensait qu'ici on observait les manières des cours chrétiennes en langue latine et il s'était immédiatement embarqué. D'après ce que j'ai compris, de Mortaigne n'avait pas fait grand'chose et ne s'était pas donné beaucoup de peine. Alors, quand je m'avançai pour serrer la main au Dey et à Baba et que je voulus m'en aller, arriva par derrière le Consul anglais, vêtu de son manteau et seulement en compagnie de son interprète. Me retournant, je le saluai en passant. Avant qu'il ne fut arrivé, deux Turcs se précipitèrent pour lui baiser les mains. Je retournai chez moi de la même manière que j'étais venu. Après cela notre interprète alla chez le vicaire apostolique, Le Vacher, pour le conduire là-bas.

Mardi 10, De Pas et moi, après nous être bien entendus, sommes allés chez un certain David Cohen, un juif d'ici, dont le frère avait été abattu à coups de pistolet, par le précédent consul anglais, au Palais royal en présence du Dey et de beaucoup d'autres personnes présentes. Ce Consul devait beaucoup d'argent au susdit juif et il fut condamné à le rembourser ; le Consul lui répondit en tirant son pistolet : « Eh bien, je vais te payer ». Là-dessus le Consul fut sabré.

Ce Cohen intrigue beaucoup avec Baba Hazen et la famille du Dey. Ceux-là ne font rien d'important sans son conseil et consentement. Il trafique beaucoup avec les gens les plus riches de la ville. Il s'occupe également de la vente des esclaves et, pour la plupart, aux prix les plus élevés. De Pas m'a affirmé que ce juif nous est favorable et peut être très utile. Il lui faut employer quelqu'un d'expérience,

(29) Johan Bartnam de Mortaigne, commissaire des Pays-Bas à Alger (H.).

qui sache les langues turque et maure. Il faut qu'il puisse avoir confiance en lui puisque toutes les affaires se traitent et se préparent en particulier. Ils saisirent l'occasion de lui parler, à cause des juifs de Livourne, d'une cérémonie d'honneur avec offre de caftans, valant plus de 100 pièces de 8 comme cadeau de bienvenue, auquel les Tagarins et d'autres participent. Ils avaient été reçus en audience chez Baba Hazen, à l'entrée du portail.

Dès qu'ils eurent reçu leur cadeau, De Pas prit notre cadeau dans ses mains. C'était un aigle en or, garni des plus belles émeraudes. Parmi celles-ci, la plus belle était celle, posée sur la poitrine de l'aigle, pendue à une chaîne d'or, également garnie de pierres semblables, le tout fort beau et précieux, valant 150 pièces de 8, apporté ici par un aumônier. Il pria son Excellence de vouloir bien l'accepter en signe de notre reconnaissance. Il répondit seulement ; « Eh bien Paz » et le lui remit dans les mains. Celui-ci l'enveloppa d'un linge fin et le mit dans une petite boîte. Poliment, de Pas le lui représenta. Il l'accepta et le mit dans son habit. De Pas lui dit alors, que j'étais venu ici comme envoyé de l'Etat, que j'avais reçu audience et remis les lettres de l'Etat et de sa Seigneurie, que je les avais remises au Dey et qu'il avait pu se rendre compte de leurs opinions et intentions, que je désirais une réponse à l'occasion et aussi sa faveur pour obtenir ce que les Hautes Autorités désiraient ; je lui rappelai qu'avec le consentement et l'ordre de son Excellence, ce travail avait été déjà commencé, que des lettres du gouvernement avaient été expédiées, dans lesquelles ils avaient proposé la paix, s'ils voulaient maintenant nous être favorables, cela contribuerait à faire avancer notre affaire, que le Dey avait voulu tout remettre jusqu'à son retour. Aussi que j'avais demandé audience hier pour présenter mes hommages et que je l'avais obtenue, ce dont j'étais reconnaissant. Il répondit que son beau-père aurait très bien pu faire cela personnellement, s'entendant fort bien aux affaires maritimes et que, lui, s'entendait mieux aux affaires terrestres. Vu le peu de temps qui s'était écoulé depuis son retour, il n'avait pas encore pu causer des questions

courantes avec le Dey et que cinq à six jours de délai n'étaient pas une affaire. A l'occasion, il en parlerait volontiers. De Pas l'en remercia, en répétant et insistant sur sa grande bienveillance. David Cohen parla entretemps et parmi d'autres arguments qu'il alléguait, pour le persuader et le convaincre, il dit que, pour lui et pour le Dey, 2.000 pièces de 8 étaient disponibles pour chacun d'eux ; sur quoi, il dit alors : « Si on conclut avec les Allemands, avec qui rompra-t-on alors ? ». Ils répondirent tous deux : « Avec les Français » puisqu'il jugea que c'était impossible d'avoir la paix avec trois [30]. Il conclut en disant « on verra ». Là-dessus, ils prirent congé ; je ne pus pas lire sur sa figure s'il était content et favorable à notre cause.

De Pas a été également chez le frère de son beau-frère qui lui dit qu'à la réception, il n'avait pas eu l'occasion de causer avec lui. Il l'avait seulement entendu dire à maintes reprises : « Comment vont les Français ? » puisque c'était lui principalement qui avait fait partir le dernier consul français. Puerto vint me dire qu'il avait longuement parlé avec le Bascha et appris que son Altesse avait favorablement recommandé notre affaire à Baba Hazen. Devant ce que j'entendis dire, je conclus que les Turcs avaient gardé une bonne impression de ma personne et de ma suite, pendant l'audience d'hier. Plusieurs personnes avaient bien remarqué aussi l'incorporation du Consul anglais, qui avec le frère du Gouverneur de Tanger, voulut m'inviter à lui rendre visite ce soir ; je m'excusai prétextant des affaires.

Mercredi 11, Cretser et Willem Maan de Schiedam et Jan Tyn d'Amsterdam à dîner. Eu la visite de Bayram, un renégat de Francfort. Dans l'après-midi avec de Pas, fait une promenade à Bab el Oued à la campagne et avons parlé de nos affaires. Très beau temps. Le soir, visite au Consul anglais qui nous régala de très bon vin du Rhin, y avons passé quelques heures en jouant aux cartes, en compagnie de Puerto et Sacuto.

---

(30) France, Angleterre et Pays-Bas (H.).

x le Chevalier d'ARVIEUX avait pris le parti de quitter Alger

Jeudi 12. Le temps ne change pas. L'après-midi, nous avons fait apporter par Puerto, 25 Aunes de drap écarlate au Bascha comme cadeau de Pâques (31). Comme il était en train de prier, il n'a pu lui accorder un entretien. Le soir, nous avions organisé une conférence à la maison de Jacob de Pas, où un repas avait été préparé. Ceci fut seulement organisé pour recommander nos affaires. Lui, de Pas, avait invité Sidi Haly Benelhator, le frère du beau-frère du Dey, ainsi que David Cohen qui, avec de Pas et Benjamin Sacuto s'était baigné. J'y arrivai comme si je ne savais rien. Nous restâmes tous pour le repas, qui fut délicieusement servi. Pendant le repas, il y eut plusieurs discussions. Nous bûmes à la santé de plusieurs personnes. Sidi Haly ne but que de la limonade. Après le dîner, nous bûmes du tabac avec du chocolat. Nous profitâmes de l'occasion pour parler de notre affaire, avec Haly, en la lui présentant le plus avantageusement possible. Il la prit favorablement et promit de nous recommander et que tout irait pour le mieux. Baba Hazen avait demandé qu'on l'excusa pendant quelques jours, étant à peine rentré de son voyage. Pâques aussi serait célébré bientôt et après on arrangerait tout. De Pas a promis à ce Haly et à son frère 1.000 pièces de 8 pour eux deux, ce qui les encouragerait. Ce seigneur me proposa en particulier son amitié, ce que j'acceptai poliment. Nous nous séparâmes quand retentit le tambour.

Vendredi 13. Temps couvert. Dans la matinée, de Pas a, en passant, parlé avec Baba, nommé Barbe noire par les esclaves au Palais Royal, et appris par lui que, 4 à 5 jours après Pâques, notre affaire serait examinée et De Pas lui a demandé de bien vouloir faire de son mieux. Il a également appris par un des principaux secrétaires qu'au Palais royal on était d'accord pour faire la paix avec nous. Le Dey avait dit qu'il fallait lui offrir des pièces de canon, de la poudre, quelques petits tonneaux et aussi de l'argent et que, seulement pour la forme, des avis seraient demandés par le Dey. Pendant ce temps, ils s'entendront sur

(31) Il s'agit de la fête de rupture du jeûne (B.).

quelle serait la meilleure façon de traiter ; nous attendons avec impatience les lettres venant de notre patrie. Puerta s'est de nouveau rendu auprès du Bascha et lui a exposé nos intentions. Il reçut la réponse suivante : « que tout cela était inutile et qu'il serait favorable à notre affaire en tout état de cause et essayerait de mener l'affaire à bonne fin ». Ce matin, quelques pêcheurs des Canaries ont été capturés. Ce bateau, qui a appartenu à un Anglais, apporta la nouvelle que deux pirates algériens avaient, dans la Manche, ou près de là, livré bataille à deux bateaux zélandais, de Vlissingen. Un d'eux aurait été mis en pièce, l'autre capturé et emmené à Plymouth. Cette nouvelle me toucha terriblement. Dieu veuille que cela ne soit pas vrai.

Samedi 14, dans l'après-midi, été avec de Pas en dehors de Bab el Oued et regardé une lutte entre Turcs. Il y avait un cercle formé par des Turcs qui étaient assis par terre. Celui qui avait envie de lutter se déshabilla, sauf le caleçon. Ils se dirigèrent l'un après l'autre vers le centre dans le sable où, se tenant debout, ils furent couverts du châle d'un vieil homme, un chérif, ou religieux. Un par-devant — quelquefois aussi les deux qui se mirent l'un à côté de l'autre — se firent des politesses, en inclinant la tête et en se mettant les mains sur les épaules. Ils parurent faire quelques gestes religieux, en levant le doigt vers le ciel, les mains tournées vers la terre, toujours suivis des yeux. Le Chérif, avant le début de la lutte, les encouragea par un court discours et les bénit. Ensuite, on leur enleva le châle et ils tournèrent en rond en se frottant constamment les mains dans le sable. La plupart commencèrent par se cogner la tête l'une contre l'autre et à se guetter. Celui couché sur le ventre était le vaincu et les spectateurs battaient des mains. Ensuite deux autres s'avancent vers le sable pour lutter, et ainsi de suite. Celui qui a gagné va faire la quête à la ronde et ramasser autant d'aspers qu'on lui donne. Mon tour arriva aussi. Ces lutteurs se trouvent en général parmi les meilleurs Turcs. Le soir, reçu la visite du Consul d'Angleterre avec ses hôtes. On joua au lanturelu.

Dimanche 15, 2 capitaines et Cretser à dîner. Très beau temps. Avons visité une synagogue juive dédiée au très ancien prophète Elie, et célèbre parmi les Turcs pour ses miracles.

Mardi 17. Temps pluvieux. J'appris par De Pas que le Bascha avait dit à Porto que le Vendredi, il avait parlé au Bascha qui lui dit qu'il avait en ce moment parlé avec le Dey et avec Baba Hazen de nos affaires et qu'ils avaient décidé qu'il fallait traiter avec nous. Reçu le soir une visite de Benjamin Sacout.

Mercredi 18. Assez beau temps. Le matin, le plus vieux Turc qui m'avait reçu, vint se présenter pour me montrer les cérémonies de Pâques. Ce Turc connaît fort bien Baba Hazen. De Pas m'a appris que Baba, avait au Palais royal manifesté son mécontentement envers les Français. Le soir, on entendit beaucoup de tirs, signe que le Ramadan était fini. On tira aussi des coups de canon et on entendit beaucoup de cris.

Jeudi 19. Très beau temps. Le Dey est à l'Alcasava [32], où chacun va lui baiser la main, mais il n'est pas d'usage que les Chrétiens ou l'ambassadeur de ceux-ci, se rendent là-bas. A 9 heures, l'interprète français avec De Paz, vint me chercher à la maison pour me conduire au Palais Royal. Arrivés là-bas, nous vîmes une grande foule de gens, formant un carré. En avant, trois ou quatre différentes sortes de soldats, quelques-uns avec leurs fusils et leurs sabres, d'autres, seulement avec leur sabre, d'autres encore sans aucune arme. C'étaient tous des gens âgés et importants. La grande différence consistait en leur couvre-chefs. Quelques-uns étaient habillés en vert, d'autres en rouge. On avait étendu une toile sur la place. Au bout et sous la galerie, le Dey et Baba Hazen étaient assis. Entre les soldats, on avait répandu un tas de sable. Nous rencontrâmes là le Consul anglais et le vicaire apostolique, chacun avec sa suite. Maître Martin se montra de nouveau avec son manteau. Après un moment d'attente arrivèrent 17 lutteurs nus, tous des Turcs, choisis par les meilleurs

(32) C'est l'actuelle Kasbah (B.).

Personnes citées dans le VOYAGE à ALGER de THOMAS HEES 1675-

Rev. Afr. 1/2e Sem. 1957-

à partir de l'arrivée à ALGER (p. 92)

- A -

Andries [illegible]-92-94-95-97-

AZEVEDO (Louis d'...) Résident d'Alger aux Pays Bas - 97 - 102 -

B

Borchout - 88 - 90 - Jacob Tidjing [illegible] 91 - 92 - 96 - 97

Buffon (Capne) renégat hollandais 98

BABA HAZEN gendre du dey - 95 - 106 - 107 - 109 - 110 - 111 -

John BARTNAM de MORTAIGNE 109

Sidi ALY BEN el Kator, frère du beau frère du Dey 111 - 112

BAYRAM, renégat de Francfort - 111 -

C

Capito - Secrétaire de Hees 87 - 92 - 94 -

Capel {John (Joannes) - porteur galère 99 - 101 -

[illegible] 98 [illegible] 104 [illegible] 103 - 105 [illegible]

COLORY (COLORLY) Ibrahim - Amiral des galères 103 - 104 -

Cousart - Page de Hees 87 - 96 -

[illegible]

C (suite)

Claas Claaz Schuijtges 103 -

Claas Claason 104 - 105 -

Pieter CLAASEN - 106 - ? -

COHEN David 109 - 111 - 112 -

Dimanche 15, 2 capitaines et Cretser à dîner. Très beau temps. Avons visité une synagogue juive dédiée au très ancien prophète Elie, et célèbre parmi les Turcs pour ses miracles.

Mardi 17. Temps pluvieux. J'appris par De Pas que le Bascha avait dit à Porto que le Vendredi, il avait parlé au Bascha qui lui dit qu'il avait en ce moment parlé avec le Dey et avec Baba Hazen de nos affaires et qu'ils avaient décidé qu'il fallait traiter avec nous. Reçu le soir une visite de Benjamin Sacout.

Mercredi 18. Assez beau temps. Le matin, le plus vieux Turc qui m'avait reçu, vint se présenter pour me montrer les cérémonies de Pâques. Ce Turc connaît fort bien Baba Hazen. De Pas m'a appris que Baba, avait au Palais royal manifesté son mécontentement envers les Français. Le soir, on entendit beaucoup de tirs, signe que le Ramadan était fini. On tira aussi des coups de canon et on entendit beaucoup de cris.

Jeudi 19. Très beau temps. Le Dey est à l'Alcasava (32), où chacun va lui baiser la main, mais il n'est pas d'usage que les Chrétiens ou l'ambassadeur de ceux-ci, se rendent là-bas. A 9 heures, l'interprète français avec De Paz, vint me chercher à la maison pour me conduire au Palais Royal. Arrivés là-bas, nous vîmes une grande foule de gens, formant un carré. En avant, trois ou quatre différentes sortes de soldats, quelques-uns avec leurs fusils et leurs sabres, d'autres, seulement avec leur sabre, d'autres encore sans aucune arme. C'étaient tous des gens âgés et importants. La grande différence consistait en leur couvre-chefs. Quelques-uns étaient habillés en vert, d'autres en rouge. On avait étendu une toile sur la place. Au bout et sous la galerie, le Dey et Baba Hazen étaient assis. Entre les soldats, on avait répandu un tas de sable. Nous rencontrâmes là le Consul anglais et le vicaire apostolique, chacun avec sa suite. Maître Martin se montra de nouveau avec son manteau. Après un moment d'attente arrivèrent 17 lutteurs nus, tous des Turcs, choisis par les meilleurs

(32) C'est l'actuelle Kasbah (B.).

des soldats, frottés de graisse, portant un pantalon dégoûtant au cul (*sic*). Ils sortaient de la maison du Bascha sur la place du Palais Royal et se rangèrent à droite. Au bout d'un instant le chérif qui les avait accompagnés, commença à parler, fit une prière ; tous les spectateurs étaient debout; les mains écartées, ils murmurèrent quelque chose en eux-mêmes. Après cela, le premier des lutteurs se dirigea vers le Bascha et vers Baba Hazen, les saluant de loin, en faisant une profonde révérence et se mit ensuite sur le sable, où arriva de suite un deuxième qui avait fait comme le premier. Se tenant l'un à côté de l'autre, ils firent quelques gestes, se heurtèrent la tête trois fois de suite et commencèrent à lutter. Ayant fini de lutter, ils s'embrassèrent, firent leur révérence et retournèrent à leur ancienne place et ainsi de suite jusqu'aux derniers. Quand ils furent partis, tous les gardes qui s'étaient tenus autour, allèrent en bon ordre, baiser la main du Bascha qui, dès que cela fut terminé, retourna à son palais avec sa suite. Tout le monde s'écarta pour lui faire place ; un qui allait en avant criait : « Baba Hazen » et ils embrassèrent également les mains de l'Aga. L'Aga était habillé d'un habit en drap doré. Quand les soldats eurent fait cela, ils s'en allèrent. Ils suivirent l'Aga. Alors, le Baba se trouva devant le banc des secrétaires, où chacun lui baisa les mains. Le Consul anglais et le vicaire apostolique me devancèrent. J'attendis le départ de la plus grande foule. Quand nous lui serrâmes la main, il se montra fort aimable. De Pas lui dit : « Celui-ci est l'Ambassadeur flamengo » (33). Il répondit : « Bien, et venez maintenant, ne soyez pas moroses ; c'est la fête maintenant, il faut que vous autres, vous mangiez et buviez et soyez gais ».

Ceci se passa vite ; les Turcs ne font que baiser la main. Ici, on ne vit que des Turcs donner la main et l'embrasser.

En le quittant, nous allâmes chez le Bascha. Comme les ministres anglais et français se trouvaient dans la salle,

(33) En espagnol Flamenco : Flamand, Néerlandais (H.).

Personnes citées dans le VOYAGE à ALGER de THOMAS HEES 1675-

Rev. Afr. 1er-2e trim. 1957 -

[illegible] à partir de l'arrivée à ALGER (p. 92)

Gerrit [illegible]
Gerdijn [illegible]-95
(peintre)

Hadji Ali [renégat danois] 98
HEES Thomas 85

Jack 104

Jacuto 106

Kretser esclave 100 prob! le même qu. CRETSER 102 : chef du bateau « marchand de Sterremeer » – voir C.

LEVACHER 109

MARTIN Samuel, consul anglais – 94-98-99 -101-103-[illegible]-106-
vêtu de son manteau [illegible]-111-113-

MANE Willem, batelier, esclave 9 ans 104-111-
ou MAAN, de SCHIEDAM

MAHEMET sicilien renégat 104

MORTAIGNE v. Bartram

No[illegible]ghs [illegible] -l[illegible]95 : NORT[illegible]VGHS [illegible]
No[illegible]l [illegible]-96-97-

Jacob de PAS je l'appelle « mon collègue » commissaire des Etats généraux à Alger 89
il parle portugais p. 93- langue française 94 p. 92
96-97-98- de Pas de Lopez : 103-106
108-111-112-113-

Puerto, ? 111-112-113-
Porto 114

A. Rey[illegible] 8[illegible] -[illegible] A. REYN[illegible]
G. Rest 70. G[illegible]
de R[illegible] [illegible] -9[illegible]-98-

on nous pria d'attendre un peu dehors. Dès que le vicaire apostolique sortit, il s'avança vers moi me souhaita la bienvenue en m'offrant ses services. Je l'en remerciai en lui offrant les miens. Là-dessus, nous entrâmes et nous fîmes une profonde révérence au Bascha. Il était assis dans le coin de la salle sur un lit de repos et sur des tapis et des coussins brodés, avec un petit garçon à sa droite. A gauche, se trouvait un banc couvert d'un tapis placé contre le mur, sur lequel il nous fit asseoir. A sa droite, plus de la moitié de la salle était surélevée à hauteur des genoux et couverte de nattes pour s'asseoir dessus. Au bout de quelque temps qu'on y était assis, les quatre secrétaires du Palais Royal entrèrent en compagnie de quelques autres personnes. On nous plaça sur cet endroit élevé. Son Altesse me demanda à plusieurs reprises des nouvelles de ma santé. Je l'en remerciai et lui demandai des siennes. Ensuite, on nous offrit du café et des sorbets et aux secrétaires du tabac. Ayant bu, nous prîmes congé : Son Altesse nous pria de venir lui rendre visite souvent, que nous pourrions être tranquilles qu'il signerait la paix avec nous. Dans l'escalier, nous rencontrâmes les lutteurs nus ; ils y avaient pris un repas. Je leur offris, selon la coutume, par l'intermédiaire de l'interprète, deux pièces de huit qu'ils refusèrent, en disant que, comme j'étais juste arrivé, ils voulaient venir dans ma maison pour y lutter.

Rentré à la maison, j'offris à l'interprète français trois aunes et demi de drap bleu fin, en remerciements de ses services rendus à présent et auparavant. Avant que les lutteurs fussent venus au Palais Royal, on y avait fait bombance. Le tambourineur du Ramadan vint également demander de l'argent pour Pâques, ainsi que les gardes-côtes des bateaux. Après le repas, les lutteurs nus, après s'être un peu battus, burent du tabac, du vin et de l'eau-de-vie. Je leur donnai trois patacas comme récompense. Après arriva le chaouch de l'Aga ; je lui donnai, à lui et à ses collègues six patacas. A un autre qui était avec eux et dont j'ignorais la fonction, j'offris un patacon. Tous remercièrent chaleureusement. Aujourd'hui, deux corsaires sont arrivés, l'amiral Canary, du bateau « La Rose », et

Recip, Capitaine du bateau « La demi-lune ». A leur arrivée, on tira ferme le canon. Ils avaient vaincu quatre vaisseaux, deux flûtes, bateaux hollandais, et deux caravelles portugaises. Une des flûtes portant trois canons et seize hommes venait du Cap de la Bonne Espérance où elle avait transporté de la chaux et des pierres ; voulant se diriger vers Tercera, elle avait été capturée près d'une de ces îles ; les armateurs leur avaient donné l'ordre de s'y rendre pour y prendre un chargement. Le petit bateau avait été anéanti, le mât et quelques câbles en avaient été enlevés. Le Capitaine se nomme Claas Pieters Domer, de Durgendam. Une caravelle portugaise naviguant vers Tercera y avait été également capturée ; trente personnes s'y trouvaient, parmi lesquelles plusieurs passagers. Le petit bateau étant resté flottant, un pêcheur l'a repêché. La deuxième caravelle avait été capturée près du Cap Vincent et avait à bord, vingt-quatre hommes. Dans le détroit (de Gibraltar ?) la deuxième flûte, appelée « De Hoop » fut capturée avec 24 hommes à bord et 14 pièces et chargée de plus de 1.000 ballots de riz et de caisses de raisins de Corinthe ; elle se rendait de Venise à Amsterdam, Capitaine Aarjan Janz Roos d'Amsterdam. Parmi l'équipage se trouvaient deux anglais et quelques italiens. On avait tiré sur un des hommes et il avait été tué. Le capitaine donna l'ordre de suivre la côte maure. Ceci arrive souvent quand un bateau est seul, car les pirates ne s'y rendent guère. Cette flûte avait déjà, la veille, bataillé avec Recip qui, selon toute vraisemblance, n'aurait pas pu tout seul s'en rendre maître.

Vendredi 20, très beau temps. Dans l'après-midi j'ai été conduit avec De Pas par l'interprète français au Palais Royal pour baiser la main du Dey et lui souhaiter une magnifique Pâques. Avons été reçus avec beaucoup de courtoisie. A deux reprises, son Excellence s'informa de ma santé, je l'en remerciai et fit dire que j'étais très heureux d'apprendre son bon état de santé et sa prospérité. Il nous dit qu'il fallait encore patienter un peu, que la paix serait faite. Selon toute apparence, il a voulu nous persuader de ne pas être trop exigeants, car toutes ces

visites et audiences ne devaient servir qu'à l'avertir. Baba était assis à côté de lui ; nous le saluâmes également. Dans la rue, plusieurs gamins nous aspergèrent d'eau de rose. Quelques capitaines et Cretser restèrent pour le repas. Pendant la prière, plusieurs esclaves se trouvèrent là. Six à sept nègres vinrent m'honorer avec leurs musiques et leurs danses ; la récompense consista en aspers. Après le repas, quatre esclaves de la flûte vénitienne vinrent me demander leur mise en liberté. J'eus beaucoup de peine de voir ces gens ici. Les plaignant, je ne pus cacher mon mécontentement. Deux renégats venant me rendre visite voulurent dire quelque chose à ce sujet. Mais s'apercevant que je ne voulais pas en entendre parler, ils changèrent de conversation. Un des deux était Haly, d'Amsterdam, qui insista énormément pour être notre interprète. Il raconta qu'il avait longuement parlé avec le principal secrétaire de nos affaires en présence du Dey, qui avait été favorable à notre cause. Il pensait qu'il valait mieux ne plus en parler avant huit jours.

Samedi 21. Le beau temps continue. En compagnie de M. J. de Pas, j'ai été une bonne partie de la journée conduit par l'interprète français à la campagne de Bâb el Oued. J'y ai vu les Solennités de Pâques, qu'on appelle Bayram, et qui ressemblent à nos kermesses. Il y avait grande foule. Les enfants sont habillés superbement, leurs bonnets sont ornés d'or et perlés. Les gens plus âgés sont habillés avec ce qu'ils ont de mieux. Beaucoup de marchands de sucreries ; plusieurs tentes, où on vendait du café, des sorbets, du tabac que les Turcs boivent là-bas. Au cimetière juif, les aubergistes chrétiens avaient également dressé leurs tentes pour y vendre du vin et de l'eau-de-vie ; les soldats avaient tout jeté par terre, car les esclaves, s'étant enivrés, s'était battus au couteau. Les esclaves y jouaient aux quilles. La plupart d'entre eux portaient des habits neufs. On y vit des Maures et des Turcs, dans un grand cercle, galoper à cheval, courir ensemble avec des roseaux en bois en guise de javelots, qu'ils jettent les uns aux autres, se les lançant les uns sur les autres, ce qui est très amusant à voir.

Ils y célèbrent quelques cérémonies religieuses ; après ils bavardent, jouent. Vers trois heures et demie à l'hôpital militaire avant de retourner à la ville. Nous restâmes au dehors pour le voir. Nous y trouvâmes le consul Martij, quelques autres personnes et les Pères de l'hôpital. Le Bascha arriva en équipage magnifique. Arrivés à l'endroit où nous nous trouvions, les chaouchs, qui étaient en avant, commencèrent à se mélanger et à lancer (des javelots en roseaux). La garde passe à pied en trois rangées ; la première portait de grands plumages, la deuxième des bonnets hauts et ronds qui pendaient par derrière, par-dessus les épaules, garnis d'aigrettes, ou plumes de héron, la troisième avec des couvre-chefs en cuivre, mais dont rien ne pendait en arrière. Tous ces gens étaient vêtus en rouge et vert. Celui se trouvant en face de nous, commença à marcher également. Il toucha l'un d'entre eux et jeta le bonnet de la tête ; celui-ci sauta immédiatement de son cheval et lui baisa le pied ; il le récompensa d'un peu de monnaie. Ensuite, il continua sa promenade à cheval. Quand il approcha du château, on le salua d'un coup de canon chargé, ce qu'on avait fait pour Baba Hazen auparavant. Beaucoup de drapeaux flottaient sur les tombes. Sur la porte de la ville et sur les murs, on voyait quantité de femmes qui regardaient ceux qui entraient. Tous les cuisiniers du Palais Royal, au nombre d'environ vingt-quatre suivaient directement à pied le Bascha, tout en jouant et chantant ; ils étaient couverts de poussière. L'aspersion d'eau de rose ne nous manqua point.

Dimanche 22, arriva dans la matinée devant la ville le bateau du Bascha en compagnie d'un autre, nommé l'« Olive », Capitaine Corali, avec une prise portugaise. Ce bateau n'est pas grand et arrive du Brésil, chargé de 236 caisses de sucre, 400 caisses de tabac du Brésil, quatre caisses de cacao, quelques dents d'éléphants. L'équipage est de vingt-sept consommateurs (*sic*). Ma crainte était grande que ce ne fût de nouveau un Néerlandais. Grande assistance à la prière. Des Capitaines à dîner. Le maître du pasteur le fait chercher dans ma maison avec tous ses biens et le fait venir auprès de lui. Il l'envoya dans le

jardin pour bêcher : il l'avait fait parce qu'il n'avait pas payé au jour fixé l'argent qu'il devait lui verser mensuellement. Le lendemain, il raconta à de Paz l'avoir fait parce qu'il n'était pas venu lui présenter ses félicitations à Pâques, comme il aurait dû le faire, étant son patron. C'est un des plus mauvais Tagarins pour ce qui est de faire souffrir les esclaves, à Alger. Le soir nous avons vérifié les pièces de 8 dans la caisse.

Lundi 23. Temps très agréable. Avons délibéré avec de Paz de quelle façon on pourrait savoir où en sont nos affaires. Là-dessus, il s'est adressé à Sidi Haly qui lui a appris que lui et son frère avaient causé avec Baba et le Dey de nos affaires. Il dit, qu'à présent son frère était à la campagne. Dès qu'il serait rentré, ils recommenceraient sans cesse d'en parler. De Paz lui demanda s'il ne serait pas utile d'en parler personnellement avec Baba. Il répondit qu'il devait faire, ce qu'il jugerait le plus utile. Là-dessus de Paz est allé au Palais Royal où il trouva Baba tout seul, sans le Dey. Il lui demanda brièvement et en particulier ce que son Excellence avait décidé pour nos affaires ; il répondit qu'il fallait encore attendre, que de tels aliments ne peuvent être cuits en si peu de temps. Il voulait bien prendre une décision pour des affaires terrestres, qui dépendaient de lui, ce que le Dey ne peut faire ; celui-ci s'occupait des affaires maritimes. Il était sûr et certain qu'on ne peut faire la paix avec tous les trois à la fois. Il fallait peser les choses et voir quelle tournure prendraient les affaires de France, celles-ci devant bientôt être terminées. De Paz a fait de son mieux pour recommander notre cause. Haly avait déjà dit auparavant à De Pas la même chose que ce que Baba lui dit. Entre autres, raisonnablement, le Dey aurait soit-disant dit qu'on pourrait bien faire la paix et la rompre ensuite, mais que la Loi n'autorisait pas cela. Les Flamands étaient des gens honnêtes et tenaient parole. Le cas des Français et des Anglais était autre chose. Haly m'honora d'un bouquet de narcisses et de roses que de Paz m'apporta. Le Bascha m'envoya ses salutations par l'intermédiaire de Porto.

Mercredi 25. Jour de Noël, très beau temps. Beaucoup d'assistants à la prière. Des capitaines pour le dîner. Arrivèrent les affûts et les lettres.

Jeudi 26. Visite des Portugais. Avons joué aux cartes. Porto raconta qu'il avait ce jour-là de nouveau, parlé avec le Bascha et compris que le lendemain notre affaire serait de nouveau traitée entre lui, le Dey et Baba Hazen. De nouveau à dîner des capitaines et Kretzer.

Vendredi 27, le soir à la maison, *je me mis ainsi que les valets et le secrétaire en état de demi-ivresse.*

Samedi 28. Le beau temps continue. De Paz apporta la nouvelle donnée par le beau-frère du Dey et son frère Haly, qu'ils craignaient, qu'on ne fit pas la paix avec nous, en raison de l'impossibilité de vivre en paix tous les trois à la fois. Qu'ils ne savaient pas quelle serait la conclusion des Français. Apparemment, la France consentirait à donner tout ce qu'on demandait, de sorte qu'avec nous, il faudrait encore attendre et, quand de Paz leur demanda ce qu'on devait faire des affûts, ils ne le surent pas. Il fallait les mettre à l'abri le mieux possible. Il dit qu'ils seraient bien dans le magasin du consul, pourvu qu'on ne les apporte pas à terre, tous en une fois à cause du peuple. Cette chose nous parut bizarre à de Paz et à moi et nous ne la comprîmes pas. On ne nous avait pas seulement promis des mines d'or, et montré de l'amitié, mais même promis un bon résultat final. Nous soupçonnâmes que, du côté français, on avait fait beaucoup de travail, en actes et en paroles, et aussi que les Tagarins, qui étaient bien vus du Dey, avaient tout fait pour contrecarrer nos intentions, parce qu'ils ont beaucoup d'esclaves et une quantité de vaisseaux en rade. Il parut cependant qu'on ne voulait pas nous enlever tout espoir, car ils guettaient toujours notre argent. Autrement, ils nous auraient déjà refusé tout.

Dimanche 30. Très beau temps. Ai été me promener à la campagne.

Lundi 31, dito. Un petit bateau pirate est arrivé, un « médio-couvert » emmenant un Sety génois avec quarante-sept chrétiens, capturés aux environs des îles Canaries. Ce

sety n'a pas un chargement spécial ; il navigue d'une île à l'autre chargé de pierres. En plus, trois ou quatre barques ont été prises par ce bandit. Aujourd'hui, ils s'occupent de vendre ces prises.

ANNÉE 1676.

Mercredi 1er janvier. Temps superbe. J'ai commencé cette année en recevant les bons vœux de beaucoup d'esclaves et en célébrant notre service religieux. Que Dieu tout puissant la bénisse en Son nom honoré et la rende favorable à notre salut. Avons eu au repas de midi, Cretzer et les capitaines. On a honoré ma maison. L'après-midi, beaucoup de visites et beaucoup bu. Le soir, j'ai appris d'un de mes collègues que le bateau pirate était rentré seulement pour 3 à 4 jours, en compagnie de quatre autres encore. Parmi eux le jeune Trik. Il avait rencontré un bateau de guerre portugais, portant soixante-six pièces de canon. Le Trik, portant pavillon amiral, exigeait que ce pirate monte le premier à l'abordage. Il dit, en s'excusant : « Donne-moi le drapeau et je le ferai après », ce qui n'a pas eu lieu. Pourtant, peu après, il reprit sa course et fut si bien reçu que cela lui a coûté 18 blessés et quatre morts. Ceci donne ici une mauvaise réputation à Trik. Ce même pirate raconta au Palais Royal, qu'il avait rencontré un bateau marchand français, chargé de 900 caisses de sucre et 40.000 pièces de 8 d'argent. Que les Turcs étaient portés à l'enlever mais qu'il avait refusé ce que Baba Hazen avait très mal pris et il l'avait injurié en l'appelant « Chien ». Les capitaines me demandèrent où en étaient nos affaires ; je répondis que, selon toute vraisemblance, tout irait bien. Ils dirent tous avoir entendu de leurs patrons qu'il n'y aurait pas de paix. Ceux-là sont tous des Tagarins qui sont assez en faveur auprès de Trik ; ils remueraient ciel et terre pour le débaucher. Il leur donnerait, paraît-il, complète satisfaction.

Jeudi 2. Temps exceptionnellement beau. Les deux capitaines, dernièrement capturés, ont été chez moi. Celui de Venise dit qu'il était assez rassuré sur son sort. L'autre, dans sa grande détresse, me pria de l'assister, ce que je n'ai pas pu refuser.

Samedi 4. Au lever du jour, deux corsaires sont arrivés en rade devant la ville ; le jeune Kanary et le Génois ; vers le soir, le troisième, le jeune Trik qui avait arboré haut le pavillon. Ils avaient ensemble capturé un bateau portugais de Madère chargé de trente caisses de citrons confits de Madère et équipé de 47 hommes parmi lesquels un religieux, âgé de plus de 80 ans, vicaire d'un évêque d'une certaine église à Lisbonne et on le nomme ici « Gouverneur ». Le Dey le fait loger à l'Hôpital. Parmi ces Portugais se trouve aussi un Français, natif de Bordeaux. Encore un petit bateau pirate qui reste encore prisonnier. Encore un petit bateau marocain avec plus de 60 personnes à bord et 600 pièces de 8 en espèces.

Dimanche 5. Temps très agréable. Reçu au repas de midi Jean Siewertsen, Cornelis van Leenen et Jacobson van Kampveer. L'après-midi, visite du Père de l'hôpital avec un esclave, qui était prêtre, Robert Craft, Thomas Wilborn et deux autres. Nous nous sommes amusés à jouer lanturelu. Avant le repas du soir, mon collègue de Paz m'a dit qu'il avait parlé avec Zidi Haly et qu'il lui avait demandé où en était notre affaire ; il lui avait répondu : « Encore un peu de patience et seulement se taire ». Ce qui sembla vouloir dire qu'il y avait encore un peu d'espoir.

Lundi 6. Le beau temps continue. Nous avons fêté les Rois pour nous amuser. Mohamed Degeer, un corsaire, est arrivé sans prises. Il s'était trouvé ensemble avec les cinq autres auprès du vaisseau de guerre portugais, aux environs du Cap Saint-Vincent et avait eu trois hommes tués. Un esclave de Harlingen se trouvant dans une taverne avec deux autres esclaves néerlandais a, sans avertissement, transpercé l'un et blessé l'autre, sur place.

Mardi 7. Très beau temps. Baki Goorja, capitaine du bateau « L'Etoile » est rentré sans prise et sans proue. Ayant aperçu une caravelle française, naviguant auprès du château de Barlinges, il la poursuivit là-bas et lui donna la chasse. Voulant monter à l'abordage, il fait voile contre

cette caravelle et démolit sa proue. On tira du château sur le corsaire et il fût atteint sous l'eau. A peine put-il boucher les voies d'eau. Là-dessus le capitaine ordonna de se diriger vers la terre, ce que le capitaine en second ne voulait pas. Grâce à un Espagnol et à un Majorquin, les voies d'eau purent être bouchées ; au grand désespoir des autres chrétiens. Ce capitaine bien que Turc était durant l'action en complet état d'ivresse. Le capitaine Koralli est rentré sans prise, à bord de son vaisseau « l'Oranger ». Il y a quelques semaines, il a ramené d'Oran un sety chargé de grains dont l'équipage s'était enfui. Voici dix jours, il rencontra deux vaisseaux hollandais, une frégate, semble-t-il et un bateau marchand, à environ 50 à 60 milles en mer au large du Cap Saint-Vincent. La frégate et le corsaire se trouvant sous le tir, la frégate arbora le drapeau du Prince, et Koralli se sauva aussi vite qu'il put. La frégate le pourchassa pendant une demi-journée. Un français de Bordeaux pris avec un bateau portugais, de Madère à Lisbonne, a été vendu, sur la place du marché.

Vendredi 10, le bateau « le Soleil », Capitaine Recip Reis est arrivé en rade.

Samedi 11, sont partis le bateau « le Cheval Blanc », appartenant au Bascha, capitaine Kesinelly Reis, puis le bateau « Le Lion d'Or », capitaine Hassein Reis. J'ai appris de mon collègue de Paz qu'hier, le Bascha avait proposé à Baba Hazen de réunir le Conseil d'Etat pour délibérer sur notre affaire, mais on allégua l'absence du Dey. Le consul anglais avec sa suite est venu me présenter ses vœux de Nouvel An [34]. Après nous être rafraichis, passâmes, le temps à jouer au lanturelu.

Dimanche 12. Pluie et froid. Ai eu beaucoup de contrariétés par la demande de nos jeunes esclaves de tâcher de les empêcher de les laisser partir vers le Levant. Il fallait le refuser à tous. Seulement sur les instances et supplications de Paul Tobiasz (il était arrivé le 9 chez moi), pour d'autres motifs et par des larmes, se servant des noms de ma famille et de mon patron, j'ai dû me

(34) Je pense que cela tient à ce qu'à l'époque, les Anglais usaient encore du calendrier julien (B.).

résoudre à acheter sa liberté à son patron pour 180 pièces de 8 et le prendre chez moi à la maison. Le soir, mes deux domestiques se querellèrent et en arrivèrent à se battre si gravement que Gerrit prit son couteau à la main. Jan était le principal fautif. Avec peine, on a pu les calmer.

Samedi 18. Pluie toute cette semaine. Il a beaucoup plu et il fit si froid qu'on supportait bien le feu.

Je n'ai pas mis les pieds dehors. Ai eu beaucoup de visites d'esclaves qui sont contraints de partir à Constantinople. La plupart ont des papiers attestant qu'ils appartenaient à la nationalité néerlandaise. Dans l'après-midi, je reçus la visite de Mustapha Reïs, dit Danziquois, homme qui ne parle guère.

Dimanche 19, très beau temps. Beaucoup d'esclaves partant pour le Levant viennent prendre congé. J'ai visité la Monnaie pour voir fabriquer les aspers. J'ai visité également les Pères de l'hôpital. Vers le soir, les femmes et les enfants firent flotter au vent sur la plupart des maisons des drapeaux et des écharpes, attachés à de longs bâtons à l'occasion du départ de deux grands bateaux partant pour le Levant, qui allaient offrir des cadeaux à l'empereur de la Turquie. L'Amiral est de Kanari et Mohamed Zeger, vice-amiral. Ils se trouvent en rade devant la ville faisant flotter leurs drapeaux et ils s'embarqueront tous ce soir pour mettre à la voile demain. Celui qui est chargé de la cérémonie là-bas est Hama, *vulgo* Dietg l'Irbin, beau-père de Kanari, un homme fort riche. Ce soir est arrivé un sety, qui n'avait mis que huit jours pour arriver de Marseille. J'ai été, en compagnie de mon collègue dans la maison de Sir Martin, pour chercher des lettres, mais il n'y en avait pas.

Lundi 20. Dans l'après-midi les deux bateaux destinés à aller à Constantinople, lourdement chargés et avec un grand équipage, sont partis. Beaucoup de particuliers sont partis avec eux, emportant de grandes quantités de sucre, riz, angélique et d'autres marchandises surtout des espèces. Le délégué à la cérémonie a reçu l'ordre de faire personnellement la commission au Grand Seigneur. Ils comptent faire le voyage en 3 à 4 mois. J'ai appris qu'une

lettre est partie là-bas, demandant que Baba Hazen soit nommé Bascha du grand Seigneur là-bas. Nous avons écrit une lettre à Hamar, *alias* Jorbyn et une autre lettre, copie de la première à Hazzi Aly, renégat danois, à Justinus Goljer, résident des Hautes Puissances auprès de la Porte. Nous le prions d'obtenir pour nous une recommandation du Grand Seigneur auprès de ce gouvernement ici pour appuyer notre affaire ; j'ai remis à Aly une recommandation en faveur de sa personne adressée au consul Van Dam à Smyrne. Ces bateaux ne touchent rien de la Maison Royale. Les armateurs doivent payer tous les frais [35].

Mardi 21. Sidi Haly a dit à mon collègue de Paz qu'il fallait garder bon courage et patienter encore un peu. Maintenant que ces bateaux sont partis, le Dey et Hazen ont des loisirs. Hier soir au deuxième appel des Maures, on a rattrapé plus de trente esclaves, dans un certain endroit, un cabinet près du mur : ils ont été emmenés au Palais Royal, où ils sont encore enfermés. Un d'entre eux a été impitoyablement battu, recevant cinq cent coups. Parmi eux se trouvaient cinq à six Néerlandais, entre autre Drust et le Capitaine Otto. Les autres sont des Espagnols, ou autres étrangers, appelés ici « bâtons de cerceaux ». Ils avaient bien fait leur plan, mais ayant parlé beaucoup trop en réunions, ils avaient été entendus par certains Turcs, qui passaient par là. Ils avaient des armes, du pain et tout ce qu'il fallait sous la main. Le consul anglais m'a ce soir traité chez lui. Les patrons ont été condamnés à payer pour chacun de ces esclaves cent doublons maures et jusqu'à cinquante aspers par tête.

Mercredi 22. Temps fort agréable. J'ai régalé au bagne Class, Ibrahim Kolary, Kapito et Kouzart ainsi que l'aubergiste. L'après-midi reçu trois hôtes.

Jeudi 23. Temps d'été. Ce matin, a été libéré Jan Jansz van Diemen de Bois-le-Duc, pris sur le « Hoop van Breda ». Il a beaucoup insisté pour que j'écrive aux Indes Orientales, afin qu'il puisse s'y occuper de ses affaires. Le soir

(35) La liste des cadeaux du Gouvernement algérien au Grand Seigneur a été supprimée (H.).

arrive devant la ville le capitaine Hazan Reis, sans prise, avec la caravelle, un petit bateau à poupe carrée appelé : l'« Etoile ».

Vendredi 24, arrive un bateau pirate appelé « L'Oranger », capitaine Hazan Reis, dit Medjamorte. Il arrive du Levant. Il a capturé un sety de Gênes chargé de froment, qu'il a vendu à Tunis. Il emmène cinq Chrétiens et rapporte la nouvelle de Tunis que l'oncle, le prétendant au titre de Bey s'était sauvé de Tunis vers Tripoli, avec beaucoup de biens, que le neveu y était arrivé et était le maître là-bas, jouant au Bey [36]. Environ cinquante mille cavaliers avaient marché avec lui contre la ville. Au cours de ce soulèvement, beaucoup de gens ont perdu la vie, aussi bien des Turcs que des Maures et c'est la raison pour laquelle les Turcs ne peuvent plus guère exercer d'autorité. L'après-midi, je suis allé me promener en remontant la rivière pendant environ un mille. En route, j'arrivai à un mauvais chemin. Voulant grimper par-dessus quelques rochers, j'attrapai un beau brochet et me suis trempé jusqu'à la ceinture, ce qui nous fit rire beaucoup.

Dimanche 26. Des invités pour le repas. L'après-midi, après le repas, avons fait une promenade à la campagne à Bab-el-Oued, en compagnie de Isoph de Dooper. En sa compagnie, j'ai visité la petite maison du marabout du Bascha. Arrivée de Kar Aly, capitaine d'une caravelle. Il a capturé un petit bateau portugais, dont deux femmes. Une flûte anglaise de Gênes également qui s'était trouvée devant Bougie sur la côte algérienne, chargée de planches et de poudre à canon, adressée au Consul anglais. Kretze *vient tous les jours manger.*

Lundi 27. Il pleut. Arrivée d'un sety venant de Marseille avec des esclaves algériens.

Mardi 28. Arrivent deux bateaux pirates. L'un est une petite caravelle. Ils ont pris près des Iles Canaries un bateau espagnol, avec vingt-six hommes et quatre femmes.

Jeudi 30. Arrivée des capitaines Buffo et « le Juif », sans prises.

(36) Voir à la date du 7 décembre 1615 (B.).

Samedi 1er février. Le « jeune Trik » a pris la mer avec deux autres navires.

Dimanche 2, mon collègue de Pas s'est rendu au Palais Royal pour plaider notre cause ; un certain Juif reçut des coups sur le derrière ; son beau-frère, principal à la Monnaie l'avait dénoncé pour avoir fabriqué de faux aspers et dénoncé également un autre, dans la poche duquel on avait trouvé une estampille et quelques aspers. Quand on l'interrogea plus à fond, il ne sut quoi répondre, et c'est alors qu'on lui donna des coups. Il [de Paz] estime qu'il n'était pas nécessaire de discuter avec Baba Hazen, mais il s'entretient avec le principal secrétaire qui lui dit que les armateurs étaient opposés (à la paix) et se donnaient beaucoup de mal pour l'empêcher. Pourtant il dit qu'à la longue, on aurait satisfaction et que lui-même voulait de toutes façons, faire de son mieux pour nous. Sidi Aly et son frère ont de nouveau consenti à obtenir les engagements écrits de Baba. Il y a de nouveau, trois bateaux en rade prêts à prendre la voile et cela se passe journellement, sans arrêt. Très beau temps. Les Turcs se plaignent du bruit des chants pendant les services religieux [chrétiens]. De Paz et Bayran en ont fait part au capitaine Willem.

Mercredi 5. Temps pluvieux. Mon collègue de Paz a visité Baba Hazen au Palais Royal ; ils ont conversé ensemble et il a demandé où en était notre affaire. Il reçut la réponse qu'il fallait patienter encore et voir comment il pourrait agir vis-à-vis des Français. Que le peuple mettait des bâtons dans les roues. Que lui, il était favorable à l'affaire, que le Palais avait un grand estomac et devait avaler beaucoup. Là-dessus il a arrêté la conversation et s'en alla à la Prière. Il paraissait être de très bonne humeur. Le tout se résume dans les trois points suivants : 1° qu'on ne peut pas être en paix avec tout le monde ; 2° trouver de quel profit ce serait pour la Maison royale ; 3° le profit particulier [....].

Les Réfugiés Politiques à Tanger
1796 - 1875

Depuis la fin du XVIIIe siècle, Tanger devenue la résidence des représentants européens et capitale diplomatique du Maroc a vu se dérouler la plupart des événements qui ont rythmé l'histoire du pays. Mais sa position à proximité de l'Europe, les conditions particulières de sa vie lui ont valu d'enregistrer également le contre-coup des grandes transformations politiques et économiques qui affectaient le bassin occidental de la Méditerranée. Cette double influence n'a point laissé de marquer, de façon décisive la mentalité collective de la ville, de lui donner, parmi toutes les villes du Maroc, l'âme la plus riche et la plus complexe, celle aussi qu'il est sans doute le plus difficile d'analyser.

Au XIXe siècle où l'Europe cherche, de restaurations en révolutions, l'équilibre entre les forces traditionnelles et les forces nouvelles, Tanger devint refuge pour les vaincus des luttes politiques. La ville offrait, outre l'avantage de sa position celui de son statut. Marocaine elle permettait assez facilement d'échapper aux poursuites du gouvernement que l'on fuyait ; mais terre de capitulations elle évitait, grâce au titre de chrétien, que l'on tombât sous la juridiction chérifienne. Situation ambiguë, qui n'était point sans poser des problèmes aux représentants étrangers, mais particulièrement favorable aux fugitifs. Ajoutons que la vie y était facile ; tant par le bon marché des denrées de première nécessité que par les possibilités que tout homme en possession de quelque technique trouvait pour s'y employer.

L'histoire de ces réfugiés politiques reste toute entière à écrire. Elle n'est point aisée. Aux marges des différentes histoires nationales elle se déroule dans des zones d'ombre (1). Par définition ces fugitifs évitaient de se faire remarquer. Arrivés par des moyens de fortune, vivant sous de faux noms et sans relations, ne craignant rien tant que de se faire connaître de leurs consuls, ils mènent une vie hors du temps officiel. Ce n'est que par accident qu'ils apparaissent en pleine lumière, pour être aussitôt happés par l'obscurité où ils se complaisent. Aussi bien ne faut-il point, pour une telle enquête se limiter aux documents officiels. Il faut aller puiser dans les témoignages de la vie la plus quotidienne et la plus individuelle. Car ces réfugiés travaillaient, aimaient, mourraient. Et il est bien rare qu'une existence, si cachée et si modeste qu'elle se veuille, ne laisse point de traces : correspondance commerciale, acte de baptêmes, de mariages ou de décès, épitaphes (2), lettres des parents restés au pays. Il faut aussi chercher moins à l'arrivée qu'au départ. Car les autorités, en Europe, s'inquiètent de la disparition de tel personnage politique important, en cherchent et en retrouvent souvent la trace. La presse, régionale surtout, notamment celle d'opposition, ne manque point de fournir également des notes suggestives et nombreuses mais de recherche longue et fastidieuse.

Les difficultés de la quête expliquent que nous ne prétendons apporter ici qu'une première contribution à une étude qu'il faudra faire un jour.



SOUS LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

Les premiers réfugiés politiques, apparus d'ailleurs en nombre appréciable, furent quelques-uns de ceux que la rapidité des changements politiques survenus en

(1) Les abréviations utilisées pour les références d'archives seront : A.P.R. : archives de Rabat, P.R.O. : Public Record Office à Londres, A.E.M. : archives du ministère des Affaires Etrangères à Madrid, A.M.F. : archives de la mission franciscaine à Tanger, A.E.P. : affaires étrangères à Paris.

(2) Le vieux cimetière européen de Tanger fournit d'assez nombreuses indications.

Europe entre 1791 et 1814 laissaient en retard d'une idéologie. En quelques vingt ans la France connu sous la Révolution et l'Empire sept ou huit régimes différents cependant que l'Europe subissait le flux et le reflux des armées révolutionnaires puis impériales. Ces bouleversements nécessitaient une grande souplesse d'opinion dont témoignent les premiers et célèbres « Dictionnaires des girouettes » qui enregistrent avec ironie les palinodies des hommes au pouvoir. Mais à côté des opportunistes il ne manquait point de sincères ou de malhabiles qui ne pouvaient que par la fuite conserser leurs idées ou leur vie. Hommes issus de tous les horizons géographiques, politiques ou sociaux, mais, d'abord, émigrés français fuyant la Révolution. Ils venaient du pays Basque, de Provence surtout ; le plus gros lot étant fourni par Toulon. La ville s'était livrée aux Anglais en août 1793 en haine de la Montagne qui triomphait à Paris. Mais dès le mois de décembre elle était reprise par les troupes de la Convention après un siège célèbre. Le sort que venait de subir Lyon, ensanglanté par la répression, ne laissait que peu d'espoirs à ceux qui se trouvaient compromis dans le mouvement fédéraliste. Tous ceux qui purent s'échapper se réfugièrent sur des navires anglais et vinrent échouer à Gibraltar. En 1796 la déclaration de guerre de l'Espagne à l'Angleterre les fit refluer sur Tanger : craignant un siège le gouverneur de la place forte faisait en effet évacuer une partie de la population civile. Si l'on compte parmi eux quelques individus importants (Pelloux et Castellanet, par exemple, anciens députés à l'Assemblée Constituante), ces premiers réfugiés sont pour la plupart petites gens sans moyens (3). Nous les verrons se hâter de profiter des premières perspectives d'amnistie pour rentrer en France.

Mais il en arrive par un autre canal : celui de Gênes, et qui fournit des personnages de plus large assiette. Le plus célèbre fut, sans conteste, Jacinte Revert, docteur

(3) Archives du Protectorat à Rabat (A.P.R.) A.A.5 Lettres du 13 brumaire (6.11.1796) et suivantes de Guillet à Truguet.

en théologie, vicaire général de l'évêque de Toulon, prêtre réfractaire (4). D'abord réfugié en Ligurie, il s'enfuit à nouveau, en avril 1796 lorsque les armées du Directoire entrent en Italie. Il trouve asile à Tanger où il mourra en avril 1801 après s'être montré, dit son acte de décès, « un exemple de patience et d'austère résignation en la divine volonté ». L'étape en Ligurie n'était point due au hasard. Gênes agit, en ces années 1794-96 comme une véritable officine d'émigration (5). Les capitaines génois fréquentaient les ports de Sète, d'Agde, etc., y introduisaient de faux assignats, y embarquaient des réfugiés. Lorsque l'Italie tombera aux mains de Bonaparte nombre de ces émigrés fuiront sur des navires anglais, génois ou toscans et certains, par le même itinéraire que Revert, finiront à Tanger.

Peut-on compter parmi les réfugiés politiques les prisonniers de guerre français échappés des pontons de Cadix qui abordèrent quelques années plus tard la ville grâce à ces innombrables felouques, montées par des marins mi-pêcheurs mi-contrebandiers qui sillonnaient le détroit (6) ? Ainsi en fut-il du colonel Rossetti, aide de camp de Murat (7). Fait prisonnier avec le général Exelmans et le colonel Lagrange à Suelites, le 16 juin 1808, alors qu'il se rendait de Madrid à Cuenca, incarcéré à Valence en grand péril d'être lynché, il avait été transféré à Majorque en décembre 1808. En juillet 1810 le gouvernement espagnol fort obéré en ses finances céda ses prisonniers de guerre au gouvernement britannique. Rossetti fut embarqué pour Gibraltar. Le 16 août 1810 il s'évada de la rade sur une chaloupe, en compagnie de quatre matelots déserteurs de la marine anglaise : deux génois et deux corfiotes. Débarqué à Tétuan, Rossetti gagna Tanger où il demeura l'hôte du consul d'Ornano une dizaine de jours (8). Un corsaire français aux premiers jours de septembre l'emportait jusqu'à l'embouchure de Barbato, seul point de la côte Sud-Ouest de l'Espagne encore tenu par les troupes françaises, d'où il regagnait à Chiclana le quartier général du maréchal Victor. Ses compagnons de fuite demeurèrent cependant à Tanger.

Aventure voisine que celle du capitaine Contremoulins. Fait prisonnier par les Espagnols après le blocus de Badajoz il s'échappa de Cadix avec quelques officiers et se réfugia sur une barque de pêcheurs. La vue d'un corsaire espagnol le fait se porter sur la côte du Maroc. Cependant il restera à Tanger près de quatre ans, n'étant rapatrié qu'en juin 1814 à bord de la frégate « La Junon » (9). Autre évadé, dont nous suivons la carrière, Jean Montel, né à Nîmes, marin de l'« Argonaute » et qui fixé à Tanger y fera souche d'une importante famille dont les descendants vivent encore au Maroc (10).

Nous ne connaissons que les plus notoires de ces évadés, fort nombreux puisque le consul de France estimait avoir hébergé, au total, plus de 200 réfugiés. Qu'ils fussent d'origines diverses et que parmi eux se comptassent autant, si ce n'est plus, de civils que de militaires, nous

---

(4) L'acte de décès de Jacinte Revert du 23.4.1801 se trouve aux Archives franciscaines de Tanger : *Libro de defunciones*, n° 1, acte n° 121. Nous n'avons pas retrouvé sa tombe au cimetière européen de Tanger.

(5) Sur ce rôle de Gênes : Dermigny L.: *Naissance et croissance d'un port, Sète de 1666 à 1880*, Montpellier 1955.

(6) Sur ces évadés et les dépenses provoquées par leur rapatriement, A.P.R.A.A. 6, Tanger 3.1.1814, 18.3.1814, 4.9.1815. Leur nombre dépasse largement au total la centaine.

(7) Recouly : Un compagnon de Murat, in *Revue de France*, sept.-oct. 1931, p. 594. Le journal de Rossetti conservé dans les archives du prince Murat a été publié par les soins de Recouly. Piémontais enrôlé dans l'armée française en 1797, aide de camp de Murat après Austerlitz il prit part, à ses côtés, à la campagne d'Espagne. En 1811 il sera à la cour de Naples, participera en 1812 à la campagne de Russie, deviendra enfin en 1813 gouverneur de la ville de Naples. Mis hors cadre à la Restauration il réintégrera l'armée en 1818 après avoir acquis ses lettres de naturalisation.

(8) Le journal de Rossetti est malheureusement fort pauvre en renseignements sur Tanger et Tétuan.

(9) P. Contremoulin : *Souvenir d'un officier français prisonnier en Berbérie pendant les années* 1811, 1812, 1813 et 1814, Paris, 1830, p. VI-IX. L'ouvrage n'est que de médiocre intérêt.

(10) Sur les Montel, souvenirs de la famille Brudo de Mazagan, une des plus anciennes familles françaises du Maroc, qui lui est apparentée.

en avons la preuve par une précieuse liste établie par le vice-consul de France à Larache [11]. Du 22 avril au 17 septembre 1809, Larbre Clermont reçut 59 réfugiés français acheminés, au début de 1810 sur Tanger [12]. Il s'agit d'une partie de la colonie française de Cadix. Ce sont marchands et commis, aubergistes et artisans ; parmi eux quatre officiers seulement [13]. Si certains sont originaires des Bouches-du-Rhône, du Var et de l'Hérault et sont de vieille famille commerçante, les plus nombreux sont nés dans les Basses-Pyrénées. Emigrés politiques pendant la Révolution sans doute comme les deux frères Antoine et Bernard Labarraque. Nés à Oloron Sainte-Marie en 1734 et 1756, réfugiés en Espagne, puis au Maroc, ils seront assassinés à Tanger en septembre 1812 : ce sont les cousins du célèbre Antoine Labarraque inventeur de l'eau qui porte son nom [14]. D'Oloron aussi un Jean-Baptiste Broquier commis marchand à Algésiras qui se fixera définitivement à Tanger où vivent encore ses descendants [15].

L'établissement de la Restauration ne produit pas le même afflux. En fait la terreur blanche sera de courte durée, et le monde de la mer, celui qui eut pu facilement, de Provence ou du Languedoc, rejoindre Tanger affichait des sentiments royalistes qu'expliquait suffisamment le marasme de la navigation pendant les dernières années de l'Empire.



(11) Jean Larbre Clermont, commerçant français à Larache, fut nommé vice-consul de France par décret du 19.11.1807. Marié à Françoise Berquin il demeura dans la ville jusqu'en novembre 1814. Il fut remplacé par Juan de Campuzano.

(12) A.P.R. A 14[1]. Récapitulation des individus français arrivés en cette place de Larache. Larache le 8/10.1809.

(13) *Idem.*

(14) Renseignements aimablement communiqués par M. Massoué, bibliothécaire d'Oloron Sainte-Marie, V. aussi A.M.F., *Libro de defunciones 1.*

(15) Sur la famille Broquier A.P.R. A 14[1], AA 6 et A.M.F., actes des 5.5.1818 et 14.2.1828.

Les crises espagnoles

Mais dès 1923 apparaît une nouvelle vague de réfugiés venus cette fois d'Espagne. Déjà étaient arrivés de la péninsule, dans les années 1813-14 des « Josefinos », ces Espagnols compromis par leur ralliement au roi Josef et que les défaites napoléoniennes abondonnaient sans défense à la vindicte populaire. Certaines des familles espagnoles les plus anciennes du Maroc, les Atalaya par exemple, affirment s'être ainsi échappées d'Espagne et avoir pour ce nom, fort commun, abandonné leur patronyme noble. Légende en ce cas particulier : les Atalaya comme le prouvent les archives de Tanger et de Puerto de Santa Maria, se sont installés à Tanger avant les désastres français d'Espagne [16]. Mais légende formée à partir de faits précis. Toutefois beaucoup plus nombreux seront, à se réfugier dans la ville, les vaincus des mouvements libéraux de 1820. Le soulèvement de Riego et de Quiroja en faveur de la Constitution de 1812 avait d'abord paru réussir. Ferdinand VII s'était vu contraint d'effectuer en mars 1820 des réformes libérales : rétablissement de la constitution, abolition du tribunal de l'Inquisition, dissolution de l'ordre des jésuites. Les idées révolutionnaires vaincues dix ans plus tôt l'emportaient, habillées à l'espagnol. Triomphe précaire. Les libéraux se divisaient bientôt en modérés et radicaux, les « exaltados ». L'intervention des troupes françaises — ma guerre d'Espagne, dira Chateaubriand — permettait à Ferdinand de reprendre sa politique absolutiste avec une énergie à la mesure de la peur éprouvée. Le gouvernement français devait intervenir pour protéger ses adversaires d'hier, pour éviter que la répression ne submerge l'Espagne. Il ne put empêcher qu'elle ne soit particulièrement vive dans le sud du pays, d'où était partie l'insurrection ; à Séville surtout où s'étaient tenus les Cortès destituant Ferdinand VII. Les royalistes extrémistes, guidés par la

(16) Sur la famille Atalaya, ses différentes branches et son rôle dans le premier peuplement européen de Casablanca, cf. J. L. Miège et E. Hugues, *Les Européens à Casablanca au XIXe siècle*, tableau généalogique.

Société de l'« Ange exterminateur » se portaient aux vengeances impitoyables sur ceux qu'ils appelaient les « negros ». Nombreux furent les insurgés qui, se jetant dans quelques felouques ou mistikes vinrent chercher asile à Tanger. On retrouve des noms mêlés d'Espagnols et de Français ; demi-soldes en quête d'aventure ou libéraux en quête de révolutions ayant participé au mouvement.

Beaucoup se réfugiaient d'abord à Gibraltar où ils trouvaient accueil chaleureux des négociants et des officiels. La place britannique était toute acquise aux libéraux en crainte de la suprématie française en Espagne. Point de commerçants qui n'eussent trouvé légers de grands sacrifices s'ils avaient su « relever en les faisant le parti révolutionnaire abattu » [17]. Aussi bien les libéraux trouvaient-ils à Gibraltar correspondants, magasins, bureaux établis. Malgré leur bonne volonté les autorités britanniques ne pouvaient cependant accepter en une ville déjà surpeuplée ce surcroît d'habitants. Elles accordaient 2 à 4 jours de répit puis il fallait repartir [18]. Passer le détroit était le plus simple. Ainsi firent Lopez-Banos, Delgado, Golfin, Moreno Guerera, Menconcino, les généraux Cuguet de Montarlot et Vaudincourt, Zenon de Orué, Mallesti qui retrouvèrent à Tanger Valdès échappé de Tarifa avec 24 des siens [19], Ximenès, Juan Canina et combien d'autres.

Leur nombre est trop important, leur arrivée trop massive pour qu'ils puissent passer inaperçus. Le représentant espagnol entend les faire arrêter. Ils vont chercher refuge dans les différents consulats. Une lettre de Sourdeau de février 1825 indique qu'il en a recueilli 4, cependant que le consul d'Angleterre en héberge 6,

(17) A.E.P., Gibraltar 2, Gibraltar 18.11.1823.

(18) A.E.P., Gibraltar 2, Gibraltar 6.8-1823 ; v. aussi *Gibraltar Chronicle and commercial adviser*, passim, notamment n° du 7.10.1823.

(19) A.E.P., Gibraltar 2, Gibraltar 30.8.1824. « Les capitaines complices du général Berton et le général Lallemand les ont suivi, écrit le consul de France le 6.8.1823, on m'a assuré qu'ils étaient passés en Afrique ».

celui d'Amérique 3, d'autres 2 ou 3 [20]. En avril 1825 le consulat de Grande-Bretagne abrite encore trois des principaux chefs de la révolte de Tarifa : Valdès, Lopes Baños et Merconcini qui n'acceptent de quitter la maison consulaire qu'après que le gouverneur de Gibraltar leur ait promis la protection du pavillon britannique [21].

Périodiquement, désormais, l'Espagne fournira de nouveaux réfugiés. Lors de la première guerre carliste plusieurs émigrés s'installent dans la ville. Le brick de guerre français « Agile », débarque à Tanger en 1848 deux fugitifs recueillis en mer [22]. Puis ce sont, en 1857 les émeutes d'Andalousie qui s'achèvent par l'exécution de 95 insurgés à Séville et la fuite d'un assez grand nombre vers les côtes du Maroc [23]. De ces grands mouvements d'Espagne, si importants par leur ampleur, par leur proximité, par le nombre de réfugiés qu'ils lancent sur le Moghreb, le plus notable fut, sans conteste, celui du cantonalisme.

Les troubles amorcés par la révolte de Cadix en septembre 1868 et septembre 1869, sous Salvochea, s'étaient poursuivis les années suivantes jusqu'au paroxysme de 1873 où éclatait la grande crise cantonaliste [24]. Le 1er juillet les autonomies cantonales avaient été déclarées à Cadix, Huelva, Carthagène. A San Lucar de Barrameda un Comité de Salut Public se formait. La révolte affectait des régions depuis longtemps en relation avec le Maroc par leurs négociants, leur pêcheurs ou leurs contrebandiers. En 1874 lorsque la répression commença, nombreux furent les révolutionnaires compromis dans le

(20) Sur toute cette affaire nombreuses lettres de Surdeau, A.P.R., A.A. 18. Tanger 15.2.1825. Tanger 23.2.1825 et A. 181. Tanger 22.2.1825. Nombreux détails dans le *Gibraltar Chronicle*, officieux, généralement favorable aux réfugiés

(21) Foreign Office Public Record office (P.R.O.) F.O. 99/28.

(22) A.P.R., A.A. 23. Tanger 13.10.1848.

(23) A.P.A., A.A. 89 et mission franciscaine de Tanger, *Libro de defunciones*.

(24) Sur le rôle de Salvochea que nous ne pouvons étudier dans les limites de cette note, cf. J. L. Miège, *Journaux et journalistes à Tanger au XIXe siècle*, Hespéris, 1.1954.

mouvement qui surent utiliser ces relations pour échapper à la déportation à l'île de Corregidor qui frappait 2.000 d'entre eux (25).

Dès mai, 11 cantonalistes influents avaient trouvé refuge à Tanger, et en 1875 le ministre d'Espagne évaluait à quelques 250 le nombre des réfugiés politiques récemment arrivés (26).

Pendant le dernier quart du siècle ce nombre ne fera que s'accroître. La crise agraire se mêlant au mouvement révolutionnaire dans la grande flambée due à la Mano Negra, chassera d'Andalousie, dans les années 1883-85 un flot d'émigrants vers l'Amérique ou l'Afrique du Nord (27). Plus important encore pour Tanger sera le mouvement anarchiste développé après 1889. Mais avec lui et la constitution d'un centre espagnol anarchiste à Tanger à la fin de 1890 comptant plus de 100 membres, les données de l'histoire des réfugiés politiques dans la ville se modifient. Il ne s'agit plus guère que d'un mouvement espagnol. Jusqu'en 1870, au contraire l'aire d'origine de ces réfugiés n'avait pas été, et de loin, limitée à la seule péninsule.



Italiens et Français

D'Italie vinrent un certain nombre de carbonari. Révolution de 1830, mouvement insurrectionnel avorté à Gênes en 1834, Révolution de 1848 ouvraient les listes de proscription, chassaient vers la France et vers la Grande-Bretagne les libéraux vaincus. Mais aussi vers le Maroc et, parfois, par les chemins les plus inattendus. Voici Nicolas Cesaretti jeune Piémontais compromis dans une conjuration dans les Etats Pontificaux. Après deux ans de prison il reçoit avec la liberté l'ordre de quitter le pays dans les vingt-quatre heures. Un navire toscan l'emporte

(25) Gatell et Villarasa, *Historia de la Revolucion de Septiembre*, Barcelone, 1875.

(26) A.E.M., XB 1680. Tanger 12.10.1875.

(27) Sur cette crise et son influence sur le peuplement européen du Maroc, cf. J. L. Miège et Eugène Hugues, *Les Européens à Casablanca au XIXe siècle, op. cit.*

à Gibraltar où il végète pendant six mois et d'où il vient tenter fortune à Tanger (28). Autre émigré politique italien ce Lorenzi dont nous suivons la trace depuis Ancône où il s'embarque après l'échec du mouvement de 1848, jusqu'à Corfou et l'Egypte. De là il passe en Alger, arrive à Tétuan et finit par échouer, lui aussi, à Tanger (29). Mais de ces réfugiés politiques italiens, les plus célèbres furent sans conteste Garibaldi et quelques-uns de ses compagnons : Nicolas Musso, Luigi Conelli, Carlo Righieri, Lorenzo Camisani (30). Vaincus de la Révolution de 1848 qui retrouvaient dans la ville d'autres vaincus : ceux des tentatives insurrectionnelles qui avaient secoué, en France, les premières années de la Monarchie de juillet. Ne prenons pour exemple que ceux fournis par le mouvement des canuts de Lyon (31).

L'insurrection lyonnaise en août 1834, avait, à la différence de celle de 1831 pris le caractère d'un soulèvement politique. Le « mutuellisme » déviant de ses principes originaux, avait encadré les ouvriers en sections, formant une manière d'armée, en liaison avec les comités ouvriers de Paris et de Grenoble.

Aussi l'émeute fut-elle violente, la lutte atroce, la répression sévère. Les ouvriers compromis s'enfuirent vers le sud, par le relais des « ventes » carbonari ou des comités de la Société des « Droits de l'Homme ». Mais Marseille, où l'émeute venait d'échouer, n'offrait qu'un refuge précaire et certains s'embarquèrent pour Tanger. Claude Rivière y arriva ainsi, échappant aux poursuites dirigées contre lui à la suite de la mort d'un officier tué pendant les troubles (32). On suit mieux la trace d'un Gabriel Leynens, forgeron lyonnais, d'un Basil, bordelais d'origine, mécanicien à Lyon (33). Mais pour ces quelques noms qui nous parviennent combien de définitivement

(28) A.E.R. 21°, Tanger 8.11.1861.

(29) A.E.R. 21°, Tanger 20.8.1862.

(30) J. L. Miège, *Garibaldi à Tanger*, Hespéris, 1, 1957.

(31) F. Rude, *Le mouvement ouvrier à Lyon de 1827 à 1832*, Paris 1944.

(32) A.P.R., A 21[1].

(33) A.P.R., A 21[2] et A.A. 22.

perdus dans l'anonymat. Pour d'autres rien de certain, mais des présomptions dues à la date d'arrivée, à leur profession, aux opinions qu'ils affichent... Pour chacun il faut se livrer à une véritable enquête et retrouver, par delà la rupture, le fil d'une existence.

*
**

Les problèmes

Cet aperçu des principales phases d'afflux des réfugiés politiques à Tanger conduit à poser un certain nombre de problèmes, à partir desquels orienter la recherche.

Et d'abord celui de l'importance numérique de cette émigration. Toute estimation est, dans l'état actuel de nos connaissances, impossible à fournir. L'ordre de grandeur même du phénomène se laisse mal entrevoir. Nous pouvons seulement affirmer que le nombre des réfugiés politiques s'est, pour l'ensemble du siècle, élevé à plusieurs centaines d'individus. Nous avons pu relever une centaine de noms ; mais il est bien évident que la plupart nous échappent et que nous ne pouvons « épingler » que les principales individualités. Il reste, toutefois possible de déceler dans ce mouvement des temps forts et des temps faibles, de déterminer les périodes de fortes arrivées et par là d'éclaircir les origines et la couleur politique des fugitifs. Encore n'est-il point toujours aisé de faire le départ entre vrais et faux réfugiés politiques : Tanger est en effet, également, le havre des gens qui cherchent à se faire oublier pour des raisons moins honorables : faillis, escrocs, bigames, aventuriers de tous poils y abondent. Et, très naturellement, il n'en est guère qui ne cherchent à se poser en victime de leur fermeté d'opinion. Un sieur Belin, détenu à la maison de Nîmes pour détournement de mineurs ne se donna-t-il pas ainsi, dans un mémoire adressé au Ministère de la Guerre en 1842, comme un officier carliste passé au service du sultan du Maroc puis d'Abd-el-Kader. Ce n'était, en fait qu'un médiocre aventurier, de riche imagination. Mais son cas est caractéristique (34).

(34) Cf. Yver, *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, communication du 18 mai 1911, p. xxxvi.

La distinction est plus difficile encore à faire lorsqu'il s'agit d'échappés des présides espagnols, d'Alhucemas ou de Ceuta (35), qui peuvent avoir été condamnés pour des raisons politiques ou de droit commun, ou lorsque le synchronisme d'événements peut prêter à confusion. L'épidémie de fièvre jaune de 1822 en Espagne, si violente que « les oiseaux mêmes en mourraient », et la crise économique qui l'accompagna furent, sans doute, à l'origine de certains départs confondus avec ceux de militants politiques.

Que devinrent ces hommes installés dans la ville ? Problème important pour l'étude sociale de la colonie européenne du Maroc au siècle dernier, et partant, pour l'analyse de ses contacts avec la société marocaine. Nul doute que le séjour de beaucoup n'ait été que de faible durée. Nous voyons des émigrés rentrer après quelques mois seulement, les circonstances politiques ayant changé. Point rares également ceux qui ne supportant point l'inactivité à laquelle ils se trouvent condamnés à Tanger et qui, ne vivant que dans la lutte, préfèrent affronter les dangers du retour. Voici Cuguet de Montarlot dont nous avons déjà parlé qui avec quelques-uns de ses compagnons, après avoir séjourné deux ans dans la ville, rejoint l'Espagne, est saisi à Malaga et fusillé avec ses amis. Le colonel Gotsin qui pendant les derniers jours du siège de Cadix, en août 1823, avait eu l'intérim du portefeuille de la guerre et le général Vigaudet, quant à eux, demeurent à Tanger jusqu'en 1829 d'où ils partent pour la France (36). D'autres profitent d'amnistie, attendent quelque prescription, et les lettres ne sont pas rares de repentis interrogeant les autorités sur les formalités de rapatriement.

Certains au contraire veulent rompre définitivement avec leur passé, mettre entre la justice et eux l'obstacle de la conversion religieuse et se perdre dans la masse musulmane. Les renégats, beaucoup plus nombreux jusqu'à la fin du XIXe siècle qu'on ne le croit généralement,

(35) Tels Saintor et Anderson réfugiés au consulat de France en 1825 et 1828. A.P.A., A. A. 18. Tanger 17.2.1828 et Tanger 29.11.1825.

(36) A.P.R., A.A. 18. Tanger 4.6.1829.

se recrutent non seulement parmi les déserteurs de l'Armée d'Algérie et les évadés des Présides mais parmi ces réfugiés politiques. On saisit sur le vif, à plusieurs reprises, le processus qui les conduit à cette solution. En 1833 deux sujets espagnols, Manuel Ximenès et Perès, ayant été repérés par les autorités consulaires qui parlent d'expulsion, songent à apostasier. L'intervention de la colonie européenne de Larache et du consul de France ne les fait changer d'avis que lorsqu'ils sont assurés d'être placés sous la protection du gouvernement français (37). Moins heureuse est l'aventure de six libéraux, arrivés à Tanger en avril 1830 sur un petit canot dont ils s'étaient emparés de vive force à Vejer. Inquiétés par le consul d'Espagne, non admis à Gibraltar, craignant de se hasarder de nouveau sur leur petite embarcation, sans ressources et sans espoirs ils se convertirent tous, le même jour, à l'Islam. De même Leynens et Basil que nous avons déjà rencontrés, réduits à la misère trouvent dans la conversion le moyen de se faire employer dans l'armée du Sultan. Miss Herdman, missionnaire de la North Africa Mission soigna, à Fez en décembre 1891, un Marocain qu'elle décrit comme un « homme bien éduqué et libéral, fils d'un Espagnol qui s'enfuit d'Espagne, déguisé, dans un temps de révolution » (38).

Mais du point de vue qui nous occupe les destins les plus intéressants sont ceux des réfugiés installés définitivement dans la ville et formant, tout au long du siècle, une partie, non négligeable, de la colonie européenne. De quoi vivent ces réfugiés. De médecine d'abord à raison de cette qualité particulière que tout Marocain reconnaissait à tout Européen d'être un guérisseur. Et puis, suivant goût, capacité ou possibilité ils donnent des leçons, s'emploient comme secrétaire, comptable ou domestique. G. Faduilhe, ancien avocat au Parlement de Toulouse, émigré en 1793 devient ainsi en 1801, après l'amnistie proclamée par le régime consulaire, secrétaire

(37) A.P.R., A. 18[1]. Tanger 10.1833.
(38) *North Africa*, 3.1892, p. 30.

du consulat général de France (39). Lorsqu'ils ont pu emporter quelques ressources ils se lancent dans des opérations commerciales, se muent en actifs négociants ; tel ce Moreno Guerera, ancien insurgé de Cadix fort occupé, en 1826, à exporter des cuirs de Tanger vers l'Angleterre.

Tanger n'est parfois pour eux qu'une première étape : la ville leur semble trop près de l'Europe, trop officielle aussi avec son réseau consulaire. Les réfugiés poussent jusqu'à Casablanca et Mogador, et, plus loin encore en Amérique où vont s'établir en 1825 un Ornano et un Malberti, demi-soldes français compromis dans les affaires d'Espagne. D'Amérique il en revient parfois à Tanger, nom changé et passé oublié. N'est-ce point l'histoire de Mathews, consul général des Etats-Unis ? Fils naturel d'une gibraltérienne et d'un docteur espagnol, réfugié politique nommé Matéo, qui avait pu acquérir la protection anglaise, il passa ses premières années au Maroc. Ayant suivi son père aux Etats-Unis il s'engagea dans la marine, puis séjourna quelques années dans le Far-West. Ces deux épisodes seront à l'origine de la double légende de Mathews colonel et californien, reprise par tous les historiens. Revenu à Tanger comme consul il se présente sous un nouveau nom anglicisé et avec la nationalité américaine.

Nous sommes là au cas limite. Mais nombreux sont ceux qui, restés dans la ville y firent souche, s'embourgeoisèrent, virent leurs descendants, sinon eux-mêmes, admis dans ce qu'on pourrait appeler le « monde » tangérois.

Sous leur influence cette société européenne de Tanger affirme tout au long du XIX[e] siècle — si l'on excepte le groupe des consuls contraints, par profession, de se conformer à l'opinion officielle de leur gouvernement — des tendances nettement libérales. Tout le souligne : la fréquence des manifestations anticléricales (40), le nombre des souscriptions pour les victimes des insurrections espagnoles ou pour l'érection d'un monument à Gam-

(39) A.P.R., A. 21[2]. Faduilhe.
(40) Sur ces manifestations dirigées par un espagnol réfugié, Quentin Igéa, cf. A.E.N., XB 1630. Tanger 11.11.1868.

betta, la fondation et le succès des loges maçonniques, l'accueil réservé aux réfugiés [41]... L'évolution de la population israélite, qui adopta très vite de semblables opinions, ne peut se comprendre si l'on néglige ce climat particulier. Parmi ces israélites, comme parmi les réfugiés, se recruteront la plupart des journalistes locaux et nombre des correspondants des grands organes européens. Leurs articles, comme leurs informations ne manqueront point de porter la marque de cette influence.

Par là l'existence de ces opposants pose un problème du plus large intérêt : celui de leurs rapports avec les autorités consulaires et marocaines, du rôle qu'ils furent amenés à jouer dans le pays où ils trouvaient refuge. Que certains consuls les aient utilisés comme informateurs n'est point douteux, et d'assez mince conséquence. Le Maghzen, et cela va plus loin, fut aussi tenté de s'en servir. En 1825 une véritable conspiration, dans laquelle entrèrent avec des réfugiés le pacha de Tanger et quelques négociants de Gibraltar ne tendit à rien moins qu'à faire soulever la garnison de Ceuta en s'aidant des condamnés enfermés dans le préside [42]. Les conjurés comptaient sur l'appui de quelques bâtiments corsaires colombiens croisant dans le détroit et envers lesquels les autorités maritimes de Gibraltar se montraient d'une extrême mansuétude [43]. Le gouvernement britannique fort hostile à la récente intervention française en Espagne et qui n'était point sans visées sur Ceuta eut-il connaissance du complot ? Le silence des archives ne suffit point pour rejeter l'hypothèse. Fait certain, le sultan fut tenté et alla au-delà des simples projets en ouvrant des subsides pour l'opération par l'entremise du célèbre renégat Piloti. Les observations de l'Espagne et plus encore, sans doute, l'effroyable crise économique qui s'abattit en 1825-1826 sur le Maroc ruinèrent l'entreprise.

(41) Cf. la presse tangéroise du temps ou le *Gibraltar Chronicle*.
(42) Sur le complot nombreux détails in A.P.R., A.A.18, notamment Tanger 16.8.1825.
(43) *Gibraltar Chronicle*. V. J.L. Miège, *Les corsaires colombiens, l'Espagne et le Maroc*, in Bulletin du Comité marocain de documentation historique de la Marine, n° 6, 1957.

Toutefois le sultan n'abandonna point, pour autant, les réfugiés et se refusa constamment à les livrer à leurs consuls. Ce complot ne sera pas unique : en 1848, en 1859 encore des projets assez voisins seront caressés. Le rôle des réfugiés comme conseillers du Maghzen ne peut être négligé, du moins en ce qui concerne les deux premiers tiers du siècle.

Tanger n'a-t-il pas servi, également, à de certains moments, de véritable centre nerveux pour les partis libéraux européens ? Entre 1825 et 1848 les opposants français, italiens, espagnols n'y prirent-ils point contact, n'y trouvèrent-ils point un asile organisé, n'y tinrent-ils point de réunion ? L'hypothèse peut d'autant plus être envisagée que ce rôle de base d'action il est certain que la villle l'a joué à la fin du siècle, d'abord de façon spontanée, puis officiellement lorsqu'une décision du Comité International anarchiste de Barcelone le 7 août 1904 en fit le centre de la « Société Anarchiste ».

Dès 1830 le gouvernement espagnol estimait que ces réfugiés pouvaient jouer un rôle important et craignait leur action. Ses démarches pressantes auprès du gouvernement marocain en témoignent et plus encore l'extrémité où il en vint de faire enlever de vive force certains de ces émigrés. En octobre 1830 un garde-côte fut chargé de s'emparer d'un mistike marocain transportant, de Larache, le révolutionnaire Alexandre Rumi. Malgré les protestations du sultan contre cette violation de son pavillon et du droit d'asile qu'il avait accordé aux réfugiés, Rumi fut condamné à mort à Grenade [44].

Du rôle joué par Tanger dans les mouvements ouvriers et socialistes, espagnols surtout, une large enquête, notamment par l'analyse des œuvres littéraires et des journaux offrirait de nombreux témoignages. Il n'est que de signaler ceux d'un Pio Baroja dans son « Aviraneta o la vida de un conspirador », ou d'un Ricardo Ruiz dans ses « A propos de vieux tangérois ». « Je me rappelle vague-

(44) L'affaire Rumi eut un grand retentissement, tant au Maroc qu'à Gibraltar et en Angleterre. La presse britannique s'indigna du procédé.

ment, écrit ce dernier, l'arrivée une nuit de quelques personnages espagnols qui venaient de quitter précipitamment la patrie. C'étaient Don Eduardo Palancoc, Ministre des Colonies élu Président de la République et frustré de ses espérances par la sensationnelle intervention aux Cortès du général Pavia, sa femme Dona Teresa et ses enfants. Avec eux venait un journaliste et poète Don Antonio Louis Carrion. Mon père, son coreligionnaire et comme eux de Malaga, le pilota à Tanger et le logea, le lendemain, à la maison qu'Azancot possédait à la montagne ». On pourrait multiplier de semblables citations.



Rappelant que Marc Bloch songeait, en 1937, à réserver un numéro des *Annales d'Histoire économique et sociale* au vagabondage en Europe au XVIII[e] siècle, Lucien Febvre soulignait en 1949 combien l'histoire des pirates et flibustiers, comme celle de tous les révoltés ou des individualités exacerbées pouvait prêter à des études sociologiques de grande valeur. Les réfugiés politiques offrent, de semblable façon, un vaste champ d'investigation aux chercheurs préoccupés des mouvements sociaux et de l'évolution des idées.

Dans une telle enquête les réfugiés de Tanger méritent de retenir l'attention. Non seulement parce que leur existence s'insère dans le grand mouvement idéologique du XIX[e] siècle mais surtout parce que, aux origines mêmes de la colonie européenne ils fournirent à la ville certains des traits qui lui restèrent propres. Et c'est, pour beaucoup, à eux, qu'elle dut d'être, si tôt, un havre aux proscrits et d'unir, dans la même large et chaude communauté humaine les éléments ethniques et sociaux les plus divers.

J. L. MIÈGE.
Avril 1955.

NOTES ET DOCUMENTS

LES VANDALES ET L'AFRIQUE d'après Chr. COURTOIS (1)

Ecrite dans un style clair, précis et étincelant, la magistrale thèse de M. Chr. Courtois met en scène deux protagonistes de taille et d'aspect fort différents. D'un côté c'est l'Afrique romaine, la Djezirath el Maghreb des Arabes, cette île de l'Ouest, d'un relief tourmenté, cernée des déserts d'eau et de sables, peuplée par une masse bigarrée d'habitants, Berbères et Phéniciens, Grecs et Romains ; de l'autre, voici un groupe d'invasion d'origine germanique conduit par la tribu des Vandales, qui de sa lointaine Silésie se fraie un chemin à travers la Germanie et les Gaules pour franchir, après un arrêt d'une vingtaine d'années en Espagne où l'Andalousie, la Vandalousie, a gardé le souvenir de leur passage, le détroit de Gibraltar et conquérir l'Afrique romaine. Or, cette rencontre de deux forces diamétralement opposées a souvent été tenue pour responsable de l'échec de la civilisation romaine en Afrique et les historiens ne manquent pas qui imputent la disparition de la culture latine comme celle du christianisme si fervent des compatriotes de Saint Augustin, à l'invasion vandale. La thèse de l'auteur consiste à rejeter cette accusation et à démontrer que l'entrée des Vandales dans le jeu africain a certes précipité la catastrophe, mais que les causes véritables de la débâcle romaine remontent plus haut, qu'elles ont été inhérentes à l'idée même que les fils de la louve se faisaient de leur domination.

(1) Christian Courtois, *Les Vandales et l'Afrique* (Gouvernement général de l'Algérie. Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts. Service des Antiquités). Arts et Métiers graphiques, 18, rue Séguier, Paris, 1955, 455 p., 12 pl., 23 cartes, schémas et tableaux dans le texte. Prix : 4.000 francs.

Pour mettre le lecteur à même de juger le procès de réhabilitation intenté au nom des intrus vandales contre l'Afrique, il fallait lui soumettre toutes les pièces des deux dossiers, le dossier vandale et le dossier africain, l'un souffrant d'une pénurie de documents regrettable, l'autre, au contraire, redoutable par la pléthore des renseignements de toutes sortes que quatre générations de savants ont accumulés. L'auteur s'est montré à la hauteur de sa tâche. Il a fait le tri dans une production disparate sur les origines des Vandales et les solutions qu'il a adoptées satisfont à l'esprit par leur prudence et leur vraisemblance. Il lui a fallu présenter l'état de l'Afrique au moment de l'invasion et il en a pris prétexte pour brosser un tableau de la pénétration romaine en Afrique particulièrement réussi grâce à ses connaissances exceptionnelles de l'histoire de ce secteur du monde romain, à laquelle il s'est consacré depuis bientôt 20 ans.

Dominant son sujet de très haut, M. Courtois remonte dans le passé pour retracer dans son ensemble l'étonnant flux de cette vague de la civilisation romaine qui butte contre les massifs montagneux de l'Afrique, éternels refuges des autochtones que les Romains, à l'exception des Aurès, n'ont jamais essayé de conquérir. Pour ces hommes réalistes et calculateurs, le jeu n'en valait pas la chandelle et ils se sont donc toujours conformés au principe énoncé par Aelius Aristide dans son éloge de Rome, au § 28, de ne jamais s'occuper de contrées infertiles, qu'ils entouraient d'un limes et abandonnaient à elles-mêmes. Mais cette négligence coupable du gouvernement impérial des deux premiers siècles de notre ère, a laissé subsister à l'intérieur même des frontières romaines des zones dissidentes où des ennemis en puissance guettaient le premier signe de faiblesse de l'occupant étranger haï pour se jeter sur lui et reconquérir leur liberté de mouvement.

Les premiers fruits amers de cette politique imprévoyante mûrirent sous le règne de Valérien et Gallien. La situation difficile de l'Empire encourageait les Berbères à la révolte qui, bien que réprimée, reprit au début du règne de Dioclétien, empereur qui dut se résoudre à raccourcir le front de défense, faute de pouvoir envoyer suffisamment de troupes en Afrique pour occuper tout le territoire provincial.

M. Courtois s'est attaché avec une grande minutie à passer au crible d'une critique prudente les renseignements si controversés de la *Notitia dignitatum*, suivant les traces de notre maître J. Carcopino (2), et il nous a convaincu que l'état de choses qui nous est présenté remonte à l'époque prédioclétienne en ce qui concerne, non seulement les défenses de la Maurétanie Tingitane, mais encore de l'Oranie, c'est-à-dire de la partie occidentale de la Maurétanie Césarienne, et de la Tripolitaine. Cette mesure d'évacuation volontaire créait au-delà du nouveau limes une Afrique abandonnée, dont l'auteur a été le premier à signaler l'existence et à rechercher à connaître l'évolution historique. Nous n'hésitons pas à affirmer que cette trouvaille est une de celles qui modifiera curieusement notre connaissance historique de ces franges de l'Empire romain, dont on s'est jusqu'à ce jour trop peu occupé. Est-il vrai que ces régions qui échappent désormais à l'administration romaine retombent automatiquement en barbarie ? Les documents réunis par l'auteur donnent un aspect tout nouveau à ce problème : l'emprise de la romanisation et du christianisme subsiste fort longtemps, même à un moment où les centres urbains laissés à eux-mêmes ont dû accepter la tutelle de chefs indigènes païens.

(2) J. Carcopino, *La fin du Maroc antique*, dans le *Maroc antique*, 1948, pp. 231-304.

Le repli de Dioclétien avait amputé l'Afrique sévérienne d'environ un tiers (p. 90), mais les 240.000 km² que couvre l'Afrique du Bas-Empire ne constituent pas une étendue uniformément romanisée. Nous ne pouvons pas résumer ici le tableau saisissant que l'auteur brosse de l'Afrique du IVe siècle : ce qui nous a intéressé le plus, c'est l'analyse très fine de l'état social du pays. Pour l'auteur les deux seules couches de la population qui représentent la civilisation romaine sont les grands propriétaires fonciers et l'église catholique et ce sont également les deux classes dont les membres savent échapper aux obligations d'impôts et de corvées que l'Etat romain impose à ses sujets. Il est alors naturel que tout le reste des habitants, les non privilégiés, se détournent de l'idée romaine, qui pour eux est incarnée par l'oppression des fonctionnaires et des classes dirigeantes. Leur résistance se manifeste par la révolte ouverte des circoncellions et par la fortune du schisme donatiste, mais encore par l'extension des mouvements séparatistes de chefs berbères comme Firmus en 372 et Gildo en 397/8.

L'attaque des Vandales trouve donc un adversaire affaibli devant elle et les conquérants n'ont pas grand mal, à part le siège d'Hippone défendu par Saint Augustin, à s'installer. En 439, ils prennent Carthage, où ils régneront pendant presque cent ans. L'Afrique est-elle déromanisée pour autant ? Certainement pas, répondrait l'auteur, mais la défense de la civilisation latine ne peut pas ne pas souffrir de l'affaiblissement de ses deux représentants principaux, les grands propriétaires qui sont dépossédés et l'église catholique en butte aux persécutions ariennes. A cette perte de substance s'ajoute le nouvel abandon de provinces, les Maurétanies césarienne et sitifienne et la plus grande partie de la Numidie. Les nouveaux maîtres eux-mêmes se souciaient d'ailleurs peu de ces problèmes, ils allèrent de l'avant et se lancèrent

dans des conquêtes qui, pour l'auteur, font partie d'un plan d'ensemble. Il n'hésite même pas à prêter à son héros Geiséric une grande idée politique : en s'emparant des trois greniers de l'Occident, l'Afrique, la Sicile et la Sardaigne, le roi vandale veut fonder « l'Empire du blé ». Nous ne suivrons par M. Courtois dans cette voie, trop moderne à notre gré. Bien entendu, la peur de la disette a certainement toujours hanté ces Germains qui avaient dû traverser toute l'Europe occidentale poussés par la faim, mais les riches plaines de la Zeugitane et de la Byzacène ont dû suffire à nourrir les envahisseurs très peu nombreux. Point n'était besoin d'y agréger les deux îles fertiles, si ce n'est parce qu'aucun pouvoir installé à Carthage n'est jamais en sécurité à moins de contrôler les deux tremplins d'où l'attaque mortelle peut s'élancer à tout instant, comme aux temps d'Agathocle, de Régulus et des deux Scipions. Ce n'est par un pur effet du hasard si l'Empire de Carthage, comme la domination des Aghlabites de Kairouan a constamment cherché, tout comme les Vandales, à dominer la Sicile et à contrôler ou affaiblir la Sardaigne.

Tout au contraire serions-nous plutôt porté à reprocher aux Vandales leur manque de sens politique, leur imprévoyance des dangers qui les menaçaient du dehors comme du dedans. Ils étaient opposés aux Romains par leur croyance arienne, par leur intrusion, ont-ils compris qu'il fallait gagner les Berbères à leur cause, l'Afrique oubliée, comme l'appelle finement M. Courtois ? Il semble que les entreprises de pillage, comme le sac de Rome en 455, ont vu s'unir durant le règne de Geiséric Maures et Vandales et que l'on peut même faire état d'un curieux essai de colonisation en Sardaigne à laquelle Vandales et Maures auraient participé. La mort du vieux roi a, selon Procope (*Bell. Vand.*, I, 8, 1) donné le signal du désaccord entre les deux complices, mais l'on ne saurait jusqu'à plus ample informé dater avec précision le début du royaume berbère de l'Aurès qui a miné les forces du royaume vandale constamment menacé sur ses arrières. L'épisode vandale était dès lors vouée à une brusque fin, dès qu'un assaillant allait se présenter, et la défaite des envahisseurs était inscrite dans le livre de l'histoire. Incapables de trouver un *modus vivendi* avec les « Romains » d'Afrique, qu'ils avaient dépouillés et persécutés, impuissants devant les Berbères, leur rôle tout négatif a consisté à précipiter une évolution dont les débuts et les causes véritables remontaient à plusieurs siècles avant leur arrivée. Nous souscrirons donc finalement à la conclusion de l'auteur que « la conséquence la plus grave de la conquête vandale a été l'extension de l'Afrique abandonnée ». La déromanisation de ces provinces a été accélérée, mais elle n'aurait jamais été, si les Berbères n'avaient pas, dès le début, opposé à toutes les tentatives de les civiliser cette force d'inertie, ce conservatisme immobile qui fait en même temps leur gloire et leur honte, leur force et leur éternelle faiblesse.

Luxueusement illustrée, pourvue de nombreuses cartes, schémas, tableaux et index, la thèse de M. Courtois comporte en outre trois appendices épigraphique, prosopographique et chronologique qui permettent au lecteur de revoir toutes les inscriptions citées, de s'informer sur tout le personnel vandale et de juger, pièces en mains, de la chronologie des règnes adoptée par l'auteur. En somme *Les Vandales et l'Afrique* sont depuis 1928, où paraissait le dernier volume de l'*Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* de St. Gsell, la production la plus importante sur ce secteur de l'Empire romain, digne à tous points de ce grand monument et, à moins que son auteur veuille bien s'atteler à nous donner la suite, son excellente et indispensable continuation [3].

H.-G. PFLAUM.

---

(3) Une notice nécrologique sera consacrée à Chr. Courtois, mort accidentellement le 7 août 1956, dans notre prochain fascicule.

COMPTES RENDUS

P. Birot et J. Dresch, *La Méditerranée et le Moyen-Orient.* Tome second : *La Méditerranée orientale et le Moyen-Orient ;* Paris, Presses Universitaires, 1956. In 8° carré, 526 p., 83 fig. et 4 pl. h. t. (Collection Orbis).

Avec ce dernier volume s'achève l'œuvre monumentale consacrée par deux maîtres de la géographie française aux régions méditerranéennes et aux pays du Moyen-Orient ; œuvre considérable de près de 1.100 pages, illustrée de cartes et de croquis dont beaucoup sont très expressifs, qui est une mise au point des problèmes de géographie, géographie physique aussi bien que géographie humaine. Le premier volume, dont il a été rendu compte ici (1), était consacré aux généralités, aux péninsules ibérique et italienne (traitées par M. Birot) et à l'Afrique du Nord (200 pages dues à la plume de M. Dresch). Dans ce second volume M. Birot étudie séparément la péninsule balkanique (Yougoslavie, Bulgarie et Grèce) et l'Asie Mineure, M. Dresch les pays du Moyen-Orient au Sud du Taurus et de ses prolongements orientaux.

On retrouve, dans ce deuxième tome, les mêmes qualités que dans le premier : une information pratiquement exhaustive, une position des principaux problèmes et, dans la mesure où la documentation très inégale et encore lacunaire le permet, un exposé des solutions : la collection, avant tout destinée aux étudiants, a pour but essentiel de présenter des mises au point.

La forte personnalité des deux auteurs nuit un peu à l'unité de l'œuvre. Comme dans le premier volume, M. Birot attache une grande importance, à mon avis excessive, aux problèmes de morphologie, plus encore dans l'illustration que dans le texte ; et si les questions de géographie rurale sont suffisamment développées, les villes et les faits de géographie urbaine sont parfois négligés. Mais on a scrupule à critiquer des chapitres qui tous portent la marque d'une grande maîtrise et dont la lecture rendra les plus grands services, les Balkans et l'Asie Mineure étant des régions complexes et encore très inégalement et mal connues.

Les abonnés de la *Revue Africaine* seront probablement plus intéressés par les 300 pages consacrées par M. Dresch aux pays du Moyen-Orient (Libye septentrionale comprise). Les parentés physiques et humaines avec l'Afrique du Nord, les liens historiques et actuels entre le Maghreb et le Cherg (l'Orient) exciteront leur curiosité.

---

(1) *Revue Africaine,* XCIII, 1953, p. 419-422.

Le Moyen-Orient, découpé en états plus ou moins artificiels, est étudié dans son ensemble et l'auteur s'est imposé un grand effort de synthèse, parfaitement réussi. On ne saurait trop conseiller aux non géographes peu soucieux des problèmes physiques (et pourtant comment faire abstraction des climats, des sols, de la végétation et de cet élément indispensable qu'est l'eau dans des pays en majorité désertiques et steppiques ? On ne saurait trop recommander la lecture attentive de l'énorme chapitre III qui donne un résumé si dense et si riche des problèmes humains, également celle du chapitre IV qui dégage brièvement et sobrement l'originalité et aussi le caractère souvent artificiel des différents états, celle enfin de la conclusion générale des deux volumes sur la Méditerranée, son commerce et son rôle de voie de passage. Les lecteurs ne partageront peut-être pas toujours la sévérité peu nuancée de M. Dresch pour l'intervention et l'œuvre des puissances occidentales ; mais ils lui seront certainement tous reconnaissants d'avoir réuni pour eux, en des pages abondantes, denses mais claires, une documentation aussi vaste et bien élaborée, des suggestions et des éléments de jugement sur l'actualité la plus brûlante (2).

J. Despois.

Rassegna Mediterranea. — On relève au sommaire du n° 2 (mars 1956) de la *Rassegna Mediterranea*, revue internationale de culture qui paraît à Rome (Italie). Via A. Bignami n. 21, sous la Direction de l'Hon. Prince Prof. Giovanni Alliata di Montereale et du Dr. Armando Troni, les articles suivants : I. Balic : *Islam and Christianity* ; P. Bellat : *Christianisme et Islam à travers les siècles* ; B. Francolini : *Geografia e cultura nei rapporti tra Christianesimo ed Islam* ; E. Insabato : *Collaborazione cattolico-islamica* ; A. von Jvanka : *Le tre vie del passaggio dell'aristotelismo nell'occidente* ; E. Telhay : *Legami spirituali tra il Cristianesimo e l'Islam*, etc...

(2) On appréciera, heureuse innovation dans la collection, l'index des noms géographiques. Pourquoi, par contre, avoir limité l'illustration photographique à 4 planches, du reste fort belles ?

X. Yacono, *La colonisation des plaines du Chélif* (*De Lavigerie au confluent de la Mina*). Alger, Impr. Imbert, 26, rue Hoche, 2 vol. in 4° : I, 1955, 444 p., 37 tableaux, 80 fig., X pl. h. t. et II, 1956, 422 p., 38 tableaux, 45 fig., X pl. h. t. ; 1 carte en pochette à part.

Ces deux gros volumes, qui totalisent 866 pages de format in 4° et d'impression dense, ne sont pas d'un abord très encourageant. La colonisation des plaines du Chélif, qui ne sont qu'une des régions transformées par la colonisation française en Algérie, méritait-elle à la fois tant de travail et une étude aussi longue ? Et ces deux tomes volumineux n'exigent-il pas du lecteur un temps et un effort hors de proportions avec les bénéfices qu'il peut en tirer ?

Je répondrai tout de suite qu'il n'en est rien : ces 866 grandes pages se lisent non seulement sans fatigue mais avec un intérêt soutenu et toujours renouvelé. De chapitre en chapitre on apprend non seulement à connaître dans tous leurs détails les divers aspects de la vie passée et présente des plaines du Chélif, mais on voit comment se sont posés, à propos d'une région bien choisie, les principaux problèmes économiques et sociaux de la colonisation française en Algérie. Ce minutieux travail d'histoire régionale a une incontestable portée générale.

Le sujet a été traité et conçu de la manière la plus large. Les trois premiers chapitres du livre I « Conditions offertes à la colonisation » sont une fort utile mise au point de la géographie physique du pays qui ne compte pas moins d'une centaine de pages. Suivent, sous le titre « Le legs du passé », deux chapitres d'histoire de la région jusqu'au XIXe siècle ; notons en particulier un fort intéressant tableau de « La situation vers 1830 ». Le livre II, intitulé « L'emprise coloniale », est consacré à la conquête, à l'immigration, à l'acquisition des terres (il y a de longs chapitres sur la réunion des terres domaniales, la colonisation officielle et la colonisation privée dans leurs rapports avec les indigènes et entre elles), enfin à l'emprise proprement dite : celle des maisons et des agglomérations rurales, celle aussi de la nouvelle structure agraire, des périmètres de colonisation et des lots des colons officiels ou privés. Avant d'aborder l'histoire même de la colonisation, M. Yacono consacre encore un livre III à ce qu'il appelle « Les facteurs de la transformation » : la sécurité, la salubrité, puis surtout la route, la voie ferrée et la question de l'eau (eau potable et eau d'irrigation), enfin les capitaux et le crédit. On ne peut qu'énumérer ces chapitres à la fois si neufs et si pleins.

Ayant ainsi traité une foule de questions qui aident à comprendre « un siècle de colonisation », l'auteur en aborde l'histoire dans un IVe livre de 200 pages. C'est en quelque sorte le

cœur du sujet : on y suit pas à pas et au cours de périodes successives qui dépendent des circonstances algériennes, métropolitaines ou internationales, les lents progrès de la colonisation, ses énormes difficultés, ses réussites tardives. Enfin l'ouvrage se termine par un Ve livre d'une centaine de pages où sont étudiées les répercussions de la colonisation sur la démographie, la société et le niveau de vie des populations indigènes de la région.

Très largement conçue, cette étude de la colonisation des plaines du Chélif repose sur une documentation dont on ne saurait assez louer l'ampleur et la diversité : la bibliographie compte 475 numéros de références, mais ce sont surtout les archives qui ont fourni à M. Yacono l'essentiel de sa documentation : Archives nationales, du Ministère de la guerre et du Val-de-Grâce à Paris, Archives du Gouvernement général de l'Algérie et Archives départementales d'Alger et d'Oran, Archives des grands services administratifs, sans compter les collections de journaux, de bulletins ou de revues d'intérêt local. La richesse de l'information apparaît à chaque page, à la fois dans le texte et dans les notes, mais aussi dans ces 75 tableaux de chiffres dont certains ont demandé un gros effort d'élaboration, dans ces nombreux graphiques souvent ingénieux, dans cette riche illustration qui permet un allégement du texte.

Les comparaisons avec les autres régions de l'Algérie sont fréquentes. Les événements locaux sont toujours replacés dans l'ensemble de l'histoire de la colonie et de la Métropole, les faits économiques sont rapprochés de la conjoncture. L'auteur se meut avec aisance dans le domaine de l'histoire économique et sociale et dans les disciplines voisines de l'histoire : la géographie, la démographie, la statistique. Ainsi l'histoire de la colonisation des plaines du Chélif s'intègre-t-elle dans l'histoire de la colonisation de l'Algérie, et elle devient un chapitre, singulièrement suggestif, de l'histoire coloniale des XIXe et XXe siècles. Telle est la portée de ce gros et beau travail riche d'une très vaste documentation et d'une large culture historique.

Mais ce livre a encore d'autres mérites. Il plaît par son plan net et souple, par son style aisé et sans fards, surtout par la note juste qu'il donne d'événements qui sont parfois très actuels ou qui, bien que passés, sont encore l'objet de discussions passionnées. M. Yacono a montré tout au long de son travail une indépendance d'esprit et une probité scientifique qui ne sont pas monnaie courante dans certaines branches de l'histoire contemporaine et tout spécialement dans l'histoire coloniale : on ne saurait assez l'en féliciter.

J. Despois.

Mlle E. Agati, *L'émigration des Vaudois de Freissinières en Algérie (1881-1891-1920)*. Publication des Ann. de la Fac. des Lettres, Aix-en-Provence, Trav. et Mém., n° 3, 1956, 100 p. in 16 ronéo.

Comment 45 familles protestantes de la vallée-refuge de Freissinières (affluent de la haute Durance), furent amenées en trois groupes par le « Comité de Lyon », puis par le « Comité Coligny » pour peupler les centres de colonisation de Trois Marabouts, de Guiard et de Ténezera dans l'Ouest-Oranais, ce qu'elles sont devenues (il en reste 15) : telle est l'histoire attachante et curieuse que raconte cette brochure.

J. Despois.

P. Lisse et A. Louis, *Les potiers de Nabeul. Etude de sociologie tunisienne*, Tunis, Institut des Belles-Lettres Arabes, 1956, in 4°, 266 p., 100 fig. et photos.

Nabeul est la plus importante et la plus vivante de ces agglomérations de la côte orientale de la presqu'île du Cap Bon qui s'égrènent parmi les plus beaux jardins et les plus belles orangeraies de Tunisie. C'est une ville de 16.800 habitants, ville de ruraux mais aussi de commerçants et d'artisans. Les trois cinquièmes de ceux-ci, soit 1.252 (en 1955), travaillent à la poterie dans 160 fabriques : il faut distinguer la poterie traditionnelle, poreuse ou vernissée, la poterie « culinaire », d'usage courant, la poterie industrielle (tuiles vernissées, briques, tuyaux, pots de fleurs...), enfin la poterie artistique décorée d'émaux, la plus connue des Européens et la plus originale.

C'est à l'étude détaillée des poteries et des potiers, des problèmes techniques et des problèmes humains que se sont attachés M. Pierre Lisse, directeur du Centre régional d'Arts tunisiens de Nabeul, et le R.P. André Louis, honorablement connu par ses études d'ethnographie tunisienne.

Après quelques pages consacrées à Nabeul, les auteurs décrivent par le menu les différentes opérations auxquelles se livrent les artisans depuis la carrière d'argile jusqu'aux boutiques de vente : l'extraction et la préparation de terre, le façonnage des pièces, leur cuisson, les opérations de vernissage ou d'émaillage. Il était difficile d'être plus précis et plus complet que dans ces 150 pages denses et remarquablement et abondamment illustrées ; les linguistes apprécieront certainement la richesse du vocabulaire technique et des expressions relevées.

Plus « humaine », la seconde partie fait état de la vie artisanale, des rapports entre patrons et salariés, des liens corporatifs, bien lâches aujourd'hui, et, d'autre part, des difficultés financières et commerciales rencontrées par les potiers. On y trouve l'étude sociale d'un milieu d'artisans qui vit dans la gêne, qui a ses traditions, ses coutumes, ses proverbes et ses dictons (il y a un chapitre de folklore bien attachant). On y trouve aussi l'étude d'une économie traditionnelle qui a jusqu'à présent résisté à la concurrence de l'industrie moderne mais qui vit difficilement et dont la rentabilité est faible : Les auteurs ne se contentent pas de le montrer et de l'expliquer de façon aussi détaillée que possible : ils examinent, dans un dernier chapitre, les améliorations nécessaires et les remèdes possibles.

Au total, sur un sujet limité, une très bonne publication, précise et exhaustive, agréable à lire et facile à consulter grâce à sa belle illustration, à ses index et à sa bibliographie, un livre attachant, probe et très humain.

J. Despois.

Aimé Dupuy, *L'Algérie dans les lettres d'expression française ; La Tunisie dans les lettres d'expression française*. Editions Universitaires, Paris, 1956, in-12.

Pourquoi M. Dupuy, ayant entrepris d'écrire un livre très utile sur la littérature concernant l'Algérie, a-t-il cru bon de commencer par un de ses slogans qui n'ont aucun sens : « L'Algérie n'existait pas avant l'arrivée des Français ; elle n'avait même pas de nom. » ? Que dirait-on d'un historien qui oserait écrire une phrase semblable à propos de Venise, sous prétexte que cette république, qui avait un territoire continental, était désignée sous le nom de sa capitale ? On n'a pas trouvé le mot *Algérie* avant l'occupation française, mais le mot *algérien* est bien plus ancien. Très souvent, dans les textes du XVIIe siècle et du XVIIIe siècle, on parle de pirates et de marchands *algériens*, d'esclaves *algériens*. Désigne-t-on ainsi seulement des hommes originaires de la ville d'Alger ? Certes non. Ainsi j'ai trouvé aux Archives Nationales (carton B III/24) un rapport du consul de France à Alger, daté d'août 1729, où l'on parle de Maltais qui ont pris *une galiote algérienne d'Oran*. C'est la preuve que le mot « algérien » s'appliquait aux gens et aux choses de toute la régence turque d'Alger.

Quant aux Capitulations de 1535, auxquelles M. Dupuy fait allusion dans cette première page, faut-il encore répéter qu'elles n'ont jamais existé (1) ?

Il y aurait bien des réserves à faire aussi sur la course « industrie nationale ». Mais passons. M. Dupuy a voulu présenter au grand public une petite histoire littéraire de l'Algérie. L'entreprise est louable parce qu'elle pourra orienter les hommes cultivés désireux de s'initier à ce pays par la lecture de livres plus attrayants que ceux des savants. Un échantillon du style de chaque auteur cité n'est pas inutile. Ceux que donne M. Dupuy sont judicieusement choisis.

Un peu plus de prudence ne serait pas inutile. Par exemple nous n'avons aucune raison de prêter l'oreille aux calomnies d'un J. T. Merle : nous savons que le général Loverdo, qu'il accuse de plumer les autruches du dey, est mort pauvre.

Mais, ces regrets exprimés, je dois exprimer la satisfaction d'un historien de pouvoir trouver ici réunies des notices bien coordonnées sur les écrivains algériens. Certaines sont excellentes. Telles les pages sur Louis Bertrand, romancier qui n'a rien compris au monde arabe, mais si bien observé la complexe et pittoresque société d'Algériens de souche européenne au début de notre siècle. Celles aussi consacrées à un auteur mieux renseigné et plus généreux, Robert Randau, qu'on ne relira jamais assez.

Et quel bon guide nous avons désormais pour orienter nos lectures dans la littérature actuelle, si riche, si originale, où émergent les noms de Camus, d'Audisio, de Mammeri, de Feraoun, de Mohamed Dib !

M. Dupuy a négligé les poètes, moins originaux, à vrai dire, que les romanciers. En dépit des dépenses d'une famille opulente en vue de perpétuer le souvenir de Marcello Fabri, ce prestidigitateur du verbe ne trouve pas place dans une bibliographie algérienne. Constatation intéressante : elle prouve que l'argent ne peut fonder chez nous une réputation littéraire, et c'est un réconfort moral. Mais qui sait si ce ne sont pas ses idées politiques (son communisme, actuellement pudiquement caché) qui ne lui vaudront pas la gloire, un jour ? Ce serait piquant. Pour l'instant Marcello Fabri souffre d'une publicité qui, sans doute, le défigure.

⁂

(1) Cf. l'article de G. Zeller : *Une légende qui a la vie dure : les capitulations de 1535*, Revue d'Histoire moderne et contemporaine, t. II, av.-juin 1955, p. 127 sq.

M. Dupuy, qui a beaucoup étudié Flaubert et Maupassant, était aussi qualifié pour écrire le second volume, celui qui concerne la Tunisie. Passant en revue une foule d'auteurs, si difficiles à classer que nous ne lui reprocherons pas d'avoir un peu disloqué l'œuvre de certains, il a réussi à nous faire saisir la différence entre cette littérature tunisienne et l'algérienne. « En Tunisie, nous dit-il, on en est encore resté, soit à des relations *pittoresques* ou *historiques*, soit surtout à des œuvres relevant des contacts ethniques ».

On peut en effet reprocher à cette littérature touffue, où les auteurs musulmans ne tiennent qu'une place insignifiante, de n'avoir pas assez bien sondé l'âme du peuple. Cependant quelques Français de Tunisie s'y sont essayés, et je reprocherai à M. Dupuy de n'avoir même pas cité le livre de M. Sebaut : *Le Cherak maudit.* Ce roman, fondé sur des observations recueillies, semble-t-il, dans les tribunaux, décrit fort bien les passions des paysans tunisiens, soucieux d'augmenter leur domaine, leurs mœurs familiales, le tour compliqué que prennent les conflits dans un pays où la vérité se dissimule si bien que les erreurs judiciaires sont sans doute plus fréquentes que partout ailleurs. Une tranche d'âpre vérité, adoucie par une pointe d'humour. Un livre qui n'a pas eu le succès qu'il méritait.

M. Dupuy cultive une objectivité qui est sans doute très louable, mais un peu de passion rendrait son livre plus attrayant. Une critique plus poussée en ferait un instrument plus utile. L'auteur est un peu trop indulgent, à mon goût, pour certaines gens de plume très pressées d'aligner de jolies phrases sur un pays qu'elles n'ont pas étudié avec assez de patience. Cependant pourquoi, quand il remonte au XVIIIe siècle, est-il si dur pour le biologiste Peyssonnel, observateur pénétrant, qui a découvert la nature des coraux et qui est aussi injustement attaqué de nos jours qu'à l'époque où il essayait en vain de faire accepter sa découverte par l'Académie des Sciences ? Ce parfait honnête homme a été suspecté « d'imagination marseillaise » par un mauvais critique, Ch. Monchicourt. Celui-ci ne s'est pas aperçu qu'il n'y avait dans les Lettres de Peyssonnel que des erreurs de date. Non, ce bon naturaliste n'a pas menti.

Je n'en dirai pas autant de Saint Vincent de Paul, qui a commis un péché de jeunesse : une lettre où il raconte ses incroyables aventures dans la Régence de Tunis. Mais ne regrettons pas trop cette malheureuse missive, puisqu'elle pourra mettre les historiens sur la piste d'un Vincent inconnu, personnage inquiétant. En dépit de curieuses lacunes dans les archives, je ne désespère pas de savoir s'il fut vraiment un socinien camouflé (comme le raconte Grimm) et surtout où il se trouvait durant les deux années de sa prétendue captivité.

M. Emerit.

Truchet André, *L'armistice de 1914 et l'Afrique du Nord*, VIII + 424 pages, Paris, 1955.

C'est un dossier que nous apporte M. Truchet. Un dossier de plus de 400 pages, sur le problème militaire plutôt qu'historique. En 1940 la France avait-elle avantage à signer l'armistice ou devait-elle essayer de replier vers l'Afrique du Nord ce qui lui restait de forces ? M. Truchet croit que le repli aurait provoqué plus tôt la défaite de l'Allemagne (qu'il eût souhaité d'ailleurs moins complète qu'elle ne fut). Il soutient cette thèse avec un luxe d'informations très impressionnant, utile à bien des égards aux historiens futurs.

Je dois signaler tout de suite que sa méthode n'est pas très sûre. Il manque au problème, tel qu'il se pose, deux données essentielles. L'Amérique et l'U.R.S.S. n'étaient pas encore en guerre. La Wehrmacht n'avait pas encore subi les défaites démoralisantes qui l'attendaient dans l'Est de l'Europe.

Je ne discuterai pas sur certaines questions auxquelles M. Truchet croit pouvoir répondre. Etait-il impossible d'organiser l'évacuation sur l'Afrique du Nord faute de temps ? ou faute de bateaux? On peut croire en effet que nous avions les moyens de transporter par mer les débris inorganisés, fatigués et démoralisés de certaines de nos armées, ainsi qu'un matériel hétéroclite, et qu'il était possible de rendre à cet ensemble une certaine valeur militaire, à condition de disposer de quelques mois de répit. Mais ce répit, l'aurait-on obtenu ? Sur ce point nous sommes dans le domaine de l'hypothèse.

Les Anglais et les Américains nous auraient-ils fourni le matériel nécessaire ? L'auteur l'affirme. Mais il n'en donne aucune preuve. Au contraire il a la probité de nous rapporter la réponse de Londres : « Nous ne pouvons absolument rien vous donner comme appui dans le moment », et celle de Washington : « Tout ce qu'il est possible au Gouvernement américain de céder à l'heure actuelle, ce sont 27 canons de 75 modèle ancien » (p. 332).

Je ne crois pas que les Allemands auraient essayé d'envahir l'Afrique du Nord par l'Espagne, comme l'a cru le général Noguès. Ils auraient eu à surmonter bien des obstacles, que M. Truchet nous décrit avec justesse. A mon avis ils se seraient empressés de débarquer en Tunisie.

Et voici précisément l'hypothèse qu'écarte péremptoirement M. Truchet. Pourquoi ? Parce que les flottes anglaises et françaises auraient interdit le passage. Mais ont-elles réussi à faire le blocus de la Scandinavie ? L'Angleterre était si peu maîtresse en Méditerranée que la plus grosse part des renforts que M. Churchill a expédiés en Egypte, ont dû passer par le Cap de Bonne Espérance. En 1942-43, les Anglais, beaucoup mieux outillés qu'en 1940, et les Américains, qui disposaient d'une flotte

aéro-navale considérable, n'ont pas réussi à faire le blocus de la Tunisie. Les convois germano-italiens traversaient le détroit de Sicile en une nuit, sans trop de difficultés, et les troupes aéroportées se sont massées à Tunis dès la nouvelle du débarquement des Alliés, en dépit de l'effet incontestable de surprise obtenu par ceux-ci. En 1940, en utilisant les moyens ferroviaires et navals de l'Italie, l'Allemagne pouvait en quelques jours transporter en Tunisie une armée considérable.

Les éléments venus de la Métropole étant inutilisables avant de longs mois, notre armée d'Afrique du Nord pouvait-elle engager la bataille avec quelque chance de succès ? « Non », disent les généraux Noguès et Weygand. Nous voici au cœur du problème. Et c'est ici que je reproche à M. Truchet d'utiliser une bien mauvaise documentation. Il plaide son procès en brandissant des tableaux d'effectifs et de matériel. Que valent-ils ? Je suis bien placé pour le savoir, puisque j'appartenais alors à l'Etat-Major des Fronts Tunisiens, et puisque, ayant dirigé le Service historique de l'Armée à Alger en 1943-44, j'y ai manié une documentation abondante et recueilli des souvenirs tout frais. L'armée d'Afrique était imposante sur le papier. En réalité, depuis les prélèvements qu'elle avait subis, elle ne se composait plus que d'une poussière d'unités incapables de livrer bataille. Une extraordinaire superposition d'états-majors, en très mauvaise liaison avec les combattants, entretenait la plus incroyable gabegie. Veut-on des exemples de ce que valent les chiffres ? Page 261, l'auteur nous dit, sur la foi d'un état officiel, que l'artillerie en Afrique du Nord totalisait 1.400 pièces de tout calibre « depuis le 220 jusqu'au 47 ». Mais combien de ces pièces étaient en état de tirer ? Il existait certes un groupe de 220, mais il n'avait pas de tracteurs. En eût-il eu, je doute que le Commandement eût su l'utiliser. Quand on voulut essayer une de ses batteries à Bou Ficha, en empruntant quatre tracteurs à une unité voisine, le général commandant l'Artillerie refusa de lui faire accomplir en une journée les 70 kilomètres qui séparaient son cantonnement de La Manouba du champ de tir en question, sous prétexte qu'une unité ne devait pas accomplir plus de 35 km par jour... et l'on fit coucher les canonniers à Grombalia. Je sais que huit batteries hétéroclites gardaient les côtes, mais, le jour de la déclaration de guerre de l'Italie, elles me téléphonèrent qu'elle ne pouvaient pas tirer parce qu'elles manquaient de pointeurs. En huit mois on n'avait pas eu le loisir d'en former ! Les 1.400 pièces de la statistique comprennent une ferraille inutilisable entreposée dans les parcs depuis la conquête du pays. Sait-on que, pour « étoffer la ligne de Mareth », on eut l'idée d'y transporter trois batteries de 90 de Bange, vieux canons sans freins dont le recul est atténué par des cordes ? Comme on ne trouva personne pour les servir, le groupe resta aligné en plein désert, gardé par son commandant, tout seul, à qui on avait confié 12 tables de tir.

Personne ne se faisait d'illusions à l'Etat-Major de Tunis sur la possibilité d'une résistance avec un matériel désuet, des véhicules en nombre très insuffisant, impossibles à réparer faute de pièces de rechange. La brigade « légère » qui faisait route de Tébessa à Gafsa, était obligée d'emprunter la voie ferrée, en faisant un crochet par Sousse et Sfax. Le Commandement, vieilli, ignorait tout des nécessités de la guerre de mouvement. (Qu'on me pardonne de n'oser raconter les anecdotes qui fourmillent dans ma mémoire). On parlait très haut de cette armée « invaincue » qui désirait continuer la guerre, même en désobéissant aux ordres de Pétain, mais quel chef aurait accepté d'y servir comme simple soldat ? L'armée de 1942, avec son vieux matériel, fut admirable d'entrain, mais, grâce à une sérieuse épuration des cadres, elle était mieux commandée ; et puis, elle sentait que la roue de la Fortune avait tourné, depuis les victoires des Russes et l'effort tangible des Américains.

A mon avis, le répit que l'armistice a procuré à l'Afrique du Nord a permis aux Alliés d'effectuer un débarquement qui a été le premier acte de la victoire à l'Occident, débarquement qui eût été impossible si l'on avait trouvé une armée allemande incrustée dans ce pays. Il nous a donné l'avantage de préparer méthodiquement la revanche, à la barbe des Commissions germano-italiennes ; car, durant ces deux années, une Autorité militaire avisée n'a pas gaspillé son temps.

Bien entendu je me place exclusivement au point de vue africain et je ne discute pas d'autres inconvénients que l'armistice a pu avoir au point de vue de la France métropolitaine et des hommes d'Etat anglais. Qu'il soit permis d'être de l'avis de M. Truchet ? Je n'en doute pas. Il faut le remercier de son travail diligent. J'ai voulu dire seulement, en toute franchise, qu'il ne m'a pas convaincu.

M. Emerit.

Cecily Mackworth, *Le destin d'Isabelle Eberhardt.* Traduction, préface et notes par André Lebois, Oran, 1956.

Il faut être reconnaissant à M. Lebois d'avoir mis à la portée du public français ce livre plein à la fois de sympathie et de prudence sur Isabelle Eberhardt. Cette fille étrange n'avait guère inspiré la mesure à ceux qui l'avaient connue ni à ceux qui s'étaient emparés de son personnage après sa mort. Cecily Mackworth, après une information consciencieuse, nous donne de son héroïne un portrait qui semble équitable, M. Lebois le souligne heureuse-

ment dans sa préface. Bien des points d'interrogation subsistent et le personnage demeure flou. Une information plus complète permettra-t-elle un jour de tracer un portrait plus précis ? C'est possible, mais on doit noter qu'Isabelle avait une âme bien complexe et ne devait pas voir toujours bien clair en elle-même ; elle était de ces êtres qui ne peuvent vivre que dans un halo et sécrètent autour d'eux le trouble et la confusion. Le livre de Cecily Macworth n'est peut-être qu'une première approximation, mais s'éloigne résolument de la littérature passionnée qui jusqu'à présent a été consacrée à Isabelle Eberhardt. Je n'hésite donc pas à en recommander la lecture : on y trouvera intérêt et agrément.

R. LE TOURNEAU.

R. VAUFREY, *Préhistoire de l'Afrique*. Tome Ier, Maghreb, 458 pp. 216 fig. 40 planches. Librairie Masson. 1955.

Ce titre seul nous autorise à mesurer les ambitions de l'auteur qui visent à présenter en plusieurs volumes un tableau de la préhistoire de l'Afrique dans son ensemble. L'introduction nous promet neuf tomes successifs.

Ce premier volume est fait de fiches et de notices, rédigées par l'auteur au cours d'une carrière déjà longue, et classées et cousues un peu légèrement. Il ne faut chercher ici ni exposés méthodiques, ni idées neuves. L'ouvrage est précieux, et irremplaçable jusqu'à nouvel ordre cependant, par la somme de documents qu'il présente, et par sa très riche illustration typologique dont la meilleure part est due à la plume extrêmement fidèle de l'abbé Jean Bouyssonie.

Le chapitre premier de cinq pages est consacré à « l'Ile du Maghreb » à l'isolement géographique de la partie nord-ouest de l'Afrique, à la légende romanesque de l'Atlantide ; le chapitre II, à l'historique des recherches (six pages).

Dans le chapitre III, bloc de plus de cent pages, sous le titre de « *Paléolithique inférieur et moyen* » l'auteur a groupé les notes qu'il consacre à « l'homme villafranchien d'Aïn Hanech » (il eut mieux valu dire à l'industrie de boules du Villafranchien d'Aïn Hanech, car nous ne connaissons pas cet homme), aux formations marines et fluviales du Maroc, les carrières de Casablanca, les alluvions d'Ouarzazat, la pointe d'El Hank, et à l'Oued Gorea où apparaît pour la première fois dans l'ouvrage la mention de l'Atérien, au Micoquien d'Ouzidane en Algérie, auquel succède sans transition l'Oued Djebbana, gisement princeps de l'Atérien (une page), à l'Acheuléen d'El ma El Abiod et de Clairefontaine, pour passer aux alluvions plissées de Gafsa, au Moustérien de l'Oued Akarit, aux dépôts de sources du lac Karar, de Palikao, du Djebel Ouach, de Tit Mellil (Maroc), d'Aïn Fritissa, au remplissage des grottes algériennes et marocaines, aux limons rouges acheuléens et aux sables rouges atériens, etc...

Il nous faut attendre la page 193, c'est-à-dire la conclusion du chapitre suivant, le chapitre IV, consacré au Capsien typique, pour apprendre que celui-ci a succédé à l'Atérien, « expression indigène d'un Paléolithique moyen prolongé, contemporain d'un Paléolithique supérieur européen ». Dans sa hâte à passer au Capsien, notre auteur a ainsi négligé d'écrire le chapitre sur l'Atérien que nous attendions. L'Atérien a rempli en effet en Afrique septentrionale, une grande part du temps Wurmiens, il a laissé d'innombrables reliques, ses stations sont partout disséminées de la vallée du Nil au rivage atlantique, sur une part du Sahara, ses formes industrielles de pierre sont l'indice d'une culture originale propre à l'Afrique septentrionale et dont la longue durée autorise à penser qu'il a dû évoluer, se transformer. Miss G. Caton Thompson, M. Antoine ont longuement discuté de ce problème. C'en est assez pour justifier l'intérêt que nous portons généralement à l'Atérien et pour regretter que R. Vaufrey se soit contenté à son propos de notions rapides dispersées dans un chapitre où cette culture originale, et qu'il fait avec raison contemporaine des derniers temps glaciaires, n'a absolument rien à faire.

Il a consacré au contraire aux cultures capsiennes, cultures d'expansion limitée, n'ayant jamais gagné l'Ouest Atlantique ni l'Est libyen, deux chapitres successifs : Les chapitres IV et V formant un ensemble de 162 pages, plus du tiers de l'ouvrage. Le lecteur ne le regrette d'ailleurs pas. Ces deux chapitres, à quelques petites erreurs de détail près, sont nourris et excellemment illustrés. L'auteur après avoir fait justice des théories qui ont tendu à transformer les liens typologiques entre Capsien et Aurignacien en liens génétiques passe rapidement à la description des gisements capsiens jusqu'ici explorés, qu'il décrit, et pour chacun desquels il donne l'inventaire des formes industrielles recueillies. C'est par erreur que dans les Conclusions de la page 241 et la note 3 de la page 136, il fait figurer parmi celles-ci les pierres à rainures employées pour polir les grains d'enfilage en test de coquille d'œuf d'autruche. Ces pierres (*grove stones*) sont propres au néolithique. Les grains d'enfilage du Capsien sont mal calibrés et obtenus par un autre procédé (V. Gobert et Vaufrey, *l'Abri 402*, pp. 38-39).

Enfin du chapitre V., R. Vaufrey distrait sous un sous-titre particulier, un des faciès du capsien supérieur qu'il va décrire sous le nom d'intergétulonéolithique. Ce nom de fantaisie, créé au moment où la préhistoire moghrebine en était à ses premiers

balbutiements, jure dans la nomenclature d'aujourd'hui. Il est formé avec « gétulien », un terme pour de très bonnes raisons définitivement abandonné, etc...

Ce faciès est le faciès de Lalla dont R. V. est lui-même l'inventeur. Il se distingue par la présence de deux formes spéciales : 1° des lames tronquées obliquement avec retouche arrondie de la base (nos 18, 19, 20 de la figure 135), 2° des lamelles à languettes (nos 30, 31, 34 de la même figure, nos 27, 28, 29 de la figure 139). Aïn Aachena appartient au même faciès, quoique la figure 141 ne le montre pas. Les plus belles séries de ce faciès sont de Bir Hamaïria (fouille Teste), dont R. Vaufrey s'est plu à ne représenter (mal) que les pièces fausses fabriquées par l'ouvrier Othman.

Les trente-trois pages qui suivent et terminent ce même chapitre V sont consacrées à l'Ibéro-maurusien, l'auteur désirant marquer que cette culture doit être considérée comme un faciès latéral du Capsien supérieur. Telle conception a été adoptée par plusieurs qui l'ont depuis abandonnée. Malgré l'évidence, Vaufrey s'y maintient. J'ai exposé ailleurs les raisons qui le rendent désormais inadmissible (Libyca, 2e sem. 1954, 441-452).

L'Ibéro-maurusien, en effet, et les industries apparentées, se situent géographiquement sur une aire en grande partie littorale, que le Capsien n'a jamais pénétrée. Il appartient avec les apparentés à un complexe industriel où dominent absolument les armatures, où les outils sont rares : le complexe Nord-Africain des lamelles. A comparer les inventaires des objets de pierre, laissés par leurs auteurs dans les gisements et ateliers capsiens ou ibéro-maurusiens, il apparaît que ces objets répondent dans chacun des deux cas à des fonctions différentes, suggérant des modes de vie différents, des ethnies étrangères l'une à l'autre

Les caractères raciaux de ces ethnies sont eux aussi divergents. Nous avons d'autre part de très bonnes raisons, que le Pr Vaufrey aprioristiquement ne peut admettre, de penser que le complexe des lamelles a débuté dans le Moghreb antérieurement à l'implantation du Capsien et que quelques-uns au moins des dépôts relictuels de lamelles sont antérieurs au Capsien le plus ancien. Ceci nous engage à faire sans plus attendre un saut vers les pages 407 à 409, qui font part des conclusions générales de l'auteur, et où celui-ci exprime le mépris qu'il a décidé de professer pour des travaux qui vont à l'encontre de ses leçons. Il s'agit dans ces travaux, des faits que nous avons relevés, G. Castany et moi-même, à Sidi Mansour de Gafsa. On observe en ce lieu la succession de deux formes. La première fut un dépôt continu de limons qui contenait à sa partie supérieure un horizon de lamelles, appelé du nom de son inventeur, horizon Collignon. La seconde est une succession de témoins formés par érosion et dissection de la première. L'horizon Collignon subsiste en place vers le sommet d'un certain nombre de témoins. Au sommet même des mamelons que sont ceux-ci, est posé le Capsien, qui les coiffe. L'antériorité de l'horizon de lamelle sur le Capsien ne peut ainsi faire de doute à Sidi Mansour.

Quels arguments le Pr Vaufrey peut-il opposer à cette évidence ? Nous avons jugé que l'horizon Collignon s'est formé sur place : le Professeur préfère qu'il soit venu latéralement (sans pouvoir dire d'où). Le fait, s'il pouvait être prouvé, ne changerait rien aux conclusions : l'horizon, d'où qu'il vienne, s'est étendu sur les limons avant cessation de leur dépôt, il a ensuite été découpé avec les limons eux-mêmes. En note 6 de la page 407, le Professeur remarque « un relevé planimétrique eut été nécessaire, etc... ». C'est tenter vainement d'égarer le lecteur qui sait bien qu'un horizon géologique, fut-il sectionné et déformé, est toujours un horizon. J'ai admis, dans ma contribution à l'étude de Sidi Mansour, publiée dans Quaternaria I, que la couche de limon qui couvre l'Horizon Collignon pouvait tout aussi bien provenir d'une dernière inondation de l'Oued Baïech que de ruissellements latéraux. Cri de triomphe du Pr Vaufray : « Dès lors l'âge de l'horizon n'est plus fonction de ce qui est au-dessus ! » Il s'agit non d'un âge absolu, mais d'un âge relatif, celui-ci est antérieur à la dissection des limons par chute du niveau de base, tandis que le Capsien est postérieur à celle-ci.

Quant à ce Capsien ancien que l'on trouve en couche au sommet de deux mamelons et dont les pierres brûlées croulent sur leurs pentes, le Pr Vaufrey va y appliquer sa méthode habituelle de péjoration, dont de plus grands que nous-même ont déjà été victimes.

Nous avons dit que le Capsien était en couche et que nous l'avions obtenu par tamisage. Vaufrey écrit : « une série de mamelons à la surface desquels... ». Premier truquage. « Notamment sous la forme de deux grosses lames... ». Second truquage que ce *notamment* qui fait abstraction des statistiques analytiques que nous avons publiées des formes industrielles. Il ajoute « et de différents microlithes sans significations propres ». Je m'inscris encore ici en faux. Tout le matériel est Capsien typique, même les microlithes. Plus loin, page 409 « Les gros éléments très maltraités... avec une mauvaise lame... ». Ce matériel que le Pr Vaufrey n'a pas vu, ne comprend ni éléments « maltraités » ni « mauvaise lame ». C'est du matériel de fouille en parfait état de conservation et très caractéristique.

Le paragraphe suivant contient lui aussi deux graves altérations voulues des faits. Il serait excessif d'insister. C'est une question de méthode qui fait l'intérêt de l'étude de Sidi Mansour. Elle est un exemple de l'usage qui peut être fait de la morphologie dans la recherche et l'établissement de séquences. Vaufrey refuse toute valeur à l'étude de la morphologie dans cette recherche. Il ne dit pas pourquoi. Il fuit devant le vrai problème en cause et son argument essentiel, en se réfugiant et en tentant d'entraîner le lecteur dans un lacis d'arguties dénigrantes, extérieures au fait central, mode de discussion bien connu dont le nom ne sera pas ici imprimé. Le fait central, encore une fois est celui-ci : Présence de deux dépôts archéologiques, l'un antérieur au moment où l'érosion a pris à Sidi Mansour le pas sur l'alluvionnement, l'autre postérieur.

Nous avons sauté pour rejoindre les singulières conclusions des pages 407 à 409, par-dessus les paragraphes descriptifs (p. 257 à 289) consacrés aux gisements et campements du Maroc, d'Algérie et de Tunisie qui sont rangés par l'auteur sous le titre général d'Ibéromaurusien. Sur cette culture particulière, il résume ainsi son point de vue : « Par cette distribution, tout entière extérieure au domaine du Capsien supérieur, l'Ibéromaurusien nous apparaît comme un faciès latéral de celui-ci. Par son extrême pauvreté typologique — disparition presque totale des lames à dos rabattu grandes et moyennes ainsi que des burins ; réduction du nombre des grattoirs et, presque à un seul des types d'armatures géométriques —, il ne peut guère se concevoir que comme une forme dégénérée de celui-ci. C'est l'industrie la plus misérable qui soit, celle des tribus sauvages isolées — dans une région pauvre en silex — des sources orientales et méridionales de leur civilisation par les forêts de l'Atlas Tellien où abondaient la panthère et le lion. L'industrie de l'os est apparemment plus évoluée que dans le Capsien supérieur etc... ».

Tout cela forme un tissu d'interprétation contre lesquelles il est nécessaire d'élever quelques réserves :

a) La prétention de conclure à un lien génétique entre deux cultures du fait même de leur répartition géographique différente est beaucoup plus qu'osée, y eut-il entre les deux groupes des forêts peuplées de panthères et de lions.

b) La pauvreté typologique des objets de pierre laissés sur place par une population, lorsque tout le reste qui était l'essentiel a péri, ne permet absolument pas de porter un jugement sur le niveau de vie, la dégradation ou le progrès culturel de cette population. Les reliques de pierre des primitifs représentent une part infime de leur matériel, à peu près totalement corruptible, et ces reliques de pierre ne donnent qu'une faible idée de leur artisanat et de l'appareillage qui les accompagnait dans la vie.

Les petites pierres des Ibéro-maurusiens ne peuvent être tenues pour la marque de leur déchéance, d'autant que le Pr Vaufrey lui-même admet qu'ils hantaient en général les lieux pauvres en silex, et que leurs outils d'os étaient plus variés que ceux des Capsiens. De leurs inventions dans le travail des bois, de la corne, du cuir, des fibres, nous ne saurons jamais rien, ni non plus de leur culture non matérielle.

c) Enfin, il est inexact de dire que leur industrie est la plus pauvre qui soit. Elle intéresse moins le collectionneur que les industries à gros éléments. Leurs lamelles cependant sont beaucoup plus variées que ne le laisseraient supposer les inventaires publiés par Vaufrey, qui groupe sous le titre de *lamelle à dos* des formes diverses, inconnues des Capsiens.

Rien ne permet d'affirmer que la culture ibéro-maurusienne a été inférieure à la culture capsienne ni que la première est dérivée de la seconde par abâtardissement. Ce qui a été dit plus haut de l'Atérien vaut pour l'Ibéromaurusien, ou mieux pour le complexe nord-africain des lamelles. Celui-ci a laissé sur le terrain et dans les abris, au-delà même des limites du Moghreb, d'innombrables reliques. Le fait seul d'inscrire leur description dans le chapitre du Capsien supérieur ne change rien à l'importance de cette culture à index de lamelles, ni à son originalité, ni à l'intérêt que suscite sa très large expansion et la variété de ses faciès.

Après avoir sommairement réglé leur compte aux Ibéromaurusiens, le Pr Vaufrey ouvre son chapitre VI : Le Néolithique de tradition capsienne.

Sans doute existe-t-il bien un néolithique de tradition capsienne. Je veux dire sans doute est, ou sera-t-il possible de rencontrer en quelques lieux écartés les traces de groupes capsiens ayant donné leur agrément à quelques-uns des principes ou adopté les nouveautés apportées par la révolution et la conquête néolithiques, sans pour autant avoir tout abandonné de leurs vieux comportements. Mais de ces Capsiens néolithisés nous ne trouvons nulle description dans l'ouvrage que nous parcourons présentement.

Le Néolithique de tradition capsienne, mentionné pour la première fois dans l'Anthropologie de 1933, était, et est demeuré une pure création de l'esprit. Au moment même où il la concevait, Vaufrey ne connaissait des Néolithiques nord-africains, de connaissance directe, que celui de l'Abri de Jaatcha et celui de l'Abri de Redeyef. Au Jaatcha le matériel est purement néolithique sans aucune intrusion d'aucun élément qui puisse être reconnu comme proprement capsien. A Redeyef, les inventeurs de l'Abri avait cru reconnaître sous les cendres néolithiques une

assise capsienne. On sait qu'il n'en était rien et que tout dans cet abri était néolithique. Voir à ce propos la note du Pr Vaufrey de la page 292, qui lui interdit désormais de prendre argument de Redeyef pour soutenir sa conception du néolithique de tradition capsienne.

Dans cette même catégorie industrielle ou culturelle, notre auteur a rangé jusqu'aux trouvailles néolithiques des grottes oranaises. La visite par le IIe Congrès panafricain de Préhistoire, en octobre 1952, du Musée d'Oran et les discussions devant ses vitrines, ont porté le dernier coup à la conception d'un néolithique de tradition capsienne étendue à l'ensemble du Maghreb.

L'ouvrage du Pr Vaufrey est très riche en faits, en documents rares et précieux pour tous ceux qui n'ont pas suivi les développements de la recherche préhistorique en Afrique du Nord depuis près d'un demi-siècle.

Il ne peut cependant être lu avec profit que par des gens préalablement prévenus, car les faits sont ici soumis à des conceptions générales et à un cadre qui se sont formés dans l'esprit de l'auteur au cours des années 30, lorsqu'il explorait le Maghreb. Ce furent de commodes hypothèses. Il en a fait des dogmes.

L'ouvrage du Pr Vaufrey se termine par un dernier chapitre le chapitre VII, consacré à la Paléontologie. Dans une première partie il récapitule ce que les auteurs, dont lui-même, ont publié des faunes du Paléolithique inférieur et moyen, en y ajoutant les fossiles non encore décrits, qui font partie des collections de l'I.P.H. La seconde partie est consacrée à la faune capsienne et « civilisations dérivées ». Comprenons : à la faune épipaléolithique et néolithique. Ces 32 pages, avec deux grands tableaux et six planches, sous une forme condensée représentent de la part de l'auteur un très gros travail et pour le lecteur un recueil irremplaçable de précisions techniques, dues à un spécialiste de l'ostéologie comparée nord-africaine.

E. G. GOBERT.

NÉCROLOGIE

André BASSET

(1895-1956)

La disparition d'André Basset, le 26 janvier 1956, a consterné tous ses amis berbérisants. Il était né le 4 août 1895 à Lunéville (Meurthe-et-Moselle) et appartenait à une famille d'universitaires dont toute l'activité se consacra à l'Afrique du Nord. René Basset, son père, qui fut longtemps Doyen de la Faculté des Lettres d'Alger, a laissé de multiples travaux intéressant l'arabe et le berbère. Henri Basset, son frère, disparu prématurément alors qu'il était Directeur de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, a donné un *Essai sur la Littérature des Berbères* qui n'a toujours pas d'équivalent. André Basset, lui, s'adonna plus particulièrement à l'étude de la langue.

Elève du Lycée d'Alger, Licencié ès lettres, boursier d'Agrégation, la Grande Guerre interrompit des études qu'il ne devait reprendre qu'en 1919. Agrégé de grammaire, il exerce à Rabat, de 1922 à 1925, aux collèges Gouraud et Moulay Youssef, en même temps qu'il assure un service d'enseignement supérieur à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines. En octobre 1925, il passe définitivement à l'Institut comme Directeur d'Etudes et de surcroît se trouve chargé d'un enseignement complémentaire de Berbère et Linguistique générale à la Faculté des Lettres d'Alger, enseignement qu'il donne de 1925 à 1928 inclus. Docteur ès lettres le 19 décembre 1929, il est nommé, à compter du 1er février 1930, professeur de Langue et Civilisation berbères à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger, chaire nouvelle dont il reste titulaire jusqu'en 1946. Mais à partir de 1941, il se voit confier, à titre provisoire, l'enseignement du berbère à l'Ecole des Langues Orientales en remplacement de Destaing admis à la retraite. L'occupation allemande, avec ses conséquences de tous ordres, entraîna le maintien de cet

état de choses jusqu'au 1er janvier 1946, A cette date, André Basset devint titulaire de la chaire de berbère de l'Ecole Nationale des Langues orientales vivantes, poste qu'il ne devait plus quitter.

Rabat (1922-1930), Alger (1930-1946), Paris (1946-1956), trois étapes d'une harmonieuse ascension, trois moments d'une carrière consacrée exclusivement ou peu s'en faut à la seule linguistique berbère.

Conséquence sans doute de la formation intellectuelle de l'intéressé, et aussi de sa tournure d'esprit. Agrégé de grammaire, il eut toujours un faible pour la morphologie. Au cours de l'été 1951, le Père Dallet lui communiqua pour examen son « Verbe kabyle » qui devait paraître deux ans plus tard. Avec cette probité intellectuelle qui le caractérisait, André Basset entreprit de contrôler tous les matériaux recueillis en les confrontant notamment avec ceux fournis par Huyghe dans son *Dictionnaire kabyle-français*, 2e édition, 1901. Il manipulait toutes ces formes verbales avec une dextérité et une satisfaction dont je ne pus m'empêcher de lui faire la remarque. « C'est, dit-il, que je reste, de par ma thèse, un spécialiste du verbe berbère, un morphologue. La morphologie est quelque chose de solide, un terrain sûr sur lequel j'évolue sans crainte, avec joie même ». Disciple de Meillet, ce dernier des « meilletisants », comme il se plaisait souvent à me le rappeler au cours de nos conversations, se montrait très respectueux des faits linguistiques. Il les observait et les suivait avec une stricte objectivité car il avait horreur des constructions *a priori* dans lesquelles on s'efforce de les enfermer, en les violentant bien entendu. Ce pragmatisme s'affirme dans toute son œuvre, la conditionne même, quel que soit l'angle sous lequel on l'envisage, morphologie ou géographie linguistique.

La production d'André Basset est abondante. Il la caractérisait ainsi : « Peu d'ouvrages de longue haleine, beaucoup d'articles, notes et notules ». Articles, notes, notules, comptes rendus se dispersent au hasard de publications diverses, françaises et étrangères, mais surtout françaises : Hespéris, Journal Asiatique (J. A.), Revue Africaine (R. A.), Annales de l'Institut des Etudes Orientales d'Alger (A.I.E.O.), Comptes rendus du Groupe Linguistique d'Etudes chamito-sémitiques (G.L.E.C.S.), Travaux de l'Institut de Recherches Sahariennes (I.R.S.), Bulletin de la Société de Linguistique de Paris (B.S.L.P.), etc... Une bibliographie complète de ses œuvres accompagnée d'extraits importants allant jusqu'à la publication *in extenso* de l'une d'elles, fera l'objet d'un recueil édité prochainement par les soins de la Société de Linguistique de Paris. On se borne ici à évoquer les plus marquantes d'entre elles.

Sa thèse principale s'intitule : *La Langue berbère. Morphologie. Le verbe. Etude de thèmes*, Paris, 1929, LII + 268 p. Prix Volney de l'Institut. Utilisant au maximum l'œuvre du P. de Foucauld, donc centré sur le parler touareg de l'Ahaggar, étendu ensuite aux parlers berbères du Nord les mieux connus, ce travail constitue, à propos d'un compartiment morphologique déterminé, le premier essai poussé d'analyse et de comparaison des parlers. Il marque une date dans le développement des études berbères. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'à partir de ce moment, elles prennent conscience d'elles-mêmes, et sortent d'un isolement fâcheux pour s'intégrer à une vie nouvelle et féconde dans les cadres de la linguistique actuelle.

Amplifiant ses recherches, André Basset précisa l'état de la question dans une conférence faite en 1934 à l'Institut de Linguistique de l'Université de Paris sous le titre : *Système grammatical du berbère*.

En conformité avec les principes dégagés, suivent alors, à quelque dix ans d'intervalle, deux essais de grammaire axés sur les parlers kabyles, l'un en collaboration avec Jean Crouzet : *Cours de Berbère*, fasc. I. Exposé grammatical, Alger, 1937, 176 p. ; l'autre en collaboration avec l'auteur de ces lignes : *Eléments de grammaire berbère (Kabylie - Irjen)*, Alger, 1948, 328 p. ; celui-ci plus localisé que celui-là puisque ne s'appuyant que sur le seul parler des Irjen, région de Fort-National.

Entre temps, toute une floraison d'enquêtes particulières, d'importance très variable, allant de la simple notule d'une page (modèle, *Note sur l'état d'annexion en berbérie*, B.S.L.P., XXXIII/2, 1932, p. 173-4) à l'article étendu : *Dix notes de linguistique berbère*, *A.I.E.O.I.*, V, 1939-41, pp. 16-40 ; *Quatre études de linguistique berbère*, J. A., 1940, pp. 161-291 ; *Sur l'anticipation en berbère*, Mélanges W. Marçais, Paris, 1950, pp. 17-27 ; etc...

C'est alors qu'à la demande de l'International African Institute, André Basset en vint à envisager de faire le point sous la forme d'un tableau, d'une « description de la langue berbère ». Non sans appréhension d'ailleurs. « Nos *Eléments de grammaire...*, me disait-il, sont trop proches, je ne vois pas ce que je pourrais apporter de neuf ». Il estimait par là qu'il n'y avait pas assez de recul

entre ce que nous venions de faire et ce qu'on attendait de lui. Le résultat fut ce remarquable exposé, *La Langue berbère,* paru dans Handbook of African Languages, Oxford, 1952, et qui sera redonné en entier dans le recueil prochainement édité par les soins de la Société de Linguistique de Paris.

Exposé qui ne fait allusion qu'accessoirement, *in fine,* sous la rubrique Croquis et Commentaire, immédiatement avant la bibliographie, à une autre partie de l'œuvre de l'auteur consacrée à la géographie linguistique. L'attrait de la morphologie y poussa tout naturellement André Basset. Sa thèse complémentaire, *Etudes de géographie linguistique en Kabylie,* Paris, 1929, 100 p. + 21 cartes, était l'amorce d'une vaste enquête tendant en fait à prendre la mesure exacte du monde berbère.

En 1935, dans une note parue *in* Bolletino dell'Atlante linguistico italiano, André Basset précisait où il en était de la réalisation de son programme :

1. Etudes de géographie en Kabylie, ouvrage paru.
2. Note à propos de ces Etudes, dans les Annales de l'Université de Paris, mars-avril 1930, p. 179-81.
3. 1er fascicule des Atlas linguistiques des parlers berbères d'Algérie, en cours d'impression.
4. « J'ai commencé à réunir les matériaux d'un Atlas linguistique des parlers berbères du Sahara et du Soudan. J'ai actuellement réuni les matériaux concernant le sud tunisien (hiver 1931-32), le sud oranais (hiver 1932-33), les Zenaga de la Maurétanie (été 1932), les Touaregs de la colonie française du Soudan (hiver 1933-34) et ceux de la colonie française du Niger (hiver 1934-35) ».
5. Note sur les parlers touaregs du Soudan (17 cartes), dans le Bulletin du Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française, juillet-décembre 1934.

A l'heure actuelle, ont seuls paru, thèse complémentaire à part :

1. Atlas linguistiques des parlers berbères, Algérie, Territoires du Nord :

   Fascicule I. Equidés. 25 cartes + 91 p., Alger, 1936.

   Fascicule II. Bovins. 21 cartes + 80 p., Alger, 1939.
2. Etudes de géographie linguistique dans le sud marocain, Hespéris, 1942, pp. 3-22.

Le programme établi en 1935 ne se trouve que partiellement réalisé. Tous les matériaux destinés à l'établissement d'Atlas linguistiques des parlers berbères du Sahara et du Soudan n'ont été exploités que dans une proportion infime : nous n'avons que quelques cartes présentées à l'occasion du IVe Congrès international de linguistique, 1936. Il en va de même de ceux concernant le sud marocain où André Basset poursuivait encore plusieurs missions ces toutes dernières années. C'est dire que nous n'avons qu'un aperçu de ce qu'il aurait donné si la maladie n'était survenue.

Quant à l'importance et à la valeur d'un tel travail, je me souviens de l'impression qu'il produisit sur des spécialistes étrangers avertis comme les professeurs B. Terracini et G. Vidossi de l'Université de Turin, responsables du Comité de rédaction de l'Atlante linguistico italiano, à qui je remettais personnellement, en 1950, un exemplaire des Atlas linguistiques des parlers berbères. Frappés, et du réseau serré des points d'enquête, et de la richesse et de la précision des annotations accompagnant les cartes, ils s'étonnèrent qu'une telle production ne fût pas diffusée plus largement à l'étranger où, il faut bien le reconnaître, les études de géographie linguistique sont plus en faveur et autrement poussées qu'en France.

Tels sont, pour s'en tenir strictement à ceux-là, les deux aspects essentiels de l'œuvre d'André Basset. Œuvre d'un linguiste singulièrement averti qui, malgré certaine apparence, n'avait rien d'un spécialiste enfermé dans sa « vitrine ». Il en sortait même bien souvent, s'intéressant à tout ce qui, de près ou de loin, pouvait servir sa discipline, n'hésitant pas alors à revenir sur des questions traitées, fût-ce récemment :

« Cependant des lectures récentes, toutes récentes même, m'ont prouvé qu'il ne serait pas inutile de revenir sur certains problèmes ou certains aspects que j'avais à peine effleurés, voire négligés, d'où les observations suivantes... ». (*Quelques considérations sur la langue berbère,* dans n° 11 du Monde non chrétien, juillet-septembre 1949, pp. 276-87).

Moi qui ai vécu dans son intimité intellectuelle, qui ai passé de longs moments auprès de lui, à Paris ou au « Val André », sa résidence de Bretagne, je ne puis évoquer sans émotion nos longues séances de travail ou nos longues promenades sur la digue dominant la baie de

Saint-Brieuc au cours desquelles il apportait, avec son calme souriant, une réponse pondérée et éminemment pertinente à toutes les questions qui se présentaient. Dans le tome XIII des Travaux de l'Institut de Recherches sahariennes, Philippe Marçais, qui l'aimait et le connaissait bien, a pu écrire au lendemain de sa disparition :

« Tous ceux qui ont travaillé avec lui, tous ceux qui ont profité de ses leçons et des conversations, garderont de lui un souvenir ineffaçable, tant il est vrai qu'être son élève ou son collaborateur, c'était devenir son ami. »

Nul plus que moi n'est pénétré de la vérité d'une telle affirmation.

ANDRÉ PICARD.

Le Commandant Léon LEHURAUX

(1885-1956)

Le Commandant Léon Lehuraux, qui est mort, en pleine activité, le 8 juin 1956, était membre du Conseil de la Société historique algérienne où il avait accepté d'entrer en 1946. Nous n'avons pas à retracer, dans cette revue, sa brillante carrière militaire et administrative. Il faut cependant en rappeler les principales étapes.

Ce Saharien, qui a consacré 50 ans de sa vie au Grand Désert, était un homme du Nord : il était né à Aniche le 29 décembre 1885. Engagé volontaire au Ier Zouaves, à 18 ans, il découvrit l'Algérie et y conquit rapidement ses galons de sergent. Mais le Sahara l'attirait : il renonça à ses galons et s'engagea, trois ans après avoir abordé la terre d'Afrique, dans la Compagnie saharienne du Tidikelt. Alors commença cette magnifique carrière saharienne qui verra le méhariste de deuxième classe devenir Directeur des Territoires du Sud de l'Algérie.

Grâce à son intelligence et à son activité il regagna ses galons de sous-officier, puis, en 1915, il fut nommé sous-lieutenant. Il passa la première guerre mondiale au Sahara, participa à plusieurs opérations, notamment celle de l'Aïr en 1917, et ramena à l'obéissance les Touareg partis en dissidence.

Sa carrière proprement saharienne et militaire s'arrête en 1920, date à laquelle il fut appelé au Service des Affaires Indigènes au Gouvernement Général d'Alger. Mais c'était pour s'occuper de l'administration du Sahara. Et c'est à elle qu'il a consacré toute son activité jusqu'à sa retraite, en 1945, comme Commandant et Directeur des Territoires du Sud, après avoir franchi progressivement les divers degrés de la hiérarchie militaire et civile.

Après 1945, le Commandant Lehuraux n'a cessé de s'occuper activement des Territoires du Sud ; depuis 1948 il en était le représentant à l'Assemblée Algérienne.

Cet officier saharien, ce haut fonctionnaire, ce délégué à l'Assemblée Algérienne était aussi un intellectuel à l'esprit vif et curieux, un conférencier agréable et toujours intéressant, un écrivain à la plume alerte et élégante, à qui l'Académie des Sciences coloniales avait ouvert ses portes. Mon collègue Robert Capo-Rey dira ailleurs tout ce que lui doit l'Institut de Recherches sahariennes dont il était devenu le Vice-Président. Rappelons ici ce qu'il a été pour nous et l'œuvre écrite qu'il laisse derrière lui.

Pendant 10 ans, le Commandant Lehuraux a été assidu aux réunions du Bureau devenu le Conseil de la Société historique algérienne. Il ne prenait part aux discussions que pour donner des avis toujours empreints de modération et de bon sens. Mais l'essentiel de son action se situait hors de notre salle de réunion. Le Secrétaire général que je suis, mieux que quiconque, peut dire ce que notre Société lui doit, les subventions et les appuis qu'il nous a aidé à obtenir, non seulement pour la publication de la *Revue Africaine*, mais aussi et surtout pour l'organisation du 79e Congrès des Sociétés savantes que nous avons assumée en 1954 et pour celle du Centenaire de notre Société modestement célébrée au mois de mai dernier.

Enfin l'œuvre écrite du Commandant Lehuraux, qui est celle d'un essayiste et d'un chroniqueur, prend et prendra de plus en plus une valeur historique. Aussi croyons-nous servir tout à la fois sa mémoire et l'histoire en donnant ici la liste de ses livres et de ses principaux articles.

J. DESPOIS.

LIVRES

Sur les pistes du désert, Paris, Plon, 1928, 324 p., ill.

Les fondateurs d'Empire. Cérémonie en hommage à la mission saharienne Foureau-Lamy, Alger, Carbonel, 1930, 105 p.

Le nomadisme et la colonisation en Algérie, Paris, Comité de l'Afrique française, 1931, 283 p. (recueil d'articles).

Au Sahara avec le Commandant Charlet, Paris, Plon, 1932, 248 p.

Chants et chansons de l'Armée d'Afrique, Alger, Soubiron, 1933, 288 p.

Lettres d'un Saharien. Commandant Paul Duclos, Alger, Soubiron, 1933, 235 p., ill.

Le Sahara. Ses oasis, Alger, Baconnier, 1934, 200 p. (ill. de L. Carré).

Le conquérant des oasis. Colonel Théodore Pein, Paris, Plon, 1935, 283 p., ill.

Les Français au Sahara, Alger, Ed. des Territoires du Sud, 1936, 492 p., ill.

Musulmans 1938. Un mariage arabe dans le Sud algérien, Alger, Baconnier, 1938, 113 p., ill.

Bou Saâda, cité du bonheur, Alger, réédité par l'O.F.A.L.A.C., 84 p., ill.

Au Sahara avec le Père Charles de Foucault, Alger, Baconnier, 1944, 247 p.

Le palmier-dattier du Sahara algérien, Alger, Baconnier, 1945, 138 p., ill.

Laperrine le Saharien, Paris, Ed. de l'Encycl. coloniale, 1947, 157 p.

Où va le nomadisme en Algérie ? Alger, Baconnier, 1948, 185 p., ill.

Le Cinquantenaire de la présence française à In Salah, Alger, Baconnier, 1950, 62 p., ill.

Islam et chrétienté en Algérie, Alger, Baconnier, 1950, 199 p.

PRINCIPAUX ARTICLES

Les articles du Commandant Lehuraux sont très nombreux ; ce sont souvent des articles de circonstance ou de vulgarisation dont les plus nombreux se trouvent dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, entre 1926 et 1934, dans une revue, *L'Armée d'Afrique*, qui n'a eu que quelques années d'existence, dans le *Bulletin de la Société de géographie d'Alger*, qui a cessé de paraître, dans les *Cahiers Charles de Foucauld*, dans l'*Encyclopédie Coloniale et Maritime*, dans l'*Encyclopédie mensuelle d'Outre-Mer*, dans le *Bulletin de liaison saharienne*, depuis 1950, dans *Algéria*, etc...

L'Annexe d'In Salah et la Compagnie saharienne du Tidikelt depuis leur création, *Bull. de la Soc. de géogr. d'Alger*, 1914, p. 292-344.

Reconnaissances sahariennes, *Bull. du Comité de l'Afrique française*, 1928, Renseignements coloniaux, p. 263-272.

L'automobile au désert. Une victoire française, *ibid.*, 1930, Renseignements coloniaux, p. 65-74.

La guerre sainte des Senoussya dans l'Afrique française, *Revue Africaine*, 1939, p. 227-275 et 323-357 (en collaboration avec le Général O. Meynier).

Les origines des oasis du Tidikelt et du Bas Touat, *Travaux de l'Inst. de Recherches sahariennes*, II, 1943, p. 105-120.

Comment je suis devenu saharien, *Cahiers Charles de Foucauld*, I, 1946, p. 77-99.

Les méharistes, *Documents Algériens*, 1946, p. 317-323.

Histoire du Sahara et Routes et pistes du Sahara, dans « *Algérie-Sahara* », *Encycl. Col. et Marit.*, II, 1946, p. 41-45 et 327-336.

Les œuvres sociales au Sahara, *Cahiers Charles de Foucauld*, 1948, vol. II, p. 130-141.

Cinquantenaire des missions Foureau-Lamy et Flamand-Pein, *C. R. de l'Acad. des Sc. col.*, 1949, p. 1008-1015.

Le problème démographie en Algérie et l'émigration, *Bull. d'Information de l'Assemblée Algérienne*, n° 1, 1953, p. 13-36.

La mer saharienne. Le lac Triton, *ibid.*, 1954, n° 6, p. 533-540.

La France au Sahara, dans « *Algérie 1954* », *Encycl. mensuelle d'Outre-Mer*, p. 209-219.

CHRONIQUE

L'Archéologie Algérienne

I

ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE en 1955 et 1956

En 1955 et 1956, la recherche préhistorique a connu un ralentissement marqué dans les départements de Constantine et d'Alger ; par contre, des chantiers importants ont été ouverts en Oranie et ont apporté des documents de grande valeur. Les fouilles poursuivies dans la sablière de Ternifine (Palikao) ont, en particulier, permis de compléter d'une manière exceptionnelle les résultats déjà remarquables de la campagne de 1954. De plus, des recherches étendues ont été menées à bien au Sahara, tant dans le domaine des industries préhistoriques que dans celui de l'Art rupestre.

La mise en œuvre des documents recueillis a été particulièrement active. La réinstallation du Département de Préhistoire du Musée du Bardo a été achevée et des publications considérables ont vu le jour.

Algérie orientale

(IIIe, IVe, V^e^, VIe, VIIe, VIIIe, IXe, X^e^, XIe circonscriptions archéologiques)

Le chantier de l'Aïn Hanech (N. de Saint-Arnaud) n'a pas été rouvert. L'ablation des niveaux supérieurs par l'érosion ne permet pas de trouver en ce point des

horizons à bifaces qui seraient superposés aux couches de pebble-tools. D'autre part, les circonstances actuelles n'ont pas permis à M. Laplace-Jauretche de faire sur le Plateau de Mansourah (Constantine), les recherches qui avaient été annoncées dans la précédente chronique. On sait qu'il s'agit aussi d'un gisement à pebble-tools et Acheuléen à hachereaux.

M. Camps n'a pu continuer l'exploration des dolmens de Bou-Nouara ni étudier les escargotières découvertes par lui dans la région de Colbert. Par contre, il a, en 1956, étudié les séries de céramique protohistorique conservées au Musée de Constantine et accru considérablement nos connaissances sur la poterie modelée et peinte, grâce surtout aux fouilles de M. A. Berthier à Tiddis. La bourse de recherches préhistoriques, créée en 1951, a été attribuée à M. Camps pour l'exercice budgétaire 1955-1956.

M. Richaud, muté de la région de Tébessa à celle de Bône, a dû limiter ses recherches sur le terrain. M. Morel a pu étudier, en collaboration avec un géologue, M. Hilly, les formations quaternaires à l'W. de Bône et les industries préhistoriques qu'elles contiennent. M. Verguet a continué l'inventaire des gisements capsiens de l'E. de Sétif et découvert ou reconnu de nombreuses escargotières. Par contre, aucune recherche n'a pu être faite dans la zone capsienne par excellence, c'est-à-dire dans un rayon de 100 km autour de Tébessa.

Algérie centrale

(I^e^, IIe, XXe, XXIe circonscriptions archéologiques)

M. J. Tixier, chargé d'étudier la région de civilisation capsienne qui entoure Ouled-Djellal, a pu fouiller, près de Bou-Saâda, l'abri sous roche de Dakhlat es-Saâdane ; mais il a dû reporter à plus tard l'ensemble de ses recherches dans la région. A l'W. d'Alger, il a fait connaître un biface acheuléen provenant du Quaternaire du Sahel, document jusqu'ici unique.

M. G. Camps a poursuivi l'étude de la nécropole dolménique de Beni-Messous. Deux de ces mégalithes ont été transportés et restaurés au Musée du Bardo. L'un était depuis longtemps dans le Parc de Galland, où il servait d'abri aux gazelles. Sa restauration n'est que très approximative. L'autre a été prélevé à Beni-Messous et reconstitué avec les plus grands scrupules. Ils constitue donc un monument scientifique valable.

Algérie occidentale

(XIIe, XIIIe, XIVe, XVe, XVIe, XVIIe, XVIIIe, XIXe, XXIIe circonscriptions archéologiques)

M. P. Cadenat a continué ses fouilles dans l'abri sous roche de Columnata (Waldeck-Rousseau). Elles ont été particulièrement fructueuses en industrie lithique et en restes humains.

M. de Bayle des Hermens a fouillé l'abri de l'Aïn Kéda, non loin de Tiaret. Malgré un pillage particulièrement dommageable aux restes humains, ce gisement a donné des documents très intéressants.

M. G. Souville, titulaire de la bourse de recherches préhistoriques pour 1955, a étudié le Néolithique en Oranie.

Le chantier de Ternifine a fonctionné en 1955 et 1956 d'avril en juillet. Comme en 1954, la direction de ces fouilles a été confiée par l'Algérie à M. le Professeur C. Arambourg, avec la collaboration de M. R. Le Dû, Directeur de la circonscription archéologique et l'aide technique du service de l'Hydraulique. Jamais chantier préhistorique n'avait mis en œuvre de tels moyens : près de cent ouvriers, une station de pompage, des « sauterelles » pour remonter les sables, un réseau de Decauville, des cribleuses par décantation, un roulotte laboratoire. Cet effort était nécessaire car les dépôts profonds à industrie acheuléenne et *Atlanthropus Mauritanicus* ne pouvaient être atteints qu'au prix d'un déblaiement considérable et d'une lutte permanente contre les eaux remontantes.

En 1955, une troisième mandibule et un os cranien (pariétal) d'Atlanthrope ont été découverts. La mandibule est étonnante par ses seules dimensions, qui dépassent celles de tous les hominiens fossiles connus. Elle est presque intacte ; en particulier, les branches montantes sont remarquablement hautes, à l'opposé de celles de l'Anthropien de Mauer (*Homo heidelbergensis*). Le pariétal a permis d'obtenir un moulage endocranien d'une parfaite netteté.

A ces restes du plus haut intérêt pour le monde entier s'ajoutent de nombreux documents paléontologiques. En 1956, plusieurs crânes d'équidé zébré (*Equus mauritanicus*) ont été découverts tout au fond de la fouille. Enfin, l'industrie préhistorique est maintenant bien connue. Elle a pu être sommairement décrite au Congrès préhistorique de France, réuni à Poitiers (juillet 1956), en même temps qu'était présenté le film « Fouilles à Ternifine », réalisé sur ma demande par MM. Grillat et Marcel Bovis.

Sahara

Les Sahariens ont continué l'exploration du grand désert. De nombreuses découvertes ont été signalées par eux et des documents rapportés au Musée du Bardo. Le Colonel Thiriet, Commandant le Territoire des Oasis, a enrichi le Musée de pièces particulièrement importantes : industrie lithique, fragments d'art rupestre, reproductions de gravures et de peintures. Cette collaboration amicale et si dévouée dont il n'avait cessé de faire preuve depuis plusieurs année, a été brutalement interrompue par son décès, à Tripoli (Libye) où il était en mission, en décembre 1956. Mme Thiriet et ses fils ont bien voulu donner au Bardo la belle collection de pierres taillées ou polies que le Colonel avait réunie à Ouargla, après 30 années de prospection saharienne. Sur ma proposition, M. Robert Lacoste, Ministre Résidant en Algérie, a décidé de donner le nom du Colonel Thiriet à la grande salle de préhistoire du Bardo, qui lui doit ses plus beaux documents.

Mlle Henriette Alimen et ses disciples, M. et Mme Chavaillon, ont accompli des missions au Sahara occidental et fait d'importantes observations dont la portée est non seulement archéologique (Acheuléen *in situ*) mais aussi paléoclimatique.

M. Henri Lhote a conduit au Tassili des Ajjer une équipe de peintres chargés de relever les peintures rupestres. Cette mission avait été primitivement placée sous l'égide de l'Abbé Breuil. De nombreuses fresques ont été reproduites par les artistes qui se sont relayés au Tassili pendant presque toute l'année 1956. Parmi eux, on remarque des pensionnaires ou anciens pensionnaires de la villa Abd-el-Tif, qui ont apporté leur concours à cette mission que, par ailleurs, les autorités civiles et militaires ont matériellement aidée autant qu'il était possible.

Disposant de moyens beaucoup plus modestes, qui lui étaient fournis par l'Institut de Recherches sahariennes de l'Université d'Alger, M. H. Hugot, stagiaire de recherches au C.N.R.S., a effectué une mission de deux mois au Mouydir. Il en a rapporté, outre les matériaux d'une belle fouille néolitique, des observations sur les terrasses et des prélèvements riches en pollens. Etudiés à Montpellier en même temps que des récoltes analogues faites par le botaniste Quézel, ces pollens se sont révélés appartenir intégralement à la flore méditerranéenne. L'aulne et le tilleul sont même représentés. L'importance de ces découvertes est considérable : elles éclairent vivement le problème des « reliques » du Sahara central montagnard et celui des dernières vicissitudes climatiques de ces régions.

Musée et Laboratoire du Bardo

La réinstallation du Département de Préhistoire du Bardo a été achevée au printemps de 1956. Le nouveau Musée a été inauguré officiellement par M. Albert Grenier, Membre de l'Institut, Inspecteur général des Antiquités et des Musées d'Algérie.

On y accède par une nouvelle entrée, commune aux deux Départements de Préhistoire et d'Ethnographie. La préhistoire magrébine et saharienne est exposée dans sept salles meublées de vitrines à montures métalliques et éclairage fluorescent.

Le classement et l'inventaire des collections a été poursuivi par les collaborateurs du laboratoire d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques, avec le concours des stagiaires du C.N.R.S. affectés à ce laboratoire et des étudiants en Préhistoire de l'Université.

Parallèlement à cette réinstallation du Musée et de ses réserves, le Laboratoire, enrichi d'une salle de travaux pratiques, a poursuivi ses recherches techniques en matière de préparation et de restauration des documents. La bibliothèque est désormais trop petite pour contenir les volumes qui lui parviennent journellement, en particulier les échanges avec *Libyca*, 155 publications en 1956.

Le Laboratoire a publié en 1955 la deuxième partie du t. II de *Libyca* (1954), en 1956 le t. III (1955, 2 fascicules). En avril 1955 ont paru les *Actes du Congrès Panafricain de Préhistoire* (Alger, 1952) et, à la fin de la même année, une *Préhistoire de l'Afrique du Nord* et une étude sur les *Hommes préhistoriques du Maghreb et du Sahara*. En 1956 a été diffusé le premier *Album des Collections préhistoriques* du Musée du Bardo.

Enfin, par arrêté en date du 29 décembre 1955, M. Jacques Soustelle, Gouverneur Général de l'Algérie, a créé un « Centre Algérien de Recherches anthropologiques, préhistoriques et ethnographiques », dont le Musée et le Laboratoire du Bardo constitueront les premiers éléments, et qui est destiné à promouvoir, coordonner et contrôler l'ensemble des recherches concernant ces disciplines et à rassembler la documentation s'y rapportant. La construction des locaux qui abriteront les laboratoires du Centre a commencé, au Bardo, à l'automne de 1956.

LIONEL BALOUT.

II

ARCHÉOLOGIE PUNIQUE, ROMAINE ET CHRÉTIENNE EN 1955

Les historiens ont parfois de la peine à imaginer la vie des populations, pendant les périodes si troublées qu'ils sont parfois amenés à décrire — la décomposition de l'Empire romain sous les coups des barbares, la Guerre de Cent ans, ou d'autres. Les hommes de notre génération devraient savoir que, tandis que les uns se battent, que les autres sont bombardés ou massacrés, à quelques kilomètres les enfants vont à l'école et le laitier livre ses bouteilles.

On n'en est pas moins surpris lorsque, après une année de troubles et d'insécurité comme celle que l'Algérie vient de connaître, on fait le bilan des travaux accomplis par le Service des Antiquités. Nouveau venu, je suis à mon aise pour dire mon admiration et ma gratitude aux collaborateurs de Louis Leschi et de Marcel Christofle. Ils ont poursuivi leur tâche, non pas par simple habitude, ou encore par défi, mais parce qu'ils mesurent, dans une période de crise, l'importance de la continuité, la nécessité pour chacun d'accomplir son devoir d'état. L'archéologie nous apporte, sur le passé, des connaissances indiscutables, et ses résultats comptent tout particulièrement en Algérie, dont il nous faut retrouver et essayer de comprendre le passé. Mais elle est aussi pour les historiens un moyen de contact avec les homme d'aujourd'hui. Elle nous mêle aux problèmes du moment, tels qu'ils se posent pour nos ouvriers, daus les villes comme dans les coins perdus où nos recherches nous entraînent. Et la fidélité de nos équipes à leurs chefs, ouvriers des villes ou paysans des campagnes, leur souci de bien faire, l'intérêt aussi que tant d'entre eux portent à la signification de leurs trouvailles sont des signes qui permettent l'espoir.

C'est pourquoi, me semble-t-il, cette brève revue des résultats obtenus en 1955 sur les chantiers de fouilles d'Algérie prend cette année, une signification de plus.

A. — Les découvertes

Département d'Oran

LAMORICIÈRE (*Altava*).

M. Courtot a dégagé à partir de l'angle N-E de l'enceinte, qui a disparu, de vastes magasins pourvus de *dolia,* et un nouveau pressoir à olives. La fouille a donné trois inscriptions.

SIDI MEDJAHED (*Atlas Archéologique Algérie,* feuille 41, n° 3).

Il s'agit d'un poste fortifié, construit sur un éperon situé dans une boucle de la Tafna, à 15 km au Sud-Est de Maghnia. M. Emile Janier a dégagé un rempart, et trouvé des éléments architecturaux qui permettent de croire à l'existence d'édifices de caractère monumental.

ECHELLES PUNIQUES DE L'ORANIE.

M. Vuillemot a poursuivi ses recherches le long de la côte, entre Ténès et Siga et en particulier dans la région située au Nord-Ouest d'Oran. A la suite de ses fouilles ou de ses sondages, on peu désormais considérer comme vérifiée l'installation des Carthaginois aux Andalouses, à Mersa Madakh, à Mersa bou Medjar, à l'île de Rachgoun, à Camerata et probablement aussi à Port Say.

Ses recherches ont porté surtout sur deux points : aux Andalouses, d'abord, où il a poursuivi l'exploration de la nécropole, puis a entrepris de dégager des restes d'habitations.

D'autre part, il a exploré plusieurs des tumulus qui couronnent les croupes du Djebel Lindlès. Le mobilier, très dégradé, paraît être de fabrication punique.

SAINT-LEU (*Portus Magnus*).

Mme MM. Vincent a continué ses fouilles dans le voisinage immédiat du Forum. Elle a découvert, en bordure même de la place, une grande salle, à abside pavée de mosaïques géométriques.

Mme MM. Vincent croit que l'édifice s'ouvrait directement sur le forum : ce serait un lieu de réunion en forme de portique.

Cette nouvelle découverte montre ce qu'on peut attendre de fouilles intensives, dans l'ensemble monumental qui s'étend du temple jusqu'au delà du forum — comme d'ailleurs dans le quartier des villas. Le Service des Antiquités pense organiser à Pâques une grande campagne, avec le concours des membres de l'Ecole de Rome en mission.

Ténès (*Cartennae*).

M. Coco, Directeur de la XXe Circonscription archéologique, a veillé à la sécurité de plusieurs monuments menacés, et fait des recherches sur la route de Ténès ville à Ténès marine.

Aïn Sarb.

Dans la XVIe Circonscription archéologique (Tiaret), M. Cadenat a poursuivi les fouilles d'une villa romaine à Aïn Sarb ; il a dégagé quatre salles, à l'Ouest d'un petit péristyle.

Port Romain.

Avec l'autorisation du Service des Antiquités, M. Marcillet-Jaubert a exécuté une série de sondages à Port Romain. Ils ont révélé l'importance du site à l'époque romaine : parmi les édifices repérés figurent des thermes, une basilique chrétienne et un curieux monument de grand appareil.

Département d'Alger

Cherchel (*Caesarea*).

M. Gazagne a poursuivi le dégagement du théâtre romain, et pris des mesures de sauvegarde pour deux mosaïques géométriques de belle qualité, découvertes fortuitement.

Sur le cap dit des Trois Ilots, à 7 km à l'Est de Cherchel, il a entrepris le dégagement d'une petite ville romaine tardive ; la plupart des salles dégagées sont encombrées de dolia et plus rarement de meubles, en place. Le sol est creusé de citernes. Deux fours à poterie ont été retrouvés. La vie de cette agglomération semble avoir été consacrée à l'artisanat et au commerce. Peut-être la clientèle était-elle assurée par l'existence d'un petit port. Le site s'y prêterait bien : à l'Ouest du cap, à l'abri des îlots, s'étend en effet une longue plage de sable fin.

Le monument le plus intéressant qui ait été découvert est une petite église chrétienne. C'est une basilique à trois nefs, à colonnes ; un baptistère était aménagé au delà de l'extrémité Est du bas côté Sud. La cuve, très bien conservée, était cubique à l'extérieur, cylindrique à l'intérieur.

L'église — mais malheureusement pas le baptistère — était pavée de mosaïques, dont on a retrouvé des traces importantes. Dans la nef, il semble que des panneaux géométriques distincts recouvraient chaque travée. Ils

étaient très inégalement conservés ; il est certain que, de panneau à panneau le schéma décoratif variait, et qu'une inscription, dans un médaillon central, donnait chaque fois le nom des donateurs.

La mosaïque de l'abside est mal conservée — et c'est d'autant plus regrettable qu'elle est assez déconcertante. — Au delà des seuils en mosaïque, situés au-dessus des degrés d'accès — motifs de peltes au Sud, paons et vase au Nord — se trouvait un panneau longitudinal, de 1 m 30 de haut, qui a pu occuper toute la largeur de l'abside, soit 6 m. 30. Il n'est conservé qu'au Sud, où on voit sur la mer un navire, avec un rameur nu, et un autre personnage qui tient encore sous son bras le pied de Jonas qu'il jette à la mer. Au Nord, un autre fragment en mauvais état montre la queue verte à nageoires rouges du monstre marin. Il est possible qu'il y ait eu plusieurs tableaux successifs, séparés ou non.

Le reste de la mosaïque comporte des éléments géométriques et des médaillons dont les inscriptions sont perdues.

Tipasa.

En 1955, pour respecter le caractère pittoresque du site, le Directeur des fouilles, le colonel J. Baradez, a réparti ses efforts sur différents chantiers, destinés à permettre une meilleure interprétation des monuments déjà découverts. En voici l'énumération :

1° *Ensemble forum - basilique judiciaire*

Il semble, à la suite des dernières recherches, que l'on puisse définir ainsi la chronologie relative des monuments de cet ensemble :

1° Construction du forum avec accès à l'Ouest par un large escalier triple débouchant en face de la curie.

2° Constuction de la basilique judiciaire avec une orientation différente de celle du forum mais identique à celle des grands thermes. Cette construction obture la base de l'escalier monumental dont on n'utilise plus désormais qu'un passage étroit, tandis qu'un double escalier monumental, reliant le decumanus prolongé au portique Sud, permettra d'atteindre le forum par ce côté, en face du capitole.

2° *Les remparts de Tipasa*

a) *Rempart oriental :*

« Toutes les fouilles de détail effectuées au cours des dernières années le long du rempart oriental ont été réunies et élargies de façon à former une fouille continue et un dégagement ininterrompu depuis la route nationale jusqu'à la mer. »

b) *Porte de Césarée :*

Les travaux ébauchés autrefois et publiés par M. P. M. Duval, mais repris profondément en 1954 jusqu'au rocher de fondation, tant sur le domaine de l'État que sur la propriété de M. Angelvy, ont été terminés non seulement en élargissant la partie dégagée, mais en éventrant la route nationale dans toute sa largeur (en deux opérations successives) jusqu'aux fondations de la porte. Ces travaux n'ont pu être exécutés qu'avec l'autorisation très compréhensive du Service des Ponts et Chaussées.

L'avant-porte en demi-lune se prolongeait vers l'Est par un couloir, encadrant l'extrêmité du decumanus ; le mur Sud est continu mais le mur Nord est traversé par la porte d'un corps de garde.

Un seul élément de la dédicace de la porte a été retrouvé : le début de l'inscription. C'est, avec une lettre de plus, la réplique du début de l'inscription de la porte secondaire de l'Est.

Cf. *Libyca*, II (1er semestre 1954), p. 96 sq.

c) *Extrémité Nord du rempart occidental :*

Le colonel Baradez a dégagé cette année l'extérieur du rempart, à l'Est de la tour d'angle : c'est un reste très impressionnant de quatre mètres de hauteur dominant la haute falaise à pic.

3° *Partie centrale de la ville*

a) *Les « thermes privés » :*

Ils ont été dégagés du côté externe jusqu'au rocher sur lequel reposent les fondations.

b) *Thermes de la crique :*

Cette vieille fouille très incomplète et à peine ébauchée a été reprise ; elle a livré des panneaux de mosaïques décoratives et des éléments qui permettent d'entreprendre le plan.

c) *Fabrique de garum :*

On n'avait jusqu'ici mis au jour que la partie Est de l'édifice. La fabrique s'étendait en réalité sur une surface égale à plus du double : elle montre aujourd'hui une partie de ses dolia et de ses canalisations.

d) *Liaison théâtre - décumanus :*

Cette fouille tend à permettre de comprendre comment était compensée la différence de niveau entre le décumanus et les galeries situées sous les gradins du théâtre, à un niveau inférieur de près de trois mètres. La solution du problème n'a pas encore apparu.

e) *Nymphée :*

La partie postérieure du nymphée a été en partie dégagée. La fouille qui a mis au jour des canalisations d'eau de la cité a fourni d'excellents éléments stratigraphiques.

4° *Tipasa chrétien*

a) *Basilique de Pierre et Paul et area voisins :*

Plusieurs sarcophages ont été retrouvés, dans la basilique et dans l'area qui l'entoure. Ils contiennent souvent plusieurs corps, toujours des arêtes de poisson et de nombreuses monnaies.

b) *Mausolée circulaire :*

Fouillé un peu rapidement autrefois, ce monument avait été dégagé un peu plus complètement il y a quelques années, simplement pour le rendre présentable.

Le dégagement complet extérieur et intérieur qui s'imposait va permettre de le publier.

Des chapiteaux, des fragments de demi-colonnes et d'entablement retrouvés dans la fouille permettront sans doute de proposer une restitution.

5° *Nécropoles*

a) *Punique :*

Une tombe néo-punique tout à fait remarquable par son état de conservation parfait et par l'importance du mobilier découvert a été mise au jour peu au Nord de la nécropole fouillée par M. Cintas.

b) *Païenne :*

Une reprise de la nécropole fouillée par S. Gsell et par M. Heurgon a montré que les tombes contenaient des mobiliers du Ier siècle. Leur fouille méthodique pourra

permettre, après classement du site, de contribuer à une étude des céramiques que l'on pouvait rencontrer à Tipasa au Ier siècle.

c) *Nécropole chrétienne de l'Ouest :*

« La nécropole de l'Ouest a été légèrement dégagée autour du mausolée circulaire où une hypogée nouvelle a été trouvée murée : elle contenait six tombes creusées dans le roc et recouvertes de grands carreaux de briques. »

Grâce à la continuité des efforts accomplis par le Directeur des fouilles, le site de Tipasa, dans son ensemble, se présente d'ailleurs d'une façon de plus en plus saisissante. Les conditions difficiles que pose au fouilleur la nécessité de sauvegarder un paysage dont le charme tient au cœur des Algériens ne l'empêchent pas de faire faire des progrès à notre connaissance de cette petite cité.

ALGER (*Icosium*).

Aux ateliers du génie, rue d'Icosium, une découverte fortuite a permis de relever deux tombes construites en briques, presque au bord de la mer. D'autres tombes avaient été précédemment découvertes dans le voisinage. Il y a donc là un cimetière antique, dont la date ne peut encore être précisée ; mais dont l'emplacemnet importe pour fixer les limites d'*Icosium* à l'époque romaine.

BABA-ALI.

A 22 kms au Sud-Est d'Alger, à Baba-Ali, le défonçage d'un champ a mis au jour une grande dalle percée d'une ouverture circulaire. Un rapide sondage a montré qu'il s'agissait sans doute d'un silo d'époque romaine. Le seul document daté retrouvé au cours de ce sondage est un moyen bronze d'Hadrien.

MAHELMA.

A Mahelma, à 30 kms à l'Ouest d'Alger, M. Lelièvre, Directeur de l'Ecole des garçons de Mahelma, a fait un sondage sur un terrain où avaient eu lieu des découvertes fortuites. Il a dégagé plusieurs salles au sol cimenté, avec un *dolium,* une meule et plusieurs outils de fer.

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

DJEMILA (*Cuicul*).

Pour ce qui concerne le site de Djemila, je me contenterai de résumer le rapport de Mlle Y. Allais. Ce qu'il ne dit pas, c'est l'atmosphère difficile dans laquelle elle a dû travailler, dans une commune où la propagande rebelle est en pleine action, et où les attentats se sont succédé. Grâce aux efforts de M. Christofle, un poste de gendarmerie a été installé à Djemila, où l'école a été transformée en blockaus. Un détachement de l'armée est venu s'y adjoindre, et la protection du site — et de nos collaborateurs — paraît désormais assurée. Mais il faut rendre hommage au courage tranquille et au dévouement total de Mlle Allais et aussi de M. Janet, son chef de chantier.

L'exploration du quartier Ouest de la vieille ville s'est poursuivie en 1955 au Nord de la nouvelle basilique chrétienne et des thermes mis au jour en 1954.

Des recherches complémentaires dans ces deux monuments ont donné quelques résultats intéressants :

1° *Dans l'église,* une tombe creusée dans le sol du chœur, sans doute sous l'autel, très soigneusement aménagée et couverte de grandes dalles, renfermait un squelette remarquablement bien conservé ; ce pourrait être la sépulture de l'évêque, fondateur du monument. Trois tombes d'enfants l'entouraient.

2° *Dans les thermes,* le dégagement de la partie Ouest de l'édifice et la découverte dans le frigidarium d'une piscine qui avait été comblée ont apporté quelques lumière sur les remaniements subis par ce monument.

L'artère principale du quartier est, comme dans la zone explorée en 1953-54 le *cardo secondaire Ouest.* Nous en avions dégagé le secteur Sud, jusqu'à la rencontre d'une voie décumane qui paraît avoir fait partie du *Decumanus Maximus.* Au Nord de ce carrefour, ce *cardo* est maintenant connu sur 40 mètres de long, ce qui donne un total de 150 mètres depuis l'extrémité Sud de la rue.

Entre ce *cardo* et le rempart Ouest, s'étendent des locaux confus, sous-sols mal bâtis et mal conservés. Un monument fait exception : il comportait une vaste salle qui se terminait à l'Est par un hémicycle qui devait abriter une grande statue.

La zone Est de ce quartier, entre le *cardo Maximus* et le *cardo* secondaire, distants de 20 m. présente une dénivellation de 5 mètres environ. Des habitations privées et des locaux industriels (peut-être une teinturerie) s'y étageaient. Les murs de ces maisons appartiennent à deux époques : les plus anciens, plus solidement bâtis, sont assez bien conservés ; les plus récents, grossièrement construits, sont bien souvent complètement éboulés.

On peut se demander si ces maisons n'ont pas été rebâties après une destruction violente ; la terre du remblai qui sépare les deux niveaux est bourrée de matériaux de démolition (fragments de moellons, de briques, de tuiles) et de débris de poteries. D'autre part, le dallage du *cardo* Ouest, devant les dernières maisons fouillées, renferme des dalles d'une dimension exceptionnelle et une dédicace monumentale qui paraissent provenir du Vieux Forum. Ces matériaux de remploi reposent sur une couche de cendre épaisse d'un mètre ; *un incendie a donc précédé la restauration du dallage.*

Une allée, qui se détache du *cardo* un peu plus bas pour descendre vers le Sud-Ouest, est dallée de fragments de socles venant également du Forum ; une inscription dédicatoire y a été aussi remployée. Ces dédicaces concernent l'une L. Cosinius Primus, fondateur du marché sous le règne d'Antonin le Pieux, l'autre un légat propréteur qui gouverna la Numidie en 262 ; au milieu du IVe siècle, la famille des Cosinii était probablement éteinte et le gouverneur de 262 n'intéressait plus personne ; on comprend que les monuments qui leur avaient été consacrés aient pu être supprimés. Mais le remploi de nombreux fragments de socles provenant du Vieux Forum révèle une entreprise de démolition de grande envergure.

Nous connaissons une rue du quartier de l'Est où des stèles à Saturne retournées furent utilisées comme dallage, après la destruction du temple de Frugifer-Saturne ; sur les ruines de ce sanctuaire s'édifia entre 364 et 367 une basilique judiciaire : à la même époque appartient la « *basilica vestiaria* ». Les agrandissements de la maison de l'Ane, la restauration de la maison de Castorius et sans doute de la maison d'Europe paraissent dater également de la deuxième moitié du IVe siècle. L'activité des travaux d'architecture à cette époque n'aurait-elle pas été la conséquence d'une ruine partielle de la ville, qui aurait entraîné une large opération de reconstruction englobant tout le quartier Ouest ?...

En tout cas, il est maintenant évident que, contrairement à ce que nous avions supposé il y a quelques années, la vieille ville a été habitée pendant tout le IVe siècle et peut-être le Ve. Il vient pourtant une époque où elle fut surtout utilisée comme cimetière ; nous y trouvons en effet des tombes dispersées un peu partout.

CONSTANTINE (*Cirta*).

M. Berthier signale deux découvertes importantes :

1° *Citerne de Bellevue.* A la suite d'une découverte fortuite, des sondages entrepris au Sud de la Prison Civile ont permis de mettre au jour des citernes de 20 mètres de côté, avec cloisonnement intérieur.

Vers l'Est, ces citernes aboutissaient à un mur constitué de sacs, dont le contenu va être analysé ; il s'agit sans doute d'un filtre : l'eau paraît avoir été recueillie dans une série de canalisations en bois d'où elle passait dans d'autres citernes.

2° *Découverte de coffrets funéraires.* Un grand nombre de coffrets de pierre ont été découverts près du cimetière européen. Chacun d'entre eux, recouvert d'un couvercle à double pente, était placé dans un caveau maçonné, fermé par une dalle. Il s'agit d'inhumation après incinération.

Des sépultures analogues avaient été découvertes avenue Bienfait, aux Usines Duplan, et aussi sur les pentes de Bellevue. Il semble donc qu'il s'agisse d'une très importante nécropole.

A l'intérieur des caveaux et autour de chaque coffret, des poteries ont été retrouvées et transportées au Musée.

Les lampes à entonnoir ressemblent à celles qui ont été trouvées par M. Vuillemot à Siga, dans un mobilier funéraire qu'il date du IIe ou peut-être même de la fin du IIIe siècle avant notre ère. C'est aussi la date qu'on serait tenté d'attribuer à des *unguentaria* de forme pansue. Il sera intéressant pour l'histoire de Constantine de préciser ces indications.

TIDDIS (*Castellum Tidditanorum*).

M. Berthier, cette année encore, a poursuivi ses recherches à Tiddis et obtenu d'importants résultats. Il y a quelque mérite : les abords de Constantine ne jouissent pas d'une sécurité totale ; le chef de chantier et plusieurs ouvriers, accusés de relations avec les rebelles, ont été arrêtés par la police.

1. La difficulté des fouilles de Tiddis tient à la pente très rapide du terrain. Il est souvent impossible d'affirmer si telle pierre — chapiteau ou inscription — appartient à la terrasse où elle a été retrouvée ou si elle provient de l'écroulement des terrasses supérieures. C'est ainsi que M. Berthier croit pouvoir restituer l'autel dédié à la fortune des Cereres par le prêtre C. Caecilius Rusticus, trouvé l'an dernier, à un sanctuaire découvert il y a quelques années plus haut sur la montagne. Il s'agit d'une salle assez mal conservée au fond de laquelle s'ouvrait une petite abside carrée. Auprès du sanctuaire on trouve une salle à colonnades et, en contre-bas, une plate-forme, puis plus bas encore, trois grandes salles donnant sur un couloir taillé dans le rocher. M. Berthier suppose que ces différents éléments appartiennent à un même ensemble monumental.

2. Plus haut sur le plateau, un nouveau chantier a été ouvert sur un site où avaient été trouvées deux inscriptions portant des listes de noms. Une troisième liste analogue a été découverte. Une quatrième, copiée par M. P. Pflaum, dans la vallée appartient à la même série. Il peut s'agir des membres d'un ou de plusieurs collèges religieux. En tout cas l'édifice dégagé par la fouille semble bien être un sanctuaire. On y voit une salle — ou une cour — divisée par des piliers en trois nefs, qu'un couloir transversal sépare d'une abside semi-circulaire. l'ensemble du monument présente une déclivité très accusée, l'abside étant au point le plus bas.

3. En avant des grottes situées au Nord de la porte de Memmius, on a déblayé jusqu'au roc, en trouvant plusieurs couches de débris de poteries et d'ossements d'animaux.

Les poteries trouvées précédemment dans la Bazina voisine ont été décapées à Alger par M. Camps, qui en a entrepris l'étude. Il s'agit de poteries modelées et peintes, à décor généralement géométrique mais présentant en outre des figures d'oiseaux et des représentations humaines, vraisemblablement du IIe siècle avant notre ère. L'une d'entre elles porte trois lettres libyques.

Aïn-el-Bordj (*Tigisis*).

En mai et juin 1955, MM. P. Pouthier et S. Lancel, membres de l'École française de Rome, envoyés en mission par M. Jean Bayet, leur directeur, ont fait une campagne de fouilles à Tigisis à 55 kms au Sud-Est de Constantine.

Le site, fouillé superficiellement autour de 1880, est sur la pente d'une colline. Il est entouré par une muraille dont Ch. Dielh a publié un plan. Les fouilleurs ont étudié cette enceinte.

Ils ont constaté d'abord qu'elle ne comportait pas de donjon, au point le plus haut de la colline ; ils ont ensuite partiellement dégagé la porte Sud, la porte principale de la ville forte.

Il est désormais assuré que la citadelle de Tigisis, mentionnée deux fois par Procope (*Bell. Vand.*, II, 13, 5 ; de *Aedif*, VI.7.10), a été construite de toutes pièces sous Justinien.

A l'épigraphie de Tigisis qui comprenait déjà 22 textes publiés, plus 29 relevés par M. Pflaum, les fouilleurs ajoutent 17 inscriptions inconnues, la plupart funéraires.

La mission — soutenue par M. Berthier, Directeur de la Circonscription archéologique de Constantine — a montré tout ce qu'on pouvait attendre d'un site où l'épaisseur même des remblais permet d'espérer la découverte de monuments bien conservés.

Philippeville (*Rusicade*).

Malgré l'insécurité de la région de Philippeville, M. Vertet a pu poursuivre sa mission de protection des Antiquités. Son rapport signale des découvertes, le plus souvent fortuites dans vingt sites de la circonscription.

Je recopie une phrase du rapport : « Gandonla (Commune Mixte de Jemmapes). Inscription et buste gravés sur une pierre. Malheureusement difficile à retrouver, car le gardien qui venait de me les signaler vient d'être tué ».

Timgad - Lambèse.

Pour la première fois depuis le début du siècle, les fouilles sont arrêtées à Timgad et à Lambèse — non point à cause des événements politiques — René Godet est mort. Celui qui, après son père, avait consacré sa vie à la résurrection de Timgad a été tué dans un accident d'hélicoptère, alors qu'il montrait à des officiers chargés du maintien de l'ordre les pistes de l'Aurès.

C'est pour nous une lourde perte. Dévoué, méthodique, acharné à la tâche, René Godet avait poursuivi le dégagement de la ville, et les dernières années, du fort byzantin et des sanctuaires romains qu'il recouvrait. Si

sa modestie l'avait empêché de rien publier, du moins s'était-il toujours tenu à la disposition de tous ceux qui cherchaient à connaître et à utiliser les résultats de ses fouilles. Je veux ici saluer sa mémoire.

Grâce à un de ses amis, M. Guareschi, colon et maire de Timgad et à nos contremaîtres, les ruines et le musée sont surveillés et, jusqu'ici sauvegardés. Je veux croire que nous trouverons le jeune savant décidé à consacrer ses efforts à la grande monographie que Timgad mérite. J'ai l'intention d'entreprendre pour ma part, avec le concours de Marcel Leglay, la publication du Fort Byzantin.

Quant aux fouilles de Lambèse qui sont appelées à de beaux développements, elles seront reprises dès que les circonstances le permettront. Il faut toutefois signaler la dernière découverte faite par R. Godet quelques temps avant sa mort : dans le *praetorium* du Camp de 81, une inscription qui prouve qu'à l'époque de Septime Sévère l'installation militaire créée sous le règne de Titus était encore utilisée par l'armée romaine d'Afrique.

KHAMISSA, MADAURE.

C'est à Khamissa et à Madaure que le Service des Antiquités et le Service des Monuments Historiques ont été frappés le plus durement, jusqu'ici, par les événements qui bouleversent l'Algérie. Dans les deux sites, malgré l'acharnement de M. Sassy, nos agences ont été à plusieurs reprises brûlées, pillées, détruites. M. Sassy a perdu ses meubles et son troupeau. Et nous sommes dans l'ignorance du sort réservé aux antiquités qu'il conservait.

HIPPONE (*Hippo Regius*).

Comme les années précédentes les fouilles entreprises sur le domaine archéologique d'Hippone ont été poursuivies simultanément sur plusieurs secteurs, pour tenir compte des possibilités d'évacuation des déblais. Il faut signaler toutefois que le développement même de chacun des chantiers fait qu'il tend à rejoindre le ou les chantiers voisins. Ainsi la liaison entre le théâtre et le forum pourra très tôt être étudiée ; on pourra dans un délai rapproché passer directement du forum dans le quartier chrétien. Le plan d'ensemble de la ville, avec ses rues sinueuses, dallées de gros blocs, parcourues dans leur axe par de profonds égouts, apparait très différent de celui d'une ville militaire comme Timgad. L'existence de gros mur d'appareil qui longe l'antique Front de Mer, et des découvertes récentes, sous le forum et au Sud-Est de Gharf el Artran, la colline qui domine la fouille, permettent de penser que la cité pré-romaine — celle de l'époque punique, en tout cas celle de Syphax — a imposé son plan aux urbanistes romains, qui n'ont pu qu'y introduire, comme en les plaquant, le forum, le théâtre ou les grands thermes, sans en transformer l'économie générale.

Dans les différents secteurs, M. Erwan Marec a obtenu à nouveau des résultats spectaculaires, qui font honneur à son acharnement et à son talent.

I. *Le Quartier chrétien.* — Les recherches se sont poursuivies autour des édifices chrétiens. Au Nord-Ouest de la « basilique à cinq nefs », M. Marec a dégagé une maison d'habitation, située à un niveau très inférieur. « La plupart des salles sont encombrées de tombeaux en formes de caissons, de facture barbare, mais qui n'ont cependant pas l'orientation et l'aspect de tombeaux arabes ». Il est difficile, dans l'état actuel de la fouille, de saisir la relation entre ces restes et la « basilique à cinq nefs ».

A l'Ouest de la basilique à trois nefs, M. Marec a poursuivi le dégagement d'importantes constructions qui, situées à un niveau nettement supérieur à celui de l'église n'en paraissent pas moins appartenir au même ensemble monumental.

On a découvert un vaste espace pavé de mosaïques de bonne qualité, entouré au moins de trois côtés par un portique. Le quatrième, au Nord, peut avoir été postérieurement détruit, lorsque le quartier chrétien fut à nouveau, en partie, reconquis par les établissements industriels qu'il avait refoulés. En arrière du portique Est, une salle irrégulière et pavée d'une mosaïque qui dessine au sol une abside. A l'autre extrémité, au delà du portique Ouest, s'ouvrait une véritable abside. C'est sous ce portique Sud que s'ouvre la salle que M. Marec appelle la « chapelle tréflée ».

Au Nord, derrière la basilique et l'ensemble que nous venons de décrire, se trouve jusqu'à la rue opposée un vaste établissement industriel, avec bassins, canalisations hypocaustes, etc... Il complète l'insula, désormais entièrement dégagée. Il est tentant de l'interpréter à partir des textes où Saint Augustin fait allusion à la basilique de la Paix et à l'ensemble des édifices ecclésiastiques où il vivait.

II. *Le Quartier du Forum.* — En dégageant vers l'Est la rue qui résulte de la fonction de celles qui limitent l'insula chrétienne, on se rapproche du chantier, qui venant du Forum, a lui-même progressé vers l'Ouest. Dans cette région les travaux se développent de part et d'autre d'une rue Ouest-Est, et on a dégagé, avant et après la « fontaine à la Gorgone », une série de salles s'ouvrant sur la rue par de larges seuils de marbre. Un ensemble de quarante mètres de long sur au moins dix-huit de large paraît former une unité d'habitation, avec un beau péristyle et une salle à deux absides opposées.

III. *Quartier du Front de Mer.* — Les fouilles de cette région ont obtenu deux résultats : d'une part, M. Marec a poursuivi le dégagement des « villas du Front de Mer », et débarrassé la plage qui les bordait des matériaux qui s'y étaient accumulés.

D'autre part, des travaux en profondeur ont permis de dégager une nouvelle assise du grand mur à bossage, et d'atteindre le roc sur lequel il reposait.

IV. *Les Grands Thermes de Septime Sévère.* — La disparition de l'immeuble Dubourg a permis de compléter la fouille des thermes, par le dégagement de la nouvelle piscine rectangulaire (14 m. × 8) découverte en 1954. Elle enveloppe la piscine semi-circulaire qui s'ouvre au centre du mûr Est du grand frigidarium.

Plus au Nord, de part et d'autre des caves à vin de Dubourg, une grande salle rectangulaire a été dégagée. Elle était aux deux extrémités complétée par des absides. Elle a gardé ses hypocaustes ainsi d'ailleurs que d'autres salles voisines. Derrière l'abside Ouest, on a dégagé la suite du corridor de chaufferie, à voûte en quart de cercle, qu'on connaissait déjà.

D'autre dégagements ont eu lieu au Nord du grand frigidarium. Il semble que les limites de ces vastes thermes ne soient pas encore atteintes.

V. *Le versant Sud-Est du Charf-el-Aftran.* — L'imposant monument, en grand appareil à bossage, qui a fourni l'inscription aux *Dii Consentes* a été dégagé sur toute sa façade, soit 46 m. Les quatre bases de piliers rectangulaires, signalés l'an passé, en occupent la partie centrale.

Cette façade a servi d'appui à des constructions postérieures, qui paraissent appartenir à plusieurs périodes successives, une galerie voûtée, des cuves, des murs obliques. Un dernier mur est parallèle à ceux des Thermes du Sud, qui ne sont plus qu'à 16 mètres de distance.

TÉBESSA.

M. Serrée de Roch a entrepris, en novembre 1954, le dégagement de l'amphithéâtre de Tébessa. Les résultats sont particulièrement impressionnants. La partie dégagée correspond à une galerie intérieure, de plan certainement semi-circulaire, dont les murs en grand appareil sont conservés au moins sur six mètres de hauteur. Une porte, dont le linteau et les jambages sont ornés d'une mouluration complexe, donne dans une salle qu'enjambe un bel arc appareillé. A gauche de la porte s'ouvre une galerie d'accès perpendiculaire, voûtée, avec des niches creusées dans la paroi.

Les gradins, qui recouvraient ces belles substructions ont malheureusement disparu. La découverte dans la fouille d'un très grand nombre de pierres de taille tend à montrer qu'ils se sont simplement écroulés.

A cause de la profondeur à laquelle se trouve enfoui le monument, à cause aussi de ces pierres de taille, le travail n'avance que très lentement. Mais les résultats obtenus sont déjà plus que prometteurs. La suite des fouilles est commandée par la nécessité d'exproprier préalablement les terrains avoisinants.

Malgré l'insécurité de la région et nos conseils de prudence, M. Serrée de Roch a visité quelques sites archéologiques. On ne saurait qu'admirer son sang-froid.

B. — MUSÉES ARCHÉOLOGIQUES

Les Musées de l'Algérie on posé cette année et posent encore beaucoup de problèmes. C'est qu'aux difficultés que crée, sur chaque site de fouilles, l'abondance des découvertes qu'il faut conserver et présenter au public s'ajoutent cette année les incertitudes que crée la situation politique.

Le musée de Tipasa — pour commencer par le plus agréable — a été inauguré à la Pentecôte, par M. Bourgès-Maunoury, Ministre de l'Intérieur, et M. le Gouverneur Général Soustelle, lors des fêtes organisées pour célébrer le centenaire de la fondation de la ville moderne et le bimillénaire de la cité antique.

Le nouveau musée est petit, mais pratique et clair. Il a été aménagé avec beaucoup de goût, et en même temps de souci scientifique. Il fait honneur à M. Christofle, l'architecte qui l'a construit, au Colonel Baradez, l'archéologue qui l'a installé.

Les beaux musées d'Oran et de Constantine ont continué de s'organiser et de s'enrichir. Celui d'El Kantara (*Calceus Herculis*) s'est enrichi en particulier d'une statuette masculine, portant une palme et une épée, d'une stèle à Saturne, et d'un petit autel ; celui de Tébessa a recueilli trois inscriptions et un sarcophage ; le musée lapidaire de Sétif dans le jardin d'Orléans, a belle allure.

Nous ignorons ce qui est advenu des objets trouvés dans les fouilles de Khamissa et de Madaure, qui étaient conservés sur place dans les agences des Monuments Historiques, brûlées et pillées. Il y avait là une belle statue de l'Empereur Lucius Verus, que, malgré ses efforts, M. Sassy n'a pu ramener en sécurité.

Le musée de Timgad, depuis la mort de M. Godet, est fermé. Il est sous la protection de l'armée et en particulier de l'officier des affaires algériennes qui s'est installé dans l'agence. Outre sa belle collection de mosaïques, il renferme de précieuses œuvres d'art, dont la perte serait lourdement ressentie.

Le musée de Djemila est resté ouvert aux rares visiteurs — des militaires — qui sont venus jusque là. Il s'est enrichi, ces dernières années, de stucs très remarquables, représentant des feuillages et des animaux, dont la restauration est en cours, ainsi que de plusieurs inscriptions. Là encore, nous comptons sur l'armée pour assurer la sécurité.

C'est à Philippeville que nos représentants ont rencontré le plus de difficultés, non point du fait des rebelles, mais bien de la municipalité qui, désireuse de récupérer le local où les collections étaient installées, en vue de la réalisation d'un programme d'H.L.M., semblait ne pas comprendre la nécessité d'opérer avec précaution le transport d'objets importants et fragiles, et de les réinstaller dans des conditions favorables à leur surveillance et à leur conservation. Nous sommes finalement arrivés à une solution provisoire. Mais il faudra que la municipalité mette à son programme la construction d'un véritable musée.

Celui de Cherchel est encombré et installé d'une façon vraiment primitive. La compréhension de la municipalité de Cherchel nous permet d'espérer qu'il sera possible de l'agrandir, de le pourvoir de nouvelles vitrines, et de faire venir les spécialistes nécessaires à la sauvegarde des statues de marbre, dont certaines sont en danger.

A Hippone, une double tâche s'impose : enlever certaines mosaïques des villas du bord de mer, qui en recouvrent d'autres, plus anciennes ; abriter les belles statues des Thermes de Septime Sévère. C'est dire que l'agrandissement du musée, déjà trop petit, s'impose là aussi à bref délai.

A Alger enfin, les travaux d'aménagement du carrefour du Télemly ont commencé. Mis devant le fait accompli, il nous a fallu évacuer d'urgence le musée lapidaire, installé dans le Parc de Galland, pour l'ouverture du chantier de construction d'une école. Les stèles accrochées au mur du musée ont aussi dû être enlevées. Nous avons pu entreposer ces objets au Bardo, dans la cour du musée actuel, et, pour les plus robustes, sur le terrain où doit se construire le futur musée.

On peut prévoir que, dans un proche avenir, le musée Stéphane Gsell et les bureaux du Service des Antiquités, immeubles frappés d'alignement, vont devoir disparaître. La construction du nouveau musée, déjà nécessaire, est donc désormais absolument urgente.

Le Gouverneur Général Soustelle l'avait compris, qui a prévu l'inscription au budget 1956 d'une première tranche de crédits.

C. — Missions et travaux

Deux membres de l'Ecole Française de Rome, MM. Lancel et Pouthier, ont, nous l'avons vu, fait une campagne de fouilles fructueuses à Tigisis.

M. H. G. Pflaum, maître de recherches au Centre National de la Recherche Scientifique, a poursuivi sur le terrain ses prospections épigraphiques. Il a été pendant une partie de sa mission, accompagné par M. M. Durry, Professeur à la Sorbonne. Il a exploré la région d'El Milia, au Sud-Ouest de Constantine. Parmi les nombreux textes qu'il a retrouvés figurent deux inscriptions très importantes, une dédicace à Hercule et un cursus militaire équestre.

Les deux premiers fascicules du second volume des Inscriptions latines de l'Algérie, où M. Pflaum reproduit ou présente plus de quatre mille textes, va paraître dans quelques mois.

M. M. Leglay a représenté le Service des Antiquités au VI[e] Congrès international des Sciences Historiques, qui s'est tenu à Rome au début de septembre.

*
**

La Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts du Gouvernement Général a fait paraître cette année plusieurs ouvrages qui intéressent notre discipline. Ce sont :

— Une réimpression de l'*Afrique Romaine,* d'Eugène Albertini.

— La *Deuxième note sur l'Ethnographie, la Préhistoire, l'Archéologie, l'Art Musulman, les Beaux-Arts en Algérie.*

— *Le sanctuaire punique d'El-Hofra, à Constantine,* par André Berthier et l'Abbé Charlier, préface d'Albert Grenier, Paris, Arts et Métiers Graphiques, 1955, deux volumes in 4° carré, IV + 261 p., XLV planches.

— *Les Vandales et l'Afrique,* par Christian Courtois, Paris, Arts et Métiers Graphiques, 1955, in 4° carré, 455 p., XII pl.

— *Victor de Vita et son œuvre,* par Christian Courtois, Alger, Imprimerie Officielle, 1955, in 8°.

En 1955 a également paru un tome de la revue *Libyca* (Archéologie - Epigraphie) qui porte la date du deuxième semestre 1954.

JEAN LASSUS.

Le Gérant : PAUL BELFORT.

La *Revue Africaine* est publiée par la SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE, fondée en 1856. Le siège de la Société est à la Faculté des Lettres d'Alger.

S'adresser, pour la rédaction de la *Revue,* à M. le Secrétaire général de la Société Historique Algérienne, Faculté des Lettres, rue Michelet, Alger.

Nos adhérents voudront bien noter que les cotisations et paiements doivent être versés à l'adresse suivante :

SOCIETE HISTORIQUE ALGERIENNE

M. LAMOUCHE Max, 5, rue Eugène-Deshayes, Alger - C.C.P. 34-91

ABONNEMENTS :

Un an .... 750 fr. — Etranger .... 900 fr.

ANNÉES ÉCOULÉES

900 francs pour les membres de la Société déjà inscrits (mais non pour les collectivités) ;

1.500 francs pour les années écoulées depuis 1930 (1.800 pour l'étranger), plus 1.500 francs (1.800 pour l'étranger) pour les volumes supplémentaires des congrès ;

2.000 francs (2.500 pour l'étranger) pour les années antérieures **à 1930.**

LA TROUVAILLE DE SESTERCES DE RUSGUNIAE

HISTOIRE D'UNE DÉCOUVERTE

En ce temps-là, des troupes anglo-américaines stationnaient sur le territoire maurétanien. C'était, bien entendu, après le débarquement allié du 8 Novembre 1942. Par delà les bruits de guerre et de reconquêtes, l'« activité » archéologique demeurait.

Puisse le récit suivant en porter témoignage.

En ce temps-là, donc, on parlait beaucoup, dans certains milieux, de trésors monétaires. Mais s'il faut après quinze ans évoquer leur mémoire, on nous permettra de n'en faire état que dans la mesure et suivant l'ordre chronologique où nous en fûmes nous-même informé.

I. Le 30 novembre 1943, Louis Leschi, Directeur des Antiquités de l'Algérie, achetait à un militaire américain quelques monnaies romaines, reliquat d'un petit trésor découvert, selon l'informateur, aux environs de Maison-Blanche. La trouvaille parut intéressante, en raison notamment de la situation géographique de sa cachette, et fit l'objet du bref rapport suivant : « Diverses trouvailles fortuites de monnaies romaines ont été faites par les militaires alliés à travers l'Algérie. Toutes n'ont pas été signalées et, par conséquent, recueillies : seule une partie d'un petit trésor de pièces de bronze du IIe siècle, découvert aux environs de Maison-Blanche, est entrée au Musée d'Alger » (1).

(1) L. Leschi, *L'Archéologie algérienne en 1943* (*Rev. Africaine*, LXXXVIII, 1944, p. 164). Ajouter la brève indication : « une certaine

En 1957, Mme J. Alquier, Conservateur du Musée des Antiquités, a bien voulu me confier pour étude ce lot de monnaies, soigneusement préservé depuis 1943 mais que personne n'avait encore inventorié. J'y trouvai 19 sesterces, étalés chronologiquement de Vespasien à Trébonien Galle et revêtus uniformément d'une incrustation verte, quoique fort bien conservés à partir du règne de Sévère-Alexandre (Tableau I, colonne 1).

J'avoue qu'au point de départ de mon étude, la provenance attribuée au trésor m'embarrassa singulièrement. Non seulement aucun vestige antique n'était connu à Maison-Blanche, mais on pouvait vraiment douter que les Romains aient jamais songé à s'y installer. Ce terrain d'alluvions récentes, sans cesse menacé par les inondations, apparaît en effet, au milieu de la plaine de la Mitidja, comme un des moins compatibles avec ce que nous savons des méthodes de colonisation romaine en Afrique du Nord. On a déjà posé depuis longtemps, sans réussir à le résoudre par l'affirmative, le problème de la colonisation antique de la Mitidja à l'intérieur de son pourtour [2], et j'ajoute qu'une enquête menée à Maison-Blanche pour tenter de retrouver quelque indice ne m'a guère donné meilleur résultat. Mais il est peu d'événements qui impressionnent aussi durablement les esprits que la découverte d'un trésor, même si celui-ci est dépourvu de valeur ; je résolus donc d'interroger les habitants du pays.

quantité de pièces romaines en bronze des IIe et IIIe siècles ont été trouvées en 1943 près de Maison-Blanche », donnée par L. Leschi à MM. Et. et Ed. Sergent et rapportée dans leur ouvrage *Histoire d'un marais algérien* (Alger, Institut Pasteur d'Algérie, 1947), p. 61. Les autres trouvailles monétaires sous-entendues par L. Leschi dans sa note concernaient des découvertes fortuites localisées dans l'Est algérien et dont on avait entendu parler.

(2) La Mitidja a été sans doute traversée par plusieurs routes antiques (cf. P. Salama, *Les voies romaines de l'Afrique du Nord*, Alger, Imprimerie Officielle, 1951, Carte du réseau routier de l'Afrique romaine), mais le problème de sa mise en valeur reste entier. Dans mon étude, *La colonie de Rusguniae d'après les inscriptions* (*Rev. Africaine*, XCIX, 1955, pp. 5-52 ; cf. *Année Epigraphique*, 1956, n° 160) j'ai repris (p. 48, note 153) toute la bibliographie de cette question. Pour les relations routières entre la Mitidja et le Sahel dans l'Antiquité, voir en dernier lieu : J. Baradez, *Le castellum du Mazafran et la colonia Aelia Augusta Tipasentium* (*Libyca*, IV/2, 1956), p. 266, note 3 et planche I.

Ils se souviennent encore que des monnaies romaines circulaient en 1943 dans les mains des militaires alliés, et notamment d'un colonel qui cherchait à les « placer », mais sur le problème de la cachette elle-même, je n'ai pu obtenir qu'une réponse négative : le trésor n'a pu voir le jour ni à Maison-Blanche, ni à proximité.

Il fallait donc tenter de concrétiser sur le terrain ce terme géographique assez vague d'« environs de Maison-Blanche », dissimulant l'origine du trésor, et que l'informateur de L. Leschi, sciemment ou non, avait tenu secret.

Des recherches bibliographiques pouvaient-elles nous tirer d'embarras ? Je m'y engageais, et successivement découvrais dans des publications étrangères deux éléments d'information des plus curieux.

II. La *Numismatic Chronicle*, VI/5, 1945, publie en effet, p. 163, sous le titre « *Un trésor de sesterces romains provenant d'Algérie* », et la signature d'H(arold) M(attingly), une indication aussi précieuse que laconique : « On a pu voir récemment au British Museum, une portion de trésor trouvé pendant les opérations militaires en 1943, à Reghia, Alger. Le reste avait été en partie laissé dans le sol, en partie distribué sous forme de « souvenirs ». Les monnaies vues au Museum étaient toutes des sesterces, répartis par empereurs de la façon suivante (cf. ici Tableau I, colonne 2 : 124 sesterces non décrits). Les monnaies les plus anciennes étaient fort usées, les plus récentes bien conservées. Les seules pièces rares étaient celles aux revers SECVRITAS AVGG S-C de Gordien I et ROMAE AETERNAE S-C de Gordien II » [3].

Un détail frappe immédiatement dans ce texte : le lieu de provenance d'un trésor de sesterces inconnu des Services officiels de l'Archéologie algérienne, et qui, mal-

(3) A HOARD OF ROMAN SESTERTII FROM ALGERIA. A portion of a hoard, found during military operations in 1943 at Reghia, Algiers, has recently been seen in the British Museum. The other portion was partly left in the ground, partly distributed in the form of « souvenirs ». The coins seen in the Museum were all sestertii, distributed over reigns as follows : ....The earlier coins were heavily worn, the later ones were fairly fresh. The only rare pieces were those with the rev. SECVRITAS AVGG S-C of Gordien I and the rev. ROMAE AETERNAE of Gordien II.

gré son orthographe fautive — le nom de Reghia n'existant pas — est parfaitement identifiable : c'est Réghaïa, site sur lequel nous reviendrons dans un instant.

Quant aux monnaies elles-mêmes, après cette timide apparition en public, elles n'ont guère laissé plus de traces au British Museum que leur mystérieux détenteur. MM. Mattingly et Carson me l'ont assuré. Je les remercie encore une fois de s'être prêtés de si bonne grâce à mon enquête.

III. Troisième révélation, aux U.S.A. cette fois. « *Un trésor de sesterces provenant du Cap Matifou* », tel est le titre d'une solide étude de Mme A. Abaecherli Boyce publiée par l'*American Numismatic Society, Museum Notes*, II, 1947, pp. 35-51. J'en traduis la première page :

« En mars 1946, l'American Numismatic Society a acquis un trésor de cent trente sesterces impériaux romains qui avaient vu le jour en Algérie pendant la guerre. Les circonstances de la découverte sont les suivantes. En août 1943, un groupe de soldats américains était envoyé en corvée pour prélever de la terre et du gravier sur la plage bordant le Cap Matifou à l'extrémité Nord-Est de la Baie d'Alger. « Le bulldozer que nous avions avec nous, écrit le soldat qui conserva le trésor, pénétra dans une petite dune de terre le long du rivage, et quand il fut au niveau de la plage, poussant sa vague de déblais, un petit pot ou vase de terre cuite apparut. En parvenant au sommet du déblai, le vase tomba en poussière et de petits objets s'en répandirent. Nous les récupérâmes et, à bien regarder (ils étaient incrustés d'une matière argileuse), nous reconnûmes en eux des monnaies romaines ». (Lettre du 12 avril 1946 de M. H. D'Lasnow à M. Sydney P. Noe. M. D'Lasnow m'a raconté que les soldats présents à la découverte fouillèrent jusqu'à une profondeur de 1 m 80 aux environs, mais ne trouvèrent rien de plus) (4). »

(4) A HOARD OF SESTERTII FROM CAPE MATAFU. In March of 1946 the American Numismatic Society acquired a hoard of one hundred and thirty Roman imperial sestertii which had come to light on Cape Matafu in Algeria during the war. The circumstances of the find were as follows. In August, 1943, a group of American soldiers was assigned to a « work detail » ordered to obtain dirt and gravel from the beach along Cape Matafu at the far (northeast) end of the Bay of Algiers. « The bulldozer we had with us », writes the soldier who obtained the hoard, « dug into a small hillock of dirt along the beach, and when the bulldozer was about level with the beach, riding the wave of dirt there appeared a small earthen urn or vase. Upon reaching the crest the vase disintegrated into sand and small objets scattered from it. We retrieved them, and upon investigation (there was a clay-like brick matter encrusting them) found these objects to be Roman coins » (Letter to Mr. Sydney P. Noe from M. H. D'Lasnow, April 12, 1946. Mr. D'Lasnow has told me that the soldiers present at the time of the discovery dug to a depth of six feet in the vicinity, but they found nothing further).

Voilà qui paraît sérieux, documenté et authentique. Le trésor de 130 sesterces, compris entre Nerva et Decius (cf. Tableau I, colonne 3), est ensuite étudié avec grand soin, inventorié, et présenté par Mrs Boyce comme le produit d'un enfouissement dû à la persécution des Chrétiens par Trajan Dèce en l'année 250 de notre ère. Les monnaies elles-mêmes, signale l'auteur p. 39, étaient couvertes pour la plupart d'une incrustation verte uniforme et brillante, et leur état variait d'une grande usure (Nerva) à une bonne conservation (Sévère Alexandre à Decius) (5). Quant à la plage qui recélait le trésor, celle du Cap Matifou — l'orthographe Matafu me paraissant tout aussi valable —, Mrs Boyce l'identifie sans discussion avec le site de l'antique colonie augustéenne de *Rusguniae* dont ici même, en 1955, j'ai tenté de retracer l'histoire (6).



Telles sont, sous réserve d'éventuelles surprises, les sources fondamentales de notre information. A prendre ces données à la lettre, on se trouverait en présence de trois trésors monétaires que l'on pourrait dès lors confronter.

(5) Il ne me semble pas nécessaire de reproduire *in extenso* l'article de Mrs Boyce, puisque j'en emprunte les inventaires dans mes Tableaux I et II, en les complétant du point de vue bibliographique. Le reste de son étude est consacré à des problèmes de numismatique pure que je n'envisage pas ici. J'adresse toutefois à l'auteur mes remerciements les plus vifs pour sa participation volontaire et sans amertume à mon enquête.

(6) P. Salama, *La colonie de Rusguniae d'après les inscriptions* (citée *supra* note 2). Cette publication n'étant pas toujours accessible, j'en résume ici l'essentiel : Dans la sablière du Cap Matifou sur la

TABLEAU I

Empereurs	Inventaire des trois lots: 1 Maison-Blanche	2 Réghaïa	3 Matifou	Total	Références au Tableau II
Vespasien	1			1	n° 1
Nerva		2	2	4	n°s 2-5
Trajan		6	3	9	n°s 6 - 14
Hadrien	1	9	9	19	n°s 15 - 33
Sabine			1	1	n° 34
Antonin le Pieux		6	9	15	n°s 35 - 49
Faustine I	1	2	3	6	n°s 50 - 55
Marc Aurèle	1	12	12	25	n°s 56 - 80
Faustine II	2	7	5	14	n°s 81 - 94
Lucius Verus			2	2	n°s 95 - 96
Lucilla		6	4	10	n°s 97 - 106
Commode	5	28	12	45	n°s 107 - 151
Crispine			3	3	n°s 152 - 154
Pertinax		1		1	n° 155
Septime Sévère		8	6	14	n°s 156 - 169
Clodius Albinus			1	1	n° 170
Caracalla			1	1	n° 171
Julia Domna		1	1	2	n°s 172 - 173
Julia Soemias			1	1	n° 174
Sévère Alexandre	3	9	14	26	n°s 175 - 200
Julia Mamaea			2	2	n°s 201 - 202
Maximin	1	4	8	13	n°s 203 - 215
Maxime César	1		1	2	n°s 216 - 217
Gordien I		1		1	n° 218
Gordien II		1		1	n° 219
Balbin		1		1	n° 220
Pupien		1	1	2	n°s 221 - 222
Gordien III	1	13	18	32	n°s 223 - 254
Philippe I		4	6	10	n°s 255 - 264
Otacilia Severa		2	2	4	n°s 265 - 268
Philippe II			1	1	n° 269
Trajan Dece	1		2	3	n°s 270 - 272
Trébonien Galle	1				n° 273
	19	124	130	273	

Un rapide coup d'œil révèle l'étroite parenté de ces inventaires qu'une composition historique quasi-équivalente caractérise tous trois. Pour les deux plus importants, ceux de Réghaïa et de Matifou, on est même surpris de l'identité de certains de leurs nombres. Ainsi, Nerva, Hadrien, Marc Aurèle, Julia Domna, Pupien, Otacilia, s'y retrouvent à égalité. Mais, en dehors de ces cas-limites, on constate encore une étonnante similitude de rapports : chez les empereurs les plus représentés comme Antonin le Pieux, Faustine II, Commode, Septime Sévère, Sévère Alexandre, Gordien III, les deux trésors trahissent des proportions comparables. Il n'est pas jusqu'au troisième inventaire, celui de Maison-Blanche, qui, malgré sa modicité, ne participe également du même esprit. Les limites de la chronologie accusent dans les trois cas un écart dérisoire. Au terme initial, qui n'a qu'un intérêt secondaire, l'intervalle n'est pas grand entre Vespasien et Nerva. Mais surtout, au terme final, d'importance majeure, dix ans au plus séparent le règne de Philippe (lot n° 2) de celui de Trébonien Galle (n° 1), Decius s'insérant entre eux (n° 3). Un air de famille unit donc les trois lots, issus, par surcroît d'une commune date de naissance archéologique, l'année 1943.

Devant de telles coïncidences, devrait-on conclure à l'enfouissement synchrone de trois trésors qu'un même événement historique eût provoqué ? Limiter ce nombre à deux trésors et supposer des « fuites » réciproques ? Ou bien admettre plus simplement une unique découverte et chercher par ailleurs les causes de sa dispersion ?

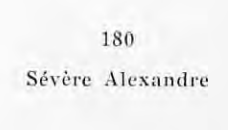
---

rive gauche de l'Oued Hamiz et à son embouchure, on a mis au jour en 1951 la station de bornes marquant le deuxième mille de la voie romaine de *Rusguniae* (Cap Matifou) à *Icosium* (Alger). Ces milliaires, à inscriptions plus ou moins palimpsestes, datent des époques d'Elagabal, Gordien III, Dioclétien et la Tétrachie, Constantin et ses fils, Magnence, Valentinien et Valens. Sur trois d'entre eux apparaissent les titres abrégés de la colonie de *Rusguniae* : COL. IVL. PONTIF. CL. RVSG. IIIV. LEG. GEMELL. dont j'ai proposé la restitution : *colonia iulia pontificia clementia rusguniae nonae legionis gemellae*. Le terme *clementia* notamment reste hypothétique et pourrait céder la place à *classica* ou à *claritas*. La ville de *Rusguniae* fut donc une colonie octavienne, créée antérieurement à 27 av. J.-C. par *deductio* d'une Neuvième Légion Gemella, non autrement connue.

1

Vespasien



180

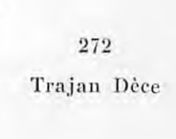
Sévère Alexandre




216

Maxime César



272

Trajan Dèce




273

Trébonien Galle




DISPERSION DU TRESOR DE RVSGVNIAE

1. — Ruines de RVSGVNIAE.
2. — Sablière du Cap Matifou.
3. — Aérodrome de Maison-Blanche.
4. — Aérodrome de Réghaïa.

Des éléments géographiques, quelques considérations d'Histoire contemporaine, répondront, je l'espère, à ces questions.

*
**

Regardons la carte des lieux. On est immédiatement saisi par la proximité relative des trois sites ; et si nous essayons de les joindre entre eux, le plus grand côté du triangle obtenu ne dépassera pas 15 km.

Voilà une aire géographique singulièrement limitée !

L'historien se réjouirait qui pourrait l'encombrer de trésors, illustrant ainsi un de ces événements implacables, véritables frissons collectifs qui saisissent les peuples, comme il s'en produisit en Gaule à l'arrivée de Germains et que les cachettes monétaires nous révèlent à l'envi [7]. Admettrons-nous une situation identique en notre cas et la contemporanéité de trois trésors dans un espace aussi réduit ? La tentation pourrait en être forte, et cependant nous n'y céderons pas. Non point que l'on doive exclure l'hypothèse d'une Afrique romaine bouleversée, ravagée par les séditions au milieu du III[e] siècle. Il s'en faut ! et la suite du récit nous montrera le contraire. Mais il apparaît qu'en notre espèce, la situation archéologique est par trop providentielle, l'occasion trop séduisante, le cas trop

---

(7) Dans un pays comme la France où les trouvailles monétaires sont le plus souvent mises à la disposition du Monde scientifique, le dénombrement des trésors correspondant aux invasions du III[e] siècle est prodigieux. Cf. notamment A. Blanchet, *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule* (Paris, 1900) et Id., *Les rapports entre les dépôts monétaires et les événements militaires, politiques et économiques* (Paris, 1936). V. en dernier lieu et à titre d'exemples : P. Van Gansbeke, *Les invasions germaniques en Gaule sous le règne de Postume (259-268) et le témoignage des monnaies* (*Rev. belge de Numismatique*, t. 90, 1952, pp. 5-30) ; J. Gricourt, *Les événements de 289-292 en Gaule d'après les trésors monétaires* (*Rev. des Etudes Anciennes*, LVI, 1954, pp. 366-376) ; H. Longuet et A. Banderet, *La trouvaille de Bischoffsheim, près Strasbourg* (*Rev. Numismatique*, 1955, pp. 153-226). Sur le problème général des trésors de monnaies, excellentes considérations de Sydney P. Noe, *Hoard evidence and its importance* (*Hesperia*, 1949, pp. 235-242). Il faut, bien entendu, en matière de trésors, faire la part de causes diverses, souvent extra-militaires, qui purent provoquer l'enfouissement. Mais, en toute hypothèse, la découverte d'un dépôt prouve que son propriétaire fut mis hors d'état de s'en ressaisir.

parfait. On s'en convaincra peut-être en me suivant, non dans les dédales incertains de l'Histoire Ancienne, mais sur les lieux mêmes de ces « trouvailles » en 1943.

J'ai déjà laissé entendre, à cet égard, que Maison-Blanche et ses environs immédiats me paraissaient assez impropres aux découvertes archéologiques. Inutile, par conséquent, de nous y attarder. Accompagnons plutôt le bulldozer de l'armée américaine dans ses évolutions. Où travaille-t-il ? M. D'Lasnow nous l'apprend lui-même : « sur la plage bordant le Cap Matifou, à l'extrémité Nord-Est de la Baie d'Alger ». Mais la plage est longue, et son sable d'inégale qualité. Or, il existe un point précis, et un seul, où l'armée américaine, comme l'armée française et comme les entrepreneurs civils, ont toujours prélevé le matériau le plus apte à une utilisation industrielle, c'est la « sablière » du Cap Matifou. J'ai moi-même assisté, étant militaire en 1943, à ces corvées quotidiennes de sable et de gravier sur cette plage que le vent et le soleil dévorent par gros temps. Quel est donc l'emplacement de la sablière ? Très exactement sur le rivage où l'Oued Hamiz atteint son embouchure, et de part et d'autre de celle-ci. Nous voici, par conséquent, en pays connu, au point où, huit ans plus tard, la station du second mille de la voie *Rusguniae-Icosium* apparaîtra, au débouché d'un pont antique sur l'Oued Hamiz, le *Nabar Flumen* des Anciens. Une petite agglomération romaine surveillait le pont [8]. On en exhuma vers 1892 une statue de femme en marbre, et il n'est pas rare d'y mettre à nu journellement, à la faveur d'une extraction de sable, quelques traces de tombes, des fragments de poterie ou d'objets divers.

M. D'Lasnow a donc dit vrai. Voilà sa scène du bulldozer authentifiée.

Mais l'affaire ne s'arrête pas là. Ce que l'informateur n'ajoute pas — et Mrs Boyce est fort excusable de

(8) Gsell, *Atlas arch. Algérie*, 5, 34, d'après les notices de Berbrugger, *De la nécessité de coloniser le Cap Matifou* (Paris, 1845), p. 11, et *Rev. Africaine*, V, 1861, p. 435 ; cf. *B.A.C.*, 1900, p. 129.

l'ignorer — c'est la destination du sable et du gravier une fois extraits de la plage de Matifou. Ces matériaux recevaient-ils une utilisation locale ? Point du tout. En août 1943, ils prenaient inévitablement le chemin de l'intérieur et s'en allaient approvisionner le plus grand chantier militaire de la région, l'aérodrome de Maison-Blanche dont on agrandissait les pistes d'envol. Un certain nombre d'officiers français participaient à cette entreprise alliée et m'ont confirmé l'habituelle utilisation du sable de Matifou pour assouplir et niveler les éléments métalliques que l'on posait sur le terrain [9].

Il va sans dire que les monnaies romaines accompagnèrent les convoyeurs du sable, car je puis révéler à présent que le militaire américain qui vendit à L. Leschi les 19 sesterces de même composition et de même patine que le lot de M. D'Lasnow, tenait garnison à l'aérodrome de Maison-Blanche ! Il se nommait M. Rosentoch.

Ainsi éclate l'origine commune des lots 1 et 3, et du même coup se trouve concrétisée cette formule équivoque des « environs de Maison-Blanche » qui avait servi, on s'en souvient, de point de départ à nos investigations.



L'aérodrome de Maison-Blanche n'était pas le seul que le Commandement allié aménageait dans la région. Il y en avait un second, celui de Réghaïa ; Réghaïa, origine présumée du trésor n° 2. On croirait à une véritable prédestination des cachettes monétaires antiques sur les lieux des futurs aéroports ! L'informateur anonyme de M. Mattingly était-il lui-même un aviateur ? Nous l'ignorons. Le fait est qu'il se montra fort peu communicatif sur les circonstances de sa trouvaille.

Accordons-lui toutefois crédit pour instruire son cas. Le site de Réghaïa qu'il nous indique est bien connu, mais peut s'entendre de trois secteurs particuliers : le village lui-même, l'aérodrome, et la sablière qui, à

(9) Des matériaux d'apport provenaient également du lit de l'Oued Hamiz dans la région de Hamedi-Fondouk, au Sud-Est de l'aérodrome, zone non archéologique.

l'image de celle du Cap Matifou, borde les rives de l'Oued Réghaïa à son embouchure. J'ai mené sur ces différents lieux une enquête serrée, aidé des autorités administratives, et j'en reviens avec l'absolue conviction qu'on n'a jamais rencontré ni à l'aérodrome, ni dans la sablière, le moindre indice d'occupation romaine. La sablière alimente, d'ailleurs, en grande partie l'industrie du bâtiment d'Alger et de sa région, et sans nul doute une consommation de sable aussi considérable n'eut pas manqué de révéler, depuis longtemps déjà, quelque vestige au lieu d'extraction. Quant à l'aérodrome, il a été construit pendant la guerre aux dépens d'une petite forêt, sans qu'aucun témoignage antique y apparût. D'anciennes ruines existaient bien autrefois à deux ou trois kilomètres plus à l'Ouest, à l'emplacement du village actuel, mais Berbrugger, notre pionnier de l'Archéologie algérienne, qui les visita au siècle dernier, les jugea lui-même « peu importantes, douteuses et sans caractère marqué » (10). En toute hypothèse, les troupes alliées n'y stationnèrent pas.

La « découverte » du trésor ne relève donc pas, ici non plus, de facteurs antiques, mais appartient au domaine de la « Petite Histoire » contemporaine. Il va de soi que le bulldozer du Cap Matifou ne pourvoyait pas en matériaux d'apport la construction du terrain de Réghaïa, alimenté par sa propre carrière ; mais une autonomie de matériel ne dispensait aucunement le personnel des deux aérodromes d'entretenir les contacts nécessaires à la cohésion d'un corps de spécialistes. Or, Maison-Blanche et Réghaïa dépendaient tous deux d'une unité de commandement où les Américains assuraient la direction, mais dont les Britanniques et même les Français n'étaient pas exclus. Sur les deux terrains, par conséquent, l'alliance occidentale jouait pleinement, bien que le pourcentage numérique avantageât les Américains à

(10) *Rev. Africaine*, V, 1861, p. 436. Cf. Gsell, *Atlas arch. Algérie*, 5, 40. « C'est près de là, ajoutait Berbrugger, que l'on a trouvé trois squelettes engagés dans le bétonnage d'une ancienne route », détail qui me semble plutôt convenir à l'époque turque.

Maison-Blanche, les Anglais à Réghaïa. Quant aux contacts hors service qui existèrent nécessairement entre ces différents éléments, bien qu'imprécis et peu évaluables, ils ne peuvent être écartés pour autant des conditions du problème.

Connaissant cette situation, on ne sera guère surpris que le lot de monnaies de Réghaïa, faute de pouvoir naître sur place, y arriva tout normalement de Maison-Blanche. Comment reconstituer les modalités du « placement » ? Gentlemen's agreement ? Cession ? Nous l'ignorerons vraisemblablement toujours. Mais il est indiscutable que la part de M. D'Lasnow et celle de son collègue britannique (ou américain transité plus tard en Angleterre) se balancent assez rigoureusement (130 sesterces d'un côté, 124 de l'autre), surtout lorsqu'on ignore, comme ce fut, je suppose, le cas, que les deux Premiers Gordiens du second lot possédaient autant de valeur à eux seuls que tout le reste du trésor ! (11).

La dispersion de la trouvaille ne s'en tint pas là. M. Rosentoch céda sa petite part de 19 sesterces au Musée des Antiquités d'Alger. Sans doute entendait-il par là observer les instructions de l'Ordre n° 52/1943 du Général Eisenhower déclarant « off limits and out of the bounds » toutes les ruines et musées d'Algérie. Mais comment dénombrer, par ailleurs, la portion que M. Mattingly ou son mystérieux visiteur considèrent comme ayant été « left in the ground », expression qu'il faut probablement mettre au compte de l'humour britannique (12) et qui sous-entendait peut-être inconsciemment le lot destiné aux U.S.A. ?

Enfin, suprême couronnement, on ne pouvait nous épargner la rituelle distribution des « souvenirs », culte commun à toutes les armées du monde.

(11) On pourrait penser que le lot de monnaies présenté à H. Mattingly en 1945 émigra aux U.S.A. pour être vendu en partie à l'American Numismatic Society en 1946. Mais les effectifs numériques comme les exemplaires monétaires ne correspondent pas toujours. Je crois plutôt à un partage équitable entre deux associés.

(12) On traduirait en français « la part du diable ».

Telles sont les limites actuelles de notre information. Entre l'été et l'automne de 1943, la trouvaille s'était entièrement dissipée.



Il paraîtrait aléatoire, dans ces conditions, d'attribuer un ordre de grandeur au trésor primitif de *Rusguniae*. En notre espèce, la grandeur n'est pas une notion mathématique mais psychologique. M. Rosentoch, héritier de 19 sesterces, évoque un trésor proportionné à sa propre part, donc un « petit trésor » que L. Leschi accrédite faute de mieux. M. D'Lasnow, lui, en arrive même à limiter les dimensions du vase découvert au nombre de monnaies dont il devint acquéreur. Prudente attitude ! [13]. En regard, l'anonyme de Réghaïa joue les généreux ; son lot n'est qu'une portion et il octroie le reste à qui voudra. Ainsi tous les témoins diffèrent, mais tous, cependant, détiennent une part de vérité. En raccordant ces éléments disparates, on atteint un total de 273 sesterces, total modéré puisque certaines jarres romaines en pouvaient contenir plusieurs centaines et même davantage. Deux cent soixante-treize est donc le nombre officiel de pièces que recelait la cachette de la sablière, nombre minimum et qui n'a peut-être pas atteint son dernier état.

Dans de telles conditions aussi, une étude numismatique d'ensemble paraît difficile. On pourra tabler sur des moyennes et des proportions, non sur un tout. Je n'ai d'ailleurs pas l'intention de l'entreprendre, laissant à M. et R. Turcan le soin de comparer ces données à celles de l'exceptionnel trésor de Guelma dont ils préparent la publication [14].

---

(13) Et qui lui conciliait d'emblée l'American Numismatic Society, car il va sans dire que cet organisme d'étude exigea des garanties sur l'intérêt scientifique essentiel d'un lot de monnaies groupées, son intégralité. M. D'Lasnow ne pouvait le céder qu'à ce prix.

(14) Cf. *B.A.C.*, 1954, pp. 191-198 : 7.000 sesterces enfouis sous Gallien. Mrs Boyce a d'ailleurs noté dans son inventaire de *Rusguniae* un certain nombre de particularités intéressantes (absence de Macrin et d'Elagabal, représentation dérisoire de Caracalla, valeur du bronze au IIIe siècle, etc.), que notre changement de proportions n'affecte pas.

Aléatoire semblerait aussi, de prime abord, une étude fondée sur la notion de Chronologie absolue. Celle de Mrs Boyce, malgré l'autorité et la bonne foi de l'auteur, perd brutalement sa caution du fait qu'on ne pourra plus parler d'un trésor enterré sous Decius en présence d'une pièce de Trébonien Galle. Mais si l'on s'en tient à une Chronologie purement relative, l'écart n'est pas grand. Le sesterce de Trébonien Galle (Tableau II, n° 273 et Planche) est une monnaie presque neuve, enfouie, par conséquent, peu de temps après sa frappe. Sa date d'émission ne peut être précisée entre les années 251 à 253 [15], mais qui connaît l'Afrique romaine sait que 253 correspond à une date fatidique dans l'histoire de la Maurétanie Césarienne. Au début du règne de Valérien et Gallien, une grande insurrection indigène vient d'y éclater, va se propager hors de ses frontières et durera près de dix ans [16].

Fort connue des sources épigraphiques [17], cette révolte n'a jamais encore fait l'objet d'une étude fondée sur les dépôts monétaires. En attendant la publication

---

(15) V. en dernier lieu : H. Mattingly, *The reign of Trebonianus Gallus and Volusian and of Aemilian* (*Numismatic Chronicle*, 1946, pp. 36-46) ; C. Préaux, *Trébonien Galle et Hostilien* (*Aegyptus*, XXXII, 1952, pp. 152-157).

(16) Le terme initial de 253 est encore conventionnel et répond à l'état actuel de nos connaissances. Il a été fixé par les historiens en fonction d'une Lettre que Saint Cyprien adressait cette année-là aux évêques de Numidie pour le rachat de Chrétiens prisonniers des Barbares (*Epist.*, LXII). Mais on doit remarquer que dès 247 une épitaphe d'*Auzia* (Aumale) fait état d'un habitant *a barbaris interemptus* (*C.I.L.*, VIII, 9158). En 252, à *Auzia* également, on élève un autel à la Victoire Auguste (*ibid*, 20748). Il est vrai que le péril a toujours été chronique en Maurétanie. Je reprendrai bientôt ce problème de datation.

(17) Sur ce sujet, l'étude de base, après R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs* (Paris, Leroux, 1913), pp. 60-65, reste celle de J. Carcopino, *L'insurrection de 253 d'après une inscription de Miliana récemment découverte* (*Rev. Africaine*, XL, 1919, pp. 368-383). V. en dernier lieu : R. Thouvenot, *Rome et les Barbares africains* (*Publ. du Service des Ant. du Maroc*, VII, 1945, pp. 166-183) ; H. Pavis d'Escurac-Doisy, *M. Cornelius Octavianus et les révoltes indigènes du IIIe siècle d'après une inscription de Caesarea* (*Libyca*, I, 1953, pp. 181-187 ; cf. *Année Epigraphique*, 1954, n° 136) ; M. Tarradell, *La crisis del siglo III de J.-C. en Marruecos* (*Tamuda*, 1955, pp. 75-105) ; G. Camps, *Les Bavares, peuples de Maurétanie Césarienne* (*Rev. Africaine*, XCIX, 1955, pp. 241-288 ; cf. *Année Epigraphique*, 1956, n° 161) ; P. Salama, *Nouveaux témoignages de l'œuvre des Sévères dans la Maurétanie Césarienne*, II (*Libyca*, III, 1955), pp. 365-366.

de mon Inventaire général des trésors de monnaies de l'Afrique du Nord antique — dont il ne faut guère espérer l'impossible en raison de la pénurie de documents —, je puis considérer la trouvaille de *Rusguniae* comme une preuve à peu près certaine des ravages de l'insurrection dans la région considérée [18]. Je crois même ce nouvel élément susceptible d'éclairer le sens de deux inscriptions très anciennement connues mais encore énigmatiques sur un point. Ce sont deux éloges funèbres d'hommes de guerre romains, P. Aelius Primianus et Q. Gargilius Martialis, découverts à *Auzia* (Aumale) et célébrant les victoires remportées par ces personnages dans la lutte contre la rébellion. Les deux officiers commandèrent successivement la même unité militaire, la *vexillatio equitum maurorum*, composée de ces cavaliers indigènes loyaux que l'on opposait traditionnellement à leurs compatriotes révoltés. Mais tous deux cumulèrent aussi leurs fonctions militaires avec le titre de décurion municipal des deux colonies d'*Auzia* et de *Rusguniae*. Or, le premier monument, inauguré tardivement le 16 février 255 pour des raisons de famille, nous rapporte des faits datables de l'année 254 au plus tard et nous présente Aelius Primianus comme le *defensor provinciae suae* alors que son autorité civile s'étendait sur trois territoires municipaux, ceux d'*Auzia*, de *Rusguniae* et d'*Equizeto* [19]. Le second, celui de Gargilius Martialis, daté du 26 mars 260, n'attribue plus au personnage que le décurionat des deux premières colonies, mais nous

(18) Mrs Boyce a frôlé de près les réalités dans la note 15 de son étude, mais son terminus fictif de Trajan Dèce l'a, en définitive, éloignée de l'insurrection de 253. Certes, le même défaut existe encore dans mon regroupement, et il paraît hasardeux de vouloir tirer d'un trésor incomplet des conclusions historiques absolues. Cependant, la fraîcheur de frappe des monnaies de Decius et de Trébonien Galle me paraît être un argument sérieux pour limiter à 10 ans au plus la durée de leur circulation avant leur enfouissement. Or, la révolte de 253 prit fin, selon nos témoignages épigraphiques, en l'année 263. (Cf. la bibliographie de la note précédente).

(19) *C.I.L.*, VIII, 9045 = Dessau 2766. *P. Ael(io) P. f(ilio) Q(uirina tribu) Primiano | eq(uiti) romano, trib(uno) coh(ortis) iiii Syn | g(am)-b(rorum), a mil(itiis), primo p(ilo), trib(uno) | coh(ortis) iiii vig(ilum), ex dec(urione) al(ae) Thrac(um) pr(aeposito) vex(illationi) eq(uitum) | Mauror(um), defenso | ri prov(inciae) suae, dec(urioni) iii | col(oniarum) Auz(iensis) et Rusg(uniensis) | et Equiz(etensis). P. Aeli | us Primus, dec(urio) col(oniae) | Auz(iensis), prius morte praeventus quam | ded(icaret) pat(ri) piissimo | ; Ael(ia) Audi f(ecit) fil(ia) pat(ri) | D(e)d(icavitque) xiii kal(endis) | Mar(tias) (anno) pr(ovinciae) ccxvi.* Sur le personnage, cf. *P.I.R.*2, I (1938), p. 39, n° 233. La qualité de *defensor provinciae suae* ne doit pas nous faire illusion sur les limites géographiques de son action. J'ai moi-même étudié l'inscription d'une forteresse maurétanienne établie *pro pace in provincia* et dont la mission défensive était limitée à un seul secteur du *limes* (*Libyca*, I, 1953, pp. 237-261 — *Année Epigraphique*, 1954, n° 143b).

livre le bilan complet de ses hauts faits. Ce héros, dont le courage et la vigilance avaient permis de capturer le chef rebelle Faraxen et ses alliés, finit par tomber lui-même dans une embuscade où il trouva la mort [20].

On sait par ailleurs que le soulèvement « de 253 » qui, à ses débuts, semble avoir été un événement local, s'est diffusé dans des conditions extraordinaires de rapidité et de puissance. L'autorité militaire multiplia les bulletins de victoire, les fit même graver dans les capitales et sur les lieux des combats [21], la rébellion n'en gagna pas moins la Province Proconsulaire, et notamment la région de Guelma, et l'on dut investir un grand général, M. Cornelius Octavianus, d'un commandement unique

(20) *C.I.L.*, VIII, 9047/20736 = Dessau 2767. *[Q. G]argilio Q. f(ilio) Q(uirina tribu) Martiali, eq(uiti) r(omano) |, [pr]aef(ecto) coh(ortis) i Astyrum pr(ovinciae) Britta | [n]iae trib(uno) co(hortis) Hisp(anorum) pr(ovinciae) Maur(etaniae) Caes(ariensis) |, [a] mil(itiis), praep(osito) coh(ortis) Sing(ularium) et vex(illationi) | [e]q(uitum) Mauror(um) in territorio | [A]uziensi praetendentium |, de(curioni) duarum col(oniarum) Auzien | sis et Rusguniensis et pat(rono) | prov(inciae), ob insignem in ci | ves amorem et singula | rem erga patriam adfec | tionem et quod eius vir | tute ac vigilantia Fa | raxen rebellis cum sa | tellitibus suis fuerit | captus et interfectus |, ordo col(oniae) Auziensis | insidiis Bavarum de | cepto p(ecunia) p(ublica) f(ecit). D(e)d(icata) viii kal(endis) | Apr(ilis) [a(nno)] pr(ovinciae) ccxxi.* Sur le personnage, cf. *P.I.R.*2, VI/1 (1952), p. 17, n° 82. On possède également le monument honorifique dédié par lui à ses parents (*C.I.L.*, VIII, 20751). Sur le rapprochement avec Gargilius Martialis l'historien, cf. E. Birley, *Durham University Journal*, 1951, p. 95.

(21) Août 254 : victoire du gouverneur de Maurétanie Césarienne M. Aurelius Vitalis et du décurion de l'*Ala Thracum* Ulpius Castus à Aïn Bou Dib (Bertville) dans la vallée de l'Oued Lekkal (*Atlas Arch. Algérie*, 14, 32 ; *C.I.L.*, VIII, 20827 = Dessau 2000). Vers 255 : nouvelle victoire d'un gouverneur de Césarienne (peut-être M. Cornelius Octavianus) à Téniet Meksen, 30 km N.-O. de Sétif (*Atlas Arch. Algérie*, 16, 9) ; au moins trois chefs de tribus, qualifiés de rois, y sont capturés avec leurs concubines (*B.A.C.*, 1907, p. CCXXVIII = *Année Epigraphique*, 1907, n° 159). Vers la même époque, à Lambèse, le légat de Numidie Veturius Veturianus rend grâces aux dieux des succès obtenus dans sa province (*B.A.C.*, 1914, p. CCXVI = *Année Epigraphique*, 1914, n° 245). En 259, à Lambèse également, le légat C. Macrinius Decianus célèbre

sur toute l'étendue de l'Afrique romaine pour envisager dans son ensemble un plan de pacification [22]. En l'année 263, le calme semblait enfin revenu [23].

Nos sources épigraphiques nous font donc assister, tout au long de cette exceptionnelle crise, aux différentes phases de l'action, observée à tous les échelons de la hiérarchie, du simple chef de goum, responsable d'une région, au commandant en chef, maître de la stratégie générale.

L'intérêt de notre trouvaille monétaire de *Rusguniae* va être précisément de pouvoir intégrer la région littorale dans le cadre des opérations de guerre connues par les inscriptions. Or, lorsqu'un chef militaire, investi d'une mission particulière de défense d'un secteur, est honoré

l'écrasement de quatre rois et d'un grand nombre de tribus de Maurétanie Césarienne qui avaient ravagé la région de *Milev* (Mila) et poussé des incursions en Numidie (*C.I.L.*, VIII, 2615). En 260-262, M. Cornelius Octavianus, devenu Commandant en Chef des armées d'Afrique, (*Dux per Africam, Numidiam, Mauretaniamque*) remporte une victoire près de Bir el Kherba (*Atlas Arch. Algérie*, 16, 331, à 18 km OSO de Sétif : *Rec. de Constantine*, XL, 1906, pp. 113-144 = *B.A.C.* 1906, p. CCLXI — *Année Epigraphique*, 1907, n° 4 = Dessau 9006, inscription dite de Mac Donald ; cf. *C.I.L.*, VIII, 8435/20 341 à Sétif, qui a peut-être concerné la même victoire). Enfin, le 1er janvier (?) 263, à *Zucchabar* (Miliana) le gouverneur de Maurétanie Césarienne M. Aurelius Victor célèbre la Paix revenue (*Rev. Africaine*, XL, 1919, p. 370 = *Année Epigraphique*, 1920, n° 108).

Certes, notre connaissance de cette grande insurrection à la faveur de quelques témoignages épigraphiques, est encore lacunaire, mais les précisions géographiques qu'apportent les inscriptions trahissent assez fidèlement l'identité des tribus rebelles : montagnards de l'Atlas Mitidjien, Titteri, Bibans, Djurdjura, Petite Kabylie, Monts du Hodna. Un certain nombre de ces peuplades étaient nommés *Bavares* (v. sur ce point l'intéressante étude de G. Camps, citée *supra*, note 17). C'est peut-être au cours de la même insurrection que la ville de *Saldae* (Bougie) fut défendue par sa milice de jeunes gens (*iuvenes*) : L. Leschi, *Les juvenes de Saldae d'après une inscription métrique* (*Rev. Africaine*, LXVIII, 1927, pp. 393-419, reproduit dans *Etudes d'Epigraphie, d'Archéologie et d'Histoire africaines*, Paris, Arts et Métiers graphiques, 1957, pp. 349-360). Cependant, à l'extrémité occidentale de la province, une inscription d'*Altava* (Lamoricière) laisse présumer des combats en l'année 257 (*C.I.L.*, VIII, 21724). Cf. *supra* note 16 in fine.

(22) Se reporter notamment à l'étude de H. Pavis d'Escurac-Doisy, citée *supra*, note 17.

(23) Inscription de Miliana publiée par J. Carcopino (*supra*, note 17). Cagnat a fait remarquer (*Année Epigraphique*, 1920, n° 108) que le mois de la dédicace convenait aussi bien à janvier, juin ou juillet de l'année 263, et que le gouverneur Aurelius Victor aurait pu être *protector* de l'empereur et non *protector* de la province.

par deux ou trois cités du titre de décurion municipal, n'est-il pas en partie responsable de la sécurité de ces cités, et ne sommes-nous pas en présence d'un de ces regroupements tactiques et administratifs qu'impose inévitablement dans un pays la reprise en mains d'une situation troublée ? [24]. On ignore encore si la ville de *Rusguniae* fut elle-même prise et incendiée, mais on ne doutera plus qu'un vent de panique, ressenti à deux milles à la ronde, obligea les habitants d'alentour à cacher leurs richesses [25].

D'où venait le danger ? La carte des lieux nous l'apprend, et nous n'ignorons pas que cycliquement les montagnards du Bou Zegza, de tous les massifs qui dominent actuellement les villages de Rovigo, l'Arba, Rivet, Fondouk, Saint-Pierre-Saint-Paul, se jetaient sur la région littorale et, chargés de butin, regagnaient leurs maquis. Lorsque les cavaliers maures intervinrent donc, sous le commandement des officiers romains, dans le secteur contaminé, il leur fallut rouvrir ou protéger à tout prix l'artère vitale des communications de l'intérieur, cette route *Auzia-Rusguniae* qui, à travers le Tamesguida, se frayait un passage jusqu'à la haute vallée de l'Oued Arbatache-Hamiz [26]. Comme la première inscription qui fait état des relations administratives *Auzia-Rusguniae*, celle de Primianus, se réfère à

(24) C'est pourquoi je n'hésite pas à comparer la situation de nos deux personnages à celle qui nous est connue par l'insigne Décret des Décurions découvert sur le site de l'antique *Sala Colonia* (Chella près de Rabat, Maroc) et étudié par J. Carcopino, *Le Maroc antique*² (Paris, Gallimard, 1948), pp. 200-230 (cf. *Année Epigraphique*, 1931, n° 38). Nous y apprenons notamment que Marcus Sulpicius Felix, commandant l'Aile de cavaliers syriens chargée de la sécurité du territoire de *Sala*, exerça en cette qualité un très grand nombre de pouvoirs civils et fut honoré du titre de décurion municipal de la ville (144 ap. J.-C.). Cf. également *C.I.L.*, VIII, 9663 à Ténès et *I.L.A.*, 634 à Volubilis.

(25) Malgré les restrictions de ma note 7 *in fine*, je ne crois pas qu'on puisse douter dans notre cas, à l'époque d'une guerre civile bien connue, de la cause d'enfouissement du trésor.

(26) Il semble que cette route ait quitté la région d'Aumale en direction du Nord-Ouest, et emprunté la ligne des crêtes, sous la protection de deux forteresses romaines connues, celle de Sidi Hamza (*Atlas arch. Algérie*, 14, 27) à 5 km Ouest d'Aïn-Bessem, celle du Koudiat el Azari (*ibid.*, 14, 8) à 8 km Nord-Est de Tablat, et des différents postes entourant Tablat : cf. M. Piton, *Note sur la région de Tablat* (*Premier Congrès Soc. Sav. Afr. du N.*, Alger, 1935, *Rev. Africaine*, LXXVI, 1935, pp. 233-235).

des faits antérieurs à l'an 255, je ne serais guère surpris que le raid rebelle sur la région du Cap Matifou ait marqué un des débuts du soulèvement, en 253 ou 254. Dès le mois d'août 254, en effet, un communiqué de victoire était gravé sur les lieux mêmes d'un combat à Aïn Bou Dib (Bertville) [27]. Pendant la même période, les relations routières d'*Auzia* avec *Sitifis* (Sétif), difficilement obtenues 55 ans plus tôt par l'établissement d'une voie directe à travers le Massif des Bibans [28], durent emprunter à nouveau le long tracé qui contournait par le sud ce bastion dangereux. Ainsi s'explique, à mon avis, l'union administrative et militaire d'*Auzia* et d'*Equizeto* en la personne d'Aelius Primianus [29].

Il est probable que peu de temps après, Gargilius Martialis d'*Auzia*, disposant de moyens plus puissants grâce à l'adjonction d'une cohorte de fantassins d'élite, les *singulares*, pacifia la région, captura même les chefs rebelles et put rétablir l'usage de la voie de montagne. Le décurionat d'*Equizeto* ne figure plus dans ses titres civils et l'unité de cavaliers maures qu'il commande a maintenant reçu une mission spéciale, celle de « couvrir » le territoire d'*Auzia* [30]. Mais la liaison avec le littoral reste toujours impérative et *Rusguniae* tient à conserver dans son conseil le chef de guerre qui la protège [31].

---

(27) *Atlas arch. Algérie*, 14, 32 ; *C.I.L.*, VIII, 20827 = Dessau 3000. A l'impossible restitution X IDVS du Corpus, je préférerais |P|R(idie) IDVS, qui nous daterait l'inscription du 12 août 254.

(28) P. Salama, *La voie romaine de Sitifis à Auzia en l'année 198* (*Libyca*, I, 1953, pp. 232-237 ; cf. *Année Epigraphique*, 1954, n° 143 a). Cette route directe est une création du règne de Septime Sévère. On n'avait pu jusque là se risquer dans la région de l'Oued Okhris et des Bibans.

(29) Je rappelle qu'*Equizeto* correspond à l'actuel village de Lecourbe à 11 km Sud de Bord Bou Arréridj (*Atlas arch. Algérie*, 15, 91). Pour suivre plus aisément ces opérations militaires, on se reportera à notre Carte du réseau routier de l'Afrique romaine, citée supra, note 2.

(30) *...vex(illationi) equitum Mauror(um) in territorio Auziensi praetendentium*. Sur le sens du verbe *praetendere*, être en couverture, cf. notamment G. Ch. Picard, *Castellum Dimmidi* (Paris, De Boccard, 1948), p. 98 ; Pflaum et Picard, *Karthago*, II, 1951, pp. 105-106.

(31) Un honneur insigne lui est même décerné : le voici devenu *patronus provinciae*, suprême autorité morale de la province en regard de l'empereur. Comme son père était déjà *patronus coloniae* d'Auzia (*C.I.L.*, VIII, 20751), nous assistons à l'ascension d'une famille provinciale par la carrière des armes.

Pacte de circonstance, symbole de ces temps troublés ? Notre dépôt monétaire aura peut-être contribué à éclairer l'énigme.



Telle est la petite histoire du trésor de bronze de *Rusguniae*. On en attendait peut-être davantage, mais du moins y aurons-nous appris à hésiter devant des indices, déjouer des invraisemblances et suspecter les mirages. A recenser trois trésors au lieu d'un, l'Archéologie eût-elle vraiment gagné ? Oui, si l'on nomme Archéologie une science dont la prudence doit être exclue. Mais l'intérêt d'un sujet ne se mesure pas toujours à la pluralité de ses données ; et de même qu'un travail d'exégèse n'est admissible qu'une fois la lecture d'un texte assurée, il paraît imprudent de subordonner la valeur de sources au témoignage de ceux qui, souvent inaptes à les définir ou intéressés à les altérer, en ont faussé l'utilisation scientifique [32].

Evoquant ici la trouvaille de *Rusguniae* en fonction d'événements d'Histoire Contemporaine, j'ai voulu prouver qu'il est indispensable avant tout de distinguer un site archéologique du domicile de ceux qui, fortuitement, l'auraient exploité. Mais peut-être ne faut-il point non plus désespérer de la conscience d'inventeurs de trésors. Dans notre cas, trois d'entre eux eurent au moins le mérite d'en informer le Monde scientifique, musées ou organismes d'étude. On aimerait qu'ils servissent d'exemples.

Aussi, indulgence pour indulgence, me pardonnera-t-on, je l'espère, cette inhabituelle incursion dans un domaine jusque là réservé à un autre type de chercheurs, celui des détectives.

PIERRE SALAMA.

---

(32) Dans le même ordre d'idées, cf. l'amusante anecdote rapportée par J. Baradez, *Fossatum Africae* (Paris, Arts et Métiers graphiques, 1949), pp. 314-315, au sujet des milliaires « voyageurs » de la région d'El Kantara.

TABLEAU II

ESSAI DE REGROUPEMENT DU TRESOR DE RUSGUNIAE

ABREVIATIONS

COHEN² : H. Cohen, Description historique des monnaies frappées dans l'Empire romain (8 vol., 2e édition, Leipzig, 1930).

BMC. RE : H. Mattingly, Coins of the Roman Empire in the British Museum :
II. Vespasien - Domitien (1930).
III. Nerva - Hadrien (1936).
IV. Antonin le Pieux - Commode (1940).
V. Pertinax - Elagabal (1950).

RIC : H. Mattingly, E. A. Sydenham (C.H.V. Sutherland), The roman imperial coinage.
II. Vespasien - Hadrien (1926).
III. Antonin le Pieux - Commode (1930).
IV, 1. Pertinax - Géta (1936).
IV, 2. Macrin - Pupien (1938).
IV, 3. Gordien III - Trébonien Galle (1949).

Nota -- Les cases laissées en blanc correspondent à des exemplaires non identifiables, les *, aux exemplaires photographiés dans la Planche hors-texte.

N° d'ordre	Poids en Gr.	Diam. en m/m	AVERS Type	AVERS Légende	Position du coin	REVERS Type	REVERS Légende	Date A-D	Classement bibliographique COHEN²	BMC, RE	RIC	Référence
VESPASIANVS												
1	19,75	33	Tête laurée, dr.	IMP CAES VESPASIAN AVG PM TR P PP COS III ?	↓	Pax	PAX AVGVSTI ; S-C	71	327 ?	554 ?	437,2 ?	Salama n° 1 *
NERVA												
2	19,35	32	Tête, dr.									Boyce n° 1
3	24,82	34	Tête laurée, dr.									Boyce n° 2
4-5	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	Mattingly, non décrits
TRAIANVS												
6	23,77	34	Tête laurée, dr.	IMP CAES NERVAE TRAIANO AVG GER DAC PM TR P COS V PP	↓	Annona	SPQR OPTIMO PRINCIPI ; S-C	104-111	469	781	492	Boyce n° 3
7	21,37	32	Buste radié, drapé, dr.	ibid. COS VI	↓	Felicitas	SENATVS POPVLVSQVE ROMANVS ; S-C	114-115 ?	351	1015	671	Boyce n° 4
8	22,47	33	Tête nue, g.									Boyce n° 5
9-14	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	Mattingly, non décrits
HADRIANVS												
15	20,50	32	Buste lauré, dr.	HADRIANVS AVGVSTVS	↓	Virtus	PM TR P COS III VIRT AVG ; S-C	125-128	1464	1280	696	Salama n° 2

TABLEAU II (suite)

N° d'ordre	Poids en Gr.	Diam. en m/m	AVERS Type	AVERS Légende	Position du coin	REVERS Type	REVERS Légende	Date A-D	Classement bibliographique COHEN²	BMC, RE	RIC	Référence
16	24,52	34	Tête laurée, dr.	ibid.	↓	Roma	COS III; SC	118-138	342	1295	636	Boyce n° 6
17	26,02	32	ibid.	HADRIANVS AVG COS III PP	↓	Diana	S-C	119-138	1364 ?	1545	777	Boyce n° 7
18	20,42	29	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	Boyce n° 8
19	22,97	33	Buste lauré, dr.	ibid.	↓	Spes	SPES PR; S-C	119-138	1415	1560	790	Boyce n° 9
20	23,27	32	Tête ou buste laur., dr.	?	↑	Mauretania	ADVENTVI AVG MAVRETANIAE; S-C	134-136 ?	67	cf. 1667	899	Boyce n° 10
21	22,70	33	Tête petite, laur., dr.		↓	Déesse assise ?		2 prem. années du règne				Boyce n° 11 (non identifiable)
22	21,82	34	Buste lauré, dr.									Boyce n° 12 (ibid.)
23	19,75	34	Tête ou buste laur., dr.									Boyce n° 13 (ibid.)
24	20,85	34	Tête, dr.									Boyce n° 14 (ibid.)
25-33	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	Mattingly, non décrits
SABINA												
34	22,87	31	Buste drapé	SABINA AVGVSTA HADRIANI AVG PP	↓	Concordia (simple cornucopia)	CONCORDIA AVG; SC	avant 134	8-9	var. 1863	1018	Boyce n° 15
ANTONINVS PIVS												
35	18,75	32	Tête laurée, dr.	ANTONINVS AVG PIUS PP TR P COS III	↖	Enseigne	PROVIDENTIAE DEORVM; S-C	140-143	682	1266	618	Boyce n° 16
36	21,55	31	ibid.	ANTONINVS AVG PIVS PP	↑	Janus	TR POT COS III; S-C	ibid.	881	cf. 1317	644	Boyce n° 17
37	26,60	31	ibid.	ibid., TR P	↑	L'Empereur	COS III; S-C	145-161	318	cf. 1666	765	Boyce n° 18
38	30,90	34	ibid.	ibid., TR P XV	↓	Salus	SALVS AVG COS IIII; S-C	151-152	728	1901	886	Boyce n° 19
39	23,77	31	ibid.	ibid., TR P XVII ou XVIII	↑	Libertas	LIBERTAS COS IIII; S-C	153-155	540	cf. 1962	928	Boyce n° 20
40	19,07	29	ibid.	ibid., TR P XVII ?	↑	Annona	ibid. ?	153-154 ?	542 ?	var. 1947?		Boyce n° 21 (surfrappé)
41	19,85	31	ibid.	ANTONINVS AVG PIVS PP TR P XVIII ou XXIII	↑	Aequitas ?						Boyce n° 22
42	21,12	33	ibid.		↓	Déesse debout devant autel						Boyce n° 23
43	20,05	31	ibid.			Femme ? Contremarque ?						Boyce n° 24
44-49	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	Mattingly, non décrits

TABLEAU II (*suite*)

N° d'ordre	Poids en Gr.	Diam. en m/m	AVERS Type	AVERS Légende	Position du coin	REVERS Type	REVERS Légende	Date A-D	Classement bibliographique COHEN²	BMC, RE	RIC	Référence
FAUSTINA I												
50	23,15	33	Buste drapé, voilé, dr.	DIVA AVGVSTA FAVSTINA	↑	Faustine	EX S-C	après 141	202	cf. 1435	1139	Boyce n° 25
51	21	29	ibid.	DIVA FAVSTINA	↓	Aeternitas	AETERNITAS ; S-C	ibid.	15	cf. 1482	1103	Boyce n° 26
52	20,35	27/29	ibid.	ibid.	↑	Vesta	AVGVSTA ; S-C	ibid.	111 ?	1520	1124	Salama n° 3
53	22,55	29	Tête, dr.		↓	Déesse debout g.		ibid.				Boyce n° 27
54-55	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	Mattingly, non décrits
MARCVS AVRELIVS												
56	23,55	33	Tête laurée, dr.	IMP CAES M AVREL ANTONINVS AVG PM	↑	Salus	SALVTI AVGVSTOR TR P XVII COS III ; S-C	162-163	564	1038	843	Boyce n° 28
57	23,55	31,5	ibid.	M AVREL ANTONINVS AVG PM	↑	Mars	TR P XVIII IMP II COS III ; S-C	163-164	835	cf. 1074	119 ?	Boyce n° 29
58	23,97	31	ibid.	M AVREL ANTONINVS ARMENIACVS PM	↑	ibid.	ibid.	ibid.	838	1088	861	Boyce n° 31
59	20,32	30	ibid.	ibid.	↑	ibid.	ibid., TR P XVIII ou XIX	163-165	838 ou 796	1088 ou 1229	861 ou 898	Boyce n° 30
60	17,27	30	ibid.	ibid.	↑	Providentia	TR POT XIX IMP III COS III ; S-C	164-165		cf. 1248 ?	?	Boyce n° 32
61	22,82	32	ibid.	ibid.	↑	ibid.	ibid.	ibid.		ibid.	?	Boyce n° 33
62	19,15	29/30	ibid.	M ANTONINVS AVG ARM PARTH MAX	↑	Victoria	TR POT XX IMP III COS III VIC PAR ; S-C	165-166	879	1289	929	Salama n° 4
63	23,62	30	ibid.	ibid.	↑	Fortuna	TR POT XXII IMP V COS III ; S-C	167-168	211	cf. 1335	183 ?	Boyce n° 34
64	29,52	31	ibid.	IMP M ANTONINVS AVG TR P XXV	↑	Aigle	PRIMI DECENNALES COS III ; S-C	170-171	497	1398	1006	Boyce n° 35
65	23,22	32,5	ibid.	M ANTONINUS AVG TR P XXVI ou XXVII	↑	L'Empereur	CLEMENTIA AVG IMP VI COS III ; S-C ou RESTITVTORI ITALIAE IMP VI COS III ; S-C	171-172 ou 172-173	27 ou 538	1412 ou 1449	1019 ou 1077	Boyce n° 36
66	22,97	30	ibid.	ibid., TR P XXIII ou XXIIII	↑	Salus	SALVTI AVG COS III ; S-C	168-169 ou 169-170	544 ou 547	1351 ou 1376/77	964 ou 979	Boyce n° 37
67	18,62	29	ibid.	ibid., TR P XXVII	↓	Trophée germanique	GERMANICVS AVG IMP VI COS III ; S-C	172-173	229 var.	1435	1062	Boyce n° 38
68	21,37	30	ibid.			Felicitas ? debout, tête g.						Boyce n° 39
69-80	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	Mattingly, non décrits

TABLEAU II (*suite*)

N° d'ordre	Poids en Gr.	Diam. en m/m	AVERS Type	AVERS Légende	Position du coin	REVERS Type	REVERS Légende	Date A-D	Classement bibliographique COHEN[2]	BMC, RE	RIC	Référence
FAUSTINA II												
81	23,65	29/31	Buste drapé, dr.	FAVSTINA AVGVSTA	↑	Diana	DIANA LVCIF ; S-C	161-176	87 ?	898	1628 ?	Salama n° 5
82	20,12	28,5	ibid.	ibid.	↓	Fecunditas	FECVNDITAS ; S-C	ibid.	100	905	1638	Boyce n° 40
83	23,6	31	ibid.	ibid.	↓	Hilaritas	HILARITAS ; S-C	ibid.	112	911	1642	Boyce n° 41
84	30,72	31	ibid.	ibid.	↑	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	Boyce n° 42
85	20,87	28/29	ibid.	ibid.	↑	ibid.	ibid.	ibid.	112 ou 113	912	1642 ou 1643	Salama n° 6
86	21,62	31	ibid.	ibid.	↑	Juno	IVNO ; S-C ou IVNONI REGINAE ; S-C	ibid.	121 ou 142	914 ou 919	1645 ou 1651	Boyce n° 43
87	25,65	30,5	ibid.	ibid.	↓	Diva Faustina	SIDERIBVS RECEPTA ; S-C	après 176	215	1584	1715	Boyce n° 44
88-94	....	......	....	....	......	....	....	......	......	......	......	Mattingly, non décrits
LVCIVS VERVS												
95	24,95	34	Buste lauré, cuir., dr.	L VERVS AVG ARMENIACVS	↓	Victoria	TR P IIII IMP II COS II ; S-C	163-164	249	1118	1396	Boyce n° 45
96	13	29,5	Tête laurée, dr.	L VERVS AVG ARM PARTH MAX	↓	Aequitas	TR POT VIIII IMP V COS III ; S-C	168-169	214	1354*	1484	Boyce n° 46
LVCILLA												
97	20,30	30	Buste drapé, dr.	LVCILLAE AVG ANTONINI AVG F	↑	Concordia	CONCORDIA ; S-C	après 164	10, var.	1142	1732 ?	Boyce n° 47
98	17,95	28	ibid.	ibid.	↓	Diana	DIANA LVCIFERA ; S-C	ibid.	17	1143	1735	Boyce n° 48
99	27,50	32	ibid.	ibid.	↑	Venus	VENVS ; S-C	ibid.	72	1167/71	1763	Boyce n° 49
100	24,20	29	ibid.	LVCILLA AVGVSTA	↑	Fecunditas	FECVNDITAS ; S-C	ibid.	21 ?	1197	1736 ?	Boyce n° 50
101-106	......	......	....	....	......	....	....	......	......	......	......	Mattingly, non décrits
COMMODVS SUB MARCO AVRELIO												
107	23,20	30	Tête laurée, dr.	L AVREL COMMODVS AVG TR P IIII	↓	Minerva	IMP II COS II PP ; S-C	179	228	1699	1599	Boyce n° 51
108	25	30	ibid.	ibid.	ibid.	ibid	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	Boyce n° 52

TABLEAU II (*suite*)

N° d'ordre	Poids en Gr.	Diam. en m/m	AVERS Type	AVERS Légende	REVERS Position du coin	REVERS Type	REVERS Légende	Date A-D	Classement bibliographique COHEN²	BMC, RE	RIC	Référence
COMMODVS												
109	22,50	30	Tête laurée, dr.	M COMMODVS ANTONINVS AVG	↓	Mars	TR P VII IMP IIII COS IIII PP ; S-C	181-182	822	476	323 a	Boyce n° 53
110	27,17	30	ibid.	M COMMODVS ANTONINVS AVG PIVS	↑	Felicitas	PM TR P VIII IMP VI COS IIII PP ; S-C	183-184	454	528	402	Salama n° 7
111	29,15	34	ibid.	ibid.	↑	Securitas	ibid.	ibid.	455	532	406	Boyce n° 54
112	18,05	29/30	ibid.	M COMMODVS ANT P FELIX AVG BRIT	↑	Victoria	SAEC FEL PM TR P XI IMP VII COS V PP ; VO DE ; S-C	186	670	584	472	Salama n° 8
113	24,40	30	ibid.	ibid.	↑	Juppiter	IOVI EXSVPER PM TR P XI IMP VIII ; S-C ; COS V PP	186	247	586	483	Boyce n° 55
114	25,22	30	ibid.	ibid.	↑	Pietas	AVCTOR PIETAT PM TR P XII IMP VIII COS V PP ; S-C	186-187	31	590	494	Boyce n° 56
115	19,65	30	ibid.	ibid.	↑	Salus	PM TR P XIII IMP VIII COS V PP ; S-C	ibid.		617	512	Salama n° 9
116	19,35	26/28	ibid.	ibid.	↓	Fortuna	ibid., FOR RED	187-188	153	618	513	Salama n° 10
117	17,52	27,5	ibid.	ibid., PP	↓	Minerva	MINER AVG PM TR P XVI COS VI ; S-C	190-191	360	671	582	Boyce n° 57
118	19,92	29	ibid.	L AEL AVREL COMM AVG P FEL	↘	Herculus	HERCVLI ROMANO AVG ; S-C	191-192	203	714	640	Boyce n° 58
119	20,79	27	ibid.	ibid.	↓	Libertas	LIB AVG PM TR P XVII COS VII PP ; S-C	192	290, var.	694	617	Salama n° 11
120	18,12	28,5	ibid.		↑	Déesse debout ?						Boyce n° 59
121	18,72	29	Tête, dr.		↑	Déesse debout						Boyce n° 60
122	22,22	29	ibid.		↓	ibid.						Boyce n° 61
123	22,12	30	Tête laurée, dr.		↑	Figure masculine debout						Boyce n° 62
124-151	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	Mattingly, non décrits
CRISPINA												
152	23,70	31	Buste drapé, dr.	CRISPINA AVGVSTA	↓	Pudicitia	PVDICITIA ; S-C	180-183	30	419	670	Boyce n° 63
153	21,09	32	ibid.	ibid.	↖	Salus	SALVS ; S-C	ibid.	33	420	672 a	Boyce n° 64
154	27,70	31	ibid.	ibid.	↑	Salus	SALVS ; S-C	ibid.	32 ?		672 ?	Boyce n° 65
PERTINAX												
155	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	Mattingly, non décrit

TABLEAU II (*suite*)

N° d'ordre	Poids en Gr.	Diam. en m/m	AVERS Type	AVERS Légende	REVERS Position du coin	REVERS Type	REVERS Légende	Date A-D	Classement bibliographique COHEN²	BMC, RE	RIC	Référence
SEPTIMIVS SEVERVS												
156	20,85	30	Tête laurée, dr.	L SEPT SEV PEPT AVG IMP V ?	↑	Roma	Plusieurs variétés	195			pp. 185-186 ?	Boyce n° 66
157	23	31	ibid.	L SEPT SEV PERT AVG IMP VII	↑	Roma	DIVI M P II F M TR P III COS II PP ; S-C	ibid.	127	567	700	Boyce n° 67
158	21,40	29	ibid.	ibid.	↑	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	Boyce n° 68
159	24,60	30	ibid.	ibid.	↖	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	Boyce n° 69
160	17,80	30	ibid.	ibid., IMP VIII	↑	Victoria	PM TR P IIII COS PP ; S-C	196	420	591	725	Boyce n° 70
161	19,30	27	Tête, dr.		↑	Figure assise sur un trône						Boyce n° 71
162-169	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	Mattingly, non décrits
CLODIVS ALBINVS												
170	24,35	33	Tête, dr.	D CLOD SEPT ALBIN CAES	↑	Minerva	MINER PACIF COS II ; S-C	194-195	49	536	54 a	Boyce n° 72
CARACALLA												
171	21,90	32,5	Tête laurée, dr.	M AVREL ANTONINVS PIVS AVG	↓	Mars	PONTIF TR P XIII COS III ; S-C	210	474		450 a	Boyce n° 73
IVLIA DOMNA												
172	25,05	30	Buste drapé, dr.	IVLIA DOMNA AVG	↑	Iuno	IVNO REGINA ; S-C	193-196	99	487	840	Boyce n° 74
173	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	Mattingly, non décrits
IVLIA SOAEMIAS												
174	22,25	31,5	Buste drapé, dr.	IVLIA SOAEMIAS AVGVSTA	↗	Cybele	MATER DEVM ; S-C	218-222	4	374	400	Boyce n° 75
SEVERVS ALEXANDER												
175	21,82	30	Buste drapé, cuir., dr.	IMP CAES M AVR SEV ALEXANDER AVG	↓	L'Empereur	PONTIF MAX TR P III COS PP ; S-C	224	475		419 d	Boyce n° 76
176	19,62	31	Buste drapé, dr.	ibid.	↑	Mars	PM TR P IIII COS PP ; S-C	225	262		424 c	Boyce n° 77
177	19,97	30	Buste drapé, cuir., dr.	ibid.	↗	Mars	PM TR P V COS II PP ; S-C	226	282		440 d	Boyce n° 78

TABLEAU II (*suite*)

N° d'ordre	Poids en Gr.	Diam. en m/m	AVERS Type	AVERS Légende	Position du coin	REVERS Type	REVERS Légende	Date A-D	Classement bibliographique COHEN²	BMC, RE	RIC	Référence
178	20,92	30	ibid.	ibid.	↑	L'Empereur	ibid.	ibid.	291		cf. 446	Boyce n° 79
179	20,37	31	ibid.	ibid.	↑	Pax	ibid., TR P VI	227	320		465	Boyce n° 80
180	19,20	27/28	Buste drapé, dr.	ibid.	↑	Mars	ibid., TR P VII	228	334		472	Salama n° 12 *
181	20,17	29	?	IMP ALEXANDER PIVS AVG	↑	Sol	PM TR P XIII (ou XIIII) COS III PP ; S-C	234 ou 235	449 ou 457		538 ou 541	Boyce n° 81
182	24,07	29/30	Tête laur., drap., dr.	IMP SEV ALEXANDER AVG	↑	Liberalitas	LIBERALITAS AVGVSTI III ; S-C	222-231	136		578	Salama n° 13
183	21,25	32	ibid.	ibid.	↑	Romulus	VIRTVS AVGVSTI ; S-C	ibid.	591		626, var.	Boyce n° 82
184	19,50	31	ibid.	ibid.	↑	L'Empereur	ibid.	ibid.	592		627	Boyce n° 83
185	16,90	30	ibid.	ibid.	↑	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.		ibid.	Boyce n° 84
186	15	29	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.		ibid.	Boyce n° 85
187	20,07	30	Buste drapé ?	IMP ALEXANDER PIVS AVG	ibid.	Providentia	PROVIDENTIA AVG ; S-C	231-235	509		645 c ?	Boyce n° 86
188	17,82	28/29	Tête laur., drap., dr.	ibid.	↑	ibid.	ibid.	ibid.	509		645 b	Salama n° 14
189	20,20	32	Buste drapé	ibid.	↑	Spes	SPES PVBLICA ; S-C	ibid.	548		648 c	Boyce n° 87
190	19,65	30	ibid.	ibid.	↑	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.		ibid.	Boyce n° 88
191	23,17	31	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.		ibid.	Boyce n° 89
192-200	....	....	....	....	ibid.	ibid.	....	....	....	....	....	Mattingly, non décrits
IVLIA MAMAEA												
201	20,37	30	Buste, diad., dr.	IVLIA MAMAEA AVGVSTA	↑	Felicitas	FELICITAS PVBLICA ; S-C		26		679	Boyce n° 90
202	17,35	31	ibid.	ibid.	↑	Venus	VENUS FELICI ; S-C		62		694	Boyce n° 91
MAXIMINVS												
203	24,40	31	Buste laur., cuir., dr.	IMP MAXIMINVS PIVS	↑	Fides	FIDES MILITVM ; S-C	235	10, var.		43	Boyce n° 92
204	19,35	29/30	ibid.	ibid.	↑	Pax	PAX AVGUSTI ; S-C	ibid.	34		58	Salama n° 15
205	19,15	30	ibid.	ibid.	↑	Providentia	PROVIDENTIA AVG ; S-C	ibid.	80		61	Boyce n° 93
206	17,55	30	ibid.	ibid.	↑	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.		ibid.	Boyce n° 94
207	18,90	30	ibid.	ibid.	ibid.	Salus	SALVS AVGVSTI ; S-C	ibid.	88, var.		64	Boyce n° 95
208	15,42	30	ibid.	ibid.	↑	Victoria	VICTORIA AVG ; S-C	ibid.	100		67	Boyce n° 96
209	16,47	30,5	ibid.	MAXIMINVS PIVS AVG GERM	↗	Fides	FIDES MILITVM ; S-C	236-238	13		78	Boyce n° 97
210	19,72	32	ibid.	ibid.	↓	Pax	PAX AVGVSTI ; S-C	ibid.	38		81	Boyce n° 98
211	22,72	32	ibid.	ibid.	↑	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.		ibid.	Boyce n° 99
212-215	....	....	....	....	ibid.	ibid.	....	....	....	....	....	Mattingly, non décrits

TABLEAU II (*suite*)

N° d'ordre	Poids en Gr.	Diam. en m/m	AVERS Type	AVERS Légende	Position du coin	REVERS Type	REVERS Légende	Date A-D	Classement bibliographique COHEN^{2}	BMC, RE	RIC	Référence
MAXIMVS CAESAR												
216	17,40	27/28	Buste, dr.	MAXIMVS CAESAR GERM	↑	Instruments de sacrifice	PIETAS AVG ; S-C	236-238	7		11	Salama n° 16 *
217	20,17	31	ibid.	ibid.	↗	Le Prince	PRINCIPI IVVENTVTIS ; S-C	ibid.	14		13	Boyce n° 100
GORDIANVS I												
218			Buste laur., cuir., dr.	IMP CAES M ANT GORDIANVS AFR AVG		Securitas	SECVRITAS AVGG ; S-C	238	11		11	Mattingly
GORDIANVS II												
219			Buste laur., cuir., dr.	IMP CAES M ANT GORDIANVS AFR AVG		Roma	ROMAE AETERNAE ; S-C	238	9		5	Mattingly
BALBINVS												
220	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	Mattingly, non décrit
PVPIENVS												
221	17,17	30	Buste laur., cuir., dr.	IMP CAES M CLOD PVPIENVS AVG	↑	Pax	PAX PVBLICA ; S-C	238	23		22	Boyce n° 101
222	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	Mattingly, non décrit
GORDIANVS III												
223	16,60	31,5	Buste lauré, drapé, cuir., dr.	IMP CAES M ANT GORDIANVS AVG	↑	Salus	SALVS AVG ; S-C	238-239	320		260	Boyce n° 114
224	17,27	32	ibid.	ibid.	↗	Roma	PM TR P II COS PP ; S-C	239	207		264	Boyce n° 110
225	18,30	28/29	ibid.	ibid.	↑	Aequitas	AEQVITAS AVG ; S-C	240	19		267	Salama n° 17
226	20,55	31,5	ibid.	ibid.	↑	Virtus	VIRTVS AVG ; S-C	ibid.	384		273	Boyce n° 119
227	17,75	29	ibid.	IMP GORDIANVS PIVS FEL AVG	↑	L'Empereur	PM TR P III COS PP ; S-C	ibid.	231		294	Boyce n° 111
228	21,07	31	ibid.	ibid.	↑	Sol	AETERNITATI AVG ; S-C	241-243	43		297	Boyce n° 102
229	16,57	30	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.		ibid.	Boyce n° 103
230	17,27	30	ibid.	ibid.	ibid.	Sol, var.	ibid.	ibid.	ibid.		ibid.	Boyce n° 104

TABLEAU II (*suite*)

N° d'ordre	Poids en Gr.	Diam. en m/m	AVERS Type	AVERS Légende	REVERS Position du coin	REVERS Type	REVERS Légende	Date A-D	Classement bibliographique COHEN²	Classement bibliographique BMC, RE	Classement bibliographique RIC	Référence
231	18,35	31,5	ibid.	ibid.	↑	Laetitia	LAETITIA AVG N ; S-C	ibid.	122		300	Boyce n° 106
232	14,17	29	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.		ibid.	Boyce n° 107
233	16,45	31	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.		ibid.	Boyce n° 108
234	16,90	29,5	ibid.	ibid.	↗	Apollo	PM TR P III COS II PP ; S-C	ibid.	240		301	Boyce n° 112
235	19,30	29	ibid.	ibid.	↗	ibid.	ibid., TR P V	ibid.	273		304	Boyce n° 113
236	23,57	31	ibid.	ibid.	↑	Felicitas	FELICITAS AVG ; S-C	241	76		310	Boyce n° 105
237	17,72	30	ibid.	ibid.	↑	Securitas	SECVRITAS AVG ; S-C	ibid.	333		311	Boyce n° 117
238	18,99	30,5	ibid.	ibid.	↖	Pax	PAX AETERNA ; S-C (A de PAX doublement frappé)	241-243	169		319	Boyce n° 109
239	21,62	31	ibid.	ibid.	↑	Felicitas	SECVRIT PERPET ; S-C	243-244	329		335	Boyce n° 115
240	18,27	31	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.		ibid.	Boyce n° 116
241	18,67	29	ibid.	ibid.	↑	Victoria	VICTORIA AETERNA ; S-C	ibid.	354		338	Boyce n° 118
242-254	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	Mattingly, non décrits
PHILIPPVS I												
255	20.37	30	Buste lauré, drapé, cuir., dr.	IMP M IVL PHILIPPVS AVG	↑	L'Empereur	PM TR P II COS PP ; S-C	245	121		148	Boyce n° 124
256	19,67	31	ibid.	ibid.	↑	L'Empereur	ADVENTVS AVGG ; S-C	244-249	6		165	Boyce n° 120
257	18,37	30	ibid.	ibid.	↑	Aequitas	AEQVITAS AVGG ; S-C	ibid.	10		166	Boyce n° 121
258	22,75	30	ibid.	ibid.	↑	Annona	ANNONA AVGG ; S-C	ibid.	26		168	Boyce n° 122
259	20,67	31	ibid.	ibid.	↑	Libertas	LIBERTAS AVGG II ; S-C	ibid.	88		180	Boyce n° 123
260	22,36	33	ibid.	ibid.	↑	Salus	SALUS AVG ; S-C	ibid.	211		186	Boyce n° 125
261-264	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	Mattingly, non décrits
OTACILIA SEVERA												
265	22,82	30	Buste diad., drapé, dr.	MARCIA OTACIL SEVERA AVG	↑	Concordia	CONCORDIA AVGG ; S-C	244-249	10		203	Boyce n° 126
266	17.30	31,5	ibid.	ibid.	↑	Pudicitia	PVDICITIA AVG ; S-C	ibid.	55		209	Boyce n° 127
267-268	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	Mattingly, non décrit

TABLEAU II (*suite*)

Nº d'ordre	Poids en Gr.	Diam. en m/m	AVERS		REVERS			Date A-D	Classement bibliographique			Référence
			Type	Légende	Position du coin	Type	Légende		COHEN[2]	BMC, RE	RIC	
PHILIPPVS II												
269	13,64	28	Buste lauré, drapé, cuir., dr.	IMP PHILIPPVS AVG	↑	Pax	PAX AETERNA ; S-C	246-249	25		268 c	Boyce nº 128
TRAIANVS DECIVS												
270	19,32	30	Buste lauré, drapé, (cuir. ?), dr.	IMP CAES C MESS Q DECIO TRAI AVG	↑	Dacia	DACIA ; S-C	249 ?	22		101	Boyce nº 130
271	17,40	30	Buste lauré, drapé, cuir., dr.	IMP C M Q TRAIANVS DECIVS AVG	↗	ibid.	ibid.	249-251	18		112	Boyce nº 129
272	14,45	24/28	ibid.	ibid.	↑	ibid.	ibid.	ibid.	ibid.		ibid.	Salama nº 18 *
TREBONIANVS GALLVS												
273	14,43	26/29	Buste lauré, drapé, cuir., dr.	IMP CAES C VIBIVS TREBONIANVS GALLVS AVG	↓	Roma	ROMAE AETERNAE ; S-C (atelier de Rome)	251-253	106		120	Salama nº 19 *

A. A. BOYCE et P. SALAMA.

AU TOURNANT DE L'HISTOIRE MEDITERRANÉENNE DU MOYEN AGE : L'EXPÉDITION de PIERRE III D'ARAGON à COLLO (1282)

I

« En l'an — 1282 — le Roi Pierre d'Aragon se trouvait avec sa flotte à Collo où il s'était rendu sur l'invitation de Bolboquer (Ibn al-Wazïr) afin de faire la guerre à Mirabusac (Abû Ishaq) quand il apprit la nouvelle des Vêpres Siciliennes. Il partit aussitôt pour Palerme où il se fit couronner Roi de Sicile ».

C'est ainsi qu'Ibn Khaldoun (1), l'historien des royaumes héritiers de la puissance almohade, rapporte un fait que les spécialistes européens (2) ou musulmans (3) du XIIIe siècle mentionnent très rapidement — quand ils ne l'oublient pas (4) — ne considérant cette expédition que comme une tentative avortée en territoire hafside et n'en donnant guère les détails.

(1) Ibn Khaldoun, Traduction de Slane, *Histoire des Berbères*, 4 vol., Alger, 1852-56.

(2) Par exemple : Halphen L., *L'essor de l'Europe (Xe-XIIIe siècles)*, dans la collection « Peuples et Civilisations », vol. VI, 3e éd., Paris, 1948.

(3) Par exemple : Ibn Kounfoud, Al-Fârisiyya fi mabâdi' ad-dawla al-Hafsiyya.

(4) Par exemple : Calmette J., *Histoire de l'Espagne*, Paris, 1947.

Un seul, Robert Brunschvig (5), a su comprendre l'importance de ce fait et souligner qu'il s'agissait là d'un véritable tournant de l'histoire méditerranéenne au Moyen Age (6).

En effet, l'expédition de Pierre III d'Aragon à Collo marque, à la fois, un changement décisif, pour deux siècles, de la politique aragonaise délaissant la « Reconsquista » traditionnelle pour une expansion vers l'Est (7), la fin de la domination française en Italie méridionale et la faillite des idées de rechristianisation de la Berbérie.

La « Croisade » de 1282 méritait donc, non pas par l'importance du fait lui-même, mais par celle de ses causes et conséquences, une étude détaillée.

II. — L'Aragon avant Pierre III

Le 25 juillet 1276, Pierre III d'Aragon succède à son père Jacques Ier le Conquérant. Le Roi défunt, grand entraîneur d'hommes (8), politique aux vues larges, après avoir conquis Majorque (1229), Minorque (1231), Ibiza (1235), le royaume musulman de Valence (1233-1238) et atteint la région du Cap de la Nao (1245) laissa le soin à la Castille de chasser le Maure.

Mariant en 1262, malgré le pape, son fils aîné Pierre avec la fille de Manfred (9), Constance de Hohenstaufen, alors héritière des Deux-Siciles, il orienta la politique aragonaise vers une nouvelle voie : l'expansion en Méditerranée occidentale. Mais là, il se heurtait aux ambitions parallèles du frère du Roi de France : Charles d'Anjou.

(5) Brunschvig, *La Berbérie orientale sous les Hafsides des origines à la fin du XVe siècle*, Paris, 2 vol., 1940-47.

(6) « ...cette descente chrétienne en Berbérie liée à l'un des faits les plus considérables de l'histoire méditerranéenne... » (t. I, pp. 82-83).

(7) Expansion qu'expliquent les desseins du Roi d'Aragon Jacques Ier mais, aussi, le développement croissant du port de Barcelone.

(8) Ch. de Tourtoulon, *Etudes sur la Maison de Barcelone : Jaime Ier le Conquérant, comte de Barcelone, seigneur de Montpellier*, Montpellier, 2 vol., 1863-1867.

(9) Manfred de Hohenstaufen (1232-1266), bâtard légitimé de Frédéric II et de la Lombarde Blanche Lancia, s'était fait sacré, à Palerme, le 10 août 1258, roi de la Sicile proprement dite et de l'Italie méridionale, bien qu'excommunié par le pape Alexandre IV. Il fut tué, sous les murs de Benevent au cours d'un combat contre les troupes de Charles d'Anjou que le pape avait dressé contre lui.

Après le décès de Manfred en 1266, Jacques Ier essaya de distancer Charles en Sardaigne, sans succès d'ailleurs (10), ce dernier appuyé et investi par le Pape Clément IV (11) ayant réussi à faire élire par les seigneurs et prélats de l'île (août 1269) Philippe, son second fils mineur, « Roi de la Sardaigne tout entière » (12).

Néanmoins, l'Aragon était devenu l'héritier des prétentions des Hohenstaufen sur la Sicile et Naples : il devait être fatalement amené à combattre la nouvelle domination angevine en Italie et se heurter, par suite, à la France.

L'infant Pierre (13), plus particulièrement intéressé, s'occupa entre 1266 et 1276 de mener d'actives négociations avec les adversaires déclarés ou éventuels de Charles d'Anjou. De son côté, l'Empereur élu en 1273, Rodolphe de Habsbourg, contre qui l'Angevin avait poussé son neveu le Roi de France Philippe III le Hardi, promit son aide à l'infant en cas d'attaque contre Charles.

III. — L'Aragon au début du règne de Pierre III

Jacques Ier, mort, laissa à ses héritiers un grand Etat méditerranéen. Malheureusement, il avait fait un testament (21 août 1261) qui avait disjoint au profit de son fils cadet, Jacques II, un Etat nouveau composé des Baléares, du Roussillon, de la Cerdagne et de la Seigneurie de Montpellier. Le partage s'exécuta et Jacques II s'installa à Perpignan.

Les velléités d'indépendance de son frère cadet Jacques II ne tardant pas à inquiéter le nouveau Roi

(10) Halphen L., ouvrage cité.

(11) Clément IV (5 fév. 1265 - 29 nov. 1268), français, continua l'œuvre entreprise par Urbain IV, au profit de Charles d'Anjou contre Manfred.

(12) Besta E., *La Sardegna medioevale*, 2 vol., Palerme, 1908-1909, t. I.

(13) Otto Cartillieri, *Peter von Aragon und die sizilianische Vesper*, fasc. 7 des « Heidelberg Abhandlugen sur mittleren und neueren Geschichte », Heidelberg, 1904.

d'Aragon il lui imposa, après deux ans de discordes, la reconnaissance de sa suzeraineté (janvier 1279) [14].

En même temps, il est mêlé aux conflits (1275-77) produits par le règlement de la future succession de Castille et à la lutte contre le Chef mérinide Abû Yûsuf qui avait, de nouveau, franchi le Détroit (1277).

Ces diverses affaires « espagnoles » réglées, Pierre III allait pouvoir se consacrer entièrement au grand dessein de son père, dessein devenu le sien alors même qu'il n'était qu'infant d'Aragon : l'agrandissement du royaume dans le bassin méditerranéen occidental, principalement en Sardaigne, Sicile et Italie méridionale.

IV. — Pierre III et les affaires italiennes

La Cour aragonaise, depuis plusieurs années, et, plus particulièrement depuis le mariage de l'Infant avec Constance de Hohenstaufen, était peuplée de proscrits napolitains et siciliens « avides d'une revanche » [15].

Parmi eux, on trouvait Conrad Lancia [16] et Roger de Lauria [17], l'un proche parent, l'autre frère de lait de Constance. Il y avait également Jean de Procida, riche Salernitain [18] serviteur successif de l'Empereur Frédéric II, de Manfred, de Conradin [19], et maintenant homme de confiance de Pierre.

(14) Lecoy de la Marche, *Les relations politiques de la France avec le royaume de Majorque*, t. I, 1892.

(15) Halphen L., ouvrage cité.

(16) De la famille de Blanche Lancia, mère de Manfred.

(17) Brillant homme de guerre qui détruisit la flotte de transport de Charles d'Anjou, en juillet 1283, battit la flotte angevine dans la baie de Naples en juin 1284, occupa Djerba en 1284, détruisit une flotte française à Las Formigas en septembre 1285...

(18) Wieruszowski H., *Der Anteil Johanns von Procida an der Veschwörung gegen Karl von Anjou* (dans les « Gesammelte Aufsätze sur Kulturgeschichte Spaniens, t. V), Munich, 1935, pp. 230-239.

(19) Conradin (1251-1268), fils de Conrad IV (mort en 1254), neveu de Manfred ; il tente, malgré les anathèmes du pape, de lutter, avec succès d'abord, contre Charles d'Anjou ; mais, finalement, ses troupes sont battues à Tagliocozzo (23 août 1268). Il est capturé, condamné à mort et décapité le 29 octobre.

Sous ces influences l'Infant s'était affermi dans son projet de supplanter Charles d'Anjou à Naples et Palerme et, devenu roi, va tout faire pour le réaliser avec l'aide, entre autres, de Roger de Lauria.

En même temps qu'il lutte, entre 1277 et 1280, contre les Maures, Pierre III se rapproche, par tous les moyens, des ennemis nombreux du Roi de Sicile : de ceux qui avaient embrassé la cause de Conradin en 1268, de Pise, de Gênes, de Pavie, des villes lombardes, des Marquis de Montferrat et de Saluces.

Il essaie de grouper avec lui ceux qui sont menacés par l'ambition angevine : Alphonse X de Castille, l'Empereur grec Michel Paleologue [20], Rodolphe de Hasbourg [21]. Il essaie aussi de maintenir, avec un succès inégal, des relations amicales avec les sultans de Tlemcen et Fès, toujours à même de lui nuire [22].

V. — L'Italie angevine

Cependant, dans une Europe troublée que la double faillite du pouvoir pontifical et du pouvoir impérial a laissée sans pilote, un ambitieux « durement obstiné » [23], Charles d'Anjou, frère cadet de Saint Louis, tente, depuis 1265, de se tailler dans les débris de la succession italienne de Frédéric II un royaume qui contrecarre les projets d'expansion aragonais.

En effet, en 1264, le nouveau Pape Urbain IV, français d'origine, avait traité avec le frère du Roi de France,

(20) Empereur de Nicée, descendant des Commène, adversaire de Charles qui avait pris, dès son avènement comme roi de Sicile, la défense des Latins de Grèce, réclamant aussi pour lui la dot de la veuve de Manfred, par droit de conquête : Corfou, Durazzo, certaines villes albanaises. A la veille de l'expédition de Pierre III, l'empereur, excommunié, est menacé d'une offensive générale des Angevins, Vénitiens, Serbes et Bulgares.

(21) Rodolphe de Hasbourg, landgrave d'Alsace, élu le 1er octobre 1273, malgré Philippe III.

(22) Wieruszowski H., *Conjuraciones y alianzas politicas del rey Pedro de Aragon contra Carlos de Anjou antes de las visperas sicilianas*; nuevos documentos, in « Boletin de la Academia de la Historia », t. CVII, 1935, pp. 547-602.

(23) Petit-Dutaillis Ch., ouvrage cité, p. 282.

après de longues négociations avec Saint Louis (24), pour qu'il débarrasse l'Italie de la descendance de Frédéric II, c'est-à-dire de Manfred, roi de Sicile depuis 1258.

Charles d'Anjou débarque en mai 1265 à l'embouchure du Tibre et bat, neuf mois après, Manfred à Bénévent (25). Cette victoire lui assure le royaume de Naples et de Sicile ; mais il lui faut encore battre le fils de Conrad IV, Conradin, en août 1268, à Tagliocozzo.

En 1270, Charles d'Anjou est déjà l'arbitre de l'Italie toute entière ; partout il se présente comme le défenseur du Saint-Siège et il gouverne, en fait, Rome et la Toscane.

Mais, en 1277, Charles d'Anjou perd, peu à peu, le contrôle des provinces du Nord, se heurte au Pape Nicolas III (26) qui l'oblige à rendre ses charges de sénateur romain et de vicaire de Toscane. Nicolas meurt (23 août 1280) ; il est remplacé par le français Martin IV qui appuie à nouveau le Roi de Sicile.

L'Angevin, malgré les difficultés intérieures qu'il éprouve, est amené, par ambition et par sa situation territoriale à jouer un rôle de plus en plus actif d'un bout à l'autre de la Méditerranée. Il intervient dans les Balkans, soutient l'Empire latin contre l'Empire de Nicée, tout en essayant de se tailler une part à Corfou, dans l'Achaïe, dans les îles de l'Archipel et en Albanie (27). Il prépare une offensive générale contre Michel Paléologue en 1282 et, à la veille des événements de Sicile, « les jours de l'Empire grec semblent comptés » (28).

(24) Jordan E., *Les origines de la domination angevine en Italie*. Paris, 1909.

(25) M. Amari, *La guerra del Vespro siciliano o un periodo delle istorie siciliane del secolo XIII*, Paris, 2 vol., 1843, et Cte Alexis de Saint-Priest, *Histoire de la conquête de Naples par Charles d'Anjou, frère de Saint-Louis*, Paris, 2e éd., 4 vol., 1849.

(26) Fedele Savio, *Niccolo III Orsini*, dans « Civilta cattolica », 15e série, 1894, et 16e série, 1895.

(27) Norden W., *Das Papsttum und Byzanz...*. Berlin, 1903.

(28) Halphen L., ouvrage cité, p. 512.

D'autre part, le Roi de Sicile se préoccupe d'imposer sa suzeraineté aux chrétientés latines de Syrie (29). Il rachète les droits à la couronne de Jérusalem de Marie d'Antioche dont les titres avaient été reconnus par le Pape Grégoire X en 1272. En 1277, il envoie une flotte qui s'empare d'Acre (7 juin). Il est alors facilement reconnu comme souverain. Une trêve est conclue en juillet 1281 entre les Chrétiens et Kalâoun, successeur de Baibars, sultan du Caire.

Tel est l'adversaire auquel le Roi d'Aragon va se heurter. Pierre III compte surtout sur les difficultés intérieures auxquelles est en proie, malgré tout, l'Angevin dans son royaume : la fiscalité est lourde, les charges n'y sont assurées que par des Français, les demandes de contingents militaires augmentent sans cesse. La révolte est proche, assurent les exilés napolitains et siciliens de la Cour d'Aragon.

VI. — La Berbérie orientale au XIIIe siècle

Au sud de la Méditerranée, l'Afrique du Nord, en éternelle ébullition voyait, depuis des siècles, « surgir et s'effondrer des dynasties rivales sans parvenir à une unité durable » (30). Mais, au XIIIe siècle (et plus particulièrement de 1230 à 1277), de Gabès à Bougie, une nouvelle dynastie jouit d'un réel prestige : la dynastie hafside (31).

Le 17 mai 1277 le calife « amir al-mouminin » el Mustançir meurt ayant affermi encore la puissance hafside. C'est son fils al-Wathiq qui lui succède. Il donne toute sa confiance à un haut fonctionnaire natif de Murcie, Ibn al-Ḥabbabar, qui abuse de sa prépondérance (32).

(29) Grousset R., *Histoire des Croisades et du royaume franc de Jérusalem*, t. III, 3 vol., Paris, 1934-36.

(30) Ch. A. Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord de la conquête arabe à 1830*, 2e édition revue et mise à jour par Roger Le Tourneau, Paris, 1952, « Avant-Propos », p. 7.

(31) R. Brunschvig, ouvrage cité.

(32) Ibn Khaldoun, ouvrage cité, t. II, pp. 374-379.
Ibn Kourfoud, ouvrage cité, pp. 343-346.

Le favori fait remplacer le Gouverneur almohade de Bougie, Abi Hilal, par son propre frère Abûl Ala Idrîs. Celui-ci exaspère les notables de la ville et est assassiné le 16 mars 1279 à l'instigation de Abi Hilal qui envisage déjà un autre souverain possible : Abû Ishaq Ibrahim, oncle d'al-Wathiq. Abû Ishaq s'était révolté contre son frère el Mustançir au début du règne (1253), à la tête des Dawawida ; puis, il avait cherché refuge à la Cour naçride de Grenade (33).

Quand il apprit la mort de son frère (1277) Abû Ishaq revint en Berbérie, fut bien accueilli par le Sultan de Tlemcen Yaghmurasin Ibn Ziyan (1235-1283) et attendit une occasion favorable. Cette occasion fut la révolte de Bougie ; il se rend alors, avec empressement, à l'invitation de Abi Hilal (milieu d'avril 1279), reçoit le serment d'obédience des Bougiotes et se prépare à conquérir le reste du pays. Une tentative contre Constantine, défendue par Abdalaziz ben Isa, échoua. De Tunis une armée s'avança lentement à la rencontre d'Abû Ishaq mais à la suite d'une intrigue menée contre ses chefs par Ibn al-Ḥabbabar, elle se rallia au prétendant.

VII. — Le royaume hafside sous Abû Ishaq

En août 1279, al-Wathiq, démuni de troupes, abdiqua en faveur de son oncle. Quelques jours plus tard Abû Ishaq, âgé de 46 ans, entre à Tunis et fait tuer en juin 1280 al-Wathiq, ses fils et Ibn al-Ḥabbabar.

Il nomme, en 1281, à Bougie, son fils aîné, Abû Faris, désigné comme héritier, et, à Constantine, l'ancien Gouverneur almohade Ibn al-Wazir, ancien serviteur des deux précédents Hafsides.

(33) D'après R. Brunschvig, Abû Ishaq s'est réfugié à la Cour de Grenade mais il n'en donne aucune référence. D'après Mercier E. (*Histoire de l'Afrique Septentrionale*, t. II, Paris, 1888), Abû Ishaq s'est réfugié à la Cour du Roi d'Aragon mais il ne donne, lui non plus, aucune référence.

VIII. — Les relations entre l'État hafside et les différents États chrétiens méditerranéens au XIII[e] siècle

Où en étaient les relations entre l'Etat hafside et les différents Etats chrétiens méditerranéens ? (34).

Le commerce européen avait pris pied d'une façon régulière, en Berbérie dans la première moitié du XII[e] siècle, s'était augmenté sous les Almohades pour atteindre au XIII[e] siècle une importance considérable. Les ports du littoral hafside, Bougie, Djidjelli, Bône, Tunis, Sousse, Mahdiya, Sfax, Gabès, sont en relations constantes avec Gênes, Pise, Venise, Marseille, Barcelone, la Sicile, etc...

Les meilleures relations sont celles qui existent entre l'Aragon et Tunis, malgré quelques incidents en 1263 et 1268. Des chevaliers chrétiens, sujets de Jacques I[er], forment, à dater de 1256, une milice au service du sultan et des principaux caïds (35) (36). Un traité de commerce pour 10 ans est signé le 17 février 1271 à Valence.

Sous al-Wathiq (1277-1279), les relations continuent paisibles avec les ports italiens, et, particulièrement amicales, avec Charles d'Anjou.

Par contre, Pierre III et al-Wathiq sont, en 1278, en désaccord malgré le bon vouloir du Hafside. Le Roi d'Aragon n'a aucun grief précis, mais il est hostile au fils d'el Mustançir. Cela s'explique lorsqu'on se rappelle que Pierre III, en 1277, prépare depuis plusieurs années la réalisation des projets paternels : l'expansion vers l'Est. Or, il sait que le frère d'al-Wathiq, Abû Ishaq, attend chez le sultan de Tlemcen, après avoir séjourné à la Cour aragonaise (37), une occasion favorable d'intervenir en Berbérie Orientale.

(34) Mas-Latrie (de), *Traités de paix et de commerce concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique Septentrionale au moyen âge*, Paris, 1866 ; *Supplément et Tables*, Paris, 1872.

(35) Miret y Sans, *Itinerari de Jaume I[er] « el Conqueridor »*, Barcelone, 1918.
Mas Latrie (de), ouvrages cités.

(36) Les miliciens chrétiens, au service des sultans, gardaient leur confession et servaient surtout de gardes de corps. Leur « caïd » était un chrétien désigné, en principe, par le Roi d'Aragon.

(37) Selon l'opinion de Mercier E. que nous partageons.

Il possède donc là, à son idée, un atout maître : un renversement d'al-Wathiq permettrait peut-être, avec son aide intéressée, l'installation à Tunis d'un prince musulman qui lui serait inféodé. Pierre III aurait alors, grâce à l'Etat hafside « voisin de la Sicile, une base d'opérations contre Charles d'Anjou » ([38]) absolument idéale. C'est pourquoi le Roi d'Aragon n'a aucun intérêt à entretenir de bonnes relations avec al-Wathiq.

IX. — Pierre III et Abû Ishaq

Les événements se précipitent en Berbérie Orientale en faveur du Roi d'Aragon : al-Wathiq abdique (août 1279) et Abû Ishaq entre à Tunis dont il est reconnu roi.

Selon R. Muntaner ([39]), cité par R. Brunschvig, Conrad Lancia, amiral aragonais, serait entré à Tunis, avec 10 galères, aux côtés d'Abû Ishaq et ne se serait retiré qu'après avoir obtenu la reconnaissance par le sultan d'une sorte de vassalité. Le chroniqueur catalan ajoute, d'autre part, que « Mira-Busach » avait été « fait roi par En Pere d'Aragon ». Mais, les manuscrits musulmans sont muets à ce sujet ([40]). Pour notre part, il nous apparaît nettement que l'Aragon a aidé Abû Ishaq : entre autres, Pierre III annonce, le 21 octobre 1279, aux Barcelonais qu'il a abattu son « ennemi » le Roi de Tunis et qu'il l'a remplacé par un « plus digne » ([41]).

Pierre III pense qu'une première étape est franchie en 1279 : un Etat allié à l'Aragon fait directement face à la Sicile. Dès lors, il peut établir des projets d'expédition.

Mais le Roi d'Aragon doit vite déchanter : le souverain de Tunis n'est pas du tout disposé à jouer les subordonnés.

(38) Brunschvig R., ouvrage cité, p. 77.

(39) Muntaner Ramon, *Chronique du très magnifique seigneur...*, dans Buchon, *Chroniques étrangères relatives aux expéditions françaises pendant le XIIIe siècle*, Paris, 1840 ; Orléans, 1875 et édition Lang, Stuttgart, 1844.

(40) Comme ils le sont aussi sur le rôle et l'effectif des milices chrétiennes au service des sultans.

(41) Wieruszowski H., *Conjuraciones...*, ouvrage cité, p. 36 et 55-6.

Et déjà, en août 1280, Pierre III ne peut plus que rechercher une alliance, sur un pied d'égalité, avec l'Hafside.

Tout est donc à refaire. Mais la chance est certainement de son côté car une nouvelle occasion va se présenter, dans le Constantinois, avec Ibn al-Wazir, Gouverneur de Constantine.

X. — Les relations de Pierre III et d'Ibn al-Wazir

Ibn al-Wazir avait été, à nouveau, désigné comme Gouverneur de Constantine par Abû Ishaq (1279). Il montrait, dans son nid d'aigle, des velléités de potentat et indisposait la population. Une dénonciation était parvenue à Abû Ishaq le 21 janvier 1281 accusant le gouverneur d'insoumission, de prévarication et, bien entendu, d'irreligion. Al-Wazir assura alors le souverain de sa soumission et ce dernier lui continua sa confiance.

En fait, Ibn al-Wazir cherchait à se rendre indépendant de Tunis. Pour y parvenir il lui fallait des troupes de qualité. Il avait déjà, à son service, des miliciens chrétiens d'origine aragonaise pour la plupart ; mais il ne pouvait songer à faire face à une coalition des forces de l'Est (troupes de Tunis sous Abû Ishaq) et de l'Ouest (troupes de Bougie sous Abû Faris).

Il se souvient alors de l'aide apportée précédemment par Pierre III à son maître (1279). Poussé par ses miliciens chrétiens, et après avoir réuni son Conseil ([42]), il s'adresse au Roi d'Aragon, sans doute fin 1281, début 1282 ([43]).

Il lui envoie ([44]) deux « Chevaliers très prudents » qui feignent d'être venus pour le rachat de captifs musulmans. Leur mission est tenue secrète. Le message dont sont porteurs les émissaires indique ([45]) que si Pierre III « passait à Collo avec 800 cavaliers et 200 hommes d'in-

(42) Muntaner R., ouvrage cité.

(43) Desclot Bernato, *Historia de Cataluña hasta la muerta de Don Pedro el grand tercero*. Traduzida de su antigua lingua cataluña en romance castellano, par Raphaël Cervera, Barcelone, 1616. — *Crónica del re en Pere*, dans Buchon, ouvrage cité. — Desclot n'indique pas la date avec précision.

(44) Muntaner R., ouvrage cité, chap. 44.

(45) Desclot B., ouvrage cité.

fanterie, il lui livrerait Constantine qui est non loin de la mer de Collo et de la mer de Stora. Maître de Constantine et avec l'aide qu'il lui prêterait, il pourrait conquérir l'Afrique entière. Mais il fallait tenir l'affaire secrète... » Muntaner, de son côté, ajoute qu'Ibn al-Wazir aurait promis de se faire chrétien et de se reconnaître vassal (46).

Ainsi le Roi d'Aragon, alors que la défection d'Abû Ishaq contrecarre ses projets, voit se présenter à lui une nouvelle occasion de prendre pied en Ifriqiya, face à Charles d'Anjou.

Selon Muntaner, il envoie « deux marchands sages et prud'hommes » à Collo et Constantine (47) où ils rencontrent al-Wazir qui confirme. Le « Roi est alors rassuré ».

XI. — Décision d'une « croisade » contre les Sarrasins

Pierre III prévoit donc une expédition et en commence les préparatifs, dans la mesure que lui offrent les ressources du Trésor royal.

Ce sera, aux yeux de tous, une « croisade » contre les Sarrasins semblable à celle qu'avait entreprise son père, Jacques Ier, en septembre 1269, et que la tempête avait dispersée (48).

Il apparaît qu'à l'époque un dominicain Raymond Martin O.P. (49) ait pu influencer le Roi d'Aragon.

Ce Raymond Martin (? - 1285) avait été envoyé par Raymond de Pénafort à Tunis en 1250 avec un groupe de religieux pour fonder un « studium arabicum ». Il en revint en 1264 et y retourna en 1268-69. Après 1269, il s'absorbe dans ses études et reçoit, en 1281, la chaire d'hébreu du « studium hebraicum » de Barcelone. Mais, il

(46) Chap. 44.

(47) Chap. 44.

(48) Jacques Ier sollicité par l'Empereur de Constantinople mit à la voile en septembre 1269. La tempête dispersa l'escadre et le força à chercher refuge à Aigues-Mortes tandis que d'autres navires continuaient leur route vers l'Est.

(49) Berthier A., *Un maître orientaliste du XIIIe siècle : Raymond Martin O.P.* (in « Archivum Fratrum Praedicatorum », VI, 1936).

avait partagé avec Pénafort le rêve d'une conquête de l'Afrique par l'armée chrétienne (bien plus sûr moyen, à son avis, de rechristianiser la Berbérie). Il avait entretenu Saint Louis de ces espérances et, probablement, il avait déterminé, en 1270, le changement de destination de la Croisade vers Tunis.

Au reçu de l'offre d'Ibn al-Wazir, Pierre III en fit son conseiller ; un conseiller qui, ne voyant que l'intérêt de la chrétienté et sachant fort bien que les missions religieuses n'avaient guère de succès, encourage le Roi à se rendre en Afrique.

Mais Pierre III, malgré les conseils de R. Martin pensait-il réellement à une conquête de l'Afrique ? Il se peut que cette idée, chère à tous les Espagnols (50) l'ait effleuré. Il en réalisait, en tous cas, l'intérêt et les difficultés. Car, à côté d'un intérêt certain, les difficultés étaient énormes pour un petit pays pauvre en ressources et en hommes de conquérir un territoire s'étalant sur des milliers de kilomètres et où la plupart des populations seraient vite fanatisées contre l'envahisseur chrétien. Il est aussi peu probable qu'il ait crû réellement à une conversion des chefs hafsides (51).

Donc, certainement, seule la position de la Berbérie Orientale par rapport aux possessions angevines l'intéresse. Cette opinion, qui est la nôtre, est d'ailleurs partagée par R. Brunschvig (52) et L. Halphen (53) (54). Le premier, assez évasif, parle « des préparatifs guerriers » que le monar-

(50) Ferdinand III de Castille, Jacques Ier d'Aragon, Alphonse X de Castille avaient rêvé d'une conquête de l'Afrique et fait des tentatives d'incursion (1230, 1252, 1260, 1269...).

(51) Il savait aussi que la puissance hafside était assez solidement établie, cependant qu'à Tlemcen Yaghmurasin (1235-1283) terminait glorieusement son règne et qu'Abû Yûsuf (1258-1286) à Fès était à la tête d'un royaume en plein essor.

(52) Brunschvig R., ouvrage cité, p. 81.

(53) Halphen L., ouvrage cité, p. 525.

(54) Opinion partiellement partagée par E. Mercier (*Hist. de l'Afr. sept.*, p. 218) qui estime que l'expédition à Collo est « un moyen de dissimuler ses projets de conquête du royaume des Deux-Siciles » et d'en assurer la réalisation. Ce qui est aller plus vite que les événements car, début 1282, Pierre III ne s'attend pas à une révolution aussi rapide en Sicile.

que d'Aragon « affectent de diriger maintenant contre les Sarrasins ». Le deuxième pense qu'il s'agit « d'une prétendue guerre sainte ».

XII. — Les Vêpres Siciliennes

Cependant que le Roi d'Aragon se prépare peu à peu et avec difficultés pour la « croisade » et que Charles d'Anjou, n'accordant guère d'importance à ces projets, s'apprête à se diriger vers le Bosphose, la bombe des « Vêpres siciliennes » (55) éclate le 30 mars 1282.

Ce jour-là, en Sicile, les Français sont massacrés sauvagement par une population exaspérée qui rejette le pouvoir angevin et en appelle, en avril 1282, au Pape, suzerain suprême. Partout, dans l'île, les Français sont égorgés ; la belle flotte angevine est brûlée.

Le Pape français Martin IV, ex Simon de Brie, ancien officier de la Chancellerie de Saint Louis, dévoué corps et âme aux Capétiens, refuse de prendre le gouvernement de l'île et Charles d'Anjou prépare sa vengeance.

XIII. — Les préparatifs de l'expédition de Pierre III

Pierre III apprend, début avril 1282, la nouvelle des Vêpres siciliennes. Encore une fois, le destin est avec lui. Il a certes poussé à la roue mais, néanmoins, la soudaineté de cette révolte sicilienne qu'il souhaitait et encourageait le surprend quand même.

Il ne sait pas encore comment il pourra intervenir en Sicile mais il réalise tout de suite qu'il faut se rendre à l'appel d'Ibn al-Wazir sans tarder : il aura ainsi une force armée importante bien plus proche de la Sicile et prête à intervenir dans le plus bref délai si la demande en est faite.

(55) Cartellieri Otto, ouvrage cité.
Amari M., ouvrage cité.
La Mantia G., *Studi sulla rivoluzione siciliana nel 1282*, dans « Archivio storico per la Sicilia », 1940.

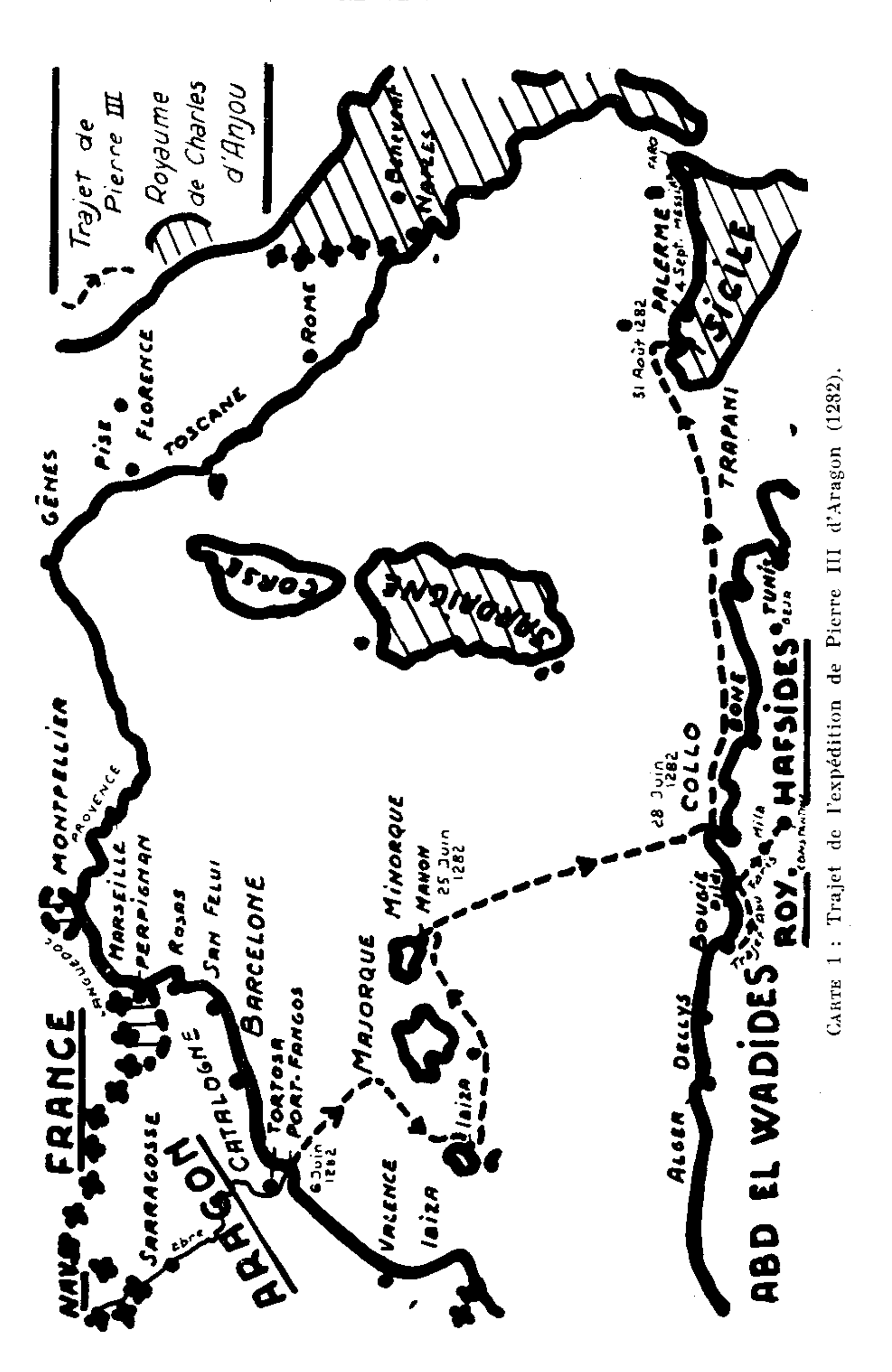
Pierre III avait promis de débarquer à Collo le deuxième dimanche après Pâques (soit le 12 avril 1282). Evidemment, il ne pourra tenir cette promesse, mais il fait hâter les préparatifs entrepris pour partir le plus tôt possible.

Déjà de grands apprêts avaient été faits. « Tout ce qu'il y avait de charrons en Roussillon étaient venus à Colioure où ils construisaient des nefs... Il en était de même à Roses, Torella, Palermos, St-Felui, St-Paul-de-Merestin... » (56) Et Muntaner continue, d'une façon emphatique, une longue énumération d'immenses préparatifs.

Le chroniqueur catalan raconte ensuite (57) que le Roi parcourt toutes ses côtes pour inspecter les travaux. Il ordonne à Saragosse, Tortose, Barcelone, Valence de faire du biscuit. Il fait transporter à Tortose une grande quantité d'avoine et de froment.

Il recrute, en même temps, « tous ceux qui veulent le suivre » (58). Selon Desclot, il fait appel à 800 chevaliers aragonais et catalans (ricos-hombres, hidalgos, caballeros). Il engage, comme on avait coutume de le faire alors, 3.000 fantassins (59) : almugavares (60), de la frontière de Valence et de Murcie, ou adelits (61) de l'intérieur de l'Espagne, ou Golfins (62) du port de Muradel, tous excellents guerriers bien que mal vêtus, « sans casque et sans écu ».

(56) Muntaner R., ouvrage cité, chap. 44.
(57) *Ibid.*, chap. 46.
(58) Desclot, ouvrage cité.
(59) Muntaner parle lui, de 20.000 almugavares, 800 arbaletiers, 1.000 chevaliers, ce qui paraît un peu exagéré.
(60) Desclot explique avec emphase, dans sa chronique, ce que sont les « almugares » : « rudes gens qui ne vivent que par le métier des armes ». C'étaient des Maures d'Espagne reconquise qui avaient embrassé plus ou moins franchement la religion chrétienne. Le véritable nom espagnol est « almogavar ».
(61) « Les Adelits connaissent le pays et les chemins ; ils n'ont pour vêtements qu'une chemise et une couverture ; chacun d'eux est armé d'une lance et de deux dards ; ils sont forts pour attaquer et se disperser avec promptitude ; ils sont Catalans ou Aragonais de l'intérieur de l'Espagne » (Desclot).
(62) « Les golfins (ce nom désignait, en espagnol, des « ladrones » = voleurs) sont catalans ou salagons; ils exercent leurs ravages aussi bien sur les chrétiens que sur les Sarrasins ; ils sont tellement nombreux et protégés par leurs forêts que le Roi n'a jamais pu s'en défaire... » (Desclot).



Carte 1 : Trajet de l'expédition de Pierre III d'Aragon (1282).

Et l'armée se rassemble, en mai 1282, à Tortose (voir carte 1).

Pierre III ne peut, naturellement, cacher d'aussi importants préparatifs. Selon Muntaner, le Roi de Majorque [63], l'Infant Don Sanche de Castille, le Pape [64], le Roi de France [65], inquiets, lui demandent quelles sont ses intentions [66].

Le chroniqueur catalan indique que le Roi d'Aragon « refusa de répondre ». Il est plus exact de supposer que Pierre III parla, comme nous l'avons vu plus haut, de « croisade » contre l'Infidèle, sans préciser la destination de son expédition.

Mais, Philippe III de France, alerté par son oncle Charles, tint à avertir Pierre III que toute attaque contre la Sicile serait considérée comme une attaque contre la France même. Le Roi joua l'innocence [67].

Entre temps, le souverain d'Aragon avait convoqué les Cortès à Barcelone, et leur avait réclamé des décimes exceptionnels pour la « guerre sainte ». Il obtint satisfaction et l'Assemblée accepta aussi le choix de l'Infant Jacques pour gouverner le royaume pendant l'absence de son père.

Les préparatifs s'achèvent fin mai 1282 : l'armée et la flotte de 150 voiles [68] se concentrent à Port Fangos, à l'embouchure de l'Ebre [69] (voir carte 1). On embarque les approvisionnements.

Quelques jours avant le départ, le Roi harangue ses troupes mais, malgré l'insistance du « Comte de Pallars en Arnault Roger », il refuse de dévoiler le lieu de destination.

(63) Son frère, Jacques II de Majorque, qui était d'ailleurs lié, depuis le 13 juin 1278, par un traité de 5 ans avec al-Wathiq, et dont Pierre III se méfiait.

(64) Martin IV, pape depuis le 22 février 1282 ; soutien fidèle de Charles d'Anjou.

(65) Philippe III le Hardi, beau-frère de Pierre III.

(66) Muntaner, chap. 45, 47.

(67) L'expression est de Halphen L., ouvrage cité, p. 526.

(68) Selon Muntaner, chap. 49 ; le nombre paraît forcé.

(69) Port actuellement recouvert par les alluvions de l'Ebre.

Enfin, le 6 juin 1282 (70), la flotte part et se dirige vers le port de Mahon, au sud de l'île de Minorque (voir carte 1).

XIV. — La révolte d'Ibn al-Wazir

Cependant, les événements s'étaient précipités dans le Constantinois sans que Pierre III en fût encore informé.

En effet, le 12 avril 1282, c'est-à-dire exactement le deuxième dimanche après Pâques (71), le Gouverneur de Constantine, comptant sur la promesse du Roi d'Aragon (voir plus haut), lève le masque et se proclame indépendant dans son fief (72). Mais, ce jour-là, la flotte aragonaise était toujours à Port Fangos.

Le fils aîné du sultan de Tunis, Abû Faris, émir à Bougie, informé de la révolte constantinoise, convoque et rassemble des troupes fournies par les tribus de la région, principalement des Sanhadjas, tribu makhzen de la vallée de la Soummam. Il se dirige vers Constantine par Mila (voir carte 1).

Al-Wazir, sans nouvelles de l'expédition aragonaise, et nullement en mesure de résister, envoie à Mila une députation de cheikhs de Constantine chargés de présenter à Abû Faris des souhaits d'amitié et de reconciliation. Le prince refuse de les écouter et marche sur Constantine où il arrive dans la matinée du 9 juin 1282 (73).

Ayant rassemblé des ouvriers, il dresse des catapultes (74) pendant que ses archers (75) occupent des positions plus rapprochées de la ville. Un détachement escalade les murs et pénètre dans la place. Ibn al-Wazir, qui avait soutenu le combat avec bravoure, ne peut s'enfuir et meurt ainsi que ses frères et partisans. Sa tête est exposée

(70) Le 3 juin, selon Mercier (ouvrage cité, p. 219).

(71) Aucun historien n'a souligné le fait.

(72) Féraud Ch., *Bougie, étude historique*, parue à Constantine en 1869. Copie d'une dactylographie aimablement communiquée par M. le Chanoine Levrey, curé de Saint-Joseph de Bougie. — Centre d'Etudes Berbères, 1952.

(73) La flotte aragonaise n'était encore qu'à Minorque.

(74) Les « majaniq » (catapultes) étaient fréquemment employées en Berbérie. Elles lançaient de grosses pierres.

(75) Dans les sièges de ville les archers étaient très utilisés par les Hafsides (voir Ibn Kounfoud, pp. 340, 362, 411...).

sur les remparts cependant que Abû Faris entre dans Constantine et rétablit l'ordre sans sévir contre les habitants.

Il fait réparer les murailles et les portes, s'installe dans le Palais et expédie un courrier à Abû Ishaq pour lui annoncer sa victoire (76). L'almohade Abdallah Al Hargi est nommé gouverneur.

Ainsi, par un nouveau revirement des faits, le souverain d'Aragon, parti trop tard, ne va pas débarquer à Collo en terre alliée mais bien en terre ennemie.

XV. — Pierre III a Collo

Pendant ce temps, la flotte espagnole tente de rallier Mahon. Le mauvais temps oblige les bateaux à mouiller d'abord à Ibiza puis, enfin, à Minorque (voir carte 1).

Les Aragonais sont bien reçus par le Chef Al Moxer (?) qui les approvisionne en vivres et fait des présents à son suzerain (77). Après être restée plusieurs jours à Mahon (78) l'expédition fait voile, le 25 juin, vers Collo. Ce n'est qu'au moment du départ que Pierre III indiqua, enfin, selon Desclot (79), la destination.

Entre temps, d'après Desclot et Muntaner, Al Moxer avait envoyé avertir les habitants de Collo par une « sagetia » (80).

La flotte arrive le 28 juin 1282 à Collo, distant de 390 km environ de Mahon (voir carte 1). Mais la ville avait été abandonnée par ses habitants.

Seuls étaient restés des marchands pisans qui y avaient un fondouk. « Interrogés par le Roi sur le pays et ce qui s'y passait, ils répondirent qu'une sagetia l'avait précédé annonçant que la flotte d'Aragon arrivait et qu'aussitôt toute la population s'était enfuie vers les montagnes de Constantine » (81). « Ne savez-vous pas autre chose, deman-

(76) Ibn Khaldoun, t. II, p. 385, cité par Féraud.

(77) Pierre III avait imposé sa suzeraineté à son frère cadet Jacques II, roi de Majorque.

(78) Desclot donne de multiples détails sur le séjour de l'expédition à Minorque et sur l'attitude de Al Moxer. Ils sont sans intérêt pour cette étude.

(79) A l'amiral en Ramon Marquet.

(80) Bateau léger et rapide à voiles.

(81) Desclot, ouvrage cité.

da le Roi ? Certes, répondirent les marchands pisans, nous savons que le seigneur qui tenait Constantine sous sa dépendance a été pris et a eu la tête tranchée ; tous ses partisans ont subi le même sort » (82).

Pierre III apprit ainsi qu'il n'avait plus qu'à compter sur ses propres forces.

Mais, en fait, le sort le servait encore indirectement : il lui était ainsi possible de rester inactif à Collo avec, aux yeux de tous, une raison valable : l'attente de secours chrétiens pour une entreprise qui devenait difficile. En réalité, il pouvait assister à la suite des événements de Sicile, à peu de distance et en conservant ses forces intactes.

Le Roi donne donc l'ordre de débarquer, sans enthousiasme (83), annonce qu'il demande secours au Pape et interdit tout engagement sérieux avec les « Sarrasins ».

XVI. — Collo

Collo, Al Qull, l'antique « Chulli Municipium » cité dans l'Itinéraire d'Antonin, était renommée au temps des Romains comme ville manufacturière grâce à ses teintureries de pourpre (84) (85).

Al-Idrîsî indique qu'au XIe siècle elle était petite mais célèbre à cause de son commerce et très florissante (86). Au XIIIe siècle Collo servait de port à Constantine bien plus que Stora. L'exportation de cuirs de bovins, ovins et caprins, verts ou travaillés, et de la cire (surtout vers Gênes) y était importante. Léon l'Africain (87) écrit qu'il « n'y avait pas, par toute la côte de Tunis, cité plus opulente ni plus sûre, à cause que l'on y gagnait toujours au double sur les marchandises ».

(82) Desclot, ouvrage cité ; confirmé par Muntaner, chap. 51.

(83) Brunschvig R., ouvrage cité, p. 82.

(84) Julien Ch. A., *Histoire de l'Afrique du Nord des origines à la conquête arabe*. 2e édition revue et mise à jour par Ch. Courtois, Paris, 1951.

(85) Féraud Ch., *Documents pour servir à l'histoire de Philippeville*, dans « Revue Africaine », 1876.

(86) Al-Idrîsî, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, traduction Dozy-De Goeje, Leyde, 1864-1866.

(87) Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, éd. Schefer, Paris, 1896.

Une cinquantaine de maisons en argile ou en terre, dans une petite vallée, au pied d'un massif, constituaient Collo. La carte 2 donne la topographie des lieux. Les environs de Collo, quoique très montagneux, à l'Ouest, comportaient «des plaines et des vallées couvertes de bestiaux et fertiles en blé, orge, millet noir, etc... » et « fournissaient en abondance : cuirs, huile, miel et surtout cires » (88). Au Sud, la Plaine de l'Oued Guebli était très fertile. A l'Est, le pays était déboisé et stérile.

XVII. — L'expédition a Collo

Pierre III débarque donc à Collo au Sud du Koudiat Djerda, sur l'isthme de 150 mètres de large et 400 mètres de long situé entre la presqu'île de Djerda et le Koudiat Darksaïr (voir carte 2, point 1).

Le Roi et son armée se logent, soit dans les maisons, soit sous des tentes dans la partie Sud-Ouest de la presqu'île. Le Roi fait construire (89) un mur du côté sud avec des « pieux liés au moyen de cordes passées dans des anneaux » pour protéger le camp et la ville (voir carte 2, point 2) et il creuse des retranchements. Il fait occuper aussi les points fortifiés dominant la mer autour de Collo; le Comte de Pallars s'établit, au Sud du camp, sur un sommet du Koudiat Darksaïr (voir carte 2, point 3) et y construit un fort en bois et en terre (90).

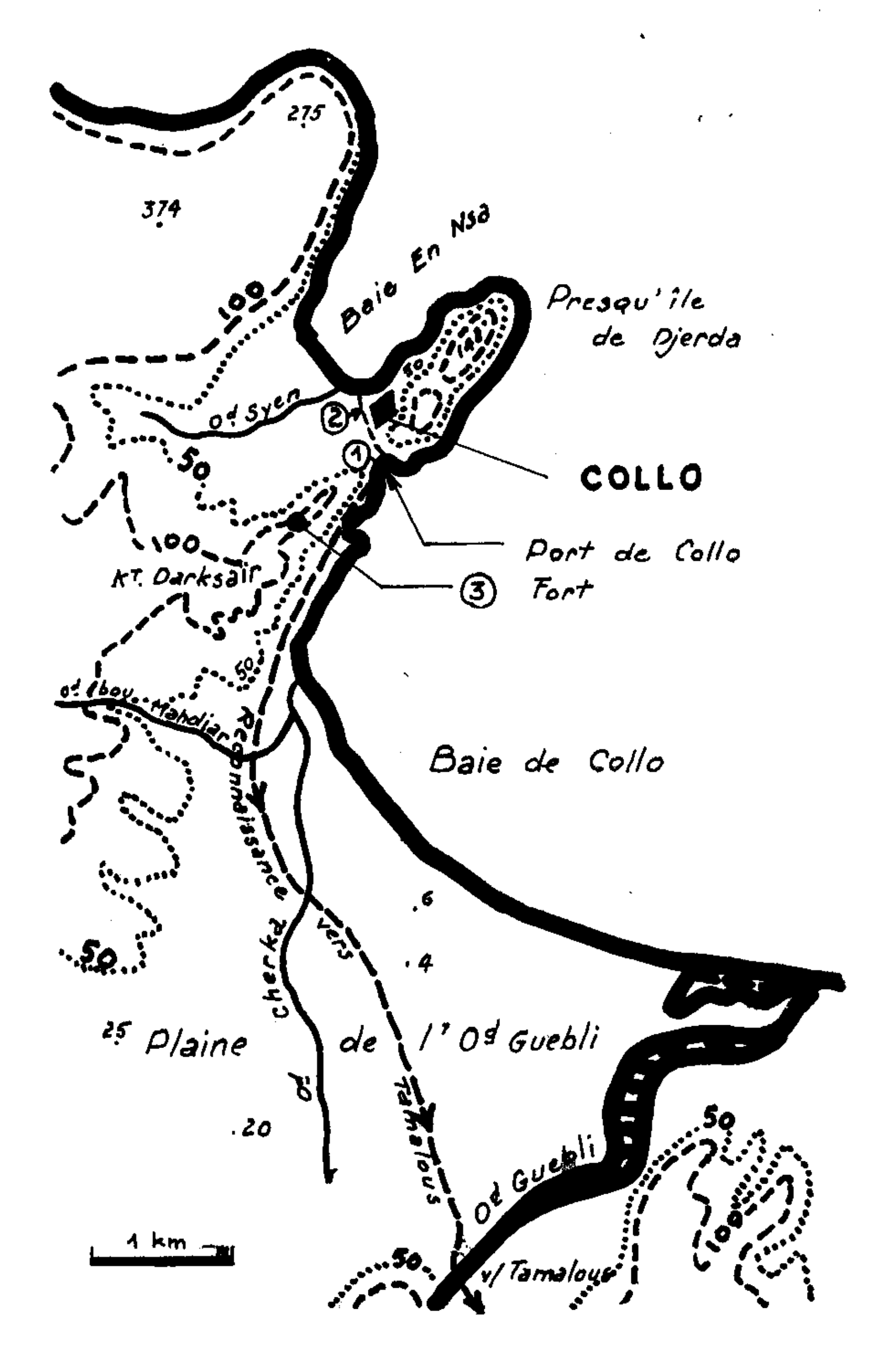
Les escarmouches sont, tout de suite, assez nombreuses bien que les « Sarrasins » évitent toute attaque d'envergure, attendant du secours de Tunis. Les chrétiens sont environnés de guerriers indigènes — cavaliers des tribus locales — grossis sans doute de contingents d'Abû Faris. De leur côté, les Chrétiens, n'effectuent, selon les ordres reçus, que quelques reconnaissances à courte distance (91).

(88) Rapport de l'agent Hugues, en 1795, cité par Féraud Ch., *Documents...*

(89) Muntaner, chap. 51.

(90) A l'emplacement de l'actuel blockauss.

(91) Ces reconnaissances accompagnées de combats singuliers sont racontées par Desclot avec beaucoup de détails mettant en valeur la bravoure des chevaliers aragonais.



Carte 2

Mais l'inactivité pèse aux chevaliers et Pierre III décide d'effectuer une rapide expédition vers l'intérieur du pays.

L'avant-garde avance alors dans la plaine située entre Collo et l'embouchure de l'Oued Guebli (voir carte 2). Prête à franchir la rivière, elle se heurte à 2.000 cavaliers (92). Le gros de l'armée catalane, alertée, arrive en renfort et disperse facilement les Sarrasins (93) après en avoir tué un certain nombre.

L'armée continue par le seul chemin qui s'ouvre à elle (voir carte 2) : la vallée de l'Oued Guebli, resserrée entre deux rangées de montagnes abruptes et touffues. Après plusieurs heures de marche elle arrive, selon les chroniqueurs catalans, « dans une belle ville desamparada (abandonnée), avec de beaux châteaux, de nombreux greniers de froment et de lin » (94). Il nous a été facile d'établir qu'il s'agit de l'actuelle Tamalous, seule petite cité située, dans une région accessible, à 16 kms environ de l'Oued Guebli (13 kms en ligne droite) et dont les traditions locales font remonter l'origine à l'époque « des premiers navigateurs chrétiens faisant du commerce » (95).

Les Aragonais y font un butin considérable: vêtements de soie, effets en quantité, bœufs, moutons, chèvres, armes, prisonniers. Ils incendient tout ce qu'ils ne peuvent emporter. Ils retournent ensuite, sans difficultés, à Collo.

Et l'attente continue pour tous.

Cependant deux galères étaient parties pour Rome amenant l'ambassadeur du Roi d'Aragon : son parent En Guillem de Conet (96). Il était chargé de remettre au Pape Martin IV des lettres de son souverain sollicitant de l'argent et la prédication d'une croisade (97).

(92) Selon Desclot.

(93) Qui sans doute cherchaient peu le combat.

(94) Desclot, ouvrage cité.

(95) Au moment de l'occupation française, Tamalous était désigné sous le nom d'Aïn Tabia.

(96) Selon Desclot ; d'après Muntaner : En Guillem de Castelnou.

(97) Muntaner, chap. 52.

« Avant trois mois, il (Pierre III) pourrait être maître de Giger (Djidjelli) et Bôna. Puis, partant de ces deux villes, il ne tarderait pas à s'emparer de toutes les villes de la côte. Qui est maître des côtes en Berbérie est maître de la Berbérie entière. S'il plaît à Dieu, les revenus de l'Eglise s'élèveront plus haut qu'ils ne se sont élevés ». Le pape, paraît-il, reçut les lettres et « s'étonna » des succès aragonais [98]. Il refusa son aide.

Il est curieux de lire les raisons naïves que donnent les deux chroniqueurs pour expliquer le refus du Pape d'aider Pierre III. Pour Desclot, le souverain pontife ne put croire qu'un « si petit roi » fut passé en Berbérie et, pour Muntaner, Martin IV refusa parce que le Roi d'Aragon ne l'avait pas informé de ses intentions malgré sa demande [99].

En fait le Pape refuse car, français et partisan convaincu de Charles d'Anjou, il ne veut en aucune façon aider l'adversaire de la Maison d'Anjou dont il devine le dessein réel.

XVIII. — Pierre III d'Aragon, nouveau maître de la Sicile

D'ailleurs, Pierre III n'a pas le temps de recevoir la réponse du Pape, car les Siciliens l'appellent à leurs secours.

Le 6 juillet, Charles d'Anjou, dont l'armée est renforcée par de nombreux chevaliers français envoyés par Philippe III, atteint Catona, en face de Messine, sur la côte de Calabre. Le 25, il franchit le détroit, débarque à Faro (voir carte 1). De là il menace Messine et exige la reddition pure et simple de la ville.

Les Siciliens s'entendent alors pour appeler ouvertement [100] à leur aide le Roi d'Aragon, le mieux placé

(98) Desclot.

(99) Muntaner, chap. 56.

(100) Des négociations secrètes avaient déjà été entamées à Collo même. Mais rien de décisif n'avait été arrêté.

pour les aider. En effet, ne dispose-t-il pas à Collo d'une flotte et d'une armée prête au combat et qui peut intervenir presque aussitôt ?

Pierre III accepte avec empressement l'offre qu'il espérait depuis si longtemps et pour laquelle la Maison d'Aragon travaillait depuis des années.

Ainsi, le grand dessein de Jacques Ier le Conquérant, grâce à des événements contradictoires, est prêt de s'accomplir. Collo en a été le tournant décisif.

L'expédition, sur les ordres du Roi, se prépare alors, à rembarquer. Les préparatifs durent trois jours [101]. Le troisième jour, les cavaliers qui étaient aux avant-postes se replient pendant que les mariniers mettent le feu à la ville.

Puis, toute l'armée étant bien à bord, la flotte fait voile vers Trapani (voir carte 1). Le 31 août 1282, après trois jours de route, Pierre III y débarque [102].

Le 4 septembre, il est reçu solennellement à Palerme où il prend le pouvoir.

La domination française en Sicile était terminée [103].

E. SOLAL.

(101) Desclot, ouvrage cité.

(102) Muntaner parle du 3 août 1282, date reprise par Mercier. Il s'agit certainement d'une erreur d'impression.

(103) Halphen, ouvrage cité, p. 526.

VENISE ET LES RÉGENCES D'ALGER TUNIS ET TRIPOLI *

(1699-1764)

Par le traité de paix conclu entre la République de Venise et la Turquie à Carlowitz en 1699, la Sublime-Porte s'était engagée à notifier aux Régences d'Alger, Tunis et Tripoli, provinces turques, l'état de paix existant entre l'Empire turc et la République, afin que les milices de ces trois pays s'abstiennent de tout acte de piraterie contre les Vénitiens (1). Mais il était de notoriété publique, et Venise l'avait appris à ses dépens (2), que les Algériens, les Tunisiens et les Tripolitains qui trouvaient refuge dans les ports de la Méditerranée appartenant à l'Empire turc, se livraient à des actes de piraterie contre des nations chrétiennes, amies ou ennemies de la Turquie, avec lesquelles (comme avec la République), elles n'avaient pas conclu d'accords particuliers (3). Aussi en avril 1699, le Sénat de Venise chargea les Cinq Sages du Commerce (4)

(*) Les documents cités dans cet ouvrage, sauf indication contraire, sont conservés aux Archives Nationales de Venise.

(1) Article XV publié par E. Musatti, dans *Storia di un Lembo di terra ossia Venezia e i Veneziani.*

(2) Une clause semblable à celle contenue dans l'article XV du traité de Carlowitz, mais jamais appliquée, se trouve incluse dans le traité conclu par la République avec la Turquie en 1573.

(3) Il ne déplaisait pas à la Porte que les Barbaresques troublent le trafic sur mer des puissances maritimes d'Europe, en particulier de Venise qui s'était toujours opposée à son expansion en Europe. Dispacci Costantinopoli, 5 janvier 1749 (More Veneto). Pour la République de Venise l'année civile commençait le 1er mars.

(4) Magistrats chargés, entre autres, de veiller sur tout ce qui se rapportait au commerce par terre et par mer de la République, et à la sécurité de la navigation vénitienne.

de lui adresser un rapport sur l'opportunité de faire naviguer en convois escortés de navires de guerre les bateaux à destination des Echelles de l'Occident et du Levant, afin qu'ils ne soient pas la proie des corsaires de Barbarie (5).

Les Sages répondirent au Sénat (6) que, de l'avis même des Marchands et des Armateurs vénitiens, il n'était pas utile de faire naviguer en convois escortés les bâtiments allant aux ports du bassin occidental parce que ceux-ci étaient trop nombreux et peu fréquentés par les Vénitiens (7), et que les bâtiments à destination des Echelles du Levant seraient suffisamment protégés contre les pièges des Barbaresques par la flotte commandée par le Provéditeur général de la Mer (8).

Venise entretenait alors sur mer, outre l'escadre de surveillance de l'Adriatique, instituée au XIIIe siècle, ayant pour base Cattaro, et commandée par le Capitaine du Golfe (9), deux autres escadres, dont l'une, commandée par l'Almirante (10) surveillait l'entrée de l'Adriatique, et l'autre ayant Corfou pour base, et commandée par le Provéditeur général de la Mer croisait dans le bassin oriental. Mais souvent, les capitaines des navires à destination des Echelles du Levant arrivant à Corfou ne trouvaient pas dans ce port les navires du Provéditeur général de la Mer qui devaient les protéger au cours du voyage ; pour ne pas perdre de temps à les attendre, ils poursuivaient leur voyage sans protection, courant le risque d'être pillés par des corsaires. Alors le Sénat, sur proposition du Capitaine des Navires (11) chargea de

(5) Cinque Savi alla Mercanzia, Riposte, 18 avril 1699.

(6) *Ibid.*

(7) *Ibid.*

(8) La plus haute charge de la Marine de guerre en temps de paix. Nani, *Storia della Marina Veneziana da Lepanto alla cadutá della Repubblica*, Roma 1933, p. 22.

(9) Il s'occupait également de percevoir un droit d'octroi sur toutes les marchandises en transit par l'Adriatique. Nani, *op. cit.*, p. 23.

(10) Commandant sous les ordres du Capitano delle Navi. Nani, *op. cit.*, p. 30.

(11) Commandant supérieur des navires à voile armés. Nani, *op. cit.*, p. 45.

nouveau les Cinq Sages du Commerce d'étudier la question suivante : devait-on adopter la navigation en convois escortés pour les bateaux à destination des Echelles du Levant (12) ? Mais cette fois encore les Marchands et les Armateurs s'y opposèrent disant que cela allongerait la durée du voyage, que des quantités considérables de marchandises arriveraient aux escales toutes à la fois, ce qui aurait pour conséquence une baisse de leur prix ; la navigation en convois pour l'Orient ne fut donc pas adoptée (13).

Cependant le nombre des bateaux pirates barbaresques ayant fort augmenté en Méditerranée, et quelques-uns, qui avaient pénétré dans l'Adriatique, ayant pillé deux navires vénitiens et quelques navires de Perasto (14), le Sénat décida d'ajouter deux navires à la flotte qui surveillait l'entrée de l'Adriatique, et comprenait trois unités (15).

L'ambassadeur de Venise accrédité auprès de la Sublime-Porte ne manquait pas de protester auprès du gouvernement turc toutes les fois que les Barbaresques contrevenaient aux conventions de Carlowitz, et contre l'asile et l'aide accordés aux corsaires par les commandants des places fortes maritimes de Méditerranée appartenant à l'Empire turc ; les ministres turcs accueillaient toujours ces protestations avec des promesses jamais tenues ; ils envoyaient aux chefs des Régences et aux commandants des places fortes des ordres auxquels ceux-ci n'obéissaient jamais sous des prétextes que la

(12) Sénat Cost. delib., 11 octobre et 16 décembre 1704.

(13) Cinque Savi alla Mercanzia, Risposte 12 mai 1711, et Sen. Cost. delib., 21 mai 1711.

(14) *Id.*, 20 décembre 1700 et 15 avril 1701.

(15) *Id.*, 17 mai 1701. La République devait, non seulement protéger la navigation vénitienne dans l'Adriatique contre les Barbaresques qui l'infestaient, mais aussi la protéger contre les escadres de la France en guerre contre l'Autriche pour la Succession d'Espagne (1701-1703); ces escadres, entrées dans l'Adriatique, arrêtaient et fouillaient les navires vénitiens qu'elles rencontraient, craignant qu'ils ne fussent au service de l'Autriche pour transporter des armes, des munitions et des vivres aux troupes autrichiennes qui stationnaient en Italie. Voir Cessi, *Storia della Repubblica di Venezia*. Milano, Principato 1946, vol. 2, p. 201.

Porte admettait toujours [16]. Toutefois le trafic maritime vénitien au Levant fut assez intense jusqu'en 1714 [17], année où il cessa presque complètement, parce que la République était de nouveau entrée en guerre contre la Turquie aux côtés de l'Autriche ; cette guerre, on le sait, prit fin en 1718 avec le traité de Passarowitz. Environ un an après la conclusion de ce traité le Sénat chargea les Magistrats du Commerce (c'est-à-dire les Cinq Sages du Commerce et les Députés au Commerce qui, au nombre de trois avaient été ajoutés aux premiers en 1703 comme organe consultatif) de proposer les mesures qui permettraient de reprendre avec les Etats turcs les rapports commerciaux interrompus pendant la guerre [18]. Le traité de Passarowitz, comme celui de Carlowitz, obligeait bien la Porte à interdire aux Barbaresques d'exercer leur piraterie contre les Vénitiens [19] ; mais les Magistrats du Commerce ayant des doutes sur l'observance de cet engagement répondirent au Sénat [20] que avant de penser au commerce il fallait assurer la navigation des bateaux de la République contre le harcèlement et les embûches des corsaires barbaresques qui infestaient les mers ; de plus, les Chefs des marchands de Venise désiraient que la République suivît l'exemple de certaines nations européennes qui, parce qu'elles avaient conclu des accords avec les Régences d'Afrique, pouvaient naviguer librement et en sécurité. Le Sénat accueillit favorablement la proposition des Chefs des Marchands et par le décret du 15 décembre 1718 [21] chargea les Magistrats du Commerce d'étudier puis d'exposer les moyens par lesquels quelques nations européennes avaient réussi à conclure avec les barbaresques des accords supprimant la piraterie; il ordonna au Provéditeur général de la Mer qui croisait

(16) Voir : Dispacci Cost., dal 1700 al 1714.

(17) *Ibid.*

(18) Cinque Savi alla Mercanzia, B^a 105, fascicule « Navigazione », delib. Sen., 20 août 1718.

(19) Article XV publié par Vendramin Bianchi, dans *Istorica relazione della pace di Passarowitz*. Padoue 1719.

(20) Cinque Savi alla Mercanzia, Risposte, 19 décembre 1718.

(21) Sen. Cost.

dans le Levant comme avant la guerre, de redoubler de vigilance sur la mer. L'Adriatique était toujours gardée par la flotte du Capitaine du Golfe et par celle de l'Almirante. Comme le bruit s'était probablement répandu que les Chefs des Marchands de Venise souhaitaient entreprendre des pourparlers de paix entre la République et les Régences de Barbarie, le Capitaine de vaisseau vénitien Diego Dinelli offrit au Sénat, en août 1719 de se rendre en Afrique pour entamer les pourparlers ; cette offre ne fut pas acceptée par le Sénat qui n'avait pas confiance en Dinelli [22]. Par contre il confia au procurateur Ruzzini qui, en application des clauses du traité de Passarowitz [23], se trouvait alors à Constantinople en qualité d'ambassadeur extraordinaire de la République, le soin d'inviter la Porte à s'entremettre pour faire conclure les accords entre la République et les Régences ; cette mission était valable également pour le Baile qui allait arriver à Constantinople ; en guise de directives, le Sénat envoya à Ruzzini un sommaire des traités conclus de 1600 à 1683 par certains souverains européens avec les Régences, sommaire rédigé par les Cinq Sages du Commerce à la suite du décret du 15 décembre 1718, auquel il a été fait allusion [24]. En outre le Sénat chargea les Magistrats du Commerce de suggérer d'autres moyens plus sûrs et plus puissants pour protéger la navigation contre les pièges des corsaires dans les bassins oriental et occidental [25]. A la suite de cet ordre, les Magistrats du Commerce présentèrent un rapport [26] à l'Assemblée en août 1719 ; ils rappelaient d'abord que le commerce maritime de la République se faisait en majeure partie avec les Echelles du Levant se divisant en deux groupes : le premier comprenait les

(22) Cinque Savi alla Mercanzia. B^a 105, fascicule « Trattati con i Barbareschi », delib. Sen., 3 août 1719.

(23) Il resta à Constantinople de 1719 à octobre 1720.

(24) Cinque Savi alla Mercanzia. B^a 185, fascicule « Trattati con i Barbareschi », delib. Sen., 3 août 1719.

(25) *Ibid.*

(26) Cinque Savi alla Mercanzia. B^a 105, Scritt. 12 août 1719 et Sen. Rettori, filze, n° 185, delib. 19 août 1719 et allegati.

ports d'Albanie, ceux des îles de Corfou, Santa-Maura, Céphalonie et Zante et ceux des golfes de l'Arta, de Patras et de Lépante ; le deuxième comprenait les ports de la Morée, de Candie, de Smyrne, de Constantinople, de Chypre, de Syrie et d'Alexandrie. Ils exposaient ensuite que les Chefs des Marchands, en attendant la conclusion d'accords avec les Régences de Barbarie étaient d'avis que les navires se dirigeant vers les escales du premier groupe et vers celles de Morée et de Candie appartenant au deuxième groupe, devraient être protégés par les navires qui surveillaient l'entrée de l'Adriatique augmentés d'un nombre d'unités adéquat, chargées de croiser jusqu'à Patras, et que les navires à destination de Smyrne et Constantinople devraient naviguer en convois escortés ; les escales de Chypre, de Syrie et d'Alexandrie n'étaient pas alors fréquentées par les Vénitiens qui craignaient les séquestres à cause de dettes laissées dans ces villes par la nation vénitienne ; ils promirent au Sénat d'étudier le moyen de protéger également la navigation dans le bassin occidental. Le Sénat accepta la proposition des Magistrats et augmenta d'un nombre adéquat d'unités la flotte qui gardait l'entrée de l'Adriatique ; et il dispensa le Provéditeur général de la Mer de croiser avec sa flotte dans le Levant ; il chargea les Magistrats du Commerce de rédiger le règlement qui organiserait les convois destinés aux ports de Smyrne et de Constantinople. Mais comme les Chefs des Marchands et ceux des Armateurs auxquels les Magistrats s'étaient adressés pour la rédaction du règlement déclarèrent que les Chefs des Marchands « pris de doutes nouveaux » n'étaient plus favorables à la navigation en convois [27], le Conseil décida, par décret du 20 septembre 1719, à titre d'expérience, de faire naviguer sous escorte de navires armés les bateaux qui allaient à Smyrne ou à Constantinople ou en revenaient ; l'expérience dura jus-

(27) Cinque Savi alla Mercanzia. B^a 45, fascicule « Convogli in Levante », Scritt. 12 septembre 1719.

qu'en 1724 avec des résultats peu satisfaisants [28]. Entre temps les Magistrats du Commerce, vu le résultat médiocre de l'expérience, avaient de nouveau demandé aux Chefs des Marchands et des Armateurs de leur exposer leur avis sur la façon d'assurer la navigation des bateaux vénitiens contre les dangers des corsaires du Levant [29]. A cette fin les principaux marchands de Venise s'étaient réunis en mai 1721 et ils avaient examiné trois propositions : 1° Devait-on entreprendre des pourparlers pour conclure des accords avec les barbaresques ? 2° Devait-on naviguer en convois escortés ? 3° Devait-on naviguer avec des navires armés ? La première proposition fut écartée parce que les marchands jugeaient que chacune des Régences, pour conclure ces accords, réclamerait le paiement de sommes d'argent supérieures aux possibilités financières des Marchands qui devaient subvenir aux dépenses inhérentes aux accords, et aussi parce qu'ils ne croyaient pas aux promesses des barbaresques [30]. La deuxième proposition fut écartée également pour les motifs déjà exposés d'autres fois : durée accrue du voyage et diminution fatale du prix de vente des marchandises importées. La troisième proposition fut retenue, et on décida de demander aux Magistrats de destiner aux voyages de Smyrne et de Constantinople deux navires armés de 20 ou 24 canons, avec 60 hommes d'équipage, (tous marins ou moitié marins et moitié soldats) et de faire croiser continuellement sur la portion de mer entre Zante et Cerigo, la plus fréquentée par les corsaires, deux navires de guerre et deux corvettes. En outre, pour que l'armement important des deux navires n'alourdît

(28) *Id.*, « Questione in punto di massima », 8 août 1724. Il y eut six voyages avec escorte aux escales de Smyrne et de Constantinople ; le premier dura 14 mois, le deuxième 8 mois, le troisième 11 mois, le cinquième 9 mois et demi et le sixième 14 mois.

(29) Cinque Savi alla Mercanzia. B^a 45, fascicule « Convogli in Levante », Scritt. 26 mai 1721.

(30) Les marchands ne se fiaient pas aux promesses des Barbaresques, peut-être parce que, peu auparavant, un navire vénitien qui s'était rendu à Zouara pour charger du sel des salines de Bou Chemaz, muni d'un sauf-conduit du pacha de Tripoli, avait été capturé par deux navires tripolitains et conduit à Tripoli. Sen. Cost. delib. 11 mai 1720.

pas les frais de transport des marchandises, les Marchands demandaient que sur les 60 hommes d'équipage, 30 fussent payés par la République, ou bien que les marchandises transportées par les deux navires fussent exemptées d'une part proportionnée des droits habituels (31). Les Magistrats du Commerce transmirent au Sénat la proposition des Marchands (mais celle-ci ne fut pas retenue par l'Assemblée) ; ils ajoutèrent que, bien que les Chefs des Marchands fussent contraires à la conclusion d'accords avec les Barbaresques, il ne fallait pas négliger les sondages entrepris à cette fin par Ruzzini auprès de la Porte, car dans l'avenir des conditions favorables pourraient assurer leur succès (32). Cependant Ruzzini avait écrit au Sénat le 20 mars 1720 (33) qu'il avait reçu du Capitaine Bassí (34) l'assurance que la Porte s'occuperait d'obtenir un accord entre la République et les Régences, et que si les Chefs des Régences, d'habitude peu obéissants aux ordres de la Porte, refusaient, elle leur assignerait sur mer des limites dans lesquelles ne devraient être exercées ni violences, ni prises. L'ambassadeur avait répondu au capitaine Bassí que, étant donné la longueur inévitable des pourparlers en vue de la conclusion des accords, il trouvait opportun de notifier d'abord aux Régences l'état de paix existant entre la République et la Porte (notification qui n'avait pas encore été faite), d'assigner les limites, et ensuite d'entamer les pourparlers pour l'établissement d'une entente durable entre les parties. Le capitaine Bassí avait accepté la proposition de l'ambassadeur et présenté au Grand Vizir un mémoire en ce sens : il y était spécifié que les limites maritimes dans lesquelles ne devaient être exercées ni violences, ni prises, comprenaient la portion de mer limitée par une ligne idéale allant du Cap Santa-Maria, en direction du sud-est - quart-sud, à 20 milles au large de l'île de la Sapienza, de Modon, pour aboutir en ligne

(31) Cinque Savi alla Mercanzia. Ba 15, fascicule « Convoglio e scorte in Levante », Scritt. 26 mai 1721.

(32) *Ibid.*

(33) Dispacci Cost.

(34) Chef de la marine turque.

droite au rocher des Gozi ; de là, passant à 20 milles au large de Candie, jusqu'au rocher des Pastori puis à Scarpanto, à Rhodes et aux Sept Caps. Le Sénat approuva les résultats obtenus par Ruzzini. Il lui écrivit cependant (35) que les limites maritimes proposées par le capitaine Bassí ne couvraient pas la route suivie par les navires à destination d'Alexandrie et de Chypre, et que devant l'île de la Sapienza (que les marins doublent à cause des vents dominants) les navires étaient obligés de voguer à plus de 20 milles de la terre. Même avant d'avoir reçu cette lettre, Ruzzini avait obtenu de la Porte qu'elle envoyât dans chacune des trois Régences un Agha porteur d'un ordre par lequel, après avoir fait connaître l'état de paix existant entre la République et l'Empire turc, on imposait aux Chefs des Régences les limites maritimes précédemment proposées par le capitaine Bassí et élargies de 10 milles, et une deuxième frontière formée d'une ligne imaginaire qui, partant des Sept Caps et passant à 30 milles au large de la côte orientale de Chypre, allait à Alexandrie, continuait parallèlement à la côte asiatique jusqu'à 30 milles au large, arrivait à Alexandrette ; de la sorte, comme le voulait le Sénat, même la route des bateaux à destination d'Alexandrie, de Chypre et de Syrie (36) était protégée.

Cependant, les Barbaresques continuaient à menacer la navigation vénitienne à l'extérieur et à l'intérieur des limites assignées par la Porte (37) ; c'est pourquoi les navires chargés de la surveillance à l'entrée de l'Adriatique ne cessèrent pas de croiser jusqu'à Patras, et les bâtiments vénitiens à destination de Smyrne et de Constantinople continuèrent à naviguer escortés par les navires de guerre. En octobre 1720, sa mission à Constantinople étant terminée, Ruzzini était rentré à Venise ; les pourparlers entrepris avec la Porte au sujet des accords à stipuler entre la République et les Régences furent continués par le Baile Angelo Emo qui, en accord avec

(35) Sen. Cost. delib. 6 juin 1720.

(36) Disp. Cost., 29 mai et 2 juillet 1720.

(37) Voir disp. Cost., années 1722-1723.

l'ambassadeur d'Autriche à Constantinople, obtint en juin 1723 que la Porte envoyât un Agha à Alger et à Tunis, et un autre à Tripoli, porteurs de firmans du Grand Turc invitant les chefs des Régences à envoyer à Constantinople des personnes autorisées à traiter avec les représentants de la République et de l'Autriche accrédités auprès de la Cour ottomane pour conclure des traités de paix avec les Régences [38]. Les Aghas de retour à Constantinople en février 1724 rapportèrent à la Porte que les Chefs d'Alger et de Tunis étaient disposés à traiter avec les représentants de la République et de l'Autriche ; mais comme en des affaires de ce genre les décisions devaient être prises par la population entière, ils voulaient que les pourparlers aient lieu dans leurs pays ; le Pacha de Tripoli signerait la paix avec la République dès que lui serait parvenu le cadeau que lui avait promis le capitaine vénitien André Gallignana [39]. Gallignana qui s'était rendu à Tripoli en 1723 avait entrepris des pourparlers avec le Pacha pour la conclusion d'un traité de paix avec la République, sans y avoir été autorisé par le Sénat ; et il avait dit au Pacha que, si les pourparlers aboutissaient, la République lui donnerait 100.000 piastres par an [40]. Il faut noter que le Pacha de Tripoli délivrait des sauf-conduits aux capitaines des navires appartenant aux nations européennes qui, sans être en relations pacifiques avec Tripoli, désiraient se rendre à Zouara pour charger le sel des salines de Bou-Chemaz, et pour vendre ou échanger les produits et objets manufacturés de leurs pays ; de même la République avait autorisé deux navires à se rendre chaque année, jusqu'en 1755, à Zouara, et un nombre illimité de navires [41] à partir de 1755. En juillet 1724 l'Autriche

(38) Disp. Cost., 30 mai et 9 juin 1723. Les Corsaires de Barbarie gênaient par leur piraterie le trafic maritime de l'Autriche, bien que la Porte ait garanti à l'Autriche par le traité de Passarowitz la sécurité de la navigation, même pour le compte des Régences de la Barbarie.

(39) Disp. Cost., 15 janvier 1723 (More Veneto) et 19 février 1723 (More Veneto).

(40) Cinque Savi alla Mercanzia. B[a] 185, fascicule « Trattati con i Barbareschi », Scritt. 16 juin 1723 et dec. Sen. 19 juin 1723.

(41) Cappovin, *Tripoli e Venezia nel secolo XVIII*. Verbania Airoldi, p. 110 et 475.

envoya dans les Régences un ministre plénipotentiaire accompagné d'un « Capidji Bassi » [42] de la Porte, porteur d'un firman du Grand Turc ordonnant aux Chefs des Régences de faire la paix avec l'Empire d'Autriche « suivant leurs règles et institutions » ; aussi, bien qu'Alger eût tout d'abord cherché à se soustraire aux ordres de la Porte, il put conclure le traité souhaité avec les trois Régences [43]. Par contre, Venise, à cause de l'opposition des Chefs des Marchands qui continuaient à ne pas se fier aux promesses des Barbaresques et à dire qu'ils n'étaient pas en mesure d'assumer les dépenses qui leur incombaient pour la conclusion et l'observance des traités, Venise ne suivit pas l'exemple de l'Autriche [44].

Cependant le Sénat avait décrété que les bâtiments destinés aux escales de Smyrne et de Constantinople navigueraient, non pas isolément avec escorte de navires de guerre, — système qui, nous l'avons dit, n'avait pas donné de bons résultats, — mais en convois escortés, le point de rassemblablement du convoi étant Corfou. C'est pourquoi il avait chargé les Magistrats du Commerce (par le décret du 8 novembre 1724) de demander aux Chefs des Marchands combien de convois, selon eux, devaient se rendre annuellement dans ces deux escales. Les Magistrats répondirent au Sénat, en août 1725 [45], que trois convois par an suffiraient, partant de Corfou le 1[er] mars, le 1[er] juin et le 1[er] septembre, et que chaque convoi serait suffisamment escorté par deux navires de guerre. Ceux-ci devaient escorter les convois jusqu'aux Rochers des Anglais, situés

(42) Porteur des ordres de la Porte.

(43) Elle signa un traité de paix avec Tunis en 1725, avec Tripoli en 1726 et avec Alger en 1727. Alger avait d'abord refusé de conclure la paix avec l'Autriche, disant que le Grand Turc ne pouvait l'empêcher d'exercer la course contre les nations chrétiennes, ce qui était sa seule ressource. Mais ayant reçu un « fetwa » par lequel la Porte déclarait infidèles les Algériens qui n'obéiraient pas à l'ordre du Sultan leur imposant de faire la paix avec l'Autriche, Alger se soumit à la volonté du Grand Turc. Tunis et Tripoli, par contre, ne firent aucune objection à l'ordre du Grand Turc. Disp. Cost., 1[er] novembre 1725, 1[er] décembre 1725, 22 avril 1726 et 22 mars 1727.

(44) Sen. Cost. delib., filza 50, 16 août 1725, et Scritt. dei Cinque Savi alla Mercanzia, 27 et 28 juillet 1725.

(45) Cinque Savi alla Mercanzia. Scritt. 30 août 1725.

en face de Smyrne, à environ 15 milles, puisque à cet endroit cessait le danger de rencontrer les bateaux corsaires ; ils devaient partir de Corfou à l'époque fixée même s'il n'y avait aucun navire en partance pour Smyrne et Constantinople, afin de prendre sous leur protection, depuis le Rocher des Anglais jusqu'à Corfou, les navires revenant à Venise des deux ports turcs. Cette proposition fut acceptée par le Sénat, et elle réussit à conserver un assez bon rendement au trafic maritime dans le Levant (46).

On atteignit ainsi l'an 1735 ; il y avait eu quelques pertes d'hommes et de navires capturés par les barbaresques (ce qui provoqua plusieurs protestations du Baile après de la Porte, sans résultats (47) comme toujours), et un combat victorieusement soutenu par des navires de guerre vénitiens contre des corsaires tunisiens (48). Cette année 1735, le Sénat chercha à assurer également dans le bassin occidental le trafic maritime qui avait presque entièrement cessé par manque de protection, en appliquant la proposition faite par les Marchands en 1721 d'armer les navires de commerce. Il ordonna donc aux Magistrats du Commerce, par décret du 21 avril 1735, de rédiger un projet, soumis à l'approbation du Conseil, assurant des avantages et des privilèges à qui utiliserait les navires habilités à faire le commerce dans les bassins oriental et occidental. Le projet fut présenté et approuvé par le Sénat le 9 juin 1736 ; il établissait que, pour être déclaré habilité à naviguer sans protection dans le Levant et à l'Occident, un navire devait mesurer à la quille 70 à 80 pieds (49) ; être armé de 24 bouches à feu,

(46) Sen. Ret. delib. 25 septembre 1725.

(47) En 1724, dans le port de Missolonghi, un corsaire barbaresque attaqua trois barques de Céphalonie ancrées dans ce port et emmena en esclavage 18 hommes qu'il embarqua sur trois bateaux. Disp. Cost., filza 180, 25 octobre 1726. En 1727, le corsaire de Dulcigné, Ali Coza à la tête de quatre galiotes battant pavillon de Tripoli pénétra dans l'Adriatique et s'empara d'une « marciliana » vénitienne. Disp. Cost., filza 181, 27 février 1727. En 1732 un petit navire vénitien du nom de « Costanza » fut pris. Disp. Cost., filza 180, 4 septembre 1726 et filza 181, 3 mars 1729.

(48) En 1733 les navires escortant le convoi de Smyrne se battirent contre trois navires corsaires de Tunis dans un port de l'île de Mytilène, en détruisant deux et endommageant le troisième. Disp. Cost., filza 185, 12 décembre 1733.

(49) Un pied vénitien = m. 0,3475.

dont 18 pour boulets de 14 livres, et les autres pour boulets de n'importe quel calibre ; avoir un équipage de 40 hommes au moins, dont 10 devaient être des soldats appartenant à des régiments d'Outre-mer (50) ; porter à bord 30 barils de poudre, 500 boulets assortis pour les diverses bouches à feu ; 40 fusils, 40 bandoulières et 40 dagues. Pour promouvoir la construction de ces navires, qui furent appelés à Venise « navi atte », la République donnait pour chaque « nave atta » mis en chantier, 200 chênes de trois pieds de circonférence contre paiement du seul droit d'octroi (1/2 ducat par chêne) et 20 ouvriers de l'arsenal à rétribuer au taux ordinaire. Enfin pour diminuer les dépenses de ces navires toutes les marchandises qu'ils embarqueraient étaient exemptes d'une partie des droits d'entrée et de sortie, et 10 soldats d'Outre-mer faisant partie de l'équipage, devaient être payés par la République. Les « navi atte » rencontrèrent la faveur des marchands et armateurs ; jusqu'en 1746 ils naviguèrent en Orient et en Occident sans qu'aucun fût la proie des corsaires (51). Cependant les convois escortés à destination de Smyrne et Constantinople furent maintenus pour protéger les « navi non atte » qui se rendaient dans ces deux ports, jusqu'en 1741 ; à cette époque on y renonça parce qu'alors les Marchands ne se servaient que des « navi atte » (52) pour les voyages à Smyrne et Constantinople.

En mai 1745 le marchand juif de Tunis, David Montel, arriva à Venise ; il acheta diverses marchandises (fer, acier, bois et verroteries) pour une valeur totale de 150.000 ducats et les transporta à Tunis sur un « nave atta ». Montel était porteur d'un sauf-conduit du Bey de Tunis, grâce auquel le navire qui transportait ces marchandises, quoique appartenant à une nation avec laquelle le Bey n'avait conclu aucun traité de paix, pouvait naviguer et entrer dans le port de Tunis sans courir le danger d'être attaqué par les corsaires tunisiens. L'année sui-

(50) Régiment composé de Dalmates et d'Albanais casernés dans l'île du Lido.

(51) Cinque Savi alla Mercanzia. Scritt. 1er septembre 1747.

(52) *Id.*, 22 février 1782.

vante, Montel revenu à Venise en vue d'autres acquisitions, remit aux Cinq Sages du Commerce une lettre du Premier ministre du Bey de Tunis, proposant à la République au nom du Bey la conclusion d'un traité de paix et de commerce avec la Régence, moyennant paiement au Bey de 50.000 sequins. Les Sages répondirent au ministre qu'ils informeraient de sa proposition le Sénat qui était seul juge en cette matière. Mais rien ne fut décidé, car environ un an après, les relations commerciales entre Venise et Tunis prirent fin, par suite de fautes d'un capitaine de vaisseau vénitien, un certain Caparazzolo. Celui-ci était allé à Tunis avec son navire, muni d'un sauf-conduit du Bey, pour charger 45 barils d'huile appartenant au gardien-chef des esclaves, et les transporter à Venise. Au cours du voyage vers Venise, une voie d'eau s'étant ouverte dans son navire, il entra dans un port de Malte pour les réparations nécessaires ; là il vendit l'huile du Pacha et garda pour lui le profit de la vente. Le Bey de Tunis dénonça le fait aux Cinq Sages du Commerce qui déférèrent Caparazzolo au Conseil de la Quarantie criminelle qui devait instruire le procès. Nous ne connaissons pas le résultat du procès ; nous savons seulement que Caparazzolo resta en prison sept mois (53).

Cependant, les Barbaresques, grâce aux armes, munitions, bois fournis par les nations européennes avec lesquelles ils avaient conclu des traités de paix (54), et grâce aux navires pris aux nations avec lesquelles ils étaient en guerre, augmentaient sans cesse le nombre de leurs bateaux de course qui, à partir de 1748, ne naviguèrent plus isolément mais par groupes de trois ou quatre, réussissant ainsi à battre les « navi atte » qu'ils rencontraient (55). De plus étant donné que, suivant les traités conclus par les trois Régences d'Afrique avec l'Empereur d'Autriche et Grand Duc de Toscane, les

(53) Cinque Savi alla Mercanzia. Bª 47, fascicule « Tunisie ».

(54) La Suède, la Hollande et le Danemarck. Cinque Savi alla Mercanzia. Bª 110, lettre de Rosalem d'Alger 1er novembre 1753.

(55) Cinque Savi alla Mercanzia. Scritt. 22 février 1752.

navires corsaires pouvaient se réfugier et s'approvisionner dans les ports autrichiens et toscans de la Méditerranée et de l'Adriatique, ils devinrent particulièrement menaçants pour les flottes marchandes des Etats maritimes d'Italie (56). A ce sujet, le Résident vénitien à Turin écrivit au Sénat en mai 1749 (57) : « toutes les mers qui baignent l'Italie sont à présent encombrées de navires barbaresques : galiotes et chébecs qui parcourent librement les eaux du Grand Duc de Toscane. Deux de ces navires se sont montrés, pavillons déployés, devant Civita Vecchia ; trois sont actuellement dans le port de S. Stefano, trois à Porto Ferraio, deux dans le golfe de San Fiorenzo, deux à l'île d'Elbe. Tous sont armés de 20 à 28 canons, et équipés de 250 à 300 hommes ; de ces lieux, comme de postes d'observation sûrs, ils étudient les équipements des navires des Etats voisins et l'opportunité des prises. Et en effet le capitaine Trifon Zambella, vénitien, surpris par trois chébecs algériens dans les eaux de Toscane, a dû abandonner son navire chargé de nombreuses marchandises et se réfugier à terre avec tout son équipage ; et une gondole gênoise, allant de Bastia à Livourne, a été prise en chasse pendant 28 heures par deux galiotes barbaresques en vue du port de Livourne ». De plus, cette année-là, quelques navires corsaires tunisiens entrés dans l'Adriatique attaquèrent une tartane vénitienne qui put éviter la capture grâce à la prompte intervention d'un navire de guerre vénitien » ; un « nave atta » en route pour les Echelles du Levant fut attaqué dans les eaux de Durazzo par une tartane de Dulcigné battant pavillon tripolitain (58) ; après avoir repoussé cette attaque, arrivé dans les eaux de Schio, il soutint victorieusement un autre combat contre des corsaires tunisiens. La même année dans les eaux de Toscane, outre le navire du capitaine Zambella, une polacre vénitienne commandée par le capitaine Picello fut prise par les corsaires de

(56) Le duc François II de Lorraine, grand-duc de Toscane signa un traité de paix avec Alger en 1748, avec Tunis et Tripoli en 1749. Zobi, *Storia della Toscane*, vol. 1.

(57) Disp. Torino, 17 mai 1749.

(58) Cinque Savi alla Mercanzia. Scritt. 9 mai 1749.

Berbérie ; et au-delà du détroit de Gibraltar la « nave atte » commandée par le capitaine Bronza fut vaincue dans un combat contre quatre navires corsaires d'Alger ([58]). A la suite de ces graves événements, le Sénat, pour assurer la navigation de quelques autres navires vénitiens qui se trouvaient dans la Méditerranée, décréta le 13 mai 1749 que l'Almirante devait passer dans le bassin occidental avec un navire de guerre et deux frégates ; que le « Magistrat all'armar » ([59]) devait louer deux « navi atte » et leur donner l'ordre de se joindre aux navires qui gardaient l'entrée de l'Adriatique ; et que le Provéditeur général de la Mer devait croiser dans le bassin oriental avec sa flotte, dans les lieux les plus fréquentés par les corsaires ; ces dispositions permirent d'éviter cette année-là d'autres pertes de navires.

En 1749, le pape alors régnant Benoît XIV, préoccupé de l'insécurité qui régnait dans les eaux territoriales d'Italie, après avoir vainement protesté auprès de l'Empereur d'Autriche contre l'admission des corsaires dans les ports d'Autriche et de Toscane ([60]), invita le Grand Maître de Malte, le roi des Deux Siciles, le roi de Piémont et les Républiques de Gênes et de Venise, à pourvoir en commun à la défense de ces eaux ([61]). Il fut décidé qu'une flotte de navires pontificaux jointe à quelques galères de Malte ([62]) croiserait du mont Circello jusqu'à Porto Longone ; une flotte du royaume des Deux Siciles le long de la côte méditerranéenne de son territoire jusqu'au cap Corse ; une flotte de la République de Gêne du cap Corse à Nice ; et que l'Adriatique continuerait à être gardée par les navires de Venise ([63]). Le roi de Piémont, invité

(59) Magistrature composée de trois personnes à laquelle était confiée la surveillance des unités de la marine de guerre et qui devait s'occuper du ravitaillement en vivres et munitions, trouver des hommes, enrôler les officiers et les gradés du bord et l'équipage.

(60) Archivio segreto Vaticano, Nunziatura Venezia, cifra, vol. 320, lettres 1er février et 22 mars 1749.

(61) Cappelleti, *Storia di Venezia*, vol. 2, p. 392 et suiv. ; Guglielmotti Padre Alberto : *Storia della Marina Pontificia*, Roma. Vaticana 1893, vol. 9, p. 143 ; Disp. Torino, 17 mai et 4 octobre 1749 et allegati. Cinque Savi alla Mercanzia. Scritt. 6 juin 1749.

(62) Disp. Spagna, 11 avril 1750.

(63) Disp. Torino, 3 mai 1749.

à envoyer ses navires croiser le long des côtes de Sardaigne, s'excusa de ne pouvoir répondre à cette demande parce qu'il n'avait pas de bateaux en état de naviguer ([64]). En outre, toutes les nations sus-nommées, y compris le Piémont, décidèrent d'assujettir à une quarantaine de 14 jours les bâtiments provenant des ports de Toscane déclarés « infectés » parce que fréquentés par des navires de Berbérie ([65]). Les Régences d'Afrique, apprenant cette alliance des Princes contre elles firent demander à la Porte par leurs représentants à Constantinople, des armes, des munitions et des navires pour être à même de se défendre ; mais selon ce qu'écrivit au Sénat le Baile de Venise à la Cour ottomane, leurs demandes ne furent pas reçues ([66]). Il n'apparaît pas que la défense des eaux territoriales organisée par le Pape ait abouti au résultat voulu ; et nous ne savons pas combien de temps elle dura. Il est vrai que déjà en 1751 les Cinq Sages du Commerce informèrent le Sénat que les mers qui baignent l'Italie continuaient à être infestées de nombreux corsaires de Berbérie ([67]). La quarantaine à laquelle furent soumis les bateaux provenant des ports de Toscane ne fut plus observée à partir de 1757 ([68]) par la République de Gênes, de 1752 ([69]) par la République de Venise, et de 1757 ([70]) par les Etats pontificaux, le royaume des Deux Siciles et le Piémont. Cependant, comme par suite de la tactique nouvelle adoptée au combat par les barbaresques, les « navi atte » ne répondaient plus au but pour lequel ils avaient été construits, le Sénat ordonna le 2 septembre 1751 de remettre en usage les convois escortés pour les ports de Smyrne et Constantinople, convois supprimés en 1741 ([71]), et auxquels devaient se joindre également les « navi atte » ([72]) ; les navires à destination de Chypre, Syrie et Alexandrie, escales de nouveau fréquentées par

(64) *Id.*, 7 juin 1749.

(65) Archivio segreto Vaticano, Nunziatura Venezia, cifra, vol. 320, 16 août 1749 ; Disp. Roma, 18 mars 1752 ; Cinque Savi alla Mercanzia. Console Livorno, 4 mars 1757.

(66) Disp. Cost., 11 août 1749 et 2 octobre 1751.

(67) Cinque Savi alla Mercanzia. Scritt. 22 février 1752.

(68) *Id.*. Console Livorno, 4 mars 1757.

(69) Disp. Roma, filza 273, 18 mars 1752 et 19 février 1752 (M. V.).

(70) Cinque Savi alla Mercanzia. Console Livorno, 4 mars 1757.

(71) Voir la note 52.

les Vénitiens, devaient naviguer en convois escortés [73]. En outre, pour mieux assurer la navigation des bateaux qui se rendaient aux ports de Morée, des îles de l'Archipel et de Candie, protégés seulement jusqu'à Patras par la flotte surveillant l'entrée de l'Adriatique, il ordonna à une escadre sous les ordres du capitaine des navires de croiser des îles de la Sapienza jusqu'au cap Sant-Angelo. Ces navires pouvaient aussi se joindre soit aux convois à destination de Smyrne et Constantinople s'ils allaient aux ports de Morée, soit au convoi de Chypre, Syrie et Alexandrie s'ils allaient à Candie [74]. En janvier 1751 le Baile de Venise à Constantinople écrivit au Sénat qu'il avait protesté auprès du Reis Effendi (ministre turc des affaires étrangères) parce que les Barbaresques continuaient à menacer la navigation vénitienne ; à la suite de ses protestations, le Reis lui avait dit que le Grand Turc désirait la réconciliation de la République et des Régences ; et que dans ce but il ordonnerait aux chefs des Régences d'arriver à une entente avec la République. Les Chefs des Marchands étaient alors favorables à la conclusion de la paix avec les Barbaresques ; le Sénat répondit donc au Baile qu'il n'entendait pas laisser tomber l'offre du Grand Turc, et il dit à l'Effendi que la République, tout en étant en mesure d'assurer la navigation de ses navires contre les menaces des barbaresques, ne refuserait pas de négocier des traités de paix avec les Régences par l'intermédiaire de la Porte, à condition d'avoir l'assurance que les conventions seraient toujours respectées [75]. Enfin, pour être prêt à négocier, le Sénat chargea les Cinq Sages du Commerce, par décret du 20 mars 1751, de préparer l'ébauche des traités à conclure éventuellement avec les Régences ; ébauche qui fut présentée au Sénat par les Cinq Sages et approuvée par le Conseil en mai 1751 [76].

(72) Cinque Savi alla Mercanzia. Scritt. 22 février 1751 (M.V.).
(73) *Id.*, Scritt. 18 juillet 1755.
(74) *Ibid.* et Sen. mar. delib. 15 avril 1752.
(75) Sen. Cost. Delib., filze, dec. Sen., 29 mai 1751.
(76) *Ibid.* Elles contenaient des instructions pour la sécurité et le commerce des Vénitiens qui se rendaient dans les Régences, autorisaient la République à avoir dans chacune des trois Régences des consuls ; elles établissaient l'abolition des droits de représailles, d'aubaine et de naufrage.

Après de longs pourparlers qui avaient duré plus de trois ans, le Baile n'avait pu obtenir que le Grand Turc se décidât à ordonner aux chefs des Régences de se mettre d'accord avec la République : le Sénat décida donc de traiter directement avec ces Chefs. Aussi décida-t-il le 28 mai 1753 de charger le sujet vénitien Nicolas Rosalem, qui avait rempli pendant de longues années les fonctions de Consul de Venise à Smyrne, de se rendre à Alger, la plus importante des trois Régences, afin de conclure avec les gouvernants un traité de paix conforme au projet ébauché par les Cinq Sages du Commerce en 1751 ; au cas où sa mission réussirait, il devrait se rendre à Tunis et à Tripoli pour tâcher de conclure également avec les Chefs de ces deux pays, suivant les instructions qu'on lui enverrait, des traités semblables au traité signé avec Alger. Rosalem arriva à Alger en septembre 1754 séjourna un an dans cette ville sans pouvoir mener à bonne fin sa mission ; les consuls européens résidant à Alger y mettaient obstacle parce que leurs gouvernements pour des questions de rivalités commerciales, étaient opposés à l'installation en Berbérie d'une autre nation commerçante ; les obstacles venaient également des corsaires algériens qui ne voulaient pas renoncer à l'exercice de la course contre les navires vénitiens, et des marchands juifs d'Alger qui, important des marchandises de Venise, craignaient de ne pouvoir continuer cette activité profitable si Alger faisait la paix avec Venise [77].

Lorsque cette tentative de paix avec les Régences eut échoué, le Sénat continua à protéger la navigation vénitienne, toujours menacée par les corsaires barbaresques, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, mais sans grands résultats [78]. Aussi les navires vénitiens avaient-ils

(77) Pour plus amples détails sur la mission de Rosalem, voir : Alberto Sacerdoti, *La Mission à Alger du consul de Venise Nicolas Rosalem* (1753-1754), « Revue Africaine », Alger, tome 96, fascicule 430-431 (1er et 2e trimestres 1952).

(78) Par exemple le capitaine Copsich, parti de Corfou en 1753 avec un navire à destination de Smyrne, s'étant joint au convoi pour Smyrne et Constantinople, mit environ deux ans à faire le voyage aller et retour. En 1754 le capitaine Frankovitch, parti de Venise pour Constantinople étant arrivé à Corfou peu après le départ du convoi de septembre, dut attendre dans ce port jusqu'au 1er mars de l'année suivante le nouveau convoi.

presque tous disparu des ports de l'Occident et un petit nombre seulement se montraient dans ceux du Levant. En décembre 1761, tandis que sévissait toujours en Europe la guerre de sept ans, les possibilités de profit étaient nombreuses pour les marines marchandes des pays qui, comme Venise, étaient restés neutres ; c'est pourquoi les Cinq Sages du Commerce conseillèrent au Sénat de « renouveler les tentatives pour conclure avec les Régences une assurance réciproque afin que les navires de la République puissent sans en être empêchés par les menaces des corsaires, parcourir les mers et transporter dans les ports proches ou éloignés leurs propres marchandises et celles d'autrui » ; ils ajoutaient qu'on pouvait espérer un bon résultat de ce projet, car les Barbaresques n'avaient alors aucun intérêt à demeurer en guerre avec la République pour les quelques navires vénitiens qui se hasardaient encore à naviguer ; d'autre part, l'Espagne qui, pour son ravitaillement, se servait volontiers des navires appartenant à des nations qui n'étaient pas entrées dans le conflit, telle Venise, n'y mettrait pas obstacle (79). Le Sénat accueillit favorablement le conseil des Cinq Sages et les autorisa à profiter des occasions qui pourraient se présenter pour conclure, sous réserve de son approbation, la paix avec les Régences (80). A la suite de cette décision, un marchand juif d'Alger, Jacob Bouchara, ayant proposé de s'entremettre auprès du Dey d'Alger pour la conclusion d'un traité de paix avec la République, les Cinq Sages lui écrivirent en février 1762 d'entreprendre les démarches. Mais au bout d'environ un an on n'avait encore aucune assurance sérieuse qu'il mènerait à bien l'action qu'on lui avait

(79) Sen. Cost. delib., filza 61, scrit. dei Cinque Savi alla Mercanzia. 30 décembre 1761, jointe au décret du Sénat du 16 janvier 1761 (M.V.).
Le roi d'Espagne avait réprouvé la tentative faite en 1754 par la République pour faire la paix avec les Barbaresques, car il craignait que, en cas de réussite, les Barbaresques n'entrent librement dans l'Adriatique. Marchesi, *Tunisi e la Repubblica di Venezia*, Venezia 1882, p. 19.

(80) Cinque Savi alla Mercanzia. Ba 230. « Sommario di Scritture relative alla pace con i Barbareschi », dec. Sen., 16 janvier 1761 (M.V.).

confiée ; on l'en déchargea donc (81). Pendant ce temps le consul de Venise à Gênes, Gaetano Gervasoni, avait écrit aux Cinq Sages du Commerce (82) que, conformément à son devoir, il n'avait jamais cessé de penser au moyen de faciliter l'extension du commerce vénitien ; comme, à son avis, ce qu'il y avait de mieux à faire était de conclure des traités de paix entre la République et les Régences d'Afrique si dangereuses pour la marine vénitienne, il avait chargé un de ses amis, Agostino Pittaluga résidant à Bône, de s'informer si la chose était réalisable, le plus adroitement possible, sans aucun engagement de sa part et sans paraître en avoir reçu mission. Pittaluga parla au Bey de Bône et à un de ses ministres ; ceux-ci déclarèrent que puisque la République était en bons termes avec la Porte, et en rapport avec Tripoli, la Régence d'Alger ne refuserait pas de signer avec elle un traité de paix semblable à celui qu'elle avait conclu avec la Toscane (83). Les Cinq Sages autorisèrent alors Gervasoni à poursuivre ses sondages ; au cas où il reconnaîtrait que les trois Régences étaient disposées à faire la paix avec la République, il pourrait entreprendre les négociations en prenant pour base de ses tractations les projets de traité rédigés par les Cinq Sages en 1751 (projets dont on lui envoya copie), en y apportant les modifications qui lui sembleraient opportunes pour le succès de l'affaire, à condition toutefois qu'elles ne fussent pas contraires aux intérêts de la République (84). Gervasoni chargea les marchands Pittaluga, Paolo Chiappe et Weimar de mener les négociations ; au bout d'un an et demi environ, il informa les Cinq Sages que le Dey d'Alger acceptait de conclure avec la République un traité de paix conforme au projet de 1751, et promettait de contraindre Tunis et Tripoli à suivre son exemple ; pour cela il fallait lui donner une seule fois 75.000 sequins algériens dont 25.000 à partager entre Tunis et Tripoli, et annuellement de 8

(81) *Id.*, Ba 610, lettre Busciara a Antonio Malanotti in Venezia. 10 octobre 1760 et lettre des Cinque Savi alla Mercanzia à Busciara du 4 décembre 1762.
(82) *Ibid.*, Ba 681, lettre Gervasoni. 27 mars 1762.
(83) *Ibid.*

à 10.000 sequins (85). Après avoir reçu ces nouvelles, et avec l'autorisation du Sénat, les Sages chargèrent Gervasoni en mai 1763 (86) de se rendre en Afrique pour conclure avec les Régences les accords souhaités.

Gervasoni arriva à Alger au début de juillet 1763, et le 23 du même mois, il rédigea avec le Dey Baba Ali un traité de paix conforme au projet concernant Alger rédigé par les Cinq Sages en 1751, plus trois clauses que les parties s'engageaient à tenir secrètes ; l'une d'elles obligeait la République à payer à la Régence une seule fois 40.000 sequins d'Algérie et à faire les cadeaux d'usage au Dey et aux notables de la Régence ; une autre l'obligeait à payer annuellement à la Régence 10.000 sequins d'Alger ; la troisième l'obligeait à faire don au Dey de 15 musulmans esclaves en Europe ; moyennant quoi le Dey consentait à inclure dans le traité un article interdisant l'entrée de l'Adriatique aux navires battant pavillon Algérien. Puis Gervasoni se rendit à Tunis après avoir laissé à Alger, comme chargé d'affaires pour la République, Pierre-Jean Capriata de Tabarca (87), et le 1er septembre 1763 il conclut avec le Bey de Tunis un traité de paix conforme au projet de 1751 avec adjonction d'une clause secrète : la République s'engageait à payer une seule fois à la Régence 20.000 sequins et à faire les cadeaux d'usage. Gervasoni laissa à Tunis comme chargé d'affaires le médecin du Bey, Giovanni Gazzo (88), et il se rendit à Tripoli pour se mettre d'accord aussi avec cette Régence. Mais le Chef de celle-ci, Ali Pacha, prétendit recevoir

(84) *Id.*, 28 août 1762.

(85) *Id.*, 16 avril 1763

(86) *Id.*, 6 juin 1763.

(87) D'une famille originaire de Gênes, il avait été esclave à Tunis pendant dix ans, amené dans cette ville par Junes Bey, lorsque celui-ci en 1741 s'empara de l'île de Tabarca qui appartenait aux Lomellini de Venise, pour le compte de son père Ali Bassa, chef de la Régence de Tunis. Il était homme de confiance du dey d'Alger, exerçait le commerce et était dans de mauvaises conditions financières. Cinque Savi alla Mercanzia. Scrit. 10 janvier 1766 ; Cinque Savi alla Mercanzia, Consoli Algeri, Ba 610, lettere Capriata, nos 1 et 12.

(88) Il avait été conduit à Tunis en qualité d'esclave en 1741, de Tabarca par Junes Bey et était devenu médecin du Bey de Tunis. En 1763 il n'était plus esclave.

pour signer le traité une somme d'argent trop forte ; de sorte que Gervasoni quitta Tripoli sans avoir rien conclu, et il revint en Italie et rapporta aux Cinq Sages le résultat de sa mission (89). Tandis que Gervasoni se trouvait à Tripoli, Abdurahman Agha, envoyé par le Pacha de Tripoli arriva à Venise afin de conclure avec la République une convention accordant à celle-ci l'exclusivité pour l'achat du sel de Bou Chemaz ; cette convention fut signée le 19 octobre 1763. La République s'engagea à payer à la Régence de Tripoli pendant une période de 20 ans 2.500 sequins vénitiens par an, et en échange, la Régence l'autorisa à prélever annuellement du sel des salines de Bou Chemaz, jusqu'à concurrence de 2.500 boisseaux ; elle lui garantissait qu'elle ne vendrait à personne aucune quantité de sel, sauf à Tunis et Alger à qui elle vendrait seulement ce qui serait nécessaire pour satisfaire les besoins de la population de ces deux pays. L'accord sur le sel une fois conclu, Abdurahman reprit les négociations du traité de paix avec la République, ces négociations que, nous l'avons dit, Gervasoni n'avait pas réussi à mener à bonne fin ; et en décembre 1763 les parties signaient un traité qui reproduisait intégralement les articles du projet de 1751 concernant Tripoli, plus une clause secrète par laquelle la République s'engageait à payer à la Régence de Tripoli une seule fois 19.000 sequins vénitiens et annuellement 2.000 sequins vénitiens ; en échange le Pacha promettait de libérer sans exiger de rançon tous les sujets vénitiens retenus en esclavage dans la Régence. Mais le Pacha de Tripoli auquel Abdurahman, de retour à Tripoli, présenta les traités conclus avec Venise afin qu'il les ratifiât, approuva le traité concernant le sel, mais trouvant insuffisante la somme que la République s'était engagée à lui payer par la clause secrète annexée au traité de paix, il renvoya Abdurahman à Venise pour obtenir qu'elle fût augmentée. Abdurahman arriva dans la ville des lagunes à la fin de mai 1764, obtint de la République qu'elle paierait à la

(89) Cinque Savi alla Mercanzia, Ba 681, « Relazioni del Gervasoni sulla sua missione in Barbaria », 13 octobre et 26 novembre 1763.

Régence une seule fois 20.000 sequins vénitiens et annuellement 3.500 sequins vénitiens, qu'elle donnerait au Pacha 5.000 sequins vénitiens plus 8.000 sequins à partager entre son fils et les ministres de la Régence ; il restait entendu que le Pacha s'engageait à libérer, sans rançon, tous les sujets vénitiens retenus esclaves dans la Régence ; ces conditions furent acceptées par le Pacha [90].

Le Sénat ratifia les traités conclus avec les Régences [91], malgré la désapprobation de quelques sénateurs qui les déclarèrent déshonorants pour la République parce que conclus moyennant finances [92] ; puis il nomma consuls à Alger et à Tunis les chargés d'affaires qu'y avait laissés Gervasoni, et sur propostion d'Abdurahman il nomma consul à Tripoli Giuseppe Ballovich de Perasto [93]. Le roi d'Espagne ayant appris que la paix était signée entre Venise et les Régences de Berbérie s'en plaignit par l'intermédiaire de son secrétaire d'Etat à l'ambassadeur de Venise à Madrid ; il lui dit que les Barbaresques étaient maintenant maitres de l'Adriatique et libres de molester les navires espagnols et napolitains en transit sur cette mer. Mais le Sénat lui fit répondre par l'ambassadeur que la République avait signé la paix avec les Régences de Berbérie uniquement pour refaire ses propres forces qui avaient toujours été le rempart de la chrétienté, et que les traités non seulement interdisaient aux Barbaresques de pénétrer dans l'Adriatique, mais n'imposaient pas à la République de leur fournir du matériel de guerre, contrairement à beaucoup d'autres nations européennes qui avaient conclu des accords avec ces Régences ; ces assurances calmèrent le roi d'Espagne et sa protestation n'eut pas de suites [94].

Un rapport présenté au Sénat par les Cinq Sages du Commerce en mars 1787 [95] nous donne quelques détails

(90) Cappovin, *op. cit.*, p. 115 et suiv.
(91) Sen. Cost. delib. 10 décembre 1763.
(92) Romanin, *Storia documentata di Venezia*, vol. 9, p. 149.
(93) Cappovin, *op. cit.*, p. 124.
(94) Marchesi, *op. cit.*, p. 25 et suiv. et disp. Spagna. 6 et 13 mars 1764.
(95) Cinque Savi alla Mercanzia. Scritt.

sur les avantages que procura au commerce et au trésor de la République la conclusion des traités de paix avec les Régences. Les Sages relatèrent que après la conclusion des traités les navires vénitiens pouvant naviguer sans danger de la part des corsaires, leur nombre augmenta sensiblement : de 40 qu'ils étaient en 1763, ils furent 303 en 1774, et 403 en 1784, dont 208 construits en partie sur les chantiers de Venise et en partie sur ceux des territoires vénitiens. L'affrètement qui, avant la conclusion des traités, était perçu en majeure partie par des armateurs étrangers ; rapporta aux armateurs vénitiens, de 1764 à 1768, 189.000 ducats. Les patentes délivrées par la République aux capitaines de navires les autorisant à naviguer sous pavillon vénitien, rapportèrent au Trésor, en 20 ans, 302.504 ducats et 23 sequins ; et pendant la même période les recettes des douanes augmentèrent de 6.000 ducats ; ces sommes ajoutées à celles qu'épargnait la République en n'entretenant plus de navires pour protéger son trafic maritime contre les attaques des Barbaresques, compensaient largement la dépense annuelle de 30.300 sequins que coûtaient les consuls accrédités auprès des Régences, le paiement des annuités aux Régences d'Alger et de Tripoli et les cadeaux aux notables des Régences.

A. SACERDOTI.
(*Traduction de Mlle M. Despois*).

Rituel Magique des Femmes Kabyles

(Tribu des Ouadhias - Grande Kabylie)

PREFACE

Les pratiques magiques ne sont pas l'apanage exclusif des femmes en Kabylie. Des hommes les connaissent et les pratiquent ; dans presque toutes les tribus on trouve des marabouts guérisseurs. Mais toutes les tribus, sans exception, croyons-nous, comptent des femmes, spécialisées dans la magie, auxquelles la population féminine a fréquemment recours.

C'est de la magie féminine qu'on parlera ici. Le hasard des circonstances nous a permis de recevoir les confidences de l'une de ces praticiennes qui, pour une fois, nous a dévoilé tout son art. Occasion exceptionnelle, nous semble-t-il, car de nombreuses années passées en Kabylie ne nous avaient jusqu'ici jamais permis de connaître dans le détail ce rituel mystérieux sur lequel toutes les intéressées, praticiennes et clientes, gardent habituellement un rigoureux silence.

Notre informatrice est la même que celle qui nous avait instruit de la technique des peintures murales et de l'interprétation superstitieuse qu'il convient de leur donner [1].

Pareilles informations ne se donnent qu'une fois ; aussi l'erreur de notation est-elle pratiquement impossible à corriger. Les termes obscurs, les phrases, les formules dont le sens avait été mal élucidé, sont cités tels quels. Quand nous avons tenté d'y revenir avec notre informatrice ou avec d'autres personnes, nous nous sommes heurtés, le plus souvent, à une fin de non recevoir catégorique. On ne savait pas de quoi nous voulions parler, ou « on faisait la bête ». Force nous a donc été de nous tenir à notre première notation et de tenter de comprendre tout seul. Le lecteur nous excusera donc s'il rencontre des faits qui lui paraissent mal élucidés ou s'il lit des phrases kabyles de teneur douteuse ou de traduction inadéquate. Travail sincère et absolument authentique, notre information eut vraisemblablement cessé de l'être si nous avions tenté coûte que coûte de serrer la réalité de plus près.

Nous ne pouvons pas, dans une étude limitée comme celle-ci, parler de toutes les femmes qui s'occupent de sorcellerie ; nous sortirions de notre sujet et risquerions de parler de pratiques que nous ne connaissons que très imparfaitement. La sorcière qui nous occupe est la *mm-ḥechkoulen* : celle qui fait des *iḥechkoulen* [2]. Cette sorcière, appelée dans d'autres tribus *mm-ikarouren*, aurait un autre nom qu'on répugne, semble-t-il, à lui donner, ce serait : *tàchaibout* ou *tàchouit*, qui ferait au pluriel : *tikourziin*. Nous devons avouer que nous ne sommes jamais arrivés à obtenir des précisions à ce sujet. En tout cas, la *mm-ḥechkoulen* est une femme qui, par ses sorcelleries, nouets, etc., met la brouille entre

(1) *Peintures murales et pratiques magiques dans la tribu des Ouadhias*, par M. Devulder, *Revue Africaine*, tome XCV, 1951, p. 63 à 102.

(2) Huygue, *Dictionnaire kabyle-français*, p 22, donne le sens restreint « œufs dont on se sert pour la divination ou pour conjurer les sorts ».

époux, où autres personnes, ou, au contraire, remet l'amour dans les cœurs séparés ou dans les cœurs de jeunes gens indifférents. Il semble bien que ce soit elle la véritable sorcière, celle qui prétend intervenir dans le déroulement du futur [3].

INITIATION DES SORCIÈRES

Ne devient pas sorcière qui veut. Celle qui désire le devenir demande à être initiée par une ancienne qui l'agrée et lui fait confiance. Quand l'aînée aura enseigné à son élève les secrets de son art magique, quand elle la jugera suffisamment informée, elle procédera à son initiation [4]. Pour ce faire, elle utilisera la salamandre, *tagdast b-ouaman*, animal respecté des Kabyles. Ils disent

(3) Sont comptées comme sorcières :

— La *tamkacheft* : celle qui peut dire aux gens ce qui leur est arrivé ou ce qui leur arrivera. Son pouvoir viendrait d'un commerce avec le monde de l'au-delà, les saints

— La *taderouicht*, simple d'esprit ou folle. On lui prête les mêmes pouvoirs qu'à la *tamkacheft*. Les deux mots sont parfois synonymes ; d'ailleurs, en Afrique du Nord, le fou est censé participer à la *baraka* des saints.

— La *tasehhart* ou *mm-leshour* est la sorcière qui peut, à son gré, changer une chose en une autre ; ainsi, d'une même théière servir des boissons différentes : thé, café, eau, etc... Elle est aussi une ensorceleuse qui, par ses paroles, arrive à unir ou à désunir les gens, notamment hommes et femmes. Au sens large du mot, *tasehhart* signifie une trompeuse ou rusée. (On dira du renard de la fable qu'il a « ensorcelé » le corbeau).

— La *tagezzant* est une femme qui est censée connaître le passé et l'avenir comme la *tamkacheft*, mais emploie des méthodes différentes pour trouver l'inspiration : soit qu'elle fasse poser la main sur une amulette ou un coquillage, soit qu'elle se fasse verser une petite somme d'argent, soit enfin qu'elle secoue du blé dans un tamis.

— La *tamsensit* est une femme qui fait parler les morts, qui évoque les morts. On lui prête parfois un peu du pouvoir de la *tamkacheft*.

— La *settout* est la sorcière au sens le plus péjoratif du mot : c'est une femme pleine de défauts qui a des accointances avec le diable. Son rôle est de faire le mal, de mettre la discorde.

— Enfin, on pourrait ajouter à toutes celles-ci la sage-femme, *lqibla*, dont le rôle, assez souvent, n'est que de la magie pure et simple : enlèvement de la *toucherka*, pose du henné, bain de la fille qui tarde trop à être épousée, etc...

(4) De même pour les femmes qui désirent devenir habiles dans l'art des peintures murales et de la poterie. Voir *op. cit.*, p. 68.

qu'il tombe du ciel quand il peut et qu'un esprit l'habite ; pour rien au monde ils ne le tueraient. Quand ils en voient une ils disent : « *Llah ibarek, atsili ççaba* », « Dieu soit loué, la récolte sera abondante ». C'est à la salamandre qu'a recours l'apprentie sorcière. Elle la prend, lui lèche le dos, de la tête à la queue, puis avale sa salive mêlée à la sécrétion de la peau de l'animal, liquide très amer, dit-on, qui donne à la sorcière l'intelligence de son art (5).

ÉPOQUES DES PRATIQUES MAGIQUES

On sait que la phase de la lune est considérée comme ayant une influence sur l'efficacité des rites magiques (6). La règle générale est que toutes les sorcelleries (7) bonnes (8) doivent se faire après le cinquième jour de la lune croissante, et cette période favorable dure vingt jours ; les dix autres jours sont réservés aux sorcelleries mauvaises (9).

(5) On rapprochera l'usage qui est fait de la salamandre en Kabylie, la considération spéciale dont elle jouit, du rôle important que joue dans le même domaine le lézard *ourane*, chez les Touaregs. Cf. H. Lhote, *Les Touaregs du Hoggar*, Payot, p. 308-309 ; — L. Joleaud, *Animaux-Totems nord-africains*, cf. *Revue Africaine*, 1935, p. 338.

(6) Cf. Desparmet, *Le mal magique*, p. 34-37.

(7) Notons une fois pour toutes que nous prenons le mot sorcellerie dans un sens très général. Il équivaut à rite magique, puisque l'effet du geste ou des paroles ne se réalise, la plupart du temps, que sous l'influence d'une pensée. Cf. Desparmet, *op. cit.*, p. 159-160

(8) Sont appelées bonnes toutes les sorcelleries pour se faire aimer.

(9) Sont considérées comme mauvaises celles qui ont pour but de séparer l'homme de la femme.

Voici la légende kabyle qui nous a été rapportée sur l'origine des sorcelleries : L'on raconte qu'un jour une des femmes de Moḥammed, Aïcha la préférée, prit une pierre pour écraser une herbe. Elle était en train de faire ce travail quand Moḥammed entra. Il lui dit : « Que fais-tu là ? ». Elle répondit : « J'écrase cette herbe pour te la faire manger afin que tu m'aimes davantage ». « C'est bien, lui dit Moḥammed, tout ce que tu toucheras de tes mains sera bonnes sorcelleries, porte-bonheur ». — Un autre jour, c'était une autre femme qui écrasait une herbe. A la même question posée par Moḥammed, elle répondit : « Je prépare cette herbe pour te la donner à manger afin que tu me détestes encore davantage ». « C'est bien, dit Moḥammed, tout ce que ta main touchera sera mauvais ». D'où l'origine des mauvaises sorcelleries.

I. — EN VUE DU MARIAGE

L'opprobre le plus redouté pour une fille kabyle c'est de n'être pas mariée et pour une femme c'est d'être abandonnée par son époux. L'on comprend que si une jeune kabyle ne trouve pas d'épouseur, ou si le prétendant éventuel tarde trop, elle fera tout pour avancer l'heure de son mariage. De même, la femme abandonnée par son mari n'omettra rien pour le faire revenir. Il va sans dire que la sorcière aura son mot à dire dans une affaire de cette importance. Deux pratiques essentielles sont alors employées (10).

A. — LE *chebbouil.*

Le nom de ce rite : *chebbouil*, vient sans doute du verbe *chebbouel* qui signifie : agiter violemment, faire des signes (11), ou troubler, tracasser, importuner (12).

Ce rite est employé soit pour qu'une jeune fille trouve un mari, soit aussi pour faire revenir le mari qui a abandonné sa femme ou qui prolonge trop son absence du pays.

A notre connaissance, c'est un des rites magiques les plus compliqués ; il demande une minutieuse préparation de la part de la sorcière. Nous essayerons de présenter aussi fidèlement que possible tout ce travail de préparation, car il a été très difficile de dégager l'essentiel des interminables explications que nous en a données la praticienne.

Le rite lui-même doit se faire : ou un lundi, jour des fiancés, ou un mardi, jour de marché, ou encore le jour dit « *metboul* », c'est-à-dire le jour où les premières tractations sont faites en vue des fiançailles.

(10) Nous avons déjà expliqué longuement un de ces rites dans un article précédent, nous n'y reviendrons pas ici. Cf. *op. cit.*, p. 90 et suivantes.

(11) Cf. Huyghe, *Dictionnaire*.

(12) Cf. Dallet, *Le verbe kabyle*.

Mais auparavant il a fallu préparer tout ce qui doit servir à le rendre efficace. Pour cela la sorcière va d'abord dans une forêt où elle sait devoir trouver beaucoup d'arbres et arbustes dont elle a besoin. Quand elle y arrive, elle découvre son bras droit et le tourne en demi-cercle, de droite à gauche, sept fois de suite, en disant :

— la première fois :

> *A tiżgi, m-leouḥouch,*
> O forêt habitée par les bêtes sauvages,

— la deuxième fois :

> *Af tekkat lehoua ou-errechouch.*
> Sur laquelle tombe la pluie et les averses.

— la troisième fois :

> *Semmaṛ dekk, ay akerrouch :*
> Je commence par toi, ô chêne :

— la quatrième fois :

> *Medden semman-ak « akerrouch »,*
> Les gens t'appellent « chêne »,

— la cinquième fois :

> *Nekk, semmaṛ-ak « elqayed Amrouch » ;*
> Moi, je t'appelle « le caïd Amrouche » ;

— la sixième fois :

> *Ad-iyi-terreḍ argaz-iou d-aqbouch,*
> Rends-moi mon mari comme un vase,

— la septième fois :

> *Ççbeḥ ar eççbeḥ ad-as-efkeṛ oudi s-akhenfouch.*
> Chaque matin je lui donnerai du beurre dans la « gueule » (13).

Rien ne doit distraire la sorcière pendant cette occupation. Si on lui adresse la parole, elle ne répond pas ; si on la salue, elle ne rend pas le salut. Elle ne parlera que lorsque ce rite sera terminé, car elle craint par-dessus tout de faire perdre leur valeur aux paroles qu'elle prononce et qui ont pour but de lui rendre la forêt favorable.

---

(13) Par cette dernière invocation la sorcière, se mettant à la place de ses clientes, demande d'avoir un mari docile, « stupide comme un pot ».

Elle ramasse ensuite les petits rameaux ou les plantes entières qui doivent servir au *chebbouil*. Parmi ces arbustes, certains sont agités par le vent : ils doivent agiter le cœur de l'homme en vue duquel ils sont recueillis. D'autres ont des épines : ils doivent piquer son cœur. Ce qui est doux l'adoucira envers sa femme, etc... Après avoir senti toutes ces influences, l'homme n'aura plus de repos, ni jour, ni nuit, qu'il n'ait retrouvé sa femme ou épousé la jeune fille.

Branchettes et plantes sont cueillies soit en silence, soit avec des paroles selon leur espèce. Sont ramassées sans formule magique : *touzzalt* : cyste ; — *tazeggouaṛt* : jujubier ; — *tadekkouart* : figuier mâle ; — *ḥebb-lemlouk* : cerisier (14) ; — *tchina* : oranger ; — *imliles* : néprun alaterne (rhamnus alaternus) ; — *titejlet* : (peut-être *tidekt* : lentisque) ; — *mandarin* : mandarinier ; — *tara* : vigne de treille (15) ; — *lkermous* : figuier de barbarie ; — *inijel* : ronce (rubus fructicosus) ; — *taâifert* : églantier ; — *nnânâ* : menthe veloutée ; — *aḥechchad* : olivier franc ; — *arberraou* : tremble (16) ; — *timejja* : menthe.

Voici maintenant les végétaux que la sorcière cueille en disant certaines paroles magiques appropriées à chacun d'eux :

Akerrouch : chêne à glands doux.

> *Ay akerrouch, medden semman-ak « akerrouch »,*
> *Nekkini semmaṛ-ak « elqayed Amrouch ».*
> O chêne, les gens te nomment « *akerrouch* »,
> Moi je t'appelle « le caïd Amrouche ».

La sorcière pense ainsi honorer cet arbre et obtenir de cette façon, par son intermédiaire, tout ce qu'elle désire.

---

(14) D'après Hanoteau et Letourneux, p. 572, *ḥebb lemlouk* pourrait être la gomme du cerisier qui sert pour les incantations.

(15) *Tara* sert aussi à désigner toute branche sarmenteuse, spécialement la vigne, mais aussi tous les rameaux qui grimpent, comme ceux de la clématite, etc...

(16) Il n'y a que la sorcière qui nous ait donné ce nom du peuplier argenté ou tremble.

Zzâter : espèce de plante très odoriférante (thym, sariette ?).

> *Zzâter, ouin âṭṭer,*
> *Argaz-ioui yebṛa ad-iyi-nker ;*
> *Aḥafiḍ, our-iyi-nekker.*
> *Taserdount attsareou, atsekker,*
> *Aïcha add-aṛ oual si-lebḥer.*
> *Zzâter,* toi qui embaumes,
> Mon époux veut me renier (me méconnaître),
> A Dieu ne plaise ! Il ne me reniera pas.
> La mule enfantera, elle se lèvera,
> De la mer Aïcha obéira.

C'est-à-dire : comme une mule n'enfante pas, comme il n'y a pas d'Aïcha dans la mer, ainsi il n'est pas possible que mon mari me renie, au contraire il fera tout ce que je veux, même l'impossible.

Aḍbid : thapsia.

> *Sslamou âlikoum, ay aḍbib,*
> *Medden semman-ak « aḍbid »,*
> *Nekk semmaṛ-ak « eṭṭbib ».*
> Je te salue, ô thapsia,
> On t'appelle « *aḍbib* »,
> Moi je t'appelle « ttoubib » [17].

Tazemmourt : olivier.

> *Tsejra âlayen,*
> *Mi ddmeṛ yiouen,*
> *Ad-iyi-leżżiżdeḍ jjouadj-iou, ouin âzizen.*
> Arbre élevé,
> Dont j'ai pris un (rameau),
> Tu adouciras pour moi mon époux, celui que j'aime.

(17) Le mot *ttoubib*, médecin, est employé ici pour bien conserver le jeu de mots du kabyle entre *aḍbid* et *eṭṭbib*.

Fleggou : menthe aquatique [18], pouliot ?

> *A fleggou af leflani,*
> *Aḥerri gg-oumgar-i,*
> *Aâdaou ad-iyi-ni :*
> *« Tameṭṭout-ik d-iri »,*
> *As-tiniḍ : « Aḥafiḍ, d-lâli ».*
> O menthe, amère comme le piment,
> La meilleure (des plantes) de ma cueillette,
> L'ennemi dira :
> « Ta femme est mauvaise ».
> Réponds-lui : « Que non ! Elle est bonne ».

Takhoukhets : pêcher.

> *Takhoukhets di-ḍdouali,*
> *As-tiniḍ : « atseddouḍ yid-i,*
> *Atseddjeḍ elouali ».*
> O pêcher dans le verger,
> Dis-lui : « Viens avec moi,
> Délaisse tes parents ».

Azekḍouf : ortie.

> *Azekḍouf el-lkhouf,*
> *Am-etfilelest di-lejrouf,*
> *Neṛ times seddaou lerfouf.*
> Ortie qui effraies,
> Comme l'hirondelle dans les ravins,
> Ou comme le feu sous les pierres du foyer [19].

Abâouq : arum (arum italicum, gouet).

> *Sslamou âlikoum, ay abâouq,*
> *Medden semman-ak « abâouq »,*
> *Nekk, semmaṛ-ak « aberqouq » :*
> *Ad-iyi-dd-aouiḍ argaz-iou,*

(18) Huyghe, *Dict. français-kabyle*, p. 532. Hannoteau-Letourneux, t. I, p. 178.

(19) C'est-à-dire que l'homme accourt vers sa femme vif comme l'hirondelle, tout brûlant d'amour comme les pierres du kanoun.

S-imettaouen adyetsleqlouq.
Salut sur toi, Arum,
On te nomme « *abâouq* »,
Moi, je t'appelle « prune ».
Tu me raméneras mon époux
Tout ruisselant de larmes.

Timrabdin : sorte de petite fougère qui pousse près des fontaines.

Slamou àlikoum,
A timrabdin nnig-elbir ;
Ad fell-i tshebbiren aok medden,
Akken yetshebbir ouârich af-yitbir.
Salut, fougère des fontaines,
Que tout le monde me garde avec bonté,
Comme l'auvent protège la colombe.

Erroumman : grenadier.

Erroumman, bou-lemraoueç (20)
Ouzner-t lejnoun, oul efdaoues (?),
Ççbeh ak-id-eskiden,
Ççbeh ak-id-siouden,
Degg-rebbi-ou ak-id-sersen.
S-elâoun r-Rebbi d-ennebi, ala nekk ig-jeoudjen.
Grenadier producteur de flèches,
Je lui ai envoyé les génies, cœur qui tremble (?),
Le matin ils te troubleront,
Le matin ils te feront arriver,
C'est entre mes bras qu'ils te déposeront.
Par l'assistance de Dieu et de son prophète, je suis la mieux mariée.

Bounerjouf : jusquiame noire (plante de la famille des solanées).

Bounerjouf ajfayen (?),
Ouin ouzner s-ousâiyen, s-oudayen ;
Oudayen ad-rouhen s-iroumiyen,

(20) Le bois de grenadier servait autrefois à faire les flèches (*ameroueçt*) car il est bien droit.

Add-aouin tisoura-nnsen ;
S-elâoun r-Rebbi d-ennebi, degg-rebbi ad-iyi-t-id-sersem.
Jjouadj-iou brir, matchi ad-iyi-tetekksem.
Jusquiame à la taille élancée (?),
Celle que j'ai envoyée chez les riches, chez les juifs ;
Les juifs iront chez les chrétiens,
Ils apporteront leurs clés.
Par l'assistance de Dieu et du prophète, c'est dans mes bras que vous le déposerez (mon mari),
Je veux mon mari, vous ne pourrez me le ravir.

La sorcière rentre de la forêt en silence. Aux branches et plantes qu'elle a apportées elle ajoute, toujours en silence, des choses diverses : *enchafa* : éponge ; — *qrounfel* : clous de girofle ; — *asrar ziden* : bois de réglisse ; — *elkaoutsaf* : poussière qui se dépose au fond du sac des colporteurs ; — *isaffen* (ou mieux : *isousfan*) *l-lebher :* écume de mer (dans cette écume de mer, prétendent les sorcières, il y a toutes sortes de bonnes choses : du sang et de la chair humaine, des poissons, du plomb, de l'argent, etc.) ; — *iskin* : sabre ou grand couteau ; — *ijdi* : gravier (pour que l'homme soit emporté vers sa femme comme le gravier dans la rivière) ; — *aman n-etsirt*: eau du moulin. Elle la met dans une petite bouteille ou dans un morceau de roseau (afin que l'homme revienne à la raison, *ad-irouh erray-is dougg-qerrou*, et courre vers sa femme comme l'on descend au moulin) ; — *tahboult bbouaržen* : nid de guêpes (afin que l'homme rentre dans sa maison comme la guêpe dans son nid).

Puis elle ajoute encore d'autres ingrédients avec des formules adaptées :

Tajoujets ettib : noix de muscade.

Chebbouiler-am ass el-lekhmis,
Akm-azner s-argaz-iou ;

Add-eddmeḍ lâmr-is (21).
Je t'ai agitée le jeudi,
Je t'enverrai vers mon mari,
Tu captiveras son âme.

Terre de fourmillière.

Akken yetsenkar ououeṭṭouf degg-ouakal,
Ad-yekker ououeṭṭouf degg-oul-ik.
Comme la fourmi se développe dans la terre,
Ainsi elle se développera dans son cœur.

L'homme, disent les sorcières, sera tourmenté d'une démangeaison sur tout son corps et il reviendra vers sa femme.

Lḳeskes ou-lemḥibba : graine d'amarantacée que l'on vend sur les marchés (22).

Sslamou âlikoum, a lefjer ou-elfejriya,
Lkeskes ou-lemḥibba ;
Tseh-tseh, eyya ṛer-da (23).
Imensi yensa berra,
Amm-yegdi f-lefrisa.
Salut, aube de l'aurore,
Lkeskes ou-lemḥibba.
Tseh-tseh, viens ici ;
Le souper est déposé dehors,
Comme le chien sur la charogne.

La femme est supposée appeler son mari comme on appelle un chien. Le repas auquelle elle l'invite c'est l'acte conjugal.

---

(21) Un informateur interrogé sur ce texte a ajouté le quatrième vers suivant :

Anda yella ad-yafeg our-iris.
Où qu'elle se trouve elle sera troublée et ne goûtera plus de repos.

(22) *Keskes ou-lemḥibba.* Cette graine a été identifiée grâce à l'aimable collobation de M. L. FAUREL, assistant de botanique à la Faculté des Sciences d'Alger et de M. le Docteur FOLEY, de l'Institut Pasteur d'Algérie. C'est une graine d'*amaranthus*, probablement l'*amaranthus hybridus* Linné.

Il est possible que le nom doive être orthographié ainsi : *lkaskes ou-lemḥibba* : couscous de l'amour.

(23) Onomatopée employée pour faire fuir le chien, donc, ici, le chien lui-même auquel est comparé le mari dans cette incantation.

Tabzimt : épingle (celle qui sert à fixer les vêtements, mais on peut la remplacer par une autre).

Chebbouilṛ-ak, douerṛ-ak, ay abzim arqaqi,
Afous-ik di-terbout, aḍar-inek gg-oumnar
Lembouâd-inek ṛour-i.
Je t'ai agitée, je t'ai tournée, ô épingle fine,
Ta main est dans la marmite, ton pied est sur le seuil,
Ton rendez-vous est chez moi.

Lkemmoun : cumin.

Kemmoun, koumm-iyi-t-id.
Cumin, lie-le moi (muselle-le moi).

C'est-à-dire : fais-le moi revenir.

Linge du mari (élément très important dans ce rite du « *chebbouil* »).

Chebbouileṛ-ak-en s-oubeḥnouq,
Ad-ououteṛ degg-oul-ik, oula di-tougnits n-essouq.
Je t'ai agité avec le linge,
Je frapperai dans ton cœur, même au moment des affaires.

C'est-à-dire que, même au moment du marché, quand il aura d'autres soucis en tête, le mari pensera à sa femme et se hâtera de revenir chez elle.

Tissegnit : une aiguille, neuve et enfilée.

Sslamou âlikoum, a tissegnit,
Medden semman-am « tissegnit »,
Nekkini semmaṛ-am « Tasâdit » ;
Ayen cherrgeṛ, khiḍ-it.
Salut, ô aiguille,
On te nomme « *tissegnit* »,
Moi je t'appelle « Tassâdit (Félicité) » :
Ce que j'ai déchiré, raccommode-le.

En disant ces derniers mots, la sorcière pique l'aiguille dans le linge du mari. Le sens général est celui-ci : j'ai préparé le travail, mon œuvre, toi, donne l'accomplissement aux paroles que j'ai dites ».

Quand la sorcière a rassemblé tous ces ingrédients chez elle, elle met le tout dans un tamis et ajoute alors les autres objets qui lui sont encore nécessaires pour faire le « *chebbouil* ». Nous les mentionnons ci-dessous avec les paroles magiques que l'on prononce en les mettant dans le tamis.

Jefjafa (ou *jenjafa*) : mica coloré par des traces de fer (24).

> *Jefjafa, a tazegouaṛt n-eççifa,*
> *Iânna-kem Rebbi d-ennebi, tsna Lalla Faṭma,*
> *D-netsat i-d-yeddjan akka.*
> Jefjafa, rouge d'aspect,
> Je t'en prie par Dieu et son Prophète et Lalla Fatima,
> Elle qui nous a laissé ce rite.

Lhebbala : fragment de plâtras (25).

> *Sslamou âlikoum, a lhebbala,*
> *Medden semman-am « lhebbala »,*
> *Nekk semmaṛ-am « eṭṭolba » ;*
> *Ad ṛour-i yetsrouḥou ouergaz-iou*
> *Akken yetsrouḥou ouezger ar-tala.*
> Salut, ô lhebbala,
> On te nomme « *lhebbala* »,
> Moi je t'appelle « *tolbas* ».
> Que mon mari accoure vers moi
> Comme le bœuf à la fontaine.

Tsajij : petit cristal rouge vif, ferricyanure de potassium (prussiate rouge).

> *Tsajij, i-ououdm-iou ma d-inououer ad-yeddou d-yiṭij,*
> *Argaz-iou, m-our-i-yiżri ad-yekk liżeggoua fell-i yetsledjlidj.*

(24) La composition des divers minéraux dont nous avons pu avoir des échantillons a été déterminée par M. Musso, pharmacien à Tizi-Ouzou.

(25) *Lhebbala*, mot à mot : celle qui rend fou. Hanoteau et Letourneux n'en donnent pas la composition, mais disent simplement : « *habbala* servant à la composition de philtres amoureux ».

> *Tsajij*, si ma figure devient brillante, comparable au soleil,
> Mon mari, s'il ne me voit pas, foncera, délirant, à travers les forêts.

Lefsoukh : pierre jaunâtre (gomme ammoniaque).

> *Lefsoukh, sseçfou ddar-i*
> *Ma d-nekkini ṛedleṛ achbayli,*
> *Our-iyi-qqar-ara : « achimi ».*
> *Lefsoukh*, purge ma maison,
> S'il m'arrive de faire tomber la jarre d'huile,
> Qu'il (mon mari) ne me dise pas : « Et alors ? ».

C'est-à-dire qu'il sera tellement aveuglé par cette sorcellerie qu'il ne me dira rien, même si ma maison est en désordre.

La sorcière ajoute enfin *leḥlalas* ou plomb de chasse, des dents de carde et une pièce de un franc pour protéger à la fois les ingrédients magiques et les paroles prononcées.

Tout étant dans le tamis, elle le prend et le secoue comme pour passer la farine, et elle dit :

> *Ad yefrou chchoṛl-agi akken yefrou ouṛerbal seksou.*
> Que cette affaire soit débrouillée comme le tamis passe le couscous (le purifiant de ses impuretés).

Ce geste se fait trois ou sept fois. Ensuite, des branchettes d'arbustes et des autres objets, la sorcière forme une sorte de bouquet qu'elle entoure du linge du mari et elle lie le tout avec le cordon qui lui sert pour sa chevelure (26).

Elle monte alors sur la terrasse de la maison, le torse nu ; tenant le bouquet de la main droite ; elle accomplit une sorte d'aspersion dans la direction des quatre points cardinaux en commençant vers l'Est. Ce rite doit se faire quatre fois dans la journée, en commençant le soir.

(26) Cordon tressé fait de laine.

Le soir et le matin, elle prononce en même temps les paroles suivantes :

Chebbouilṛ-ak af-salas,
Ad-yas ouin youran di-ras,
Ama d-asaâi, ama d-aflas.
Je t'agite sur la poutre (le toit),
Qu'il vienne celui qui est inscrit dans ma tête (27),
Qu'il soit riche ou ruiné.

Vers treize ou quatorze heures, *af-lâçer*, et au coucher du soleil, *af-elmeṛreb*, elle dit :

Chebbouilṛ-ak degg-ouzzal,
Lemḥibba ad ṛour-i-d-etsazzal (28)
Am-elâinçer degg-oudrar.
Je t'agite durant la chaleur du jour,
Que l'amour courre vers moi,
Comme le source dans la montagne.

Chaque fois qu'elle a fini ce rite du « *chebbouil* », elle va pendre son bouquet sur le haut d'un arbre, en disant, matin et soir :

Allqeṛ-k s-oufous ayeffous,
Lemḥibba-k ad ṛour-i tesnouffous,
Sslamou âlikoum, a zzerb elmestour (29),
Lemḥibba-k ad ṛour-i tetsdouour,
Amm-isafen m-aa-mlilen ar-lebḥour.
Je te suspends de la main droite ;
Que ton amour aspire vers moi.
Salut, enclos protecteur,
Que ton amour rôde autour de moi,
Comme les rivières qui se rencontrent dans les mers.

(27) Ou bien : celui qui est inscrit sur mon front : celui qui m'est destiné.

(28) *Lemḥibba :* l'amour, jouissance charnelle, seul envisagé par la sorcière dans tous ces rites.

(29) Quand la sorcière parle de *zzerb elmestour*, l'enclos de protection, elle ferait allusion aux poils de l'homme. Ce serait alors une invitation grossière à l'acte conjugal.

Vers treize heures et au coucher du soleil, quand elle pend son bouquet, elle dit :

Allqeṛ-koun degg-ouzzal ;
Lemḥibba-k ad ṛour-i d-etsazzal,
Am-elâinser degg-oudrar.
Sslamou âlikoum, a zzerb elmestour,
Lemḥibba-k ad ṛour-i tetsdouour
Amm-isafen m-aa-mlilen ar-lebḥour.
Je vous suspends durant la chaleur du jour ;
Que ton amour courre vers moi
Comme les sources dans la montagne.
Salut, enclos de protection,
Que ton amour se tourne vers moi
Comme les rivières qui se rencontrent dans les mers.

Ce bouquet restera dans l'arbre jusqu'à la venue ou jusqu'au retour de l'homme. Alors la sorcière le ramasse, écrase les objets qui peuvent être réduits en poudre. Elle fait fondre l'argent et le plomb et en fait une médaille ou une plaque qu'elle perce au milieu pour pouvoir la suspendre au cou. Quant à la poudre elle servira à faire des savonnettes en y ajoutant du vrai savon, du miel, du sel, du beurre et des dattes. Cette savonnette sert à laver les jeunes filles pour qu'elles trouvent un mari (30). La jeune femme l'emploie aussi pour que l'amour de son mari dure longtemps.

B. — Autre rite pour trouver un mari.

Quand une jeune fille a en vue un homme qu'elle désire épouser, elle le suit sur un chemin, étend la main largement ouverte sur l'empreinte laissée par le pied de l'homme. Fermant ensuite la main pleine de poussière, elle dit :

Eddmeṛ latr-ik,
Bbouiṛ-d oul-ik ;
Atsḥoulled fell-i am echchâr di-til-ik.

(30) Voir, *op. cit.*, p. 91.

J'ai pris l'empreinte de tes pas,
J'ai emporté ton cœur,
Tu colleras à moi comme les cils dans ton œil.

C'est-à-dire : tu me protégeras comme la prunelle de ton œil.

Puis elle va chez un marabout qui écrit ces mêmes paroles sur un bout de papier qu'elle passe dans un peu d'eau pour en effacer l'écriture. Elle s'arrange pour faire boire de cette eau par l'homme qu'elle désire.

II. — LE MARIAGE

Comme dans toutes les sociétés primitives, le mariage est entouré de divers rites destinés à rendre les époux heureux et à assurer la fécondité de leur union.

Nous ne décrirons pas ici toutes les cérémonies qui se rapportent au mariage dans la tribu des Ouadhias ; elles ont un fond commun dans toutes les tribus de Kabylie. Nous nous contenterons de décrire les rites magiques accomplis par les sorcières, soit avant, soit pendant le mariage.

A. — Rites préliminaires au mariage

1° Toilette de la fiancée.

Le jour du mariage, la sorcière, — ordinairement celle qui a contribué à trouver le mari, — procède à la toilette de la fiancée. Pour cela elle allume deux lampes qu'elle place de chaque côté de la jeune fille qui se tient posée debout sur un grand plat, ensuite elle la lave avec une savonnette spécialement confectionnée à cet effet (31), en disant les paroles suivantes :

Ssaredṛ-am, ekkseṛ elkeslan,
Akken ṛellin igoulman ;
Chouchefṛ-am s-oufous ayeffous,

(31) Pour le symbolisme des lampes, cf. *op. cit.*, p. 71, et pour celui de la savonnette, *id.*, p. 89.

Ad-etsrouḥoun ṛour-em at-elḥerqous (32).
Je t'ai lavée, j'ai enlevé ton opprobre,
Comme on enlève les peaux (des animaux égorgés) ;
Je t'ai lavée avec la main droite,
Les hommes accourront vers toi.

Puis elle lui met du sel sur la tête en disant :

Zouzzerṛ-am lemleḥ,
Mellḥeṛ-kem i-lâouchra.
Je sème du sel sur toi,
Je te sale pour une parfaite union.

2° Le henné (33).

Avant le mariage, la sorcière prépare le henné. Elle prend sept grains de blé, les moud et mélange la farine ainsi obtenue au henné en disant :

Lḥenna, ççeḥḥa.
Henné, santé !

Elle applique ensuite le henné sur le front de la fiancée au moyen d'une pièce d'argent (pièce de un franc ou autre pièce), en prononçant ces paroles :

Ekkseṛ touchcherka (34) *s-elfeṭṭa.*
Je t'ai enlevé « l'association » (*touchcherka*) avec de l'argent.

Puis elle le lui passe sur le nez, ce qui signifie : je t'ai rendu le « *nnif* », l'honneur.

En frottant la lèvre supérieure, elle dit :

Aoual-im d-elmâna.
Que ta parole soit prise en considération.

(32) Le sens de cette expression *at lḥerqous*, qui désigne certainement les hommes, soit « les velus », donc les hommes d'une manière générale, soit « ceux aux yeux embellis par la teinture noire dite *ḥerqous* et qui leur donne de la profondeur, donc les hommes aux beaux yeux.

(33) Les femmes mettent du henné pour ressembler à la perdrix, symbole de la beauté, qui a les pieds rouges. Cf. *op. cit.*, p. 77.

(34) *Touchcherka*, mot qui signifie « association », désigne la crainte qu'ont les mères de voir les enfants, les chats, les chiens nés le même jour ou le même mois que leur enfant grandir à vue d'œil pendant que lui-même restera chétif et grognon. Voir Rahmani Slimane, *Coutumes kabyles du Cap Aokas*, p. 23. — « Il arrive que des femmes

Enfin, elle le passe sur la lèvre inférieure en disant :

Ssouq-im d-elfayda.
Que tes relations (affaires) soient fructueuses.

---

de la même maison ou du même village accouchent en même temps. C'est une coïncidence fort redoutée des mamans, car elle peut être nuisible à leur santé et à celle de leurs enfants, etc... », *id.*, p. 45 et 47. On pourrait définir *toucherka* par malchance, mauvaise étoile.

Tout enfant étant susceptible d'avoir contracté cette « malchance » sans que l'on puisse s'en rendre compte, il est nécessaire de procéder sur lui au rite dit *touksa n-toucherka*, enlèvement de l'association », qui lui permettra de s'en débarrasser. Et cela, pour un garçon jusqu'à ce qu'il ait environ quatorze ans, date à laquelle il fait le Ramadan en entier ; pour une fille ce sera jusqu'à son mariage.

Voici comment l'on procède dans la région de Michelet, en Grande Kabylie :

La veille des deux principales fêtes, la Grande et la Petite, la *qibla*, sage-femme, passe de maison en maison et se fait présenter les enfants susceptibles d'être atteints de *toucherka*. Elle a eu soin de préparer la veille un produit magique fait d'herbes ou autres ingrédients tels que : sucre, dattes, noix, alun, beurre et miel, mélangés sur un miroir. Avec une pièce d'argent enduite de ce mélange, elle fait sur les enfants des onctions sur le front, les mains et les pieds. (A Taguemmount-Azouz, Béni-Douala, elle ferait même une véritable croix sur tout le corps). Ce faisant, elle récite des formules incantatoires appropriées.

Pour un garçon, elle dira :

I d ak kkseṛ d lada d-lebla,
Ce que je t'enlève c'est le mal et la maladie,
Et je te donne en échange la santé.

Pour un bébé, elle dit :

I d ak kkseṛ t-tagḍiṭ t-tiṭ
Erriṛ-ak ççeḥḥa.
D-ayen ik yessournanen
Ik yessdouqqousen ;
I d ak erriṛ t-tagouni t-tassousmi
S-elfeḍl r-Rebbi d-ennbi.
Ce que je t'enlève c'est la maladie (maligne) et le mauvais œil,
Tout ce qui te rend malade
Agité.
Ce que je te donne en échange c'est un sommeil silencieux,
Par la faveur de Dieu et du prophète.

Pour une fille elle prononcera cette formule :

Ay oul ikhaqen iḍaqen,
Leâriḍa tedda d-yemseououqen.
O cœur triste et affligé,
Que ta malchance parte avec les gens qui vont au marché.

Cette dernière phrase se comprend par ce qui suit. En effet, le rite terminé, l'enfant qui y a été soumis se lave. Ensuite l'eau qui lui a servi, et s'est chargée de toute sa malchance, est jetée dans la rue où elle sera foulée aux pieds par les gens qui, tout à l'heure, se rendront au marché.

Cette application du henné se fait dans le sens de la figure ci-dessous :

1. Le front. ←——
2. Le nez. ↓
3. La lèvre supérieure. ←——
4. La lèvre inférieure. ——→

Puis elle termine par ces paroles :

Di-lânaia r-Rebbi d-ennebi,
Tsna Lalla Faṭma, ouelt n-ennebi,
D-netsat i-d-yeddjan akka.
Par la protection de Dieu et du prophète,
Par celle de Lalla Fatima, fille du prophète,
Elle qui nous a laissé ce rite.

3° Le miroir.

Après avoir appliqué le henné, la sorcière présente un miroir à la fiancée en disant :

Aḥellel-i âlikoum,
At-elḥara d-elkhoddam,
Nekk d-lall-koum.
Je vous en supplie,
Les gens de la maison seront mes domestiques,
Moi je serai leur maîtresse.

Ce rite sert donc à faire aimer la jeune mariée par toute la maisonnée et à la faire servir par toutes les autres femmes.

4° Le collier.

La sorcière attache au cou de la fiancée un collier qui se ferme au moyen d'une noix de muscade, « *tajoujets eṭṭib* », qu'elle-même a percée avec une aiguille rougie au feu. Elle s'est placée, pour ce faire, à la porte de la maison en regardant vers l'est et a dit :

Sslamou âlikoum, a joujets ṭṭib,
Fliṛ-ts-id gg-ouass el-lekhmis,
Akm-azneṛ s-argaz-iou,
Add-eddmeḍ lâmr-is.
Salut, ô noix de muscade,
Je t'ai percée un jeudi ;
Je t'envoie vers mon fiancé,
Va lui ravir son âme (son amour).

Elle pend le collier au cou de la fiancée en disant :

Tajoujets ṭṭib,
lâqqaren d-yekksen gg-iger khedri,
Allqeṛ-k i-ouergaz-iou,
Ad-yebren oudm-is ṛour-i.
Khas meyya i-gg-ellan,
Ḥacha d-nekk aa iouali.
Noix de muscade,
Substance enlevée dans un champ verdoyant;
Je te suspends pour mon mari,
Qu'il tourne ses yeux vers moi.
Même s'il y en a cent autres,
Il n'aura d'yeux que pour moi.

5° Le fichu.

La sorcière tient le fichu de la fiancée dans la main droite et le projette vers les quatre points cardinaux en disant :

Chebbouilṛ-am s-techouaout n-tâ ras-i,
Ouzneṛ elouehch elouaççi.
Degg-rebbi-ou ad-iyi-t-tsersem ;
S-elâoun r-Rebbi d-ennebi,
Ḥacha d-nekk i-d-ijeoudjen.
Je t'ai agitée avec le fichu de ma tête,
Je lui ai envoyé la bête sauvage chargée de mon message.
Vous le mettrez dans mes bras ;
Par l'aide de Dieu et du prophète,
Il n'en voudra pas d'autre que moi.

La sorcière pense mettre à l'épreuve ses sorcelleries, car, dit-elle, quand elle agite le fichu ou autre chose, les bêtes sauvages, comme serpents, crapauds, etc., sont charmées par ses paroles et ses actions, et s'approchent d'elle pour exécuter ses désirs. Ces bêtes ont un esprit, un *djinn,* et la sorcière les envoie porter son message d'amour à l'homme de ses désirs, à son fiancé.

6° La lampe.

Nous avons déjà vu, en parlant de la toilette de la fiancée [35], l'importance de la lampe comme symbole de l'homme dans les différents rites magiques.

Le jour du mariage, tandis que la fiancée est conduite de son domicile à la maison de son époux, une lampe allumée est portée dans le cortège par une vieille. Cette lampe est préparée par la sorcière. Elle y met de l'huile très pure avec un peu de miel et de sel. Du miel, pour que mari et femme soient l'un pour l'autre doux et collants comme le miel ; du sel, pour que la femme soit bien considérée par son époux : *atsemleḥ degg-oul bb-ouergaz,* « elle sera salée (bonne), dans le cœur de son mari ». La sorcière ajoute encore à l'huile de la lampe une petite boule appelée *jjuj echcherk,* « noix de l'union » [36]. Elle a acheté au marchand ambulant sept boules semblables. Elle en remet six à la mariée qui, chacun des six jours suivants, en mettra une dans l'huile de la lampe. Elle a aussi préparé sept petits chiffons qui serviront de mèches pour la lampe ; elle met une mèche, et les six autres seront employées par la mariée les jours suivants. Enfin, elle allume la lampe en prononçant ces paroles :

Sserṛ-am taftilt degg-ouzzal [37],
Lemḥibba bb-ouekhkham irkoulli ad ṛour-i d-etsazzal,
Am elâinçer degg-oudrar.
Je t'ai allumé la lampe au beau milieu du jour,
L'amour de toute la maisonnée accourra vers moi
Comme la source dans la montagne.

(35) Cf. *op. cit.,* p. 71 et 86.

(36) *Jjuj echcherk,* produit réputé très efficace en sorcellerie, serait, nous a-t-on dit, *ajenjar* ou acétate de cuivre ; mais un marchand nous a fourni des graines de faux poivrier. Pour qu'une femme gagne l'affection des membres de la nouvelle famille où elle entre, on formule quelquefois le souhait suivant : *Giṛ-am jjuj echcherk, zzi yid-sen ar tafat.* « Je te mets de la noix de l'union, tourne-toi avec eux vers la lumière » (chance, bonheur).

(37) *Degg-ouzzal,* au beau milieu du jour, car c'est en plein jour que, dans la tribu des Ouadhias, la mariée est conduite sur un mulet dans la maison de son époux.

La lampe, portée ainsi dans le cortège de noce, ne doit pas s'éteindre en route, sinon ce serait de mauvais augure, mais, disent les femmes, les paroles de la sorcière la maintiendront allumée durant tout le parcours.

7° *Lebkhour* ou fumigation.

Avant que la fiancée soit hissée sur le mulet, la sorcière lui fait prendre une fumigation avec *elkousber* ou graine de coriandre, en disant :

Ḥerreq, felleq,
Amm ass mi iloul nṛ ass mi yekhleq (38).
Brûle, éclate,
Comme le jour où il est né, ou le jour où il fut créé.

8° *Lefsoukh* : pierre jaunâtre (gomme ammoniaque).

La fiancée, pour gagner l'amour de son mari, se met alors dans la bouche une petite pierre nommée *lefsoukh* (39). Cette action est le signal du silence que la fiancée doit garder envers son futur époux, car elle ne doit pas lui parler avant qu'il soit entré dans la chambre nuptiale, et là, c'est lui qui, le premier, doit lui adresser la parole (40).

9° *Azekḍouf d-erroumman el-leḥlou* : orties et grenadier doux.

On donne alors à la fiancée trois branches d'orties qu'elle prend dans la main droite afin que son mari soit sans crainte, dégourdi, et qu'il n'ait pas peur de s'approcher d'elle (41). Elle prend aussi, dans la même main, trois branches de grenadier doux, afin que son mari soit doux (42).

(38) Ceci est probablement une invitation non déguisée à l'acte conjugal.

(39) Voir autre emploi de *lefsoukh*, *op. cit.*, p. 88.

(40) En stricte coutume kabyle, il en est toujours ainsi entre mari et femme.

(41) Les orties blessent, et les Kabyles disent : *azekḍouf*, *elkhouf*, ortie, crainte.

(42) Les grenadiers sont aussi considérés comme ayant une influence pour avoir de beaux enfants. On dit aussi : « belle comme une grenade ».

B. — Rites a observer durant le cortège de noces

1° La fiancée sur le mulet.

La fiancée ne doit jamais être amenée à pied chez son époux, elle doit y être conduite sur un mulet, sinon elle attraperait la maladie dite *aneṛlouy* ou *ledjnoun* (43).

2° Le cortège.

Quand le cortège se met en marche, et sur tout le parcours, une femme, la sorcière de la famille ordinairement, porte une corbeille contenant de la farine de blé mêlée d'un peu de sel et de beurre, et jette ce mélange sur les gens du cortère en disant :

Aḍmin r-Rebbi, fell-as aḍmin !
Protection de Dieu, protection sur elle !

La sorcière supplie Dieu d'éloigner de la fiancée tout malheur (44).

3° Arrivée du cortège à la maison de l'époux.

Quand le cortège arrive devant la porte de la maison de l'époux, une jeune femme présente à boire à la fiancée à travers le voile qui lui cache la figure. Celle-ci aspire sept fois un peu de l'eau qui lui est présentée. Ce rite est accompli pour que la jeune épouse aime sa belle-mère.

Toujours sur le mulet, la fiancée, avant d'entrer dans la cour, prend un œuf qu'elle a apporté dans son giron et le jette sur le linteau de la porte en disant :

Ddoukl, a tamellalt,
Akheddâ, Rebbi yella.
Unis, ô œuf ;
S'il y a un traître, Dieu est là.

(43) Cf. *op. cit.*, p. 93, note 30. Nous verrons plus loin ce que l'on fait pour éviter cette maladie.

(44) On dit que la sorcière ne voit pas sur qui elle lance ce mélange, aveuglée qu'elle est par le vent des démons, *abeḥri l-ledjnoun*. — Le sel sert en Kabylie à rendre une chose bonne ; c'est ainsi qu'avant les danses des noces on en jette une poignée sur les danseurs pour que la fête soit réussie. Aussi peut-on se demander si la sorcière en jette pour que tout se passe bien, ou comme on nous a dit, pour faire passer le mal sur les gens du cortège?

Cet œuf est le signe de l'union. Il est un témoignage de la fiancée contre sa nouvelle famille. Que si celle-ci vient à la trahir, elle en appelle à Dieu pour la venger.

Alors la sorcière ramasse cet œuf et le colle sur le mur en disant :

Ououter tamellalt g-elhid,
Ats-yeżżou ouâssas bb-ouekhkham.
J'ai envoyé l'œuf contre le mur ;
Que le gardien de la maison daigne l'y faire prendre.

Que l'*âssas* protecteur de la maison fasse que la nouvelle épousée s'implante solidement dans la maison où elle pénètre pour la première fois.

C'est à ce moment que le beau-père, ou un autre membre de la famille, fait descendre la fiancée du mulet et la porte dans la chambre qui lui est préparée.

C. — Rites a observer dans la maison de l'époux

1° En traversant la cour, la fiancée, toujours portée par celui qui l'a fait descendre du mulet, dit :

Sslamou âlikoum, ay at-elḥara,
Kounoui d-lemfatiḥ, noukni t-tsisoura ;
Addar fell-aouen s-etseḥzimt,
Aggous-iou, mi-t-ekkser, d-azrem ;
Tikhellalt, t-tsirirdemt.
Salut à vous, gardiens de la maison,
Vous êtes les clés, nous sommes les serrures ;
Je suis passée au-dessus de vous bien préparée (par des incantations).
La ceinture que j'ai enlevée, c'est un serpent,
Quant à la fibule (qui retient mon habit), c'est un scorpion.

Le sens général de ces paroles est celui-ci : en entrant dans cette famille, j'ai fait des incantations contre ceux qui voudraient me nuire. La ceinture que j'ai déposée (la fiancée, en effet, ne porte pas de ceinture le jour de son mariage), n'est-elle pas le serpent auquel elle ressemble ? c'est-à-dire : je suis forte et dégourdie comme un serpent. Et l'épingle qui retient ma robe sur l'épaule, n'est-elle pas le scorpion auquel elle ressemble ? En d'autres termes : je n'ai pas de rivale, il n'y a que ma parole qui compte, je saurai me venger à l'occasion, car le scorpion est une allusion à la vengeance.

Les gens du cortège entrent à leur tour, et, comme la fiancée, ils doivent franchir le seuil de la porte en avançant le pied droit et l'épaule droite, en exprimant le souhait suivant :

Ad-ig Rebbi, n cha Llah, t-tsin if-rebḥen iâggalen.
Plaise à Dieu qu'elle (la jeune épousée) soit un porte-bonheur dans sa maison.

2° En entrant dans la chambre.

Aussitôt entrée, on la pose sur une natte. Elle se tourne alors vers le mur et le frappe de la main en disant :

Sslamou âlikoum, a lḥiḍ,
Ma tseouter, d-kettch tellid ;
Afous au-d-yazzlen rour-i al-terreḍ d-acheṭṭiḍ.
Salut, ô mur,
Si l'on me frappe tu en seras témoin ;
La main qui se lèvera sur moi, change-la en chiffon.

3° S'il y a un bébé dans la maison où entre la jeune mariée,

La belle-mère met dans la main de la jeune femme de la farine de blé, du sel, et un peu d'eau prise dans le vase où elle a bu avant d'entrer. La belle-mère fait une pâte de ce mélange en dirigeant la main de sa belle-fille et celle de l'enfant, l'une dans l'autre, et dit ces paroles :

Tagoulla d-lemleḥ gar-aouen (45),
Ala lkhir i-g-etcherkem.
Qu'il y ait alliance entre vous ;
Que vous ne soyiez associés que pour le bien.

(45) *Tagoulla d-lemleḥ*, littéralement : « le pain et le sel » (que l'on a mangés ensemble). Quand on mange chez quelqu'un, c'est comme une alliance que l'on a conclue avec son hôte : on ne peut le trahir. C'est ce qui fait dire à celui que l'on pousse à prendre partie contre

Ce rite est accompli pour que, ni la jeune mariée, ni l'enfant, ne tombent malades de l'*aneṛlouy*. Ensuite la belle-mère lui met l'enfant dans les bras afin qu'elle désire et ait un garçon à la première naissance.

4° Comment la jeune femme reçoit son époux.

Quand l'époux entre pour la première fois dans la chambre nuptiale, c'est lui qui, le premier, doit adresser la parole à sa nouvelle épouse. A ce moment elle lève la main en disant :

Qebleṛ-k s-elkhemsa (46) *;*
Oudm-iou our deg-s neqça ;
Ad-iyi-tqebleḍ s-taḍça.
Je t'ai reçu avec mes cinq doigts ;
Mon visage n'a pas changé (je ne l'ai pas fait à contre-cœur) ;
Accepte-moi pareillement en souriant.

D. — Les jours qui suivent le mariage

Le lendemain matin, la mère de la jeune femme cuit quelques œufs que les jeunes mariés doivent manger ensemble avec la même cuiller, en signe d'union (47). Ensuite la sorcière met du henné à la jeune femme qui se met alors auprès du foyer pour le faire sécher. Pendant ce temps la sorcière prend une coquille d'œuf, y place une mèche avec de l'huile et la pose sur la tête de la jeune épouse, dans les replis du fichu, afin que la

son hôte : « je ne puis le trahir, j'ai mangé au moins une mesure de sel avec lui », c'est-à-dire : j'ai été souvent son hôte.

Autrefois les alliances entre familles ou tribus se faisaient dans un repas. Un vieillard des Aït-Abbas nous racontait un jour, qu'autrefois les alliances entre deux çoffs ou partis se concluaient par un couscous solennel. Les deux chefs mangeaient le couscous dans le même plat avec la même cuiller, et prononçaient les paroles de l'alliance : *A ḥeqq eṭṭâm d-lemleḥ nettcha jemiâ, our khediâṛ eççof.* « Par ce couscous et ce sel que nous mangeons ensemble, je ne trahirai pas le parti ». De là tient son origine l'expression : *A ḥeqq tagoulla d-lemleḥ !* « J'en jure par le pain et le sel ». Voir *IBLA*, n° 28, 4e trimestre 1944, *Le contrat de l'eau et du sel*, par A. Demeerseman.

(46) Les marabouts font le même geste et disent les mêmes paroles : « *Qebleṛ-k s-elkhamsa* », en recevant leurs adeptes, les Khouan.

(47) L'œuf est le symbole de la fécondité. Voir Rahmani Slimane, *op. cit.*, p. 10-11.

tislit soit la joie de la maison, « *ats-ig Rebbi t-taftilt bb-ouekhkham* », que Dieu en fasse la lumière (la joie) de la maison (48).

Ce jour-là, en mettant sa ceinture, la jeune femme dit :

Ammas-iou d-bou-tebboura ;
Argaz-iou ad-iyi-ḥemmel.
S-elâoun r-Rebbi d-ennebi,
D-ekra iṛ-d-yeddjan aya(gi).
Que de mes reins sortent de nombreux enfants ;
Que mon mari m'aime (toujours) ;
Par l'aide de Dieu et du prophète,
Et de tous ceux qui nous ont légué cela (ces rites).

Le même jour, la mère de la jeune épouse apporte des beignets dits *lekhfaf* ; elle les a pétris en mettant un peu d'eau ayant servi à laver la jeune fille la veille de son mariage. Elle en prend un et en frappe sept fois le dos de sa fille en disant :

Ettch-its, tqimeḍ da.
Mange-le, tu resteras ici.

Et elle en fait manger aux deux époux.

C'est le septième jour de son mariage que la jeune femme va à la fontaine pour la première fois depuis qu'elle est entrée dans la maison de son époux.

En prenant la cruche, elle prononce ces paroles :

Asagoum-inou d-elfeṭṭa ;
Ammas-iou d-bou-tebboura ;
Aggous-iou d-elouiz isaran ;
S-elâoun r-Rebbi d-ennebi,
D-ekra iṛ-d-yeddjan akka.
Ma cruche est d'argent ;
Mes reins sont prometteurs (d'enfants) ;
Ma ceinture est un louis (d'or) pur ;
Par l'aide de Dieu et de son prophète,
Et de tous ceux qui nous ont laissé cela (ces rites) (49).

(48) Cf. symbolisme de la lampe, *supra*.

(49) C'est-à-dire : que tout fasse de moi une femme enviée : que je sois féconde, belle comme un louis, grâce à ma ceinture garnie de philtres.

A la fontaine la jeune mariée prend un crabe qu'elle rapporte dans sa cruche. Arrivée chez elle, elle l'ouvre, le couvre de sel et le fait sécher pendant sept jours. Alors elle l'écrase dans le moulin de ménage avec un mélange de *lhebbala*, de *lefsoukh* et de *nchafa*. Elle mêle bien et écrase jusqu'à ce que tout soit réduit en poudre. Ce remède s'appelle *nchafa*. Elle en fait trois parts qu'elle donne à manger à son mari dans le couscous, trois jours de suite. Ainsi, pense-t-elle, il l'aimera à la folie : *alamma yenchef* (50).

III. — LA VIE CONJUGALE

A. — Rites concernant la jeune femme :

toilette et soins du ménage.

La jeune femme doit accomplir certains rites et dire certaines paroles en faisant sa toilette et en accomplissant certaines besognes du ménage.

1° Soins des yeux. *Lekḥel t-tsażoult* : sulfure d'antimoine et galène.

La femme met un pot dehors, la nuit, à la belle étoile ; puis, de bon matin, avant que ne soit disparue la dernière étoile, elle le rentre. Dans un peu de l'eau que contenait ce pot, elle mélange *lekḥel, tażoult* et du *nil* ou bleu dont on se sert pour le linge, en disant :

Sserseṛ-t gg-itran,
Ad-yeṛleb ṭṭolba youran,
S-elâoun r-Rebbi, d-Bab igennouan.
Je l'ai exposé à la clarté des étoiles,
Afin qu'il surpasse les tolbas scribes (d'amulettes) ;
Par l'aide de Dieu le maître des cieux.

Elle frotte alors avec ce mélange le bord de ses paupières dans le sens des flèches ci-dessous :

Keḥhleṛ i-meyyat echchfar : ←——
J'ai mis du *koheul* à cent cils ;
Ṛour-i argaz d-echchaṭer ; ——→

(50) Cf. *op. cit.*, p. 88.

Mon mari est très dégourdi (malin, habile) ;
Mi gg-effeṛ ad-iyi-chekker ; ←——
Quand il sort il me vante ;
Mi gg-ekchem ad-iyi-ḥekker. ——→
Quand il rentre il n'a d'yeux que pour moi.

2° Soins de la chevelure.

En peignant ses cheveux, elle dit :

Timcheṭṭ-iou, sir, sir,
Achebboub-iou d-leḥrir,
Talemmast ouqerrou d-elbir.
Cours, cours, ô mon peigne,
Ma chevelure est de soie,
Ma nuque est une fontaine.

Cette dernière phrase signifie : ma nuque attire et réjouit mon mari comme une fraîche fontaine durant les chaleurs de l'été.

3° Le fichu.

En mettant son fichu elle dit :

Cheddou mechdoud,
Eḥoual-iou menfoud,
Eḥoual en-tidemâ chṭeḥ, chṭeḥ kif elmerdoud.
Liez ce qui doit être lié,
Mon état est prospère,
Celui des envieuses vacille comme un (malade) exténué.

4° Soins de la bouche.

En mettant de l'écorce de noyer, *agousim*, sur ses gencives et ses dents, elle dit :

Ljouz-iou s-ouledda,
Tissas-iou am-etsedda,
Ad ṛour-i sekden loumma,
Am-elbresidan ma iâdda,
Neṛ tislit di-lqoubba.
Mon écorce de noyer (s'est mélangée) avec ma salive,
La crainte que j'inspire est celle d'une lionne ;
Tout le monde me regardera,
Comme le président quand il passe,
Ou comme la *tislit* dans la mosquée.

5° Toilette de tous les jours :

En se lavant, chaque jour, elle dit :

Ssarder, oudm-iou youmes,
Ad-mouqlen aok medden ṛour-es,
Am-lefjer s-oudem n-eççbeḥ.
Je me lave, mon visage est sale ;
Tout le monde le regardera (maintenant),
Comme l'aurore au petit matin.

6° Préparation de la couche.

Le soir elle prépare la couche en disant [51] :

Ssiṛ-ak ousou s-elmoul,
Erriṛ-ak abberdâ amm-eṛyoul,
Ad fell-ak âbbiṛ leqloul.
J'ai préparé ta couche avec soin ;
Je t'ai chargé d'un bât comme le bourricot,
Et je vais le remplir de petites gargoulettes (= philtres).

En ouvrant les couvertures, elle dit :

Ssiṛ-ak ousou s-ouṭennez ;
Lemḥibba-k ad-iyi-tarez,
Akken tourez tefdent agourez.
J'ai préparé ta couche en rechignant,
Ton amour m'y attachera,
Comme l'orteil est rattaché au talon.

7° La cuiller du mari.

La femme mange avec la cuiller de son mari et dit :

Tchiṛ s-tejṛolt-inek ;
Ad-iyi-tged degg-oul-inek ;
Amm-etlaba deg-iri-inek,
Am-yitri di-tiṭ-inek.
J'ai mangé avec ta cuiller ;
Tu me mettras dans ton cœur,
Comme l'habit sur ton dos,
Ou comme une taie fixée à ton œil.

(51) Encore aujourd'hui, la couche, en Kabylie, se compose la plupart du temps d'une natte ou d'un tapis et de couvertures que l'on étend le soir à même le sol et que l'on replie ou roule le matin.

B. — Rites divers pour se faire aimer.

1° Le jour du marché.

Quand l'homme rentre le soir du marché hebdomadaire, la jeune femme dit à voix basse :

A-sslama, a oulid-i,
Ssouq-ik fi-yedd-i ;
Ma yesseglef am-yegdi,
Yessousem amm-ouhoudi.
Salut, mon ami,
Ton marché (ta volonté), est dans ma main ;
S'il (mon mari), aboie comme un chien,
Il se tait comme un juif.

La femme exprime de manière non équivoque son désir d'avoir son mari bien en main et de le voir sans force pour lui résister. Elle formule ce vœu en prévision de ce qu'elle compte faire le lendemain. En effet, le jour suivant, elle prend de la viande que son mari a apportée du marché, la met entre ses jambes pendant une dizaine de minutes jusqu'à ce qu'elle soit souillée ; puis elle fait cuire cette viande et la présente à son mari. C'est, dit-on, le rite le plus efficace pour se faire aimer de lui.

Il y a d'autres rites employés par les femmes pour se faire aimer de leur mari. Nous allons les énumérer ci-dessous, en les désignant par l'ingrédient principal qui y est employé.

2° Gros poils.

La femme brûle les gros poils provenant du pubis, les réduit en poudre et les fait manger à son mari en les mêlant à un aliment quelconque. Elle dit alors :

A zzerb elmestour,
Lemḥibba bb-ouergaz ad-iyi-tedouer,
Amm-isaffen m-aa-mlilen ar-lebḥer.
O mur de protection,
L'amour de l'homme se tournera vers moi,
Comme les rivières qui se rencontrent dans la mer.

3° Urine de la femme.

La femme met environ une cuiller à café de ses urines dans un pot d'eau et fait boire ce mélange à son mari en disant :

Sseouṛ-ak aman n-tebżiṭ,
I-d-yekken ger-tasa t-tsimiṭ.
Ad fell-as tsḥebbibeṛ,
Akken tsḥebbibin argalen af-tiṭ.
Je t'ai fait boire de l'urine
Provenant d'entre le foie et le nombril,
Que je sois aimée de lui,
Comme les cils (aiment) l'œil (et le protègent).

4° *Lḥebb oumqerqour* (litt. : les grains de crapaud) : graine de ricin.

La femme met cette graine à son collier ou bien l'enveloppe de chiffon et la suspend à sa ceinture, au côté droit. Elle la fait aussi manger à son mari, ou encore, elle en fait des fumigations que celui-ci doit respirer.

En l'employant, elle dit :

Lḥebb oumqerqour,
At-oueqmeṛ i-ouergaz-iou :
Aḍar, afous, rrouḥ-is adyeqqar.
Graine de ricin,
Je la mettrai pour mon mari :
Son pied, sa main, son âme (son membre viril) se dessécheront.

Le sens de cette incantation est clair : le mari deviendra insensible, impuissant même à toute démarche vers une femme autre que celle qui lui fait ce rite.

Chez un bigame, la première femme se sert de cette graine pour éloigner une *takna* ou coépouse. La deuxième le fait quelquefois aussi, mais c'est moins efficace, dit-on, que pour la première.

5° *Talṛaṛt oumeżżouṛ* : le cérumen.

La femme prépare un bon repas et met sur la galette toute chaude le cérumen qu'elle enlève de son oreille. Elle prononce ces paroles :

Chchetchṛ-ak talṛaṛt oumeżżouṛ-iou,
Ad-iyi-tḥibbeḍ, tḥibbeḍ àyal-iou.
Je t'ai fait manger le cérumen de mon oreille,
Pour que tu sois épris de moi et chérisses les miens.

C'est surtout quand elle a une coépouse qu'elle accomplit ce rite.

C. — Rite pour empêcher les relations avec une impubère.

Quand une fillette kabyle a été mariée trop jeune, à 10 ou 12 ans [52], sa mère place dans le lit des jeunes mariés une quenouille de laine dans laquelle elle a introduit une datte, symbole de douceur. Ainsi, croit-elle, le jeune homme ne s'approchera pas de sa jeune épouse, mais la considérera et l'aimera comme une sœur.

D. — Rites a employer en diverses circonstances.

Quoique les rites précédemment décrits soient plus spécialement employés par les jeunes femmes, il va sans dire qu'il sont aussi employés par d'autres.

1° Quand le mari est au loin.

Pour « reprendre » le cœur de son mari et le faire revenir au logis conjugal, la femme se sert de divers moyens :

a) Pour gagner son cœur par lettre.

La femme prend un peu de *jenjafa* (mica coloré de traces de fer) ou *jenjafa ioufyen* : *jenjafa* qui a profité, de *tsajij* prussiate rouge, de *lhebbala* fragment de plâ-

(52) Comme cela se produisait autrefois, maintenant de moins en moins.

tras, de *keskes ou-lemḥibba*, voir note n° 22, de *kemmoun* cumin, de *lḥenni* henné et de *qrounfel* clous de girofle. Elle écrase ces divers ingrédients dans sa main pour les réduire en poudre, en disant, pour :

Jenjafa (ou *jefjafa*) :

Jefjafa, a tazeggouaṛt n-eççifa,
lânna-kem Rebbi d-ennbi, d-etsna Faṭma,
D-netsat i-d-yeddjan akka.
Jefjafa, à la beauté rougeâtre,
Je t'en prie par Dieu et le prophète, par Fatima,
Celle qui nous a laissé ce rite.

Tsajij :

Tsajij i-ououdm-iou ma d-inououer ad-yeddou d-yiṭij ;
Argaz-iou m-our-iyi-żri ad-yekk tiżegoua fell-i yetsledjlidj.
Tsajij, si ma figure devient brillante, comparable au soleil,
Mon mari, s'il ne me voit plus, foncera délirant à travers les forêts (à ma recherche).

Lhebbala :

Sslamou âlikoum, a lhebbala,
Medden semman-am lhebbala,
Nekk semmaṛ-am ṭṭolba ;
Ad ṛour-i yetsrouḥou ouergaz-iou,
Akken yetsrouḥou ouezger ar-tala.
Salut, ô *lhebbala*,
Les gens t'appelle ainsi,
Moi je t'appelle *tolbas* ;
Que mon mari accoure vers moi,
Comme le bœuf à la fontaine.

Keskes ou lemḥibba :

Sslamou âlikoum, a lefjer ou-elfejriya,
Lkeskes ou lemḥibba,
Tseh-tseh, eyya ṛer-da ;
Imensi yensa berra,
Amm-yegdi f-lefrisa.
Salut, aube de l'aurore,

Lkeskes ou lemḥibba,
Mon chien, viens ici ;
Le souper est déposé dehors,
Comme le chien sur la charogne.

Lkemmoun :

Lkemmoun koumm-iyi-t-id ;
Jjouadj-iou, ssioueḍ-iyi-t-id (53),
Deg-rebbi-ou sers-iyi-t-id.
Cumin, muselle-le moi ;
Mon mari, ramène-le moi,
Dans mes bras dépose-le moi.

Lḥenni :

Lḥenni, henni-yi-t-id.
Henné, rends-moi doux mon mari.

Qrounfel : Elle le met sans paroles.

Ensuite la femme introduit la poudre ainsi obtenue dans une petite bouteille, et, par trois fois, y ajoute sa salive à l'aide de l'annulaire droit, en disant :

Ge-ṛak imetman-inou :
Ad-iyi-tgeḍ degg-oul-inek,
Am-yils-ik ger-touṛmas-inek.
Je t'y ai mis de ma salive :
Tu me placeras dans ton cœur,
Comme ta langue entre tes dents (54).

Avant d'écrire sa lettre, surtout si c'est pour que son mari lui envoie de l'argent, elle ajoute ces paroles :

Ouriṛ-ak tabrats n-essoual ;
Ad-iyi-terreḍ aoual,
A jjouadj-inou, ma yehda-k Rebbi.
Je t'adresse cette lettre de demande ;
Puisses-tu m'y répondre,
O mon mari, si Dieu t'inspire.

---

(53) Pour un fils elle dirait : *emmi, ssioueḍ-iyi-t-id*, « mon enfant, ramène-le moi ».

(54) Cette salive signifierait : tout ce que j'ai dans mon cœur sera dans le tien quand tu recevras ma lettre.

Puis, pour gagner le cœur de celui à qui elle va envoyer la lettre, elle continue avant d'écrire :

S-igenni bla iferraouen,
Ad-yelḥou bla iḍarren ;
Ats-yeṭṭef bla ifassen ;
Ats-yezlou bla ouzzal ;
Ats-yessebboue bla times ;
Ats-yesseblâ bla iles ;
Ats-yeffeż bla tourmest ;
Our yeżri, ad-yetsnehnih amm-errâoud neṛ times,
Neṛ taḍouṭ ikheṭṭf-its lemqes.
Vers le ciel sans ailes ;
Il marchera sans pieds ;
Il la prendra sans mains ;
Il l'égorgera sans le fer (du couteau);
Il la fera cuire sans feu ;
Il l'avalera sans langue ;
Il la dévorera sans dents ;
Sans le savoir, il hennira comme le tonnerre ou le feu,
Ou la laine que coupe promptement (escamote) le ciseau.

Toute cette tirade signifie que la lettre, ou plutôt les sentiments qu'elle contient, atteindront son mari par les airs, rapidement (sans ailes, sans pieds, etc.), et lui, par un mouvement instinctif, il recevra dans son cœur les sentiments de sa femme et il sera hors de lui. Il n'aura plus qu'un souci, celui de la rejoindre.

Enfin, après tous ces préparatifs, elle écrit ou fait écrire la lettre qu'elle veut lui envoyer.

b) Pour faire revenir le mari.

La femme peut aussi employer un autre rite pour faire revenir son mari. Pour cela elle allume du soufre, *oukebrit,* dans sa maison en disant :

Ay oukebrit,
Kebber ikhkhamen ;
Ouin yellan d-aṛrib,
Ssioueḍ-iyi-t-id s-imennaren.

O soufre,
Agrandis les familles ;
Celui (mon mari) qui est à l'étranger,
Ramène-le moi à mon seuil.

Elle s'imagine faire sortir ainsi l'homme qui serait chez une autre femme, comme les vapeurs de soufre font sortir de la maison.

c) Pour que son mari lui envoie de l'argent.

La femme moud du blé, prend un peu de cette farine et un peu de son, en fait un petit tas en disant :

Yeffeṛ d-izem irâden,
Ad-youṛal d-achlim yeżżaden.
Lion rugissant quand il est sorti,
Qu'il rentre son moulu.

C'est-à-dire qu'il revienne sans volonté, aussi inconsistant que le son.

A ce tas elle ajoute ensuite de la bouse de vache et enduit avec ce mélange le seuil de la porte, en disant :

Oueqmeṛ ezzebl-agi i-ouergaz-iou :
Mi yeffeṛ ikhaq fell-i,
M aa-d-yekchem ad-iyi-mmekti.
J'ai mis ce fumier pour mon mari :
En sortant il était ennuyé à mon sujet,
Lorsqu'il rentrera il se souviendra de moi.

2° Pour éviter ou contrecarrer les sorcelleries.

Les femmes kabyles disent que les sorcelleries ne peuvent rien contre celles qui sont intelligentes et raisonnables. Il est vrai, disent-elles, que le démon nous tente en disant : « faites ceci ou cela », mais les gens de bon sens lui répondent : *M-esm-ellah erraḥman erraḥim ; ad-yekhzou Rebbi chchiṭan* « Au nom de Dieu clément et miséricordieux ; que Dieu maudisse Satan ». Et elles font le geste de se passer la main sur la figure : cela doit les rendre invulnérables à l'action de toute sorcellerie. Cependant la plupart des femmes craignent les maléfices, aussi, quand elles pensent qu'elles peuvent courir le danger d'en être les victimes, elles emploient certains rites aptes à les préserver du mal.

a) *Jenjar :* masse hétérogène bleu très claire, argile colorée par du sel de cobalt (55).

La femme mélange du *jenjar* avec du crottin d'âne noir, dans un peu d'huile. Elle enveloppe ce mélange d'un petit chiffon pour en former une sorte de mèche qu'elle allume et promène dans les quatre coins de la maison. S'arrêtant à chacun d'eux, elle dit :

Sslamou âlikoum, a jenjar lefnar,
Lmouzzour el-leḥmar ;
Ad-iyi-tekksed lâmal yellan di-ddar.
Salut, ô *jenjar* lanterne,
Crottin d'âne ;
Tu m'enlèveras les maléfices qui sont dans la maison.

La femme peut faire cela même en face d'autres personnes, mais alors elle feint de chercher quelque chose.

b) *Lebkhour :* fumigation.

Quand une femme suppose que son mari a mangé des *iḥechkoulen,* sorcelleries, qui ont comme effet que celui-ci ne l'aime plus ou veut la renvoyer, elle prépare une fumigation, *lebkhour,* que son mari doit respirer sept fois, à son insu.

Pour ce faire, elle prépare et fait sécher les ingrédients suivants : un morceau de crabe, *tifiraqest* ; — des griffes de chat ; — des dents incisives d'âne ; — de la tortue; — des piquants de hérisson; — une partie de peau de serpent prise sur le ventre ou sur le dos; — un morceau de lézard appelé *tabellehlaht* (56) ; — de la plante dite *elmestâouej* (non identifiée) ; — un peu de *lehdala,* petite pierre à identifier sans doute avec *lhebbala,* fragment de plâtras (57) ; — de la cire d'abeille ; — des excréments

(55) *Jenjar* ou encore *azenjar* serait de l'acétate de cuivre, mais l'échantillon que l'on nous a donné est celui qui est décrit ci-dessus (voir plus haut, note 24). Y a-t-il aussi des succédanés dans les ingrédients vendus pour la sorcellerie ?

(56) D'après la description donnée par notre informateur, ce serait très probablement le lézard panthérin. Cf. *Fichier de Documentation Berbère*, Zoologie populaire, 252, 2, p. 14.

(57) Des deux échantillons reçus de sources différentes, l'un était un fragment de plâtras, l'autre, un morceau d'argile cuite, rougeâtre.

de chacal ; — et, si elle a déjà été renvoyée par son mari, la tête de l'oiseau appelé *djaboubouḥ ṭakkouk* parce que cet oiseau (58) ira chanter chez son mari : *ddoukkoul ṛour-es* « retourne avec elle ».

En prenant du hérisson, de la tortue, du scorpion et du lézard panthérin, elle prononce les paroles suivantes :

Sslamou âlikoum, a lembâoud ddaou-etmourt,
Ad-iyi-tekksem lâmal yellan degg-oukhkham-iou,
Ma isers-it ouergaz neṛ tameṭṭout.
Le salut soit sur vous, habitants de dessous la terre,
Enlevez-moi de ma maison les maléfices
Qu'un homme ou une femme aurait pu poser.

Chaque ingrédient qui sert à ces fumigations a sa signification spéciale : — si le mari a mangé des sorcelleries, les dents les lui feront digérer ; — le crabe, qui marche toujours en arrière, le fera revenir sur ses sentiments à l'égard de sa femme ; — les griffes de chat doivent enlever les mauvaises pensées qu'il nourrit à l'égard de sa femme et qui lui déchirent le cœur ; — la tortue, qui porte sur le dos une carapace semblable à la meule supérieure du moulin, lui donnera la force de surmonter sorcelleries et philtres ; — le piquant du hérisson émoussera la pointe qu'il a contre son épouse ; — le serpent qui grimpe sur les arbres rendra inactives les amulettes qui peuvent y être suspendues ; — le lézard panthérin apaisera la colère de l'homme ; — le scorpion vengera l'amour donné à une autre et fera retrouver de l'estime pour la première ; — l'herbe dite *elmestâouej* enlève ce qui est de travers, aussi la femme dit-elle en la préparant : *A lmestâouej, kkes lâouej* « ô *lmestâouej,* enlève ce qui est tordu, de travers » ; — *lehdala* fera que le mari aimera sa femme d'un amour dévorant ; — la cire d'abeille le fera revenir à la maison comme l'abeille à sa ruche ; — enfin, les excréments de chacal déjoueraient tous les maléfices, car, le chacal, animal rusé s'il en fut, mangerait, dit-on, toutes sortes de choses excellentes en sorcellerie, comme crabes, serpents, scorpions, etc...

(58) Ce serait le coucou, ordinairement appelé : *ṭikkouk.*

3° Lutte contre la *takna* ou coépouse.

Nous grouperons sous ce titre quelques rites employés par les épouses dont le mari a plusieurs femmes.

a) Le scorpion.

Quand, dans un ménage, l'homme prend une deuxième femme, la première, si cette *takna* ne lui plaît pas, envoie le dard d'un scorpion chez le marabout. Celui-ci écrit une amulette à laquelle il joint ce dard. La femme introduit cette amulette dans une fente du linteau ou de la porte de la maison, en disant :

Serseṛ-t gg-oumnar iouakken ad-yerṛ ṛour-i.
Je l'ai posé sur le linteau pour qu'il (mon mari) brûle d'amour pour moi.

Elle peut aussi le poser à l'endroit de la lucarne, elle dit alors :

Serseṛ di-ṭṭaq i-lefraq :
Je l'ai posé sur la fenêtre pour la séparation (de mon mari d'avec ma *takna*).

b) Le chien crevé.

La femme qui a une *takna* prend un peu de sel qu'elle enveloppe d'un morceau de chiffon ; elle va ensuite dans un endroit où elle sait qu'il y a un chien crevé, elle introduit le petit paquet de sel dans son museau, en disant :

Bbouh fell-ak, a kelbou-na,
Ass mi tlouleḍ our-nhenna,
Ass mi temmouteḍ our-k-neẑẑià.
Malheur à toi, ô notre chien,
Nous n'avons point été en paix quand tu es né.
Le jour où tu mourus nous ne t'avons pas chassé.

Et elle ajoute :

Lemḥibba bb-ouergaz ar-tmeṭṭout-a,
Ass-a tella, azekka oulayrr-a.
L'amour de mon mari pour cette femme,
Aujourd'hui il existe, demain il ne sera plus.

Ce sel reste trois jours dans la gueule du chien, puis la femme le retire et s'en sert pour saler la galette qu'elle confectionnera et donnera à son mari. Alors le mari traitera sa deuxième femme comme on traite un chien et la renverra.

c) La terre de fourmilière.

Pour que le mari déteste sa *takna* et la renvoie, la femme lui donne à manger de la terre de fourmilière dans le couscous.

d) Le grand poisson.

La première épouse qui a une *takna* se procure un morceau de gros poisson, le prépare et le fait rôtir en disant :

Sslamou âlikoum, a lḥout el-lebḥer,
A ouin our-terbi yemma-s,
A ouin our-terbi tmeṭṭout,
A ouin our-terbi techṭṭiṭ ;
Ad-as-t-chchetcheṛ,
Ad fell-as yemmet ououl-is
Amm-ou-lakhert ddaou-etmourt.
Salut, ô poisson de la mer,
Toi qu'une mère n'a pas enfanté,
Toi qu'aucune femme n'a porté,
Toi qu'aucun lange n'a enveloppé,
Je vais le lui faire manger,
Que son cœur meure pour elle
Comme un mort sous la terre.

Elle fait ensuite manger ce poisson à son mari afin qu'il ne se préoccupe plus de sa *takna* : son cœur sera mort pour elle.

4° Séparation et divorce.

Beaucoup de sorcelleries ont pour objet de séparer deux époux. Ces sorcelleries sont considérées comme mauvaises par les sorcières. Elles se font, comme nous l'avons déjà dit, durant les dix jours de la lune sombre, et, durant ces jours de préférence les mercredis. Les ténèbres sont le symbole du mal, aussi la sorcière accom-

plit-elle ces rites en fermant le yeux afin de ne pas voir son crime. C'est aussi pour symboliser les ténèbres et l'oubli dans lesquels l'homme laissera sa femme qui souvent sera renvoyée, et ordinairement sans retour.

a) *Akherṭoun :* herbe non identifiée [59].

Pour faire renvoyer une femme par son mari, la sorcière, ou toute autre femme, prend cette herbe, l'écrase et met le jus dans la marmite où elle cuit la viande, en disant :

Akherṭoun, medden semman-ak akherṭoun,
Nekk semmaṛ-ak amchoum ;
A-tsemyerkim amm-yiadan degg-ouass bb-ouek-soum.
Akherṭoun, c'est ainsi que les gens t'appellent,
Moi, je t'appelle « méchant » ;
Vous vous disputerez comme des chiens un jour de viande.

« Vous » désigne les deux époux que l'on désire voir se séparer.

b) *Lḥenṭit :* assa foetida (plante très amère).

La sorcière prend du *lḥenṭit* et en frotte le talon du soulier de l'homme qu'elle désire voir renvoyer sa femme, et elle dit :

A lḥenṭit, yessehnaten,
Yessekrahen tinouḍin,
Ibeṭṭoun atmaten.
Assa foetida qui fait se parjurer,
Qui fait se haïr les belles-sœurs,
Qui divise les frères.

Puis elle frotte avec une plante le linteau en disant les mêmes paroles et en introduit un peu dans un trou quelconque de la porte.

(59) *Akherṭoun*, herbe non identifiée, peut-être : avoine, de l'arabe : *lkherṭan ?*

c) *Lḥenṭit d-elqeḍran :* assa foetida et goudron.

La sorcière met ces deux ingrédients dans un petit chiffon et enterre le tout devant la porte où l'homme doit passer. Elle dit :

Serseṛ elqeḍran, sqern-iten ;
Fk-iyi tabbourt, ferq-iten.
A bbouh ! A lḥenṭit, kemm tellid,
Nekkini yenṛa-yi tseḥtit ;
Akem-serseṛ i-teqchicht-agi,
Atsraḥ akken tsraḥ tegdit.
J'ai mis du goudron, assemble-les ;
Donne m'en le moyen, sépare-les.
Malheur ! Assa foetida tu es là,
Moi, la discussion (dispute) me tue.
Je te mets pour cette fille :
Qu'elle pue comme pue une chienne.

d) *Lqeḍran, elmernouyet, alili, mourr ouçber, tamoulin :*

goudron, marrube, laurier-rose, myrrhe ou aloès, noir de marmite.

La sorcière entasse ces ingrédients dans un morceau de roseau qui a servi à mesurer un mort [60], et dit :

Zdoukleṛ taqloult el-lmegget [61],
S-elqeḍran d-elmernouyet :
Tidir neṛ temmet.
J'ai mis ensemble le petit pot d'un mort,
Avec du goudron et du marrube :
Qu'elle vive ou qu'elle meure.

En d'autres termes : que la femme visée vive ou meure, son mari s'en désintéressera.

(60) Quand un Kabyle meurt, on mesure la longueur de son corps avec un roseau pour avoir les dimensions de la tombe à creuser. Ce roseau est ordinairement enterré au fond de la tombe pour que les femmes ne s'en servent pas pour leurs sorcelleries.

(61) *Taqloult*, petite gargoulette (de l'arabe : *elqoulla*), parce que le morceau de roseau est employé à la façon d'une petite bouteille.

e) Roseau qui a servi à mesurer un mort.

La sorcière prend un morceau du roseau qui a servi à mesurer un mort et le brûle en disant :

Bbouh fell-am, a tarbout n-ennâach,
Tinna f-ezzin lârach ;
Lemḥibba l-leflani assa tella, azekka oulach.
Malheur à toi, ô repas du mort [62].
Autour de qui s'assemblent les (gens des) tribus ;
L'amour d'un tel existe aujourd'hui, demain plus rien.

Puis elle brûle un morceau de bois du moulin de ménage et dit :

Sslamou âlikoum, a tamernouyt,
Medden semman-ak tamernouyt,
Nekk semmaṛ-am taqejmourt.
Leflani, our-teffṛen degg-iout tebbourt,
Our-tetsen degg-iout terbout,
Our-tsṛiman-ara degg-iout tmourt.
Salut, ô pivot (en bois) du moulin (à main),
Les gens t'appellent « pivot »,
Moi, je t'appelle grosse branche.
Ces gens-là, qu'ils ne sortent pas par une même porte,
Qu'ils ne mangent pas dans le même plat,
Qu'ils n'habitent pas la même contrée.

Elle s'arrange ensuite pour faire manger ces cendres à l'homme qui doit renvoyer sa femme.

f) *Taṛrouṭ bb-oueqjoun :* épaule de chien.

La sorcière porte l'os de l'épaule gauche d'un chien au marabout qui écrit sur cet os avec du sang de crapaud ou de rat. Elle enterre ensuite cet os devant la porte de l'homme qui doit renvoyer sa femme. Celle-ci, renvoyée, ne reviendra plus.

(62) *Tarbout n-ennâach*, il s'agit sans doute du repas offert à tous ceux qui veulent en manger, au cimetière même, lors de l'enterrement. Comme tous les repas offerts pour les défunts, les gens n'aiment pas beaucoup en manger ; on pourrait bien dire que « ces repas ont un goût de mort ».

On écrit avec du sang de crapaud, car cet animal sent mauvais ; ou avec du sang de rat, parce que le rat ronge et démolit : symbole de l'action que la sorcière désire. Le mari renverra sa femme comme on s'éloigne d'une chose puante, ou bien la bonne harmonie sera détruite dans le ménage.

g) *Tagerfa :* corbeau.

Le marabout prend deux plumes de corbeau sur lesquelles il écrit. Puis, la sorcière ou une autre femme, met l'une d'elles dans la lucarne de la maison et l'autre dans la porte. Elle ne dit rien en les mettant parce que le marabout a déjà prononcé les paroles qui conviennent et qui sont inconnues des femmes.

h) *Djaboubouḥ ṭakkouk :* coucou.

Le marabout prend les os de cet oiseau, les écrase, les mélange à du henné, et, avec de l'eau, en fait une sorte d'encre qui servira à écrire une amulette. Ensuite on frappera par trois fois, avec cette amulette, le dos de l'homme qu'on veut séparer de sa femme, puis on la met dans un trou de la porte : la femme sera renvoyée aussitôt.

On emploie les os de cet oiseau car il a la réputation d'être instable, sans foyer [63] : ainsi sera la femme renvoyée par son mari. On peut trouver un autre symbolisme dans la légende qui dit que le coucou crache la mouche des bœufs. De même que cette mouche fait sauver les bœufs au printemps, de même l'influence de cet oiseau fera chasser la femme par son mari.

i) La terre de fourmilière.

La belle-mère qui veut que son fils renvoie sa femme, lui fait prendre de cette terre dans le couscous. Elle le lui donne en murmurant :

Akken yetsenkar ououeṭṭouf degg-ouakal,
Ad-yekker ououeṭṭouf degg-oul-ik.

(63) On dit d'un instable : *D-eṭikkouk* « c'est un coucou ». Pareillement, on fait le souhait suivant : *Akem-yerr Rebbi t-ṭikkouk* « que Dieu te rende instable et vagabond comme le coucou ! », c'est-à-dire sans foyer.

Comme la fourmi se développe dans la terre,
Puisse-t-elle de même se développer dans ton cœur.

Alors l'homme sera tourmenté par des démangeaisons dans tout le corps, et, comme il soupçonnera sa femme de l'avoir empoisonné, il la battra et la renverra.

j) Les œufs.

Quand une belle-mère veut que son fils ne s'occupe plus de sa femme, elle emploie une sorcellerie qu'on appelle *meqqen iżri*, ce qui pourrait se traduire par « yeux fermés, fermeture des yeux », ou, plus exactement par « figure renfrognée ».

Pour cela elle procède comme suit : si une poule qui couve ne fait pas éclore tous ses œufs, elle prend un de ces œufs non éclos, l'ouvre, le fait sécher, l'écrase et le fait manger par son fils en le mélangeant à une autre nourriture. Alors cet homme ne peut plus voir sa femme, ou ses femmes, ni ses enfants : il agit comme s'il ne les connaissait pas, il fait « mauvaise figure » à tout le monde.

k) Couscous roulé avec les mains d'un mort.

Quand un pauvre abandonné est sur le point de mourir, quelques sorcières se réunissent, et, sans pousser les cris d'usage (64), préparent ce qu'il faut pour confectionner le couscous. Dès que le malade a rendu le dernier soupir, en dirigeant les mains du mort, elles roulent le couscous. Ce couscous doit servir à désunir les époux. Elles en font manger un peu par l'homme qu'elles veulent séparer de sa femme. Pour cela, une seule fois, la sorcière en met ou en fait mettre en petite quantité sur le couscous préparé pour cet homme. En le mettant, ou en le faisant mettre, sur le couscous préparé pour un repas, elle ferme les yeux et dit :

(64) Il est de coutume que les gens de la maison et les voisins commencent à pousser des lamentations pendant l'agonie du moribond. On dit qu'une des raisons de cette coutume est précisément d'écarter l'accusation d'avoir roulé le couscous avec les mains du mort.

Ad-yemmet ououl-ik f-etmeṭṭout-agi,
Akken yemmout elmegget-agi.
Oul-ik our-yetsouṛal-ara f-etmeṭṭout-agi,
Akk our-yetsouṛal ou-lakhert ar-ddounit.
Que ton cœur meure pour cette femme,
Comme est mort ce défunt.
Que ton cœur ne revienne plus vers cette femme,
Comme un mort ne reviendra pas à la vie.

Au cas où les sorcières n'arrivent pas à cacher la mort de quelqu'un pour se servir de ses mains et rouler le couscous, elles violent une sépulture, coupent la main du mort et la portent à la maison pour rouler avec elle le couscous.

Cette sorcellerie s'emploie surtout pour les hommes qui ont plusieurs femmes. On ne considère pas comme un péché cette action si elle est faite au profit de la première épouse qui a des enfants, car, dit-on : « Dieu ne veut pas que les enfants soient séparés de leur mère ». Toute les femmes qui ont des enfants peuvent l'utiliser pour que leur coépouse soit renvoyée. Mais Dieu ne pardonnera pas cette action à une femme qui n'a pas d'enfant et qui veut faire renvoyer sa rivale. Elle ira en enfer, assurent les femmes, et Azrayen viendra la frapper.

l) *Enchafa* (65) : composé à mélanger au couscous.

Pour séparer l'homme de la femme, *enchafa* est composé des éléments suivants : *lḥenṭit,* assa foetida ; *lmaya,* gomme résine d'ombellifère ; *elmernouyet,* marrube ; *elqeḍran,* goudron.

Moudre le tout et en donner sept fois avec le couscous.

5° Pour faire mourir.

La haine ou la jalousie entre femmes va parfois jusqu'à vouloir faire mourir. Voici deux rites qui sont employés à cette fin.

(65) Voir *op. cit.*, p. 88.

a) Le serpent.

Le serpent est le symbole de la ruse et de la crainte. La peau du serpent sert à faire des fumigations comme nous l'avons déjà vu (66).

La tête est employée pour faire mourir. On en donne à manger à la personne que l'on veut faire mourir, et cette personne dépérit et s'épluche comme le serpent.

b) Le crapaud.

La sorcière met un crapaud vivant dans une boîte avec de la farine. Le crapaud jette alors son venin. La femme qui veut se venger de son mari ou de sa coépouse, prend cette farine et la mélange avec de l'autre farine en disant :

Errir̥ amqerqour, atsemmted̥ ;
Atsrouh̥ed̥ ar-tmeqbert at-merden.
Je t'ai mis un crapaud, tu mourras ;
Tu iras au cimetière des gens détraqués.

IV. — LA FEMME ET L'ENFANT

A. — Rites pour rendre la femme féconde

La fécondité dans le mariage est la plus grande bénédiction que puisse souhaiter une femme, aussi y a-t-il certains rites magiques et superstitieux pour rendre fécondes les femmes qui ne le sont pas, et pour guérir la maladie des femmes qui perdent leurs bébés.

a) Les femmes qui n'ont pas d'enfants doivent manger les œufs qu'elles trouvent dans le ventre du caméléon, *tata* (67).

b) Quand une femme perd ses enfants en bas âge, elle prend, au septième mois de sa grossesse, le squelette d'une tête d'âne et y fixe trois feuilles de figuier de Barbarie. Elle le pend à côté de la porte d'entrée de la maison au moyen de la bande qui avait servi à emmailloter les enfants qui sont morts. Ainsi, pense-t-elle, la mort sera effrayée par la tête d'âne et les feuilles de figuier de Barbarie qui y poussent ; elle n'osera plus s'approcher et s'en ira ailleurs.

(66) Voir *op. cit.*, p. 89.

(67) La chair séchée du caméléon sert aussi à guérir les maux de dents. On l'applique aux dents malades. On en met aussi dans la bouche, lorsqu'elle est enflée. Enfin les femmes pendent la tête du caméléon à leur ceinture ou à leur cou pour éviter le mauvais œil ou les *djnoun*.

Dans le même cas, on pourra aussi faire *asfel* (68). Pour cela, au septième mois, la femme achètera une tête de bœuf que la sorcière lui tournera autour de la tête en comptant, sept fois dans un sens, sept fois dans l'autre ; puis elle dit : *Ad-ig Rebbi d-echchfa* « Dieu fasse qu'elle en guérisse ». Puis elle souffle sur la tête du bœuf pour que celle-ci prenne la maladie de la femme.

c) Les femmes qui perdent un enfant déjà grandet, et qu'elles aimaient beaucoup, déposent de petites pierres, en forme de croix, sur la tombe de cet enfant. Elles disent que les anges viennent réciter leur chapelet avec ces pierres dans la nuit du jeudi au vendredi.

B. — Rites divers concernant l'enfant

1° Précautions à prendre avant la naissance.

Les femmes kabyles sont très méfiantes entre elles. Aussi, quand une femme est sur le point d'accoucher, elle fait venir sa mère ou une personne amie pour lui donner les soins, car une personne mal intentionnée pourrait lui faire grand tort. De fait, il peut arriver que, pour séparer une femme de son mari, une personne présente à l'accouchement dérobe une partie du placenta, le fait rôtir, le hache très fin pour en faire une sorte de poudre qu'elle met sur le couscous qui a été préparé pour le mari. En la mettant, elle dit, sans donner de nom :

Chchetchr̥-ak timit̥ s-tin l-leflantega.
Je t'ai fait manger le nombril avec celui d'une telle.

Le résultat, paraît-il, ne se fait pas attendre. Aussitôt le couscous mangé, le mari sera dégoûté de sa femme et la renverra pour toujours.

(68) *Asfel* pourrait se traduire par « offrande de remplacement », offrande qui aura souvent la forme sacrificielle d'immolation.

2° La naissance.

Quand les douleurs de l'enfantement commencent, on met un couteau (poignard) dans un petit pot et on le fait tourner jusqu'à ce que les douleurs cessent.

Quand l'enfant est né, ce n'est pas une femme mariée qui doit couper le cordon, sinon elle serait séparée de son mari pour l'éternité. Une veuve doit se charger de l'opération. C'est une bonne œuvre qu'elle accomplit, et la jeune mère, dit-on, la portera sur son dos pendant l'éternité. Si un jour cette veuve a faim, la jeune femme lui donnera à manger.

Pour couper le cordon, la veuve mesure une *tardast* (mesure de la main étendue ou empan), plus trois doigts. Les trois doigts symbolisent le surplus, c'est-à-dire le bonheur surajouté.

Elle passe alors le couteau sur le cordon sans le couper, elle dit :

— Au premier tour :

Gezmeṛ tiferṛi.
J'ai coupé la malchance.

— Au deuxième :

Geżmeṛ lqella l-lbekht.
J'ai coupé le manque de chance.

— Au troisième :

Erriṛ-am ezzher yelhan.
Je t'ai donné une chance heureuse.

— Au quatrième :

Aok d-eççeḥḥa.
Et la santé.

Elle coupe alors le cordon que la mère conserve précieusement. Elle s'en servira plus tard. Si c'est un garçon qui lui est né, quand il aura trois ou quatre ans, accompagné de son père, il ira dans le jardinet de ses parents. Là, son père coupera le cordon desséché en sept morceaux, et l'enfant les jettera dans le jardin afin qu'il ait sept frères. Si c'est une fille, la mère met le cordon sur

les *ifeggagen*, rouleaux du métier à tisser, afin que la fille apprenne à bien tisser. Plus tard, quand la fillette sera en âge de se marier, la mère jettera ce cordon sur le toit de la maison afin que la jeune fille trouve un mari.

A la naissance d'une fille, on éteint la lampe et même le foyer en signe de deuil et de tristesse : *a ṭṭlam, a tameṭṭout* « ô ténèbres, ô femme ! ». Au contraire, si c'est un garçon, on allume la lampe, symbole de joie, car la lampe est le symbole de l'homme : *A tafat, ay argaz* « ô lumière, ô homme ! ».

A la naissance de deux jumelles ou d'un garçon et d'une fille, on appelle le marabout qui enroule les bébés dans une étoffe, espèce de ceinture de couleur, appelée *akourzi*. Il enroule l'un des jumeaux dans un des bouts de l'étoffe et l'autre dans l'autre bout, et il les sépare en coupant l'étoffe par le milieu. Cela afin que la femme n'ait plus de jumeaux, et aussi, si ce sont deux jumelles, pour qu'elles ne se disputent pas quand elles seront grandes.

3° Le bébé.

Après la naissance, on met sur la tête de l'enfant du *toumbats* ou fragment d'écorce de chêne réduit en poudre, afin que cet enfant n'ait pas la tête malade quand il sortira au soleil. La mère mange elle-même un peu de ce *toumbats* pour calmer les douleurs.

Quelques jours après la naissance, la sage-femme va à la rivière en emportant quelques œufs posés sur une lampe. Là, elle les fait cuire sur la lampe, enlève la coquille sur le linge de l'enfant afin que celui-ci soit blanc comme un œuf, *ad-yimloul am-etmellalt*. C'est la sage-femme qui mange ces œufs.

Le nouveau-né est couché près de sa mère ; ce n'est que le septième jour après la naissance que l'on installe le berceau (69). La sorcière prend alors un pigeon qu'elle tourne sept fois dans un sens, sept fois dans l'autre,

(69) Le berceau est ordinairement formé d'une simple caisse pendue aux poutres avec des cordes. Ailleurs il est parfois formé d'une écorce de chêne-liège.

autour du berceau ; puis elle égorge ce pigeon sur le berceau pour que l'enfant ne soit pas malade. Elle prend ensuite un fuseau, *izḍi*, et le met dans la cruche d'eau afin que l'enfant pousse aussi droit que la baguette du fuseau.

Si la mère désire que son enfant soit méchant, dur, difficile, *adyeouâr*, elle le place dans son berceau un dimanche, et le berce ensuite, en disant :

Lekseṛ-k degg-ouass el-lḥedd,
Our tetsqiliḍ ḥedd,
Ala baba-k ma irouḥ-ed.
Je t'ai balancé le dimanche,
Tu ne feras grâce à personne,
Sauf à ton père s'il se présente.

Ensuite la grand-mère, ou la mère, met dans le berceau une pierre blanche pour qu'il ait le teint blanc, et une tuile pour qu'il ait une maison plus tard.

Elle suspend aussi au berceau des branchettes :

— Sept épines de *elmestâouej*, pour que son jugement ne soit pas tordu (qu'il soit droit) *iouakken our-yetsâouaj-ara rray-is*.

— Sept branches de grenadier, afin que son esprit s'épanouisse *iouakken ad-yedjdjoudjoug elkhaṭr-is*.

— Sept branches de jujubier, afin qu'il ait sa part en tout (que personne ne le trompe) *iouakken ad-yekkes leḥqq-is*.

La mère fait aussi un petit sachet avec sept épines de jujubier, un peu de sel et du crottin d'âne, *amouzzour el-lehmar*. Elle les enveloppe d'un petit chiffon et les suspend au cou de l'enfant. Il gardera ce sachet sur lui jusqu'au jour où il commencera à marcher. Il pourra alors se mettre en contact avec ces choses, il les heurtera de ses pieds dans les chemins.

Si c'est une fille, elle lui pendra en plus, sous l'aisselle, des griffes de chat afin que son sein ne soit jamais malade.

Le huitième jour, la mère frotte son enfant avec du miel afin qu'il soit doux ; puis, elle le saupoudre d'une

bonne couche de sel et le laisse ainsi toute la journée, même s'il pleure ; ainsi « il sera bon » *ad-yemleḥ*.

Le bébé est soumis pendant plusieurs mois à une véritable gymnastique. La maman le couche sur le ventre et lui tire les bras et les jambes. Le bras droit doit arriver, petit à petit, à toucher le talon gauche, et le bras gauche le talon droit. Chaque mouvement se fait sept fois. Ces exercices ont pour but de rendre l'enfant très agile : le garçon pour porter les armes, la fille pour porter la cruche, danser, etc... Ils doivent aussi les préserver de *aneṛlouy* (70) et même les en guérir. Lorsque l'enfant a cette maladie, on estime qu'elle lui vient de sa mère si sa tête tombe en avant, de son père si elle lui tombe en arrière.

4° Pour préserver du « mauvais œil ».

L'enfant semble être considéré comme beaucoup plus exposé au « mauvais œil » que les grandes personnes. Voici quelques procédés pour chasser le « coup d'œil » *tiṭ*.

a) Mettre sur la tête de l'enfant un emplâtre fait avec *ažarif*, alun, du henné et *lekḥel*, sulfure d'antimoine et galène (*koheul*).

Il faut en mettre sur le front, le bout du nez et les poignets, en disant :

Sslamou âlikoum, a lejbar l-lekḥel,
lânna-k Rebbi d-ennebi,
Lekḥel attsekksed tiṭ yellan degg-ouqrour-agi,
Ad-iyi-t-terreḍ di-lâqel.
Salut, ô emplâtre de koheul,
Je t'en prie par Dieu et le prophète,
Tu enlèveras « l'œil » qui est dans cet enfant,
Et me le rendras sain d'esprit.

b) La sorcière prend du sel dans sa main qu'elle ferme et pose sur la tête ou la bouche de l'enfant. Ensuite elle tourne cette main sept fois à droite et sept fois à gauche

(70) Cf. *op. cit.*, p. 93, note 30.

en comptant. Elle pose alors de nouveau la main sur la tête ou la bouche de l'enfant en disant :

A lmelḥ-iou l-lemleḥ,
Tin d-yeddan si-louad n-eççeḥra.
Tifeḍ baba, tifeḍ yemma,
Tifeḍ ṭṭaleb ma youra.
Aqchich-agi ad-youṛal di-lâql-is ;
Tiṭ atsrouḥ ar-bab-is,
S-etsna Lalla Faṭma ouelt n-ennebi i-d-yeddjan ism-is.
O mon sel salé,
Qui viens d'un oued du désert.
Tu surpasses mon père, tu surpasses ma mère,
Tu surpasses le taleb qui écrit (une amulette).
Que cet enfant reprenne son esprit,
Que « l'œil » retourne à son propriétaire,
Par l'intercession de Fatima, fille du prophète qui nous a laissé son nom.

Puis elle jette de ce sel aux quatre coins du ciel, disant :

Ekkseṛ tiṭ em-medden.
J'ai enlevé le mauvais œil des gens.

Elle en jette dans le feu et dit :

Ouin our nelhi, tettcha-t tmes.
Le méchant, que le feu le dévore.

Elle en met dans la jarre d'eau :

Ouin our nelhi, bbouin-t ouaman.
Le méchant, que l'eau l'emporte.

Quelquefois elle remplace ces dernières paroles par les suivantes :

Deggreṛ lemleḥ degg-ouaman,
Emmi ad-yeṭṭes di-laman.
J'ai jeté du sel dans l'eau,
Que mon fils repose en paix.

c) La sorcière chauffe du plomb dans une cuiller à café jusqu'à ce qu'il fonde ; elle tient alors la cuiller au-dessus de la tête de l'enfant et dit :

A rrçaç l-leḥraq,
Lâin el-lberraq,
Tiṭ bb-ouâdaou,
Hats di-lebḥer, termeq.
O plomb brûlant,
Œil de celui qui jette le « mauvais œil »,
L'œil de l'ennemi,
Le voici noyé dans la mer.

Puis elle pose un pot, ou tout autre récipient, contenant de l'eau froide sur la tête de l'enfant et y verse le plomb. Quand ce métal est durci, la sorcière le prend, le regarde et prétend y voir la figure de la personne qui a jeté le « mauvais œil » et elle la désigne en disant : « c'est un tel ou une telle ».

d) La sorcière va puiser de l'eau à la fontaine avec un pot. De retour à la maison, elle tourne ce pot sept fois de droite à gauche et sept fois de gauche à droite autour de la tête de l'enfant, en comptant. Puis, le soir, elle pose ce pot dehors, à la belle étoile, et dit :

Serseṛ aman gg-etran,
Atsṛelbeḍ ṭṭolba youran.
J'ai déposé l'eau (à la clarté des) étoiles,
Tu surpasseras les tolbas qui écrivent (des amulettes).

Le lendemain, elle fait un feu avec du bois de chêne, symbole de force, elle prend avec une faucille un peu de braise qu'elle jette dans le pot d'eau placé sur la tête de l'enfant, et elle dit :

— la première fois :
A times elmesmoun (71),
O feu empoisonné,
— la deuxième :
Yekksen idammen i-oueksoum,
Qui enlève le sang à la chair,
— la troisième :
Yekksen terzeg i-nnâma,
Qui enlève l'amertume aux céréales,

(71) On peut lire également : *a times elmesnoun* « ô feu piquant, aiguisé ».

— la quatrième :

Yekksen asemmiḍ i-ouneksa,
Qui enlève le froid au berger,

— la cinquième :

Atsekksed tiṭ yellan degg-ouqrour-agi,
S-elâoun r-Rebbi d-ennbi,
D-netsa i-d-yeddjan akka.
Tu enlèveras le mauvais œil à cet enfant,
Par l'aide de Dieu et du prophète
Qui nous a laissé ce rite.

Puis elle continue une sixième fois, disant :

Tagi i-Sâadiya.
Cette fois c'est pour Sâdia.

Et elle recommence ainsi plusieurs fois en changeant le nom, indiquant chaque fois une des personnes qu'elle suppose être entrées dans la maison et avoir jeté le mauvais œil.

Enfin, pour finir, elle recommence son geste par trois fois, en disant :

Tagi bb-ouig-eżran, our-żriṛ-ara.
Cette fois c'est pour celui qui a regardé et que j'ignore.

Et elle s'en va sur le chemin, devant la maison, jeter cette eau avec les braises qu'elle contient, par-dessus son épaule, sans regarder, et elle dit :

Ouin iyi-d-yefkan times, erriṛ-as times.
Celui qui m'a donné le feu, je lui rends du feu (72).

V. — DIVERS

A. — Rites pour lutter contre la maladie

1° Si une jeune femme tombe malade, elle prend des ongles de son mari, les brûle et respire la fumée qui s'en dégage (*lebkhour*). Si c'est le mari qui est malade, il emploie les ongles de sa femme.

(72) On peut trouver un rite pour préserver de la jalousie, dans le *F.D.B.*, 665, du 3-6-50.

2° Quand un enfant a des boutons à la tête, sa mère lui applique un mélange de *ażarif* alun et de *lḥenni* henné.

3° Quand une personne, enfant ou adulte, est assez gravement malade, on appelle la sorcière qui commence par mesurer le malade des pieds à la tête avec une des cordes (*ilni*) qui séparent les fils de chaîne dans le métier à tisser, ou tout autre cordon. Puis elle mesure trois coudées plus trois doigts sur ce cordon qu'elle prend ensuite dans sa main avec du sel. Elle tourne alors sa main sept fois de droite à gauche et sept fois de gauche à droite et la pose sur la bouche ou le ventre du malade, en disant :

Rebbi, kkes lebla,
Aoui-yas, Rebbi, ҫhchfa,
S-elâoun-ik, ennbi d-etsna Lalla Faṭma.
O Dieu, enlève-lui ce mal,
Donne-lui, ô Dieu, la santé,
Par ton aide, celle du prophète et de Lalla Fatima.

Après cela, elle recommence à mesurer les trois coudées et les trois doigts, comme la première fois. Si la personne est gravement malade, la sorcière ne retrouvera plus les trois doigts de la première mesure. Elle recommence alors à tourner et à redire la même formule, ce qu'elle peut faire jusqu'à sept fois. Mais si la septième fois elle n'a pas retrouvé la première mesure de trois coudées plus trois doigts, c'est que le malade va mourir (73).

Pour finir, elle jette du sel aux quatre coins du ciel et dans le foyer. Elle en met un peu dans la bouche du malade et lui suspend au cou le fil qui a servi à mesurer, en y faisant trois ou sept nœuds selon qu'elle a mesuré le malade trois ou sept fois.

(73) Inutile de dire que la sorcière s'arrange très bien pour tirer plus ou moins sur le cordon selon la mesure qu'elle désire trouver.

4° Les femmes kabyles ne laissent pas voler partout les cheveux qui leur tombent quand elles se peignent. Elles les ramassent et les enfoncent dans les trous d'un mur pour que les oiseaux ne les emportent pas dans leur nid, sinon, disent-elles, la tête leur ferait mal et elles entendraient les bruits des oiseaux dans leur tête.

B. — Rites pour enlever le lait ou le beurre d'une vache

Pour faire tarir le lait d'une vache et faire que ce lait vienne de sa propre vache, il y a plusieurs procédés employés par la sorcière.

1° Une première façon est la suivante : la sorcière va sur le chemin où a passé la vache qu'elle veut faire tarir. Arrivée à trois coudées du fumier que la vache vient de laisser tomber sur le chemin, elle dit :

A Rebbi, semmḥ-iyi.
O mon Dieu, pardonne-moi.

Elle considère en effet ce qu'elle va faire comme un grand péché. Puis elle sautille de joie en pensant à la bonne fortune qui va lui échoir. Elle s'accroupit alors par terre et mesure une coudée dans la direction de la bouse de la vache, et dit : *ouagi inou* « ceci est à moi ».

Elle mesure une deuxième coudée et répète les mêmes paroles. Elle recommence une troisième fois. Après ces trois coudées elle est arrivée à la bouse de vache, elle dit alors :

Ektaler-k s-toullift,
Eddmer ouḥnif.
Je t'ai mesuré avec la main,
J'ai pris le fumier.

Elle prend une poignée de cette bouse, en fermant les yeux pour ne pas voir qu'elle prend le bien d'autrui, et elle l'emporte à la maison. Là elle en frotte la baratte, en disant :

Errir-ak-oudi-inek.
Je t'ai rendu ton beurre.

Dès lors, lait et beurre abondent à la maison.

2° Une deuxième façon d'enlever le lait et le beurre d'une vache, qui n'est pas un péché, celle-ci, parce qu'on ne prend que la moitié de la mesure.

Voici comment procède la sorcière :

Elle va sur le chemin où passe la vache, elle mesure à l'empan les empreintes des pattes de la vache, par sept fois et en disant :

— une fois : *ouagi inou* « ceci est à moi »,
— une autre fois : *ouagi matchi inou* « ceci n'est pas à moi »,

et ainsi de suite jusqu'à la septième fois où elle dit alors :

Ouagi inou, dagi rrir d-ayla-ou.
Ceci est à moi, j'en ai fait ma propriété.

Et elle ferme la main en prenant la poussière de l'empreinte. Elle met cette poussière dans un petit chiffon qu'elle va prendre à la baratte de la maison. Cela va augmenter son lait et son beurre ; quant à la voisine, elle n'aura plus que la moitié de ce que donnait sa vache auparavant.

3° Une autre façon d'augmenter le lait de sa vache est celle-ci :

Quand une vache a donné son veau, la femme passe son peigne à cheveux sur le dos de la vache. Elle met dans le creux de la main les poils qui se sont détachés, y ajoute un peu de farine de blé et tire les premières gouttes de lait de la vache. Elle fait un mélange de tout cela, le met dans un petit chiffon ou un morceau de roseau et le suspend à la baratte.

C. — Rites pour les récoltes

1° Pour enlever le « mauvais œil » aux olives et aussi pour avoir une bonne récolte, les femmes ramassent les premières olives en disant :

Aouit, aouit,
Koul âqqa s-etyeṭṭiṭ
Sslamou âlikoum, a lmegget elmedkour,
Zzit ad-rour-i leṭṭour
Amm-isaffen ar-lebḥour.

Apportez, apportez,
Chaque grain donnera une petite outre.
Salut à vous, ô mort dont on parle ;
Que l'huile coule chez moi en abondance
Comme les rivières à la mer.

2° Quand les figues sèchent avant maturité, les Kabyles pendent le squelette d'une tête d'âne dans le champ de figuiers, pour que, disent-ils, la maladie dite *taylalt* ne les atteigne pas *iouakken our-tetsâddi-ara fell-asen taylalt* (74).

CONCLUSION

Tous ces rites magiques, que nous venons de décrire avec la plus grande fidélité possible, pourraient laisser l'impression que les femmes kabyles sont uniquement préoccupées de leur bonheur terrestre puisque tous ces rites, dans leur pensée, sont suivis pour le leur procurer. S'arrêter à cette impression serait conclure trop vite que la recherche du bonheur terrestre est inconciliable avec le souci que toute créature humaine a plus ou moins de son éternité.

En réalité les femmes kabyles ont le souci de l'au-delà qui les attend ; mais, là encore, bien des croyances superstitieuses ont leur répercussion sur leurs actes. Par exemple, l'aumône aura sa récompense dans l'éternité, car, au dire des femmes, l'aumône faite aux pauvres durant cette vie nous est rendue par les anges en l'autre monde.

(74) On pourrait également signaler nombre d'autres rites agricoles à valeur magique qui se pratiquent en Kabylie. Qu'il suffise de se référer aux éléments de « calendrier agricole » paru dans le *F.D.B.* 181, 5, 1950, malheureusement incomplet ; ou encore Hanoteau et Letourneux, I, et Boulifa, *Méthode de langue kabyle* (cours de deuxième année), étude linguistique et sociologique sur la Kabylie du Djurdjura.

Une autre croyance nous montrera combien la superstition se mêle à ce souci de l'au-delà qui hante l'esprit des femmes kabyles. Une veuve possède, dit-on, un moyen infaillible d'aller au ciel. Il faut pour cela qu'elle ait coupé quatre-vingt-neuf cordons ombilicaux, qu'elle ait tissé autant de couvertures et qu'elle ait lavé autant de mortes. A la quatre-vingt-neuvième défunte qu'elle lave, elle verse de l'eau sur le cadavre ; un peu d'eau restera dans le creux de l'estomac de la défunte ; alors, la veuve se penchera sur la morte et aspirera sept fois de suite un peu de cette eau qu'elle avalera. Après cela son mérite sera complet et elle sera prête pour une éternité bienheureuse.

M. DEVULDER.

TABLE DES MATIERES

RECHERCHES SUR L'ORIGINE ET LA SIGNIFICATION DU MOT "BAGNE"

Ayant eu l'occasion de porter sur la scène française une adaptation des comédies qui furent inspirées à Cervantès par son séjour dans les bagnes d'Alger [1], nous avons été amené à nous interroger sur l'étymologie du mot *bagne*. Elle nous est très vite apparue comme mal établie. C'est pourquoi nous nous sommes livré à quelques recherches linguistiques et historiques pour en être mieux informé. Nous avons été entraîné plus loin que ne semblait l'exiger un si mince objet, mais peut-être aurons-nous réuni des indications qui pourront être utiles à d'autres chercheurs.

Signification

Lorsque le mot *bagne* est apparu en français il a d'abord eu pour signification : local où les esclaves chrétiens sont enfermés, dans les pays mahométans. En vérité cette définition péchait par défaut, car il existait aussi des bagnes d'esclaves mahométans dans les pays chrétiens.

Le « bagne » fut ensuite le lieu d'internement des condamnés aux galères (bagne de Toulon), puis des condamnés aux travaux forcés (bagne de Cayenne).

C'est uniquement sur le premier sens et sur son origine que nos recherches ont porté.

(1) *La clémence du Pacha*, divertissement algérien, créé par le Centre régional d'art dramatique (C.R.A.D.), à Alger et à Paris, en 1953.

DATATION

Il est généralement admis que le mot *bagne* figure pour la première fois, en 1701, dans un dictionnaire français, celui de Furetière. Nous ne l'avons en effet trouvé dans aucune autre édition antérieure de dictionnaire français (notamment Ranconet, 1616 ; Ménage, 1694), ni français-espagnol (César Oudin, 1607 et 1660), ni français-italien (Oudin, 1627 ; Ménage, 1669).

Pourtant l'existence du mot *bagne* dans des textes imprimés est attestée beaucoup plus tôt. Dès 1637, dans son *Histoire de Barbarie*, le Père Dan l'emploie couramment.

D'autre part il est certain qu'au XVIIe siècle ce mot était déjà bien connu. En effet, *bagne* est employé dans deux traités passés entre la France et la Régence d'Alger, en 1684 (art. 10) et en 1689 (art. 25). De même, un des artisans du traité de 1684, Pétis de la Croix, « secrétaire interprète entretenu en la marine », l'a employé dans un mémoire présenté en 1695 sous le titre *Description abrégée de la ville d'Alger*, mais qui était demeuré inédit jusqu'à nos jours (2). On peut remonter plus haut : le captif Gaspard du Crest a employé le mot *bagne* dans une lettre envoyée de Tunis, le 10 avril 1629, aux consuls de Marseille (3). En outre, avant que le néologisme *bagne* ne se fût installé solidement dans la langue, les « bagnes » ont été désignés sous les noms de *bains*, *baings* et *baignes* (4). Nous avons donc tout lieu de penser, bien que

(2) Cf. Marcel Emerit, dans *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales*, 1953.

(3) Citée par Eugène Plantet dans *Correspondance des Beys de Tunis et des consuls de France avec la Cour*, p. 95.

(4) Lettre de l'ambassadeur Salignac à Henri IV, du 8 déc. 1609. « Il (l'esclave) est dans le *baing* du Grand Seigneur ». « Ils mirent tous les mariniers dans les *bains* », lettre de Lange Martin, consul à Tunis, du 14 mars 1631. — *Les Voyages de Tavernier* parlent aussi de *bains*, « c'est ainsi qu'on nomme le lieu où l'on tient les esclaves quand ils ne sont point en mer » (1676). — « ...pour les conduire au *baigne* du Cheleby où ils célèbrent la Sainte Messe », *la Vive Foy*, par le P. Egreville (1645). — D'Aranda, dans la relation de sa captivité (1657) écrit tantôt *bain*, tantôt *baing*. — Colbert, dans une lettre du 4 juillet 1670, citée par Jal, emploie la forme *baigne*. — Le P. Coppin, dans le *Bouclier de l'Europe* (1686) décrit « le *bain* des esclaves ».

nous n'en ayons pas trouvé la preuve formelle, que le mot *bagne* devait être en usage dès la fin du XVIe siècle dans les milieux qui connaissaient les bagnes barbaresques.

Quoi qu'il en soit ce n'est vraiment qu'à partir du XVIIIe siècle que ce mot s'est répandu largement (5). Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un néologisme, provenant de milieux plutôt fermés, si l'on ose dire, ait mis longtemps à s'installer définitivement dans la langue courante (6). En italien, en espagnol, en anglais, en allemand, les mots qui ont le même sens et la même origine que notre bagne ont mis aussi longtemps à prendre racine (7).

ETYMOLOGIE

La plupart des lexicographes s'accordent pour déclarer que le mot *bagne* vient de l'italien *bagno*, mot qui veut dire, en premier lieu, « bain », sens auquel s'est ajoutée au XVIe siècle l'acception de bagne.

Certains ont pu penser que notre mot vient de l'espagnol *baño*, qui a les mêmes acceptions de bain et de bagne que son homophone italien. En vérité rien ne s'y opposerait, les Espagnols et les Italiens ayant été les hôtes forcés des bagnes turcs et barbaresques aux mêmes époques. Et c'est bien ce qu'ont l'air de penser les lexicographes espagnols qui sont généralement muets sur une possibilité d'étymologie italienne.

D'autres hypothèses ont été formées. Pour certains auteurs, *bagne* viendrait, toujours par l'intermédiaire de

(5) Dans des lettres publiées en 1703, mais expédiées de Tunis en 1700, le P. Comelin l'emploie déjà couramment.

(6) Un exemple typique en est fourni par la lettre qu'écrivit d'Alger, le 20 juin 1612, le P. de Monroy. Là où ce Castillan avait employé le mot *baño*, le P. Gaspard, qui le cite et traduit, en 1613, emploie le mot *bain*, alors que, vingt-cinq ans plus tard, le P. Dan, citant la même lettre, emploiera le mot *bagne*. — De même dans sa traduction du *Don Quichotte* (éditions de 1620 et de 1646), César Oudin traduit *baño* par *bain*, et, ne connaissant ni le mot ni le sens de « bagne », se croit obligé d'ajouter « ou estuve ». — A noter encore : les Mémoires du Chevalier d'Arvieux, publiés en 1735, continuent d'employer la forme *baigne* en même temps que la forme *bagne*.

(7) *Le Trésor de la langue castillane*, de Covarrubias, dans ses éditions de 1611 et de 1673, ne donne pas encore l'acception « bagne » au mot *baño*, malgré l'autorité de Cervantès.

l'italien, soit du turc, soit de l'arabe, voire de l'allemand, ou même de la déformation d'un toponyme.

Nous aurons à revenir sur ces diverses hypothèses. Cependant on peut admettre, sans grosse chance d'erreur, que c'est bien l'italien *bagno* et l'espagnol *baño* qui ont fourni les mots voulant dire « bagne » non seulement au français et à d'autres langues romanes, mais encore à des langues anglo-saxonnes : en catalan, *bany* ; en portugais, *banho* ; en provençal, *bagno* ; en maltais, *bagnu* ; en anglais, *bagnio* ; en allemand, *bagno*, etc...

A quelle époque ? Dès la deuxième moitié du XVI[e] siècle sans aucun doute. En effet, nous en trouvons l'attestation en italien en 1540 (le bagne de Livourne) [8] et en 1570 (plan d'Alger de l'atlas de Braun) avant qu'il ne figure, en 1614, dans le *Vocabulaire nautique* de Pantero Pantera. En espagnol, on le trouve en 1580 dans l'enquête officielle sur les comportements de Cervantès pendant sa captivité [9]. Cervantès lui-même a nécessairement rapporté du temps de sa captivité (1570-1575) le mot qui sert de titre à sa comédie *Los baños de Argel* et qu'il emploiera souvent, en particulier dans le *Don Quichotte*, rédigé avant 1605. De même Haedo, qui fut captif à Alger de 1577 à 1581, mais dont la *Topographie d'Alger* n'a paru qu'en 1612. En anglais même nous trouvons le mot *banio* dans les *Navigations* de Hakluyt, imprimées en 1599 mais pour un récit de voyage à Tripoli datant de 1583 [10].

On remarquera qu'avant de se fixer en anglais sous la forme *bagnio* ce mot y a figuré aussi sous les formes

(8) A vrai dire nous n'avons pas personnellement retrouvé trace du document qui atteste la dénomination du bagne de Livourne en 1540. Nous nous fions sur ce point aux affirmations des principaux dictionnaires italiens, et en particulier à celui de Prospero Viani qui rapporte une relation de Enrico Meyer suivant laquelle le bagne de Livourne « est connu à partir de l'époque où Cosme I[er] fit sortir ses premières galères contre les pirates barbaresques, en 1540 ; ce nom (*bagno*) indiquait l'endroit où étaient enfermés les esclaves turcs ».

(9) Apud *Vie de Cervantès*, par Navarrete.

(10) « ...the king sent presently to the *Banio* (this *Banio* is the prison wheras all the captives lay at night) and promised... » Richard Hakluyt, *The principal navigations* (Londres, 1599), II, I, 186.

bagno, *bannia*, *bannier*, *bagnard*, *banniard*. De même, signalons que les dictionnaires français de Thomas Corneille (1708) et de La Martinière (1739) donnent une graphie *bafios*, qui semble une déformation du pluriel espagnol *baños*.

Explication du mot

Pourquoi et comment les mots qui en italien et en espagnol signifiaient « bain » ont-ils pris en outre l'acception de « bagne » ?

Sur ce point la quasi unanimité des lexicographes et linguistes français fournissent une même explication qu'on peut résumer ainsi : « Nom donné par les Italiens, au XVI[e] siècle, à une prison de Constantinople où étaient enfermés les esclaves chrétiens, à cause de bains qui s'y trouvaient, ce nom s'étant ensuite étendu à toutes les prisons de chrétiens en pays musulmans ». La même explication se retrouve dans de nombreux dictionnaires italiens, portugais, provençaux, anglais, allemands, plus rarement espagnols.

Tant d'avis concordants seraient de nature à entraîner la conviction si l'on ne remarquait d'abord que la plupart de ces ouvrages ne font que se reproduire les uns les autres, et surtout qu'aucun d'eux ne fournit la moindre preuve de l'explication qu'il donne. En outre, on relève, de l'un à l'autre, des variantes et des nuances non négligeables, mais toujours sans preuve ni référence : tantôt la prison de Constantinople était un *ancien* bain ; tantôt il y avait des bains *dans* cette prison ; tantôt des bains *dépendaient* de la prison ; tantôt ce local avait été construit par des Italiens pour servir de bains ; tantôt même on fait allusion à des bains de mer.

Bref tout se passe comme si l'explication traditionnelle n'était qu'un « on dit », selon l'expression prudente de Bescherelle [11], sans qu'il soit possible d'établir, qui est cet « on ». La position des dictionnaires de Murray [12]

(11) *Nouveau dictionnaire national*, 1887.
(12) *New English Dictionary*, 1890.

et de Whitney [13] paraît donc sage : ils considèrent cette explication comme conjecturale et l'origine de l'emploi du mot comme douteuse.

C'est aussi notre avis. Mais nous ne voudrions pas nous contenter de ce doute. Nous tâcherons donc d'y voir plus clair.

Il faut d'abord noter que l'explication par un bain de Constantinople est très tardive : elle n'apparaît qu'au début du XVIIIe siècle. Nous l'avons trouvée pour la première fois dans l'édition de 1721 du dictionnaire de Trévoux, mais elle ne figurait pas encore dans son édition de 1704 ni dans le Furetière de 1701, qui tous deux disaient du mot bagne : « Ce mot est turc », sans plus de commentaire. L'explication « Italiens - bain - Constantinople » fut ensuite reprise par l'Encyclopédie anglaise de Chambers (1751), par le dictionnaire de Ménage (1750) et par nos encyclopédistes. Mais aucun d'eux n'apportait la preuve de cette explication.

Quoi qu'il en soit, si le mot *bagne* est venu de Constantinople, par la voie italienne ou autrement, ce ne peut être qu'à partir de 1453, date de la prise de cette ville par les Turcs, et nécessairement avant 1540, époque où était déjà connu le « *bagno* de Livourne ». Or, nous n'en avons trouvé aucune trace dans les ouvrages relatifs à la Turquie et contemporains de cette époque, notamment les rapports des ambassadeurs de Venise (de 1520 à 1594), les opuscules du captif Georgievitch (1545), le récit de l'ambassade de Nicolas de Nicolay (effectuée en 1551), les lettres turques de Busbecq (ambassadeur à Constantinople de 1554 à 1562), les mémoires de Bassano (1560), et de Sansovino (1564). Aucun de ces voyageurs, ambassadeurs ou captifs, de nation italienne, hongroise, hollandaise ou française, ne parle de prisons d'esclaves dont le nom ou le genre puisse se rapporter à des bains ni au mot *bagno*.

Par contre, là où ces auteurs décrivent la condition des esclaves chrétiens de Constantinople, ils disent qu'ils sont enfermés « dans une tour ». C'est également dans

(13) *The Century Dictionary*, 1900.

une tour et dans un « corral » que le docteur Andrès Laguna, racontant les aventures de Pedro de Urdemalas (1556), enferme son pseudo-captif [14].

Si nous faisons appel à des témoignages postérieurs, datant du XVIIe siècle, que constatons-nous ? Que le bagne de Constantinople existait sûrement en 1609, puisqu'il est cité dans une lettre de l'ambassadeur Salignac (cf. note n° 4). Nous constatons aussi que les *Voyages de Tavernier*, imprimés en 1676 mais relatant une expérience qui datait de 1636, parlent bien des *bains* où sont enfermés, à Constantinople, les esclaves chrétiens, mais sans faire aucun rapprochement entre les bains d'hygiène et les prisons (cf. note n° 4). Bien plus : l'édition italienne des *Voyages de Tavernier*, parue en 1682, contient une description de Constantinople « d'après les lettres du sieur De (Du) Loir » où l'assimilation bain-prison est tout bonnement taxée de sottise : « les chiourmes, ou les galériens, sont enfermés dans un certain lieu dit sottement (*spropositatamente*) bains (*bagni*) par les chrétiens, étant donné que c'est une étroite prison (*una stretta prigione*) ». Enfin d'Arvieux, qui fut à Constantinople en 1674, ne dit rien sur les raisons qui expliqueraient ce qu'il appelle « le baigne des esclaves ».

Si nous nous tournons maintenant du côté des bagnes barbaresques de Tripoli, Tunis, Alger, Tétouan, Fès, Salé, nous constatons de même, sauf erreur, qu'aucun document antérieur au XVIIIe siècle (récits d'esclaves, de voyageurs, de diplomates, de religieux rédempteurs, français, espagnols, anglais, hollandais, du moins aucun de ceux très nombreux que nous avons consultés) ne fait la moindre allusion à l'hypothèse de Constantinople, n'établit le moindre rapport entre un bain et un bagne.

Bien au contraire, leurs descriptions des bagnes, souvent très détaillées, montrent que ces édifices n'ont rien de commun avec des établissements de bains. Inverse-

(14) Cf. Marcel Bataillon, *Quelques notes sur le Viage de Turquia*, 1954. On notera que Haedo décrit aussi les bagnes d'Alger comme des « corrales ».

ment, leurs descriptions très détaillées des bains-maures (ou turcs, dits hammams ou étuves), qui étaient nombreux et remarquables en Barbarie, n'ont rien à voir avec des prisons.

Après les lexicographes et linguistes, et après les témoins oculaires, reportons-nous aux historiens. Les histoires générales des bagnes, de l'esclavage et de la piraterie que nous avons consultées ne nous ont rien apporté sur ce point précis (Rotalier, 1841 ; Zaconne, 1870 ; Langellé, 1955), non plus que les historiens et géographes contemporains des bagnes d'esclaves, tels que Ibn Khaldoun (1380), Paolo Jovio (1552), Léon l'Africain (1556), Marmol (1573), Baudier (1617), Gramaye (1622), Davity (1625), etc... S'ils font allusion aux bagnes, ils ne les assimilent pas le moins du monde à des bains. Ainsi Gramaye, en latin, distingue fort bien les prisons (*ergastula, balnea vocant*) des bains (*ad lavandum*). De même que le plan d'Alger de l'atlas de Braun distinguait par exemple les *bagni* (*da lavarsi*) du *bagno de la Bastarda* qui était un bagne que Haedo a décrit.

Ce que nous avons pu connaître des documents diplomatiques du même temps : traités passés entre les nations chrétiennes et les états barbaresques (cf. de Mas-Latrie), rapports des ambassadeurs de Venise à Constantinople, correspondances de la Cour de France avec les deys d'Alger, les beys de Tunis et nos consuls en ces pays, ne nous a pas davantage éclairé.

Quant aux historiens modernes de l'Afrique du Nord, lorsqu'ils parlent des bagnes barbaresques, c'est d'après les documents que nous venons d'évoquer, et ils n'y ajoutent rien qui concerne l'objet de notre recherche, non plus que le grand ouvrage de M. Fernand Braudel sur la Méditerranée à l'époque de Philippe II, pourtant si riche en précisions sur la piraterie et le trafic des esclaves.

Cependant nous avons trouvé un historien qui offre une explication de l'origine du mot *bagne*, d'ailleurs différente de l'explication traditionnelle. C'est Henri de Grammont, dans ses *Etudes algériennes : la course, l'esclavage et la rédemption à Alger* (1885). Pour lui le mot *bagne* vient de l'espagnol *baño* et se justifie par le fait qu'au début de la piraterie les captifs isolés étaient enfermés dans le bain domestique de chaque patron, ce local s'y prêtant bien. Après quoi l'affluence des esclaves aurait exigé la construction de bâtiments spéciaux qui auraient gardé l'appellation primitive de bain (15).

Cette conjecture n'entraîne pas du tout notre conviction, elle nous paraît imaginative et ne repose d'ailleurs sur aucune preuve.

Au total nous avons donc été amené à ne pas considérer comme satisfaisante l'explication traditionnelle et à nous tourner vers d'autres hypothèses.

Sens figuré

Certains auteurs, sans contester au mot italien *bagno* son sens premier et réaliste de bain, ont pensé que c'était par figure qu'il avait acquis en outre le sens de prison. Ainsi Paolo Minucci, dans ses notes au *Malmantile* (1688), écrit-il : « Je crois que l'on dit bain (*bagno*) parce qu'ici les délinquants purgent leurs méfaits, de même qu'avec l'eau du bain se purgent les souillures des membres ». Les notes d'une édition postérieure insistent encore sur l'équivoque. Notons, de plus, que le *Malmantile* (connu en manuscrit dès les années 1650 et qui est la plus ancienne référence de la littérature italienne à cet égard) ne donne pas à penser que le bagne puisse être assimilé à un établissement de bains. De toute façon, on voit que dans le pays même dont la langue aurait formé le mot bagne, un érudit, cent ans après, en cherchait déjà l'explication et ne trouvait qu'une conjecture.

Bain de mer

Le dictionnaire italien de Tommaseo et Bellini, après avoir cité des références montrant que le bagne sert à enfermer les esclaves condamnés aux galères, remarque que le bagne est donc situé dans un port de mer et non à l'intérieur des terres, et il conclut : « De là l'origine ».

(15) E. Plantet (op. cit.) accepte cette explication.

De même le dictionnaire de Viani (1858) souligne qu'un bassin du port de Gênes porte depuis longtemps le nom de *bagno* et il attribue cette appellation au fait que, dans ce bassin, stationnaient les galères et donc les chiourmes. De même, dit-il, pour le bagne de Livourne. Ce qui laisserait croire à un jeu de mots fondé sur l'idée de bains de mer (15 bis)... En ces matières le pataquès et le jeu de mots sont toujours possibles, et nous en verrons plus loin d'autres exemples. Mais celui-ci ne paraît guère démontré. En tout cas il laisserait dans le doute le lieu de naissance de notre vocable : Gênes, Livourne ou Constantinople ?

Bagne de Livourne

A en croire le récent *Vocabulaire étymologique italien*, de A. Prati (1951), l'acception « bagne » pour le mot *bagno* serait venue « du bagne de Livourne, connu dès 1540, où étaient enfermés les esclaves turcs ». Prati n'en fournit pas de preuve, mais on peut penser qu'il se fonde sur le *Dictionnaire de marine médiévale et moderne*, de l'Académie royale italienne (éd. de 1937) qui conteste l'origine constantinopolitaine de notre mot et qui déclare : « Ce mot est au contraire venu du bagne de Livourne, déjà connu en 1540, bien avant celui de Constantinople. C'était le nom du donjon, en partie sous le niveau de la mer, de la vieille citadelle, où les esclaves turcs étaient enfermés. De là le nom devait passer à d'autres villes maritimes et à Constantinople ».

Cette hypothèse a pour elle le fait que Livourne a joué un grand rôle dans le trafic méditerranéen, la piraterie et la contre-piraterie au XVIe siècle. Mais elle manque de preuves. Qui prouve que ce soit bien à Livourne que le mot *bagno* ait pris le sens de bagne ? Qui prouve que le bagne de Livourne soit antérieur à celui de Constantinople ? Rien n'est moins sûr, et les bagnes d'Alger eux-

(15 *bis*) Serait-ce sur d'aussi fragiles indications que se serait fondé M. Pierre Hubac, dans son ouvrage les *Barbaresques*, pour affirmer : « Ce mot vient de *bagni*, qui veut dire établissement de bains, baraquements au bord de mer » ?

mêmes existaient au moins depuis 1529 (16). En tout cas, pourquoi la prison de Livourne aurait-elle été nommée ou surnommée « bain » ? Rien ne le dit, mais en soulignant que le bagne de Livourne était en partie sous le niveau de la mer, cette hypothèse semble suggérer un jeu de mots du genre « être dans le bain ». Nous allons d'ailleurs le retrouver sous une autre forme.

Masmores

En effet, le dictionnaire de Tommaseo et Bellini, déjà cité, avance une autre hypothèse qui rejoint à sa manière la précédente. Il écrit : « D'autres rattachent *bagno* à *gagno*, le dérivant de l'allemand *gang* (couloir) ». Notons qu'en italien *gagno* veut dire : lieu où l'on enferme les bêtes, étable, porcherie, etc.. Cette hypothèse semble avoir été formulée par Enrico Mayer dont Viani cite ce commentaire : « Mieux que du fait de purger ses fautes comme au bain : parce que, primitivement, les esclaves étaient enfermés sous terre dans des lieux humides, comme on appelle puits les prisons de Venise ».

Cette hypothèse est séduisante. Il est exact que les captifs ont souvent été enfermés dans des souterrains, aussi bien à Constantinople qu'en pays barbaresques (17). C'est ce que les Espagnols ont appelé *masmoras*, du mot arabe *matmor, matmoura*, qui veut dire « silo », dont les auteurs français ont fait *masmore, matamore, matemore* ou *matamoure* (18). Ces cloaques ont frappé l'imagination des témoins qui en parlent tous avec horreur : Marmol, Haedo, Cervantès, Aranda, Mouette, Dan, etc... Tous indi-

(16) Ch. de Rotalier, *Histoire d'Alger et de la Piraterie des Turcs dans la Méditerranée* (1841). Les chroniques arabes citées dans notre note n° 23 font état des prisons où Kheireddine-Barberousse enfermait ses esclaves.

(17) Surtout au Maroc. Mais le P. Dan note qu'à Constantinople, outre les bagnes, « les patrons qui veulent avoir leurs esclaves chez eux ont en leurs logis de petites caves et matamoures où ils les enferment ».

(18) « Une grande cave qu'en terme du pays on appelle matamoure », le P. Dan, les *Illustres captifs*. — « La masmore qui est une prison sous terre », E. d'Aranda. — « Les matamores de Salé, d'Alcassar et de Toutouan surpassent les plus obscures et les plus sales prisons », le sieur Mouette.

quent que ces culs de basse-fosse sont en général inondés et que les prisonniers qui ont les « couchettes » du bas en sont réduits à dormir dans l'eau.

On pourrait donc imaginer, de même qu'aux deux paragraphes précédents, une espèce de jeu de mots : les captifs auraient comparé les masmores à des bains, d'où le surnom des prisons. Cette hypothèse n'est pas absurde, mais il est toujours difficile d'établir l'origine exacte des locutions populaires de ce genre. D'ailleurs celle-ci se heurte à plusieurs objections. Tout d'abord on ne voit pas bien comment elle expliquerait le passage de *gagno* à *bagno*. Ensuite les masmores, prisons souterraines, ne ressemblaient pas aux bâtiments appelés bagnes à Alger, Tunis, Tripoli, Constantinople, et l'on ne voit pas pourquoi le surnom de celles-là se serait étendu à ceux-ci. Enfin aucun des auteurs, cités plus haut, qui ont parlé des masmores, ne les compare à des bains (19). Rien ne nous autorise donc formellement à tenir cette explication pour valable.

Étymologie turque

En inscrivant pour la première fois le mot *bagne* dans un dictionnaire français, en 1701, Furetière (aussitôt suivi, dans les mêmes termes, par la première édition du Trévoux, 1704) déclare : « Ce mot est turc ». Mais il ne fournit aucune preuve de son allégation, et, dès 1721 la nouvelle édition du Trévoux la rejetait, inaugurant l'étymologie italienne.

Sur quoi pouvait se fonder l'hypothèse turque ? A notre avis sur la phrase bien connue du récit du captif, dans *Don Quichotte*, qui dit qu'il « passait sa vie enfermé dans une maison ou prison que les Turcs appellent *baño* ».

Mais on n'a pas manqué de faire remarquer (notamment Littré) que la langue turque n'a pas de mot qui puisse s'être transformé en *bagno* ou en *bagne*. En effet, les mots turcs qui signifient bain ou qui signifient prison

(19) Il arrive même qu'ils soient distingués l'un de l'autre. Ainsi, la Peyrère, dans son épître à d'Aranda, qui figure en tête de la Relation de sa captivité, déplore le sort qu'il subissait « dans la Masmore et dans le bain ».

ne ressemblent pas du tout à nos mots *bain* ou *bagne* (20). Lorsque Pétis de la Croix, qui avait traduit en turc le traité de 1684, fait allusion aux bagnes, dans sa *Description abrégée de la Ville d'Alger*, il les appelle *zendan*, d'un mot turc qui veut dire prison (21). Et il ne semble pas qu'à Constantinople les prisons d'esclaves aient porté d'autre nom, sauf attestation par un texte ou un document d'archive turc qui devrait, pour être probant, dater d'avant le bagne de Livourne.

Toutefois, à défaut de documents de cet ordre, nous avons consulté la traduction anglaise des chroniques d'Evliya-Effendi. Ce Turc fait allusion aux prisons d'esclaves, et son traducteur emploie le mot *bagno*, mais nous ignorons le mot turc qui figure dans l'original. Ce point serait à vérifier (22). Cependant, alors même que l'original emploierait le mot *bagno*, nous ne pourrions y trouver une preuve de l'origine turque des bagnes ni de leur nom, puisque l'auteur écrivait au milieu du XVIIe siècle (1630-1670) à une époque où les bagnes et leur nom étaient connus depuis au moins cent ans. Mais on notera que ce chroniqueur parle aussi de prisonniers chrétiens enfermés dans une tour (cf. note n° 14), alors qu'il ne fait pas allusion à des bains à propos de ces prisons.

Sanapula

Le traducteur anglais d'Evliya-Effendi a hasardé une autre hypothèse. L'auteur turc ayant parlé de « la prison de Sanapula », le traducteur pense y voir une déformation de « Santa Apollonia » et il dit, en note : « C'est peut-être de ce nom de Sanapula que le nom de *bagno* tire son origine, si ce n'est d'un bain ». Mais nous ne voyons pas comment.

(20) Cela est si vrai que le turc moderne a emprunté aux langues latines le mot *bagno* pour signifier le bain pris dans une baignoire, à la mode européenne, par opposition au bain turc, bain d'étuve (hammam).

(21) Cf. note n° 2.

(22) Evliya-Effendi (ou Chelebi), *Narrative of travels*, traduits du turc par le Chevalier Joseph von Hammer, 2 vol. Londres, 1834-1850 ; « In sultan Soleiman's time there were in the bagno and in the tower of Galata no less than 30.000 prisoners... ».

Étymologie arabe

Il nous reste à examiner l'hypothèse selon laquelle notre mot viendrait de l'arabe. A notre connaissance elle a été formulée par : 1° Le *Glossaire étymologique des mots espagnols d'origine orientale*, d'Eguilaz y Yanguas (1886), qui dit : « *Baño*, maison, édifice. — De *baniya*, édifice, construction ». Et qui cite, à l'appui, la phrase de Cervantès que nous avons déjà mentionnée. — 2° Le *Dictionnaire de l'Académie espagnole* (édition de 1947) qui dit : « De l'arabe *baniya*, édifice ». En outre, le *Dictionnaire étymologique de la langue portugaise*, d'Antenor Nascentes (1932), tout en donnant l'explication traditionnelle, signale l'hypothèse arabe d'Eguilaz y Yanguas.

Par contre l'étymologie arabe a contre elle : 1° le *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*, de Dozy et Engelmann, où le mot *baño* ne figure pas ; 2° Littré qui dit que l'on ne trouve dans l'arabe aucun mot qui se rapproche de *bagne*, en cette signification ; 3° le récent *Dictionnaire étymologique espagnol*, de Corominas (1954), qui déclare que le mot *baño* « ne vient pas de l'arabe *baniya*, fondements d'un édifice, comme le veut Eguilaz ».

Comment trancher ? Chacun de ces auteurs affirme, mais sans preuve à l'appui.

Pour notre part, et faute d'avoir rien trouvé de décisif pour les autres hypothèses, nous pensons que l'étymologie arabe mérite un examen plus attentif que celui qui lui a été accordé jusqu'ici.

Sans doute l'arabe ne possède-t-il, pas plus que le turc, de mot signifiant prison et qui ressemble de près ou de loin à l'italien *bagno*, à l'espagnol *baño*, au français *bagne*. Les mots que l'arabe emploie dans ce sens sont en général *sedjen* ou *habs* (et *matmoura* pour les souterrains). Existait-il en arabe un mot spécial pour désigner les bagnes barbaresques ? Il ne le semble pas, si l'on en juge par la chronique connue sous le nom de *Ghazawat* et par les *Chroniques de la Régence d'Alger*.

L'auteur arabe de celle-ci emploie en effet les mots *sedjen* et *habs*, là où la traduction française dit bagne (23).

Quoi qu'il en soit, l'étymologie arabe n'est pas à rejeter pour autant. L'arabe dispose réellement de la racine *bana* avec des dérivés tels que *baniane*, qui signifient construire, construction, bâtiments, édifices, dont la sonorité est très voisine de celle des mots européens qui signifient bagne (24). Et il n'est pas absurde de supposer que les captifs chrétiens, en pays arabaphones, ont entendu les indigènes employer des mots tels que *baniane* pour désigner les « bâtiments » où les esclaves étaient détenus.

A notre avis, le dire de Cervantès, « une maison ou prison que les Turcs appellent *baño* », ne doit pas être pris à la légère. Parlant des bagnes, Cervantès savait de quoi il parlait. Or il ne dit pas que ce sont les chrétiens qui ont appelé bagnes leurs prisons, mais les Turcs ; il ne parle pas d'un « bain », mais d'une « maison », et il laisse entendre très nettement qu'il n'assimile pas du tout cette maison à un bain. Cela nous donne à penser que pour Cervantès le mot *baño* était simplement la transcription phonétique d'un mot du parler local (25).

---

(23) Alphonse Rousseau, *Chroniques de la Régence d'Alger, traduites d'un manuscrit arabe intitulé El-Zohrat-el-Nayerat* (ou *El-Zaraht-el-Naïrat, la fleur brillante*), Alger, 1841. — Nous remercions MM. Saad-eddine et Djafar Bencheneb d'avoir bien voulu vérifier pour nous, sur le manuscrit, les vocables arabes employés par l'auteur. Celui-ci serait le Tlemcénien Ibn Abderrahmane, qui écrivait vers 1779 (H. Pérès, dans *Initiation à l'Algérie*, Paris, 1957, p. 295). — En ce qui concerne le « gazewat », publié par Sander-Rang et Denis, la traduction n'emploie que les mots *prison* et *prison souterraine*.

(24) En particulier les anciennes graphies anglaises, telles que *bannia*, citées plus haut (page 367). — D'ailleurs le turc dispose aussi de mots analogues avec le même sens, mais dont la sonorité est moins proche de *bagne*, par exemple : *Bunyan*, bâtisse, édifice, construction, construire, et *Bunyad*, base, fondation, fondement, bâtisse, édifice. — Cf. Dictionnaires turc-français de Kieffer et Bianchi (1835), de Barbier de Maynard (1881), turc-anglais de Redhouse (1890), Grand dictionnaire illustré turc-français (S.D. après 1920)

(25) On sait de quelle manière approximative se font, et surtout se faisaient jadis les transcriptions de cet ordre. Ainsi Bab-el-Oued a-t-il pu devenir *Vavalvete* pour l'Espagnol Cervantès, *Babel-Weight* pour l'Anglais Francis Knight, *Basbloit* voire *Basse-Bloit* pour le Français de Rocqueville.

On objectera que les Turcs ne pouvaient pas appeler *bagnes* les prisons, comme l'a dit Cervantès (et après lui le P. Dan), puisqu'il n'y a pas de mot semblable en turc. Mais il est évident que quand les captifs et les rédempteurs parlaient de Turcs c'est Algériens qu'ils voulaient dire (26).

Bref, nous pensons que l'hypothèse d'une étymologie arabe est très défendable. Si elle se révélait exacte, il va sans dire que l'explication traditionnelle devrait être inversée : ce serait en Afrique du Nord que notre mot se serait formé, et, de là, qu'il serait passé aussi bien à Constantinople qu'en Europe. Cela n'aurait rien d'invraisemblable, car piraterie et trafic d'esclaves entre les pays barbaresques et l'occident européen ne datent pas du XVIe siècle mais du moyen âge. Le bagne de Constantinople aurait-il été créé tout de suite après la prise de Constantinople par les Turcs (1453), il n'empêche qu'il y avait déjà des captifs chrétiens dans les pays nord-africains depuis plus de deux siècles. Les ordres rédempteurs se sont constitués au début du XIIIe siècle. Dès 1306, de nombreux esclaves, notamment des Espagnols, étaient rachetés en Barbarie. Des chrétiens illustres, tels que le Mayorquin Raymond Lulle et l'Italien Filipo Lippi, furent captifs, l'un en 1315, l'autre en 1431, dans cette Bougie dont Ibn Khaldoun nous dit qu'environ l'an 1350 elle retentissait du bruit des chaînes des esclaves (27). Un mot arabe aurait donc eu largement le temps de donner naissance aux mots européens signifiant « bagne », et ceux-ci auraient eu tout loisir de se répandre en oubliant leur origine. Reconnaissons toutefois qu'il ne s'agit ici que d'une conjecture supplémentaire.

---

(26) Les preuves en abondent : il n'est donc pas nécessaire d'alourdir davantage notre exposé. Rappelons seulement que la population algérienne ne parlait pas la langue des occupants turcs, d'ailleurs fort peu nombreux. Notons aussi le lapsus de Littré qui, citant la phrase de Cervantès, écrit « Les Arabes » au lieu de « Les Turcs », ce qui était bien dire, sans le vouloir...

(27) *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, t. III, p. 117.

Conclusion

Pour conclure, force nous est donc d'admettre, si nous avons pu souligner le caractère très douteux de l'explication traditionnelle, que nous ne sommes point parvenu à lui substituer une explication incontestable, faute d'avoir pu découvrir des documents datés et probants. Ces documents se trouvent peut-être dans les archives espagnoles, ou bien dans les archives génoises de cet organisme que M. Braudel a appelé un « ministère des captifs », ou encore dans les archives des pays turcs ou sous contrôle turc au XVIe siècle, dont le même auteur nous dit que « seules elles apporteront un peu de vraie lumière » aux problèmes méditerranéens de cette époque (28), ou enfin dans les chroniqueurs arabes du Maghreb. Mais nous n'avons ni les moyens ni la compétence voulus pour pousser jusque là nos recherches, trop heureux si nous avons pu réunir des éléments propres à aider d'autres chercheurs éventuels.

Gabriel AUDISIO.

APPENDICE

Avant la publication de notre travail, M. le professeur Henri Pérès a bien voulu nous faire part de diverses vérifications et nous fournir des références complémentaires. Nous lui en exprimons nos vifs remerciements. En bref, ont été consultés les ouvrages de Tamqrouti, Metzon, Shaw (relations de voyages ou de captivité), et les dictionnaires ou études linguistiques de Pihan, Sainéan, Vincent, Lammens, Roland de Bussy, Lacroix, Ben Sedira, Belot, El Naggary bey, Calligaris, Kerestedjian, Narducci.

---

(28) C'est également l'avis de Roger Le Tourneau (Centenaire de la Société Historique Algérienne).

De ces vérifications complémentaires il ne résulte pas de changement aux résultats que nous avions acquis, mais une confirmation de leur caractère dubitatif, jusqu'à plus ample informé. Nous n'y avons rien trouvé qui éclaircisse l'origine du mot *bagne*, et rien qui vienne à l'appui de l'hypothèse arabe. Les seuls mots arabes employés dans certains de ces ouvrages pour désigner les bagnes sont *sidjn al asari* (prison de captifs-esclaves), *sidjn fi mîna* (prison dans un port), *kerraka* et *loûman* (pour les bagnes de forçats). Même un historien contemporain, comme Toufik el Madani, n'en emploie pas d'autre pour désigner les bagnes barbaresques. Il est vrai, nous a fait remarquer M. Pérès, qu'El Madani, citant Venture de Paradis, n'a pas traduit les pages où celui-ci parle spécialement des bagnes d'Alger.

[illegible] HEES, emploie le mot BANJAAKT que Bourquel (R.A. 101-103 n° 27) [illegible] de l'espagnol BAÑADERA = [illegible] !! Si c'est un [illegible] c'est un dérivé de bagne.

NOTES ET DOCUMENTS

UN COLLIER D'AMULETTES KABYLE (*)

Le collier de bébé qui fait l'objet de cette note, se trouve dans les collections de bijoux d'Afrique du Nord du Musée de l'Homme. Il porte le numéro 42.27.4. et fait partie d'une collection donnée par Mme Hogarth en 1942. Il vient du douar Aït Aissi, village de Tighzit, en Grande Kabylie.

Fort hétéroclite, il se compose, dans l'ordre, de : un bouton de tunique, une grosse perle de verre bleue, une clé de valise, un Aporrhais pes-pelicani, une perle rouge à double renflement, une perle vénitienne, une perle noire, un bouton de tunique, un soc de charrue en miniature, une perle vénitienne blanche à points bruns, un noyau de datte, une perle rouge, un Columbella rustica, deux sachets en tissu, une perle noire, une perle rouge, un Aporrhais pes-pelicani, une perle rouge, une perle vénitienne, un Pectunculus vioalescens, une perle noire, une canine de chien, une perle rouge, une perle noire, un cauri, un bouton, une perle verte, une perle dorée, un Pectunculus vioalescens, une perle noire, un cauri, un bouton, une perle verte, une perle dorée, un Pectunculus vioalescens, une perle noire, un noyau de datte, un Trochus, une perle bleue, un noyau de datte, un cauri, une perle rouge, un bouton de culotte, un Trochus, un Pectunculus vioalescens, un bouton de tunique, un Trochus, une perle de chapelet, une perle dorée, une perle vénitienne, un bouton noir, un Pectunculus vioalescens, un bouton noir, un cauri, une perle de chapelet, un Pectunculus vioalescens, une perle rouge, une perle verte, un bouton de nacre, une perle noire, un bouton, une perle dorée.

Il n'y avait aucun détail sur la valeur attribuée à chacun de ces objets. Pour obtenir quelques renseignements, le collier a été montré à deux femmes kabyles venues rejoindre leurs maris à Paris. La première est arrivée à la fin de l'été 1955. C'est une

(*) Pour des raisons d'ordre typographique, la transcription des mots berbères a dû être simplifiée à l'extrême.

Collier d'amulettes kabyle.

femme d'un certain âge, considérée comme une matrone dans son village d'Aourir, situé à quelques kilomètres de Michelet. Au cours d'une conversation en kabyle avec un de ses cousins, elle lui a donné un certain nombre d'indications.

La seconde, arrivée à la fin de 1953 de *Tagemmut ukerruch*, a de peu dépassé la trentaine. Sa fille aînée, âgée de quatorze ans, a servi d'interprète. Voici la traduction des explications que ces deux femmes ont données.

Bouton de tunique.

Aourir : Il est appelé *afransis*, « français ». C'est un simple ornement.

Tagemmut : *Tsaqfelt*, « bouton ». Même valeur.

Perle dorée.

A : *Deheb el-kdeb* (ar.), « or faux », elle n'est aussi qu'un ornement.

T : *Idem*.

Perle noire de chapelet.

A : *Ta‘ambrit*, « perle ». Elle est considérée comme une pèlerine, comme un marabout. Elle implore la grâce de Dieu pour qu'Il protège le bébé, elle prie pour lui.

T : *Tsa‘akucht*, « perle ». Aucun commentaire n'a été fait à son sujet.

Boutons variés.

A : Pas d'explication.

T : Ce sont de simples ornements utilisés pour leur couleur.

Perles de couleur rouges, vertes ou bleues.

A : Pas d'explication.

T : *Tsa‘akucht tsazeggʷart*, « perle rouge ». Toutes les couleurs sont bonnes pour les petits bébés.

Perle rouge à double renflement

A : *Taqjart n-itbir*, « patte de pigeon ». Elle est employée contre le mauvais œil.

T : Pas d'explication.

Perle vénitienne.

A : *Ta‘ambrit*, « perle ». Ce n'est qu'un ornement.

T : *Tsabarkucht*, « perle ». *Idem*.

Perle vénitienne blanche à points bruns.

A : *Tit n-tskurt*, « œil de perdrix ». Elle agit contre le mauvais œil.

T : *Tsabarkucht*, « perle ». Elle a la même valeur que les autres perles vénitiennes.

Pectunculus vioalescens.

A : *Tamhart*, « coquille ». Il agit contre le mauvais œil.

T : *Tamhart l-bhar.* Pas d'explication.

Aporrhais pes-pelicani.

A : *Amjun* (ar.) *l-lebhar*, « escargot de la mer » Il est le symbole de la santé marine ; tout ce qui est marin est sain.

T : *A'arus*, « escargot ». Pas d'explication.

Trochus.

A : *A'arus*, « escargot ». Il guérit les maladies infantiles.

T : *Ta'arust*, « petit escargot ». Pour éviter que son bébé ne tousse, la mère ramasse un escargot, le fait cuire, le lui donne à manger et enfile la coquille à son collier (1).

Cauri.

A : *Tameżwent*, « cauri ». Il est appelé *Takelbunt* litt. « la chienne »), parce qu'il garde le bébé comme une chienne (2).

T : *Tsamżewent*. Un marabout a dit qu'on trouvait les cauris dans l'oreille des poissons. On les fait porter aux enfants pour qu'ils ne pleurent pas.

Noyau de datte.

A : *Ires n-ettmer*, « noyau de datte ». Il guérit les maladies du tube digestif. Quelquefois, il est torréfié et moulu ; la poudre est mélangée à de l'eau et on fait boire le tout au bébé.

T : *Ires n-tsemar* Il guérit les maladies du bébé. Quand une femme a accouché, « suivant le conseil de cheikh Mohammed, rasul Allah », un marabout lui apporte une datte. La mère la mange, puis le noyau est mis dans l'eau et roulé avec les doigts. Le bébé boira l'eau et portera le noyau à son collier.

(1) L'informatrice a confondu ce coquillage marin avec un escargot.

(2) La femme d'Aourir n'a dit mot du symbole sexuel du cauris ni de la valeur bénéfique que cela impliquerait. S'il a cette valeur à Aourir, il est certain qu'elle n'aurait pu y faire allusion en parlant à des hommes de sa famille. Sur la vertu prophylactique du cauris, voir W. Marçais et Abderrahmane Guiga, *Textes arabes de Takrouna*, Leroux, 1925, p. 313 et note p. 324 ; Slimane Rahmani, Coutumes kabyles du Cap Aokas, *Société Historique Algérienne*, Alger, s.d., p. 53 ; E. G. Gobert, Le Pudendum magique et le problème des cauris, in *Revue Africaine*, t. XCV, 1er et 2e trimestres 1951, pp. 1 à 62.

Dans ce même village d'Aourir, les cauris et le plomb sont utilisés pour protéger des maladies les animaux domestiques particulièrement précieux comme les vaches et, quelquefois, les brebis, mais jamais les autres.

Dent de chien.

A : *Tamrilt yilef*, « défense de sanglier ». On la fait porter à l'enfant pour qu'il ait une santé de sanglier, animal particulièrement robuste (3).

T : *Uggwej uqjun*, « dent de chien ». Quand un chien meurt, on lui arrache sa canine, on la lave et on la fait porter à l'enfant pour qu'un autre chien prenne ses maladies (4).

Soc de charrue.

A : *Tawrsa* « fer ». Il donne une santé de fer.

L'interprète kabyle pense que cet objet est réservé aux enfants mâles et que pour les filles on utiliserait une bague en fer. Il a raconté le fait suivant que l'on pourra rapprocher des usages de Tagemmut ukerruch. Un de ses cousins venant de se marier et ayant des difficultés dans ses rapports conjugaux eut recours à un marabout. Celui-ci le fit déshabiller et uriner sur une faucille et un soc de charrue chauffés au rouge. Une vapeur intense se dégagea et le remplit d'une telle émotion qu'il s'enfuit.

D'une manière générale, d'après le même informateur, pour guérir une personne malade d'un rhumatisme, d'un abcès, etc..., on fait venir une matrone ou un spécialiste. Il enterre la partie malade dans un trou creusé dans la terre après que le patient se soit couché sur le sol et recouvre le membre avec des pailles longues d'orge ou de blé. On amène un pigeon, un coq noir ou une poule blanche qu'il égorge sur la paille. Il met le feu à cette paille qu'il soulève pour qu'elle brûle complètement sans atteindre le patient. La douleur part avec les forces du mal attirées par le sang.

T : *Tsaggwersa*, « fer ». Quand un bébé est malade, fille ou garçon, on fait tourner le soc sept fois autour de sa tête. Quand il a mal aux yeux, on chauffe le soc au rouge, on l'arrose d'eau et on tient le bébé couvert d'un linge au-dessus de la vapeur qui se dégage.

Clé.

A : Aucun renseignement.

T : « Tasarut ». Elle est employée contre les mauvais rêves, le mauvais œil (5).

(3) Avant de blanchir et d'orner sa maison, une femme enceinte façonne un sanglier pour que le fils qui naîtra d'elle soit fort comme un sanglier. Cf. Devulder, Peintures murales et pratiques magiques..., in *Revue Africaine*, 1951, t. I, p. 69.

(4) Dans l'Aurès, les femmes portent des dents de chien comme talisman. Cf. Mathéa Gaudry, *La femme chaouia de l'Aurès*, Geuthner, 1929, p. 46.

(5) Au Mzab, une petite clé ou tout autre morceau de fer est suspendu au cou du bébé dès le quatrième jour de sa naissance. Cf. A. M. Goichon, *La vie féminine au Mzab*, Geuthner, 1927, p. 29.

Sachets en tissu.

A : *elḥerz*, « talisman ». Ils sont spécialement réservés aux bébés malades du fait du mauvais œil. Ils peuvent renfermer des versets du Coran écrits par un marabout. La plupart de ces talismans sont écrits par des sorciers ambulants, *iḥasaban*, sing. *aḥsab*, qui recrutent leur clientèle parmi les femmes. Ils tirent leurs formules mystérieuses du « qalemusa », science occulte qu'on leur attribue et qui les rend redoutés.

T : Ils contiennent des morceaux de papier sur lesquels le marabout a écrit une phrase protectrice des maladies.

***

Des colliers (tizlagin) ainsi constitués, en général moins importants que celui étudié ici, sont passés aux bébés en bandoulière par-dessus leurs langes. Les objets qui les composent sont souvent donnés par les *budjmilla*, noirs soudanais qui viennent en Kabylie au moment des récoltes d'olives et de figues. Ils jouent des castagnettes et du tambour, chantent et dansent. Ils sont considérés comme des gens de bien, les symboles de la guérison, de la bonté et de la paix. Quand un bébé souffre, ils prennent une poignée de sel et la font tourner autour de sa tête en psalmodiant. Ils donnent aussi des cauris aux filles qui désirent un mari et aux femmes qui perdent leurs enfants (6).

J. DES VILLETTES.

***

(6) Sur le rôle de ces noirs, cf. Slimane Rahmani, *op. cit.*, p. 36 ; Devulder, *op. cit.*, p. 99 ; Dermenghem, *Le culte des Saints dans l'Islam magrébin*, Paris, 1954, Gallimard, p. 276.

INDEX

Afransis	(A)	« Le français »	Bouton de tunique
Aḥsab (ar.), pl. iḥasaben isaḥsaban	(A)	Prédicateur terme ironique	Guérisseur ambulant
Amjun l-bhar	(A)	Coquillage de la mer	Aporrhais pes-pelicani

Cette expression d'amjun est rare ; le terme habituel pour désigner coquillage est ajerlal qui veut dire aussi : carapace, coquille.

Budjmilla	(A)		Chanteur ambulant noir
Deheb el-kdeb (ar.) (A),	(T)	Or faux	Perle dorée
elḥerz (ar.)	(A)	Protecteur	Sachet de tissu avec talisman
Ires n ettemer (A),	(T)	Os de datte	Noyau de datte
T'abarkušt	(T)	Perle	Perle vénitienne
T'a:akušt	(T)	Perle	Perle ordinaire, de chapelet
T'a:akušt t'azeggw rt	(T)	Perle rouge	Perle rouge
Ta:ambrit	(A)	Perle	Perle de chapelet, vénitienne...
Ta:aruš	(T)	Escargot	Trochus
a:aruš	(A)	Escargot	Trochus
T'aqfelt	(T)	Bouton	Bouton de tunique
Takelbunt (ar.)	(A)	La chienne	Cauri
Takjart n-itbir	(A)	Patte de pigeon	Perle rouge à double renflement
Tamhart	(A)		Pectunculus vioales-cens
Tamrilt yilef	(A)	Défense de sanglier	Canina de chien
T'amežwent	(T)	Cauri	Cauri
Tamežwent	(A)	Cauri	Cauri
Tasarut	(A)	Clé	Clé
Tawrsa	(A)	Soc	Soc
T'aggwersa	(T)	Soc	Soc
Tit n t'kurt	(A)	Œil de perdrix	Perle vénitienne blanche à points bruns
Uggwez ukejun	(T)	Canine de chien	Canine de chien

(1) Dans tout le texte faute de caractères appropriés les . se trouvent au-dessus et non au-dessous des z.

LE ROLE DU SIGNE ≡
DANS LES INSCRIPTIONS LIBYQUES

Parmi les problèmes que posent les inscriptions libyques, celui du rôle de la lettre transcrite par J.-B. Chabot « H » n'a pour l'instant été qu'effleuré.

Or, le choix d'un H pour transcrire le signe ≡ risque, à la longue, d'entraîner des erreurs d'interprétation. C'est ainsi que M. le Colonel Reyniers (*Recueil de la Soc. Arch. de Constantine,* volume du Centenaire, 1953, p. 206) adoptant une hypothèse de J.-G. Février, selon laquelle MWLH pourrait être traduit « serviteur », ajoute une esquisse de comparaison entre le libyque MWLH et l'arabe mulha ; c'est ainsi qu'un faux H devient consonne radicale.

Je voudrais montrer qu'il n'en est rien ; sans préjuger du sens de MWL(H), il est à mettre en rapport avec le mot WL que nous rencontrons dans d'autres inscriptions, de même qu'un autre mot très courant MSW(H) est à mettre en rapport avec le mot SW ou WS que J.-B. Chabot a traduit arbitrairement par « son fils ».

Sur 2.500 mots environ qui figurent dans les Tables du *Recueil des Inscriptions libyques,* on trouve 6 mots (dont plusieurs douteux) où le (H) est initial, 32 cas où un mot se termine par deux (H), 75 cas où le mot comprend un (H) interne et 914 cas de (H) en finale de mot. Cette répartition pose statistiquement le problème : comment une lettre peut-elle être plus fréquente en finale que dans le corps des mots d'un glossaire ?

M. l'abbé Chabot a jalonné son *Recueil* de réflexions ou de notes discrètes mais précieuses. En ce qui concerne le (H) il en donne comme transcription punique dans le tableau page v : aleph, hé, ḥeth, 'ain. On lit d'autre part page vii : « la position des lettres paraît indifférente : ainsi on trouve sans raison apparente III ou ≡ ».

Page 112 (inscription 507) : « ...l. 3, Rodary a copié Ш au lieu de III, mais cette dernière lettre me paraît certaine. Le même nom est répété avec une variante orthographique qui montre bien que le signe III n'est pas une consonne ».

Page 93 (inscription 421) : « ...l. 2, ⊂III⊃ le nom ⊃⊃ (n° 193) avec insertion d'une voyelle ».

En somme pour J.-B. Chabot, le signe transcrit H représentait une voyelle sans plus de précision.

M. J.-G. Février (*Bulletin Archéologique du Comité,* 1945-1949, p. 654) cite un article du même auteur dans le *Journal Asiatique* de 1939, p. 117 : « ...le caractère transcrit par lui H n'a aucune valeur consonnantique et est omis dans la contre-partie punique ou latine des noms propres libyques ».

De son côté, M. A. Basset écrivait, dans « Ecriture libyque et touarègue » (Notice sur les caractères étrangers) :

Page 141 (tableau) : « Kef Beni Fredj 145 : III = coluzanis », ce qui en fait une sonnante palatale.

Page 142 : « les bilingues 1 et 2 contiennent encore les trois signes suivants non interprétés : ⁚ (1) Ч (2) ≡ (1 et 2) auxquels les non-bilingues du même endroit n'ajoutent rien. Punique o et (¹) ne sont jamais rendus en lybique ».

Le même auteur dans : « La langue berbère » (*Handbook of African Languages*), page 47 : « ...il s'agit d'une écriture très proche des tifinagh actuels, strictement consonnantique ».

C'est ce procès que je rouvre aujourd'hui.

⁂

Les bilingues nous apportent quelques éléments de solutions :

Dougga 1 : ligne 6 : NBBN NSQRH... (2) suivi de noms propres.
ligne 7 : NBBN NZLH suivi de noms propres.

(J'ai transcrit le signe ⁚ par la lettre Q, entendant bien par là en berbère en même temps la vélaire occlusive et ses deux variantes conditionnées vélaires spirantes sourde et sonore).

Les deux expressions parallèles signifient d'après le punique : ouvriers du bois (ligne 6) et ouvriers du fer (ligne 7). On peut voir dans NBBN un pluriel en -N d'un nom formé sur la racine qui a donné naissance au verbe actuel ebbi, couper, avec une formante préfixée N- ; dans NSQRH, il faut séparer la particule de complément de nom N du nom qui la suit, à l'état d'annexion, rappelant le berbère actuel *asqar* = brindille donc : *inebben n-usqar.*

De même N-ZLH rappelle, mais avec une difficulté plus grave que le passage chuintante-sifflante *n-uẓẓal* (3).

(1) Ici un signe qui n'a pu être reproduit : un V incliné à droite et barré.

(2) Le petit chevron renversé v qui devrait surmonter le S n'a pu être reproduit.

(3) Faute de caractères appropriés les . se trouvent au-dessus et non au-dessous des z.

Le « H » dans les deux cas n'a ni une valeur de consonne ni une valeur de voyelle et la comparaison avec la langue actuelle permet de l'affirmer. Je pense qu'ici il s'agit d'une ponctuation, l'équivalent de notre double point. Il marque une pause de lecture, de même que le point qu'on trouve parfois dans nos inscriptions berbères et auquel Chabot a consacré une table, peut marquer la séparation des mots (ici même) et peut aussi avoir d'autres valeurs, ainsi qu'il ressort de l'analyse de J.-B. Chabot (*Bulletin Archéologique du Comité*, 1941-1942, p. 37 et p. 240-242).

C'est ce même rôle de ponctuation que H remplit dans Dougga 2 : c'est certain ligne 8 où MWSNH (centurion) est suivi du nom du titulaire ; c'est peut-être aussi le cas ligne 7 où toute interprétation est pour l'instant aventureuse.

⁂

Dans l'inscription 31 de MACTAR on trouve une transcription du nom punique BLHNA sous la forme BHNH. Des inscriptions latines donnent une forme abrégée comparable BANNO (*Bulletin Archéologique du Comité*, 1941-1942, p. 263). Dans la même inscription le titre libyque MDYTH est transcrit en punique MDYTA.

Dans ces deux cas, le H semble recouvrir une voyelle, peut-être indifférente. Enfin l'inscription se termine par trois mots que l'on connait bien par ailleurs, titres ou formules :

MSWH MWLH MNKDH.

Le H semble ici une séparation de mots, mots ayant une valeur propre, non intégrés dans une phrase et mis ainsi en vedette par cette finale, quelque chose comme notre point-et-virgule.

Dans l'inscription 451, nous trouvons un autre titre libyque en transcription du punique NMRSY, berbère NMRSH ; on retrouve ce mot en 507 et en 510. Le « H » est là soit un substitut de voyelle, soit ponctuation de fin de ligne.

Avec les bilingues latines libyques, le problème se complique un peu :

Inscription 85 : FWSTH = L.FAVSTVS
W SRNH = ASPRENATIS F.

Inscription 145 : W GH.N = COIVZANIS F.

Notons d'abord que le « H » de FWSTH et de GH.N diffère par sa forme des « H » fin de lignes des mêmes textes.

Dans l'inscription 146 : KṬH = GAETVLVS le « H » semble bien une voyelle (U ?) comme dans FWSTH (fustu) quoique ici de même forme que les « H » terminaux de l'énumération qui suit.

En contre-épreuve, l'inscription 151 fait correspondre au latin HHMIR F. le libyque W YMR. Si le signe en procès avait pu sembler représenter le moins du monde une laryngale, c'eût été le moment de l'employer. Que l'ordonnateur ne l'ait pas fait est symptomatique.

En conclusion de cette revue des bilingues, le signe transcrit par J.-B. Chabot « H » me paraît jouer tantôt un rôle de ponctuation, différent d'ailleurs de celui que joue le point libyque, plus souple, séparant les mots pour les mettre en valeur, tantôt, comme le point également, il se substitue à une autre lettre, pour le « H », sonnante ou voyelle.

Il vaut A dans 31 : BHNH MDYTH.
I ou Y dans NMRSH (451) GH.N (145) SRNH ? (85).
U ou W dans FWSTH (85) KṬH (146).

Ces hypothèses me semblent confirmées par un certain nombre de non-bilingues :

MRKNH (558) répond à MARCIANUS d'inscriptions latines voisines et ici H = W.

HNH N KZR (632) traduit Hannon de (KZR) mais HNH provient de la transcription latine ANNO (*Bulletin Archéologique du Comité*, 1938-39-40, p. 399) plutôt que du punique HNA. Le premier « H » est donc A, le second douteux, A ou W.

On peut comparer également les mots suivants que je mets en relation stricte malgré la diversité apparente de leur forme : WHLT (161) où Chabot penchait pour une faute de lapicide (H pour Y), ce qui n'est pas la peine puisque H peut suppléer Y, YLT (159), HLT (1110) (1111) (161), YLTH (220) (223) (225) (227).

D'autre part, lorsque deux « H » se suivent, en fin de mot, car il n'y a pas d'exemple d'une telle succession dans le corps d'un mot, leur forme diffère dans la plupart des cas : voir 155, 533, 1073, 587, etc... Aurait-on là un H voyelle suivi d'un H fin de ligne ? Dans l'inscription 155 deux lignes voisines se terminent ainsi chacune par HH et l'ensemble forme une svastika. Il y a d'ailleurs quelques exemples contraires : 1075, 262, 962, etc...

Certains mots apparaissent tantôt sous une forme courte, tantôt comblés de H, ainsi :

MHSWH (443) (1107), MSWHW (796), MSHWH (411) MSH et MSWH (984), MHYSH (786).

De même, MWL (111) semble repris par MHL (776) et MWLH connu dans une dizaine d'inscriptions. WL (587) (613) répond à HL (1110).

Dans une même inscription (507) on trouve FTLN et FTHLN. Au latin CHINIDIAL correspondent : KNDYHL (280), KNDYL (168) (223) (252), KND.L (196) (197).

A ZWHSN (208) (209) (210) répond ZWSN (217) (497) (711) (980).

On a vu qu'en finale, « H » est le plus souvent une ponctuation d'où sa fréquence élevée en cette position. Par ailleurs, en finale toujours, il peut suppléer une voyelle. C'est ainsi qu'à RṢH, formule très fréquente dans les inscriptions orientales, à rapprocher du verbe berbère actuel IRṢA = « il est déposé », « situs est », correspond dans deux inscriptions occidentales RSY (851) (862). Et enfin au latin GAIA (Chabot, *Recueil*, p. 130) correspondent : GYY (590) (701), GYH (293) (294) (932) et au terme W SDH (280), W SDY (282).

Cette étude rapide du rôle joué par le signe formé de trois traits parallèles ouvre ainsi un second procès, celui du rôle des signes transcrits W et Y qui ne me semblent pas être toujours des sonnantes radicales, mais parfois des voyelles morphologiques.

Je crois d'autre part qu'on peut partir de là pour aller plus loin dans l'interprétation des inscriptions libyques.

G.-A. LAFUENTE.

Note. — Après rédaction de cette note m'est parvenu le numéro spécial de la *Revue Africaine* où M. J.-G. Février donne une étude du libyque où la question du H est traitée avec bien plus d'autorité que je n'en ai. Centenaire de la Société Historique Algérienne, *Revue Africaine*, tome C, pages 263 à 273 : « Que savons-nous du libyque ? ».

Arnd

NOTICE SUR LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES D'ALGER

Bien que de création lointaine, puisqu'ils remontent à 1848, les départements algériens n'ont possédé d'archives organisées qu'à une date très récente.

En ce qui concerne le département d'Alger, ce ne fut qu'en 1861, soit treize ans après sa naissance, que l'on songea à désigner un « archiviste ». Craignant sans doute plus les idées préconçues que le manque de qualification, le gouvernement fit choix d'un lieutenant d'artillerie polonais, que les vissicitudes de l'existence avaient transformé en commis de l'Administration algérienne : Charles Arnd de Arend.

Il est difficile de savoir quelles furent ses activités puisque lui-même devait déclarer, dans un rapport ultérieur, que le service d'archives ne fut pas organisé avant 1869.

De toutes façons, il semble bien que cette « organisation » laissait fort à désirer puisque le chartiste Emile Maupas, nommé en 1870 Archiviste départemental d'Alger, s'empressa de solliciter un poste à la Bibliothèque Nationale de la ville dès l'année suivante. Comme Charles Arnd de Arend avait été affecté entre temps à un autre poste, on confia les archives à un de ses parents, Pierre Arnd de Arend, fonctionnaire retraité. Ce dernier jouit paisiblement de sa retraite dans ces nouvelles fonctions, si paisiblement qu'il lui fallut passer de vie à trépas pour que l'Administration se rappelât son existence.

Pour le remplacer, considérant sans doute que la famille Arnd de Arend avait vocation au poste d'Archiviste, on fit de nouveau appel à Charles, qui venait, lui aussi, d'être mis à la retraite. Nommé Archiviste à titre provisoire, en 1879 à titre définitif en 1881, il devait poursuivre cette seconde carrière jusqu'en 1886.

Mais son zèle et son efficacité qui, si l'on en croit ses notes, n'avaient jamais perturbé le rythme des différents bureaux où il avait été amené à servir, s'étaient encore ralentis du fait de l'âge et de la maladie, à un tel point que le Préfet de l'époque songea à le mettre pour tout de bon à la retraite.

Cependant, comprenant sans doute qu'il serait pénible à Charles de Arend de rompre brutalement, au soir de sa vie, avec

ses habitudes quotidiennes, on le conserva... mais comme Archiviste adjoint. C'était mal le connaître. Il inonda dès ce moment la presse locale d'articles venimeux sur son nouveau chef jusqu'à ce que les ans aient finalement raison de ce regain d'activité inattendu.

Son successeur à la tête des Archives départementales était un ancien avocat, Paul Mantet. Inconstant serviteur de Clio, Mantet devait s'avérer en revanche un fidèle disciple de Bacchus. Si fidèle que le Préfet d'Alger, lui accordant un congé en 1889, l'engageait vivement à faire bénéficier d'autres services de son inactivité titubante. Ce qu'il fit d'ailleurs.

La place devenait donc libre au moment ou M. Marie-Lefèvre sollicitait le poste d'Inspecteur des Enfants assistés, malheureusement pourvu. L'impétrant se retrouva Archiviste départemental. C'était au demeurant un fonctionnaire distingué ; ancien sous-préfet, il avait mené de front sa besogne administrative et le culte des lettres. On lui devait un recueil de poèmes « Esquisses algériennes ». Il était apparenté à Emmanuel Arène. Sa plume, sans doute, aurait donné aux Archives départementales d'Alger un lustre que les silences d'un honorable retraité, les libelles d'un lieutenant polonais ulcéré et les excès bachiques d'un avocat en rupture de barreau ne leur avaient point conféré. Mais il mourut avant d'avoir pu se mettre à l'œuvre ; le département prit à sa charge les frais de ses obsèques qui se montèrent à 262 francs.

Il fut remplacé en 1892 par un ancien clerc d'avoué, M. Perie, que l'Administration avait licencié en 1871 pour son peu de zèle. A peine nommé, il eut à faire face à l'offensive du Conseil Général qui demandait la suppression du poste d'Archiviste départemental, jugé inutile. Maintenu néanmoins dans ces fonctions, il essaya de mettre un peu d'ordre dans l'amoncellement de dossiers que les bureaux versaient le plus souvent en vrac depuis un demi-siècle.

Les initiatives qu'il apporta dans le classement semblent avoir étonné les Inspecteurs généraux des Archives qui franchissaient enfin la Méditerranée pour porter la bonne parole. Ils devaient lui fixer périodiquement un programme de travail, mais il ne semble pas que ce dernier ait dépassé le stade de la conception.

En 1918, Périe, auquel on reprochait ses « idées politiques » était remplacé par un autre commis de préfecture, M. Brincat, qui, si l'on en croit la tradition, s'avérait fort utile en période électorale. M. Brincat devait bénéficier du Statut de 1921. Les prescriptions de ce dernier, jointes à l'autorité que conféraient au titulaire du poste les « services rendus », assurèrent à l'Archiviste un prestige local qui lui permit sinon d'organiser son service, tout au moins de conserver sa place.

En effet les Inspections générales attiraient régulièrement l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que l'Archiviste s'occupât de ses Archives ; mais il fallut attendre la mise à la retraite de l'intéressé pour que ce souhait soit exaucé.

En 1934, un Archiviste « professionnel », sortant de l'Ecole des Chartes, M. Labande, était enfin nommé.

Le 14 mars, ce dernier écrivait dans son rapport au Conseil Général : « Depuis deux mois et demi que j'ai été appelé au poste d'Archiviste du département d'Alger... (j'ai pu) me rendre compte de l'immense travail qui m'incombe. Je ne ferai qu'exprimer la stricte vérité en faisant connaître qu'aucune série de ces Archives n'a jamais été classée... Il faudra ensuite répartir, ce qui n'a jamais été fait, les diverses liasses dans les séries du cadre de classement des Archives départementales et numéroter un à un les dossiers ». Nous arrêtons là la citation. M. Labande, durant les deux ans qu'il resta à la tête du service se mit courageusement à l'ouvrage. Il est permis de dire que l'ampleur de la tâche et la faiblesse des moyens mis à sa disposition furent pour beaucoup dans son départ.

Il fut remplacé par M. Pestemaljoglou, qui mourut en 1942 sans avoir pu, du fait de la guerre, apporter des améliorations notables à la situation. Pendant la coupure entre la France et l'Algérie, due aux événements, le service fut confié à divers chefs de division retraités. Le dernier, M. Pomier président de l'Association des Ecrivains algériens, sut défendre les locaux contre les tentatives d'empiétement motivées par les circonstances et épargna aux Archives d'irréparables bouleversements.

En décembre 1945 le titulaire actuel prenait possession de son poste.

***

Si nous nous sommes étendu sur ce côté anecdotique de l'histoire des Archives départementales d'Alger, c'est qu'il reflète fidèlement le caractère hétéroclite des documents qu'elles renferment et explique également les lacunes constatées.

A l'origine, le Département hérita d'une partie des Archives de la Direction des Affaires civiles (1845-48). Puis, tandis que ses propres bureaux secrétaient leur contingent normal de dossiers, il recueillait au fur et à mesure les archives de l'Administration de son Territoire militaire, qu'il absorbait peu à peu. Tout cela s'entassait, dans un désordre absolu, dans les sous-sols de la Préfecture, voire dans les cours intérieures. Faute de place les anciennes archives arabes du Domaine étaient refusées en 1881.

En 1882 un incendie détruisait une partie du dépôt. La même année un garçon de bureau indélicat était condamné pour avoir vendu, selon une tradition locale bien établie puisque les Archives d'un département voisin eurent à souffrir d'un procédé analogue, de vieux dossiers à des colporteurs de beignets arabes pour envelopper leur marchandise (1).

Si l'on ajoute à l'humidité des locaux, qui transformait lentement mais sûrement les liasses en pâte à papier, l'écroulement périodique des plafonds et les destructions opérées par les rats, on ne s'étonnera pas d'apprendre qu'une partie seulement des archives entreposées dans l'ancienne Préfecture de la place Soult Berg fut transférée en 1912, dans les salles et les caves de la nouvelle Préfecture, rue Lelluch, qui abritent actuellement les Archives départementales.

Certaines pièces, signalées dans les rapports au Conseil Général, comme les 67 registres de l'ancien Bureau arabe d'Alger, ont disparu Depuis 1911, des mises au pilon hâtives ont également pratiqué des coupes sombres dans le dépôt.

Le fonds actuel des Archives départementales d'Alger a été organisé selon les directives de la décision ministérielle du 26 février 1927, qui institue un cadre de classement différent de celui en usage dans la Métropole. Certaines séries sont classées et inventoriées. D'autres sont en voie de l'être. Néanmoins il est désormais possible d'effectuer des recherches sans trop grande perte de temps.

P. Boyer.

(1) Même aventure survint aux Archives du Gouvernement Général, mais sans intervention du personnel, puisque celui-ci avait été remercié... depuis 1876. Il semble que les commerçants du quartier se servaient directement par les soupiraux des caves ou étaient « versés » les dossiers. (Cf. Esquer, *Les Archives Algériennes et les sources de la conquête*, Alger, Jourdan, 1912).

COMPTES RENDUS

G.-H. Bousquet, *Les Berbères (Histoire et Institutions)* P.U.F. Collection « Que sais-je ? », n° 718, Paris, 1957.

Voilà un livre dont la taille n'est pas à la mesure de l'importance. L'auteur indique à juste titre dans son introduction qu'il n'en existe pas de pareil ; personne en effet n'avait cru pouvoir écrire une synthèse de nos connaissances sur la question berbère. M. Bousquet a le mérite d'avoir fait cette tentative, encore que les éléments dont il disposait ne soit pas toujours bien complets, il le signale à plusieurs reprises. On aurait souhaité qu'il disposât d'un cadre plus ample, car les 120 pages qui lui ont été allouées ne lui ont pas permis de consacrer des développements assez importants aux nombreuses questions qu'il traitait. Peut-être d'ailleurs l'ouvrage en question ne constitue-t-il qu'une esquisse et sera-t-il repris plus tard dans de plus vastes proportions. Je l'espère vivement pour ma part.

Le livre est divisé en deux parties d'inégale importance : la première traite de la Berbérie et des Berbères dans l'histoire (p. 7 à 80), la seconde des institutions berbères (p. 81 à 114). Une conclusion de deux pages et une bibliographie sommaire terminent l'ouvrage. Je regrette que ne figurent pas dans cette bibliographie deux ouvrages de très grande importance ; l'un est la thèse principale de Robert Montagne sur *Les Berbères et le Makhzen dans le Sud du Maroc* (Paris, 1930), qui ouvre tant de perspectives sur la vie politique de certaines sociétés berbères, l'autre la thèse de Jacques Berque, *Structures Sociales du Haut Atlas*, (Paris, 1955), qui traite d'un sujet restreint sur le terrain, mais va souvent fort loin en profondeur, sans parler de l'ouvrage ancien, mais fort riche d'Hanoteau et Letourneux sur *la Kabylie* (2e éd., Paris 1893, 3 vol.). Sur l'art berbère devrait aussi trouver place, même dans une bibliographie sommaire, le livre récent de Georges Marçais sur *l'Architecture musulmane d'Occident* (Paris, 1955), où l'art architectural berbère tient une place non négligeable.

Il ne saurait être question, dans ce bref compte rendu, d'entreprendre une analyse détaillée. Je me bornerai à dire que, dans la mesure où je puis m'en rendre compte, les inexactitudes matérielles sont fort peu nombreuses, et ce n'est pas un mince mérite quand on songe aux questions si diverses qu'aborde M. Bousquet.

Je voudrais seulement indiquer quelques points où les affirmations de M. Bousquet me paraissent discutables. J'ajouterai tout de suite que l'interprétation de ces affirmations ne saurait prêter au moindre doute, car M. Bousquet a la très grande qualité d'exposer ses idées avec la plus parfaite netteté.

Il a pris soin de délimiter son sujet, puisqu'à côté des Berbères et étroitement mêlés à eux, au moins en Afrique du Nord, vivent des Arabes et des Arabo-Berbères. Le critère qu'il a choisi est celui de la langue, qui me paraît bien étroit. Il offre certes une sécurité indéniable, car il n'existe pratiquement pas de non-Berbères qui parlent habituellement le berbère ; en se limitant aux berbérophones, M. Bousquet est sûr de ne pas étendre abusivement son étude à des gens qui n'en seraient pas justiciables. Cela n'est d'ailleurs vrai que pour l'Afrique du Nord et la partie septentrionale du Sahara, puisqu'une partie des tribus touarègues de la bordure méridionale du désert est formée de noirs qui pourtant parlent berbère.

Mais il sait bien qu'à faire cette distinction linguistique, il élimine de très nombreux groupes de Berbères arabisés ; je n'ai pas seulement dans l'esprit les régions de Nédroma ou de Djidjelli, mais une partie importante de la Tunisie, le Sahel par exemple, la région des Matmata, Djerba, où la proportion des Berbères est sans le moindre doute très grande.

Cela pose la question des critères purement formels. Je n'en suis pas partisan pour ma part, parce qu'ils déforment très souvent la réalité. Un critère formel n'est jamais qu'un moyen commode pour faciliter l'analyse de la réalité : ce ne doit pas être un instrument d'esclavage. J'aurais donc préféré que M. Bousquet ou bien se serve du critérium linguistique avec des accommodements, ou bien en adopte un autre plus large, celui de la civilisation. Il me répondra que la civilisation berbère est chose bien vague et comporte des aspects surtout négatifs (p. 81 et 82). Je pense cependant que quiconque a vécu longtemps en Afrique du Nord *sent* bien qu'il existe une civilisation berbère, humble, peu saisissable parce que ne comportant guère de monuments écrits, pénétrée d'éléments hétérogènes, comme d'ailleurs toute les civilisations, mais bien réelle et encore vivante en dépit des influences arabo-islamiques et européennes qui l'ont profondément pénétrée. Quitte à admettre dans son sujet une certaine zone incertaine et floue, comme la réalité elle-même, M. Bousquet aurait eu avantage, me semble-t-il, à en tenir le plus grand compte.

Il porte sur cette civilisation berbère des jugements sévères et la condamne à ne jamais s'épanouir Qu'aurait-il dit si, savant du VI[e] siècle de notre ère, il avait eu à apprécier la civilisation bédouine d'Arabie ? Il l'aurait jugée certainement aussi peu féconde qu'il juge la civilisation berbère. Et pourtant !... Je suis presque d'accord avec lui pour dire que jusqu'à présent la civilisation berbère ne s'est guère haussée au rang des grandes civilisations. Je n'aurais garde d'oublier cependant qu'au XII[e] siècle les Almoravides et les Almohades n'ont pas été loin du compte, mais j'admets que cet effort est resté sans lendemain. Cela implique-t-il qu'à jamais les Berbères soient incapables de bâtir un système de vie rayonnant ? Je ne crois pas qu'on ait droit de l'affirmer.

D'ailleurs la civilisation berbère, toute fruste qu'elle soit, comporte des éléments de grandeur. Parlant de certaines danses du Maroc, notre auteur affirme qu'elles « ne semblent pas avoir un caractère esthétique bien remarquable » ; c'est sans doute qu'il n'a pas assisté à la danse de l'*ahellil* que j'ai pu voir à Timimoun au printemps de 1951.

Imaginez une vieille forteresse berbère derrière laquelle se lève la lune de Pâques, dans la pureté d'une nuit saharienne. Sur une esplanade au pied de la haute et sombre muraille, des hommes et des femmes sont rangés en un vaste cercle en vêtements blancs ou gris d'une austère simplicité. Au centre brûle un feu de palmes sèches que l'on entretiendra tout au long de la cérémonie — c'est le mot qui convient, car le spectacle est empreint d'une majesté quasi-religieuse —. A l'intérieur du cercle, quelques musiciens, flûtes et tambourins, une vieille femme encadrée de deux hommes, qui défilent lentement devant les danseurs; elle lance quelques couplets en langue berbère auxquels les danseurs répondent à l'unisson en un chant grave et triste, cependant que leur cercle ondule lentement. Pendant une heure, des figures imperceptiblement différentes vont se succéder de la sorte, toutes pénétrées de la même retenue, de la même gravité, de la même majesté. Tout est en nuances délicates : aucun brusque changement de rythme, aucun déchaînement de voix ou de gestes ; une grandeur et une beauté saisissantes. J'imagine que la procession des Panathénées, dans l'Athènes de la belle époque, ne devait pas être sans analogie avec cette danse berbère. Un peuple qui se réjouit de la sorte possède un sens profond de la beauté. Jusqu'à présent de tels germes sont restés humblement enfouis dans des fêtes de villages, mais ils existent et peuvent un jour, lorsqu'enfin les circonstances seront favorables, donner de grandes choses.

« Quant aux événements actuels que nous vivons encore, écrit M. Bousquet p. 70, nous ne pensons pas qu'on les puisse mettre en rapport avec la « question berbère » en Algérie : car l'agitation au moment où je rédige ces lignes, se manifeste en pays arabophone et en pays berbérophone également »

Que l'Algérie soit maintenant tout entière embrasée par la rébellion qui a débuté le 1er novembre 1954, c'est une triste et indéniable réalité ! Mais c'en est une autre que l'insurrection a éclaté dans les pays berbérophones que sont l'Aurès et la Kabylie et dans les régions berbères arabisées que sont les montagnes voisines de Nedroma ou celles du Nord-Constantinois, et maintenant le massif de l'Ouarsenis. Les zones vraiment arabes de l'Algérie n'ont été touchées que très tard et ne paraissent pas jouer un rôle décisif jusqu'à présent. Je ne prétends pas que cette insurrection soit purement berbère : c'est un phénomène aussi complexe que pénible, mais je ne pense pas qu'elle soit sans rapport avec la « question berbère ». Il est d'ailleurs beaucoup trop tôt pour porter sur ces événements des jugements de caractère scientifique.

Ces quelques réflexions montreront que le petit livre de M. Bousquet, si riche en faits et en idées, ne saurait laisser indifférents ceux qui s'intéressent à l'Afrique du Nord d'autrefois ou d'aujourd'hui. Il est assuré d'avoir beaucoup de lecteurs.

R. Le Tourneau.

Vincent Monteil, *Les Arabes*, P.U.F., Collection « Que sais-je ? », n° 722, Paris, 1957.

Les dimensions imposées aux auteurs de la collection « Que sais-je ? » rendent leur tâche difficile, mais visent à simplifier celle des lecteurs. Je ne crois pas que tel soit le cas des lecteurs de ce petit livre. Il est trop bourré de faits et d'idées ; à de certains égards, on peut le considérer comme une sorte de « digest » de l'*Annuaire du Monde musulman*, à la dernière édition (1955) duquel M. Monteil a largement contribué. Vu sous cet angle, il peut rendre des services aux spécialistes, à défaut de l'*Annuaire*, mais je ne pense pas qu'un lecteur non prévenu puisse en tirer grand chose de net.

Après une introduction sur *Les Arabes* dans le monde musulman, l'auteur traite successivement de l'Arabie, du Croissant fertile, de l'affaire de Palestine, de l'Egypte, du Soudan, de la Libye, de la Tunisie, de l'Algérie, du Maroc et des Maures. Une conclusion en six pages sur l'arabisme et une bibliographie sommaire, ne comprenant que des ouvrages écrits ou traduits en français, complètent ce volume.

R. Le Tourneau.

Rom Landau, *Moroccan drama* (1900-1955), San Francisco, 1956, 430 pages

Les spécialistes des questions nord-africaines connaissent depuis un certain temps le nom de M. Rom Landau comme celui d'un partisan résolu de l'Istiqlal marocain et du Sultan Mohammed V. Dans l'ouvrage dont je rends compte, il s'est efforcé, non sans un certain succès, de mettre de côté ses sentiments personnels pour présenter un travail aussi objectif que possible.

La documentation est abondante et variée, française pour la plus grande partie, mais trop souvent journalistique à mon gré : la presse, quelle que soit sa bonne volonté et son désir d'impartialité, ne saurait remplacer d'autres documents, officiels ou privés, qui ne seront pas d'ici longtemps à la disposition des chercheurs. D'autre part, M. Landau n'a pas une profonde connaissance du passé du Maroc, ce qui fausse son point de départ. Enfin son admiration pour Lyautey le rend quelque peu injuste à l'égard des successeurs du premier Résident Général. On trouvera naturellement une bonne dose de critiques sur la politique française au Maroc, particulièrement après la seconde guerre mondiale. Les événements ont prouvé qu'elles n'étaient pas toutes injustifiées et elles sont présentées sans passion. Ce qui manque à ce livre, c'est une conclusion, c'est-à-dire un examen de la situation du Maroc au moment où il vient d'accéder à l'indépendance. On dirait que, comme plusieurs de ses amis marocains, M. Landau a été pris d'une sorte de vertige en présence de tant de problèmes, et d'une telle ampleur, et qu'il a préféré mettre le point final après le mot indépendance, comme si ce mot était le véritable but de tant d'efforts.

En somme un livre qui n'est pas sans défauts, mais qui a d'abord le mérite d'exister, étant le seul de son espèce, et qui témoigne d'un louable souci d'objectivité et de sincérité.

R. Le Tourneau.

Ambrosio Huici Miranda, *Historia politica del imperio almohade, primera parte*. Tétuan, 1956, 350 pages, 53 planches photographiques, 18 cartes hors texte.

M. Huici Miranda appartient à l'école islamique espagnole qui, autour de la revue *Al-Andalus*, fait tout naturellement porter ses investigations sur l'Espagne musulmane et sur la partie occidentale du Maghreb qui lui a toujours été intimement liée. Ses recherches personnelles qui ont déjà abouti à de nombreux

articles et traductions concernent exclusivement les périodes almoravide et almohade, qu'il est d'ailleurs difficile de séparer. Il présente maintenant un ouvrage important sur l'empire almohade, le premier de son espèce. Jusqu'à présent en effet cette période cruciale de l'histoire maghrébine n'a donné lieu qu'à des articles souvent considérables ou à des synthèses insérées dans des ouvrages plus vastes comme *La Berbérie musulmane et l'Orient au Moyen Age* de G. Marçais, ou *l'Histoire du Maroc* de M. Terrasse, ou encore à des ouvrages partiels, comme *Le règne de l'Almohade al-Mançûr ou la vie politique, intellectuelle et religieuse du Maghreb de l'année 580 à l'année 595* (en arabe) de Muhammad ar-Rachîd Mulin. M. H. M. a sans doute estimé que les matériaux nécessaires à l'histoire des Almohades sont à peu près tous connus et que l'on est maintenant en droit d'essayer d'en faire la somme, quelqu'incomplète qu'elle doive à jamais rester. Il est à présumer en effet que, du côté arabe comme du côté européen, presque tous les documents essentiels sont connus ; il y a peu de chance pour que de nouvelles découvertes viennent bouleverser nos connaissances en la matière.

Après une brève introduction sur les Almoravides et l'Islam maghrébin, l'auteur rencontre tout de suite la figure dominante du mouvement almohade, le futur Mahdi Muhammad Ibn Tûmart, et lui consacre son premier chapitre, soit 85 pages. Etude minutieuse et consciencieuse dans laquelle M. H. M. s'efforce non pas de reconstituer l'évolution intellectuelle et spirituelle de son personnage — l'indigence de nos documents ne le permet pas, — mais de dégager ses traits principaux une fois qu'il est devenu chef de la communauté almohade. A travers M. H. M., Ibn Tûmart nous apparait comme un intellectuel rigoureux, tout le contraire d'un mystique, (peu importe qu'il ait ou non rencontré al-Ghazzâlî, puisqu'il n'a pas profondément subi son influence) et je crois, pour ma part, que le portrait est juste. Peut-être cependant notre auteur aurait-il pu insister davantage sur les qualités d'organisateur qu'a montrées le premier chef des Almohades : chez ce logicien, se cache une passion, celle d'organiser, de commander, de malaxer la pâte humaine berbère qu'il connaît si intimement. J'aurais souhaité que M. H. M. mît plus fortement en lumière la volonté de puissance, consciente ou non, qui anima le Mahdî et lui donne un prodigieux relief.

Après le créateur, vient l'artisan de génie qui sut à la perfection se servir de l'instrument qu'avait forgé son prédécesseur, 'Abd al-Mu'min, le véritable fondateur de l'empire almohade. C'est la figure centrale du livre : plus de 100 pages lui sont consacrées : il les mérite. Son personnage est mieux connu et moins complexe que celui du Mahdî : c'est un homme d'action lucide, réfléchi, prudent, peu scrupuleux sur les moyens pour arriver au but. Sur le plan de la pensée, ce n'est qu'un disciple sans imagination. J'inclinerais à croire qu'il n'a pas bien compris les idées essentielles de son maître et qu'en confisquant au profit de sa descendance le mouvement almohade il l'a dénaturé au point de le ruiner. Mais je ne voudrais pas avoir l'air de dénigrer cet extraordinaire chef de guerre, le seul Berbère qui ait réussi à unifier, au moins en apparence, le Maghreb tout entier. M. H. M. retrace son histoire avec une parfaite conscience. Oserais-je dire toutefois que son portrait n'est pas complet, puisqu'il ne dit rien du prodigieux bâtisseur qu'a été 'Abd al-Mu'min ? Je sais bien que M.H.M. a précisé dans son avant-propos qu'il se limiterait à l'histoire politique. Je le regrette, car il est presque injuste de ne rien dire de deux des plus beaux monuments de l'art almohade, les mosquées de Tinmel et de la Kutubiya, qui sont imputables à 'Abd al-Mu'min. C'est un peu diminuer ce grand homme, c'est méconnaître une partie des richesses de l'éclosion almohade que de passer sous silence ces deux admirables œuvres d'art.

Près de 100 pages encore sont consacrées au fils et héritier de 'Abd al-Mu'min, Abû Ya'qûb Yûsuf. M. H. M nous le présente comme un homme cultivé, amoureux de l'Espagne musulmane qu'il a réussi à unifier, grand bâtisseur lui aussi, mais piètre chef de guerre. A ce monarque intelligent a manqué la rude formation de Tinmel et la conquête d'un empire à la force du poignet ; trop citadin, il n'a plus ce sens de la vie tribale, ce contact avec le « militant de base » almohade qui faisait la force de son père. Se servant souvent des sources chrétiennes de l'époque, M. H. M. fait un récit minutieux et fort intéressant de l'action du calife en Espagne qui n'a guère cessé d'être son souci principal.

Le dernier chapitre, près de 80 pages, traite du règne d'al-Mançûr, le prestigieux vainqueur d'Alarcos, indomptable chef de guerre, mais aussi protecteur parfois capricieux d'Averroès et bâtisseur de Rabat. Là encore on se prend à regretter que l'auteur ait limité son propos à l'histoire politique et militaire, car le génie un peu désordonné d'al-Mançûr éclate au moins autant dans l'immense mosquée de Hassan et les portes monumentales de Rabat que dans les brillantes opérations guerrières dont il est l'auteur.

Tel est, bien pauvrement résumé, ce premier volume auquel on pourrait donner pour sous-titre : la vie glorieuse de l'empire almohade, tandis que le second traitera de l'effondrement. Dans son état actuel, l'ouvrage ne comporte ni index, ni répertoire bibliographique : il est certain que le second volume comblera ces lacunes. Par contre on y trouve de très nombreuses photographies, voire des photographies aériennes, des plans et des

cartes où apparaissent avec une parfaite clarté les itinénaires du Mahdî et les principales campagnes de ses successeurs. Ce sont de précieux auxiliaires auxquels il faut remercier M. H. M. d'avoir si souvent songé.

Il est trop tôt pour porter un jugement d'ensemble sur une œuvre à demi achevée. On peut cependant louer déjà la science et la patience de l'auteur et affirmer qu'il apporte une contribution très importante à l'histoire du Moyen Age maghrébin. On souhaite pouvoir lire très prochainement la suite de ce beau livre qui fait honneur à son auteur aussi bien qu'à l'école islamique espagnole.

R. LE TOURNEAU.

Maurice GAUDEFROY-DEMOMBYNES, *Mahomet*, coll. L'Evolution de l'humanité, Paris, 1957, 708 pp. ; une carte hors texte.

Peu avant de mourir au mois d'août dernier, Maurice Gaudefroy-Demombynes, en dépit de son grand âge, a eu la joie de publier le livre sur *Mahomet* auquel il travaillait depuis plusieurs dizaines d'années. Il considérait sans doute cet ouvrage comme le couronnement d'une longue et brillante carrière entièrement vouée à l'étude de la langue arabe et de la religion musulmane.

Outre une bibliographie de dimension raisonnable, plusieurs index et une carte hors-texte de l'Arabie, le livre comprend trois parties :

1° Une introduction où une brève étude des sources précède un tableau général de l'Arabie préislamique (pp. 8-53) ;

2° Une vie du Prophète, suivie d'un portrait de Mohammed et d'un chapitre relatif à sa famille (pp. 55-259) ;

3° Un long et important développement consacré au « message de Mohammed », c'est-à-dire à l'Islam au moment de la mort du Prophète, avant l'effort d'élaboration théologique accompli par les les écoles musulmanes des IIme et IIIme siècles de l'hégire (pp. 261-660).

Cette dernière partie est de loin la plus importante, non pas seulement par sa masse, mais par son contenu. C'est là que l'admirable science, à la fois philologique et islamique, acquise par Maurice Gaudefroy-Demombynes tout au long de sa carrière de professeur et de chercheur, peut se donner libre cours. Elle s'épanouit avec beaucoup plus de liberté que dans son petit libre des *Institutions musulmanes*, dont les dimensions et le sujet même s'y prêtaient bien moins. Le lecteur trouvera donc là une série

de chapitres essentiels à la connaissance de ce moment décisif pour la nouvelle religion, où le Prophète disparaît, laissant un héritage spirituel qu'il importe d'évaluer exactement avant d'examiner ce qu'en font ses successeurs. Le Coran est tout naturellement la source principale à laquelle puise l'auteur ; il ne néglige pas les traditions recueillies sur les faits et gestes de Mohammed, mais s'en sert avec toute la prudence indispensable ; les allusions aux développements théologiques ultérieurs sont toujours brèves, comme il sied.

Le premier chapitre est consacré à la notion de Dieu ; puis viennent des développements sur la création, les prophètes, la fin du monde, le jugement dernier et l'autre monde : c'est ce que l'auteur appelle histoire universelle. Il étudie ensuite la foi et les devoirs du croyant. Le dernier développement, plus bref, est consacré à la famille musulmane, telle qu'on peut la reconstituer au moment où disparaît le Prophète.

Tout cela prouve, on ne saurait trop le répéter, une étonnante érudition et une intime connaissance du sujet. L'ensemble du livre est austère et l'on voit mal comment il pourrait en être autrement. Parfois, emporté par la connaissance qu'il avait des gens et des choses du primitif Islam, l'auteur procède par allusion, ce qui peut être gênant pour les profanes. Enfin, fidèle, trop fidèle à mon sens, à la discipline scientifique qu'il s'est imposée toute sa vie, Maurice Gaudefroy-Demombynes évite soigneusement la synthèse, comme par peur de déformer la réalité qu'il vient d'analyser avec tant de scrupule. Je comprends, mais je regrette.

R. LE TOURNEAU.

René BRUNEL, *Le monachisme errant dans l'Islam. Sidi Heddi et les Heddawa*. Publications de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, t. XLVIII, Paris, 1955, 473 pp., 12 pl. photographiques.

René Brunel avait déjà écrit, voilà longtemps, un livre plein de choses sur la confrérie des Aïssâwa au Maroc [1]. Après de longues recherches et une patiente et discrète enquête, il a pu réunir la matière d'une nouvelle étude sur une autre confrérie du Maroc, les Heddâwa, disciples de Sidi Heddi.

Sujet bien mince en apparence : les Heddâwa, pour curieux qu'ils soient, ne forment qu'une toute petite confrérie, sous le patronage d'un saint fort peu connu. Le rituel est simpliste, la

(1) *Essai sur la confrérie religieuse des 'Aïssâoûa du Maroc*. Paris, 1926.

doctrine inexistante, la crasse farouche dans laquelle vivent les disciples de Sidi Heddi a de quoi décourager. Malgré tous ces obstacles, René Brunel a pu écrire un gros livre sur le sujet, un gros livre qui se lit avec beaucoup d'intérêt. Ce n'est pas que les redites y manquent, ainsi qu'une certaine grandiloquence. On peut aussi y déplorer l'absence d'une bibliographie et, dans plusieurs domaines, l'usage immodéré des ouvrages de seconde main. Mais ces défauts très réels ne doivent pas masquer les remarquables qualités de l'auteur.

Tout d'abord, il connaît fort bien l'arabe marocain et l'on trouve dans son ouvrage une très riche mine de mots et d'expressions que R. B. s'est plu à reproduire ; les plus curieux se rapportent tout naturellement à l'argot des Heddâwa. Le dialectologue trouvera son compte dans ce livre.

Ensuite il a apporté à son enquête la même curiosité sympathique et tenace qu'on lui avait connue à propos des Aïssâwa ; on l'imagine passant des heures à converser avec un informateur peu ragoûtant, après bien d'autres heures consacrées à gagner les bonnes grâces de ce rustre. L'information orale est ici l'essentiel, car la tradition écrite des Heddâwa se ramène à fort peu de choses. Cette information très riche et profitable laisse un courant de sympathie humaine qui n'est pas l'un des moindres charmes de l'ouvrage.

De plus, R.B. a su donner à son sujet des dimensions respectables en reliant le problème des Heddâwa à ceux des ascètes errants non seulement du Maroc, mais encore du monde musulman tout entier. Cela nous vaut nombre de pages fort suggestives sur les Derqawa, sur Sidi 'Abd as-Slam b. Mchich, l'un des « pôles » du mysticisme musulman dans l'Occident, etc., ainsi que des comparaisons intéressantes avec le monachisme chrétien et oriental.

Qui dit mystique musulmane, au moins en Occident musulman, dit aussi culte des saints, pèlerinages et manifestations populaires de dévotion. C'est-à-dire que l'on touche forcément à des manifestations plus ou moins orthodoxes, dont on est amené à rechercher l'origine. Ces investigations, à propos de Sidi Heddi et de ses héritiers,nous valent nombre de pages toujours suggestives, souvent convaincantes, et rattachent ce livre à nombre de travaux accomplis par la section sociologique du Maroc, avant même l'Institut des Hautes Etudes Marocaines.

Enfin tout cela est présenté de manière intelligente et entraînante. Tel qu'il est, ce livre apporte beaucoup au dialectologue, à l'ethnologue, au sociologue, à l'historien des religions, un peu aussi à l'historien du Maroc. Raison de plus pour déplorer la fin prématurée de son auteur, qui aurait pu encore écrire beaucoup sur le Maroc où il avait fait une belle carrière et qu'il avait profondément aimé.

R. Le Tourneau.

Etudes méditerranéennes, n° 1 (été 1957).

Voici une nouvelle revue susceptible d'intéresser les lecteurs de la *Revue Africaine*. Son comité de rédaction est constitué par MM. Robert Barrat, Béchir Ben Yahmed, Pierre Corval, Jean Daniel, Mohammed El Fasi, Félix Garas, Joe Gouldin, Jean Lacouture et Jean Rous. Elle se présente comme « totalement indépendante » et comme un « instrument de dialogue » entre les diverses civilisations qui bordent la Méditerranée.

Le sommaire comprend :

Un essai de Louis Gardet intitulé : *Méditerranée : dialogue de cultures* ;

Quelques pages de Allal El Fassi sur *La nation marocaine* ;

Un bref essai de l'Egyptien Georges Hénein : *Inventaire contre le déscspoir*, présenté par Jean Lacouture ;

Des réflexions du Marocain Mehdi Ben Barka, du Tunisien Hedi Nouira et du Français Jean Rous sur l'avenir des relations franco-nord-africaines ;

Une fort pénétrante étude de Jean-Jacques Faust sur *L'Egypte d'une révolution à l'autre* ;

Un long et intéressant extrait d'un ouvrage de S. Goitein, intitulé *Juifs et Arabes* qui paraîtra prochainement aux Editions de Minuit. Cet extrait a pour titre : *Evolution des communautés juives dans la cité musulmane entre le VIIIe et le IXe siècle* ;

Quelques poèmes de Kateb Yacine ;

Une étude sérieuse de Mme Nada Tomiche sur *La femme dans l'Egypte moderne* ;

Un portrait du ministre marocain de l'Economie nationale, *Bouabid le silencieux*, par Félix Garas ;

Une chronique bibliographique ;

Enfin divers documents : échange de lettres entre les présidents Boulganine et Ben Gurion (novembre 1956) ; le discours du président Bourguiba à l'assemblée générale de l'O.N.U. (15 novembre 1956) ; la déclaration du président Sami Solh devant la Chambre libanaise (4 avril 1957).

Tout cela est varié, intéressant, parfois discutable, et mérite d'être suivi.

R. Le Tourneau.

The Political Quarterly - Special number : The Middle East, vol. 28, n° 2 (avril-juin 1957).

La revue anglaise *The Political Quarterly* consacre son second numéro de 1957 aux problèmes du Moyen-Orient. Après un éditorial anonyme intitulé : *Le centre de la tempête*, on y trouve les articles suivants : *Evolution sociale et politique*, par Robert Stephens ; *Le problème de l'Egypte*, par T.E.M. McKitterick ; *La Russie et le Moyen-Orient*, par le lieutenant-colonel Geoffrey Wheeler ; *Le panarabisme et la politique britannique*, par Elie Kedourie ; *La Turquie et le Moyen-Orient*, par Andrew J.E. Mango ; *La défense et le pacte de Bagdad*, par Edmond Wright ; *Le pétrole et le Moyen-Orient*, par Martin Patrick ; enfin, *Israël et les Etats arabes*, par l'Honorable Edwin Samuel.

Certains de ces articles, particulièrement ceux qui concernent l'Egypte, la Russie, la politique britannique et la Turquie, apportent beaucoup et méritent d'être lus avec attention.

Dans le même ordre d'idées, je signale aux lecteurs de la *Revue Africaine* le numéro de juin 1957 de la revue américaine *Current History* consacré au Monde de l'Islam. On y trouve sept articles, en général de bonne valeur : *L'Islam dans le monde moderne*, par Wilfred Cantwell Smith, auteur d'un livre de premier ordre intitulé *Modern Islam in India ; La Religion dans le Moyen-Orient*, par Keith Irvine ; *Laïcisme et Islam dans la politique turque*, par Howard A. Reed ; *l'Influence de l'Islam au Pakistan*, par C.W. Choudhury ; *Les Musulmans au Sud du Sahara*, par Thomas Hodgkin ; *Les Musulmans de l'Union Soviétique*, par Ivan Spector ; *Indonésie : conservatisme et réforme*, par Justus M. Van der Kroef. Tout cela mérite d'être lu et médité.

R. Le Tourneau.

Gilbert Bresson, *Histoire d'un Centre Rural Algérien. Fort-de-l'Eau*, Alger, Vve J. Bringau, 214 pp., 5 cartes, 11 planches. Préface de G. Gayet.

D'un article paru il y a trois ans (1), G. Bresson a tiré un livre intéressant, vivant, qui se lit sans peine d'un bout à l'autre.

C'est d'abord, dans une première partie, l'*Etude historique* illustrée d'une indispensable documentation cartographique. En introduction le tableau de la contrée de la Rassauta (« tête de la plaine ») en 1830-1835 : une région à peu près inhabitée comprenant, d'une part, la partie « la plus belle, la plus féconde de la Mitidja » et, d'autre part, une zone « d'une affreuse stérilité », couverte « de ronces et autres plantes épineuses, de quelques tristes chênes verts et de halliers qui semblent avoir été jetés dans cette solitude pour servir d'asile aux sangliers et aux chacals qui sont très nombreux » (2). Dominant le terrain : la vieille redoute turque du Fort-de-l'Eau que Rovigo fait occuper en 1832.

(1) *Evolution économique et sociale d'un centre algérien, Fort-de-l'Eau* in *Actes du soixante-dix-neuvième Congrès National des Sociétés Savantes*. Alger, 1954. Section de géographie, pp. 61-72.

La première tentative de mise en valeur relève de la « colonisation arabe » effectuée par la tribu alliée des Aribs (sur laquelle on ne nous donne que peu de renseignements) dont les hommes, transformés en soldats-colons, semblent mieux avoir rempli leur mission militaire que leur fonction agricole.

Drouet d'Erlon pensa qu'à côté de la colonisation arabe il y avait place pour une grande colonisation capitaliste et, de 1835 à 1838, ce fut la tentative du Prince Mir Mirsky lequel obtint plus de 3.000 hectares. Echec complet. Nouvel essai en 1844 avec le comte espagnol Del Valle San Juan qui ne réussit pas mieux que le prince lithuanien.

Après avoir songé à installer des Irlandais et des Allemands, on revint aux Aribs qui étaient défendus par Daumas et les Bureaux arabes rêvant de transformer le genre de vie des Indigènes. Une ordonnance du 22 décembre 1846 décida qu'un village arabe serait créé à la Rassauta. C'était une opération voisine de celles que l'on qualifia de cantonnement, mais, pour des raisons non précisées, elle n'aboutit à aucune réalisation.

Entre-temps était intervenu le baron de Vialar qui, à la suite d'un voyage à Mahon, avait conseillé d'établir en Algérie un certain nombre de familles de cette île. Les premières se fixèrent dans la région d'Hussein-Dey. Quelques-unes demandèrent bientôt des concessions au Fort-de-l'Eau. Grâce au baron de Vialar, elles obtinrent gain de cause et, non sans de grandes difficultés, en juin 1849, 50 d'entre elles furent mises en possession d'un lot d'environ 8 hectares. Ainsi cohabitèrent, sur des territoires voisins, les Aribs, les Espagnols et un certain nombre de propriétaires français.

C'est dans l'*Etude géographique*, qui constitue la seconde partie de l'ouvrage, que nous trouvons l'analyse de la mise en valeur après une rapide présentation de la région.

(2) L'auteur cite ici le *Moniteur Algérien* du 13 mars 1835. Comme il convient les citations sont nombreuses dans l'ouvrage, mais, malheureusement pour l'érudit, les références sont rarement indiquées.

L'étude démographique précise (avec deux graphiques) met en évidence l'importance du phénomène d'immigration : Espagnols jusqu'en 1914, Arabes et Kabyles ensuite.

L'ouvrage se termine par deux chapitres très bien venus : l'un sur l'évolution économique qui aboutit notamment à ce paysage en « petites cases protégées » (3) ; l'autre sur l'évolution sociale qui évoque le Minorquin « habillé de sa petite blouse bleue, légèrement plus courte que celle de nos paysans de France... », homme rude, peu soucieux de confort : « souvent on voyait les familles ne possédant qu'un lit, une table et des bancs (rare luxe) et quelques tabourets formés de trois planches. Leur nourriture... marquait leur sobriété : quelques harengs, du pain, du riz ; la viande et le vin n'apparaissaient sur la table qu'aux jours de fête. » Peut-être eut-il fallu présenter au lecteur quelques-unes des fortes personnalités qui « firent » Fort-de-l'Eau et qui n'étaient pas toutes espagnoles (4).

Ce livre agréable aurait gagné à éviter une division systématique entre étude historique et étude géographique. Ne valait-il pas mieux présenter dès le début les conditions naturelles et évoquer parallèlement la mise en valeur et le peuplement ? La partie qualifiée de géographique est en réalité pleine de notations historiques et il ne pouvait en être autrement.

Puisqu'une bibliographique n'est jamais exhaustive, nous relèverons quelques oublis. Le rapport de Boutin ne donne qu'une description rapide (p. 30) du Fort-de-l'Eau, mais il est accompagné d'une feuille de dessins qui auraient pu être reproduits (5). Dans la *Collection de documents inédits sur l'Histoire de l'Algérie après 1830*, la correspondance des gouverneurs (dont la parution de chaque volume est saluée avec déférence, mais qu'à peu près personne ne consulte ensuite) comporte certaines lettres d'un réel intérêt, de Rovigo et Voirol notamment, sur l'origine de l'occupation du fort (déterminée, semble-t-il, surtout

(3) Dans son étude *La culture des primeurs sur le littoral algérois* (Alger, 1935), H. Isnard parle de « paysage cloisonné ».

(4) Voir par exemple ce qu'écrit E. Mallebay (*Cinquante ans de journalisme*, Alger, s.d., vol. III, pp. 39-61) sur Gabriel Gueirouard, cet homme extraordinaire qui, sans abandonner son métier d'entrepreneur, commença ses études à 38 ans, passa son baccalauréat trois ans plus tard (avec latin et grec), devint licencié en droit, acquit le diplôme d'architecte, construisit trente immeubles à Alger... et voulut faire de Fort-de-l'Eau une station estivale avec hôtel, casino, jardin public et boulevard dominant la mer : il y laissa sa fortune.

(5) *Reconnaissance des villes, forts et batteries d'Alger* avec notes de G. Esquer, Paris, 1927.

par la nécessité de se procurer du foin) et les conditions dans lesquelles on s'y maintint (d'une manière non continue d'ailleurs) malgré une extraordinaire insalubrité (6).

Nous terminerons nos critiques en regrettant que l'auteur n'ait pas indiqué les documents d'archives consultés, ce qui nous laisse supposer par exemple qu'il n'existe rien sur le cantonnement des Aribs dans les registres du Conseil de Gouvernement, les dossiers du Sénatus-Consulte, les rapports du Bureau arabe ou les Archives Nationales (7).

Ayant formulé ces quelques réserves, nous remercions M. Bresson (qui n'est pas un historien) d'avoir apporté une intéressante contribution à l'histoire de l'Algérie contemporaine.

X. YACONO.

Edouard SOLAL, *Philippeville et sa région, 1837-1870*, Alger, La Maison des Livres, s. d., in-8°, 282 pp.

L'ouvrage se recommande essentiellement par l'abondance des faits qui sont méthodiquement classés. Mais les différentes parties n'ont pas la même valeur.

L'auteur nous présente tout d'abord *La région de Philippeville en 1837* (parce que la fondation de Philippeville est de 1838) et examine tour à tour le cadre géographique, le cadre social et politique, le cadre économique. L'étude géographique est vraiment sommaire et on aurait aimé quelques précisions en particulier sur la vallée du Saf-Saf, cœur de la région, qu'un officier de l'époque nous décrit couverte de « marécages qui rendaient son séjour insalubre pour les Arabes eux-mêmes » (p. 15). Nous faisons ensuite connaissance avec les différentes tribus et c'était là un examen absolument indispensable qui, à notre sens, aurait dû être accompagné d'une carte plus précise

(6) Et le dilemme était parfois de choisir entre le fourrage et la santé des hommes : « Notre séjour prolongé au Fort-de-l'Eau à l'époque du fourragement, écrit Voirol au Ministre de la Guerre, a occasionné une grande augmentation dans le nombre des malades. Il est vrai que placés dans l'alternative d'abandonner nos foins ou de retirer nos troupes, il a fallu se résigner à courir la chance de rester à ce poste au-delà du temps où le commencement des maladies nous oblige annuellement à le quitter et qu'il en est résulté des rechutes... mais nous n'avons pas eu de mortalité à déplorer et notre opération n'a pas été manquée » (lettre du 3 octobre 1833, p. 250).

(7) Sur l'importance historique du cantonnement des Aribs on trouve quelques renseignements aux Archives Nationales dans F80 1805.

que celle donnée pour l'ensemble de la région (1). Le cadre économique est esquissé en trois pages et c'est à peine si on nous signale, dans une note, que la population totale devait être de 45.000 habitants, sans nous dire comment on arrive à cette estimation et quelle densité démographique cela représente (au kilomètre carré et par rapport à la population actuelle). Au total un petit chapitre de 32 pages et presque aucune allusion au Passé (2).

On peut ainsi occuper Stora dès la page 36 et créer Philippeville vingt pages plus loin dans une deuxième partie qui s'intitule *L'occupation (1837-1860)*. Les faits sont rapportés avec grande précision et, grâce à un minutieux dépouillement des archives du Gouvernement Général de l'Algérie, on suit pas à pas reconnaissances et colonnes expéditionnaires. Toujours avec la même minutie et presque sous la forme d'un véritable tableau chronologique, nous parcourons les étapes qui suivent l'occupation de Philippeville (3) et nous atteignons 1860.

Pour retourner bientôt à 1838, avec la troisième partie : *L'organisation politique et administrative de la région de Philippeville (1838-1870)*. L'histoire administrative ne laisse rien à désirer et nous avons là tout ce qu'il est utile de connaître sur la première organisation de la région, la création du cercle de Philippeville puis celle d'une sous-direction de l'Intérieur, l'institution d'une mairie (en février 1843), l'installation d'un bureau arabe (en février 1844), les modifications des limites territoriales. Par contre l'histoire politique paraît sacrifiée, parfois délibérément et, disposant par exemple d'une collection du *Courrier de Philippeville* qui « permet de revivre la révolution de 1848 », M. Solal préfère cependant, faute de place, nous laisser tout ignorer de « l'histoire de cette arlequinade » (4). De même sous le Second Empire l'opposition entre les grands concessionnaires et le pouvoir militaire est à peine évoquée (p. 125).

(1) Carte qui aurait précisé les limites au moins approximatives des tribus et des douars.

(2) Par la suite, et tout à fait incidemment, des allusions à l'antique Rusicade, à Léon l'Africain, aux Turcs.

(3) La lecture est rendue assez aisée grâce à une carte des expéditions militaires (p. 72) et, à ce propos, il faut féliciter M. Solal d'avoir enrichi son texte de plusieurs cartes.

(4) L'auteur semble craindre de faire une part, si minime soit-elle, à la petite histoire et p. 240, note 23, nous lisons : « Mme Anna Colnat a publié dans un journal local les souvenirs pittoresques que lui raconta sa grand-mère sur la vie à Robertville à cette époque. Elle a bien voulu me les répéter de vive voix », mais le lecteur ne semble pas admis à partager ces confidences. Cet état d'esprit explique sans doute aussi que M. Solal ne s'attache jamais à évoquer avec quelques détails les figures les plus caractéristiques de l'histoire de la région. Nous songeons par exemple à ce caïd Saoudi dont le nom revient à plusieurs reprises et qui, sauf erreur, est celui qui tenta un essai de colonisation avec des colons allemands auxquels il avait concédé 25 hectares par famille en leur avançant en outre instruments de culture, semences et cheptel. Encore dans le même ordre d'idées : pourquoi écrire le Ministre en évitant presque toujours de préciser le nom ?

Nous ayant ainsi conduit jusqu'en 1870, terme fixé à son étude, l'auteur nous ramène à 1837 pour étudier successivement *La colonisation urbaine* puis *La colonisation rurale dans la région de Philippeville*, ces deux dernières parties constituant à peu près la moitié de l'ouvrage. Sans doute valait-il mieux mener de front l'histoire politique et celle de la colonisation, mais ne chicanons pas : nous avons là les meilleures pages du livre ; écrites avec amour par un enfant de la région, riches de faits bien présentés (5) et éclairées par plusieurs cartes et croquis des plus plus utiles. Elles seront consultées avec profit par l'historien qui entreprendra un jour la synthèse de l'histoire de la colonisation algérienne.

Donc un livre utile, mais qui l'eût été bien davantage si, d'une part, l'auteur y avait consacré deux ou trois ans de plus pour compléter sa documentation (il trouvera évidemment que nous sommes fort exigeant puisqu'il nous présente déjà le résultat de « plusieurs années de recherches ») et si, d'autre part, abandonnant les sentiers battus de la vieille histoire coloniale, il s'était plongé davantage dans la véritable histoire de la colonisation.

Les lectures de M. Solal sont nombreuses et les « Sources et bibliographie » occupent douze pages (6). Peu d'oublis à relever dans la bibliographie proprement dite : la thèse de H. Isnard sur *La vigne en Algérie* qui avait sa place dans l'étude d'une région partiellement viticole ; l'ouvrage anonyme *Un ancien officier de l'armée du Rhin : Le général Lapasset* (7) (indispensable pour apprécier l'œuvre de Lapasset, commandant supérieur à Philippeville de 1854 à 1860) ; le livre de E. Ledermann sur la franc-maçonnerie philippevilloise (8).

(5) Aucun plan cependant, si net soit-il, ne peut remplacer un index dont on regrettera l'absence.

(6) Peut-être aurait-on pu supprimer certaines publications de caractère général et sans grande utilité pour une étude strictement locale.

(7) 2 vol. in-8°. Tome I, 1815-1864, 2e éd. Paris 1899, 497 p. Tome II, 1865-1875, 2e éd. Paris 1899, 450 p.

(8) *Histoire de la Loge « Les Enfants de Mars » à l'Orient de Philippeville de sa fondation à nos jours* (1841-1926). *Précédée d'une Esquisse de l'Histoire de la Franc-Maçonnerie*. Philippeville, s.d., in 16°, 233 pp. ; à la Bibliothèque Nationale de Paris sous la cote 16° H. 522. A compléter par l'examen des archives de la Loge qui se trouvent au Département des manuscrits.

La presse locale ne semble avoir fourni à M. Solal que quelques rares numéros (signalés p. 275) qui ont échappé à la destruction, soit à la Chambre de Commerce de Philippeville, soit à la Préfecture de Constantine. Si l'on s'en rapporte au fichier, le département des périodiques de la Bibliothèque Nationale est d'une autre richesse. Pour l'époque envisagée, on y trouve le *Saf-Saf* (1849-1852), le *Zeramna* (notamment 1851, 1865-1866, 1871-1872 ; publié à Philippeville ; une feuille de Constantine prendra plus tard le même titre), le *Messager algérien* (1867 et 1869-1870 ; publication de Philippeville). Et il est certain que l'on glanerait nombre de renseignements dans des journaux plus récents et fort nombreux : *L'Union républicaine de Philippeville*, *L'Union républicaine* (publié à Constantine, mais comme organe des intérêts de Philippeville), *La Tribune algérienne*, *Le Skida*, *Le Réveil de Philippeville*, *L'Algérie*, *Rusicade*, *Le Colon de Philippeville*, *L'Echo de Philippeville*, *La Gazette de Philippeville*, *L'Illustré de Philippeville*, *L'Indépendant philippevillois*, *Le Littoral philippevillois*, *La Pie*, *Le Tricolore*, *Philippevillois*... sans parler des journaux de Constantine qui pourraient présenter un certain intérêt.

La documentation d'archives a été fournie exclusivement par les dépôts locaux (Philippeville et Constantine) et par le Gouvernement Général de l'Algérie, ce qui représente déjà un gros travail de dépouillement. Mais pour le Gouvernement Général, M. Solal a eu tort de s'en tenir aux séries L relatives aux centres de colonisation et à celles dont le répertoire a été publié : E, EE (Correspondance politique générale) et H (Affaires musulmanes). Nous serions étonné si la série N (Travaux de colonisation) ne renfermait point quelques dossiers intéressant la région de Philippeville. Et nous pouvons affirmer que les séries K (Rapports des Bureaux arabes de la Division de Constantine) et KK (Correspondance de ces mêmes Bureaux arabes), non encore inventoriées, sont une source de première importance pour la période étudiée. Il est certain aussi que la série F^{80} des Archives Nationales doit abriter nombre de pièces utiles, ne serait-ce que les archives des Colonies agricoles et les statistiques et rapports les plus anciens du Bureau arabe de Philippeville. Au Ministère de la Guerre, sous le n° 1317 du catalogue Tuetey se trouve une *Note descriptive sur Philippeville et Stora*... par le capitaine

La Loge fondée en juillet 1843 s'était d'abord intitulée *Les Régénérateurs de Rusicade*. Mais, à ce moment, à Sétif, essayait de se former la Loge *Les Enfants de Mars* (un « aréopage de capitaines » dans une ville de garnison) qui, ne parvenant pas à se constituer, demanda à se réunir aux *Régénérateurs de Rusicade*. Ceux-ci l'accueillirent avec joie et décidèrent même de ne conserver à l'avenir que le titre *Enfants de Mars*. Le nom de tous les Francs-Maçons étant connu, il pouvait être intéressant de préciser leur rôle dans la cité.

de Rosières, du 30 janvier 1839 (33 pages) et il faudrait parcourir également les cartons de correspondance. Les archives du Val-de-Grâce ne peuvent être ignorées et, si nous en croyons le catalogue récemment publié (9), on pourrait consulter avec profit divers cartons : 71, 72, 93, 94.

On voit que la pâte à pétrir ne manque pas et que les deux ou trois années de recherches supplémentaires que nous demandions se justifient sans peine.

En mettant à la disposition de l'auteur des documents nouveaux, d'un intérêt surtout économique et social, elles l'auraient amené à réviser sa conception de l'ouvrage.

Pour astreignante que soit la chronologie en histoire, elle ne doit pas masquer l'essentiel, c'est-à-dire les problèmes que pose chaque aspect de la recherche historique. Et ici évidemment le problème majeur est celui des rapports de deux peuples dans un cadre local déterminé : phénomène de contact que l'on peut examiner, soit au point de vue géographique, soit au point de vue historique. Il y a une trentaine d'années A. Demangeon, dans son livre *L'Empire britannique*, écrivait que la géographie coloniale étudie « le contact des deux types de peuples appelés à s'associer dans une colonie : l'un avancé, pourvu de capitaux et de moyens matériels, en quête de richesses nouvelles, mobile dans l'espace, ouvert à la notion de l'entreprise, de l'aventure, de l'inconnu et de l'exotisme ; l'autre isolé, replié sur lui-même, fidèle à d'antiques modes de vie, aux horizons bornés, mal équipé en armes et en outils. La recherche consiste à expliquer comment le peuple colonisateur a procédé pour exploiter son domaine, pour créer de la richesse, pour dominer et utiliser les indigènes, et comment le pays colonisé, en vertu de sa nature physique et de l'état de civilisation de ses habitants, a réagi au souffle de l'esprit nouveau » (pp. v et vi). Transféré sur le plan de l'évolution ce point de vue devient celui de l'historien de la colonisation et les études géographiques du passé sont alors des documents d'histoire qui s'ajoutent à ceux que fournissent les archives politiques et militaires. La chronologie ne disparaît pas évidemment, mais au lieu d'être le cadre principal, elle s'insère dans l'étude des grands problèmes qu'a posés et que pose le phénomène de colonisation.

Peut-on concevoir une étude de colonisation dans laquelle on n'évoque que de loin en loin l'acquisition du sol ? D'où provenaient les terres sur lesquelles s'établirent Philippeville et les autres centres ? Quelle était l'importance des biens du Beylik ? Dans quelle mesure fit-on appel aux achats et aux échanges ? Nous l'ignorons et le cantonnement par exemple est à peine

(9) *Revue Africaine*, 3e et 4e trim. 1955, pp. 377-416.

évoqué alors qu'il s'agit, ici surtout, d'une opération essentielle : la correspondance de Lapasset, dans les archives ou l'ouvrage cité, est à cet égard édifiante. Et le Sénatus-Consulte de 1863 ? Comment fut-il accueilli et surtout comment fut-il appliqué ? (10). Voilà que nous songeons à un nouveau dépôt d'archives : celui du Secrétariat du Sénatus-Consulte.

Et le problème démographique qui écrase aujourd'hui les hommes d'Algérie, ceux de Philippeville compris ? Aucune étude d'ensemble, seulement des éléments dispersés. Recul ou progrès de la population indigène et suivant quel rythme ? Aucune courbe. La crise de 1867-1868 est à peine signalée (p. 141). Nous fermons le livre sans avoir une vue nette sur cette question fondamentale des rapports démographiques.

Et nous pourrions en dire à peu près autant de beaucoup d'autres problèmes : assainissement, voies de communication, évolution des cultures, transformation de la propriété... Peut-être, en rassemblant les faits disséminés, arriverions-nous à reconstituer certains aspects du phénomène de colonisation, mais ce serait proposer au lecteur un fastidieux jeu de puzzle.

C'est donc la méthode qui est ici en cause. Trop de dates, trop de chiffres (que l'on aurait pu avantageusement grouper dans des tableaux), trop de faits menus aux dépens de l'étude des grands problèmes dont l'évolution constitue la vie des hommes et contribue à expliquer le Présent, ce qui, tout compte fait, est la justification de l'Histoire.

X. YACONO.

Jacques LEFEBVRE, *Structures économiques du Congo Belge et du Ruanda-Urundi,* Bruxelles (éditions du Treurenberg) et Paris Berger-Levrault), 1955, 142 pp.

Lorsque la Société Historique Algérienne fut fondée, il y a plus d'un siècle, l'Afrique, pour les Français, s'identifiait à peu près avec l'ancienne Régence et cela explique que notre revue, au titre aujourd'hui un peu ambitieux, puisse recevoir des ouvrages dont l'objet déborde sensiblement le cadre de ses préoccupations habituelles.

L'historien qui s'intéresse à l'évolution économique et sociale de l'Afrique du Nord trouvera cependant, dans les faits signalés

(10) Dès 1864 le Sénatus-Consulte est appliqué aux Ouled Attias ; en 1866 aux Beni Mehenna, Zeramna, Medjadja, Beni Bou Naïm Sefisfa ; en 1867 aux Beni Ishaq et aux Radjetas ; en 1868 aux Taabna, Arb-Skikda, Eulma-Maasela ; en 1869 aux Zerdezas et aux Beni Ouellan.

ici, matière à réflexion et à comparaison surtout dans le chapitre relatif à la population (1). En 1954 le Congo Belge comptait 12.400.000 habitants et le Ruanda-Urundi près de 4.300.000 auxquels on doit ajouter, pour l'ensemble, moins de 100.000 Européens. Avec un accroissement annuel de 1,6 % au Congo Belge et de 2,5 % au Ruanda-Urundi, l'évolution démographique peut être comparée à celle de l'Algérie. Et l'évolution sociologique aussi avec l'introduction de cet élément perturbateur, le salariat, qui a déterminé un mouvement de diversification sociale. Le niveau de vie reste bas et l'auteur estime que le revenu annuel par tête d'habitant s'établit à environ 4.500 francs belges par an.

En conclusion J. Lefebvre souligne l'expansion actuelle : de 1950 à 1953, le produit national du Congo a crû de 50 % et la consommation privée autochtone est passée de 14 à 23 milliards, soit une augmentation de près de 60 % pour une croissance de population bien inférieure (environ 2 % par an). La masse des salariés a augmenté de 16 % et les salaires individuels d'environ 80 %. La société autochtone paraît donc bénéficier largement du développement économique général.

X. YACONO.

Pierre MOUSSA, *Les chances économiques de la communauté franco-africaine,* Paris, A. Colin, 1957, Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, in-8°, 274 pp., 2 cartes, 27 annexes, tableaux et statistiques.

L'auteur part d'une constatation : à l'égard des pays d'outre-mer de l'Union française il existe chez les métropolitains, et parfois simultanément, deux complexes : un *complexe de culpabilité* qui consiste, pour les Français, à penser que leur effort en faveur des pays d'outre-mer est loin d'être suffisant ; et un second complexe, qualifié de *complexe hollandais* (2), qui aboutit à affirmer que l'outre-mer constitue pour la France une charge considérable sans contrepartie suffisante.

Pour apprécier dans quelle mesure ces deux complexes sont justifiés, et en désirant s'en tenir au domaine économique,

(1) L'ouvrage comporte sept chapitres : I. La population ; II. La production ; III. L'équipement de base ; IV. Les finances publiques ; V. Les finances privées ; VI. Les relations économiques extérieures ; VII. Le développement.

(2) Parce que certains ont prétendu que la Hollande devait sa prospérité actuelle à la perte de l'Indonésie.

P. Moussa établit un dossier dont les éléments sont classés sous trois titres : I, *Le vieil équilibre* ; II, *La naissance des antimonis* ; III, *Vers une symbiose nouvelle*.

« Le titre I, essentiellement descriptif, est consacré aux rapports de la métropole et des pays d'outre-mer, sous leurs formes traditionnelles, tels qu'ils sont inspirés, si l'on veut, pour simplifier, par le Pacte colonial : on y envisage les principales données d'une solidarité statique où les pays d'outre-mer apparaissent essentiellement comme des consommateurs de produits finis et des fournisseurs de matières premières.

« Dans le titre II, on évoque l'apparition, au sein de l'équilibre traditionnel, de divers facteurs qui tendent à faire naître des heurts, les deux principaux de ces facteurs étant la tendance des pays d'outre-mer à l'industrialisation, et le poids des dépenses imposées à la métropole par les pays d'outre-mer depuis la dernière guerre.

« Enfin, dans le titre III, on examine dans quelle mesure ces antinomies peuvent être dépassées, et les principaux aspects d'une forme renouvelée de solidarité, d'une solidarité dynamique, dont le propre serait d'unir non plus un pays développé à des pays sous-développés, mais un pays développé à des pays en développement. » (pp. 21-22).

Malgré la riche documentation sur laquelle il repose, l'ouvrage est d'une clarté exemplaire grâce à la netteté du plan, à des figures expressives, à des annexes qui groupent les statistiques les plus détaillées.

Les formules abondent qui fixent aisément les idées : La métropole dépense environ un milliard de francs par jour pour acheter des produits outre-mer (p. 27)... Si le consommateur métropolitain se dérobait brusquement, les économies des pays d'outre-mer seraient à peu près aussi désemparées que si, par impossible, du jour au lendemain, la Brie et la Beauce s'entendaient dire par le reste de la France d'avoir à vendre leur blé ailleurs (p. 56)... A travers le beurre et la margarine c'est l'agriculture métropolitaine, d'une part, l'agriculture africaine et océanienne, d'autre part, qui entrent en concurrence (p. 97)... L'effort en faveur des membres de l'ensemble français qui gagnent 100 francs par jour, assumé par les membres de l'ensemble français qui gagnent 1.000 francs par jour : telle est la signification la plus profonde de la communauté française (p. 140).

L'analyse de nombreuses statistiques aboutit à des bilans simples et expressifs : Les pays d'outre-mer effectuent en métropole environ les 2/3 de leurs ventes et les 2/3 de leurs achats. La métropole effectue dans les pays d'outre-mer entre le 1/4 et le 1/3 de ses ventes d'une part, de ses achats d'autre part (pp. 36-37)... 500.000 Français environ résidant en métropole

tirent directement ou à peu près directement leurs revenus du commerce entre la métropole et les pays d'outre-mer : un ménage sur 28, en métropole, vit donc grâce à l'existence d'un ensemble français (pp. 62-63)... On peut dire que 8 % environ des investissements annuels de la France sont effectués dans les pays d'outre-mer (p. 127)... Grosso modo 9 % des impôts payés par les contribuables français le sont en vue de dépenses effectuées outre-mer (p. 132)...

Bien qu'étudiant les faits économiques, P. Moussa ne néglige pas le facteur psychologique lorsque celui-ci paraît déterminant, témoin cette page :

« Il y a lieu de tenir compte de ce que d'après certaines expériences, il semble exister un seuil psychologique chez les individus, seuil de revenu individuel, au-dessus duquel l'homme acquiert les réflexes d'un homme moderne : développement des besoins, désir d'activité, désir d'épargne, prévision à plus ou moins long terme.

« Il y a à cet égard une expérience extrêmement significative, probablement unique en son genre, qui a été faite dans une des importantes affaires d'Afrique du Nord. Les circonstances extraordinairement favorables qu'a traversées dans les dix dernières années l'entreprise en question, ainsi que l'esprit fort constructif de ses dirigeants, lui ont permis de faire cette expérience sans précédent.

« Les salaires ont été, à un moment donné, accrus de 20 % ; l'effet a été assez déplorable : l'image d'Epinal bien connue de l'Africain faisant le minimum d'efforts pour vivre, s'est trouvée confirmée en ce sens qu'en très gros, avec un salaire horaire grossi d'un cinquième, les ouvriers ont tendu à travailler un cinquième en moins. Jusqu'ici rien que d'assez banal. Mais, à ce moment, profitant de la situation financière extrêmement brillante de la société, ses dirigeants ont pris la mesure révolutionnaire consistant à doubler les salaires (de 100 on était passé à 120, on sautait à 240...) ; l'effet a été exactement inverse de celui de l'opération précédente comme si l'on avait passé un seuil ; on a vu des ouvriers devenir brusquement des hommes modernes, c'est-à-dire avoir envie de travailler, avoir envie de gagner plus, avoir envie d'épargner, avoir envie de préparer l'avenir ; d'après les témoignages reçus, les femmes ont joué dans ce domaine une influence décisive en poussant les hommes à travailler.

« Il semble donc exister ce que l'on pourrait appeler un *seuil de modernité*, c'est-à-dire un revenu individuel minimum (qui bien entendu varie selon les lieux, les temps et les peuples) au-dessus duquel la pompe est en quelque sorte amorcée. » (pp. 142-143).

Ayant ainsi examiné, dans toute sa complexité, le problème de la communauté franco-africaine, l'auteur, « en guise de conclusion », revient à l'examen des deux complexes.

Rejetant en somme le complexe hollandais, il se montre plutôt optimiste en ce qui concerne l'influence future des pays d'outre-mer sur l'équilibre de la balance des paiements de la zone franc. Au-delà du domaine économique et monétaire apparaît l'indépendance de la politique française liée à la possibilité pour la France de se passer de l'aide améric .ine.

A propos du complexe de culpabilité, P. Moussa compare notamment les efforts de la France et du reste du monde dans l'aide aux pays sous-développés Accumulant les chiffres, il aboutit à cette conclusion que « la France est de loin celui des grands pays évolués qui fait le plus grand effort relatif en faveur du monde sous-développé dans le domaine de l'investissement. La Grande-Bretagne vient en second. Les Etats-Unis font moins du cinquième de ce qui serait leur part d'un impôt cosmique progressif, moins du quart de ce qui serait leur part dans un impôt cosmique proportionnel » (pp. 210-211).

Voilà un livre que liront avec intérêt tous ceux qui s'intéressent à la mise en valeur des pays sous-développés et plus particulièrement aux problèmes économiques de l'Union française.

X. YACONO.

G. ESQUER, *Histoire de l'Algérie*, Paris, 1957, P.U.F. Collection « Que sais-je ? », 128 p.

Il s'agit de la réédition d'un ouvrage paru en 1950 et épuisé. Il suffira donc de signaler l'originalité de ce nouveau texte par rapport au précédent.

Elle apparaît immédiatement dans le simple examen de la Table des matières. Ne cherchant pas l'équilibre entre les diverses époques, l'auteur a délibérément porté son attention sur la période actuelle. Le livre n'a pas varié quant au nombre de pages, imposé pour la collection, mais il comporte six chapitres au lieu de cinq. Au chapitre V (dont l'importance est la même) sur l'*Algérie de 1940 à 1953* s'ajoute un important chapitre VI traitant de *L'insurrection (1954-1957)* en une trentaine de pages qui ont été dégagées au détriment de la période antérieure à 1940 et surtout à 1870. Seuls le regretteront ceux qui ne possèdent pas la première édition car l'intérêt de ce dernier chapitre est incontestable bien que le recul ait manqué évidemment à l'auteur pour présenter une étude historique *stricto sensu*.

G. Esquer voit une des origines de la crise dans l'absence d'initiative de nos dirigeants : « Depuis la promulgation du Statut de 1947, écrit-il, la politique algérienne du gouvernement français a été caractérisée par l'immobilisme, en contraste avec la fermentation de l'opinion indigène stimulée par le mouvement qui poussait dans le monde les peuples colonisés vers l'indépendance » (p. 93). Cet immobilisme allait permettre l'action des extrémistes s'appuyant sur « la misère de la masse indigène ».

Pour faciliter l'exposé, le récit des événements est isolé et on saura gré à l'auteur d'avoir présenté clairement la scission du M.T.L.D. de Messali Hadj, la création de l'O.S. (Organisation Spéciale), du Comité du Caire, du C.R.U.A. (Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action) et du F.L.N. (Front de la Libération Nationale).

Les opérations d'ensemble des rebelles ayant été fort rares, G. Esquer s'attache surtout à dégager les caractères de l'insurrection, le « cycle ininterrompu de la terreur et de la répression ». S'il note les fautes de l'Administration (par exemple le peu d'action exercé dans l'Aurès, p. 98), il a des phrases très dures pour l'action des rebelles (pp. 102-103) dont « le but évident était de provoquer l'exaspération de la population européenne et de la pousser à des représailles aveugles ». Le F.L.N., le M.N.A. et le P.C.A. nous apparaissent comme trois forces dont les effets tour à tour se conjuguent ,ou s'opposent.

Après le récit des événements, G. Esquer étudie les réactions des Européens d'Algérie, celle des élus musulmans et la position du Gouvernement.

Déjà dans les pages antérieures (pp. 60-62, 83, 88, 93), il avait condamné la politique inspirée par la grosse colonisation. Il y revient en attirant l'attention toutefois sur la structure sociale algérienne où les « magnats de la colonisation », aussi bien Européens que Musulmans, ne sont qu'une petite minorité (p. 106). Manifestement l'auteur est contre tout extrémisme et cela transparaît dans le récit des événements qui accompagnèrent l'arrivée du Président Guy Mollet (pp. 109-110).

Faute de pouvoir « connaître la vraie pensée d'un musulman moyen », G. Esquer signale la politique des élus dont il souligne l'évolution et qui se trouvent souvent dans une situation difficile. Quant au gouvernement français nous le voyons s'efforçant de mettre fin à l'immobilisme par une politique de réformes dont les grandes lignes sont précisées (1).

(1) P. 119 une erreur dans le relevé du recensement de 1954 dont les résultats officiels sont : Musulmans, 8.487.317 ; non-Musulmans, 1.042.409.

Le tout se lit très aisément ce qui ne signifie point sans aucune réaction car, exposant des événements très récents et n'hésitant pas à décocher des traits aux uns et aux autres, G. Esquer est certain de ne laisser personne indifférent.

X. YACONO.

G. ESQUER, *L'Algérie vue par les écrivains*, in « Simoun », nouvelle série, n° 25 (1956), 63 pp.

M. G. Esquer, Administrateur honoraire de la Bibliothèque nationale d'Alger, a publié dans la revue « Simoun », d'Oran, deux études qui pour relever du même domaine n'en sont pas moins fort différentes.

La première, « L'Algérie vue par les écrivains », constitue un étonnant document psychologique dont l'auteur a clairement, dès les premières lignes, fixé les limites : « On ne trouvera ici ni catalogue ni palmarès, encore moins une critique littéraire de ce que l'on appelle littérature algérienne. Nous ne considérons pas les œuvres du point de vue de leur valeur littéraire mais seulement de leur valeur documentaire. Il s'agit de savoir comment la Régence d'Alger d'abord, d'Algérie ensuite, ont été vues par les écrivains et donc quelle idée, à travers les récits, les descriptions qu'elles ont inspirées, a pu s'en faire le public ».

C'est en effet à travers ces écrivains que l'opinion française se forgea, au cours des ans, l'image de l'Algérie qu'elle a conservée jusqu'à nos jours, et qu'elle eût conservée longtemps encore si les événements que nous connaissons ne l'avaient poussée à se documenter ailleurs.

Est-ce à dire que les écrivains, de Regnard à Robert Randau, en passant par Gautier et les Goncourt, ont manqué à leur mission ? Disons simplement, comme on pouvait s'y attendre, qu'ils ont « fait de la littérature », coloriant, au gré de l'idée qu'ils s'en étaient faite à Paris ou ailleurs, une réalité souvent trop prosaïque. Et ce avec d'autant plus de liberté que l'Algérie était loin et qu'ils n'avaient guère à craindre les réactions du lecteur averti. Rares sont ceux qui comme Daudet, Louis Bertrand ou Isabelle Eberhart ont su traduire fidèlement un aspect de ce pays si divers.

Il est impossible de résumer ici cette étude où l'érudition se mêle agréablement à l'ironie pour éviter la sévérité qui se dégage trop souvent de travaux analogues. Bornons nous donc à souscrire aux conclusions de l'auteur qui, après avoir brossé la liste des sujets « ratés », termine par cette phrase : « Il en est résulté chez les Français une ignorance de la réalité algérienne qui conduit, nous le voyons tous les jours, entre la Métropole et l'autre France, à de regrettables malentendus ».

P. BOYER.

G. ESQUER, *La vie intellectuelle en Algérie*, in « Simoun », nouvelle série, n° 26 (1956), 65 pp.

Cette seconde étude est consacrée au bilan de la recherche intellectuelle en Algérie depuis 1830. Naturellement l'auteur accorde une grande place à l'œuvre de l'Université d'Alger puisque toute la deuxième partie de l'ouvrage lui est pratiquement consacrée. C'est pour G. Esquer l'occasion d'évoquer les noms de tous les grands disparus qui honorèrent nos facultés et de brosser chaque fois un vivant portrait de l'homme. L'auteur les connut presque tous, ou, en tout cas, put en recueillir la tradition directe de la bouche même des contemporains.

Mais, à notre avis, ce sont surtout les pages consacrées aux pionniers d'avant 1880 et aux « sans grades » qui œuvrèrent ensuite en marge de l'enseignement officiel qui donnent à ce travail une note très originale. Sortent de l'oubli, grâce à lui, des personnages étonnants dont l'amour de la science n'avait d'égal que le désintéressement. Que dire de ce capitaine Durieu de Maisonneuve, qui, ayant été chargé d'une mission botanique qu'il n'avait pu terminer à temps, écrivait au Ministre de la Guerre : « Je ne puis supporter l'idée que je puisse être soupçonné de prolonger à dessein mes travaux dans l'espoir de jouir plus longtemps d'une rétribution plus élevée que celle de mon grade. Je supplie Votre Excellence de me retrancher l'indemnité éventuelle qui m'a été annoncée... », et plus loin Durieu envisageait même l'abandon de sa solde pour pouvoir poursuivre sa tâche. « Cette lettre », ajoute M. Esquer, « a été écrite en des temps qui nous paraissent fort anciens ».

L'impression qui se dégage de cette lecture est l'intense curiosité intellectuelle qui animait ces hommes de la Monarchie de Juillet et du Second Empire, à quelque milieu qu'ils appartinssent, et dont les premiers numéros de la *Revue Africaine* portent témoignage.

Leurs successeurs n'ont d'ailleurs pas démérité s'ils offrent moins de pittoresque et l'auteur dresse de tous leurs travaux, sans en voiler pour cela les lacunes, un bilan dont on peut être fier.

Précisons cependant en terminant que celui-ci s'arrête pratipuement à 1930 car, sauf exception, il n'est fait état que de l'œuvre des disparus. On peut le regretter, comme l'on peut regretter aussi que la forme même de la publication ait fait écarter l'adjonction d'index des noms après chacune de ces deux études. Celles-ci mettent en effet à la portée du lecteur des renseignements précieux, biographiques ou autres, qu'il est toujours difficile de se procurer. Néanmoins, tels qu'ils sont, ces deux numéros de revue rendront de multiples services aux chercheurs, après leur avoir appris ou rappelé beaucoup de choses.

P. Boyer.

Jacques Meunié et Henri Terrasse, *Nouvelles recherches archéologiques à Marrakech*, 129 pp. in 8°, Paris, Arts et Métiers graphiques, 1957.

La découverte au cœur de Marrakech d'un des monuments les plus remarquables que nous ait laissé l'art de l'Islam occidental date d'une douzaine d'années. Signalée par M. Boris Maslow dans la revue espagnole *Al-Andalus*, par M. Henri Terrasse au XXIe Congrès des Orientalistes, elle fait aujourd'hui l'objet d'un beau livre qui la met en valeur et qui constitue, pour l'équipe des archéologues français travaillant au Maroc depuis quelque quarante ans, un nouveau titre à la reconnaissance de tous.

Les fouilles qu'a dirigées M. Jacques Meunié et dont il nous expose excellemment la marche et les résultats, ont porté sur trois petits édifices voisins de l'ancienne mosquée Ben Yoûsof et qui furent évidemment des annexes de ce premier sanctuaire almoravide. Une citerne, une fontaine et une mîda (salle d'ablution entourée de latrines) forment un ensemble dont une arrivée d'eau abondante justifie le groupement et que les prescriptions du culte musulman associent traditionnellement aux Grandes mosquées. J. Meunié nous décrit la citerne, de plan rectangulaire (1 m. 50 × 5 m. 50) et divisée comme d'habitude par un mur diaphragme qui consolide la voûte en berceau ; ensuite la fontaine avec ses trois baies et, longeant les murs latéraux et le mur du fond, les auges que l'eau venue de la citerne remplit, enfin il aborde l'étude de la mîda comprenant le bassin à ablutions abrité par une coupole et qu'entouraient les vingt-deux cabinets des latrines. Trois ou quatre mètres de hauteur séparent le sol primitif de la ville du sol actuel, et les fouilles ont révélé que quatre exhaussements successifs du bassin et de la rigole qui l'encadre avaient précédé l'aménagement du cinquième et dernier état.

Quatre piliers massifs délimitent le pavillon de plan rectangulaire qui abrite le bassin. Les grands côtés du rectangle sont percés de deux baies en fer à cheval brisé, les petits côtés n'en ont qu'une à arc polylobé. Des fenêtres de tracés variés, outrepassés, polylobés, recticurvilignes, trouent le haut des murs que couronnent des créneaux en dents de scie. Au milieu de la terrasse s'élève le dôme au profil en arc brisé et décoré d'arcatures et de zigzags. La silhouette générale de cette qoubba, sa parure sobre et large, la diversité des arcs et les reliefs du dôme sont pour nous d'une grande nouveauté, mais ce qui constitue surtout la valeur de l'édifice, c'est la structure et le décor intérieurs, c'est surtout la richesse incomparable du couronnement. Trois étages s'y superposent : au-dessous de la coupole lobée qui s'incurve au sommet, règne un tambour octogonal supérieur dont les huit pans sont occupés par des trompes à mouqarnas ; huit arceaux recticurvilignes entrelacés, bandés au-dessus de la corniche, forment un très haut tambour inférieur. L'entrecroisement de ces arceaux circonscrit des panneaux triangulaires et losangés que meuble le décor floral. Quatre coupolettes à mouqarnas occupent les angles et jouent le rôle de trompes.

L'ensemble est d'une élégance somptueuse. L'étude des détails et spécialement de la flore décorative — dont l'acanthe stylisée fait à peu près tous les frais — révèle une souplesse d'invention, une science des valeurs et une habileté technique que l'art de l'Islam ne dépassera jamais. A cette étude, Henri Terrasse apporte toute sa maîtrise. L'analyse qu'il nous donne du décor de la qoubba est un modèle de rigueur scientifique et de sensibilité. Ajoutons qu'il avait eu le mérite, dès communication de la découverte, de reconnaître l'intérêt de l'édifice et d'en déterminer l'époque. L'événement a confirmé presque miraculeusement sa datation. En dépit du martelage intentionnel, des passages à la chaux, grattage à la pointe, empâtement au mortier, et regravage fautif dont la grande inscription de la corniche avait été victime, M. Charles Alain a pu en établir un dessin à peu près déchiffrable. M. Deverdun en a tiré une lecture précieuse. La qoubba de Marrakech est une fondation de l'Almoravide 'Alî fils de Yoûsof ben Tâchfîn. C'est le même 'Alî, nous le savons, qui dota la grande mosquée de Tlemcen de son mihrab et de sa coupole sur nervures. Henri Terrasse nous dira sans doute d'ici peu quelle fut son œuvre à la Mosquée de Qarawiyn de Fès. Ainsi sommes-nous tentés de voir dans cet Emir africain, dont la gloire militaire ne fut pas le fait, le prince artiste et magnifique à qui l'art musulman d'Espagne transplanté dans le sol berbère dut l'épanouissement de ses fleurs les plus belles.

G. Marçais.

NÉCROLOGIE

William MARÇAIS
(1872-1956)

Le 1er octobre 1956 mourait à Paris après une douloureuse maladie courageusement supportée un des plus grands orientalistes et arabisants français, William Marçais. Il était Breton d'origine, né à Rennes le 6 novembre 1872. Rien dans son entourage ne le prédestinait à devenir arabisant et linguiste. Mais sa vocation orientaliste et linguistique s'éveilla alors qu'il préparait sa licence de droit à la Faculté de Droit de sa ville natale. Il a raconté lui-même dans une charmante causerie intitulée *Souvenirs de Rennes et d'Afrique* comment la lecture, à la Bibliothèque municipale de Rennes, de l'*Histoire des Langues sémitiques* de Renan, de la *Linguistique* d'Hovelacque lui ouvrit des horizons nouveaux et décida de son avenir. Il prit le parti d'aller étudier à Paris à l'Ecole des Langues Orientales et un des souvenirs de son frère G. Marçais est l'image de W. Marçais parcourant avidement l'affiche de l'Ecole des Langues étendue à même le parquet de sa chambre. Il arriva à Paris en 1892 pour y suivre les cours de cette Ecole et en même temps préparer son doctorat en droit : il devait en 1898 soutenir sa thèse à Rennes sur un sujet de droit musulman : *Des parents et alliés successibles en droit musulman* et c'est merveille que pour son premier travail, il ait choisi un sujet aussi ardu que celui des *Farâ'id*. En 1894, il fut admis à la Fondation Thiers. A l'Ecole des Langues ainsi qu'à l'Ecole Pratique des Hautes-Etudes, où il eut comme maîtres Houdas et Derembourg, il se consacra particulièrement à l'arabe classique et à l'arabe dialectal, mais obtint aussi les diplômes d'autres langues orientales, ainsi que le diplôme de l'Ecole des Hautes Etudes. Distingué par ses maîtres pour ses qualités exceptionnelles, il fut nommé Directeur de la Médersa de Tlemcen en 1898.

Désormais, il allait se consacrer entièrement à l'Afrique du Nord et profiter de l'étroit contact que ses fonctions lui permettaient avec les milieux arabes, élèves et cheikhs de la médersa, artisans de la ville, fellâhs, etc., pour étudier à fond les parlers des habitants. Doué d'une acuité auditive et d'un sens linguistique extraordinaires, il avait le don d'entendre et de reproduire exactement les nuances les plus subtiles du vocalisme et du consonantisme des parlers qu'il étudiait. Beaucoup de ceux qui l'ont connu l'ont vu travailler avec ses informateurs, noter immédiatement en transcription ce qu'il entendait, faire répéter un mot à son interlocuteur quand il percevait un son particulier ou curieux. C'est ainsi qu'il put publier les premiers travaux linguistiques qui lui ont valu une célébrité méritée. En 1902, paraissait dans les Publications de la Faculté des Lettres d'Alger un ouvrage considérable sur *Le dialecte arabe parlé à Tlemcen*, comprenant des textes, un glossaire et une étude sur la grammaire de ce parler, en 1906, 1907 et 1908, dans les Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, une étude sur *Le dialecte arabe des Ulâd-Brahim de Saïda*, en 1906, un très important article qu'il devait reprendre et compléter en 1953 dans les Mélanges Isidore Lévi, sur *L'euphémisme et l'antiphrase dans les dialectes arabes d'Algérie*, et, en 1911, dans les Publications de l'Ecole des Langues Orientales, les *Textes arabes de Tanger* avec traduction et glossaire. Ces magistrales études dialectologiques qui ont servi de modèle à tous ceux qui ont voulu par la suite se livrer à des enquêtes semblables et qui fourmillent de renseignements dépassant largement le cadre de la dialectologie pure, étaient loin d'accaparer toute l'activité scientifique de W. Marçais. Il était plus conscient qu'aucun autre de l'unité de la langue arabe, malgré la diglossie arabe, malgré les différences entre la langue classique et les dialectes, et il a toujours mené de front l'étude de la littérature arabe classique dans ses aspects les plus divers et celle des parlers régionaux. En 1900-1901, il publiait dans le *Journal Asiatique* une traduction annotée d'un traité fondamental sur les traditions prophétiques *(hadîth)* et les règles appliquées pour en déterminer la valeur, le *Taqrîb* d'an-Nawâwî, le fameux commentateur du *Sahîh* de Muslim, et de 1903 à 1914, il traduisait, en collaboration avec son maître Houdas, le grand Recueil des Traditions de Bokhârî, en quatre gros volumes, dans les Publications de l'Ecole des Langues Orientales. Entre temps, il s'était occupé des richesses artistiques de Tlemcen, avait publié des notes sur les inscriptions arabes de Tlemcen et, en collaboration

avec son frère G. Marçais, un volume sur *Les Monuments arabes de Tlemcen* (1903). Cependant son travail administratif et scolaire continuait ; il était nommé en 1904 Directeur de la Médersa d'Alger, en 1909 Inspecteur de l'enseignement des Indigènes et, en 1913, Directeur de l'Ecole Supérieure de langue et littérature arabe de Tunis.

Pendant la guerre de 1914-1918, on utilisa ses compétences à Paris au Bureau des Affaires Indigènes. Après la guerre, il fut nommé professeur d'arabe maghrébin à l'Ecole des Langues Orientales, fonctions qu'il cumula avec celles de Directeur d'études à l'Ecole des Hautes-Etudes, et, en 1927 professeur au Collège de France où il resta jusqu'à sa retraite en 1942. Mais on ne pouvait se passer de lui en Afrique du Nord et il continuait à venir chaque année séjourner plusieurs mois à Tunis pour y diriger l'Ecole Supérieure et continuer sur place les travaux de dialectologie qu'il avait entrepris. En 1925, il publiait les *Textes arabes de Takrouna*, petite localité sans histoire de la montagne tunisienne, mais qu'il a rendue célèbre, et l'étude commencée sur ce parler allait l'occuper jusqu'à la fin de sa vie, car aux *Textes* accompagnés d'une transcription, d'une traduction et de notes détaillées, devaient se joindre sept volumes d'un lexique actuellement sous presse, qui, au fond est autant un dictionnaire encyclopédique de la langue arabe en général qu'un lexique du parler de Takrouna. Le maître en effet y étudie les mots et expressions arabes d'une façon exhaustive, en fait l'histoire interne et comparative et les examine sous tous les rapports (phonétique, morphologie, syntaxe, sémantique et vie des mots, sans préjudice des remarques ethnographiques et sociologiques auxquelles ils peuvent donner lieu). J'ai pu moi-même entendre W. Marçais lire les pages consacrées à une simple préposition arabe et me rendre compte de l'ampleur et de la richesse prodigieuses des articles de ce dictionnaire. Au cours des années 1931-1933 paraissait aussi dans le *Journal Asiatique* une étude sur un autre dialecte tunisien, *Trois Textes arabes d'El-Hamma de Gabès*, avec transcription, traduction et glossaire.

La connaissance que W. Marçais possédait des dialectes d'Afrique du Nord était telle qu'il distinguait, au premier contact avec ses étudiants musulmans, uniquement en les entendant parler, de quelle région ils étaient originaires. L'étendue et la richesse de son vocabulaire étaient extraordinaires : je l'ai vu, dans les souks de Tunis, étonner un marchand de faucilles en lui énumé-

rant les noms des différentes parties de la faucille jusque dans les moindres détails. Les gens du peuple, à Alger, admiraient qu'un Européen pût s'exprimer avec autant de facilité et de volubilité dans leur langue maternelle, et même les corriger quand ils employaient, au lieu d'un mot arabe, le mot français correspondant devenu courant dans la conversation journalière.

Les œuvres de W. Marçais consacrées aux dialectes arabes d'Afrique du Nord resteront son plus grand titre de gloire scientifique, car elles n'ont pas seulement une valeur incomparable du point de vue linguistique, elles sont aussi une mine de renseignements d'ordre ethnographique ou sociologique ou folklorique. Mais de plus, elles se signalent par l'élégance de la traduction qui fait que plusieurs des contes recueillis sont, sous leur vêtement français, de véritables petits chefs-d'œuvre littéraires qui font plus d'une fois songer à la manière de nos fabulistes.

Le nombre de ses travaux sur les parlers d'Afrique du Nord ne doit pas laisser croire que W. Marçais se consacrait uniquement à la dialectologie arabe. Nous avons déjà signalé plus haut ses ouvrages sur le *hadith ;* il s'est passionné aussi pour l'histoire de la langue et de la littérature arabe classique. Ses publications, dans cet ordre d'idées, pour être moins volumineuses que celles sur les dialectes, n'en sont pas moins capitales. Les *Quelques observations sur le texte du Kitâb al-Bukhalâ'* de Jâhiz (1925), et les *Observations sur le texte du Tawq al-Hamâma* d'Ibn Hazm (1928) sont des modèles de critique textuelle et témoignent d'un sentiment de la langue que peu d'Européens possèdent à un pareil degré. Nul n'était plus familier que lui avec la prose du grand styliste qu'était Jâhiz, mais il connaissait admirablement les autres grands monuments de la prose arabe, et son travail *Les origines de la prose littéraire arabe* (1927), qui élucide une question difficile, en est un témoignage significatif. La prose, expression d'une civilisation arrivée à un haut stade de développement, l'attirait plus que la poésie, mais il connaissait aussi et goûtait la poésie arabe, islamique et préislamique, et à chaque instant il citait un vers pour expliquer un mot ou une expression.

Le souci qu'il avait de rechercher, par delà les aspects actuels de langue et de civilisation, la genèse des phénomènes et d'en retrouver l'origine, l'avait amené à aborder des questions d'ordre historique. Sa vaste culture, sa familiarité avec les chroniques arabes lui permirent d'apporter là aussi des vues originales et suggestives. Ainsi, dans *L'Islamisme et la vie urbaine*, communication faite en 1928 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres où il avait été élu en 1927, il a montré que le développement de l'islam est lié à la vie urbaine et que seule la ville avec ses différents organismes offre les facilités nécessaires à la pratique du culte. De même, dans *Comment l'Afrique du Nord a été arabisée* (1938), il nous fait sentir toute l'importance, pour le rayonnement et l'extension de la langue arabe, de l'implantation des garnisons arabes et des fonctionnaires ou autres éléments civils qui les accompagnaient dans les différents bourgs et villes, et en particulier Kairouan, l'importance aussi du fait que l'arabe était alors une langue de culture, en face d'un latin qui, en Afrique du Nord, avait cessé de l'être. Le simple compte-rendu du livre de E.F. Gautier sur *Les siècles obscurs du Maghreb* est aussi extraordinairement riche d'enseignements historiques.

L'œuvre de W. Marçais est beaucoup plus vaste, plus riche et plus variée qu'il n'y paraît à l'énumération de ses travaux, car la plupart des notes accompagnant le texte dans ses études dialectales sont, dans leur concision voulue, d'une telle densité que, s'il avait voulu les développer et les exploiter, elles auraient pu fournir la matière de nombreux articles, voire même de monographies complètes. Il a laissé là une riche matière que ses successeurs utiliseront et qui ne sera pas le moindre service qu'il aura rendu aux études islamiques.

L'homme et le maître était encore plus attachant que ses livres et l'influence qu'il a exercée directement par sa parole sur des générations d'étudiants européens et musulmans ainsi que sur ses amis a été immense. A ses cours ou en écoutant sa conversation, on était subjugué par la puissance et l'acuité de son intelligence, par son regard fulgurant, par l'intonation de sa voix chaude, qui savait prendre toutes les nuances, qui exprimait avec le même charme la simple rigueur logique de la démonstration et les envolées enthousiastes, ironiques ou paradoxales de son esprit aux multiples facettes, qui, dans l'énoncé des phrases lapidaires dont il avait le secret, ralentissait, martelait ou répétait les derniers mots, ou d'autres fois en précipitait le débit, et toujours terminait par une pointe exclamative qui faisait un effet inoubliable sur son interlocuteur. Ses affirmations, même les plus audacieuses d'apparence, étaient toujours appuyées sur des preuves irréfutables et des faits précis que lui fournissaient immédiatement sa vaste culture et sa mémoire prodigieuse, de sorte qu'on était convaincu et qu'il emportait sans peine votre assentiment quand il demandait en

conclusion d'une démonstration : N'est-ce pas votre avis ? Il excellait à présenter dans un raccourci lumineux l'explication surtout des grands faits de l'histoire et de la civilisation musulmanes, mais la civilisation gréco-latine ou iranienne ne lui était pas moins familière, et l'on admirait les rapprochements suggestifs qu'il faisait entre ces différents mondes, dans certains cas, ou au contraire, dans d'autres cas, les distinctions qu'il marquait entre eux.

Au cours des lectures les plus variées par lesquelles il enrichissait constamment son esprit, il avait accumulé une quantité impressionnante de notes de toute sorte. Il les mettait volontiers à la dispositions de ceux qui sollicitaient un renseignement de lui. Que de fois ses disciples ont puisé chez lui et exploité une idée qu'il leur avait communiquée ! Cette aide généreuse qu'il fournissait à ceux qui le consultaient, le dévouement et la serviabilité dont il faisait preuve à l'égard de ses élèves en leur faisant libéralement partager les trésors de son érudition sont encore une des raisons de l'influence qu'il exerçait. Tous ceux qui l'ont connu ne pouvaient se retenir d'aimer l'homme et d'admirer le savant. Les qualités de l'un et de l'autre étaient hors de pair. Sa perte nous est particulièrement sensible dans les circonstances actuelles, car son affabilité naturelle, sa science de la langue, des usages, des moindres particularités de la politesse des Musulmans de l'Afrique du Nord, sa compréhension de leur âme, faisaient de lui un des meilleurs artisans de l'entente franco-musulmane [1].

M. Canard.

---

(1) Pour la bibliographie des œuvres de W. Marçais, nous renvoyons à celle qu'a donnée G. Deverdun dans les *Mélanges William Marçais* en 1950 et qu'il a complétée dans le tome XLIV d'*Hespéris* (1957).

Christian COURTOIS
(1912-1956)

Christian Courtois était né à Cognac le 20 juillet 1912. Sa famille le destinait à une carrière commerciale ; aussi fit-il d'abord des études modernes qui lui laissèrent une solide culture mathématique. Mais il réussit à s'initier aux langues anciennes avec une étonnante rapidité et, bachelier en 1930, il obtenait sa licence d'histoire et géographie en 1933 et était reçu à l'agrégation en 1935. Pendant ses années de Sorbonne, il avait été élève de maîtres éminents qui lui gardèrent — comme on les comprend ! — une profonde affection, et en particulier de M. Jérôme Carcopino.

Sur sa demande, il fut nommé professeur au Lycée d'Alger en 1935 et y resta jusqu'à ce qu'il fût chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger, le 1er octobre 1945. Pendant ces dix années d'enseignement fécond, dont se souviennent les élèves privilégiés qui en ont profité, Christian Courtois fut appelé à plusieurs reprises sous les drapeaux : d'abord en 1936-37 pour son service militaire, puis en 1939-40 ; enfin de 1942 à 1945, période pendant laquelle il fut affecté, entre autres, au Service des Œuvres du Commissariat aux Affaires Etrangères.

A partir de 1945, il commençait officiellement son enseignement à la Faculté des Lettres, où il avait été appelé, comme professeur de l'enseignement secondaire, à participer à l'enseignement de l'histoire du Moyen Age. Il soutenait ses thèses sur les *Vandales et l'Afrique* et *Victor de Vita et son œuvre* en 1955, était nommé maître de conférences le 1er mai 1955, puis professeur sans chaire le 1er janvier 1956 ; sa maitrise de conférence allait être transformée en chaire lorsqu'il a trouvé la mort le 8 août 1956 à l'hôpital de Lyon, à la suite d'un accident d'automobile survenu la veille et après lequel il n'avait pas repris conscience.

Il avait donc passé plus de vingt ans à Alger ; il aimait cette ville, s'y était fait des relations dans les milieux les plus divers et apparaissait, à juste titre, comme une personnalité de la cité.

Mais le plus clair de son activité était naturellement consacré à des tâches scientifiques. L'Association Guillaume Budé, l'Institut d'Etudes Orientales de la Faculté des Lettres, la Société Historique Algérienne, le Comité International d'Histoire Ecclésiastique, entre autres, ont profité de son concours éclairé et efficace, soit qu'il y donnât des conférences ou y fît des communications, soit qu'il les fît bénéficier de ses dons d'organisateur et de son entregent ; c'est ainsi qu'il fut notamment vice-président de l'Association Guillaume Budé et membre du Bureau de la Société Historique Algérienne ; en cette qualité il participa très activement à l'organisation de la célébration du centenaire de notre Société, quelques mois avant sa mort tragique.

Le professeur en lui était brillant et séduisant, mais aussi d'une solidité à toute épreuve, car Christian Courtois était un grand savant. Sa vaste culture musicale, artistique, littéraire, historique, son talent éclatant et souple s'alliaient harmonieusement à une érudition scrupuleuse et perspicace. Ses articles, qui se rapportaient particulièrement à l'Afrique romaine et médiévale, sa thèse principale surtout, qui jette autant de lumière qu'il est possible sur une période de l'histoire africaine jusque là peu ou superficiellement étudiée, lui promettaient une carrière prestigieuse : Paris, l'Institut et une vaste audience internationale...

Le destin en a décidé autrement, enlevant bien avant l'heure un fils unique à sa mère âgée, un ami très cher à beaucoup d'entre nous, un savant plein de rares promesses à l'Ecole historique française.

R. LE TOURNEAU.

BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX SCIENTIFIQUES DE CHRISTIAN COURTOIS

Un chef barbare : Genséric, roi des Vandales. (*L'Information Historique,* juin-juillet 1939, pp. 193-197.)

Les politiques navales de l'Empire romain. (*Revue Historique,* CLXXXVI, 1939, pp. 1-81).

De Rome à l'Islam. (*Revue Africaine,* LXXXVI, 1942, pp. 25-55.)

Grégoire VII et l'Afrique du Nord. Remarques sur les communautés chrétiennes d'Afrique au XI[e] siècle. (*Revue Historique,* CXCV, 1945, pp. 97-122 et 193-226.)

Reliques carthaginoises et légende carolingienne. (*Revue de l'histoire des religions,* 1945, pp. 57-83.)

Sicile byzantine et Sicile normande. (*Annales du Centre universitaire méditerranéen,* I, 1946-1947, pp. 71-81.)

Bibliographie de l'Histoire de l'Afrique du Nord des origines à la fin du Moyen Age. Ouvrages parus de 1939 à 1946 inclus : (*Revue Africaine,* XCI, 1947, pp. 278-300 = *Revue Historique,* CXCVIII, 1947, pp. 228-249.)

Une sainte suspecte : Ste Olive de Palerme ou de Tunis. (*Orientalia Christiana Periodica,* Vol. XIII, n. 1-2, Roma, 1947, pp. 63-68).

Sur une inscription de Constantine. (*Recueil des Notices et Mémoires de la Société Archéologique de Constantine,* LXVI, 1948, pp. 113-116.)

La toponymie ancienne de l'Afrique du Nord. Bibliographie. En collaboration avec L. Leschi. (*Onomastica,* juin 1948, p. 158.)

En marge du Nibelungenlied. (*Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoire orientales et slaves.* IX, 1949, *Mélanges Grégoire,* pp. 123-133.)

Exconsul. Observations sur l'histoire du consulat à l'époque byzantine. (*Byzantion,* XIX, 1949, pp. 37-58.)

Saint Augustin et la survivance de la langue punique. (*Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres,* 1950, pp. 305-307.)

Saint-Augustin et le Problème de la Survivance du Punique. (*Revue Africaine,* XCIV, 1950, pp. 259-282.)

Timgad, Antique Thamugadi, Edition du Gouvernement Général de l'Algérie. Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts. Service des Antiquités. (Alger, Imprimerie Officielle, 1951, 104 pp.).

Mise à jour de Ch. André Julien. *Histoire de l'Afrique du Nord ; Tunisie, Algérie, Maroc. Des origines à la conquête arabe* (647 ap. J.-C.). (Paris, Payot, 1951, 333 pp.).

Auteurs et scribes. Remarques sur la Chronique d'Hydace. (*Byzantion,* XXI, 1951, fasc. 1, pp. 23-54.)

L'avènement de Clovis II et les règles d'accession au trône chez les Mérovingiens. (*Mélanges d'Histoire du Moyen Age dédiés à la mémoire de Louis Halphen.* Paris, Presses Universitaires de France, 1951, pp. 155-164.)

Tablettes Albertini. Actes privés de l'époque vandale (fin du Ve siècle) (Edition du Gouvernement Général de l'Algérie. Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts, Service des Antiquités. Paris, Arts et métiers graphiques, 1952), en collaboration avec L. Leschi, J. P. Miniconi, Ch. Perrat, Ch. Saumagne. Contribution de C. Courtois : Chap. I : Les Documents, pp. 3-14 ; Chap. II : Les hommes et les choses, pp. 189-211.

Sur un carreau de terre cuite représentant Saint Pantaléon. (*Karthago,* III, 1952, pp. 209-213.)

Timgad. Documents Algériens, Service d'Information du Cabinet du Gouverneur Général de l'Algérie, n° 58 de la Série Culturelle, 25 février 1952, 8 pp.

Victorinus et Salsa. Note d'Hagiographie tipasienne. (*Recueil des Notices et Mémoires de la Société Archéologique de Constantine, Livre du Centenaire, 1852-1952,* LXVIII, 1953, pp. 109-119.)

Bibliographie de l'Histoire de l'Afrique du Nord, des origines à la fin du Moyen Age. Ouvrages parus de 1946 et 1951 inclus. (*Revue Africaine,* XCVI, 1952, pp. 416-448 = Documents algériens, Service d'Information du Cabinet du Gouverneur Général de l'Algérie, 1953, n° 71 de la Série Culturelle.

Césarée de Maurétanie. Cherchel. (*Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques,* XII (1953), col. 203-206.)

Victor de Vita et son Œuvre. Etude Critique, Edition du Gouvernement Général de l'Algérie. Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts, Service des Antiquités. (Alger, Imprimerie Officielle, 1954, 111 pp.).

Les Monnaies de Gildo. (*Revue Numismatique,* XVI, 1954, pp. 71-77.)

Les rapports entre l'Afrique et la Gaule au début du Moyen Age. (*Les Cahiers de Tunisie,* 2e année, n° 6, 1954, pp. 127-145.)

Ruines romaines du Cap Bon. (*Karthago,* V, 1954, pp. 182-202.)

Les Vandales et l'Afrique. (Edition du Gouvernement Général de l'Algérie. Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts. Service des Antiquités. Paris, Arts et Métiers graphiques, 1955, 455 pp.).

Esquisse d'histoire politique. (Encyclopédie politique de la France et du Monde. La France et l'Union Française, Tome I (Paris, Edition de l'Encyclopédie coloniale et maritime, s. d.), pp. 11-45.)

Rapports entre Visigoths et Vandales. (Settimane di studio del centro italiano di studi sull'alto medioevo, III, 1955, *I Goti in occidente. Problemi.* Spoleto 1956, pp. 499-507.)

Pauly-Wissowa Real Encyclopädie der classischen Altertums-Wissenschaft, VIII, A1, 1955, articles : Vallis, Vamaccora, Vamaccura, Vamacures, Vamalla, Vartani, Vartuliani, Vanariona, Vanarzense castellum, Vanisnesus, Vannida, Vardimissa, Vasampus, Vasidice, Vassinassa, Vatarba, Vatari, Vax Villa Repentina, Vazali, Vazari, Vazi Sarra, Uazua, Ubaba, Ubaza, Ubata, Ubori, Ubrix, Ubus, Uccula, Uccunenses, Uchi Maius, Uchi Minus, Uchium, Ucimath, Ucres, Ucubi, Ucutamani, Udenoê, Uddita, Vegesala, Velatiti, Velisci, Pagus Veneriensis, Venesis Ager, Vensana, Venusianenses, Fundus Ver...., Verbalis, Verecunda, Veresvos.

Sur un baptistère découvert dans la région de Kélibia (*Cap Bon*). (*Karthago,* VI, 1955, pp. 98-123.)

Baptistère découvert au Cap Bon (*Tunisie*). (*C. R. A. I.,* 1956, pp. 138-143.)

La Thala de Salluste. (*Recueil de Constantine.* Vol. LXIX, 1955-1956, pp. 57-69.)

Quelques remarques sur l'histoire de l'Europe. A propos du deuxième millénaire de la mort de César. (*Le Flambeau,* 1956/2, pp. 207-222.)

L'évolution du monarchisme en Gaule de Saint Martin à St Colomban (Settimane di studio del centro italiano di studi sull'alto medioevo, IV, 1956, *Il monachesimo nell'alto medioevo e la formazione della civiltà occidentale,* Spoleto, 1957, pp. 47-72.)

Le Passé de l'Algérie. I : La Période Antique. (*Initiation à l'Algérie,* Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient, 1957, pp. 43-70).

Remarques sur le commerce maritime en Afrique au XIe siècle. (Mélanges d'Histoire et d'Archéologie de l'Occident musulman, *Hommages à Georges Marçais,* T. II (Alger, Imp. Officielle, 1957), pp. 51-60.)

***

Cette bibliographie a été relativement difficile à dresser, Christian Courtois n'en ayant jamais lui-même recueilli les éléments. Nous serions donc redevables aux lecteurs de bien vouloir nous signaler toutes omissions possibles. Quelques **Comptes Rendus** d'ouvrages notamment, ont pu nous échapper. Certains d'entre eux, plus littéraires que scientifiques, peuvent être consultés dans la collection de la *Revue de la Méditerranée*.

La *Revue Africaine* a publié pour sa part les importants Comptes Rendus suivants : Y. Allais, *Djemila* (1939, pp. 134-135) ; H.-I. Marrou, *Saint Augustin et la fin de la culture antique* (1940, pp. 257-268) ; Ch.-A. Julien, *Histoire de l'Afrique* (1942, pp. 170-171) ; A. Berthier, *Les vestiges du christianisme antique dans la Numidie centrale* (1943, pp. 281-283) ; G. Marçais, *La Berbérie musulmane et l'Orient au Moyen Age* (1946, pp. 221-224) ; G. Marçais et L. Poinssot, *Objets kairouanais, IXe au XIIe siècle*, I (1948, pp. 192-196) et II (1953, pp. 230-231) ; G. G. Lapeyre et A. Pellegrin, *Carthage latine et chrétienne* (1950, pp. 182-184) ; J. Baradez, *Fossatum Africae* (*ibid.*, pp. 184-187) ; A. Berthier, *L'Algérie et son passé* (1951, pp. 415-416) ; G. Marçais, *Tlemcen* (*ibid.*, pp. 419-421) ; A. A. Vassilief, *Byzance et les Arabes* (1952, pp. 459-460) ; V. Desjardins, *Les Saints d'Afrique dans le Martyrologe romain* (1953, pp. 226-227) ; J. Mallon, *Paléographie romaine* (*ibid.*, pp. 227-230) ; E. Lambert, *Histoire d'un tableau, l'Abd-er-Rahman, sultan du Maroc de Delacroix* (1954, pp. 203-204) ; B.-H. Warmington, *The North-African provinces from Diocletian to the Vandal conquest* (1955, pp. 422-424) ; W. H. C. Frend, *The Donatist church, a movement of protest in Roman North Africa* (*ibid.*, pp. 424-426) ; H. I. Marrou, *Saint Augustin et l'Augustinisme* (*ibid.*, pp. 426-427).

Ajouter le C.-R. de J.-O. Tjäder, *Die Nichtliterarischen lateinischen Papyri Italiens aus der Zeit 445-700* (*Skrifter Utgivna av Svenska Institutet i Rom*, XIX, 1955) paru dans *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance, Travaux et Documents*, XVIII, 1956, pp. 320-322.

Nous devons un certain nombre de précisions biographiques à l'obligeance de M. Paul Lemerle.

Pierre SALAMA.
(Alger, 1957)

CHRONIQUE

ARCHEOLOGIE PUNIQUE, ROMAINE ET CHRETIENNE EN 1956.

Pendant l'année 1956, le Service des Antiquités a pu maintenir et développer ses trois chantiers principaux, à Tipasa, à Hippone et à Tiddis. En outre sur beaucoup de sites, l'activité des directeurs de circonscriptions a permis d'obtenir des résultats parfois très importants. Ainsi aux Andalouses, à Cherchel, à Djemila ou encore à Philippeville.

Voici une présentation résumée de l'ensemble des résultats obtenus :

ORAN. — *Les Andalouses.*

M. Vuillemot a pu poursuivre cette année ses recherches aux Andalouses. Il y a même été forcé par la réalisation d'un projet de route (C.D. 84) qui traverse de la façon la plus regrettable le site archéologique. Il a pu ramasser, d'abord, les objets que le travail des bulldozers avait brutalement exhumés ; il a pu ensuite, précédant l'établissement de la route, découvrir dans son axe plusieurs chambres sépulcrales, à parois appareillées d'un type jusqu'ici inconnu en Algérie, et qu'il date des IIIe et IIe siècles avant notre ère. Il a repéré d'autres caveaux, en dehors du tracé de la route, qu'il fouillera après l'achèvement de celle-ci.

A Bou-Sfer, les travaux d'aménagement de la même route ont permis aussi des découvertes de céramique, à l'embouchure de l'Oued Dif.

SAINT-LEU. — *Portus Magnus.*

Le projet que j'avais formé d'entreprendre, avec le concours des membres de l'Ecole française de Rome en mission, une importante campagne de fouilles à Saint-Leu, a dû être abandonné cette année. Toutefois M. Edouard Stawski, géomètre du Service des Antiquités, avait mené à bien l'exécution d'un relevé de situation du site, à l'échelle de 2‰ par mètre, en y portant les ruines apparentes et l'ensemble des monuments mis à jour par les

fouilles de Mme M.M. Vincent. Ce plan confirme l'importance de la ville antique de Portus Magnus, que j'ai présentée dans une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Malgré l'implantation sur son territoire du village indigène de Bettioua et du village français de Saint-Leu, il reste à l'intérieur de l'enceinte de vastes terrains à fouiller. Nous poursuivons la procédure de classement du site, et l'expropriation des terrains situés entre les ruines du temple et celles du Forum.

C'est précisément sur le Forum que l'effort de Mme M. M. Vincent s'est porté cette année. Elle a poursuivi le dégagement du dallage, au centre duquel se trouve un rectangle, enclos d'une bordure de grand appareil de 0 m 50 de hauteur. Une base honorifique a été retrouvée : comme l'a noté Mme Vincent, elle est à comparer avec une inscription, de même origine et de même facture, actuellement conservée au Musée d'Oran. L. Aquilius Lentus a dédié successivement une statue à Septime Sévère, sous le règne de ses fils Caracalla et Geta, et à Caracalla sous le règne d'Elagabale.

On peut espérer qu'en dehors des monuments eux-mêmes, qui sont d'un vif intérêt et paraissent suffisamment conservés, la suite des fouilles révèlera d'autres textes qui permettront de préciser l'histoire de la ville.

TIARET.

Malgré l'intérêt qu'il porte par priorité aux fouilles préhistoriques entreprises par lui avec beaucoup de succès, M. Cadenat, directeur de la XVIe Circonscription Archéologique, a pu obtenir en archéologie classique des résultats intéressants, en particulier à Columnata.

PORT-ROMAIN.

M. Marcillet-Jaubert a pu, grâce à une subvention du Gouvernement Général de l'Algérie, faire pendant l'été de 1956 une seconde campagne de fouilles à Port-Romain.

Il a dégagé l'intérieur d'un édifice rectangulaire de belle construction, repéré en 1955. Il s'agit d'une belle maison privée, inscrite dans un rectangle de 23 m sur 18. Elle est orientée. L'entrée s'ouvre dans un des petits côtés, face à l'Est.

L'édifice, qui n'est pas symétrique, est composé à partir d'une cour intérieure à péristyle, autour de laquelle sont groupées des salles soigneusement construites, dont certaines étaient ornées de mosaïques et de parements en *opus sectile*, malheureusement détruits.

CHERCHEL.

Le Génie militaire a décidé de construire une série de villas pour officiers sur les terrains situés immédiatement à l'Est et au Sud de la muraille d'enceinte moderne de Cherchel. M. Gazagne, directeur des fouilles, a obtenu l'autorisation d'exécuter des sondages avant le commencement des travaux. Il a mis au jour des éléments de deux rues romaines perpendiculaires, sans toutefois pouvoir dégager le carrefour. Un des édifices qui bordait ces rues était construit en bel appareil, et paraissait précédé d'un portique. « Malheureusement le sol romain est situé à 2 m 50 au-dessous des voies actuelles, et à 0 m 20 au-dessous du radier de l'égoût collecteur établi par le Génie ». C'est dire qu'il est impossible d'évacuer les eaux de pluie qui envahissent la fouille, et d'étendre le chantier.

LES TROIS-ILOTS.

Jusqu'en juillet, il a été possible de poursuivre les fouilles, sur ce cap situé à 7 km à l'Est de Cherchel.

Au Sud de la petite église découverte l'an passé, on a dégagé un grand ensemble monumental, qui en est contemporain. Il est malencontreusement envahi de constructions postérieures — quoique vraisemblablement antérieures à la conquête arabe — qui l'ont défiguré. De nombreux murs grossiers, placés entre les murs primitifs, définissent de petites pièces où ont été retrouvés en place des *dolia* en grand nombre. Il s'agit donc d'un ensemble commercial de basse époque.

Le monument primitif, tel qu'il est actuellement dégagé, apparait comme groupé autour d'une cour carrée à péristyle, de 14 mètres de côté. Les supports étaient alternativement des piliers monolithes et des colonnes, qui portaient des arcs appareillés. La face sud du portique a été retrouvée telle qu'elle s'était renversée, bases et supports encore debout, chapiteaux et claveaux à terre. Le mur qui surmontait les arcs, construit en moellons cimentés avec des harpes en pierres de taille, est conservé sur une hauteur suffisante pour qu'on puisse reconnaître les fenêtres de l'étage. Le mur et les arcs étaient recouverts d'un enduit de ciment blanc, où les claveaux étaient dessinés à la peinture rouge. Dans la cour se trouve un vaste bassin cruciforme.

Certaines des pièces entourant la cour sont bien conservées. Elles ont conservé des sols bétonnés, où s'ouvrent tantôt des citernes fermées, avec une ouverture sembla-

ble à une margelle de puits, tantôt de larges et profonds bassins découverts, dont les parois sont protégées par plusieurs couches d'un enduit robuste.

Une salle entière au Sud-Est de la cour est construite sur hypocaustes ; il n'est pas impossible que des thermes se trouvent dans cette direction.

TIPASA.

Le colonel Baradez, directeur des fouilles de Tipasa, a continué ses recherches avec méthode, et obtenu des résultats concluants. Il dispose en effet d'une équipe relativement peu nombreuse d'ouvriers permanents — une vingtaine — qu'il a désormais formés, et sur lesquels il peut compter. Il a réussi d'autre part à recruter un bon chef de chantier, et dispose de plusieurs chefs d'équipes adroits et prudents. Tenant compte du caractère du site, et des restrictions qui lui sont imposées par le nécessaire respect d'une végétation luxuriante, il préfère entreprendre en des points précis et limités des fouilles dont chacune cherche à résoudre un problème. Et souvent elle y parvient.

Amphithéâtre et Temple anonyme.

Les fouilles entreprises au Nord de l'amphithéâtre ont obtenu deux résultats principaux. D'une part, il a été possible de vérifier que les gradins, partis de l'ellipse de la piste, étaient de ce côté limités par un mur droit. Il n'y avait place que pour six ou huit rangs de gradins dans la partie centrale : il y en avait probablement trois fois plus aux angles. Les substructions sont composées dans la partie Nord-Est d'un jeu complexe d'arcs et de voûtes, avec d'ailleurs des traces de réfections et de renforcements en sous-œuvre. D'autre part, les relations qui existent entre l'amphithéâtre et le temple anonyme sont fort étonnantes. La *cella* a servi de point d'appui à deux murs de soutènement, construits, hâtivement semble-t-il, pour contrebuter les gradins. Ils sont faits de caissons funéraires entassés ; un amoncellement de déblais et de blocage, posé sur une forme bétonnée, remplissait l'intervalle entre ces murs et portait les gradins.

Le colonel Baradez croit qu'à l'époque où ces aménagements ont été réalisés le temple anonyme avait été abandonné. En tous cas, nul à cette époque ne se souciait plus du cimetière où ont été ramassés ces caissons funéraires : ceux d'entre eux qui sont datés sont contemporains de la construction de la muraille d'enceinte, en 145. Il faut donc considérer la construction de l'amphithéâtre comme tardive.

Théâtre.

Les recherches ont porté cette année sur le mur de scène, dont on a retrouvé cinq assises de blocs parfaitement appareillés (hauteur 2 m 50). Cette hauteur correspond sensiblement à celle de l'*hyposcaenium*. C'est dire qu'au Nord du théâtre le sol antique était au même niveau que dans l'*orchestra*.

Au-dessous de ces assises, de profondes et robustes fondations descendent jusqu'au rocher. Assez proche du sol antique aux deux extrémités du mur, il s'enfonce vers le centre, et un sondage les a retrouvées sur 7 m de profondeur. Le colonel Baradez a pu faire là une coupe stratigraphique du terrain : il en conclut que la construction du théâtre date du IIe siècle, et non du IIIe comme on l'avait supposé.

Cathédrale.

L'effort principal a porté cette année sur la cathédrale : les recherches du colonel Baradez ont complété et modifié considérablement nos connaissances sur cette belle basilique. Il a dégagé d'abord l'extérieur du mur Sud de la nef ; il a ainsi découvert une porte latérale, symétrique à celle qui, dans le collatéral Nord, donne accès au *consignatorium* et au baptistère. Les édifices situés contre ce mur sont confus, probablement tardifs, et en grande partie défigurés par l'introduction d'une série de douze sarcophages plus récents encore, construits en éléments de remploi.

L'abside mesure 13 m 90 d'ouverture, mais 5 m 50 seulement de profondeur. Le mur est extrêmement robuste (1 m 30) : il est construit en moellons polygonaux, pris dans un excellent mortier. Les joints ont été finis avec soin. Il est épaulé par des contreforts massifs. Celui qui est dans l'axe de l'abside a 1 m 15 de largeur, 3 m 85 de longeur — et a encore plus de 6 m de hauteur.

Cette abside est creuse — et a pu être vidée jusqu'au roc. Par contre, la mosaïque de la nef est posée presque directement sur le rocher. Le rocher est entaillé à son angle supérieur, pour former des encastrements, gaînés intérieurement de briques. On peut restituer des poutres horizontales, portant le plancher de l'abside.

Il n'y a pas de porte, dans le mur extérieur, qui permette l'accès de la crypte qui se trouvait ménagée sous ce plancher. Il n'y a pas non plus trace d'un escalier qui permette d'y descendre depuis la nef. Il paraît diffi-

cile d'admettre qu'on avait maintenu inutilement une salle aussi robuste : il reste à supposer que, de l'abside, un escalier en bois permettait d'y pénétrer — ou encore une trappe et une échelle.

A l'extérieur de la cathédrale, derrière l'abside, on a pu constater l'existence de maisons : les poutres de leurs toits étaient encastrées dans le mur de l'église. Il y avait en particulier des maisons entre les contreforts. Des éléments d'un escalier taillé dans le rocher, qui permettait l'accès de la plate-forme avant la construction de la basilique ont également été reconnus.

L'enceinte. Le rempart oriental.

A l'issue des dernières fouilles, l'enceinte apparait entièrement dégagée, depuis la route moderne jusqu'à la mer. L'ensemble formé par la muraille, les tours, la porte Nord-Est, le dispositif permettant à un oued de traverser le mur, sont parfaitement mis en valeur ; malgré la destruction systématique, l'ouvrage garde un caractère de puissance très accusé. L'intention du directeur des fouilles est maintenant de dégager la porte Sud-Est, au Sud de la route moderne.

Fours à chaux.

Au bord de la falaise, à proximité du mur d'enceinte Ouest, le colonel Baradez a repéré une série de cinq fours à chaux ; deux d'entre eux ont pu être complètement fouillés. Ils sont taillés dans le roc, de façon à pouvoir être abordés à la fois du pied et du sommet de la falaise. Le colonel Baradez marque l'intérêt de ce type de fours « avec son revêtement interne en briques réfractaires, son cubillot inférieur, son aire de déchargement creusée dans le roc, et son exposition soumise au vent du large qui en forçait le tirage ».

L'un des fours est d'une dimension telle — 6 m de diamètre — qu'il ne s'explique que par les besoins de ciment créés par la construction de la muraille d'enceinte.

Area contenant des vases d'offrande.

Le colonel Baradez poursuit personnellement les recherches qu'il a entreprises, à l'Est de Sainte-Salsa, dans une area où des vases votifs avaient été déposés. Il publiera prochainement l'important matériel recueilli, ainsi que de précieuses indications rituelles. « A signaler qu'un des plats découverts, qui font indiscutablement partie de la série, porte une marque de potier du 1er siècle de notre ère ».

DJEMILA *(Cuicul).*

Les travaux de Djemila ont été sérieusement entravés par la situation dans la région, par les intempéries extraordinaires du début de l'année et enfin par la maladie du chef de chantier M. Janet. Néanmoins Mlle Allais a achevé de mettre au jour une grande maison située entre le *Cardo Maximus* et le *Cardo* Ouest. Cette maison formait un carré presque parfait, de 19 m 50 de côté, avec une cour dans l'angle Sud-Est. Elle s'annexa par la suite des locaux appartenant aux maisons voisines. Construite sur une pente, elle présentait entre ses différentes pièces d'importantes différences de niveau : le rez-de-chaussée, par rapport au grand *Cardo,* devenait premier étage au-dessus des pièces du niveau inférieur.

Le long du rempart Ouest, Mlle Allais a dégagé plusieurs maisons appuyées contre la fortification et qui datent, semble-t-il, du IIIe et du IVe siècles.

Elle a trouvé dans ses fouilles des plaques en os ornées de scènes empruntées à la légende d'Hercule, une statuette de Bacchus en bronze et un autel dionysiaque. Ces objets apportent une preuve de plus de l'importance des cultes de Bacchus et d'Hercule à Cuicul.

TIDDIS.

M. Berthier a poursuivi ses travaux avec une nombreuse équipe d'ouvriers. Le caractère social du chantier a rendu cette mesure nécessaire — alors même que M. Bergé, le chef de chantier, avait dû être replié sur Constantine, et remplacé par un contre-maître, M. Britak Amar, qui fait preuve d'autorité et d'intelligence, mais dont la compétence reste limitée. M. Berthier accompagné d'une escorte blindée, se rend chaque semaine sur le chantier, oriente et suit la marche du travail, mais ne peut le diriger.

Il a choisi, pour toutes ces raisons, de consacrer la plus grosse partie de son effort à dégager le rempart, à l'Est du quartier des potiers. Non seulement ce rempart est profondément enfoui — on a pu le retrouver conservé jusqu'à 7 m de hauteur — mais il était en outre partiellement recouvert par des déblais accumulés, provenant des fouilles ouvertes plus haut sur la pente de la colline. On n'a pas encore retrouvé l'emplacement de la porte.

Les fouilles ont commencé par dégager le mur à l'extérieur. Mais il a fallu bientôt en entreprendre également le dégagement du côté ville. Au cours de cette

opération, les ouvriers ont atteint des murs de bonne époque, représentant un niveau inférieur à celui des installations de potiers précédemment découvertes. On a retrouvé là de nombreux tessons, des débris d'anneaux de terre cuite, qui avaient servi de supports de cuisson, et quatre crapaudines et pivots de tour. Il est donc possible que les constructions de niveau inférieur aient elles aussi servi d'ateliers céramiques.

Toutefois, à l'emplacement où les fouilles ont pu être étendues, l'édifice retrouvé paraît être le *caldarium* d'un bain. Plusieurs salles ont été mises au jour, dont trois étaient pavées de mosaïques. Les pavements sont malheureusement bouleversés. Ces salles sont sur hypocaustes. Un escalier bien conservé atteste que l'édifice comportait un étage. On a également repéré plusieurs citernes.

Des potiers se sont installés dans cet édifice, mais, selon M. Berthier, à basse époque. Ils y ont aménagé un four et des cuves, et construit un petit canal, couvert, en guise de dalles, de stèles à Saturne remployées.

Sur la colline, les fouilles se sont poursuivies autour du grand édifice où M. Berthier reconnaît le lieu de réunion d'un collège religieux. On a découvert deux pierres sculptées, l'une représentant la tête d'un bovidé, vue de face, l'autre une tête humaine, fort grossièrement figurée, et accompagnée de l'inscription :

A AVG SACR

Il est regrettable que le nom du Dieu soit à ce point abrégé. Peut-être peut-on suggérer de lire *Apolloni*.

CONSTANTINE.

A Constantine, l'année a été marquée par une exposition sur la « Vie Quotidienne à Tiddis », organisée dans le cadre du Musée Mercier par M. André Berthier. Dix-huit petites vitrines murales, offertes par la municipalité, contenaient des objets provenant des fouilles — outils, instruments, ornements, lampes, ustensiles de toute sorte. L'exposition a obtenu un vif succès auprès des autorités et de la population.

PHILIPPEVILLE *(Rusicade)*.

M. Hugues Vertet a entrepris quelques sondages sur les pentes de la batterie du fort d'Orléans. Il a pu constater qu'une couche archéologique de caractère punique a glissé du sommet de la montagne, en s'accumulant à

diverses hauteurs, sur les terrasses naturelles, et jusqu'au fond du ravin. Il ne semble pas que rien soit resté en place. M. Vertet a établi un profil stratigraphique, depuis le rempart jusqu'aux jardins des villas. Il a recueilli de nombreux tessons, et cinq monnaies des royaumes masaesyles de l'Ouest.

D'autre part, il a exécuté une fouille à partir d'un massif de béton romain, qui apparaissait au-dessus du sol. Il a trouvé un important ensemble d'aspect industriel, avec une vaste citerne, des salles où on remarquait des restes de pavements en mosaïque, des bassins et des canalisations. Les murs sont en moellons, avec harpes de pierre de taille. Le site paraît mériter que les recherches soient poursuivies.

HIPPONE.

M. E. Marec a poursuivi ses fouilles, sur ses différents chantiers, avec l'intention générale d'assurer la jonction entre les différentes parties de la ville qu'il a jusqu'ici découvertes. C'est pour la liaison entre le quartier chrétien et le quartier du Forum que les progrès les plus évidents ont été réalisés. Suivant de part et d'autre les rues antiques, les deux chantiers se sont rapprochés au point de n'être plus séparés que par un chemin moderne, qu'on ne peut couper. De même la jonction s'est opérée entre les Thermes du Sud et la région du monument des *Dii Consentes*.

Voici, d'après le rapport du directeur des fouilles, un résumé des résultats obtenus dans chacun des chantiers.

I. Quartiers du Forum.

Pour éviter les inondations, M. Marec a été amené à dégager complètement l'égoût médian de la rue qui longe la partie Sud du Forum, et celui du *decumanus* qui part du Forum vers la fontaine de la Gorgone et au delà.

A partir de cette fontaine, les fouilles ont été poursuivies vers l'Ouest, dégageant entre des rues un bloc important de constructions privées. Entre le *cardo* de la fontaine et un *cardo minor* situé plus à l'Est, une belle demeure, de plan très régulier, a été dégagée. Elle comportait une cour encadrée de portiques, aux sols ornés de mosaïques, malheureusement défigurées par des installations postérieures, puis par l'introduction des tombeaux. Les murs qui séparent les pièces appartiennent

pour la plupart à une réfection — et sont posés parfois sur les mosaïques primitives. L'une de celles-ci est toutefois assez bien conservée ; elle représente un dieu fluvial accompagné d'un monstre marin.

II. Quartier chrétien.

Les fouilles de l'*insula* où se trouvent la grande basilique à trois nefs, ainsi que l'ensemble de ses dépendances, ont été terminées par le dégagement de l'angle Nord, où se trouvaient des prolongements des bâtiments industriels qui se partagent le bloc avec l'église.

Au delà du *cardo*, on a rencontré, en bordure d'un dallage postérieur posé sur la chaussée, un alignement de pierres de taille à moulures, qui paraît avoir appartenu à un monument important. On a retrouvé dans le voisinage les parties supérieures de deux socles de statues, portant les empreintes de leurs pieds. Sur le bandeau antérieur de l'une d'elles était inscrit le mot : EYΨYXI

Au Nord, sur le *decumanus*, on a trouvé l'entrée principale de l'établissement industriel, précédée d'un perron de trois marches et flanquée de bases de colonnes. De beaux fragments d'une architrave et de caissons de soffite ont été retrouvés là — sans qu'on puisse préciser leur origine.

Au Sud, sur l'autre *decumanus*, on a dégagé les salles qui le bordaient, en face des dépendances de la basilique : douze salles successives, pavées les unes de ciment, les autres de mosaïques ornementales. Trois d'entre elles recouvraient de vastes citernes. Ici encore on a trouvé des fragments de sculpture architecturale — dont un beau chapiteau de marbre.

III. Thermes du Sud.

Malgré la profondeur du niveau archéologique et l'importance de terres à enlever, la surface dégagée de cet établissement a doublé pendant la compagne de 1956.

Il avait 40 m de largeur ; sa longueur était supérieure aux 45 m déjà dégagés. Les parties chaudes du bain étaient au Sud ; au Nord, on aperçoit au-dessus du sol les voûtes écroulées des salles situées au delà du *frigidarium*. On a retrouvé dans celui-ci deux piscines symétriques — rectangulaires, avec un long côté arrondi. Les canalisations qui les desservaient, partaient d'une cuvette centrale, située plus au Nord. Au Sud, les hypocaustes s'étendent sur toute la largeur de l'édifice ; un couloir de chauffe est posé sur un dallage, très différent de ceux qui pavent les rues d'Hippone, et qui paraît très ancien. Chaufferies et cheminées sont suffisamment conservées ; appareil et dispositif sons assez différents de ceux qu'offrent les couloirs des grands thermes du Nord.

Des fragments de statues, de corniches de tuf avec moulures de plâtre, une très belle tête qui peut être celle de l'empereur Hadrien ont été recueillis au cours des fouilles, ainsi que de nombreux fragments d'une inscription dédiée à Septième Sévère, et à un *princeps Juventutis* qui ne peut être que Caracalla, par le proconsul L. Cossonius Eggius Marullus, sénateur, déjà connu par une inscription de Zama Regia.

IV. Grands Thermes du Nord.

Cette campagne a permis à M. E. Marec de dégager tout un nouvel ensemble, contigu aux grands thermes, mais sans qu'on puisse affirmer qu'il leur était relié. Après avoir dégagé le péristyle Nord et le couloir d'accès au *frigidarium*, il a trouvé, à 1 m 30 en contrebas, une rue dallée du type habituel à Hippone, avec égoût médian. Cette rue vient du Nord, puis tourne à angle droit pour longer la citerne de la piscine latérale Nord du grand *frigidarium* — puis le péristyle, et continue vers l'Ouest. Barrée d'abord par un mur tardif, elle est interrompue après 17 m 50 par un curieux ensemble de salles à absides, construites sur des hypocaustes dont les chaufferies sont posées sur la chaussée même. Ces salles sont une extension d'un édifice situé au Nord de la rue, et dont M. Marec n'est pas encore en mesure de préciser la destination.

TÉBESSA.

M. Sérée de Roch a réussi à assurer la sauvegarde et l'entretien des monuments de Tébessa ; s'il ne lui a pas été possible de fouiller, il a du moins remis en état, en partie, les galeries souterraines de la basilique.

Jean LASSUS.

DISTINCTIONS.

Tous les membres de la Société se sont réjouis en apprenant que M. Robert Capot-Rey avait reçu le prix de la Recherche Scientifique pour ses remarquables travaux sur le Sahara.

Dans sa séance du 20 décembre 1957, l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres a élu Correspondat M. Jean Lassus, directeur du Service des Antiquités d'Algérie et professeur à la Faculté des Lettres d'Alger. La Société Historique Algérienne est heureuse de féliciter l'un des membres les plus éminents de son Bureau.

Notre Société a été particulièrement honorée par les récentes promotions dans l'Ordre de la Légion d'Honneur. M. Jean Alazard, vice-président, a été élevé au grade de Commandeur. MM. Lionel Balout et Roger Le Tourneau ont été nommés Chevaliers.

Nous apprenons avec plaisir que M. François Llabador vient de recevoir simultanément deux prix pour ses travaux de géographie et d'histoire :

Le prix et la médaille Henri Lorin, décerné par la Société de géographie commerciale de Paris, pour les monographies sur *Nemours* et *Port Say* ;

Le prix Lange, décerné par l'Académie française, pour le livre sur *Port Say*, publié l'an dernier avec une préface de M. Emerit.

TABLE DES MATIÈRES

DU

CENT-UNIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »
(1957)

ARTICLES

NOTES ET DOCUMENTS

COMPTES RENDUS

NECROLOGIE

CHRONIQUE

IMPRIMERIES « LA TYPO-LITHO »
ET JULES CARBONEL RÉUNIES
2, RUE DE NORMANDIE - ALGER